Budget 2013

Tome

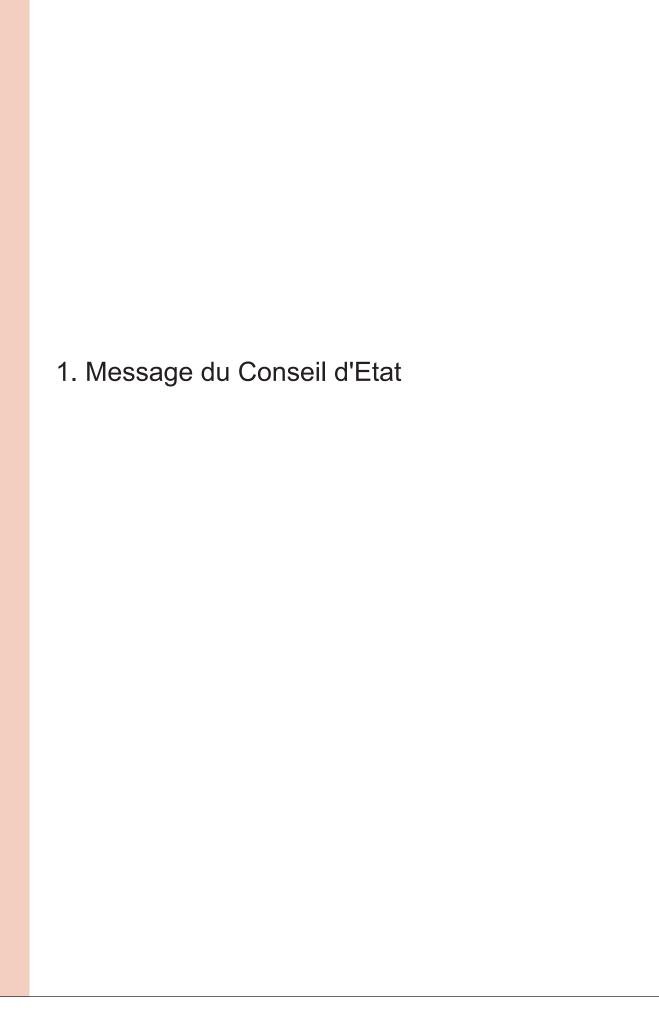
1

- Message du Conseil d'Etat
- Etats financiers
- Budget de fonctionnement par politique publique et par programme



Sommaire

Message du Conseil d'Etat	3
2. États financiers selon les normes IPSAS et notes	21
3. Introduction à la lecture du document	57
4. Budget par politique publique et par programme	63
Synthèse des priorités par politique publique	
département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	
5. Budget en francs par politique publique et programme	375
Annexes:	
Amendements	435
Liste des programmes par département	469
Comparaison et classification par nature à 3 positions et par politique publique	473
Effectifs par politique publique et par département	481
Subventions accordées	485





Le budget 2013 de l'État de Genève a été adopté par le Grand Conseil le 25 avril 2013, par 69 oui, 20 oppositions et 1 abstention, mettant ainsi fin à quatre mois de fonctionnement de l'État selon le système des « douzièmes provisoires ». Le budget de fonctionnement voté prévoit 8'794 millions de francs de revenus et 8'825 millions de charges, pour un résultat net négatif de 32 millions de francs.

Le projet de budget initial du Conseil d'État, présenté le 20 septembre 2012, tablait sur des revenus à hauteur de 7'834 millions de francs et des charges de 8'112 millions, induisant un déficit de 278 millions. Ce projet a été refusé sans débat par le Grand Conseil le 12 octobre 2012, alors que n'étaient pas encore connues les prévisions fiscales d'automne sensiblement améliorées des personnes morales. Le Conseil d'État s'est alors immédiatement attelé à la préparation d'un nouveau projet de budget (PB 2013bis). Celuici, présenté le 21 novembre 2012, tablait sur 7'941 millions de revenus et 8'132 millions de charges, soit un déficit revu à 191 millions, intégrant les effets combinés de prévisions actualisées de revenus fiscaux, de nouvelles charges contraintes et de mesures d'économie supplémentaires assumées par l'ensemble des départements.

Ce nouveau projet a donné lieu à une longue période de débats parlementaires, parfois tendus, durant laquelle le cadre budgétaire a évolué au gré de la prise en compte de nouvelles informations influençant le résultat, sans autres mesures supplémentaires d'économies. Le budget finalement voté en avril intègre des éléments exceptionnels et repose sur les estimations fiscales opérées lors du bouclement des comptes, effectué au début du mois de février.

Effets de la recapitalisation extraordinaire de la CIA

Le budget 2013 inclut des charges exceptionnelles pour un montant total de 682 millions, correspondant au coût effectif de la recapitalisation de la caisse de pension CIA pour l'État. Cette charge est toutefois couverte par une provision de 763 millions constituée dans les comptes 2012 (et non prévue au moment de l'élaboration du budget 2012) suite à l'approbation par le peuple genevois de la loi 10847 instituant la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG).

L'écart de 81 millions entre le coût effectif pour l'État et la provision comptabilisée dans les comptes 2012 est lié à la décision prise en avril 2013 par le Conseil d'État de transférer jusqu'au 31 décembre 2013 un certain nombre de biens immobiliers à la CIA. Sur la base d'une expertise indépendante, les objets en question présentent une valeur de transfert de 166 millions, supérieure de 81 millions à la valeur nette comptable inscrite au bilan de l'État. Cette différence de valeur permet de diminuer la charge prévue de 763 millions à 682 millions et engendre également un revenu exceptionnel de 81 millions dans le budget 2013 lié à la dissolution de la provision précitée.

Hormis ces éléments, les revenus seraient de 8'031 millions et les charges de 8'143 millions, soit un résultat négatif de 112 millions.

Le budget 2013 en bref	B 2013 *	Recapitalisation CIA	B 2013
Revenus de fonctionnement	8'031	763	8'794
Charges de fonctionnement	8'143	682	8'825
Résultat net	-112	81	-32
* Hors recapitalisation CIA			

S'agissant des investissements, le budget prévoit 737 millions de dépenses et 176 millions de recettes, soit un montant d'investissements nets de 560 millions, correspondant au projet de budget présenté au mois de novembre.

Mesures d'économies et recettes supplémentaires

Dans le cadre de sa planification financière quadriennale 2012-2015, présentée le 23 novembre 2011, le Conseil d'État avait retenu un certain nombre de mesures immédiates et non-conditionnelles de réductions de charges et d'augmentations de revenus, afin de réduire le déficit dans un contexte de dégradation des perspectives conjoncturelles à court et moyen terme, en lien avec le contexte international.

Pour les exercices 2012 et 2013, la réduction cumulée des charges se monte à 126 millions, dont 56 millions pour le budget 2013. Elle inclut les éléments suivants :

- Réduction de 1% des dépenses de personnel, des dépenses générales, des indemnités et des aides financières existantes: au total 93 millions, dont 49 millions en 2013. Le but de ces réductions est de permettre de financer en partie des dépenses nouvelles prioritaires, auxquelles il aurait sinon fallu renoncer. À ce jour, il n'y a donc pas eu de coupes claires dans le budget de l'État, mais des réallocations de ressources.
- En l'absence d'inflation, la suspension de l'indexation des salaires est demeurée sans effet pour les collaborateurs-trices des services publics en 2012, et elle devrait le demeurer en 2013. Cette mesure n'a donc généré aucune économie.
- Diverses mesures d'économies liées aux prestations complémentaires (0,7 million par an, cumulable).
- Pas d'annuité supplémentaire pour le personnel de l'Etat en 2012, et une annuité pleine en 2013. Cette solution a été retenue par le Grand Conseil, plutôt que la proposition du Conseil d'Etat de verser une demi-annuité sur les deux années en question. Le montant de l'économie est de 24,8 millions sur le budget 2012 et de 6,3 millions sur le budget 2013, soit au total 31,1 millions.

Le total cumulé des recettes supplémentaires se chiffre à 66,7 millions en 2012 et 53,8 millions en 2013. L'évolution est négative, puisque certaines nouvelles recettes sont temporaires.

- Redevances extraordinaires temporaires des SIG pour l'utilisation du domaine public (60 millions au budget 2012, 30 millions seulement en 2013 et 2014). Ces redevances ont toutefois fait l'objet d'un recours déposé par certaines communes devant le Tribunal fédéral, qui n'est pas encore tranché.
- Augmentation de la part du bénéfice de l'Aéroport international de Genève revenant à l'Etat de Genève (6,6 millions en 2013).
- Augmentation des tarifs de stationnement (+6,7 millions en 2012 et +8,7 millions en 2013).
- Diminution de la commission de perception de l'impôt à la source accordée aux employeurs (+8,5 millions de revenus dès 2013).

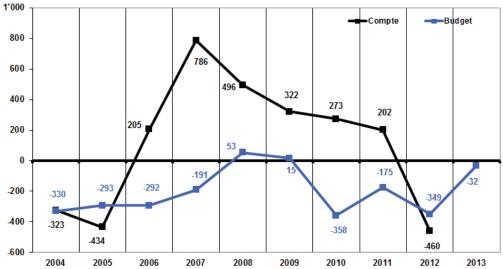
Trois projets de loi fiscaux du Conseil d'Etat totalisant 52 millions en 2013 (suspension du bouclier fiscal, non déductibilité des assurances complémentaires et suppression de la déduction dite sociale sur la fortune des indépendants) ont été rejetées par le Parlement. Une autre mesure fiscale a été retirée par le Conseil d'Etat (suppression de l'exonération des collections artistiques et scientifiques). Quant à l'indexation de la valeur des immeubles dans le calcul de la fortune (31 millions), elle sera traitée ultérieurement par le Grand Conseil. Enfin, l'instauration d'une taxe sur l'électricité s'avère de plus en plus délicate, compte tenu des projets du Conseil fédéral en matière de fiscalité écologique.

Une mesure complémentaire proposée par le Conseil d'Etat a été adoptée par le Grand Conseil et figure donc dans ce budget. Il s'agit de l'établissement de taux différenciés pour les intérêts créanciers et débiteurs de l'administration fiscale, qui devrait augmenter les recettes de 62 millions et permettre une économie de 20,4 millions. Cette mesure complémentaire ne suffit pas à compenser le manque à gagner de l'abandon de tout projet d'augmentation des impôts.

Pour compléter ce train de mesures, le Conseil d'État a proposé 26 millions de francs d'économies supplémentaires. En ajoutant ces mesures complémentaires aux mesures non-conditionnelles, on obtient pour 2013 un total cumulé d'économies de 172 millions et une augmentation des revenus de 116 millions.

Réduction des écarts entre budget et comptes

L'exercice 2012 s'étant soldé par un déficit, un nouveau déficit dans les comptes 2013 déclencherait les mécanismes prévus par le frein à l'endettement. En l'état actuel des choses, ce risque peut être considéré comme relativement faible. Les efforts consentis et les écritures liées à la recapitalisation de la CIA ont permis de présenter un budget tablant sur un résultat proche de l'équilibre. Le déficit envisagé, très inférieur à la marge des écarts constatés au fil des années entre les résultats des budgets et ceux des comptes, laisse a priori présager un résultat équilibré dans les comptes 2013.



Les comptes 2011 ont été retraités suite à l'entrée en vigueur de la norme IPSAS 3

Sans entrer ici dans le détail, le Conseil d'État rappelle toutefois qu'il a pris plusieurs mesures pour réduire l'écart entre le budget et les comptes – un écart qui compromet gravement la capacité de pilotage de l'action publique par le Conseil d'État et le Grand Conseil. Ce problème n'est d'ailleurs pas propre à Genève. Aussi bien la Confédération que d'autres cantons comme par exemple Zurich rencontrent des difficultés du même ordre. Toujours est-il que diverses améliorations ont été apportées pour réduire la marge d'erreur des estimations fiscales et atténuer le montant les correctifs sur les exercices antérieurs qui améliorent chaque année le résultat de plusieurs centaines de millions.

Les corrections de valeurs découlant d'une évaluation incorrecte dans le bilan d'entrée IPSAS ne sont plus comptabilisées dans l'exercice en cours, ce qui supprime une deuxième source d'erreur (et d'effet d'aubaine). En outre, la tendance des services à surestimer leurs besoins se heurte depuis deux ans aux très fortes contraintes fixées dans l'établissement des budgets. Les services prévoient au plus juste, et il est raisonnable de penser que la norme soit désormais plutôt un léger dépassement du budget.

Enfin, et surtout, on rappellera que l'année 2012 a été fortement impactée par la recapitalisation de la CIA. Celle-ci permettra à la nouvelle caisse publique résultant de la fusion de la CIA et la CEH de se conformer aux exigences du droit fédéral qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Une part importante de la réserve conjoncturelle accumulée depuis 2006 a été utilisée cette année.

Contexte conjoncturel plus favorable

On notera, dans la perspective des comptes 2013, que les débats budgétaires des premiers mois de l'année 2013 ont eu lieu alors que la situation économique s'améliorait progressivement à l'échelon mondial. Certes, la conjoncture demeure fragile. Si, dans la zone euro, la stagnation, voire la récession s'installent, certains pays comme l'Allemagne y échappent toutefois. Aux États-Unis, la croissance repart et les économies des pays émergents retrouvent de leur dynamisme.

Durant le premier trimestre 2013, l'économie suisse a progressé de manière mesurée (PIB: +0,6 % par rapport au trimestre précédent), comme déjà au deuxième semestre 2012 +0,3 % au quatrième trimestre 2012 et +0,6 % au troisième). Grâce au redressement progressif de l'économie mondiale, la croissance devrait s'accélérer quelque peu dans la seconde partie de 2013.

Pour l'ensemble de l'année 2013, le groupe d'experts de la Confédération, a relevé en juin de 1,3% à 1,4% sa prévision de croissance. L'évolution du PIB suisse est soutenue par la bonne tenue de certains secteurs d'exportation (horlogerie, chimie) et par la solidité de la demande intérieure. La consommation privée ainsi que la construction profitent de la poursuite de l'immigration et du bas niveau des taux d'intérêt. En revanche, dans un climat international encore incertain, les entreprises limitent leurs investissements.

S'agissant du canton de Genève, le rythme de croissance devrait demeurer légèrement supérieur à celui de l'économie suisse, grâce notamment au renforcement de la demande asiatique et étasunienne. Ce scénario demande toutefois à être confirmé. L'indicateur synthétique avancé LEA-PICTET-OCSTAT (LPO), qui anticipe la conjoncture économique pour les six à neuf prochains mois, est demeuré en recul d'octobre 2012 à février 2013. La légère hausse observée pour le mois de mars est en l'état insuffisante pour annoncer une nette reprise de l'économie genevoise d'ici à la fin de l'année.

Mise à jour et amendements au budget

Comme indiqué plus haut, à la suite du refus par le Grand Conseil du projet de budget initial, le Conseil d'Etat a réalisé des économies supplémentaires de 26 millions sur l'ensemble des programmes. Les prévisions fiscales ont en outre pu être mise à jour, améliorant le résultat de 64 millions.

L'impact de la recapitalisation de la CIA a également été introduit dans le budget, impliquant 682 millions de charges complémentaires, compensées par l'utilisation de la provision de 763 millions faite dans les comptes 2012.

On trouvera dans le tableau récapitulatif ci-dessous, les principaux amendements introduits dans le budget voté par rapport au projet de budget 2013 du mois de novembre (PB 2013 bis).

Principaux amendements par rapport au projet de budget de fonctionnement

Amendements représentant un montant supérieur à 3 millions de francs (CE = Conseil d'État)

Programme	Libellé	Amendement proposé par	Impact sur les charges (millions de francs)	Impact sur les revenus (millions de francs
Ensemble de l'Etat	Economies supplémentaires	CE	-25,7	
Ensemble de l'Etat & P 02	Mise à jour nombre de Plend et économies effet Noria.	CE	36,2	
P 02	Recapitalisation CIA	CE	+ 682	+762,6
B 01	Frais de formation cantonaux revus à la baisse, stagnation de la progression du nombre d'ARE.	CE	- 5,3	
K 01	Modification légale concernant la prise en charge par les assureurs maladies d'une part des investissements des hôpitaux.	CE		+10,4
K 01	Signature d'un contrat avec Service Sinistres Suisse SA (SSS) pour le recouvrement des parts cantonales versées aux établissements lors d'une hospitalisation pour cause d'accident avec un tiers responsable.	CE		+3,8
K 02	Augmentation de la part cantonale versée aux hôpitaux hors canton pour des séjours des résidents genevois.	CE	+ 6,2	
M 01	Mise à jour des estimations fiscales.	CE	- 6,8	+ 57,6
P 04	Comptabilisation au bilan des subventions d'investissement reçues antérieures à 2005 suite à une recommandation de l'ICF.	CE		+ 7

Recettes fiscales

L'augmentation prévue des recettes fiscales (impôts cantonaux et part cantonale aux impôt fédéraux) par rapport au budget 2012 (356 millions, soit +6%) se fonde sur les prévisions du Groupe de perspectives économiques (GPE) qui, en décembre 2012, tablait sur une croissance du PIB Suisse de +1% en 2012 et de +1,5% en 2013. Ces prévisions n'ont pas été modifiées par rapport à celles émises en septembre 2012. L'augmentation des recettes fiscales repose également sur les résultats du sondage réalisé en janvier 2013 auprès des plus grandes entreprises de la place, représentant près de 50% de la masse fiscale. Les entreprises se sont montrées plus optimistes que lors du sondage de septembre 2012 qui avait servi à l'élaboration du projet initial de budget 2013.

en millions CHF			

	C 2011	B 2012	B 2013		eart - B 2012
Personnes physiques (PP)	3'701	3'686	3'855	+168	+4.6%
Personnes morales (PM)	1'241	1'164	1'312	+147	+12.7%
Part cantonale aux recettes fédérales	484	388	434	+46	+11.9%
Impôts immobiliers (*)	470	445	437	-8	-1.8%
Droits de succession (*)	99	100	117	+17	+16.5%
Impôt sur les véhicules routiers et les bateaux	97	98	103	+5	+4.6%
Autres impôts	30	34	16	-18	-53.2%
Total Impôts, taxes et droits	6'121	5'915	6'272	+356	+6.0%

^(*) Dans les comptes 2011 et le budget 2012, les droits de donation sont inclus dans les impôts immobilers. Dès le budget 2013, il sont inclus dans les droits de succession.

Les impôts des personnes physiques progressent de 168 millions (+4,6%) par rapport au budget 2012. Ils regroupent l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune et l'impôt à la source, estimés selon les méthodes présentées sous le programme M01.

Les impôts des personnes morales sont en hausse de 147 millions (+12,7%) par rapport au budget 2012. Les perspectives contrastées des diverses branches économiques se retrouve au niveau des impôts sur les bénéfices des sociétés. Les entreprises horlogères ont connu une forte croissance de leurs bénéfices depuis 2010, de même que les sociétés de négoce. Le poids de ces deux branches économiques dans l'impôt des personnes morales n'a cessé de croître depuis 2008, à l'inverse de celui du secteur des banques et assurances. Ce dernier demeure néanmoins le plus important du canton. À eux trois, ces secteurs économiques représentent plus de la moitié de l'impôt des personnes morales.

Les impôts liés à l'immobilier sont composés de l'impôt immobilier complémentaire, de l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers et des droits d'enregistrement. L'impôt immobilier complémentaire augmente de 8 millions (+5%). Les autres impôts ne sont pas modifiés par rapport au budget 2012. Les droits de donation, ainsi que les droits de succession restent également inchangés par rapport au budget 2012. Toutefois, les droits de donation, qui étaient rattachés aux droits d'enregistrement, sont maintenant rattachés aux droits de succession, ce qui implique un transfert de 17 millions de francs entre les

impôts liés à l'immobilier et les droits de succession. Ce transfert de nature comptable anticipe le passage à la présentation des comptes harmonisés (MCH2) qui sera complété lors de l'exercice 2014.

Les autres impôts diminuent de 18 millions de francs (-53,2%) par rapport au budget 2012. Cette baisse s'explique principalement par la suppression du droit des pauvres prenant effet le 1er janvier 2013.

La part cantonale aux recettes fédérales s'inscrit en hausse de 46 millions de francs (+11,9%) par rapport au budget 2012, et atteint ainsi 434 millions.

Recettes non fiscales

Le budget 2013 est marqué par les principales augmentations suivantes :

- L'utilisation et la reprise de la provision de 763 millions constituée pour couvrir le versement exceptionnel à la CIA visant à permettre à la nouvelle caisse de respecter les nouvelles dispositions fédérales en matière de couverture des engagements pris envers les pensionnés.
- La loi 10967 modifiant la loi relative à la perception et aux garanties des impôts des personnes physiques et des personnes morales, adoptée par le Grand Conseil en octobre 2012, introduit des taux d'intérêts différenciés en faveur du contribuable (0,5%) et de l'État (3%), en lieu et place du taux unique pratiqué jusque là. Ce nouveau système génère une augmentation de recettes estimée à 62 millions de francs.

Ces augmentations sont compensées par des diminutions de recettes importantes, dont les principales sont les suivantes :

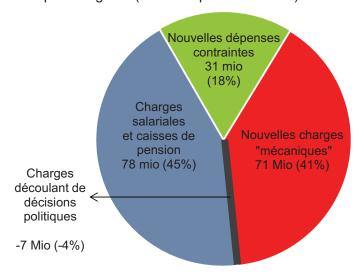
- La redevance extraordinaire des SIG pour l'utilisation du domaine publique passe de 60 à 30 millions par année entre 2012 et 2013, selon la loi votée par le Grand Conseil. Dès 2015, cette redevance extraordinaire ne sera plus perçue.
- Les revenus des confiscations et des émoluments du Pouvoir judiciaire sont revus à la baisse (-20 millions). Le nouveau code de procédure pénale favorise fortement l'allocation des montants confisqués aux lésés plutôt qu'à l'État.

Charges

Le budget 2013 prévoit un total de 8'825 millions de charges, en augmentation de 10,7% (855 millions) par rapport au budget 2012. Hors versement exceptionnel à la CIA, les charges s'élèvent à 8'143 millions, soit une augmentation de 173 millions (+2,2%).

Les dépenses nouvelles peuvent être réparties en quatre catégories :

Principales augmentations des charges au B2013 par catégorie (hors recapitalisation CIA)



Nouvelles charges « mécaniques » : elles découlent notamment de l'augmentation des recettes fiscales (l'augmentation de l'impôt à la source induit mécaniquement celle du versement aux communes frontalières). Les amortissements des investissements et la plupart des constitutions de provisions appartiennent également à cette catégorie. En 2013, les charges liées aux recettes fiscales augmentent de 43 millions, les constitutions de provisions augmentent de 30 millions et les amortissements de 15 millions.

Nouvelles dépenses « contraintes » : elles sont ainsi nommées parce que l'État a une obligation légale envers un tiers et doit s'en acquitter quelle que soit sa situation financière. Leur croissance est de 31 millions, imputable pour l'essentiel à l'augmentation des différents types d'aide sociale (+29 millions) et à la RPT (+15 millions). À l'inverse, l'évolution favorable du chômage permet d'ajuster les budgets dévolus aux ayants droits à la baisse y (-13 millions). Les intérêts de la dette sont stables.

Mécanismes salariaux et charges sociales : L'augmentation des demandes de *Plend* provoque un coût supplémentaire net de 36 millions pour l'Etat. L'annuité versée au personnel induit une dépense de 25 millions et les allocations familiales et l'assainissement des caisses de pension représentent un coût de 16 millions. Aucune indexation n'est à prévoir en l'absence d'inflation. Au final, les mécanismes salariaux et charges sociales augmentent de 78 millions de francs.

Dépenses nouvelles découlant de décisions politiques : Hors mécanismes salariaux et impact des cotisations LPP, des dépenses nouvelles importantes ont été concentrées sur les politiques publiques prioritaires. Toutefois, grâce aux efforts consentis par le Conseil d'Etat, les dépenses nouvelles sont entièrement autofinancées par des réductions de charges opérées sur toutes les politiques publiques. Au final, les charges découlant de décisions politiques sont en baisse de 7 millions.

Principales augmentations B2012-B2013

Hors recapitalisation CIA

C Action sociale

Les charges pour la politique C augmentent de +31 millions (+ 4,2%) entre le budget 2012 et le budget 2013. Cette augmentation concerne principalement les deux subventions suivantes :

- L'introduction des prestations complémentaires en faveur des familles, qui devraient concerner environ 1700 ménages, entraîne une dépense supplémentaire de l'ordre de 8 millions. Ces prestations ont été introduites pour la première fois pendant l'automne 2012. Ce dispositif novateur renforce l'incitation au travail et évite aux familles concernées de devoir recourir à l'aide sociale.
- La subvention pour les prestations aux bénéficiaires de l'Hospice Général pour l'année 2013 est augmentée de 15 millions par rapport à celle votée en 2012 et tient compte des hypothèses de croissance des charges en matière d'aide sociale.

H Sécurité et population

Deux programmes contribuent de manière significative à la hausse de 31 millions (5,8%) de cette politique publique:

- Le programme H02 Sécurité publique augmente de +22 millions (+7,1%). Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle application informatique au service des contraventions, qui permet la comptabilisation des revenus selon le principe d'échéance, une provision doit être constituée en lien avec le risque de nonrecouvrement des créances.
- Le programme H07 Privation de liberté et mesure d'encadrement augmente de 13 millions (+13%). L'office pénitentiaire est doté de personnel supplémentaire à hauteur de 56 ETP, en vue de permettre l'ouverture de la première étape de Curabilis (un directeur et un administrateur), d'engager des agents de détention dans les établissements pour assurer un niveau de sécurité minimum durant la nuit et en prévision de Brenaz +100 (30 ETP), d'engager du personnel à Champ-Dollon dans le cadre de la réaffectation de l'unité libérée par le transfert de la Pâquerette à Curabilis (6 ETP), d'engager des assistants sociaux supplémentaires au SPI (4 ETP) et de renforcer l'administration du SAPEM et la direction générale (5 et 9 ETP).

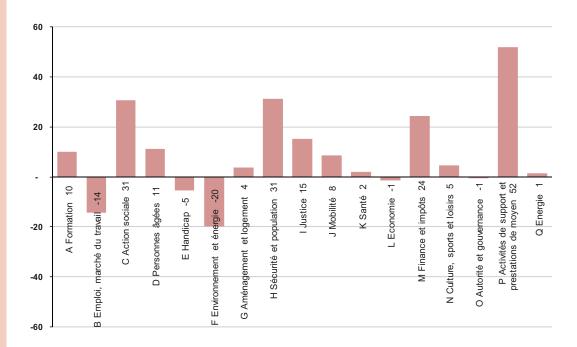
I Justice

Dans le cadre du renforcement global de la chaîne sécuritaire, le Conseil d'Etat a décidé de poursuivre son effort en faveur du pouvoir judiciaire. Une enveloppe supplémentaire de 10 millions est attribuée à celui-ci pour l'exercice 2013. Ces ressources seront principalement affectées à la création du nouveau Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant et au renforcement de la filière pénale.

Vues d'ensemble de l'évolution des charges par politique publique

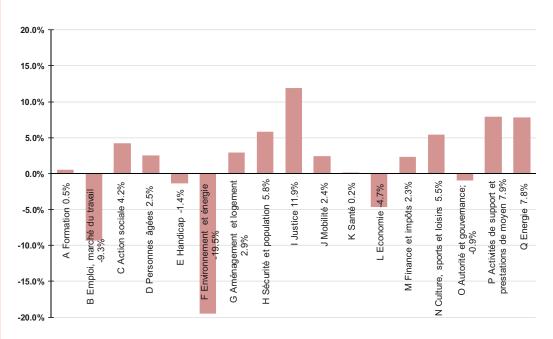
Evolution des charges B2013-B2012 en millions de francs

2013 hors recapitalisation CIA (hors imputations internes & subventions redistribuées)



Evolution des charges B2013-B2012 en %

(2013 hors recapitalisation CIA)

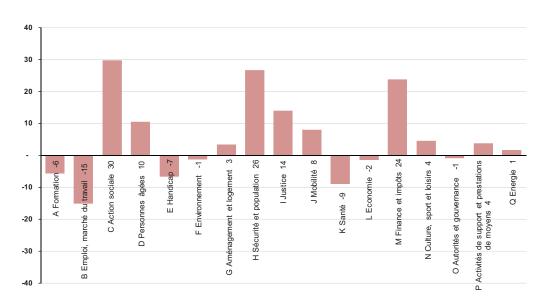


Vues d'ensemble de l'évolution des charges par politique publique

Hors mécanismes salariaux, changements de taux des charges sociales et assainissement des caisses de pension

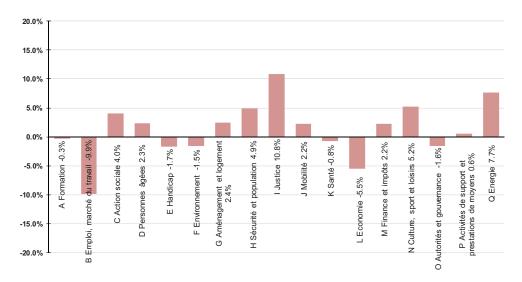
Evolution des charges B2013-B2012 en millions de francs

(hors mécanismes salariaux, plend, augmentations de charges sociales et recapitalisation CIA)



Evolution des charges B2013-B2012 en %

(hors mécanismes salariaux, plend, augmentations de charges sociales et recapitalisation CIA)



L'évolution des charges des politiques publiques est relativement différente si elle est présentée sans les mécanismes salariaux, les changements de taux des charges sociales et l'assainissement des caisses de pension. À noter que les charges de la politique publique A sont inférieures de 6 millions suite aux économies supplémentaires consenties sur les dotations en personnel. L'augmentation pour la politique publique M est due aux nouvelles charges mécaniques (liées aux recettes fiscales) et contraintes (RPT) expliquées plus haut.

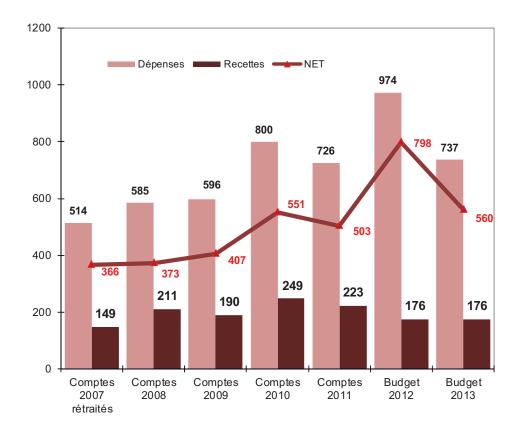
Investissements

Après cinq années consécutives de croissance résultant du rattrapage que le canton a dû effectuer pour mettre à disposition de la population des équipements adaptés à ses besoins, le budget 2013 des investissements marque un net renversement de tendance. Celui-ci permettra de revenir progressivement à un niveau supportable d'environ 500 millions d'investissements nets par an, définis selon les priorités.

Evolution des investissements sur la période 2007-2013

(hors transferts d'actifs)

en millions CHF



Le total des dépenses se monte à 737 millions alors que les recettes (y compris location-financement) s'élèvent à 176 millions, soit 560 millions d'investissement nets.

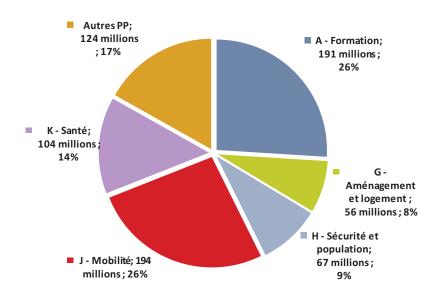
Par rapport au budget 2012, les dépenses diminuent d'un quart tandis que les recettes restent stables. Néanmoins, les investissements nets prévus en 2013 demeurent légèrement supérieurs au niveau atteint dans les comptes 2010 et 2011.

La répartition des dépenses dans les dix-sept politiques publiques montre que plus de 80% des investissements sont concentrés sur cinq d'entre elles, soit par ordre d'importance : *J Mobilité* (26%), *A Formation* (26%), *K Santé* (14%), *H Sécurité et population* (9%) ainsi que *G Aménagement et logement* (8%).

Bien que son poids relatif diminue par rapport au budget 2012, la part importante de dépenses consacrées à la politique publique *J Mobilité* traduit la détermination du Conseil d'Etat à poursuivre la construction d'infrastructures de transport indispensables pour réaliser le projet d'agglomération.

Dépenses d'investissements par politique publique

Dépenses B 2013 = 737 millions CHF

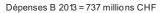


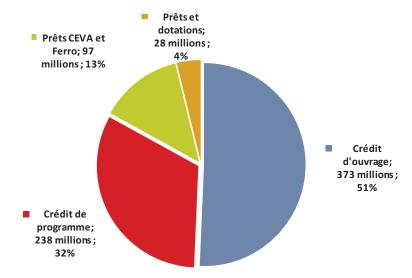
Les dix principaux projets inscrits au budget 2013, qui représentent à eux seuls environ 43% du total des dépenses, illustrent les priorités actuelles en matière d'investissement :

N° Loi	PP	Libellé Loi	B2013	% Dépenses
8719 - 10444	J	Liaison CEVA	90.0	12.2%
10008	G	LUP - achats de terrains et bâtiments	35.0	4.8%
1913004	Α	Acquisition bâtiment pour le DIP	34.6	4.7%
10703	K	BDL2 - Construction / Equipement	30.0	4.1%
10418	Н	Curabilis - extension et transformation	27.8	3.8%
9995	Α	CMU - Construction 5ème étape	24.6	3.3%
10516	Α	HEG Batelle - bâtiment B	18.0	2.4%
8662 - 10441	J	Traversée de Vésenaz - tranchée couverte	17.0	2.3%
10667	K	HUG maternité Etape 3.3 - construction / équipement	15.0	2.0%
10822	Α	CMU - Construction 6ème étape	13.0	1.8%
H.1.50	J	Extension du réseau tramways	10.2	1.4%
		Dépenses totales 2013 :	315.2	42.8%

Les dépenses inscrites au budget 2013 sont affectées pour près de deux tiers aux projets visant à créer de nouvelles infrastructures. Les crédits de programmes, qui permettent d'assurer le maintien et le renouvellement du patrimoine administratif existant, représentent environ un tiers des investissements bruts. Le solde est essentiellement dévolu aux dotations en faveur des logements d'utilité publique (LUP).

Dépenses d'investissements par catégorie





Conclusion

Notre Conseil a longuement analysé les informations à sa disposition. Il a pris en compte les multiples contraintes que l'environnement économique et politique, international et local, font peser sur les finances publiques genevoises. Il a constaté l'accumulation des risques à moyen terme. Sur cette base, il a opéré un certain nombre de choix stratégiques, fondés sur quatre éléments principaux :

- Renoncer à mettre en œuvre les mesures conditionnelles définies dans le PFQ 2012-2015.
- Limiter la croissance des charges à 1,5% en moyenne au cours des quatre prochaines années.
- Limiter le volume des investissements nets à 500 millions de francs environ par année.
- Se préparer à la mise en œuvre éventuelle du frein à l'endettement en 2014, de manière à ce que le nouveau gouvernement puisse, cas échéant, y faire face dans les meilleures conditions.

Abandon des mesures conditionnelles: Dans le cadre de la planification financière 2012-2015, le Conseil d'Etat avait dressé un catalogue de mesures dites conditionnelles, destinées à être mises en œuvre dans le cas où la crise de l'euro aurait pris une tournure dramatique. Notre gouvernement songeait en particulier au risque que la Banque nationale suisse (BNS) ne parvienne plus à maintenir le cours plancher de l'euro, ce qui aurait déclenché en Suisse une grave récession.

Ces mesures prévoyaient en particulier la poursuite de la réduction de 1% par année des charges existantes en 2014, le versement d'une demi-annuité en 2014 et en 2015, ainsi qu'une augmentation des centimes additionnels, à hauteur de 87 millions de revenus en 2013 et de 94 millions en 2014.

Le scénario du pire sur le plan conjoncturel ne s'étant pas réalisé, le Conseil d'Etat a naturellement décidé de renoncer à la mise en œuvre des mesures conditionnelles. Ce choix s'est imposé d'autant plus facilement à la lumière des deux constats suivants :

- Dès lors que le Grand Conseil a refusé d'abolir certaines niches fiscales contraires à la LHID et de suspendre pour deux ans le bouclier fiscal, il paraissait politiquement irréaliste de s'attendre à ce qu'il accepte d'augmenter les centimes additionnels par la voie de la loi budgétaire.
- La poursuite des coupes linéaires dans les dépenses comporte désormais des risques de dysfonctionnement importants dans des secteurs clés de l'administration qui ont déjà consenti des efforts d'économie substantiels. Ce danger est notamment devenu évident pour l'office cantonal de la population, l'office des poursuites, l'office des faillites, le service de protection des mineurs, le service de tutelle des adultes et l'administration fiscale. Il n'est plus possible de trouver des économies dans des secteurs qui ont un poids financier modeste, en vue de financer les dépenses nécessaires des « poids lourds » du budget que sont la formation, la santé, le social et la sécurité.

Limitation de la croissance des charges: Dans la perspective d'une croissance durablement modérée de l'économie et des risques qui pèsent sur les finances publiques cantonales, il est nécessaire de contenir l'augmentation des charges, de façon à permettre un retour à l'équilibre le moins douloureux possible. Pour le Conseil d'État, la progression des charges devrait être limitée à 1,5% (hors inflation) à long terme. L'objectif n'est pas facile à tenir, compte tenu du poids des charges obligatoires (dont la hausse des dépenses sociales). Il s'agira pour ce faire d'adopter, année après année, une approche réfléchie, excluant les coupes linéaires, limitant au maximum les dépenses nouvelles et incluant des mesures d'économies ciblées par la réduction ou la suppression de prestations non indispensables.

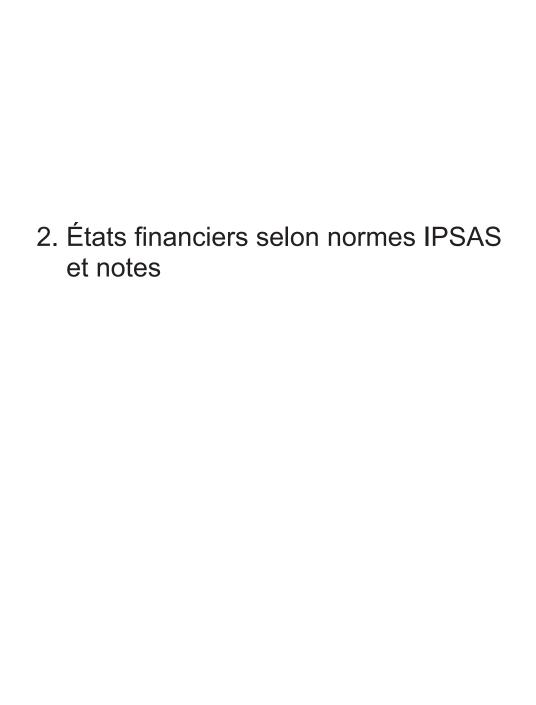
Limitation du volume des investissements nets: Ces dernières années, le Conseil d'État a choisi, démocratiquement et en toute connaissance de cause, d'accroître fortement l'effort d'investissement afin de rattraper trente années de retards pris dans la mise en place d'infrastructures indispensables au développement harmonieux de Genève et de sa région. Ce faisant, il a été explicitement renoncé à réduire la dette. Il s'agit désormais de poursuivre l'effort d'investissement dans un cadre plus serré, afin de conserver le contrôle de l'évolution de la dette et des charges induites par la mise en service progressive de nouveaux actifs. Dans le cadre de la révision de sa planification, le Conseil d'État vise à ramener le montant annuel des investissements nets autour de 500 millions, par la diminution des dépenses de renouvellement et la concentration des efforts sur les principaux chantiers en cours. Un tel niveau d'investissements, bien que demeurant élevé, ne permettra de couvrir à l'horizon 2022 que la moitié des projets que l'on aimerait réaliser. Les arbitrages visant à définir les priorités seront dès lors déterminants.

Éventualité de la mise en œuvre du frein à l'endettement: Les comptes 2012 présentent un résultat fortement négatif, en raison du coût extraordinaire de l'assainissement de la CIA. Même si, à l'heure actuelle, le déficit inscrit dans le budget 2013 laisse présager des comptes 2013 à l'équilibre, le Conseil d'État ne peut se permettre d'exclure totalement un deuxième résultat négatif consécutif, qui déclencherait le mécanisme constitutionnel du frein à l'endettement. Il a dès lors chargé l'administration de préparer des propositions de mesures d'économies et les augmentations fiscales qui pourraient, cas échéant, être opposées en votation populaire dans ce cadre. Ces propositions seront mises à disposition du Conseil d'État élu à l'automne 2013, afin que celui-ci puisse définir ses choix, s'il y a lieu, sur la base d'un dossier soigneusement préparé.

Effort de longue haleine

Les efforts pour contenir la progression des charges et pour cadrer les investissements sont les aspects les plus visibles d'une adaptation constante que notre canton va devoir poursuivre durablement. Nous devons en effet nous préparer à faire face à divers risques et défis, en particulier la perspective de la suppression des statuts fiscaux cantonaux à l'horizon 2018-2019, qui induira immanquablement des pertes de recettes fiscales de l'ordre de 200 à 250 millions en tablant sur de solides mesures compensatoires de la Confédération.

Dès lors, ce ne sont pas seulement des comptes à l'équilibre que nous devons viser, ni même des comptes à l'équilibre hors événements extraordinaires : afin de donner à notre canton la capacité d'affronter les difficultés futures dans les meilleures conditions, nous devons nous fixer pour but de dégager des résultats annuels de fonctionnement de l'ordre de 200 millions. Pour le gouvernement comme pour le Grand Conseil, le grand défi de ces prochaines années sera de suivre cette feuille de route de manière organisée et pragmatique. Car pour permettre à cet effort de longue haleine de porter ses fruits sans provoquer de dégâts insensés, l'ordre et la méthode seront de rigueur.



Etat de la performance financière Compte de fonctionnement

	Note	B 2013	B 2012	C 2011 révisé
Revenus fiscaux	6	6'272	5'915	6'121
Revenus provenant de contreprestations	7	553	565	536
Subventions reçues	8	325	309	332
Transferts et dédommagements	9	240	242	236
Autres revenus	10	95	91	150
Revenus non fiscaux		1'212	1'208	1'255
Autres produits	11	985	232	535
PRODUITS D'EXPLOITATION		8'468	7'355	7'911
Charges de personnel	12	-2'238	-2'178	-2'141
Dépenses générales	13	-440	-443	-419
Subventions accordées	14	-3'793	-3'739	-3'615
Transferts et dédommagements	15	-727	-696	-646
Autres charges	16	-1'364	-632	-938
CHARGES D'EXPLOITATION		-8'563	-7'688	-7'759
RESULTAT D'EXPLOITATION		-95	-332	151
Produits financiers	17	325	266	355
Charges financières	18	-262	-283	-305
RESULTAT FINANCIER		63	-17	50
RESULTAT NET		-32	-349	202

Etat des variations de l'actif net / situation nette

			Réserve de rééva- luation		Total des fonds propres
Solde au 1er janvier 2012	536	1'042	19	1'600	3'196
Affectations et attributions Réserve de réévaluation Résultat net de l'exercice	28 - -	-349 - -	- - -	321 - -349	- - -349
Solde au 1er janvier 2013	563	692	19	1'572	2'847
Affectations et attributions Réserve de réévaluation Résultat net de l'exercice	26 - -	-32 - -	- - -	6 - -32	- - -32
Solde au 31 décembre 2013	589	661	19	1'546	2'816

Les soldes au 1^{er} janvier 2012 correspondent aux soldes des comptes au 31 décembre 2011.

Les soldes au 1^{er} janvier 2013 et 31 décembre 2013 résultent des projections établies sur la base des données budgétaires des années 2012 et 2013.

La somme cumulée des pertes projetées pour les années 2012 et 2013 s'élève à CHF 381 millions et demeure inférieure au montant de la réserve conjoncturelle au 1^{er} janvier 2012. En conséquence, la réserve conjoncturelle devrait être utilisée par les fonds propres reportés au 31 décembre 2012 et 2013, successivement à hauteur des pertes projetées au titre des années 2012 et 2013.

Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée sur les mouvements de la réserve de réévaluation.

Notes relatives aux états financiers du budget

1 La République et Canton de Genève

1.1 Gouvernance et organisation

La République et Canton de Genève s'étend sur un territoire de 282 km² et comptait 470'512 habitants en décembre 2012 (décembre 2011 – 466'918 habitants), répartis dans 45 communes, dont la plus importante est la Ville de Genève.

Le produit intérieur brut (PIB) du canton est évalué à CHF 45,3 milliards en 2012 (2011 – CHF 44,7 milliards), selon la Banque cantonale de Genève.

L'Etat assure son action publique par la voix de son Conseil d'Etat (organe exécutif) et de son Grand Conseil (organe législatif), au moyen d'une organisation composée de 7 départements (ministères), d'une Chancellerie, d'un Pouvoir judiciaire indépendant et d'une Cour des comptes indépendante.

Dans le cadre de ses fonctions régaliennes, l'Etat prélève des impôts et taxes auprès des contribuables, afin de financer les différentes actions publiques qu'il propose aux usagers. Ces actions peuvent être assurées directement par les différents services de l'Etat, ou déléguées à des entités autonomes dans le cadre de contrats de prestations.

A l'exception des entreprises publiques exerçant une activité commerciale couvrant l'intégralité de leurs coûts, les entités publiques perçoivent des revenus auprès des usagers pour les services publics rendus, mais également des financements complémentaires de la part de l'Etat sous forme de subventions de fonctionnement et de subventions d'investissement.

1.2 Processus budgétaire du Canton de Genève

Le budget est une loi annuelle qui autorise les dépenses et prévoit les recettes nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques. Il est composé d'un budget de fonctionnement (charges et revenus de fonctionnement) présenté par programme et d'un budget d'investissement (dépenses et recettes d'investissement) présenté par politique publique.

L'établissement d'un budget annuel est régi par la Constitution du canton de Genève à l'article 117 (Budget et compte rendu) et 174A (Gestion de l'Etat).

Le processus budgétaire se décompose en 3 étapes successives:

- Etablissement du projet de budget : Le Conseil d'Etat établit un projet de budget chaque année qui est remis au Grand Conseil au plus tard le 15 septembre.
- Processus d'amendement : La Commission des finances est chargée par le Grand Conseil d'étudier le projet de budget. La Commission des finances et le Conseil d'Etat peuvent déposer des amendements afin de modifier le projet de budget. La Commission des finances remet au Grand Conseil un projet de budget amendé.
- Vote du budget : Le Grand Conseil vote la loi budgétaire annuelle dans son ensemble au plus tard le 31 décembre. Le budget est voté en trois débats par le Grand Conseil. A l'issue du troisième débat, la loi budgétaire annuelle votée est l'autorisation officielle de dépense pour l'année correspondante.

En l'absence de vote de la loi budgétaire au 1er janvier, le Conseil d'Etat est autorisé à engager les moyens financiers nécessaires aux activités ordinaires de l'Etat. Les charges de fonctionnement sont engagées sur la base et en proportion des montants figurant au budget de l'année précédente, le Conseil d'Etat sollicite du Grand Conseil des douzièmes provisoires. Les dépenses d'investissement sont engagées conformément aux bases légales qui les ont autorisées.

2 Déclaration de conformité

Les présents états financiers sont préparés selon les normes internationales pour le secteur public (IPSAS), publiées par l'IPSAS Board, à l'exception des dérogations détaillées ci-après.

IPSAS 25 « Avantages du personnel » Avantages postérieurs à l'emploi	Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés. Toutefois, une provision est comptabilisée selon la norme IPSAS 19 "Provisions, passifs éventuels, actifs éventuels", dès lors qu'il existe une obligation pour l'Etat d'effectuer un apport à une institution de prévoyance de droit public (IPDP).
IPSAS 20 « Information relative aux parties liées »	Le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers.
IPSAS 3 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »	 Jusqu'au 31 décembre 2011, en cas de correction d'erreurs, l'ajustement relatif aux périodes antérieures est comptabilisé dans le résultat de l'année en cours. Depuis le 1^{er} janvier 2012, la dérogation a été supprimée. Les corrections d'erreurs sont comptabilisées selon la méthode rétrospective prescrite par la norme IPSAS 3. En cas de correction d'erreurs, l'ajustement relatif aux périodes antérieures est comptabilisé dans : le résultat de l'année précédente pour la part d'ajustement relative à la période précédente; et/ou dans les fonds propres de la période précédente pour la part d'ajustement relative aux périodes antérieures à l'année précédente.

Le budget de l'Etat est établi chaque année sur une base comparable à celle des états financiers annuels. Néanmoins, il se compose uniquement d'un compte de fonctionnement (état de la performance financière) et d'un compte d'investissement (état spécifique aux collectivités publiques suisses). L'état de la situation financière et le tableau de flux de trésorerie ne sont pas budgétés.

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et selon les principes de la comptabilité d'exercice et des coûts historiques, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

3.2 Entrée en vigueur de nouvelles normes

Les normes suivantes entrent en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013:

- IPSAS 28 « Instruments financiers : présentation »
- o IPSAS 29 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation »
- IPSAS 30 « Instruments financiers : information à fournir »

L'application des normes IPSAS 28, IPSAS 29 n'a aucune incidence sur les états financiers du budget, dans la mesure où l'Etat applique les dispositions contenues dans ces normes depuis la première publication des états financiers selon les normes IPSAS.

La norme IPSAS 30 est appliquée depuis l'exercice ouvert au 1 janvier 2009.

3.3 Normes publiées et non encore adoptées

L'IPSAS Board a publié la norme IPSAS 32 « Accords de concession de services » qui entrera en vigueur le 1er janvier 2014. Celle-ci n'a pas été appliquée par anticipation pour la préparation des états financiers du budget 2013. Son adoption n'aura aucune incidence significative sur les états financiers au cours de la première période d'application.

3.4 Recours à des estimations

Certaines estimations sont nécessaires pour établir la situation financière de l'Etat, dans la mesure où des éléments ne peuvent être évalués avec précision. Ces estimations sont révisées en cas de changement de circonstances, de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Les hypothèses, sur lesquelles se fondent les principales estimations, sont explicitées ci-après.

Revenus fiscaux et créances résultant de revenus fiscaux

Dans le cadre des recettes fiscales, les estimations sont nécessaires pour établir le budget de l'Etat, dans la mesure où aucun élément ne peut être connu avec précision lors de son élaboration. Ces estimations sont révisées en cas de changement de circonstances, de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience.

Les impôts périodiques inscrits dans le budget sont évalués sur la base d'estimations, dont les méthodes varient en fonction de l'impôt considéré.

Impôt sur le revenu des personnes physiques au barème ordinaire

L'estimation est effectuée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance fondées sur l'évolution du PIB. Celles-ci émanent des dernières recommandations du Groupe de perspectives économiques (GPE) qui sont publiées tous les trimestres.

Impôt sur la fortune des personnes physiques

L'estimation est basée sur les éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance déterminées à partir des statistiques fournies par la Banque nationale suisse (BNS) sur l'évolution de la fortune mobilière et concernant l'année 2012. Pour l'année 2013, l'estimation est fondée sur un scénario de croissance à long terme de l'impôt, fixée à 3%.

Impôt à la source

L'estimation de l'impôt à la source est réalisée à partir de l'impôt perçu. En règle générale, l'impôt à la source d'une année fiscale est perçu dans le courant de l'année correspondante. La taxation a ensuite lieu les deux années suivantes pour les contribuables demandant des rectifications. Ainsi, lors de la préparation du budget, une partie de la perception de l'impôt à la source de l'année en cours est connue. Néanmoins, le reste de la perception ainsi que les rectifications futures demandées par les contribuables sont estimées sur la base des deux années fiscales précédentes, en tenant compte des taux de croissance du PIB (comme pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques imposées au barème ordinaire). L'estimation est actualisée chaque mois au fur et à mesure de l'avancement de la perception.

Impôt des personnes morales

L'estimation est réalisée sur la base des éléments connus (2011 et 2012) et du résultat du questionnaire adressé deux fois par an à près d'une centaine d'entreprises représentant près de 50% du total de l'impôt. Les entreprises consultées donnent des indications sur les perspectives de leurs bénéfices de l'année en cours et celle du budget.

Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi directement pris en charge par l'Etat comprennent les capitaux de prévoyance de la Caisse de prévoyance des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat, de la Caisse de prévoyance des magistrats du Pouvoir judiciaire et de la Caisse de prévoyance des magistrats de la Cour des comptes, ainsi que divers pensionnés de l'Etat.

L'ensemble de ces capitaux de prévoyance est déterminé selon une méthode de calcul actuarielle. Ces calculs prennent en compte les hypothèses suivantes :

- indexation des salaires et rentes : 0%,
- o durée de vie, risque invalidité : VZ 2005 avec provision longévité
- o taux d'actualisation (taux d'intérêt technique) : 3,5%.

Le pont AVS des enseignants du primaire fait également partie des avantages postérieurs à l'emploi.

3.5 Présentation des états financiers du budget

L'état de la performance financière (le compte de fonctionnement)

L'état de la performance financière est composé de produits et de charges :

- les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de services qui conduisent à une augmentation des fonds propres;
- les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de services, sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs, qui ont pour résultat de diminuer les fonds propres.

Le résultat indique la performance financière de l'Etat pour l'année présentée.

L'état des variations de l'actif net / situation nette

L'état des variations de l'actif net / situation nette met en évidence l'origine des augmentations et diminutions de fonds propres entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Les variations de l'actif net / situation nette proviennent :

- du résultat net de l'exercice ;
- des affectations et attributions aux fonds propres affectés ;
- o des attributions à la réserve conjoncturelle ;
- o des mouvements de la réserve de réévaluation.

3.6 Opérations sans contrepartie directe

Les produits générés par les impôts sont des opérations sans contrepartie directe, comptabilisés lorsque l'événement imposable a lieu pour le contribuable :

- o impôt sur le revenu : acquisition du revenu durant l'année fiscale,
- impôt sur le bénéfice : réalisation du bénéfice au cours de l'exercice commercial,
- o impôt sur la fortune : existence de la fortune au 31 décembre,
- o impôt sur le capital : existence du capital, le dernier jour de l'exercice commercial,
- o impôt immobilier complémentaire : propriété ou usufruit du bien immobilier au 31 décembre.
- o impôt sur les véhicules à moteur : immatriculation du véhicule pendant l'année fiscale,
- o impôt sur les prestations en capital : le jour du droit à disposer de la prestation en capital,
- o impôt sur les bénéfices et gains immobiliers : le jour du transfert de propriété,
- droits d'enregistrement : le jour de l'établissement de l'acte devant être enregistré,
- droits de successions : le jour du décès de la personne domiciliée dans le canton ou propriétaire d'un bien immobilier dans le canton,
- o taxe personnelle: domicile du contribuable sur le territoire cantonal au 31 décembre,
- o impôt sur les casinos, droits des pauvres, impôt sur les chiens.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés au transfert (l'entrée de ressources) iront au bénéficiaire, et lorsque la juste valeur de cette entrée de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Les subventions de fonctionnement (liées au résultat) sont comptabilisées selon le détail ciaprès :

- les subventions de fonctionnement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées en produit dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus ;
- les subventions de fonctionnement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées en charge dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus chez le tiers.

Les subventions d'investissement (liées à des actifs) sont comptabilisées selon le détail ciaprès :

- les subventions d'investissement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées au passif; ces subventions sont ensuite amorties en produit différé sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné;
- les subventions d'investissement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées à l'actif; ces subventions sont ensuite amorties sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné chez le bénéficiaire.

Les subventions non monétaires consenties par l'Etat sont évaluées à la juste valeur à la date de consommation et comptabilisées à la fois en charge et en produit ; le passif résultant de la sortie de ressources non monétaires est immédiatement diminué par un produit au titre de la consommation de la contribution en nature chez le bénéficiaire. Cette méthode n'a aucune incidence sur le résultat et permet de montrer l'effort consenti par l'Etat auprès des entités subventionnées par la reconnaissance en charge des subventions non monétaires et par leur utilisation en produit.

Allocations à des tiers

Les allocations à des tiers sont comptabilisées lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et que la prestation est due. Une provision est comptabilisée lorsque des demandes d'allocations ont été reçues et n'ont pas été traitées administrativement. Lorsqu'un prêt est convertible en allocation à des conditions prédéfinies, une provision pour dépréciation d'actif est comptabilisée à hauteur de l'estimation des prêts qui seront effectivement convertis.

Fonds alloués par des tiers avec conditions

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception, comptabilisés au passif, puis différés en produit selon le montant des charges encourues pour satisfaire les conditions du tiers (le cédant).

Fonds alloués par des tiers sans conditions

Les fonds alloués par des tiers sans conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception et directement comptabilisés en produit.

Amendes, legs, dons et donations

Les amendes, legs, dons et donations sont évalués à la meilleure estimation du flux de ressources allant à l'Etat, et comptabilisés en produit lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé au transfert iront à l'Etat.

3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour en permettre l'exploitation. Les coûts d'emprunts n'étant pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'une immobilisation ne sont pas inscrits à l'actif du bilan.

Lorsque des immobilisations corporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

A l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, les amortissements sont calculés de manière linéaire par composant, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

0	Bâtiments	entre 25 et 70 ans
0	Génie civil	entre 10 et 90 ans
0	Subventions accordées	entre 3 et 60 ans
0	Équipement informatique	entre 4 et 15 ans
0	Mobilier et véhicules	entre 5 et 20 ans
0	Autres équipements	entre 4 et 10 ans

La plus ou moins-value résultant de la cession d'immobilisations corporelles est comptabilisée en autres produits, respectivement en autres charges.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles par voie d'échange sont traitées comme des opérations ordinaires de cession ou d'acquisition. Le bien remis donne lieu à une sortie d'actif à sa valeur comptable nette, tandis que l'actif reçu est enregistré à sa juste valeur. Si la juste valeur des deux actifs échangés n'est pas équivalente, la plus ou moins-value induite est enregistrée en résultat.

3.8 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Il est évalué initialement à son coût, en tenant compte des coûts de transactions. Lorsqu'il est acquis pour un coût nul ou symbolique, ce coût est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

L'immeuble de placement est ensuite évalué à la juste valeur. Les profits et pertes résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

3.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend tous les frais directement attribuables à la mise en service de l'actif, qu'il soit acquis auprès d'un fournisseur ou généré en interne.

Lorsque des immobilisations incorporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les coûts directement associés au développement des logiciels informatiques sont portés en immobilisations incorporelles. En revanche, les frais de recherches sont comptabilisés en charge lorsqu'ils surviennent.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilité, généralement comprise entre 4 et 10 ans.

3.10 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés corporels et incorporels non générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de service recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'évènements ou de circonstances intervenus au cours de la période (disparition de la demande ou du besoin exprimés pour les services, changements importants sur l'utilisation future de l'actif, dégradation physique, décision d'arrêter la construction d'un actif avant son achèvement, performance de service de l'actif moins bonne que prévue, etc.).

Les actifs détenus par l'Etat, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, sont en principe des actifs non générateurs de trésorerie.

Les immeubles du patrimoine historique, artistique ou culturel ne sont pas soumis aux tests de dépréciation d'actifs de par leur nature.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou encore les unités de service.

Le montant de la dépréciation à comptabiliser (la perte de valeur) est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de service recouvrable.

En cas de reprise ultérieure de perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

3.11 Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés incorporels et corporels générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, autres indicateurs externes, etc.).

Les actifs détenus par l'Etat, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, ne sont en principe pas des actifs générateurs de trésorerie.

3.12 Créances de location-financement

Les immobilisations spécifiques mises à disposition d'entités publiques pour l'exécution de leurs tâches déléguées sont considérées comme des locations-financement.

Elles donnent lieu à des transactions non monétaires qui permettent de faire figurer dans les comptes de l'Etat, le coût net de cette mise à disposition. Ce coût est représenté par la subvention non monétaire accordée pour compenser :

- o l'amortissement des immobilisations sous-jacentes,
- o les intérêts financiers non monétaires calculés sur la valeur de la créance.

3.13 Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés d'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente, l'échange ou la distribution.

Lorsque les stocks sont acquis par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement courant s'ils sont détenus à des fins de distribution à un coût nul ou symbolique, ou encore à des fins de consommation dans le processus de production de biens destinés à être distribués à un coût nul ou symbolique. Le coût de remplacement courant est le coût que l'entité encourrait pour acquérir l'actif à la date de clôture.

Les coûts affectés aux stocks, y compris une portion appropriée des frais généraux fixes et variables, sont déterminés en utilisant la méthode qui s'applique le mieux à la catégorie particulière des stocks.

3.14 Instruments financiers

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière

Les actifs et passifs financiers sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière s'ils sont détenus à des fins de transaction (acquis en vue d'être vendus à court terme) ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés en vue de réaliser des bénéfices à court terme. Les variations de juste valeur de ces actifs et passifs financiers, les dividendes reçus, ainsi que les intérêts perçus ou payés sont comptabilisés en résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur. Les éventuels produits d'intérêts ne sont pas retenus pour les créances à court terme car leur comptabilisation au coût amorti n'aurait pas d'incidence significative sur les comptes.

Lorsque les prêts et créances présentent un taux d'intérêts inférieur à celui du marché, la part d'intérêts entre le taux du marché et le taux pratiqué est comptabilisée comme une subvention non monétaire.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Ils ont été acquis avec l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêts effectif, diminuée de toute perte de valeur. Les profits et pertes résultant des variations du coût amorti sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif disponible à la vente est un actif financier non dérivé qui est désigné comme tel, ou qui n'appartient pas à une des trois catégories précédentes. Ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des fonds propres (réserve de réévaluation). En revanche, les pertes de valeurs et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêts effectif sont reconnus directement en résultat.

Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte préalablement comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période.

Les dividendes sur les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit à recevoir ces dividendes est établi.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs sont initialement enregistrés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêts effectif. La charge d'intérêts est comptabilisée selon le rendement effectif.

Lorsque des passifs financiers évalués au coût amorti présentent un taux d'intérêts inférieur à celui du marché, la part d'intérêts entre le taux du marché et le taux pratiqué est comptabilisée comme une subvention non monétaire.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière.

Bien que tous les instruments financiers dérivés soient acquis dans un but de couverture, aucun de ces instruments n'a été désigné comme instrument de couverture. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée compte tenu de son incidence mineure sur les états financiers, eu égard à la documentation requise pour décrire la relation de couverture.

Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie

actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Cette méthode consiste à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier. Ce coût correspond au montant de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé et calculé par la méthode du taux d'intérêts effectif.

Le taux d'intérêts effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le taux d'intérêts effectif tient compte des coûts de transactions, des primes et des commissions payées.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs évènements intervenus après leur comptabilisation initiale sur l'estimation de leurs flux de trésorerie futurs.

Dans le cas des actions non cotées, classées comme disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en-deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré, ou lorsque la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif a été transféré.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint du fait de l'annulation de son obligation ou de son arrivée à l'échéance.

3.15 Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées en résultat.

3.16 Avantages du personnel

Les avantages du personnel à court terme (salaires, cotisations sociales, droits cumulables tels que les congés payés et les heures supplémentaires) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle le salarié a rendu des services à l'Etat.

Les indemnités de fin de contrat de travail, dont le plend (plan d'encouragement à la retraite anticipée), sont enregistrées en engagement comptable à l'annonce de la cessation d'activité de l'employé.

Les avantages postérieurs à l'emploi à la charge directe de l'Etat (pont AVS, pensions des conseillers d'Etat et des magistrats du Pouvoir judiciaire et de la Cour des comptes) sont comptabilisés au fur et à mesure de l'avancement de la carrière du personnel, sur la base de calculs actuariels.

Les avantages postérieurs à l'emploi relatif aux régimes à prestations définies ne sont pas reconnus dans les comptes. Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une

obligation pour l'Etat d'effectuer un apport à une institution de prévoyance de droit public (IPDP).

3.17 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- l'Etat a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- o le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de l'Etat, qui aurait créé une attente légitime des tiers, comptant sur le fait que l'Etat assumera certaines responsabilités.

Les provisions sont estimées sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée. Il s'agit alors d'un passif éventuel.

3.18 Fonds propres

Fonds propres affectés

Les fonds propres affectés servent à allouer des fonds à des buts clairement définis :

- les financements spéciaux sont des moyens financiers (taxes) prélevés dans le but de remplir une tâche publique précise selon le principe de causalité;
- les autres fonds propres affectés sont des réserves constituées par l'Etat pour des tâches publiques particulières, sans qu'il y ait un lien de causalité entre le prélèvement et la tâche à remplir ; ils peuvent être autofinancés, ou entièrement ou partiellement financés par une attribution de l'Etat.

Les fonds financés à la fois par une taxe affectée et une attribution de l'Etat sont classés en autres fonds propres affectés.

Les fonds propres affectés font l'objet d'affectations et d'attributions. Le résultat annuel (revenus, déduction faites des charges) du fonds fait l'objet d'une affectation par le biais des fonds propres libres. Les décisions de l'Etat d'attribuer des ressources supplémentaires au fonds font l'objet d'une attribution par le biais des fonds propres libres. Les fonds constitués en vu de l'acquisition de biens non amortissables sont intégralement utilisés par le biais des fonds propres l'année durant laquelle l'investissement est réalisé.

Les charges, produits et investissements réalisés dans le cadre du fonds propres affectés sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

Réserve conjoncturelle

L'attribution à la réserve conjoncturelle est proposée par le Conseil d'Etat et approuvée par le Grand Conseil lors de l'approbation des comptes annuels. Cette réserve peut être utilisée en cas de conjoncture défavorable sur proposition du Conseil d'Etat et approbation du Grand Conseil.

Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente.

Fonds propres libres

Les fonds propres libres correspondent aux fonds propres reportés de l'Etat.

3.19 Présentation de l'information budgétaire

Budget de fonctionnement

Le budget de l'Etat est établi chaque année sur une base comparable à celle des états financiers :

- selon les principes et méthodes comptables issus des normes internationales pour le secteur public (IPSAS), publiées par l'IPSAS Board, à l'exception des dérogations édictées par le Conseil d'Etat;
- sur une base de continuité d'exploitation et selon les principes de la comptabilité d'exercice et des coûts historiques, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

Néanmoins, le budget de l'Etat se compose uniquement d'un compte de fonctionnement (état de la performance financière) et d'un compte d'investissement (état spécifique aux collectivités publiques suisses). L'état de la situation financière et le tableau de flux de trésorerie ne sont pas budgétés.

En termes de présentation, le budget est établi par prestation et par programme selon des clés de répartition appliquées aux différentes rubriques comptables. Le budget est voté par programme par le Grand Conseil. Chaque programme contient les éléments suivants:

- les données budgétaires présentées par rubriques comptables et l'évolution des postes par catégorie;
- o une brève description du programme ;
- o la liste des prestations qui lui sont rattachés ;
- la justification des projets prioritaires et les principaux écarts avec le budget de l'année précédente;
- les indicateurs de performance permettant de mesurer l'efficacité et l'efficience de l'action publique.

Le budget voté comprend également la liste des amendements adoptés par le Grand Conseil.

Pour les états financiers, les montants relatifs au budget voté sont présentés par ajout de colonnes supplémentaires dans l'état de la performance financière (compte de fonctionnement), dans les tableaux des notes relatives aux différentes rubriques de la performance financière et dans le compte d'investissement.

Compte d'investissement

Le compte d'investissement est une particularité propre à la gestion financière des collectivités publiques suisses. Il reflète les mouvements du patrimoine administratif, c'est-à-dire des actifs affectés de manière durable à l'exécution d'une tâche publique.

Le compte d'investissement est composé de recettes et de dépenses.

Les recettes d'investissement représentent :

- le financement mis à disposition de l'Etat par un tiers dans le cadre de l'acquisition ou de la construction d'un actif du patrimoine administratif;
- o le remboursement à l'Etat d'une dépense d'investissement ;
- o le produit lié à l'aliénation d'un actif inscrit au patrimoine administratif.

Les dépenses d'investissement représentent :

- le coût d'acquisition ou de construction d'une immobilisation corporelle ou incorporelle;
- l'octroi à un tiers d'une subvention d'investissement, d'un prêt ou d'un capital de dotation ou tout autre actif inscrit au patrimoine administratif;
- o la prise de participation dans une entité.

Le solde du compte des investissements (investissements nets) modifie l'actif du patrimoine administratif au bilan.

4 Corrections d'erreurs

<u>Depuis le 1^{er} janvier 2012</u>, les erreurs sont corrigées selon la méthode rétrospective prescrite par la norme IPSAS 3. Les corrections d'erreurs concernent plus précisément les éléments détaillés ci-après.

De l'année 2011	Résultat net 31 déc	Fonds propres 1er janv
Soldes publiés	193	3'203
Immobilisations corporelles	-15	8
Immeubles de placement	5	-2
Subventions d'invest. reçues	7	-158
Emprunts non courants	0	-5
Provisions non courantes	11	-15
Total corrections d'erreurs	8	-172
Soldes corrigés	202	3'032

Des amortissements ont été reclassés de provisions à immobilisations corporelles :

o résultat net 2011 : CHF -11 millions en lien avec les immobilisations corporelles et CHF +11 millions en lien avec les provisions non courantes.

Des travaux effectués et financés par un tiers sur un bâtiment appartenant à l'Etat ont été activés en contrepartie d'une dette :

o fonds propres 2011 : CHF +7 millions en lien avec les immobilisations corporelles et CHF -5 millions en lien avec les emprunts non courants.

Dans le cadre de chantiers, les indemnités versées aux riverains le long des lignes de tramways et de la tranchée couverte de Vesennaz ont été désactivées et comptabilisées en charges :

- o résultat net 2011 : CHF -4 millions en lien avec les immobilisations corporelles,
- o fonds propres 2011 : CHF -5 millions en lien avec les immobilisations corporelles.

Des terrains et des bâtiments n'avaient pas été activés dans le bilan d'entrée IPSAS en 2008, et la juste valeur de certains immeubles de placement avait été surévaluée :

o fonds propres: CHF +4 millions en lien avec les immobilisations corporelles et CHF -2 millions en lien avec les immeubles de placements.

Une erreur de calcul a été commise dans le fichier d'évaluation des immeubles de placement :

o résultat net 2011 : CHF +5 millions.

Les subventions d'investissement reçues antérieures à 2005 ont été reconnues dans la mesure où elles n'avaient pas été prises en compte dans le bilan d'entrée IPSAS en 2008 :

- o résultat net 2011 : CHF +7 millions,
- o fonds propres : CHF -158 millions.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la provision pont LPP police a été abaissé de 4,5% à 1% :

o fonds propres : CHF -7 millions.

Une erreur a été commise dans le calcul de la provision pour réserve de carrière des enseignants :

fonds propres : CHF -8 millions.

Les comptes 2011 révisés inclus dans les présents états financiers tiennent compte de ces modifications.

<u>Jusqu'au 31 décembre 2011</u>, les erreurs relatives aux périodes antérieures étaient comptabilisées dans le résultat de l'année en cours. Les corrections comptabilisées en 2011 selon cette méthode n'ont pas été retraitées dans la colonne comparative 2011 des présents états financiers.

C 2011

Résultat net	202
Revenus contreprestations	-12
Subventions reçues	-8
Autres produits	-160
Autres charges	32
Divers	2
Total corrections d'erreurs	-146
Résultat net corrigé bas	55
Autres revenus (estimation)	-20
Résultat net corrigé haut	35

Signe négatif : amélioration du résultat net

Ces corrections ont contribué à accroître le résultat net 2011 à hauteur d'un montant compris entre CHF 146 millions et CHF 166 millions. Le bénéfice net de l'Etat au titre de l'année 2011 aurait été compris entre CHF 34 millions et CHF 55 millions au lieu de CHF 202 millions.

5 Information sectorielle

5.1 Politiques publiques

L'information sectorielle est présentée selon les 17 politiques publiques définies par le Conseil d'Etat.

A. Formation

- o Enseignement obligatoire : degré primaire (cycle 1 et 2) et degré secondaire 1 ;
- Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation: formation gymnasiale, professionnelle (plein-temps/duale) et continue des adultes, développement et surveillance de la formation professionnelle, information et orientation, structures d'accueil et formation de transition;
- o Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles : animation parascolaire, traitements médico-pédagogiques, promotion, prévention et soutien à l'enfance, protection des mineurs, autorisation et surveillance des prestations à l'enfance et à leur famille ;
- Hautes écoles : formation, recherche et services HES / UNI, formation approfondie, recherche et expertise IHEID ;
- Enseignement spécialisé: enseignement spécialisé dans une école ordinaire, dans une école ou un centre de jour spécialisé, dans une structure résidentielle, prise en charge médico-pédagogique dans l'enseignement spécialisé et autres mesures renforcées de pédagogie spécialisée.

B. Emploi, marché du travail

- o Réinsertion des demandeurs d'emplois sous régime cantonal et fédéral ;
- o Surveillance du marché du travail.

C. Action sociale

- Accès à l'assurance maladie : garantie de l'accès à l'assurance-maladie, gestion des subsides et des créances irrécouvrables des assurés modestes ;
- Soutien à la famille : actions de soutien à la famille, avance et recouvrement de pensions alimentaires, soutien financier individuel aux familles ;

- Mesures d'action sociale : aide sociale, insertion socioprofessionnelle, aide aux victimes, toxico-dépendance, RDU;
- Protection des personnes adultes sous tutelle ou curatelle ;
- o Actions en matière d'asile et de migration.

D. Personnes âgées

- Actions en faveur des personnes âgées : établissements médico-sociaux pour personnes âgées, personnes âgées ;
- Soutien financier individuel aux personnes âgées : prestations complémentaires AVS, aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale).

E. Handicap

- Actions en faveur des personnes handicapées : établissements pour personnes handicapées, prestations aux personnes handicapées ;
- Soutien financier individuel aux personnes handicapées: prestations complémentaires AI, aides complémentaires aux personnes handicapées.

F. Environnement

- Protection de l'environnement : management environnemental, gestion des déchets, protection de l'air, protection contre le bruit et les rayonnements, gestion des sols, sites pollués et eaux souterraines, environnement des entreprises et risques majeurs, contrôle des risques dus aux substances toxiques dans l'espace bâti ;
- Gestion des eaux : gestion, surveillance et assainissement des eaux, renaturation des cours d'eau et des rives ;
- Nature et paysage : espèces, écosystèmes, paysages, loisirs en plein air et activités portuaires ;
- Politique agricole : administration et contrôle de la politique agricole fédérale, promotion de l'agriculture locale.

G. Aménagement et logement

- Accès au logement: aide à la personne en matière de logement, gestion et développement de l'offre de logements;
- Aménagement du territoire ;
- o Conformité des constructions et des chantiers ;
- Géodonnées de référence et garantie des droits réels : mensuration officielle et garanties des droits réels.

H. Sécurité et population

- Population, droit de cité et migration : état civil, passeports, légalisation, asile, séjours et établissement, naturalisation, objets trouvés;
- Sécurité publique : sécurité et ordre publics, infractions aux dispositions pénales, protection de l'Etat et du milieu international, police administrative, amendes et contraventions;
- Sécurité civile: protection civile, inspection cantonale du feu, protection de la population:
- Armée et obligation de servir : logistique et infrastructure militaire, organisation de l'obligation militaire de servir et logistique cantonale;
- Admission à la circulation et à la navigation ;
- Exécution des poursuites et faillites ;
- Privation de liberté et mesures d'encadrement : détention préventive des adultes, exécution des peines et mesures, mesures de probation, soutiens sociaux éducatifs à la prison, détention préventive et observation des mineurs, détention des adultes dans des établissements d'exécution de peines, exécution des peines alternatives des mineurs et adultes :
- Droits humains: promotion de l'égalité entre hommes et femmes, intégration des étrangers et lutte contre le racisme, coordination des actions et lutte contre les violences domestiques, mise en œuvre de la politique de solidarité internationale, mise en œuvre du droit international relatif aux droits humains.

I. Justice

 Pouvoir judiciaire : gouvernance et direction du pouvoir judiciaire, justice pénale, civile et administrative.

J. Mobilité

- Transports et mobilité : planification des actions de l'Etat, mise à disposition des services de mobilité, exploitation de l'infrastructure routière ;
- Infrastructures routières et de transports publics: entretien, construction et assainissement du réseau routier, réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics.

K. Santé

- Réseau de soins : maintien, aide et soins à domicile, accès aux soins, prestations hospitalières ;
- Régulation sanitaire : planification, pratiques professionnelles et protection des droits des patients ;
- Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention des maladies, aide sanitaire d'urgence.

L. Économie

- Développement et soutien de l'économie : promotion économique, conditions-cadres de l'économie, gestion des zones industrielles, promotion et développement du tourisme;
- Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (Aéroport international de Genève, Ports Francs et Entrepôts de Genève, Fondation Mixte pour la Création d'une Salle Polyvalente des Spectacles - Arena, Palexpo SA);
- Régulation du commerce.

M. Finance et impôts

- Impôts, taxes et droits : impôts directs personnes physiques et morales, autres impôts directs ou indirects, impôts sur la possession, d'affectation et taxes ;
- Gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif : intérêts et frais financiers de la dette, variations de juste valeur des instruments financiers, des patrimoines financier et administratif, rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA, intérêts fiscaux et contentieux fiscal et non fiscal ;
- Péréquation financière intercantonale : péréquation des ressources et cas de rigueur et compensation des charges ;
- Production et perception des impôts.

N. Culture, sport et loisirs

- Culture : accès et encouragement à la culture et activités scolaires culturelles, enseignement artistique de base délégué;
- Sport et loisirs : coordination du sport, des loisirs et soutien aux associations sportives ;
- Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois.

O. Autorités et gouvernance

- o Grand Conseil;
- o Conseil d'Etat;
- Services généraux : audits de la Cour des Comptes, évaluations de politiques publiques, mise à disposition d'informations statistiques publiques, surveillance des fondations et institutions de prévoyance, contrôle de la conformité des décisions communales, surveillance de la bonne application de la LIPAD, archives d'Etat, audits et expertises de l'Inspection cantonale des finances ;
- o Développement durable ;
- Exercices des droits politiques ;
- o Genève internationale;
- o Régional et transfrontalier.

P. Activités de support et prestations de moyens

- États-majors et activités de support départementales: états majors, ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information et logistique;
- Gestion transversale des ressources humaines: développement des ressources humaines de l'Etat, gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat, gestion des pensions et retraites de l'Etat, assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève;
- Gestion financière transversale et achats : administration transversale des finances et des investissements, acquisition des biens et services ;
- Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) : planification des besoins, réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat, valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat ;
- Développement et gestion des systèmes informatiques : environnement informatique et support "utilisateurs", gestion du portefeuille de projets et des infrastructures informatiques.

Q. Energie

Énergie : définition et mise en œuvre de la politique énergétique

5.2 Analyse sectorielle de l'état de la performance financière

	A. Forma-	B. Emploi,	C. Action	D. Person-	E. Handi-	F. Environ-	G. Aména-	H. Sécurité	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo-	M. Finance	N. Culture.	O. Autori-	P. Activités	Q. Energie	Tota
Au 31 décembre 2013	tion	marché du travail	sociale	nes âgées	сар	nement		et popula- tion	000.00		3 4.113			sports et	tés et		_ lorgio	100
				J		énergie	ment								nance	tions de moyen		
Revenus fiscaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6'272	-	-	-	-	6'27
Revenus de contrepresta.	30	15	6	15	13	33	29	101	24	46	32	19	21	0	2	123	45	55
Subventions reçues	43	0	130	59	42	7	2	4	-	29	0	0	-	0	-	7	0	32
Transferts et dédommage.	7	35	-	-	-	2	-	41	-	-	-	-	152	-	0	3	-	24
Autres revenus	0	0	-	-	-	16	0	62	1	-	0	0	14	-	0	0	-	9
Revenus non fiscaux	81	50	136	74	55	57	31	208	25	74	32	19	187	0	2	135	45	1'21
Autres produits	6	0	47	18	13	4	6	1	1	0	2	0	96	2	0	778	9	98
PRODUITS D'EXPLOITA	. 87	50	183	93	68	61	37	208	26	74	35	19	6'555	3	2	913	54	8'46
Charges de personnel	-1'118	-46	-20	-8	-6	-38	-42	-437	-109	-28	-17	-10	-64	-9	-39	-244	-3	-2'23
Dépenses générales	-50	-2	-1	-0	-0	-30	-16	-51	-16	-24	-3	-1	-8	-4	-15	-218	-2	-44
Subventions accordées	-720	-0	-692	-428	-372	-6	-72	-36	-12	-226	-1'114	-17	-	-74	-8	-3	-12	-3'79
Transferts et dédommage.	-7	-92	-	-	-	-0	-0	-15	-	-29	-15	-	-568	-0	-0	-0	-	-72
Autres charges	-22	-0	-52	-24	-15	-7	-8	-30	-5	-55	-33	-0	-184	-2	-0	-923	-3	-1'36
CHARGES D'EXPLOITA.	-1'917	-141	-764	-461	-393	-82	-137	-569	-142	-363	-1'183	-29	-822	-88	-62	-1'389	-21	-8'56
RESULTAT D'EXPLOITA	1'830	-90	-581	-368	-325	-21	-100	-361	-116	-288	-1'148	-10	5'732	-86	-60	-476	33	-9
Produits financiers	0	-	-	0	0	0	-	0	-	-	-	42	280	-	0	0	3	32
Charges financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-0	-	-	-	-262	-	-	-	-	-26
RESULTAT FINANCIER	0	-	-	0	0	0	-	0	-0	-	-	42	17	-	0	0	3	6
RESULTAT NET	-1'830	-90	-581	-368	-325	-21	-100	-361	-116	-288	-1'148	32	5'750	-86	-60	-476	37	-3

6 Revenus fiscaux

	B 2013	B 2012	C 2011 révisé
Imposition au barême ordinaire	2'436	2'382	2'321
Imposition à la source	763	735	672
Imposition sur les prestations en capital	30	23	40
Correctif des estimations des années précédentes	8	-	168
Rectifications de taxations	20	21	-89
Impôts sur le revenu	3'256	3'161	3'113
Imposition au barême ordinaire	563	490	472
Correctif des estimations des années précédentes	6	-	115
Rectifications de taxations	12	14	-9
Impôts sur la fortune	581	504	579
Amendes sur impôts	11	15	3
Taxe personnelle	7	7	7
IMPÔTS SUR LES PERSONNES PHYSIQUES	3'855	3'686	3'701
Impôts de l'année courante	1'008	867	890
Correctif des estimations des années précédentes	20	-	29
Rectifications de taxations	14	29	62
Impôts sur le bénéfice	1'042	895	981
Impôts de l'année courante	261	257	249
Correctif des estimations des années précédentes	3	-	-1
Rectifications de taxations	2	9	7
Impôts sur le capital	266	266	255
Amendes sur impôts	4	3	4
IMPÔTS SUR LES PERSONNES MORALES	1'312	1'164	1'241
Impôt immobilier complémentaire	173	165	166
Impôt sur les bénéfices et gains immobiliers	100	100	101
Produit de l'enregistrement et timbre (sans droits de donations dès 2013)	164	180	203
Produit des successions (y.c. droits de donations dès 2013)	117	100	99
Autres impôts cantonaux	118	132	128
AUTRES IMPÔTS	672	677	696
Part cantonale à l'impôt fédéral direct	405	364	453
Part cantonale à l'impôt anticipé	26	21	29
Part cantonale à la taxe militaire	2	2	2
PARTS CANTONALES A DES IMPÔTS FEDERAUX	434	388	484
PARTS CANTONALES A DES IMPOTS FEDERAUX			

Correctif des estimations des années précédentes

Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est généralement réalisée pour les correctifs des estimations des années précédentes. Le budget 2013 fait toutefois apparaître des correctifs. Ceux-ci traduisent une estimation de la plus-value qui sera engendrée par les procédures de contrôles effectuées durant l'année 2013 et qui générera des correctifs d'estimations lors du bouclement 2013.

Autres impôts

Les autres impôts cantonaux comprennent les impôts sur les véhicules à moteur, les impôts sur les bateaux, les impôts sur les casinos et les impôts sur les chiens. Les montants sont estimés sur la base des productions passées ainsi que sur les analyses des services responsables de la taxation. A noter que le droit des pauvres est supprimé dès l'exercice 2013.

Hypothèses de croissance du budget 2013

Les revenus fiscaux pour l'exercice 2013 sont obtenus à l'aide des hypothèses suivantes :

- les taux de croissance du PIB suisse réel retenu pour 2012 et 2013 émanent des prévisions du Groupe de perspectives économiques (GPE) et s'établissent respectivement à +1,0% et +1,5%;
- le taux de croissance de l'impôt sur la fortune s'élève à +6,3% entre 2011 et 2012 et découle de l'évolution des éléments de fortune mobilière (obligations, actions, etc.) issue des statistiques de la BNS. Entre 2012 et 2013, la croissance de l'impôt sur la fortune se fixe à +3,2%.

Analyse de sensibilité

Une variation du taux de croissance du PIB suisse réel de 1% sur l'année 2013 induirait une modification de l'impôt cantonal d'environ CHF 44 millions pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire, et de CHF 22 millions pour l'impôt à la source. L'impôt des personnes morales n'est pas influencé par la croissance du PIB. En effet, les taux de croissance utilisés pour déterminer l'impôt sur le bénéfice sont obtenus uniquement à l'aide du panel d'entreprises.

7 Revenus provenant de contreprestations

	B 2013	B 2012	C 2011 révisé
Emoluments	137	139	153
Dédommagements de tiers	180	144	187
Loyers et droits de superficie monétaires	129	159	81
Loyers et droits de superficie non monétaires	62	62	76
Redevances d'utilisation et prestation de service	28	45	24
Autres revenus provenant de contreprestations	16	17	13
REVENUS PROVENANT DE CONTREPRESTATIONS	553	565	536

Les émoluments proviennent majoritairement des offices des poursuites et faillites, du service des automobiles et de la navigation, de la direction du logement ainsi que du Pouvoir judiciaire.

Les dédommagements de tiers comprennent, entre autres, des cotisations de prestations complémentaires en cas de maladie, d'accident ou de grossesse (PCM) perçues par les caisses de chômage et des remboursements divers de prestations.

Les loyers et droits de superficie comprennent des redevances de droits de superficie et d'utilisation du domaine public, ainsi que des produits de location.

8 Subventions recues

	B 2013	B 2012	C 2011 révisé
Subventions reçues de la Confédération	309	301	301
Produits différés de subventions d'investissement	12	2	14
Autres subventions reçues	4	6	17
SUBVENTIONS RECUES	325	309	332

9 Transferts et dédommagements

	B 2013	B 2012	C 2011 révisé
Transferts liés à la péréquation financière (RPT)	108	105	101
Dédommagements de la Confédération	63	65	70
Dédommagements des communes	59	64	56
Dédommagements des cantons	6	6	7
Autres dédommagements	3	2	3
TRANSFERTS ET DEDOMMAGEMENTS	240	242	236

Les revenus liés à la péréquation financière (RPT) sont versés par la Confédération. Ils sont destinés à indemniser les cantons pour des charges structurelles excessives sur lesquelles les cantons n'ont pas d'influence. Ces charges structurelles sont liées à des facteurs géotopographiques et socio-démographiques.

L'Etat perçoit des dédommagements de la Confédération et des communes lorsqu'il se substitue partiellement ou totalement à une collectivité dans l'exécution d'une tâche.

10 Autres revenus

	B 2013	B 2012	C 2011 révisé
Amendes	64	58	105
Patentes et concessions	16	15	14
Divers revenus	14	17	31
AUTRES REVENUS	95	91	150

11 Autres produits

	B 2013	B 2012	C 2011 révisé
Provisions	790	104	175
Pertes de valeur sur actifs courants	101	115	143
Pertes de valeur sur actifs non courants	-	-	0
Utilisation de provisions et de pertes de valeur	891	219	318
Provisions	84	3	34
Pertes de valeur sur actifs courants	2	1	4
Reprise de prov. et de pertes de valeur sans objet	86	4	38
Produits d'exploitation non récurrents	9	9	179
AUTRES PRODUITS	985	232	535

12 Charges de personnel

	B 2013	B 2012	C 2011 révisé
Traitements	-1'811	-1'802	-1'779
Charges sociales	-164	-160	-150
Avantages postérieurs à l'emploi	-211	-205	-194
Prestations aux retraités	-66	-26	-28
Charges de personnel activées en investissement	26	26	22
Autres charges de personnel	-12	-12	-12
CHARGES DE PERSONNEL	-2'238	-2'178	-2'141

L'effectif global des membres du personnel de l'Etat en équivalents temps plein (ETP) est le suivant :

	B 2013	B 2012	C 2011 révisé
Magistrats	140	136	136
Personnel administratif et technique	7'140	6'929	6'730
Enseignants	5'586	5'543	5'510
Police, sûreté, prison	1'765	1'735	1'723
TOTAL EFFECTIF	14'631	14'343	14'099

13 Dépenses générales

	B 2013	B 2012	C 2011 révisé
Honoraires et mandats externes	-171	-176	-176
Entretien des biens mobiliers et immobiliers	-104	-101	-93
Loyers	-64	-64	-56
Eau, énergie et combustibles	-42	-42	-37
Achats non stockés	-46	-46	-42
Débours	-14	-14	-15
DEPENSES GENERALES	-440	-443	-419

14 Subventions accordées

	B 2013	B 2012	C 2011 révisé
Indemnités	-2'169	-2'150	-2'107
Aides financières	-120	-127	-90
Allocations accordées à des tiers	-1'254	-1'204	-1'164
Autres	-37	-37	-23
Subventions monétaires accordées	-3'580	-3'518	-3'384
Subventions non monétaires accordées	-213	-221	-231
SUBVENTIONS ACCORDEES	-3'793	-3'739	-3'615

Indemnités

	B 2013	B 2012	C 2011 révisé
HUG - Hôpitaux universitaires de Genève	-825	-822	-824
UNIGE - Université de Genève	-320	-317	-322
TPG - Transports publics genevois	-204	-198	-186
Etablissements personnes handicapées & intégration	-189	-186	-179
Maintien, aide et soins à domicile	-147	-144	-126
Etablissements médicaux-sociaux	-119	-124	-126
HES - Hautes écoles spécialisées	-102	-100	-93
Hospice général	-78	-78	-78
Autres indemnités	-184	-180	-174
Indemnités monétaires	-2'169	-2'150	-2'107
HUG - Hôpitaux universitaires de Genève	-89	-96	-96
UNIGE - Université de Genève	-68	-72	-70
Autres indemnités	-47	-43	-56
Indemnités non monétaires	-204	-212	-223
TOTAL INDEMNITES	-2'373	-2'362	-2'330

Les indemnités sont des prestations financières accordées à des tiers pour compenser les charges supportées dans l'accomplissement de tâches déléguées.

Aides financières

Les aides financières sont des avantages pécuniaires accordés à des tiers publics ou privés afin de promouvoir la réalisation de tâches d'intérêt public que le destinataire s'est librement décidé d'assumer. Ces aides peuvent prendre la forme de subventions d'investissement ou de fonctionnement.

Allocations à des tiers

Les allocations à des tiers sont des prestations financières non commerciales versées à fonds perdu. Ces allocations regroupent par exemple l'assistance sociale, les prestations complémentaires AVS et AI, les bourses d'étude, les aides au logement, etc.

15 Transferts et dédommagements

	B 2013	B 2012	C 2011 révisé
Charges de la péréquation financière (RPT)	-366	-351	-319
Compensations financières aux communes françaises	-202	-180	-177
Dédommagements	-160	-165	-150
TRANSFERTS ET DEDOMMAGEMENTS	-727	-696	-646

Les charges liées à la péréquation financière (RPT) sont dues par l'Etat dans le cadre de la péréquation des ressources. Cette dernière permet d'assurer aux cantons à faible potentiel de ressources des moyens financiers suffisants pour assumer les tâches qui leur sont confiées. Cette péréquation des ressources est financée par la Confédération (péréquation verticale des ressources) et les cantons à fort potentiel de ressources (péréquation horizontale des ressources).

La compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève résulte d'un accord conclu le 29 janvier 1973 entre le Conseil fédéral agissant au nom de la République et Canton de Genève et le Gouvernement de la République française. Cet accord prévoit que l'Etat verse 3,5% de la masse salariale brute des frontaliers travaillant à Genève au Trésor public

français qui se charge ensuite de transférer les montants aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, qui eux-mêmes se chargent de créditer les collectivités locales bénéficiaires.

16 Autres charges

	B 2013	B 2012	C 2011 révisé
Immobilisations corporelles	-243	-239	-275
Immobilisations incorporelles	-33	-26	-18
Subventions d'investissement accordées	-63	-60	-59
Dotations aux amortissements	-339	-324	-353
Provisions	-103	-99	-162
Pertes de valeur sur actifs courants	-130	-82	-137
Pertes de valeur sur actifs non courants	-	-0	-13
Provisions et pertes de valeur supplémentaires	-233	-181	-312
Pertes sur créances irrécouvrables	-109	-126	-155
Autres charges diverses	-682	-0	-119
AUTRES CHARGES	-1'364	-632	-938

17 Produits financiers

	B 2013	B 2012	C 2011 révisé
Intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	167	105	92
Autres produits d'intérêts monétaires	7	7	9
Intérêts non monétaires sur créance de location-fin.	39	48	43
Autres produits d'intérêts non monétaires	14	14	12
Produits d'intérêts sur prêts et créances	227	173	157
Dividendes des entités consolidées	42	36	45
Dividendes de la Banque nationale Suisse	39	39	39
Autres dividendes	15	15	9
Dividendes reçus d'actifs financiers disponibles à la vente	96	90	93
Variation de juste valeur des immeubles de placement	3	3	96
Divers	-	-	9
Autres produits financiers	3	3	105
PRODUITS FINANCIERS	325	266	355

18 Charges financières

	B 2013	B 2012	C 2011 révisé
Intérêts sur emprunts	-245	-246	-248
Intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	-16	-36	-51
Intérêts divers	-1	-0	-1
Charges d'intérêts sur prêts et créances	-262	-282	-300
Variation de juste valeur des instruments financiers	-	-	-1
Autres charges financières	-1	-1	-4
Charges financières diverses	-1	-1	-5
CHARGES FINANCIERES	-262	-283	-305

19 Provisions

	Avantages du personnel	Aides aux personnes physiques	Autres	Total provisions
Solde au 1er janvier 2012	427	118	38	584
Provision supplémentaire	18	76	5	99
Utilisation de provision	-15	-84	-5	-104
Reprise de provision sans objet	-	-	-3	-3
Provision supplémentaire C 2012	-	-	763	763
Solde au 1er janvier 2013	431	110	797	1'338
Provision supplémentaire	21	78	4	103
Utilisation de provision	-16	-86	-688	-790
Reprise de provision sans objet	-	-0	-83	-84
Solde au 31 décembre 2013	436	102	29	567

19.1 Provisions pour avantages du personnel

	Pensions payées par l'Etat		gnants	de carrière des ensei-	Total provisions avantages du personnel
Solde au 1er janvier 2012	216	38	52	121	427
Provision supplémentaire Utilisation de provision	16 -11	- -2	2 -2	- -	18 -15
Solde au 1er janvier 2013	221	36	52	121	431
Provision supplémentaire Utilisation de provision	20 -12	- -2	2 -2	- -	21 -16
Solde au 31 décembre 2013	229	34	52	121	436

Pensions payées par l'Etat

L'Etat supporte directement la charge financière des caisses de pension des conseillers d'Etat, des magistrats du Pouvoir judiciaire et de la Cour des comptes ainsi que diverses rentes de quelques autres pensionnés de l'Etat. Ces rentes ne sont pas couvertes par la capitalisation d'un avoir vieillesse.

Pont LPP de la police

L'âge de départ à la retraite des policiers étant fixé à 58 ans et non plus à 52 ans, un pont LPP a été décidé pour la période allant de 2011 à 2025.

Pont AVS des enseignants du primaire

Selon les dispositions de l'art. 127 al. 3 de la loi sur l'instruction publique pour le corps enseignant du primaire, l'Etat doit verser une pension complémentaire non remboursable dès le mois où le membre du corps enseignant prend sa retraite (à 62 ans) et jusqu'au moment où il atteint l'âge ordinaire donnant droit à une rente AVS (65 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes). La provision couvre les rentes jusqu'à l'âge de la retraite.

Réserves de carrière des enseignants

Les réserves de carrière représentent des périodes d'enseignement supplémentaires accumulées par les enseignants du secteur secondaire et du post-obligatoire. Ces périodes d'enseignement supplémentaires sont comptabilisées en provision dans la mesure où l'Etat accorde une diminution du temps de travail des enseignants dans la seconde partie de leur carrière sous forme de compensation.

Toutefois, cet engagement n'est assorti d'aucune obligation actuelle juridique ou implicite de compensation financière en cas de réserve positive ou négative de carrière, ou encore en cas de cessation de celle-ci. Cette position, établie par le Tribunal administratif de Genève le 5 décembre 2000, a été confirmée par un arrêté du Tribunal fédéral du 29 juin 2001.

Par conséquent, les réserves non utilisées par un enseignant à la fin de sa carrière sont reprises sans objet, dans la mesure où aucune sortie de ressource n'est à prévoir.

19.2 Provisions pour aides aux personnes physiques

	Assurance maladie	Dossiers non traités	Subventions promises non versées	Total provisions aides aux personnes physiques
Solde au 1er janvier 2012	74	17	28	118
Provision supplémentaire Utilisation de provision	39 -40	33 -37	4 -7	76 -84
Solde au 1er janvier 2013	72	13	25	110
Provision supplémentaire Utilisation de provision Reprise de provision sans objet	42 -43 -	26 -31 -	10 -13 -0	78 -86 -0
Solde au 31 décembre 2013	71	9	22	102

Assurance maladie

Le service de l'assurance maladie (SAM) paie les primes des personnes en difficulté financière aux assurances maladie (subsides LAMal). La provision sert à couvrir l'estimation des primes impayées qui devraient être versées aux assurances maladie, mais pour lesquelles un acte de défaut de biens n'a pas encore été présenté au SAM. Cet acte peut être présenté plusieurs années après la constatation du défaut de paiement par les assurances maladie.

Dossiers non traités

La provision permet de couvrir le versement des demandes de subventions aux personnes physiques, non traitées à la clôture, et dont le versement aura probablement lieu l'année suivante. Ces demandes sont traitées par le Service des prestations complémentaires (SPC) et le Service de la formation scolaire spéciale (SFSS).

Subventions promises non versées

Des subventions sont promises à des personnes physiques et ne sont versées qu'après présentation de certaines pièces justificatives. La provision couvre ainsi les subventions pour lesquelles la décision d'octroi a été prise, mais dont le montant n'a pas encore été versé car les pièces justificatives des travaux effectués n'ont pas encore été présentées.

19.3 Autres provisions

	Assainisse ment sites	Recapitali- sation CIA	Litiges	Divers	Total autres
Solde au 1er janvier 2012	20	-	8	10	38
Provision supplémentaire B 2012	-	-	-	5	5
Utilisation de provision	-4	-	-	-2	-5
Reprise de provision sans objet	-	-	-	-3	-3
Provision supplémentaire C 2012	-	763	-	-	763
Solde au 1er janvier 2013	16	763	8	10	797
Provision supplémentaire	-	-	0	3	4
Utilisation de provision	-4	-682	-	-2	-688
Reprise de provision sans objet	-	-81	-0	-3	-83
Solde au 31 décembre 2013	13	-	8	8	29

Assainissement de sites

La provision sert à couvrir les coûts relatifs à l'assainissement de sites pollués (principalement l'ancienne usine à gaz de la Jonction - Artamis) dont les travaux doivent s'étendre jusqu'en 2024, ainsi que les coûts de fermeture de la décharge de Châtillon et de sa surveillance ultérieure.

Recapitalisation CIA

La loi 10847, votée par le parlement le 14 septembre 2012, instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) prévoit que l'Etat effectue un apport à la CIA à concurrence de CHF 763 millions d'ici le 31 décembre 2013. En conséquent, une provision a été constituée dans les comptes 2012, constitution non prévue dans le cadre du budget 2012.

20 Pertes de valeurs sur créances

	Revenus fiscaux	Avance pensions alimentaires	personnes	Amendes et contra-	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2012	666	27	17	86	73	871
Pertes de valeur comptabilisées Montants irrécouvrables sortis du bilan	67 -102	4	6 -3	2 -2	4	82 -115
Reprises sans objet	-102	-4	-5	-2	- 1 -1	-113
Solde au 1er janvier 2013	632	27	20	86	72	837
Pertes de valeur comptabilisées	88	4	6	29	4	130
Montants irrécouvrables sortis du bilan	-88	-4	-3	-2	-4	-101
Reprises sans objet	-	-	-	-	-2	-2
Solde au 31 décembre 2013	632	27	23	113	69	864

21 Fonds propres affectés

	Finance- ments spéciaux	Autres fonds propres affectés	Total
Solde au 1er janvier 2012	4	532	536
Revenus Charges	6 -5	65 -64	71 -69
Attribution de l'Etat aux fonds	-	26	26
Solde au 1er janvier 2013	5	559	563
Revenus Charges Attribution de l'Etat aux fonds	6 -6	57 -59 27	63 -65 27
Solde au 31 décembre 2013	5	585	589

Autres fonds propres affectés

Durant l'année 2012	Revenus	Charges	Affectation du résultat du fonds	Attribution de l'Etat au fonds
CEVA	18	_	18	_
Solidarité internationale	0	-18	-18	17
Energie des collectivités publiques	4	-4	-0	-
Renaturation	11	-10	1	2
Droit des pauvres	4	-5	-0	-
Compensation relatif aux PCM	16	-15	1	-
Divers fonds	11	-13	-2	7
Autres fonds propres affectés	65	-64	1	26

Durant l'année 2013	Revenus	Charges	Affectation du résultat du fonds	Attribution de l'Etat au fonds
CEVA	18		18	
Solidarité internationale	0	- -18	-18	- 18
Energie des collectivités publiques	4	-4	-0	-
Renaturation	14	-9	5	2
Compensation relatif aux PCM	13	-14	-1	-
Divers fonds	8	-14	-6	7
Autres fonds propres affectés	57	-59	-2	27

22 Réserve conjoncturelle

Selon l'art. 67A de la Loi sur la gestion administrative et financière, applicable aux comptes individuels de l'Etat, « il peut être créé une réserve conjoncturelle » et « l'attribution à la réserve ou l'utilisation de la réserve se fait après détermination du résultat et doit faire l'objet d'une loi ».

23 Compte d'investissement

	B 2013	B 2012	C 2011 révisé
Prêts et créances	3	5	3
Créances de location-financement	96	95	100
Subventions acquises	57	65	114
Cessions d'actifs	20	10	7
Recettes d'investissement	176	176	223
Prêts et créances	105	130	18
Participations	20	28	15
Immobilisations corporelles	461	589	499
Immobilisations incorporelles	43	52	60
Subventions accordées	107	174	134
Dépenses d'investissement	737	974	726
INVESTISSEMENT, NET	560	798	503

23.1 Recettes et dépenses d'investissement

	B 2013	B 2012	C 2011 révisé
Crédits d'ouvrage	76	75	128
Crédits de programme	0	1	-8
Prêts	100	100	103
Recettes d'investissement	176	176	223
Crédits d'ouvrage	373	506	362
Crédits de programme	238	310	328
Capitaux de dotation	20	28	15
Prêts	105	130	21
Dépenses d'investissement	737	974	726
INVESTISSEMENTS, NET	560	798	503

Crédits d'ouvrage

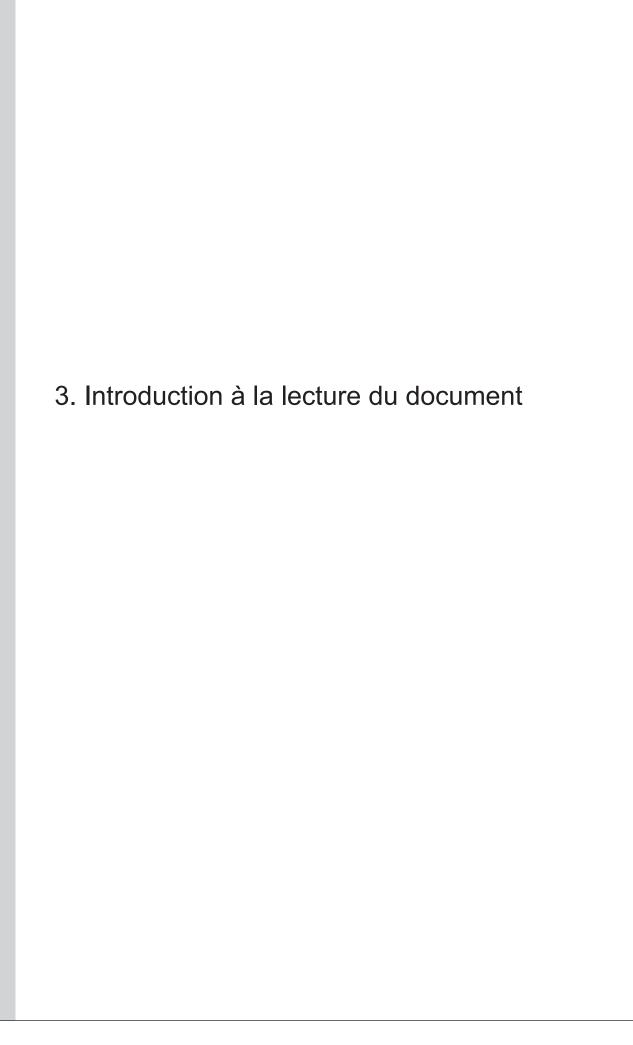
Les crédits d'ouvrage consistent en l'acquisition ou la construction de nouveaux actifs. Ils font l'objet d'une loi formelle spécifique, valable pendant la durée du projet.

Crédits programme

Les crédits de programme (investissements liés) résultent de deux types de dépenses :

- les dépenses servant au remplacement ou au renouvellement d'un objet déjà existant, sans en modifier la fonctionnalité et la nature ;
- les dépenses résultant de l'application de lois fédérales ou cantonales ou de l'exécution de décisions judiciaires, qui ne laissent à l'autorité d'exécution qu'une marge de manœuvre restreinte ou nulle.

Un crédit de programme fait l'objet d'une loi formelle spécifique. Il est valable 4 ans au maximum. Passé ce délai, le crédit ne peut être utilisé que pour les dépenses déjà engagées.



Introduction à la lecture du document

Le budget 2013 comporte 61 programmes regroupés en 17 politiques publiques identifiées par des lettres de A à Q.

Détail d'une fiche programme :

Chaque fiche de programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

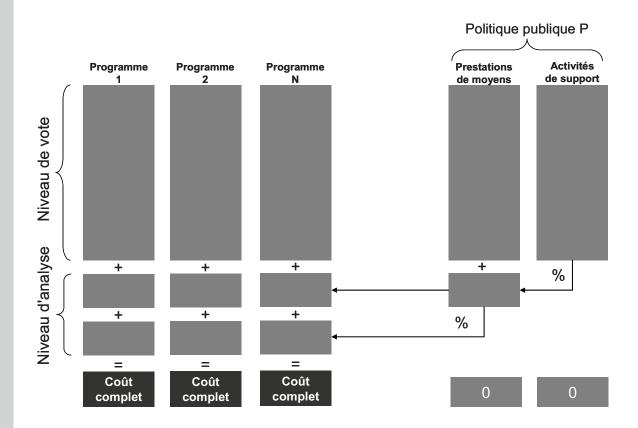
En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte quelques exceptions : le programme Géodonnées de référence et garantie des droits réels dont la responsabilité est partagée entre le DU et le DIME, le programme P01 Etats-majors et activités de support départementales dont la responsabilité incombe au Conseil d'Etat et le programme O04 Services généraux qui devra être discuté et voté au niveau des prestations, vu la nature des entités impliquées (Cour des Comptes, Inspection cantonale des finances (ICF), Préposées à la surveillance de la LIPAD, etc.)

2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 Charges de personnel, 31 Dépenses générales, etc.)

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau abouti au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique P États-majors, activités de support et prestations de moyens).



Les activités de support correspondent aux 6 activités des secrétariats généraux des départements et de la chancellerie d'Etat (état-major, finances départementales, ressources humaines départementales, contrôle interne, systèmes d'information et logistique). Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département, ou de la chancellerie, selon une clé de répartition basée sur les charges hors subvention.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques transversaux (CTI), à la mise à disposition de locaux (Office des bâtiments), aux ressources humaines transversales (OPE) et aux finances transversales (DGFE). Elles sont réparties selon des clés de répartitions prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur « consommation ».

Ainsi, les charges de bâtiment sont réparties en fonction des m² utilisés (loyer moyen), les systèmes informatiques en fonction des postes informatiques, les ressources humaines transversales en fonction des charges de personnel et les finances transversales en fonction des charges hors subvention.

Cette présentation à deux niveaux permet aussi de respecter les articles 29 et 30 de la loi sur la gestion administrative de l'Etat de Genève relatif aux imputations internes, à la ventilation des charges et aux coûts complets. En effet, depuis 2011, la nature 39 Imputations internes ne comprend plus que les « vraies » imputations internes, soit les refacturations de service entre entités. Les « fausses » imputations internes, soit les reventilations de charge de locaux et d'informatique (auparavant les natures 391 et 395), figurent depuis 2011 dans le coût complet au deuxième niveau, parmi les prestations de moyens.

A noter, toutefois, que les montants relatifs au coût des prestations de moyens ne sont pas toutà-fait comparables entre 2012 et 2013 en raison d'un changement de la méthode d'attribution des surfaces aux différents centres de responsabilité qui se fait, maintenant, sur une base plus scientifique. S'agissant des subventions (nature 36), un tableau détaillé, ligne par ligne, classé par programme, se trouve en annexe du présent document.

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes accordés en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes : correspond au personnel permanent (régulier) avec contrat à durée indéterminée (CDI). Il s'agit donc de fonctionnaires et d'employés. Cette information est reprise dans les récapitulatifs financiers par politique publique et par programme.
- Les ETP auxiliaires : contrats à durée déterminée destinés, à couvrir des remplacements ou une surcharge de travail temporaire.
- Les ETP agents spécialisés : engagements à durée déterminée, destinés à des profils de compétences particuliers afin d'œuvrer sur des projets.

Ces ETP proviennent de tous les CR concernés par le programme. Il est donc possible que plusieurs départements soient concernés.

Seule l'information relative au nombre de postes accordés au budget est disponible, celle relative aux postes réellement utilisés aux comptes 2011 ne l'est pas sous cette forme.

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ce projet de budget, à l'exception des services généraux (programme O04). Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

6. Les projets prioritaires et justification des écarts

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme (le terme « exposé des motifs » est maintenant réservé à la partie générale du projet de budget). Elle doit montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires de l'exercice à venir qui ne figurent pas explicitement dans le programme de législature, et enfin justifier les écarts par rapport au budget précédent, sur la partie financière et sur les ETP.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit maintenant la loi, le budget financier est maintenant accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant de juger de la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre point de vue du citoyen).
- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés point de vue du contribuable).

- Qualité (qualité de la prestation fournies par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'usager).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau. En principe, dans chaque programme, il doit y avoir un équilibre entre ces trois types.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

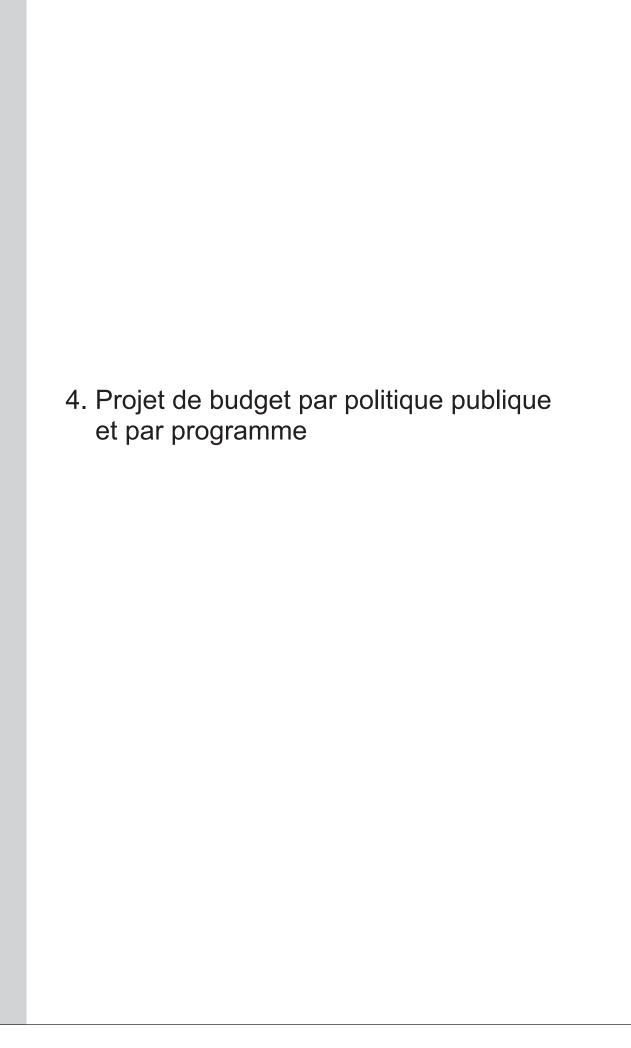
Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs (comptes 2010 ou 2011, ou au budget 2012). Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2013, s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

Annexes

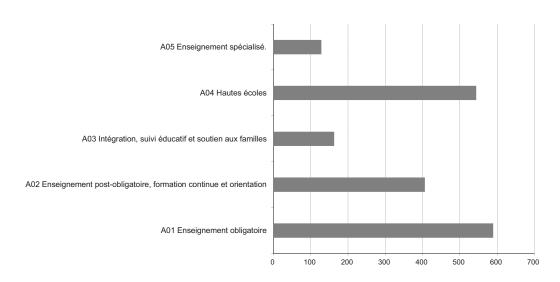
En annexe, figurent aussi deux tableaux permettant mieux lire ce budget par programme.

- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.
- Le tableau de l'intégralité des subventions classées par programme. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations s'ils existent, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années 2013-2011.

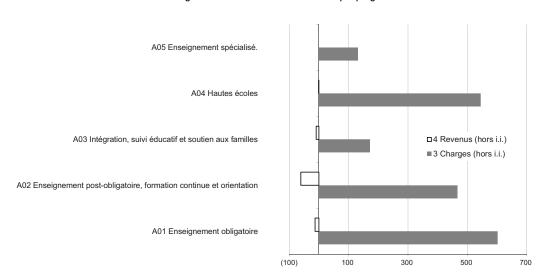


A Formation

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



A Formation

Synthèse des priorités

Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) a comme objectif majeur de permettre à tous les jeunes gens et jeunes filles d'atteindre au moins une certification de l'enseignement postobligatoire ou professionnel, de trouver une place au sein de la société et d'accéder à toutes les facettes de la citoyenneté. Dans cette perspective, l'enseignement obligatoire et postobligatoire s'avère essentiel non seulement pour transmettre les savoirs au travers des disciplines enseignées, mais aussi pour développer les compétences sociales et promouvoir des valeurs.

L'année 2013 voit se poursuivre la mise en œuvre du processus d'harmonisation scolaire, basée notamment sur l'augmentation des exigences et sur le renforcement de l'égalité des chances. Dans ce cadre-là, la mise en place d'une direction générale de l'enseignement obligatoire permettra de mieux coordonner le suivi des parcours scolaires des élèves, de renforcer la cohérence des enseignements, tout en préservant les spécificités de chacun des degrés d'enseignement.

Dans ce sens, le plan d'études romand (PER) se déploie progressivement depuis la rentrée 2011, de manière à ce que, dès 2013, tous les élèves de la scolarité obligatoire en bénéficient. Par ailleurs, dans la perspective de l'introduction de l'anglais dès la 7^e primaire en 2014, des programmes de renforcement des compétences linguistiques et didactiques des enseignant-e-s sont mis en place. En outre, des dispositifs d'évaluation de la performance du système scolaire seront déployés ou adaptés (standards de formation, épreuves communes cantonales et intercantonales).

Pour répondre à ces exigences, la loi 10744 sur l'horaire scolaire de l'enseignement primaire, déposée par le Conseil d'Etat, acceptée par le Grand Conseil et votée en mars 2012 par le peuple, prévoit justement d'introduire, dès 2014, le mercredi matin d'école pour les élèves âgés de 8 à 12 ans. En outre, après consultation du Groupement genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires (GAPP), les temps d'accueil en 3P ont été supprimés.

A la suite de la votation du 17 mai 2009 de la loi 10176 relative au cycle d'orientation, des moyens budgétaires supplémentaires ont été attribués dès la rentrée 2011. Les normes d'admission, ainsi que la grille-horaire, ont été revues pour répondre aux exigences posées par le PER. En 2012, les sections sont devenues effectives pour les élèves de 10°. En outre, le nouveau CO favorise l'orientation promotionnelle grâce au dispositif des passerelles qui, par un encadrement pédagogique spécifique, permet aux élèves de renforcer leurs compétences, afin qu'ils puissent changer de regroupement en fonction de leurs résultats scolaires. En parallèle, l'information scolaire et professionnelle, à laquelle un accent particulier est donné, permettra, tout au long du cycle d'orientation, d'accompagner les élèves dans leurs choix scolaires et professionnels.

L'école est ancrée dans la réalité socioculturelle et économique de son quartier. Pour faire face aux inégalités et intervenir de manière ciblée dans les communes socialement défavorisées, le réseau d'enseignement prioritaire (REP), qui comprend 17 établissements au primaire, s'est étendu à quatre collèges du cycle d'orientation. En outre, les mesures d'accompagnement - dont bénéficient les élèves du primaire ayant passé dans l'année supérieure par tolérance ou par dérogation ou ayant redoublé - sont renforcées.

Pour accueillir les élèves migrants, un bureau d'accueil pour l'ensemble de la scolarité obligatoire est développé.

Permettre à chaque élève d'être en mesure d'atteindre au moins une certification de l'enseignement postobligatoire ou professionnel est l'un des objectifs de législature prioritaires du Conseil d'Etat, mais aussi de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Il s'agit de permettre à chaque élève de trouver sa voie à l'issue de l'enseignement postobligatoire par la poursuite d'études en hautes écoles ou par une insertion réussie dans la vie professionnelle.

Pour ce faire, les conditions d'enseignement et d'orientation dans la scolarité obligatoire seront améliorées et la diversité des filières et des dispositifs d'aide individualisée et d'encouragement à la formation initiale et continue assurée. Il s'agit aussi d'identifier rapidement les jeunes avec difficultés scolaires ainsi que ceux sans formation ni emploi afin de leur proposer des mesures ciblées. Par exemple grâce aux dispositifs d'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle des jeunes en rupture de formation (EQIP), de gestion de suivi individualisé (GSI), ou encore par le biais du centre de transition professionnelle (CTP), de la plateforme case management ou de l'espace de rescolarisation prévu pour 2014.

Pour répondre à la pénurie de professionnels de la santé, la capacité de formation est augmentée et le processus d'orientation amélioré. A cette fin, une partie de l'année préparatoire a été transférée de la haute école de santé de Genève (HEDS) à l'enseignement postobligatoire. Ainsi, depuis la rentrée 2011, 100 élèves supplémentaires ont pu être accueillis. En parallèle, des groupes de travail ont été formés pour étudier ce phénomène de pénurie globale et trouver des solutions tant au niveau cantonal que transfrontalier, au sein, notamment du Comité régional franco-genevois (CRFG).

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) pérennisé doit permettre de répondre en partie à deux défis majeurs que le canton doit relever. D'une part, l'exigence de qualification du personnel soignant des institutions genevoises d'aide et de soins dans la mesure où quelque mille aides soignantes et personnels auxiliaires partiront à la retraite d'ici à 2020. D'autre part, l'exigence de qualification des personnels engagés dans les institutions de la petite enfance que le Conseil d'Etat s'engage à qualifier ce qui représente plus de 600 personnes d'ici 2017.

Dans le cadre de la réforme de l'école de commerce et de l'application de la nouvelle ordonnance fédérale, l'Espace Entreprise - qui supplée au manque de places d'apprentissage et de stages nécessaires à la pratique professionnelle - continuera son extension. En outre, des classes préparatoires dans les pôles professionnels sont renforcées. Le collège de Genève a également engagé une importante réforme notamment en vue de l'accueil des élèves du nouveau CO. La qualité des parcours dans le cursus gymnasial sera amélioré par le renforcement des profils et du groupe-classe, un suivi individualisé plus marqué, une structure d'orientation plus adaptée, une politique des langues qui s'appuie sur une reconnaissance des niveaux exigés par la Confédération.

Pour faire suite à la votation populaire acceptant l'initiative 141 proposant la modification de la Constitution genevoise (art. nouveau 161A) pour introduire un accueil à journée continue, la rédaction d'un avant-projet de loi d'application est en voie d'élaboration. Le canton et les communes, les groupements associatifs et les partenaires privés sont les acteurs principaux de cette nouvelle prestation.

Avec l'acceptation du contreprojet à l'initiative 143, lequel prévoit que le canton et les communes organisent l'accueil préscolaire des enfants, les autorités doivent évaluer les besoins, planifier, coordonner et favoriser la création de places d'accueil. Les mécanismes de financements entre les communes et le canton seront précisés dans la loi d'application.

La revue des prestations de l'office de la jeunesse fera l'objet, en 2013, d'une proposition de refonte de l'actuelle loi sur l'office de la jeunesse (J 6 05). Un règlement entérinera la réorganisation de l'office de la jeunesse qui a notamment pour but de créer un pôle de compétences identifiable en matière d'autorisation et de surveillance, lequel doit notamment intégrer un nouveau secteur d'activités, soit le secrétariat à la pédagogie spéciale. L'office de la jeunesse poursuivra par ailleurs la réforme de l'éducation spécialisée.

Suite à l'entrée en vigueur en janvier 2010 de la Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP), ainsi que l'adoption de son règlement d'application par le Conseil d'Etat en septembre 2012, l'office médico-pédagogique, en relation avec l'enseignement primaire et le cycle d'orientation, a développé de nouveaux dispositifs d'intégration scolaire en établissement ordinaire pour élèves avec limite de capacité intellectuelle ou graves troubles de la personnalité - classes intégrées du Bosson en 2011 (enseignement primaire) et de la Florence en 2012 (cycle d'orientation), dispositif d'intégration et d'apprentissage mixtes en 2012 (enseignement primaire). Ces nouveaux dispositifs d'intégration seront suivis de nouvelles structures du même type en 2013 ainsi que les années suivantes.

Un projet pilote d'assistant à l'intégration scolaire (AIS) a été développé avec le DSE et mis en œuvre à la rentrée scolaire 2012. Il doit permettre de contribuer à l'application de la mesure à l'intégration scolaire qui fait partie des mesures renforcées prévues par le règlement d'application de la LIJBEP.

Le DIP continuera en 2013 à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche, notamment en développant les synergies entre les institutions d'enseignement supérieur du canton (Université, HES-SO Genève et IHEID). Cette année sera particulièrement marquée par la refonte de la loi sur les Hautes écoles spécialisées et sa mise en œuvre ainsi que par la nouvelle convention d'objectifs de l'IHEID pour les années 2013 à 2016. Enfin, les travaux relatifs à l'élaboration d'un projet scientifique et culturel dans le quartier de la Jonction se poursuivront.

A01 Enseignement obligatoire

Département responsable : DIP

BUDGET

	D 1 1 2012	Budget 2013 Variations B13-B12		D 1 1 2012	Compte 2011
	Budget 2013			Budget 2012	
		en F	en %		
CHARGES	601'999'070	-6'500'456	-1.1%	608'499'526	602'019'761
30 Charges de personnel	581'801'511	-7'766'285	-1.3%	589'567'796	578'443'879
31 Dépenses générales	16'281'317	2'233'688	15.9%	14'047'629	14'583'633
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'780'578	-954'266	-25.6%	3'734'844	7'392'564
35 Dédommagements à des tiers	70'800	50'800	254.0%	20'000	99'528
36 Subventions accordées	1'034'464	-39'893	-3.7%	1'074'357	1'497'239
39 Imputations internes	30'400	-24'500	-44.6%	54'900	2'919
REVENUS	12'719'675	3'155'897	33.0%	9'563'778	10'295'668
42 Revenus des biens	50'020	0	0.0%	50'020	31'093
43 Recettes diverses	11'576'232	3'154'074	37.4%	8'422'158	9'496'398
45 Dédommagements de collectivités publiques	623'400	0	0.0%	623'400	349'583
46 Subventions acquises	470'023	1'823	0.4%	468'200	418'594
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-589'279'395	9'656'353	-1.6%	-598'935'748	-591'724'093
Coût des activités de support	-11'855'375	200'260	-1.7%	-12'055'635	-11'008'672
Coût des prestations de moyens	-71'505'783	19'346'506	-21.3%	-90'852'289	-87'331'667
COÛT COMPLET	-672'640'553	29'203'119	-4.2%	-701'843'672	-690'064'432

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	3'869.21	-45.35	-1.16%	3'914.56	3'955.36
ETP fixes	3'864.53	-44.97	-1.15%	3'909.50	3'813.34
ETP auxiliaires	4.69	-0.38	-7.50%	5.07	142.02

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par les directions générales de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation.

Ce programme contient les prestations suivantes :

A01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)

A01 Enseignement obligatoire (suite)

A01.02 Enseignement du degré secondaire 1

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'enseignement obligatoire veille à l'acquisition et à la maîtrise des objectifs d'apprentissage fondamentaux qui permettent à chaque élève de s'inscrire dans une filière de formation dans l'enseignement secondaire postobligatoire. Il s'agit, en effet, d'amener un maximum de jeunes à l'obtention d'une certification de fin de secondaire II, tout en corrigeant les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années.

L'année 2013 est notamment marquée par la poursuite de la mise en œuvre de l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS). Celui-ci établit les bases de l'harmonisation des objectifs de l'enseignement afin de réduire les écarts entre cantons et de supprimer tout ce qui, sur le plan scolaire, fait obstacle à la mobilité.

Quant à la mise en application de la convention scolaire romande, elle s'est traduite par le déploiement progressif du plan d'études romand (PER) dans l'enseignement primaire pour les années scolaires 1P, 2P, 3P, 5P et 6P HarmoS, ainsi que pour les premières années du cycle d'orientation (années 9 et 10). Dès la rentrée 2013, le PER concernera tous les élèves en scolarité obligatoire. Dans ce cadre, l'apprentissage du français est renforcé dès les premières années d'école, notamment par la généralisation de nouveaux moyens d'enseignement ad hoc, ainsi que par la formation continue des enseignants. L'éducation au développement durable sera développée au sein des écoles par la mise en œuvre du programme « interdépendances sociales, environnementales et économiques » qui permettra d'intégrer et d'articuler les objectifs de l'agenda 21 et du PER.

L'harmonisation de l'organisation scolaire et des contenus d'enseignement rendent l'adaptation des structures administratives indispensable. La mise en place d'une direction générale de l'enseignement obligatoire vise avant tout à supprimer les discontinuités dans les parcours scolaires des élèves et à renforcer la cohérence et la lisibilité de l'offre de prestations tout en conservant les spécificités de chacun des niveaux d'enseignement.

Parallèlement aux modifications structurelles introduites par le concordat HarmoS, la nouvelle loi 10176 relative au cycle d'orientation, ainsi que son règlement d'application adopté par le Conseil d'Etat le 9 juin 2010, redéfinissent les structures scolaires du secondaire I. Sa mise en œuvre progressive concerne, dès la rentrée 2012, les élèves de 9ème et 10ème CO. Des ressources importantes sont consacrées à l'amélioration des conditions d'enseignement. De plus, un système de passerelles vise à favoriser l'orientation dite "promotionnelle", c'est-à-dire le passage d'élèves vers une section plus exigeante. Concrètement, ce système se traduit par un enseignement ciblé (individualisé ou en groupes très restreints), qui est complémentaire aux cours qui figurent à la grille-horaire de l'élève. Enfin, la création de sections a permis de revaloriser le cursus scientifique. En outre, ces filières scientifiques sont aussi revalorisées auprès des filles notamment par le biais de la journée « Futur en tous genres ».

La grille-horaire de la scolarité obligatoire a été revue pour répondre notamment aux exigences posées par le PER. Une importance particulière a été accordée aux disciplines de base (français, mathématiques, langues vivantes, sciences). Par exemple, au cycle élémentaire, la suppression de certains temps d'accueil permet de consacrer plus de temps à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Concernant le cycle moyen, la distribution du « Panorama des religions, traditions, convictions et pratiques en Suisse romande » et du « calendrier interreligieux » aux enseignant-e-s de chaque établissement primaire consolide le dispositif d'intégration. Au cycle d'orientation, l'étude des « Grands Textes » représentatifs de la diversité culturelle et religieuse a été introduite dès la rentrée 2011. Depuis la rentrée 2012, les élèves de profil « langues vivantes » de la section « Littéraire scientifique » (LS) suivent un cours de sensibilisation aux dialectes suisses alémaniques dans le cadre de l'apprentissage de l'allemand.

Enfin, l'enseignement de l'information scolaire et professionnelle au cycle d'orientation a été revu de manière à mieux accompagner chaque élève dans un processus continu d'orientation et de choix d'un projet scolaire ou professionnel.

L'enseignement obligatoire genevois poursuit parallèlement des actions visant l'intégration des élèves les plus fragiles et la correction des inégalités de chance de réussite scolaire. Pour ce faire, depuis l'année scolaire 2011-2012, quatre des vingt collèges du cycle d'orientation appartiennent au réseau d'enseignement prioritaire (REP). Ces établissements ont été choisis sur la base de critères liés au contexte socio-économique ainsi qu'à la proportion

A01 Enseignement obligatoire (suite)

d'élèves allophones. Pour les établissements concernés, cela se traduit par l'attribution de ressources humaines supplémentaires. Il convient également de noter qu'un des établissements du REP ne répondant plus aux critères de sélection ne fera plus partie du réseau.

Plus généralement, sous la houlette du département, la commission consultative de soutien scolaire aux élèves en difficulté continuera son travail d'analyse et d'évaluation, afin d'assurer une offre de prestations aussi efficace que possible.

Enfin, pour faciliter l'intégration des élèves allophones dans le système scolaire, le bureau d'accueil de l'enseignement primaire reçoit les familles et les enfants allophones nouvellement arrivés à Genève. Ce dispositif, qui est en cours d'extension, permettra d'accueillir les élèves migrants de toute la scolarité obligatoire.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

Les écarts significatifs entre le budget 2013 et le budget 2012 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget. Il s'agit de l'annuité du personnel administratif et technique, de l'annuité du personnel enseignant, de la révision du taux de cotisation CIA et de celui des allocations familiales.
- La poursuite du programme d'harmonisation scolaire romande (HarmoS) induit la création et l'introduction de nouveaux moyens d'enseignements romands (MER) dépendant des processus décisionnels définis par la CIIP. Un budget de 1.18 Mchf de dépenses générales est prévu afin d'acquérir les MER.
- La mise en œuvre progressive de la réforme du cycle d'orientation (L10176) entamée en 2011 se poursuit avec +30.2 ETP enseignants supplémentaires pour la rentrée 2013 (+1.5 Mchf). De plus, l'effet décalé des 43 postes inscrits au budget 2012 pour la rentrée scolaire induit une augmentation des charges de +4.3 MCHF;
- La baisse des effectifs d'élèves du primaire, constatée depuis 2010, permet de réallouer 15 ETP d'enseignants vers le post-obligatoire, qui voit son effectif d'élèves augmenter fortement.
- Transfert de 9.5 ETP du primaire vers l'office médico-pédagogique (programme A05) pour l'ouverture d'un Centre Médico-Pédagogique et la mise en œuvre des dispositifs d'intégration et d'accompagnement en milieu scolaire.
- Transfert du budget Ecole & Culture au programme N01 Culture (-0.1 Mchf).
- La création de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO), par regroupement des actuelles Direction Générale de l'Enseignement Primaire (DGEP) et Direction Générale du Cycle d'Orientation (DGCO), entrainera une réorganisation des services qui se traduira par des diminutions de postes estimées à -2 ETP en 2013.
- Suite à la réorganisation de l'office de la jeunesse, le budget concernant les maisons de loisirs et les classes multicolores du service des loisirs de l'office de la jeunesse est transféré en totalité sur le programme A01, ce qui se traduit par une augmentation des dépenses générales de 1.6 mchf (compensée par une diminution équivalente sur le programme A03).
- Le budget prévu pour les répétiteurs ARA est transféré du programme A03 vers le programme A01 (+0.2 mchf sur les dépenses générales).
- La réorganisation du service écoles-médias, avec notamment une diminution du pourcentage de charges ventilées sur le programme A01, entraîne une variation de -0.8 mios sur les dépenses générales.
- Le calcul des amortissements induit une diminution de -1.0 Mchf.
- La mesure d'économie en lien avec la réorganisation du secrétariat général élargi et des directions générales du DIP se traduit par une diminution de -11.55 postes PAT (hors personnel scolaire associé) et de -1.5 Mchf des charges de personnel. Cette diminution de postes se fera prioritairement par les départs à la retraite ou en pré-retraite, les démissions ou les demandes de réductions de taux d'activité.
- Par ailleurs, une réduction du budget du personnel auxiliaire induit une économie de -0.05 Mchf.
- Suite à la décision du Conseil d'Etat, des mesures d'efficience représentant une économie de 1% sur les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions (hors subventions aux personnes physiques et subventions non-monétaires) sont prises en compte dans le budget pour un montant de -5.2 Mchf.
- L'impact de la vague de PLEND constatée sur l'exercice 2013, correspondant à la dernière année du PLEND actuel, a été calculé par l'OPE et intégré au budget. Il se traduit par une économie de 0.2 Mchf sur le programme A01, dû à l'effet Noria lors du réengagement d'un nouveau titulaire.
- Les recettes diverses augmentent de 3.2 mios, en raison notamment de la réorganisation de l'office de la jeunesse et du transfert d'une partie du budget (principalement celui du service des loisirs) du programme A03 vers le programme A01 (+1.7 mios), de l'ajustement du budget des dédommagements de tiers (assurances maternité fédérale et accidents LAA et militaire) sur la base des comptes 2012 (+1.3 mios), et de la prise en compte de la recette liée à la vente des MER de l'économat du DIP (+0.2 mios).

Objectifs et indicateurs

	T				Cibl	le LT	
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année	
1. Permettre à chaque élève de maîtriser les compétences attendues au terme de la scolarité obligatoire							
1.1 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 4ème	Efficacité	19.0%			19.0%	2015	
1.2 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de français en fin de 4ème	Efficacité	16.0%			15.8%	2015	
1.3 Taux moyen de redoublement de la 3ème à la 8ème	Efficacité	1.6%	1.8%		1.4%	2015	
1.4 Taux de promotion par tolérance ou d'admission par dérogation avec mesures d'accompagnement en fin de 7ème	Efficacité	22.9%			22.5%	2015	
1.5 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de français en fin de 8ème	Efficacité	23.6%			23.5%	2015	
1.6 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8ème	Efficacité	12.3%			12.3%	2015	
1.7 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux évaluations communes en mathématiques en fin de 11ème	Efficacité	42%			NA		
1.8 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux évaluations communes en français en fin de 11ème	Efficacité	15%			NA		
1.9 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux évaluations communes en allemand en fin de 11ème	Efficacité	25%			NA		
2. Corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves							
2.1 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales de français en fin de 8P)	Efficacité	2.6%	2.6%	2.8%	2.3%	2015	
2.2 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8P)	Efficacité	5.0%	5.0%	6%	4.0%	2015	
3. Promouvoir les filières scientifiques chez les filles							
3.1 Taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10ème année	Efficacité	36%			40%	2015	
3.2 Taux de filles promues en section littéraire-scientifique profil science au terme de la 11ème année	Efficacité	NA			NA	2015	
4. Réduire les différentiels de réussite entre filles et garcons							
4.1 Taux de filles n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de français en fin de 8ème	Efficacité	16.2%			16%	2015	
4.2 Taux de garçons n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de français en fin de 8ème	Efficacité	23.6%			23.5%	2015	
4.3 Taux de filles n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8ème	Efficacité	12%			12%	2015	
4.4 Taux de garçons n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8ème	Efficacité	12.6%			12.6%	2015	
4.5 Taux de filles n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves communes de français en fin de 11ème	Efficacité	12.5%			NA		

					Cible LT	
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
4.6 Taux de garçons n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves communes de français en fin de 11ème	Efficacité	17.5%			NA	
4.7 Taux de filles n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves communes de mathématiques en fin de 11ème	Efficacité	44%			NA	
4.8 Taux de garçons n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves communes de mathématiques en fin de 11ème	Efficacité	40%			NA	
5. Limiter les atteintes à autrui, aux biens et à la sécurité dans les établissements scolaires						
5.1 Taux d'exposition aux actes de violences graves au cycle primaire 1 et 2 (pour 1'000 élèves)	Qualité	4.5	4.5	3.7	4.0	2015
5.2 Taux d'exposition aux actes de violences graves au cycle d'orientation (pour 1'000 élèves)	Qualité	11.7	11.3	16.1	11.3	2015
6. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire						
6.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficience	17.0	17.0	16.8	17.0	2015
6.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficience	9.3	9.5	9.8		
6.3 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 1 et section communication et technologie	Efficience	11.7				
6.4 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 2 et section Langues vivantes et communication	Efficience	15.4				
6.5 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 3 et section Littéraire-scientifique	Efficience	21.6				
6.6 Nombre total de réorientations en 9ème	Efficacité	350				

Commentaires

Indicateurs 1.1, 1.2, 1.5 et 1.6 (nouveaux)

Ces indicateurs remplacent les indicateurs "Score moyen obtenus aux épreuves cantonales en français et mathématiques" qui donnaient une indication moins précise de la matrise des compétences attendues des élèves. La direction générale de l'enseignement primaire détermine, au moyen d'un seuil de réussite qui correspond à la note 4 sur 6 (norme de promotion), la limite à partir de laquelle les élèves sont censés avoir réussi l'épreuve cantonale.

S'agissant des résultats à l'épreuve cantonale de français en fin de 8ème, il correspond aux résultats combinés des épreuves de français I et de français II. Ainsi, le seuil de réussite en français est atteint si les deux épreuves (français I et français II) sont réussies.

Indicateur 1.3

Un redoublement d'une année durant l'école primaire peut être décidé à titre excpetionnel. En règle générale, il ne peut cependant intervenir qu'une seule fois pendant la scolarité primaire de l'élève (voir art.52 du règlement de l'enseignement primaire)

Indicateur 1.4 (nouveau)

Lorsque l'élève n'a pas obtenu 4.0, mais au moins 3.0 de moyenne annuelle dans une ou plusieurs disciplines évaluées certificativement, il est promu par tolérance l'année suivante. Sa promotion est obligatoirement assortie de mesures d'accompagnement.

Lorsque l'élève n'a pas obtenu 3.0 de moyenne annuelle dans l'un des disciplines évaluées certificativement, la directrice ou le directeur d'établissement décide, après consultation des enseignantes et des ensiengants intervenant auprès de l'élève et des parents, de son redoublement (art.52) ou de son admission par dérogation à l'année suivante.

Cette admission est obligatoirement assortie de mesures d'accompagnement.

Indicateurs 1.7, 1.8 et 1.9 (nouveaux)

Ces indicateurs remplacent les indicateurs "Score moyen obtenus aux épreuves cantonales en français, mathématiques et allemand" qui donnaient une indication moins précise de la matrise des compétences attendues des élèves.Les évaluations communes peuvent présenter une légère variation de difficulté d'une année à l'autre.

Dans le cadre de l'espace romand de la formation, des épreuves communes romandes sont prévues afin de vérifier l'atteinte des standards nationaux. Celles-ci serviront à compléter les indicateurs présentés.

Indicateurs 2.1 et 2.2

Le réseau d'enseignement prioritaire (REP) vise à soutenir les établissements primaires situés dans les quartiers populaires. Ce dispositif favorise ainsi l'égalité des chances selon l'article 4 lettre f) de la loi sur l'instruction publique.

Les actions conduites dans le cadre du REP et visant l'atteinte de la cible, se déclinent selon trois axes principaux :

- L'augmentation des ressources dans les établissements concernés, un meilleur taux d'encadrement par classe (soit, un nombre d'élèves par classe plus faible que dans le reste des écoles genevoises) ainsi qu'un-e éducateur-trice attaché-e à l'établissement ;
- une plus grande autonomie des établissements, notamment quant aux mesures pédagogiques pour les élèves en difficultés, pour mieux répondre à la situation locale ;
- une action coordonnée des écoles avec les professionnels du DIP (éducateur-trice-s sociaux, médecins, infirmier-ère-s, psychologues, assistant-e-s soci-ales-aux), les associations locales, les communes, etc. pour améliorer le climat de confiance autour et à l'intérieur de l'école.

Un différentiel de 3% signifie qu'il y a une différence moyenne de cinq points dans la maîtrise des compétences attendues entre l'élève moyen d'un établissement du réseau d'enseignement prioritaire et l'élève moyen scolarisé dans un autre établissement scolaire.

Indicateurs 3.1 et 3.2

Parmi les projets menés visant promouvir les filières scientifiques chez les filles, on peut notamment mentionner l'organisation annuelle de la journée "futur en tous genres" qui propose à tous les élèves de découvrir une large palette de professions. Aussi, des actions de sensibilisation à l'égard des filles aux sciences et aux carrières scientifiques sont prévues au cycle d'orientation, dans le cadre de la nouvelle organisation de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle.

Indicateurs 5.1 et 5.2

Seuls les actes d'une certaine gravité, c'est-à-dire ceux qui répondent à l'une de ces trois conditions : actes dont la qualification pénale est évidente, actes faisant l'objet d'un signalement à la police, à la justice ou à un service social, actes ayant eu un fort retentissement dans la communauté éducative.

Un taux d'exposition aux d'actes de violences graves de 5, signifie qu'il y a eu en moyenne 5 actes de violences graves signalés pour 1'000 élèves.

Parmi les projets menés visant à l'amélioration du climat scolaire, on peut notamment mentionner la mise en place de réseaux locaux et d'actions par l'intermédiaire des conseils d'établissements, la mise en œuvre de chartes et règlements d'établissements prévue dans le projet d'établissement, la formation des enseignants, la mise en œuvre de l'autonomie partielle des établissements en matière d'encadrement des élèves ou encore la mise en place progressive du réseau d'enseignement prioritaire au cycle d'orientation.

Indicateurs 6.1 et 6.2

Le taux d'encadrement est calculé à partir du nombre d'élèves et du nombre d'équivalents temps plein (ETP) du personnel enseignant, au 31.12.N de l'année scolaire en cours. Un taux d'encadrement de 10 signifie qu'il y a en moyenne 1 enseignant ETP pour 10 élèves.

Indicateurs 6.3 à 6.5 (nouveaux)

Ces indicateurs remplacent les indicateurs d'encadrement par regroupement. Ils offrent une meilleure compréhension de l'encadrement moyen des regroupements et sections.

Indicateur 6.6 (nouveau)

Cet indicateur permet de mesurer les mouvements d'élèves en 9ème du cycle d'orientation suite à la mise en place des passerelles. Au cours de l'année scolaire 2011-2012, 327 réorientations ont eu lieu. Celles-ci ont été réparties comme suit :

- 107 élèves de R1 vers R2 (soit env. 21% des R1)
- 206 élèves de R2 vers R3 (soit env. 18% desR2)
- 7 élèves de R2 vers R1 (soit env. 0,6 % des R2)
- 7 élèves de R3 vers R2 (soit env. 0,3 % des R3)

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
	Budget 2013			Buuget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	466'835'176	-7'330'636	-1.5%	474'165'812	471'251'788
30 Charges de personnel	401'403'684	4'345'322	1.1%	397'058'362	391'989'351
31 Dépenses générales	20'187'062	663'467	3.4%	19'523'595	16'881'672
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	15
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	4'587'275	-588'944	-11.4%	5'176'219	9'572'210
34 Parts et contributions sans affectation	-	-	-	-	4'127
35 Dédommagements à des tiers	4'259'000	309'000	7.8%	3'950'000	6'147'774
36 Subventions accordées	36'365'155	-12'052'481	-24.9%	48'417'636	46'630'348
39 Imputations internes	33'000	-7'000	-17.5%	40'000	26'292
REVENUS	60'813'722	4'589'727	8.2%	56'223'995	59'727'227
42 Revenus des biens	180'020	0	0.0%	180'020	87'698
43 Recettes diverses	12'342'811	89'996	0.7%	12'252'815	13'764'186
45 Dédommagements de collectivités publiques	6'367'500	450'000	7.6%	5'917'500	6'823'351
46 Subventions acquises	41'923'390	4'049'730	10.7%	37'873'660	39'051'993
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-406'021'454	11'920'363	-2.9%	-417'941'817	-411'524'561
Coût des activités de support	-8'491'765	-41'924	0.5%	-8'449'841	-7'783'641
Coût des prestations de moyens	-106'177'981	5'724'538	-5.1%	-111'902'519	-109'975'192
COÛT COMPLET	-520'691'201	17'602'977	-3.3%	-538'294'178	-529'283'393
<u> </u>					

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %				
TOTAL POSTES	2'554.31	95.66	3.89%	2'458.65	2'509.44		
ETP fixes	2'524.66	98.93	4.08%	2'425.73	2'428.65		
ETP auxiliaires	29.65	-3.27	-9.93%	32.92	80.79		

Descriptif du programme

Ce programme vise à offrir à toutes et à tous, la possibilité de se former et d'accéder à un diplôme du secondaire 2 dans des filières de formation professionnelle ou générale, dans le but de poursuivre leur formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. Il vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à qualifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation post obligatoire auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Les 23 écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II post obligatoire proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprenant-e-s âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du Collège de Genève.
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, diplôme de commerce, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, et technique).

Ce programme a également comme missions connexes de :

• préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones)

ainsi que ceux ne satisfaisant pas aux normes d'admission du post obligatoire (classes de transition scolaire ou professionnelle) en étroite collaboration avec le cycle d'orientation.

• proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme, un titre de niveau CITE 3 ou 4 ou qu'ils puissent accéder à une haute école spécialisée.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle, de la formation professionnelle et continue, ainsi que les dispositifs cantonaux des bourses et prêts d'étude.

Ce programme est mis en œuvre par la directions générale de l'enseignement post obligatoire et l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Ce programme contient les prestations suivantes :

A02.01	Formation gymnasiale
A02.02	Formation en école de culture générale
A02.03	Formation professionnelle plein-temps
A02.04	Formation professionnelle duale
A02.05	Formation continue des adultes
A02.06	Développement et surveillance de la formation professionnelle
A02.07	Information et orientation scolaire professionnelle
A02.08	Structures d'accueil et formation de transition

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'obtention d'une certification de l'enseignement secondaire II pour chaque élève est un des objectifs de législature prioritaires du Conseil d'Etat, ainsi que de la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Celle-ci doit permettre à chaque élève de trouver sa voie à l'issue de l'enseignement postobligatoire par la poursuite d'études en hautes écoles ou par une insertion réussie dans la vie professionnelle. L'atteinte de cet objectif passe par la consolidation d'un système de formation intégrant les dispositifs de remédiation scolaire reposant notamment sur :

- l'amélioration des conditions d'enseignement et d'orientation dans la scolarité obligatoire ;
- la diversité des filières et des dispositifs d'aide individualisée et d'encouragement à la formation initiale et continue ;
- le développement des structures permettant l'identification rapide des jeunes avec difficultés scolaires afin de leur proposer des mesures de soutien adaptées ;
- l'identification des jeunes sans formation, ni emploi afin de leur proposer des mesures ciblées de réinsertion par l'intermédiaire d'un réseau de partenaires ;
- le renforcement des liens entre l'Etat, les partenaires sociaux et les entreprises, par la mise en place d'un dispositif intégrant la formation professionnelle initiale pour jeunes gens et adultes et la formation tout au long de la vie.

Pour ce faire, les projets prioritaires suivants sont déployés et/ou pérennisés pour l'exercice 2013 :

- les structures préparatoires dans les pôles professionnels sont renforcées notamment par l'augmentation du nombre et de la palette d'attestations fédérales professionnelles dans le plein-temps. Aussi, le centre de transition professionnelle bénéficiera d'une augmentation de moyens d'accompagnement socio-éducatifs adaptés aux spécificités du postobligatoire. Celui-ci comprendra notamment des classes mixtes destinées à accueillir des jeunes gens issus de l'enseignement spécialisé en collaboration avec l'office médico-pédagogique.
- l'implication des milieux professionnels dans la formation professionnelle est renforcée par des actions ciblées telles que le transfert de l'organisation des cours interentreprises aux entreprises, la professionnalisation de la surveillance ou encore la décharge des tâches administratives pour les entreprises qui engagent des élèves visant une attestation de formation professionnelle en deux ans (AFP).

- le dispositif d'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle des jeunes en rupture de formation (EQIP) est pérennisé sous la forme d'une commission officielle rattachée au Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF). La gestion de suivi individualisé (GSI) rattachée directement à la direction générale de l'OFPC est chargée d'assurer le suivi des jeunes en rupture de formation. En amont, une unité destinée à lutter contre le décrochage scolaire est créée à la direction générale du postobligatoire.
- la réforme de l'école de commerce et de l'application de la nouvelle ordonnance fédérale, l'Espace Entreprise, qui supplée au manque de places d'apprentissage en créant des places de stage nécessaires à la pratique professionnelle, continue son extension et accueillera à la rentrée 2012 les nouvelles volées de troisièmes années, de passerelles, de maturités professionnelles post CFC et diplômes, ainsi que les deuxièmes années, qui ont déjà commencé à la rentrée 2011.
- l'augmentation de la capacité de formation de professionnels de santé et l'amélioration de l'orientation vers ces formations afin de lutter contre la pénurie globale qui frappe le personnel de santé. Pour ce faire, une partie de l'année préparatoire a été transférée de la haute école de santé de Genève (HEDS) à l'enseignement postobligatoire afin d'accueillir dès la rentrée 2011 près de 100 élèves supplémentaires. Aussi, des groupes de travail planchent sur des solutions à la pénurie, tant au niveau cantonal que transfrontalier.
- la poursuite du développement de la filière danse contemporaine au centre de formation professionnelle Arts.

Afin de lutter contre toute forme de discrimination, des outils pédagogiques en lien avec l'égalité entre hommes et femmes sont élaborés et diffusés. En parallèle, un suivi des Assises contre l'homophobie est assuré tout comme la Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'Humanité.

S'agissant de la formation continue des adultes, le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) est pérennisé dans les sept filières recconues par l'OFFT. Celui-ci permet à des adultes ayant de l'expérience professionnelle dans un métier, de la convertir en tout ou partie d'un Certificat Fédéral de Capacité ou une Attestation Fédérale Professionnelle. Le VAE doit notamment permettre de répondre à deux défis majeurs que le canton devra relever dans les prochaines années :

- l'exigence de qualification des personnels engagées dans des institutions de la petite enfance avec l'obligation de qualifier plus de 600 personnes d'ici 2017 ;
- l'exigence de qualification du personnel soignant des institutions genevoises d'aide et de soins dans la mesure où 985 aides soignantes et personnels auxiliaires partiront à la retraite d'ici à 2020.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

Les écarts significatifs entre le budget 2013 et le budget 2012 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget. Il s'agit de l'annuité du personnel administratif et technique, de l'annuité du personnel enseignant, de la révision du taux de cotisation CIA et de celui des allocations familiales.
- L'accroissement des effectifs d'élèves au post-obligatoire, constaté depuis 2010, entraîne des besoins de personnel supplémentaires : +50.5 ETP, dont 34.5 ETP enseignants (15 ETP étant financés par réallocation de l'enseignement primaire).
- La dotation en conseillers en orientation à l'OFPC est augmentée en 2013 (+1 ETP) dans la mesure où elle n'a pas suivi l'évolution, fortement haussière ces dernières années, des effectifs à l'ECG.
- Dans le cadre de la loi 10795 votée en juin 2011 par le Grand Conseil, 1 ETP d'administrateur système est requis pour l'"Espace Entreprise" du projet "Avenir de l'Ecole de Commerce".
- Le transfert de l'organisation des cours interentreprises du DIP aux associations professionnelles se poursuit : -0.9 Mchf de charges et -0.7 Mchf de revenus au PO et +1.5 Mchf de subventions.
- A l'OFPC, le renforcement de la surveillance de l'apprentissage, amorcé au B2012, ainsi que la mise en place des procédures de qualifications pour les apprentis plein temps de Lullier et des écoles de commerce et la prise en charge du financement des expertises pour adultes (dans le cadre d'une formation modulaire dispensée par une institution de formation) engendrent des charges supplémentaires (+0.5 Mchf).
- Le montant inscrit au B2012 pour la Cité des Métiers est retiré en 2013 : -0.5 Mchf.
- La contribution allouée à la Fondation en faveur de la Formation Professionnelle et Continue est adaptée, conformément à l'article 61 de la loi sur la formation professionnelle et à l'art. 8 de la loi sur la formation continue des adultes. Parallèlement, étant donné qu'aucun remboursement n'est attendu concernant la subvention extraordinaire de la FFPC, la recette de 1.0 Mchf inscrite au B2012 est supprimée dès 2013.
- Chèques-formation : l'augmentation du barème pour les couples mariés, entrée en vigueur en mai 2012, induit une augmentation des bénéficiaires potentiels pour un montant estimé à 0.3 Mchf en 2013.
- Ajustement du budget des bourses d'études (-0.24 Mchf).
- Ajustement du budget pour les frais d'écolage hors canton basé sur les données historiques et les dernières prévisions concernant les effectifs d'élèves genevois suivant des cours dans les autres cantons (+0.3 Mchf). Selon le

même principe, le budget de la recette correspondant à la participation des cantons aux écolages pour les élèves confédérés suivant des cours à Genève a également été revu à la hausse (+0.3 Mchf).

- L'effet décalé des 2.12 postes inscrits au budget 2012 dans le cadre du renforcement du dispositif *Sport & Etudes* se traduit en 2013 par une augmentation des charges de 0.2 Mchf.
- Transfert des budgets Ecole & Culture et de l'Orchestre du Collège de Genève au programme N01 Culture (-0.2 etp et -0.07 Mchf).
- Les subventions fédérales complémentaires OFFT pour la formation professionnelle sont estimées à +4.4 mios F en 2013.
- Suivant la recommandation de la Cour des Comptes (07.06.2011), les crédits de personnel en francs et les postes concernant du personnel enseignant effectuant des tâches administratives, notamment les assistants de laboratoire et le personnel du bureau des horaires et de gestion, sont convertis en postes PAT (+20.5 ETP PAT et -3.63 ETP PE). Ces mouvements ont une incidence nulle sur les charges de personnel.
- Suite à une recommandation de l'ICF, une partie du montant du budget pour les allocations d'études automatiques est transféré vers le programme A04 (-6.8 mchf).
- Des réallocations concernant les subventions ont été effectuées entre les programmes A02 et A04 pour -7.5 mchf.
- Le calcul des amortissements induit une diminution de -0.6 Mchf.
- La mesure d'économie en lien avec la réorganisation du secrétariat général élargi et des directions générales du DIP se traduit par une diminution de -7.1 postes PAT (hors personnel scolaire associé) et -0.9 Mchf des charges de personnel. Cette diminution de postes se fera prioritairement par les départs à la retraite ou en pré-retraite, les démissions ou les demandes de réductions de taux d'activité.
- Par ailleurs, une réduction du budget du personnel auxiliaire induit une économie de -0.28 Mchf.
- Suite à la décision du Conseil d'Etat, des mesures d'efficience représentant une économie de 1% sur les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions (hors subventions aux personnes physiques et subventions non-monétaires) sont prises en compte dans le projet de budget pour un montant de -4.3 Mchf.
- L'impact de la vague de PLEND constatée sur l'exercice 2013, correspondant à la dernière année du PLEND actuel, a été calculé par l'OPE et intégré au budget. Il se traduit par une économie de 0.3 Mchf sur le programme A02, dû à l'effet Noria lors du réengagement d'un nouveau titulaire.

Objectifs et indicateurs

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Permettre aux jeunes de s'orienter vers une formation adaptée à leurs attentes et compétences						
1.1 Taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois durant le cycle d'orientation	Efficacité	80%			90%	2015
1.2 Taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois en dernière année du cycle d'orientation	Efficacité	60%	60%	38%	80%	2015
1.3 Taux d'élèves accédant à la formation gymnasiale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	49.7%	49.7%	50.1%		2015
1.4 Taux d'élèves accédant à la formation de culture générale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	11.8%	11.8%	11.6%		2015
1.5 Taux d'élèves accédant à la formation professionnelle initiale à plein temps en école à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	17.1%	17.1%	16.6%		2015
1.6 Taux d'élèves accédant à la formation professionnelle initiale duale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	4.8%	4.8%	4.8%	7%	2015
1.7 Taux d'élèves accèdant à la transition à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	16.6%	16.6%	16.8%	13%	2015
1.8 Taux d'entrée dans une filière du postobligatoire à l'issue de la transition	Efficacité	52.7%	50%		70%	2015

	T				Cible LT	
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1.9 Taux d'élèves certifiés de la formation gymnasiale par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	33.5%	33.5%			
1.10 Taux d'élèves certifiés de l'ECG (certificat de culture générale) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	11.9%	11.9%			
1.11 Taux d'élèves certifiés de l'ECG (maturité spécialisée) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	3.5%	3.5%			
1.12 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle (matu pro) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	10.2%	10.2%			
1.13 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale (CFC) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	22.3%	22.3%			
1.14 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale (AFP) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	2.6%	2.6%			
1.15 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle plein-temps (CFC et diplôme secondaire II ie diplôme de commerce, horticulture complet et fleuriste) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	19.3%	19.3%			
2. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II						
2.1 Taux de sortie de l'enseignement post-obligatoire en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	4.5%	4.5%		4.0%	2015
2.2 Taux de sortie du système genevois d'enseignement et de formation à l'issue du cycle d'orientation	Efficacité	5.0%			4.0%	2015
2.3 Proportion de jeunes retournés en formation suite à un suivi individualisé	Efficacité	50%			55%	2015
2.4 Taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage	Efficacité	87%	87%		88%	2015
2.5 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	20%	23%		20%	2015
2.6 Taux global de certification de secondaire II	Efficacité	93%	93%		95%	2015
3. Optimiser la durée des parcours scolaires						
3.1 Age médian d'obtention de la maturité gymnasiale	Efficience	19.3	19.3			
3.2 Age médian d'obtention du certificat de culture générale	Efficience	19.1	19.1			
3.3 Age médian d'obtention de la maturité spécialisée	Efficience	20.3	20.3			
3.4 Age médian d'obtention du CFC ou diplôme en formation professionnelle plein-temps	Efficience	19.9	19.9			
3.5 Age médian d'obtention du CFC en formation professionnelle duale	Efficience	21.4	21.4			
3.6 Age médian d'obtention de la maturité professionnelle	Efficience	20.9	20.9			
4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leurs acquis						
4.1 Nombre de chèques annuels de formation délivrés	Efficacité	5'800	5'500	5'753	6'000	2015

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
4.2 Taux de satisfaction des adultes face au dispositif du chèque annuel de formation	Qualité	NA	N/A	79.2%	80%	2015
4.3 Taux de certification des bénéficiaires du dispositif de validation des acquis (VAE)	Efficacité	70%	70%	63%	70%	2015

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2 (nouveau)

Le taux de présence des conseillers d'orientation dans les collèges du cycle d'orientation est renforcé de 40% l'année scolaire 2011-12 et de 50% l'année scolaire 2012-13. Cette présence renforcée leur permettra de recevoir plus d'élèves de dernière année (11e) mais aussi de 10e. Leur activité sera aussi davantage déployée vers les parents d'élèves, notamment à travers l'animation de séances leur étant consacrées sur le thème de "comment accompagner son enfant dans son processus d'orientation". L'objectif est de permettre une meilleure implication des parents en vue de transformer le choix de l'élève en projet familial. L'atteinte de cet objectif sera aussi favorisée par une nouvelle méthode de préparation au choix comprenant un cahier pour les parents et un cahier de l'élève, qui sera utilisée dès 2012.

Indicateurs 1.3 à 1.7

Ces indicateurs mesurent la répartition des élèves dans les différentes filières de l'enseignement post-obligatoire à l'issue du cycle d'orientation. La transition inclut les classes de transition préparatoires de l'École de culture générale et de l'École de commerce (anciens Compléments de formation), les classes de transition professionnelles plein temps et duales, les stages d'insertion COOP, les classes du service d'accueil.

Indicateurs 1.9 à 1.15

Ces indicateurs mesurent la répartition des certifiés pour chaque type de certification en faisant le rapport entre les élèves ayant obtenu un type de certification et l'ensemble des élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale du post-obligatoire à l'exclusion de l'école de culture générale pour adultes et du collège pour adultes. Mis en relation avec les indicateurs 1.2 à 1.6, ces indicateurs permettent d'apprécier - dans une certaine mesure - le parcours des élèves au sein du post-obligatoire.

Indicateur 2.1 (déplacé : anciennement sous le programme A01)

Le taux de sortie du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) mesure la part des élèves quittant le SGEF à l'issue de la dernière année du cycle d'orientation. Ce taux ne peut pas être interprété comme étant la part des élèves quittant le SGEF sans s'inscrire à une formation secondaire II car il inclut les élèves qui n'étudient plus à Genève (mais poursuivent peut-être une formation dans un autre canton ou à l'étranger), les élèves qui ont quitté Genève entre les deux dates, les élèves qui ont interrompu leurs études ou encore ceux qui suivent une formation non recensée dans la base de données (comme certaines formations professionnelles privées). Historiquement, environ 90% des élèves s'inscrivent à une formation de secondaire II public, 4% redoublent et 1% partent en école privée. Le solde quitte le SGEF.

Des études nécessitant un suivi individualisé des situations montrent qu'une proportion significative des élèves non scolarisés à Genève l'année suivant le 9e degré se retrouve en formation deux ans plus tard (entrées différées au secondaire II). Les évolutions de ce pourcentage dépendent notamment de l'état du marché du travail et des mouvements migratoires. Après analyse des situations individuelles, il reste 10% des $\sim 5\%$ (soit $\sim 0.5\%$) de cas de jeunes en situation de rupture scolaire. La grande majorité de ces jeunes suivent des programmes ciblés de manière individualisée, notamment via le dispositif GSI (gestion du suivi individualisé).

Indicateur 2.2

Cet indicateur ne concerne que les mouvements d'élèves en cours d'année scolaire et hors changement de filières. Un taux de 4.5% signifie que, toutes filières et années scolaires confondues, 4.5% des élèves quittent le post-obligatoire en cours d'année scolaire. La fixation de cibles pour cet indicateur relève d'un exercice complexe puisque le post-obligatoire ne dispose que d'une marge de manœuvre extrêmement limitée s'agissant notamment des élèves qui quittent le système pour s'inscrire dans un autre canton.

Indicateur 2.4

Parmi les projets et actions mis en place pour améliorer la réussite des apprentis, on peut notamment mentionner le suivi des apprentis aux travers du dispositif "Réussir+" mis en place par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Celui-ci se poursuivra durablement et les mesures de détection et d'identification des apprentis en difficultés seront affinées.

Par ailleurs, les actions suivantes sont à relever :

- l'augmentation du nombre de visites effectuées par les commissaires contribue à identifier les apprentis éprouvant des difficultés en entreprise et à leur apporter des mesures de soutien.
- l'amélioration de la surveillance de l'apprentissage permet de soutenir et d'aider les formateurs à mieux former leurs apprentis en utilisant notamment les guides méthodiques.
- le coaching des néo formateurs en entreprise favorise la qualité de la formation et la réussite des apprentis.
- le développement des mesures de suivi individualisé des apprentis permet un accompagnement global, régulier et durable des apprentis qui éprouvent des difficultés et favorisent ainsi leur réussite.

Indicateur 2.5

Parmi les projets et actions mis en place pour réduire le nombre de résiliations des contrats d'apprentissage, on peut notamment mentionner :

- l'augmentation des visites des commissaires d'apprentissage en entreprise qui permet de détecter les jeunes éprouvant des difficultés.
- le développement des mesures de suivi individualisé des apprentis qui offre un accompagnement global, régulier et durable aux apprentis qui éprouvent des difficultés.
- le développement de l'offre de formation dans la filière de formation en deux ans (AFP) qui permet d'augmenter le nombre de places d'apprentissage dans des professions plus adaptées aux jeunes éprouvant des difficultés scolaires.

Indicateur 2.3 (nouvel indicateur)

Cet indicateur remplace les indicateurs relatifs au dispositif EQIP. Pour donner suite à la recommandation 6 du rapport de la Commission d'évaluation des politiques publiques, la gestion du suivi individualisé (GSI) reprend la mission d'EQIP en devenant le principal dispositif de coordination inter institutionnelle en matière de prise en charge des jeunes en rupture.

Indicateur 2.6

Cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de personnes qui, quel que soit leur âge et leur lieu de résidence, obtiennent une certification de niveau secondaire II délivrée par une école genevoise, au nombre de résidents âgés de 19 ans (âge théorique auquel s'achèvent les formations en 4 ans et la plupart des formations en 3 ans, comme les apprentissages en système dual qui sont souvent précédés d'un 10ème degré). Par construction, cet indicateur donne une estimation du volume des certifiés par le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) une année donnée.

Sont inclus : les certifications délivrées par les écoles publiques et privées (sauf les écoles professionnelles privées non recensées dans la base de données scolaires), y compris les diplômes étrangers, les attestations élémentaires et les certifications délivrées au titre de l'article 41 de la loi sur la formation professionnelle. Ce taux inclut des non-résidents. En effet, en l'absence de données sur les résidents genevois obtenant leur certification secondaire Il hors du canton (Vaud et France voisine) ou dans une école professionnelle privée, il est fait l'hypothèse que le nombre de non-résidents compense le nombre de résidents genevois scolarisés hors du canton ou obtenant une certification secondaire II dans une école professionnelle privée.

Un groupe de travail a été chargé d'élaborer une méthode de calcul du taux de certification secondaire II visant notamment à permettre des comparaisons inter cantonales.

Indicateurs 3.1 à 3.6

L'âge médian est la valeur qui partage les diplômés en deux sous-ensembles égaux. Un âge médian égal à 19,3 ans signifie que la moitié des certifiés obtiennent leur certification au plus tard à 19,3 ans et l'autre moitié l'obtient après cet âge. L'âge médian est calculé au 30 juin (années et mois révolus au 30 juin).

Indicateur 4.1

Actuellement, sept professions sont engagées dans un travail de modularisation de leur offre de formation afin d'obtenir les CFC suivants : assistant social éducatif, assistant-e en soins et santé communautaire, spécialistes en restauration, cuisine, assistante médicale, commerce, commerce de détail. A terme cette offre sera accessible par le dispositif du chèque annuel de formation, ce qui permettra de "capitaliser" des parties de CFC tout au long de la vie.

Indicateur 4.2

La satisfaction des bénéficiaires du chèque annuel de formation (CAF) est déterminée à partir d'un indice de satisfaction calculé tous les deux ans. Dans son rapport 2010, la Commission d'évaluation des politiques publiques a proposé dans sa recommandation n°8 de réaliser cette enquête tous les 4 ans.

Indicateur 4.3

En mai 2011, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a réduit le nombre des métiers éligibles à une validation des acquis de l'expérience (passage de 30 à 7 métiers éligibles). Dans ce cadre, des actions d'informations auprès des organisations du travail sont réalisées.

Département responsable : DIP

BUDGET

DODGET					
	Budget 2013	Variation	ns B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	172'023'524	-123'470'819	-41.8%	295'494'343	306'081'753
30 Charges de personnel	71'899'664	-61'385'648	-46.1%	133'285'312	131'941'296
31 Dépenses générales	4'821'821	-10'186'568	-67.9%	15'008'389	12'749'103
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'783'656	-2'606'111	-59.4%	4'389'767	9'430'365
36 Subventions accordées	93'380'423	-49'239'352	-34.5%	142'619'775	147'713'572
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	4'086'085
39 Imputations internes	137'960	-53'140	-27.8%	191'100	161'331
REVENUS	9'222'937	-6'346'105	-40.8%	15'569'042	17'976'387
42 Revenus des biens	861	0	0.0%	861	437
43 Recettes diverses	8'523'179	-6'240'652	-42.3%	14'763'831	12'982'868
46 Subventions acquises	663'897	-53'453	-7.5%	717'350	796'012
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	4'086'085
49 Imputations internes	35'000	-52'000	-59.8%	87'000	110'985
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-162'800'587	117'124'714	-41.8%	-279'925'301	-288'105'366
Coût des activités de support	-1'548'768	1'481'832	-48.9%	-3'030'600	-2'825'328
Coût des prestations de moyens	-10'064'417	12'277'192	-55.0%	-22'341'609	-21'958'096
COÛT COMPLET	-174'413'772	130'883'738	-42.9%	-305'297'510	-312'888'790

POSTES

	Budget 2013	Vai	Variations B13-B12		Variations B13-B12		Compte 2011
		en ETP	en %				
TOTAL POSTES	525.76	-426.61	-44.79%	952.37	948.80		
ETP fixes	515.46	-422.97	-45.07%	938.43	930.83		
ETP auxiliaires	10.30	-3.64	-26.11%	13.94	17.97		

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il vise à :

- Mettre en oeuvre des prestations de prévention, de promotion de la santé, et de protection pour l'ensemble des enfants et des jeunes;
- Apporter aux enfants et aux jeunes qui en ont besoin, une évaluation et si nécessaire une prise en soins médico-pédagogiques et un soutien à leurs familles. Il s'agit également d'amener un espace pour le conseil et le soutien au personnel enseignant par l'établissement d'une permanence pédago-thérapeutique dans les écoles qui en font la demande;
- Protéger les enfants et jeunes en donnant une assistance socio-éducative ou une prise en charge éducative avec ou sans mandat;
- Assurer la coordination et la surveillance des lieux d'accueil ou de placement des enfants et jeunes hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou l'accès des mineurs à des projections et spectacles.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de la jeunesse, l'office médico-pédagogique et la direction générale de l'enseignement primaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

A03.01	Animation parascolaire
A03.02	Enseignement spécialisé
A03.03	Traitements médico-pédagogiques
A03.04	Promotion, prévention et soutien à l'enfance
A03.05	Protection des mineurs
A03.06	Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance et à leur famill

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Les grandes ambitions de Genève ne doivent pas se réaliser au détriment des plus faibles. En effet, l'égalité des chances exige que l'on donne davantage à ceux qui sont dans la difficulté, dont les personnes à besoins particuliers ou en situation de handicap. Il est ainsi précisé dans le programme de législature 2010-2013 que l'Etat étoffera et modernisera le dispositif de suivi éducatif, social et sanitaire en faveur des enfants, des élèves et des familles.

En juin 2012, le peuple a accepté le contre-projet à l'initiative 143, laquelle prévoit que le canton et les communes organisent l'accueil préscolaire des enfants. Pour ce faire, les autorités doivent évaluer les besoins, planifier, coordonner et favoriser la création de places d'accueil. D'une part, les communes ou groupements de communes assumeront la construction et l'entretien des structures d'accueil de jour. D'autre part, la loi constitutionnelle dispose que le canton et les communes ou groupements de communes financeront l'exploitation des structures d'accueil de jour et ce, après déduction de la participation parentale et d'éventuelles autres recettes.

En posant ainsi les fondements du financement de l'exploitation, le législateur n'a pas pour autant défini les mécanismes de financements entre les communes et l'Etat. Les dispositions de la loi d'application mettant en œuvre ce contre-projet devront les fixer.

L'introduction d'un accueil à la journée continue répond aux nouvelles contraintes imposées par la vie économique et familiale contemporaine. Pour faire suite à la votation populaire acceptant l'initiative 141 proposant la modification de la Constitution genevoise, (art. nouveau 161A), la mise en route d'un accueil à la journée continue à Genève voit le jour. Le canton, les communes, les groupements associatifs, les partenaires privés sont les acteurs principaux de cette nouvelle prestation.

La revue des prestations de l'Office de la jeunesse et de son organisation est en route et débouchera en 2013 sur une refonte de l'actuelle loi sur l'office de la jeunesse (J 6 05). Cette réorganisation a également pour but de créer, outre le pôle de prévention et promotion de la santé et le pôle de protection, un pôle de compétences identifiable en matière d'autorisation et de surveillance, lequel doit notamment intégrer un nouveau secteur d'activités, soit le secrétariat à la pédagogie spéciale.

S'agissant de la protection des mineurs, les effectifs actuels ne permettent pas de faire face à l'évolution des situations traitées. Il convient d'une part, de pouvoir renforcer le dispositif d'accueil et de première intervention (API) et, d'autre part, de renforcer les effectifs pour faire face à l'augmentation du nombre de signalements au motif de mauvais traitements ou de violences domestiques.

Enfin, l'Office de la jeunesse poursuit la réforme de l'éducation spécialisée dont les axes majeurs sont les suivants :

- évaluation des effets de l'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) ;
- conception et mise en oeuvre du pilotage de l'éducation spécialisée ;
- diversification de l'offre de placement ;
- adaptation aux nouvelles situations sociales et pénales des mineurs ;
- prise en charge des jeunes enfants de 0 à 4 ans ;
- augmentation de places d'urgence.

Afin d'apporter le soutien nécessaire aux familles concernées par la précarité dans une perspective du

développement d'une politique de cohésion sociale en milieu urbain, ainsi que celles touchées par le handicap de leur enfant, l'office médico-pédagogique continuera à développer les prestations nécessaires à l'apport éducatif en milieu scolaire primaire. Cela représente un soutien indispensable au personnel enseignant et aux familles. Cela permet aussi d'intensifier la prise en charge éducative en foyer spécialisé d'enfants et adolescents handicapés mentaux avec troubles du comportement associé.

Ce développement a été initié en 2012 par l'engagement d'éducateurs sociaux dans les communes de Versoix et d'Onex - il sera prolongé en 2013. Il a été également initié en 2012 par une intensification de la prise en charge en foyer spécialisé, afin de mieux répondre à la demande des familles et de moins dépendre des places disponibles dans les autres cantons romands ce qui entraine des périodes d'attentes inadéquates ainsi que des coûts excessifs.

Face aux besoins croissants des enfants et adolescents résidents dans la région suburbaine de Versoix, une antenne de l'office médico-pédagogique sera ouverte à Versoix au courant de l'automne 2012 grâce à la collaboration de la commune qui met à disposition les locaux. Cette antenne permettra de dispenser des soins médico-psychologiques réguliers aux mineurs de cette région.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

Les écarts significatifs entre le budget 2013 et le budget 2012 découlent des éléments suivants :

- Transfert des prestations concernant l'enseignement spécialisé du programme A03 vers le nouveau programme A05.
- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget. Il s'agit de l'annuité du personnel administratif et technique, de l'annuité du personnel enseignant, de la révision du taux de cotisation CIA et de celui des allocations familiales.
- Ajustement du budget des frais de placements (+4.0 Mchf) en fonction des charges réelles constatées aux comptes 2011 et de l'estimation pour 2012.
- La participation cantonale au GIAP (parascolaire) se monte à 0.2 Mchf: conformément à l'article 33 de la LIP, l'Etat prend en charge 10% des coûts publics au budget du GIAP, le 90% restant étant à la charge des communes. Environ 40 groupes de 12 enfants supplémentaires s'ouvrent chaque année pour répondre à la demande.
- Le Service de protection des mineurs se voit doté de 18 postes d'assistants sociaux supplémentaires, financés par la réallocation de crédits de personnel en francs et par transfert de subvention. En effet, depuis 2010 le SPMi dispose d'un budget de personnel de remplacement qui lui a permis de constituer un pool destiné à remplacer le personnel absent sans attendre le délai de carence d'un mois. Ce budget est converti en 13.6 ETP permanents. Par ailleurs le transfert d'une partie du montant de subvention prévu pour le foyer éducativo-thérapeutique pour l'Astural, qui ne verra pas le jour permet de renforcer le SPMi de 4.4 ETP supplémentaires.
- Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) : dans le cadre du renouvellement du contrat de prestations dès 2013, un montant complémentaire de 1 million de francs est prévu au titre de reprise par le canton de l'aide exceptionnelle accordée en 2011 et 2012 par le Fonds intercommunal.
- Dotation supplémentaire de l'équipe éducative de +1.4 poste (+0.2 Mchf) dans les foyers d'urgence le Pont et l'Etape de la Fondation Officielle de la Jeunesse pour répondre aux exigences de l'Office fédéral de la justice (OFJ). L'augmentation se répartit entre le programme A03 (97.8%) et le programme A05 (2.2%). Sans cet ajustement, la FOJ perdrait la reconnaissance de la Confédération et la subvention fédérale de 0.42 Mchf.
- Le projet de révision du règlement fixant les frais de pension de mineurs placés hors du foyer familial (J 6 26.04) prévoit l'augmentation de la participation des parents aux frais de repas de 0.19 Mchf. Cette recette supplémentaire se répartit entre le programme A03 (80%) et le programme A05 (20%). En contrepartie, il induit une diminution de la participation subsidiaire du canton de 0.3 Mchf liée aux frais de placement.
- Diminution des recettes concernant la participation aux frais de placement pour -1.5 Mchf, dont 0.6 Mchf intégrés au budget en prévision de l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les curatelles de droit de visite, qui n'est toujours pas votée.
- La mesure d'économie en lien avec la réorganisation du secrétariat général élargi et des directions générales du DIP se traduit par une diminution de -1.25 poste PAT (hors personnel scolaire associé) et -0.2 Mchf des charges de personnel. Cette diminution de postes se fera prioritairement par les départs à la retraite ou en pré-retraite, les démissions ou les demandes de réductions de taux d'activité.
- Par ailleurs, une réduction du budget du personnel auxiliaire induit une économie de -0.13 Mchf.
- Suite à la décision du Conseil d'Etat, des mesures d'efficience représentant une économie de 1% sur les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions (hors subventions aux personnes physiques et subventions non-monétaires) sont prises en compte dans le budget pour un montant de -2.3 Mchf.
- L'impact de la vague de PLEND constatée sur l'exercice 2013, correspondant à la dernière année du PLEND actuel, a été calculé par l'OPE et intégré au budget. Il se traduit par une économie de 0.3 Mchf sur le programme A03, dû à l'effet Noria lors du réengagement d'un nouveau titulaire.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Apporter à l'école un soutien de qualité dans la prise en charge des situations complexes et des évènements à impacts émotionnels élevés						
1.1 Pourcentage d'établissements primaires bénéficiant d'une permanence pédago-thérapeutique pour les enseignant-es	Qualité	73%			76%	2015
1.2 Nombre de demandes d'intervention adressées à l'unité d'urgence	Qualité	150			150	2015
2. Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents						
2.1 Nombre de demandes d'évaluations	Qualité	2'700			2'700	2015
2.2 Nombre d'enfants et d'adolescents en traitement	Efficacité	7'150			7'150	2015
2.3 Nombre de séances thérapeutiques	Efficacité	69'500	69'500		69'500	2015
2.4 Nombre de consultations suivies par ETP de thérapeutes	Efficience	880			878	2015
2.5 Nombre de patients suivis par ETP de thérapeute dans les consultations	Efficience	90			88	2015
2.6 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	31	30		32	2015
2.7 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	68%	60%		75%	2015
3. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles et détecter les problèmes de santé chez les mineurs scolarisés au DIP						
3.1 Taux de classes ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé	Efficacité	97%	90%	97%	>= 90%	2015
3.2 Taux d'enfants et de jeunes de l'école publique ayant bénéficié d'une visite de santé, d'un entretien de santé ou d'une intervention spécifique individualisée	Efficacité	92%	90%	84%	95%	2015
3.3 Taux d'enfants dont la dentition a été examinée (école primaire)	Efficacité	100%	100%	95%	100%	2015
3.4 Taux d'enfants examinés avec une dentition saine (école primaire)	Efficacité	53%	51%	52%	54%	2015
3.5 Taux de cas de risque de maltraitance rapportés, ayant fait l'objet d'une évaluation par le SSJ, et signalés au SPMi, au Tribunal tutélaire ou à la police	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2015
4. Protéger les mineurs et soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placement adéquats						
4.1 Taux de placements hors urgences dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois	Efficacité	20%	20%	26%	10%	2015
4.2 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Efficacité	45%	50%	33%	50%	2015
4.3 Taux d'enfants placés hors canton	Efficacité	12%	9%	14.8%	< 10%	2015
4.4 Nombre de places supplémentaires en famille d'acceuil avec hébergement	Efficacité	10	10	6	10	2015

	_				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
4.5 Part des lieux d'accueil soumis à autorisation et surveillés dans l'année	Efficacité	80%	60%	44.6%	80%	2015
4.6 Durée moyenne du suivi des curatelles de droit de visite	Efficacité	ND	NA		< 1 an	2015
4.7 Taux de clauses péril rendu par le SPMi suite à un signalement suivi d'une intervention socio-éducative	Efficacité	1%	1%		1%	2015
4.8 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal tutélaire	Qualité	96%	96%		98%	2015
5. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être et en organisant des camps et des activités durant les congés et vacances scolaires						
5.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	140	130		140	2015
5.2 Durée moyenne en jours d'un dossier d'assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	255	255		230	2015
5.3 Taux des centres d'animation socioculturelle et d'équipes TSHM (travail social hors murs) qui développent un programme d'intégration	Efficacité	90%	90%	90%	100%	2015
5.4 Nombre de jeunes accompagnés individuellement et de manière personnalisée	Efficacité	1'300	1'200	1'209	1'500	2015
5.5 Taux de refus pour les inscriptions durant les vacances scolaires	Qualité	15%	15%	14.8%	14%	2015

Commentaires

Indicateur 1.2

L'unité d'urgence de l'office médico-pédagogique (OMP) assure des interventions médico-psychologiques urgentes lors d'événements traumatiques, situations de conflit aigu, crises d'angoisse, états de panique, troubles graves du comportement. Les interventions dans les écoles primaires, les cycles d'orientation, les collèges, les foyers et à domicile concernent aussi bien les individus directement impliqués que le groupe ou la famille concernée. L'unité d'urgence peut être sollicitée par les écoles publiques, les foyers et les institutions.

Indicateur 2.1

Cet indicateur de contexte donne une information sur le volume de dossiers traités par l'office médico-pédagogique (OMP)

Indicateurs 2.4 et 2.5 (nouvel indicateur)

Ces indicateurs visent à mesurer l'efficience dans la délivrance des prestations de l'OMP. En moyenne, un/une thérapeute suit 90 patients pendant l'année et effectue près de 900 consultations.

Indicateur 2.6 et 2.7

Ces nouveaux indicateurs visent à mesurer la qualité des prestations délivrées par l'office médico-pédagogique en suivant le temps

Indicateurs 3.1 à 3.5

Ces indicateurs permettent de mesurer la part des enfants du canton ayant bénéficié d'une visite de santé ou de cours spécifiques dans le but d'assurer un contrôle périodique de l'hygiène corporelle et de la santé des élèves ainsi que d'encourager toute mesure propre à développer ou à entretenir un bon état de santé de la population scolaire. Par sa présence dans les écoles, le service de santé de la jeunesse est à même d'identifier et de dénoncer des

situations de maltraitances aux services et instances en charge de la protection des mineurs.

Indicateurs 4.1 à 4.4

Ces indicateurs permettent de mesurer d'une part la capacité des foyers d'éducation spécialisée à répondre dans des délais acceptables à une mesure de placement visant à protéger les enfants et les adolescents. Ils permettent également de constater l'évolution du dispositif genevois et sa capacité ou non à répondre aux besoins. Enfin, et notamment pour les plus petits dont le dispositif actuel ne répond pas aux besoins, la possibilité de placer un enfant dans une famille d'accueil représente une bonne solution qui doit être développée.

La réorganisation de l'office de la jeunesse et la réforme de l'éducation spécialisée doivent notamment aboutir à l'amélioration de la planification des besoins et du pilotage du dispositif. De plus, un outil de saisie centralisé des données est à l'étude.

Afin d'augmenter le nombre de places en familles d'accueil avec hébergement, des campagnes de recrutement dans les cinémas, les journaux et les écoles ont été lancées. De plus, l'encadrement des familles d'accueil est renforcé et une formation de base est mise en place avec les HES.

Indicateur 4.5

Cet indicateur vise à s'assurer qu'à terme, l'ensemble des lieux d'accueil d'enfants (crèche, mamans de jour, familles d'accueil avec hébergement) aient fait l'objet d'une visite permettant de vérifier si les critères d'accueil recquis sont toujours remplis.

La mise en place du règlement d'application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée permettra notamment de renforcer le suivi des familles.

Indicateur 4.6

Comparativement à d'autres cantons, la durée moyenne des curatelles de droit de visite est largement supérieure. dans le canton de Genève. Si cette prestation est indispensable, elle doit pouvoir être limitée dans le temps. L'objectif est d'atteindre une durée d'accompagnement des parents dans leurs droits de garde d'une année en moyenne, dès 2014.

Indicateurs 5.1 et 5.2

L'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) est un soutien de proximité offert aux jeunes et à leur famille rencontrant des difficultés éducatives. L'AEMO vise à préserver, voire restaurer les relations entre parents et enfants. L'AEMO entend réhabiliter l'autorité parentale et l'exercice des responsabilités, soit en particulier : poser des cadres et des repères sociaux sur lesquels l'enfant pourra s'appuyer pour grandir et se construire ; favoriser le maintien à domicile d'un mineur ; valoriser et améliorer les relations familiales ; prévenir tout danger que les conditions de vie de la famille pourraient faire peser sur la santé physique et psychique du mineur ainsi que sa sécurité.

Les indicateurs permettent de suivre le volume et les renouvellements d'AEMO afin de vérifier l'évolution des durées moyennes de prise en charge pour pouvoir garantir un renouvellement suffisant du nombre de prises en charge.

Indicateurs 5.3 à 5.5

Ces indicateurs fournissent des données sur la capacité des centres d'animation socioculturelle et des travailleurs sociaux hors murs à développer des programmes d'intégration (accueil d'enfants handicapés ou à besoins éducatifs particuliers dans les activités de loisirs) et à accompagner des jeunes dans des projets professionnels personnalisés (encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle). Ils visent également à mesurer la capacité du dispositif mis en place à répondre à la demande d'activités ou de camps durant les congés hebdomadaires et les vacances scolaires.

A04 Hautes écoles

Département responsable : DIP

BUDGET

202021					
	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	544'792'150	15'538'635	2.9%	529'253'515	735'137'666
30 Charges de personnel	-	-277'553	-100.0%	277'553	-
31 Dépenses générales	-	-6'735	-100.0%	6'735	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	10'576'300	-508'329	-4.6%	11'084'629	10'468'784
35 Dédommagements à des tiers	3'050'000	700'000	29.8%	2'350'000	2'252'118
36 Subventions accordées	531'165'850	15'631'252	3.0%	515'534'598	519'418'532
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	202'998'232
REVENUS	786'000	-239'713	-23.4%	1'025'713	214'604'393
43 Recettes diverses	-	-3'163	-100.0%	3'163	-
46 Subventions acquises	786'000	-236'550	-23.1%	1'022'550	11'606'161
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	202'998'232
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-544'006'150	-15'778'348	3.0%	-528'227'802	-520'533'273
Coût des activités de support	-268'823	3'482	-1.3%	-272'305	-233'198
Coût des prestations de moyens	-32'299'584	1'919'905	-5.6%	-34'219'489	-30'522'773
COÛT COMPLET	-576'574'557	-13'854'961	2.5%	-562'719'596	-551'289'245

POSTES

	Budget 2013	Varia	Variations B13-B12		Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES		-1.66	-100.00%	1.66	-
ETP fixes	-	-1.61	-100.00%	1.61	-
ETP auxiliaires	-	-0.05	-100.00%	0.05	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'Unité de l'enseignement supérieur veille à la mise en œuvre de la politique cantonale des Hautes écoles. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantonales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A04.10 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)
- A04.11 Formation, recherche appliquée et services (HES)
- A04.12 Formation, recherche et services (UNI)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Dans le cadre de cette législature, il s'agira notamment de promouvoir et consolider la place des Hautes écoles genevoises dans ses domaines de recherche d'excellence, de favoriser les synergies entre les institutions d'enseignement supérieur dans les domaines de la formation, de la formation continue, de la recherche et du transfert de technologies ainsi que d'élaborer un projet scientifique et culturel dans le nouveau quartier de la Pointe de la Jonction.

Parmi les principaux projets prioritaires, on peut citer :

- Le développement des collaborations entre les institutions d'enseignement supérieur du canton (Université, HES, IHEID);
- Le renforcement des synergies entre l'Université et la HES-SO Genève dans les champs de la formation de base, de la formation continue, de la recherche et du transfert de technologies ainsi qu'en matière de partage d'équipements et d'infrastructures ;
- Le renforcement des collaborations dans le champ des études internationales entre l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) et l'Université.

Cet exercice sera particulièrement marqué par la refonte de la loi sur les Hautes écoles spécialisées et sa mise en œuvre ainsi que par la poursuite des travaux relatifs à l'élaboration d'une plate-forme scientifique et d'un pôle artistique et culturel, associant l'Université et la HES-SO Genève, dans le nouveau quartier de la Pointe de la Jonction.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

Les écarts significatifs entre le budget 2013 et le budget 2012 découlent des éléments suivants :

- Le budget 2013 intègre les éléments transversaux de traitement (annuités et révision du taux de cotisation CIA).
- Ajustement de la participation cantonale à la HES-SO Genève conformément à la nouvelle convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, avec comme impact une forte hausse de la contribution genevoise au titre du droit de co-décision. En outre, il s'agit de prendre en compte l'augmentation des effectifs étudiants : étudiants genevois envoyés dans le réseau HES-SO : +239 en 2013, étudiants accueillis à Genève : +293 en 2013. L'enveloppe nette destinée à la HES augmente globalement de +4.7 Mchf pour l'année 2013.
- La suppression de l'exonération des taxes d'études HES pour les "résidents fiscaux genevois" et l'introduction d'une taxe supplémentaire HEM et HEAD pour les étudiants étrangers non-résidents dès la rentrée 2013, ainsi que d'autres mesures internes, induisent une économie de -1.4 Mchf sur les charges.
- Ajustement des contributions aux frais de formation des étudiants genevois hors du canton en vertu de l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) : +0.7 Mchf.
- Au vu de la diminution des réserves de la HES Genève, il n'y aura pas de restitution de la subvention au canton en 2013 : -1.0 Mchf sur les recettes.
- Les éléments prévus dans le renouvellement de la convention d'objectifs 2012-2015 de l'Université de Genève sont pris en compte (1.6 Mchf). En outre, le transfert des locaux loués de l'Université assumés par le DU dès le 1^{er} janvier 2013 implique un transfert de la subvention vers les charges du DU (-0.4Mchf).
- Ajustement de la subvention non monétaire en faveur d'IHEID concernant le nouveau droit de superficie pour la Maison des Etudiants ainsi que la revalorisation du droit de superficie de la rue Rothschild : +579'000 F de charges, compensées par des revenus équivalents au DU.
- Ajustement du montant de la location-financement Université selon dernières estimations de la direction des investissements: -4.35 Mchf de charges, compensées par une diminution de revenus non monétaires de 4.64 Mchf au DII
- Ajustement du budget des bourses d'études (-0.26 Mchf).
- Suite à une recommandation de l'ICF, une partie du montant du budget pour les allocations d'études automatiques est transféré du programme A02 vers le programme A04 (+6.8 mchf).
- Des réallocations concernant les subventions ont été effectuées entre les programmes A02 et A04 pour +7.5 mchf.
- Le calcul des amortissements induit une diminution de -0.5 Mchf.
- Suite à la décision du Conseil d'Etat, des mesures d'efficience représentant une économie de 1% sur les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions (hors subventions aux personnes physiques et subventions non-monétaires) sont prises en compte dans le budget pour un montant de -3.5 Mchf.

Objectifs et indicateurs

	T				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	5'160	4'760	4'906	4'965	2015
1.2 Taux de diplômés des hautes écoles genevoises	Efficacité	27%	27%	ND	27%	2015
1.3 Nombre de participants aux programmes de formations continues certifiantes des hautes écoles genevoises	Qualité	5'250	5'360	ND	5'330	2015
2. Promouvoir la démocratisation de l'accès aux études supérieures						
2.1 Taux d'entrées dans les hautes écoles genevoises	Efficacité	38%	38.5%	ND	38.5%	2015
2.2 Proportion d'étudiants d'origine socioculturelle modeste (Université)	Efficacité	36%	36%	34.5%	36%	2015
2.3 Taux d'étudiant-e-s inscrits dans les HES avec maturité professionnelle	Efficacité	23%	21%	20.6%	21%	2015
2.4 Nombre d'étudiants dans les HES bénéficiant de mesures d'appui (socio-économiques)	Efficacité	320	346	280	357	2015
2.5 Nombre d'étudiants à l'IHEID bénéficiant de mesures d'appui (socio-économiques)	Efficacité	200	240	247	255	2015
3. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						
3.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (Université)	Efficacité	30%	30%	36%	30%	2015
3.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	40%	50%	40%	50%	2015
3.3 Taux de femmes au sein du corps professoral et des cadres supérieurs (HES)	Efficacité	40%	40%	34.3%	50%	2015
4. Assurer l'excellence de la recherche						
4.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs)	Efficacité	97'000'0 00	>= 91'600'0 00	97'000'0 00	>= 100'000' 000	2015
4.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID	Efficacité	9'000'00 0	9'000'00 0	10'446'8 35	9'000'00 0	2015
4.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES	Efficacité	7'405'75 0	8'584'50 0	6'253'84 9	8'500'00 0	2015
5. Garantir des conditions d'études optimales à la réussite des études						
5.1 Taux d'encadrement en Sciences humaines et sociales, Sciences économiques et droit	Efficience	41	41	46	40	2015
5.2 Taux d'encadrement en Sciences exactes et naturelles	Efficience	23	22	19	25	2015

	_				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
5.3 Taux d'encadrement en Sciences médicales et pharmacie	Efficience	19	20	23	20	2015
5.4 Taux d'encadrement des étudiants à l'IHEID (master)	Efficience	16	11	16	16	2015
5.5 Taux d'encadrement dans les HES	Efficience	11	10	ND	10	2015

Commentaires

Indicateur 1.2

Le taux de diplômés représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge fictif, obtiennent un diplôme, indépendamment de l'évolution de la taille de cette cohorte ou de l'âge typique d'obtention de ce diplôme. Il est calculé en divisant le nombre de diplômés de chaque âge par la population de cet âge, et en additionnant ces rapports pour tous les âges. Seuls les premiers diplômes sont pris en considération. Une personne obtenant plusieurs diplômes n'est comptabilisée qu'une seule fois, lors de l'obtention de son premier diplôme. Elaboré et calculé par l'Office fédéral de la statistique, cet indicateur peut être soumis à d'importantes variations relatives d'une année sur l'autre du fait, par exemple, de l'entrée massive d'étudiants. L'évolution doit donc être appréciée sur longue période.

Indicateur 2.1

Le taux d'entrées représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge fictif, s'immatricule pour la première fois à un certain niveau d'études, indépendamment de la variation de la taille de la population ou de l'âge typique d'immatriculation. Il est calculé en divisant le nombre d'entrants de chaque âge par la population de cet âge, et en additionnant ces rapports pour tous les âges. Par entrant, on entend toute personne qui s'immatricule pour la première fois à un semestre d'hiver donné à un niveau d'études défini (bachelor, master, diplôme/licence, doctorat, formation continue) d'un type de haute école donné (haute école universitaire, haute école spécialisée). Elaboré et calculé par l'Office fédéral de la statistique, cet indicateur peut être soumis à d'importantes variations relatives d'une année sur l'autre. L'évolution doit donc être appréciée sur longue période.

Indicateur 2.2

La proportion d'étudiants d'origine socioculturelle modeste est élaborée à partir du nombre d'étudiants dont les parents n'ont pas de maturité ou de baccalauréat, études de niveau tertiaire (université, hautes écoles spécialisées ou pédagogique, ETS). Cet indicateur est élaboré via les formulaires de demande d'immatriculation retournés remplis par les étudiants nouvellement immatriculés à l'UNIGE.

Indicateur 2.3

Les actions mises en œuvre par la HES et visant l'atteinte de la cible sont les suivantes :

- le renforcement des procédures visant à vérifier la pratique professionnelle préalable pour les gymnasiens.
- l'information aux élèves des centres de formation professionnelle et renforcement des liens avec ces centres.
- l'information aux élèves du cycle d'orientation et aux orientateurs professionnels

Indicateur 3.1

Les actions mises en oeuvre par l'Université et visant l'atteinte de la cible sont les suivantes :

- programmes de soutien aux carrières académiques (mentorat, subsides tremplin, boursières d'excellence)
- procédures pour encourager la prise en compte systématique de candidatures féminines dans la dernière étape de la sélection des professeur-e-s
- inscription dans le Plan stratégique de l'Université "Une vision pour 2020" pour les années 2011-2015 du renforcement de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans les différents corps et structures de l'Université en soutenant la sensibilisation et l'information dans ce domaine, en consolidant les programmes en faveur de la relève féminine, en intégrant, lorsque cela est pertinent, la dimension genre dans les cursus et en promouvant les carrières duales.

Indicateur 3.2

Le Conseil de fondation a décidé de favoriser l'ouverture de postes au rang de professeur assistant afin d'augmenter le plus possible la proportion des candidatures féminines.

Indicateur 3.3

La HES-SO Genève a décidé d'instaurer une véritable politique en matière d'égalité en se dotant des moyens suivants

- Rattachement du poste de responsable Egalité de la HES-SO Genève à la direction générale;
- Augmentation du taux d'activité de cette responsable (de 10 à 30%);
- Désignation d'un-e répondant-e Egalité dans chaque école (6x5%);
- Mise en place d'une politique de valorisation des candidatures féminines dans les ouvertures des postes dans les écoles;
- Procédure pour encourager la prise en compte des candidatures féminines dans le processus de sélection et respecter l'égalité des chances.

A05 Enseignement spécialisé.

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2013	Variatio	ons B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	131'854'094	131'854'094	-	-	-
30 Charges de personnel	63'358'525	63'358'525	-	-	-
31 Dépenses générales	8'301'927	8'301'927	-	-	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'557'866	2'557'866	-	-	-
36 Subventions accordées	57'568'137	57'568'137	-	-	-
39 Imputations internes	67'640	67'640	-	-	-
REVENUS	3'509'018	3'509'018	-	-	-
43 Recettes diverses	3'509'018	3'509'018	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-128'345'076	-128'345'076	-	-	-
Coût des activités de support	-1'464'197	-1'464'197	-	-	-
Coût des prestations de moyens	-8'741'672	-8'741'672	-	-	-
COÛT COMPLET	-138'550'945	-138'550'945		-	-

POSTES

	Budget 2013	Varia	Variations B13-B12		Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	455.21	455.21	-	-	-
ETP fixes	452.46	452.46	-	-	-
ETP auxiliaires	2.75	2.75	-	-	-

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés domiciliés dans le canton.

Il a pour but d'offrir des prestations de pédagogie spécialisée et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et aux jeunes (0 à 20 ans) à besoins éducatifs particuliers, présentant une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant les capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire, et aux enfants et jeunes handicapés étant dans l'incapacité d'assumer par eux-mêmes tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, entraînant des limites de capacité physique, mentale, psychique ou sensorielle.

Ce programme s'inscrit dans les principes de la Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP), à savoir qu'il a pour objectif de favoriser l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés ceci dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de chaque enfant ou jeune, en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaire.

Pour ce faire chaque bénéficiaire sera intégré dans la structure d'enseignement ou de formation la plus adaptée à ses besoins et visant à la plus grande autonomie à sa majorité, tout en répondant aux besoins de tous les élèves ou apprentis de la classe.

Ce programme est mis en œuvre par l'office médico-pédagogique et l'office de la jeunesse, en collaboration avec les trois degrés d'enseignement.

Ce programme contient les prestations suivantes :

A05.01 Enseignement spécialisé dans une école ordinaire

A05 Enseignement spécialisé. (suite)

- A05.02 Enseignement spéc. dans une école spéc. ou un centre de jour spéc.
- A05.03 Enseignement spécialisé dans une structure résidentielle
- A05.04 Prise en charge médico-pédagogique dans l'enseignement spécialisé
- A05.05 Autres mesures renforcées de pédagogie spécialisée

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Suite à l'entrée en vigueur en janvier 2010 de la Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP), ainsi que l'adoption de son règlement d'application par le Conseil d'Etat en septembre 2012, l'office médico-pédagogique, en relation avec l'enseignement primaire et le cycle d'orientation, a développé de nouveaux dispositifs d'intégration scolaire en établissement ordinaire pour élèves avec limite de capacité intellectuelle ou graves troubles de la personnalité - classes intégrées du Bosson en 2011 (enseignement primaire) et de la Florence en 2012 (cycle d'orientation), dispositif d'intégration et d'apprentissage mixtes en 2012 (enseignement primaire).

Ces nouveaux dispositifs d'intégration seront suivis de nouvelles structures du même type en 2013 ainsi que les années suivantes.

L'objectif de la LIJBEP - qui est de favoriser l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés en encourageant et planifiant les mesures publiques ou privées dans le préscolaire, l'enseignement obligatoire et postobligatoire, la formation préprofessionnelle et professionnelle - est donc partiellement atteint. Ces mesures visent à progressivement réduire, voire supprimer les obstacles limitant ou excluant l'intégration des bénéficiaires.

Un projet pilote d'assistant à l'intégration scolaire (AIS) a été développé avec le DSE et mis en œuvre à la rentrée scolaire 2012. Il doit permettre de contribuer à l'application de la mesure à l'intégration scolaire qui fait partie des mesures renforcées prévues par le règlement d'application de la LIJBEP.

Enfin 2014 représentera une échéance importante pour l'enseignement spécialisé comme pour l'enseignement primaire avec l'introduction du mercredi matin scolaire ainsi qu'une journée de l'écolier qui respecte les besoins des élèves et des familles.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

Le nouveau programme A05 a été créé dans le but d'identifier les prestations et projets liés à l'enseignement spécialisé. Il était jusqu'alors intégré dans le programme A03.

Les principaux projets inscrits au B2013 sont mentionnés ci-dessous :

- L'extension de la durée et de la capacité d'accueil au foyer de Mancy, initiée en 2012, se poursuit dès la rentrée 2013 avec les impacts suivants : +5.8 ETP et +0.65 Mchf de charges, y compris l'effet décalés des 5 postes obtenus au B2012.
- Transfert de 9.5 ETP du primaire (programme A01) vers l'office médico-pédagogique pour l'ouverture d'un Centre Médico-Pédagogique et la mise en œuvre des dispositifs d'intégration et d'accompagnement en milieu scolaire.
- Le renforcement du dispositif de l'enseignement spécialisé en lien avec la mise en œuvre de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (C 1 12) se poursuit dans le cadre des contrats de prestations conclus pour la période 2011-2013 avec les fondations SGIPA, Ensemble et Clair-Bois, les écoles L'Arc et La Voie Lactée (+0.7 mchf).
- Ajustement du budget des subsides à la formation scolaire spéciale (+3.1 Mchf) en fonction des charges réelles constatées aux comptes 2011 et de l'estimation pour 2012.
- Dotation supplémentaire de l'équipe éducative de +1.4 poste (+0.2 Mchf) dans les foyers d'urgence le Pont et l'Etape de la Fondation Officielle de la Jeunesse pour répondre aux exigences de l'Office fédéral de la justice (OFJ). L'augmentation se répartit entre le programme A03 (97.8%) et le programme A05 (2.2%). Sans cet ajustement, la FOJ perdrait la reconnaissance de la Confédération et la subvention fédérale de 0.42 Mchf.

A05 Enseignement spécialisé. (suite)

- Le projet de révision du règlement fixant les frais de pension de mineurs placés hors du foyer familial (J 6 26.04) induit une économie de 0.2 Mchf sur les charges d'approvisionnement pour les repas. Par ailleurs, la recette correspondant à la participation des parents aux frais de repas a été augmentée de 0.19 Mchf qui se répartit entre le programme A03 (80%) et le programme A05 (20%).
- Il est proposé d'annualiser le temps de travail des éducateurs dans les centres médico-pédagogiques, ce qui permettra une diminution progressive de postes d'éducateurs (compte tenu des périodes d'ouverture des CMP (horaire et périodes scolaires), l'objectif est d'engager des éducateurs avec un taux d'activité maximum de 85%). Cette mesure se traduit en 2013 par une économie de -0.5 etp et -0.06 Mchf.
- La mesure d'économie en lien avec la réorganisation du secrétariat général élargi et des directions générales du DIP se traduit par une diminution de -1.65 poste PAT (hors personnel scolaire associé) et -0.2 Mchf des charges de personnel. Cette diminution de postes se fera prioritairement par les départs à la retraite ou en pré-retraite, les démissions ou les demandes de réductions de taux d'activité.
- Par ailleurs, une réduction du budget du personnel auxiliaire induit une économie de -0.03 Mchf.
- L'impact de la vague de PLEND constatée sur l'exercice 2013, correspondant à la dernière année du PLEND actuel, a été calculé par l'OPE et intégré au budget. Il se traduit par une économie de 0.3 Mchf sur le programme A05, dû à l'effet Noria lors du réengagement d'un nouveau titulaire.

Objectifs et indicateurs

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Intégrer dans les structures d'enseignement ordinaire les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés						
1.1 Taux de la population résidente au bénéfice de prestations d'éducation précoce spécialisée ou scolarisé dans l'enseignement spécialisé public et subventionné (0-20 ans)	Efficacité	1.7%			1.7%	2015
1.2 Taux de la population résidente scolarisée dans l'enseignement spécialisée durant la scolarité obligatoire (4-15 ans)	Efficacité	2.7%			2.7%	2015
1.3 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 0% et 30%	Efficacité	ND			ND	
1.4 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 31% et 70%	Efficacité	ND			ND	
1.5 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 71% et 100%	Efficacité	ND			ND	
1.6 Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement ordinaire et faisant l'objet d'une demande de conseil pour de l'enseignement spécialisé depuis l'enseignement ordinaire	Efficacité	370			370	2015
1.7 Nombre d'élèves quittant l'enseignement ordinaire pour intégrer l'enseignement spécialisée	Efficacité	210			230	2015
1.8 Nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement ordinaire	Efficacité	185			200	2015

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

Ces indicateurs sont de contexte utile pour suivre les évolutions sur le long terme ainsi que pour établir des comparaisons intercantonales. Ils ne prennent pas en compte les prestations d'éducation précoce spécialisée délivrées à domicile aux enfants de 0 à 4 ans par le service éducatif itinérant. Les cibles proposées prennent en compte l'objectif d'augmenter le taux d'enfants au bénéfice de prestations d'éducation précoce spécialisée de 0 à 4 ans, et aussi après 15 ans. L'objectif étant de continuer à répondre aux besoins des élèves en âge de scolarité

A05 Enseignement spécialisé. (suite)

obligatoire.

Indicateurs 1.3, 1.4 et 1.5 (nouveaux)

En suivant l'évolution de l'intégration dans l'enseignement ordinaire des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé, ces indicateurs permettront de mesurer l'atteinte des objectifs de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP) qui prévoit notamment de rechercher une intégration totale ou partielle des élèves dans les structures ordinaires de formation. Ces indicateurs étant nouveaux, il n'est pas possible de projeter de valeur au projet de budget 2013. Les premières données seront disponibles en mai 2013.

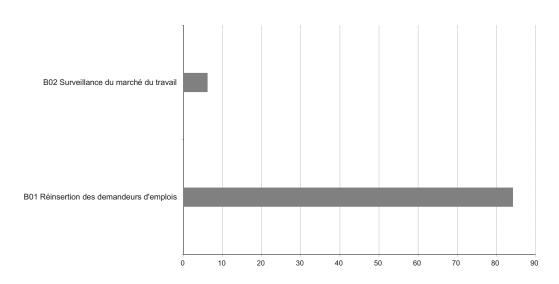
Indicateur 1.6 à 1.8 (nouveaux)

Ces indicateurs permettront de suivre les flux entrants et sortants d'élèves de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé et de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire.

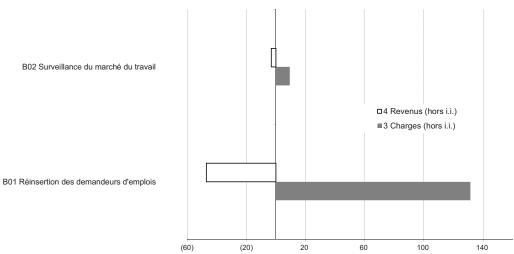
Indicateur 1.6 : l'entrée en vigueur du RIJBEP en 2012 rend les démarches plus contraignantes de la part des directions d'établissement qui sont par ailleurs plus au fait des paramètres qui sont pris en compte. En particulier les répondants légaux doivent y être associés d'emblée. Ces éléments expliquent la diminution du nombre de cas en 2012. La cible est établie en conséquence, et tient compte d'une diminution des élèves de l'enseignement primaire en 2012 puis d'une augmentation progressive de ces élèves depuis 2013.

B Emploi, marché du travail

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



B Emploi, marché du travail

Synthèse des priorités

La tendance constante à la baisse du nombre de chômeurs, entamée depuis février 2010, s'est poursuivie et le taux de chômage a atteint un niveau qui n'avait plus été connu depuis août 2002. L'entrée en vigueur de la Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) a perturbé momentanément les chiffres du chômage (février à avril 2012). A noter que, contrairement à la quasi-totalité des cantons suisses, les chômeurs bénéficiaires de l'aide sociale sont inclus dans les statistiques genevoises du chômage. Le taux genevois est de ce fait conforme à la réalité du marché de l'emploi.

Cela dit, depuis une décennie, les fluctuations de la conjoncture se sont avérées particulièrement rapides, à la hausse comme à la baisse. C'est ainsi que, à l'heure de l'établissement de ce budget 2013, il a fallu tenir compte des incertitudes sur la dette dans la zone euro, de la fragilité de la reprise aux États-Unis et de la force historique du franc suisse par rapport à l'euro et au dollar. Ces facteurs exogènes peuvent en effet rapidement se concrétiser par une pression sur le chiffre d'affaires et les marges des entreprises d'exportation et de secteurs comme l'hôtellerie, mais aussi sur le secteur des entreprises multinationales, avec le risque d'une nouvelle hausse du chômage ou du chômage partiel.

Du fait du mécanisme de financement fédéral de l'assurance-chômage, ces évolutions probables ne se manifestent pas dans le présent projet de budget. En effet, le financement fédéral est proportionnel au nombre de chômeurs, tant pour la caisse cantonale genevoise de chômage (CCGC) dont le financement est désormais distinct de celui de l'Etat que pour les autres prestations de l'OCE financées par la Confédération. Ceci signifie que si le chômage augmentait, les moyens mis à disposition par le Secrétariat d'Etat à l'économie pour l'Assurance chômage augmenteraient proportionnellement.

Le canton a conservé, dans le cadre de la nouvelle LIASI, un budget important malgré la baisse du chômage pour ses propres actions de lutte contre celui-ci.

La révision de la Loi en matière de chômage (LMC), entrée en vigueur le 1er août 2012, a apporté les dernières améliorations à la loi cantonale de lutte contre le chômage de 2008. En vue de renforcer le dispositif d'insertion, notamment pour les chômeurs de longue durée, des innovations ont été apportées sur des mesures ayant démontré leur efficacité:

- les chômeurs indépendants ont désormais accès aux prestations d'insertion de la loi en matière de chômage ;
- les chômeurs en fin de droit peuvent bénéficier d'une allocation de retour en emploi (ARE) ou d'un emploi de solidarité (EdS) et ce quelle que soit la durée de leur chômage après l'épuisement des indemnités fédérales;
- la durée de l'ARE, usuellement de 12 mois, est désormais de 24 mois pour les chômeurs âgés de 50 ans et plus ;
- les ARE peuvent être accordées également si le chômeur trouve un emploi dans un autre canton;

Le périmètre des bénéficiaires a été élargi afin de permettre à un plus grand nombre de réintégrer le marché de l'emploi. Pour renforcer l'accès à ces mesures, l'Etat a mis en place les actions suivantes:

- le recours à l'OCE est systématique lors de recrutements à l'Etat de Genève en vue d'augmenter le nombre de placement dans le secteur public.
- les entreprises ayant engagé une personne qui a connu un chômage de plus de 12 mois sont récompensées par le label "1 + pour tous".

Ultime étape, la restructuration de l'OCE, nécessaire pour que ces réformes atteignent leur but, est achevée. L'office est passé d'une organisation sectorielle à une organisation généraliste et a été regroupé sur un site unique, favorisant ainsi la collaboration.

Enfin, sur le plan de la surveillance du marché de l'emploi, le Conseil d'Etat poursuivra ses efforts en matière de lutte contre le travail au noir et de prévention de la sous-enchère salariale.

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

Département responsable : DSE

BUDGET

20202.					
	Budget 2013	Variatio	ons B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	131'326'830	-14'610'589	-10.0%	145'937'419	138'570'801
30 Charges de personnel	37'526'884	-2'055'684	-5.2%	39'582'568	45'822'742
31 Dépenses générales	1'458'846	-4'035	-0.3%	1'462'881	1'569'394
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	187'100	-870	-0.5%	187'970	796'605
35 Dédommagements à des tiers	91'800'000	-12'550'000	-12.0%	104'350'000	90'074'325
36 Subventions accordées	350'000	0	0.0%	350'000	301'683
39 Imputations internes	4'000	0	0.0%	4'000	6'051
REVENUS	47'079'037	-7'798'494	-14.2%	54'877'531	59'146'681
41 Patentes et concessions	82'100	0	0.0%	82'100	80'700
43 Recettes diverses	13'893'937	-3'001'494	-17.8%	16'895'431	15'560'957
45 Dédommagements de collectivités publiques	33'100'000	-4'800'000	-12.7%	37'900'000	43'498'547
46 Subventions acquises	3'000	3'000	-	-	6'476
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-84'247'793	6'812'095	-7.5%	-91'059'888	-79'424'120
Coût des activités de support	-3'278'553	113'109	-3.3%	-3'391'662	-2'777'136
Coût des prestations de moyens	-5'233'101	3'532'998	-40.3%	-8'766'099	-8'684'137
COÛT COMPLET	-92'759'447	10'458'202	-10.1%	-103'217'649	-90'885'393

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	293.50	-14.50	-4.71%	308.00	361.88
ETP fixes	266.50	-3.50	-1.30%	270.00	308.54
ETP auxiliaires	27.00	-11.00	-28.95%	38.00	53.34

Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

B01.01 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime cantonal
 B01.02 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime fédéral

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Part cantonale

Prestations complémentaires maladie (PCM)

En 2013, les prestations à verser s'élèvent à 12.8 millions pour 13 millions de cotisations perçues. Le différentiel permet de couvrir les frais de gestion (personnel, locaux, indemnisation des caisses de chômage pour la perception des cotisations, réserve pour risques, etc.).

Participation cantonale LACI-MMT

Les cantons sont tenus de participer aux frais encourus par la Confédération au titre des mesures du marché du travail. Cette participation, estimée à 14 millions en 2013, tient compte des critères ajustés du calcul de la Confédération.

Mesures cantonales

L'année 2012 a vu l'entrée en vigueur des nouvelles mesures en faveur des chômeurs de très longue durée (L 10599). Par rapport à 2012, le budget des prestations cantonales a été ajusté à la situation générale du chômage. Il renforce légèrement les emplois de solidarité. En revanche l'évolution favorable du chômage permet d'ajuster les budgets dévolus aux allocations de retour en emploi (-4.6 millions), les programmes cantonaux d'emploi formation (PCEF) (-4,5 millions) et les frais de formation cantonaux (-2,2 millions).

Ces derniers ont déjà vu leur nombre réduit durant l'année 2012 (1er semestre) en raison d'une application plus conforme de la loi en matière de chômage, laquelle prévoit l'attribution de PCEF pour achever un programme de formation entamé durant la période d'indemnisation par l'assurance chômage et non pas pour l'initier. Pour mémoire, comme le relève le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'évaluation de la nouvelle loi en matière de chômage (RD 873), les PCEF ont souvent été attribués comme instrument de dernier recours pour chômeurs en fin de droit, à l'instar des anciens emplois temporaires, et ce en contradiction à la loi cantonale en matière de chômage (LMC).

Part fédérale

Dès 2012 et pour la première fois, le SECO prend en compte le taux réel de demandeurs d'emploi (nombre de demandeurs d'emplois divisé par la population active) dans le calcul de sa participation aux frais de fonctionnement de l'OCE, en utilisant la population active réelle et non plus la population active de l'an 2000.

La baisse de ce taux, liée à l'augmentation importante de la population active à Genève au cours des dix dernières années, permet à notre canton de revenir dans la formule de calcul ordinaire attachée à l'ordonnance d'indemnisation des frais d'exécution (OIFE) et de ne plus avoir à négocier un supplément de budget pour obtenir les moyens nécessaires à l'accomplissement correct de sa mission d'exécution de la loi fédérale sur le chômage (LACI).

Le montant de l'enveloppe destiné à couvrir les frais d'exécution de la LACI pour 2012, accordé par le SECO au DSE est de 33.1 mios. Par rapport à 2012, le budget prévoit une baisse des recettes en provenance de la Confédération (-1.4 mios), liée à la diminution du chômage dans notre canton, ainsi qu'une réduction symétrique des charges (diminution du nombre de postes d'auxiliaires). De plus, la participation du SECO aux frais de fonctionnement des offices régionaux de placements a été transférée au budget du DU (-3.4 mios).

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Réinsérer rapidement les demandeurs d'emploi						
1.1 Indice du nombre de jours d'indemnités versées, versus celui pour la Suisse	Efficacité	85	80		95	2016
2. Eviter le chômage de longue durée						
2.1 Indice du nombre d'entrées au chômage longue durée, versus celui pour la Suisse	Efficacité	70	65		90	2016
3. Eviter les arrivées en fin de droits						
3.1 Indice du nombre d'arrivées en fin de droits, versus celui pour la Suisse	Efficacité	80	80		95	2016
4. Eviter les réinscriptions						
4.1 Indice du nombre de réinscriptions, versus celui pour la Suisse	Qualité	100	100		100	2016
5. Augmenter le nombre de places d'emplois de solidarité						
5.1 Nombre de places d'emplois de solidarité	Efficacité	1000	1000	732	1000	2016

Commentaires

Les 4 premiers indicateurs bénéficient, à compter de 2012, d'une présentation sous forme d'indice (par analogie à la présentation des chiffres de la Confédération).

Seuils d'information critiques 2013	Valeurs comparatives 2012
Indicateur 1.1: 80	70
Indicateur 2.1: 65	60
Indicateur 3.1: 75	75
Indicateur 4.1: 95	95
Indicateur 5.1: 800	850

B02 Surveillance du marché du travail

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2013 Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011	
		en F	en %		
CHARGES	9'290'966	202'146	2.2%	9'088'820	8'473'676
30 Charges de personnel	8'652'241	124'428	1.5%	8'527'813	8'049'120
31 Dépenses générales	494'725	77'718	18.6%	417'007	313'301
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	144'000	0	0.0%	144'000	104'784
39 Imputations internes	-	-	-	-	6'470
REVENUS	3'164'102	6'929	0.2%	3'157'173	2'947'678
42 Revenus des biens	-	-	-	-	68
43 Recettes diverses	1'513'944	6'929	0.5%	1'507'015	1'366'151
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'650'158	0	0.0%	1'650'158	1'581'460
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'126'864	-195'217	3.3%	-5'931'647	-5'525'997
Coût des activités de support	-232'574	-20'831	9.8%	-211'743	-170'071
Coût des prestations de moyens	-2'895'656	-955'438	49.2%	-1'940'218	-1'899'891
COÛT COMPLET	-9'255'095	-1'171'488	14.5%	-8'083'607	<i>-7</i> '595'959

POSTES

	Budget 2013	Vari	Variations B13-B12		Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	64.80	2.00	3.18%	62.80	61.60
ETP fixes	63.30	2.00	3.26%	61.30	59.20
ETP auxiliaires	1.50	0.00	0.00%	1.50	1.40
ETP agents spécialisés	-	-	-	-	1.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de contribuer à la régulation du marché du travail et au maintien de la paix sociale. Il porte sur l'application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, sur les conditions de travail, la rémunération et les prestations sociales dans diverses branches économiques, sur la lutte contre le travail au noir, sur la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, et sur l'attribution d'autorisations de travail pour la main-d'œuvre étrangère. Il comprend également l'organisation de formations et la diffusion d'informations sur les entreprises par le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG).

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

Ce programme contient la prestation suivante :

B02.01 Surveillance du marché du travail.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le canton de Genève s'est montré très déterminé dans l'application de la loi fédérale sur le travail au noir, dès son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Après quatre années consacrées à la prévention, à la mise en place des premiers contrôles et aux sanctions, l'année 2013 verra la poursuite du renforcement de la lutte contre les infractions à la législation sur les assurances sociales, la mission des inspecteurs du secteur "travail au noir" ayant déjà été

B02 Surveillance du marché du travail (suite)

élargie dans ce sens en 2011 et 2012.

S'agissant des conditions de travail, l'Etat poursuivra ses efforts afin de prévenir les risques de sous-enchère salariale en coordonnant étroitement ses contrôles avec ceux des commissions paritaires, notamment par le biais de contrats de prestations. Conformément à la motion M 2033 - A, le département a doté son budget de fonctionnement, par transfert interne neutre, d'un montant de +0.2 million, afin de développer ces contrats de prestations avec les commissions paritaires.

De plus, ce programme a été doté de 2 postes d'inspecteurs supplémentaires - également par transfert interne neutre - dans l'esprit de l'IN 151 "Pour un renforcement du contrôle des entreprises - Contre la sous-enchère salariale".

Enfin en matière de marchés publics, l'Etat continuera à s'appuyer sur le règlement d'attribution des marchés publics (RMP) pour renforcer ses contrôles et limiter les abus rencontrés dans les cas de sous-traitance en cascade.

Objectifs et indicateurs

	_			Cibl	e LT	
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Faire respecter les dispositions légales en matière de conditions de travail dans les entreprises.						
1.1 Nombre de contrôles effectués, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	1100	1100	1166	1100	2016
1.2 Nombre de contrôles effectués par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	138			138	2016
1.3 Taux de récidive des infractions	Qualité	5%	5%	3.20%	5%	2016
2. Réduire le travail au noir dans le canton de Genève.						
2.1 Nombre annuel d'entreprises contrôlées, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	400	400	396	450	2016
2.2 Nombre annuel d'entreprises contrôlées par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	80			80	2016
3. Assurer un traitement rapide des demandes d'autorisation de travail						
3.1 Nombre moyen de jours calendaires écoulés entre l'entrée et la sortie des dossiers du service de la main-d'oeuvre étrangère, inclue la procédure d'approbation à l'office fédéral des migrations	Efficacité	20	21	19.70	20	2016
4. Limiter les risques en matière de santé physique et psychique et de sécurité au travail.						
4.1 Taux de récidive des infractions en matière de santé et de sécurité au travail	Qualité	10%	10%	4.40%	10%	2016

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2013	Valeurs comparatives pour 2012
Indicateur 1.1 : 950	950
Indicateur 1.2 : 118	N/A
Indicateur 1.3 : 15%	15%
Indicateur 2.1 : 350	350

B02 Surveillance du marché du travail (suite)

 Indicateur 2.2 : 70
 N/A

 Indicateur 3.1 : 24
 25

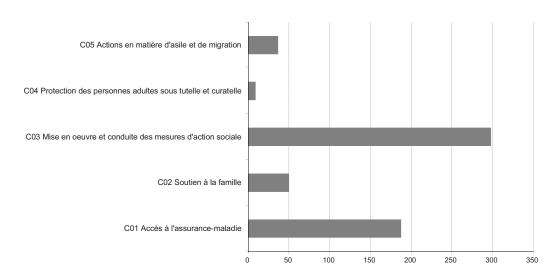
 Indicateur 4.1 : 15%
 15%

Les indicateurs 1.1b et 2.1b sont de nouveaux indicateurs qui permettent de calculer l'efficience des secteurs inspection du travail et travail au noir.

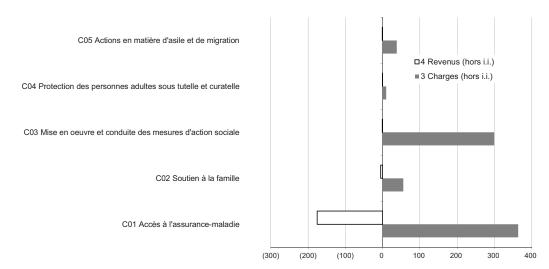
Indicateurs 1.1a et 1.1b : Les nouvelles dispositions de la LDét (Lutte contre l'indépendance fictive) entrainent des modifications légales et réglementaires qui augmentent le périmètre de contrôle et donc la procédure à charge des inspecteurs. Les contrôles par inspecteur sont appronfondis. Les deux postes d'inspecteurs supplémentaires permettent donc de maintenir un nombre de contrôles analogue à 2012.

C Action sociale

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



C Action sociale

Synthèse des priorités

Après la mise en œuvre des prestations complémentaires familiales au 1er novembre 2012, l'année 2013 verra l'arrivée progressive de quelque 1700 familles concernées. Ce dispositif novateur vise à combattre une nouvelle forme de pauvreté qui touche les familles qui travaillent ("working poor"). Il prévoit le versement de prestations complémentaires familiales semblables à celles versées aux rentiers AVS/AI dans le besoin. Réservé aux familles dont la cellule parentale exerce une activité lucrative, ce dispositif renforce l'incitation au travail et évite aux familles concernées de recourir à l'aide sociale. Le budget 2013 prévu pour ces prestations est de 11 millions de francs.

Le budget additionnel consacré aux subsides pour le versement des primes d'assurance maladie sera de 9.9 millions de francs. Outre les nouveaux ayants droit liés à l'entrée en vigueur de la loi 10600, cette prestation tient compte d'éléments exogènes : progression de la prime moyenne cantonale, augmentation des effectifs de l'aide sociale notamment en raison de l'impact de la 4^e révision de la loi fédérale sur le chômage, et augmentation de la population.

En ce qui concerne la subvention au budget 2013 accordée à l'Hospice général pour les prestations aux bénéficiaires de l'aide sociale, elle est en augmentation de 15 millions de francs par rapport au montant inscrit au budget 2012. En parallèle, le département a déposé une demande en autorisation de dépassement de crédit pour l'année 2012, cette dernière transmise pour accord à la commission des finances. En effet, l'impact de la crise des années 2008-2009, cumulé à celui de la 4ème révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage ainsi qu'à de mauvaises perspectives économiques, se fera sentir dans l'accroissement des demandes d'aide sociale (les personnes concernées étant progressivement sorties de leur délai cadre indemnisé par l'assurance chômage).

Concernant les institutions sociales subventionnées, une réduction linéaire des subventions octroyées a été appliquée au nouveau budget 2013. Cette dernière représente une diminution d'environ F 640'000 des montants initialement prévus, contribuant ainsi à l'effort global de maîtrise des dépenses publiques.

Pour ce qui concerne le dispositif de réinsertion mis en œuvre dans le cadre de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), entrée en vigueur le 1er février 2012, les stages d'évaluation de même que les mesures de formation et d'insertion prévues concerneront, dès le 1er janvier 2013, en plus des chômeurs en fin de droit, également les personnes bénéficiaires de l'aide sociale. Leurs coûts sont financés dans le cadre du programme « Emploi, marché du travail ».

C01 Accès à l'assurance-maladie

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	363'373'683	5'122'341	1.4%	358'251'342	330'664'302
30 Charges de personnel	3'660'782	20'417	0.6%	3'640'365	3'258'385
31 Dépenses générales	233'369	2'392	1.0%	230'977	304'902
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	43'600'000	-4'800'000	-9.9%	48'400'000	50'422'763
36 Subventions accordées	315'879'532	9'899'532	3.2%	305'980'000	276'678'253
REVENUS	175'722'956	-4'100'932	-2.3%	179'823'888	179'255'588
42 Revenus des biens	-	-	-	-	571
43 Recettes diverses	45'964'543	-4'300'932	-8.6%	50'265'475	55'276'679
46 Subventions acquises	129'758'413	200'000	0.2%	129'558'413	123'978'337
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-187'650'727	-9'223'273	5.2%	-178'427'454	-151'408'714
Coût des activités de support	-1'188'889	28'878	-2.4%	-1'217'767	-1'084'358
Coût des prestations de moyens	-1'016'554	9'932	-1.0%	-1'026'486	-1'017'543
COÛT COMPLET	-189'856'170	-9'184'462	5.1%	-180'671'708	-153'510'614

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	30.81	0.41	1.35%	30.40	27.93
ETP fixes	28.35	0.40	1.43%	27.95	25.01
ETP auxiliaires	2.39	0.00	0.00%	2.39	2.86
ETP agents spécialisés	0.07	0.00	0.00%	0.07	0.07

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolvables, ainsi que la délivrance de subsides conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de l'assurance-maladie.

Ce programme contient les prestations suivantes :

C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie

C01.02 Subsides d'assurance-maladie

C01.03 Créances irrécouvrables des assurés modestes

Projets prioritaires et justification des écarts

Subsides

Les subventions aux personnes physiques augmentent de 9.9 millions, passant de 305.9 millions à 315.8 millions. Elles tiennent compte notamment de:

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

- a) l'augmentation du nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires et de l'aide sociale et la progression de la prime moyenne cantonale;
- b) l'augmentation de la population;
- c) du taux d'impayés sur la base des constats aux comptes;

L'annualisation de l'impact de la mise en oeuvre des prestations complémentaires familiales, ouvrant des droits à de nouveaux bénéficiaires par une prise en charge complète des primes, génère une variation de + 1.6 millions, comprise dans l'augmentation de 9.9 millions.

Enfin, un rééquilibrage du niveau des provisions a été inscrit au projet de budget 2013 (changement de méthode comptable). Il est sans effet sur le résultat, les charges et les revenus variant du même montant de 4.8 millions.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						
1.1 Taux de personnes couvertes par une caisse d'assurance-maladie domiciliées à Genève et frontalières	Efficacité	99.7%	99.5%	99.61%	99.5%	2015
2. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						
2.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier subside et de son traitement par le SAM	Qualité	45 jours			45 jours	2015
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier de subsides	Efficience	14.50 CHF	14 CHF	11.95 CHF	15 CHF	2015

Commentaires

Par soucis de cohérence avec l'objectif no 2, l'indicateur 2.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier subside et de son traitement par le SAM a remplacé l'indicateur 2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux.

Seuils d'information critique pour 2013 Valeur au budget 2012

Indicateur 1.1 : 99% 100 %

Indicateur 2.1 : 60 jours N/A

Indicateur 3.1 : 17 CHF 15 CHF

C02 Soutien à la famille

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2013	Variat	tions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	55'620'894	9'161'726	19.7%	46'459'168	34'923'705
30 Charges de personnel	5'695'386	-75'835	-1.3%	5'771'221	5'267'694
31 Dépenses générales	222'020	-45'510	-17.0%	267'530	238'513
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	7'500'880	500'880	7.2%	7'000'000	6'842'476
36 Subventions accordées	41'837'609	8'782'192	26.6%	33'055'417	22'310'115
39 Imputations internes	365'000	0	0.0%	365'000	264'907
REVENUS	5'225'093	-652	-0.0%	5'225'745	5'661'941
42 Revenus des biens	-	-	-	-	396
43 Recettes diverses	5'224'092	-652	-0.0%	5'224'744	5'617'628
46 Subventions acquises	1'001	0	0.0%	1'001	43'917
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-50'395'801	-9'162'378	22.2%	-41'233'423	-29'261'765
Coût des activités de support	-335'891	-32'127	10.6%	-303'764	-248'034
Coût des prestations de moyens	-963'195	66'501	-6.5%	-1'029'696	-998'880
COÛT COMPLET	-51'694'887	-9'128'004	21.4%	-42'566'883	-30'508'679

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	47.98	-0.04	-0.08%	48.02	45.27
ETP fixes	46.39	-0.04	-0.09%	46.43	43.68
ETP auxiliaires	1.55	0.00	0.00%	1.55	1.55
ETP agents spécialisés	0.05	0.00	0.00%	0.05	0.05

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille, d'aider les femmes en difficulté et de prévenir la violence. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'action sociale, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires et, depuis 2012, le service des prestations complémentaires.

C02 Soutien à la famille (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

C02.01 Actions de soutien à la famille

C02.02 Avance et recouvrement de pensions alimentaires

C02.03 Soutien financier individuel aux familles

Projets prioritaires et justification des écarts

La principale innovation en matière de soutien à la famille est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2012. En effet, la loi 10600 instaurant des prestations complémentaires familiales permettra de soutenir financièrement quelque 1'700 familles genevoises en situation de précarité économique malgré l'exercice d'une activité lucrative.

Afin de rendre le budget 2013 en conformité avec l'entrée en vigueur des prestations complémentaires familiales, il a été procédé à l'annualisation des coûts sur 2013, ce qui a engendré une augmentation des montants de 8 millions. Les allocations familiales pour les personnes non actives progressent légèrement (+0.6 million).

Subventions et prestations aux personnes physiques

Le montant des subventions allouées aux organismes œuvrant dans le domaine du soutien aux familles reste inchangé.

Avance et recouvrement des pensions alimentaires

La modification de la loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires a atteint son objectif de stabiliser les dépenses qui avaient massivement augmenté au cours des années précédentes, ce qui permet à nouveau de pouvoir fonctionner avec un budget stable.

Prestations complémentaires

Comme mentionné précédemment, l'introduction des prestations complémentaires familiales, dès le 1^{er} novembre 2012 conduit à une annualisation des charges estimées à 8 millions, hors impact sur les subsides d'assurance malad ie. Par ailleurs un ajustement des montants de constitution de provisions génère une variation de +0.5 million.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1 Taux de recouvrement	Efficacité	60.3%	61%	60.55%	60%	2016
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99.76%	99%	2016
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	1'065 CHF	1'060F	967CHF	1'100 CHF	2016

C02 Soutien à la famille (suite)

	_				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
4. Garantir aux bénéficiaires de prestations complémentaires familiales un examen rapide de leur dossier						
4.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	95%	95%		95%	2016
5. Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%		99%	2016
6. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales						
6.1 Coût moyen par dossier	Efficience	700 CHF	700 CHF		N/A	

Commentaires

Les objectifs 4 à 6 ne seront effectifs qu'à partir du 01.11.2012.

Seuils d'information critique pour 2013 Valeurs comparatives 2012

Indicateur 1.1 : 59% 59%

Indicateur 2.1: 98% 98%

Indicateur 3.1 : 1'200 CHF 1'100.-CHF

Indicateur 4.1: 92% 92 %

Indicateur 5.1: 98 % 98%

Indicateur 6.1: 750 CHF 750 CHF

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	299'187'873	13'887'140	4.9%	285'300'733	282'657'682
30 Charges de personnel	977'245	-77'241	-7.3%	1'054'486	968'301
31 Dépenses générales	70'054	-25'591	-26.8%	95'645	68'272
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	402'000	0	0.0%	402'000	397'870
36 Subventions accordées	297'738'574	13'989'972	4.9%	283'748'602	281'223'240
REVENUS	1'102'605	-30'750	-2.7%	1'133'355	806'788
42 Revenus des biens	-	-	-	-	1'868
43 Recettes diverses	1'102'605	-30'750	-2.7%	1'133'355	598'315
46 Subventions acquises	-	-	-	-	206'605
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-298'085'268	-13'917'890	4.9%	-284'167'378	-281'850'894
Coût des activités de support	-36'279	-119	0.3%	-36'160	-28'812
Coût des prestations de moyens	-593'353	-400'614	207.9%	-192'739	-187'229
COÛT COMPLET	-298'714'900	-14'318'623	5.0%	-284'396'277	-282'066'935

POSTES

	Budget 2013	Vari	Variations B13-B12		Variations B13-B12 Budget 2012		Compte 2011
		en ETP	en %				
TOTAL POSTES	6.85	-0.16	-2.28%	7.01	6.36		
ETP fixes	6.24	-0.17	-2.65%	6.41	5.72		
ETP auxiliaires	0.39	0.00	0.00%	0.39	0.42		
ETP agents spécialisés	0.21	0.00	0.00%	0.21	0.21		

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'aide sociale, d'insertion socioprofessionnelle, d'intégration des personnes marginalisées, d'aide aux victimes et de lutte contre la toxicodépendance. Il vise à éviter que les personnes économiquement les plus fragiles se retrouvent sans ressources. Il favorise également la réinsertion des personnes nécessiteuses, dans une perspective durable et de manière à ce qu'elles parviennent à subvenir à leurs besoins en s'affranchissant de l'aide sociale.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient les prestations suivantes :

C03.01 Aide sociale

C03.02 Insertion socioprofessionnelle

C03.03 Aide aux victimes
C03.04 Toxicodépendance

CO3.04 TOXICOGEPETIGATI

C03.05 RDU

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Hospice général

La subvention pour les prestations aux bénéficiaires pour l'année 2013 est augmentée de 15 millions par rapport à celle votée en 2012.

Pour mémoire les impacts décalés de la crise économique subie en 2008 et 2009 d'une part et, d'autre part, des arrivées en fin de période d'indemnisation fédérale de certaines catégories de chômeurs, notamment suite à la 4^{ème} révision de la loi sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI), en vigueur depuis le 1^{er} avril 2011 ont provoqué une adaptation du budget 2012.

L'augmentation de la subvention au budget 2013 accordée à l'Hospice général tient compte des hypothèses de croissance des charges en matière d'aide sociale.

En ce qui concerne la subvention de fonctionnement, celle-ci a diminué de - 427 995 F, dans le cadre d'une réduction du projet de budget décidée par le Conseil d'Etat. Toutefois, une augmentation est prévue pour tenir compte des mécanismes salariaux (au *prorata* du taux de subventionnement).

Aides financières

Les institutions sociales subventionnées connaissent une réduction linéaire des subventions octroyées au nouveau budget 2013. Cette réduction représente une diminution globale F 513'000 des montants initialement prévus, contribuant ainsi à l'effort global de maîtrise des dépenses publiques.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1 Durée moyenne de prise en charge	Efficacité	23 mois	22 mois	21 mois	22 mois	2015
1.2 Taux de personnes avec un revenu du travail	Efficacité	17%	18%	19%	18%	2015
1.3 Taux de personnes ayant vu augmenter leur revenu du travail durant la première année de prise en charge - personnes entrées avec un revenu antérieur	Efficacité	53%	54%	53%	54%	2015
1.4 Taux de personnes ayant vu augmenter leur revenu du travail durant la première année de prise en charge - personnes entrées sans revenu antérieur	Efficacité	30%	28%	32%	33%	2015
2. Garantir un octroi des prestations d'aide sociale conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	95%	97%	98%	98%	2015
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	4'550 CHF	4'500 CHF	4'462C HF	4'600 CHF	2015

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2013:

Valeurs comparatives 2012 ::

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

 Indicateur 1.1: 24 mois
 23 mois

 Indicateur 1.2: 15%
 16 %

 Indicateur 1.3a 50%
 50 %

 Indicateur 1.3b: 25%
 25 %

 Indicateur 2.1: 90%
 95 %

Indicateur 3.1: 4'700 CHF 4'700 CHF

C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	9'682'823	54'453	0.6%	9'628'370	9'859'058
30 Charges de personnel	9'448'291	47'918	0.5%	9'400'373	9'165'426
31 Dépenses générales	122'532	6'535	5.6%	115'997	126'454
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	40'000	0	0.0%	40'000	544'375
36 Subventions accordées	40'000	0	0.0%	40'000	16'834
39 Imputations internes	32'000	0	0.0%	32'000	5'969
REVENUS	691'311	250'132	56.7%	441'179	541'652
43 Recettes diverses	691'311	250'132	56.7%	441'179	541'652
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-8'991'512	195'679	-2.1%	-9'187'191	-9'317'406
Coût des activités de support	-240'581	-17'946	8.1%	-222'635	-197'570
Coût des prestations de moyens	-2'067'873	236'661	-10.3%	-2'304'534	-2'270'413
COÛT COMPLET	-11'299'966	414'394	-3.5%	-11'714'360	-11'785'388

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	82.35	2.95	3.72%	79.40	77.55
ETP fixes	78.85	2.95	3.89%	75.90	68.55
ETP auxiliaires	2.50	0.00	0.00%	2.50	8.00
ETP agents spécialisés	1.00	0.00	0.00%	1.00	1.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal tutélaire et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des tutelles d'adultes.

Ce programme contient la prestation suivante :

C04.01 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le service des tutelles d'adultes (STA) poursuit sa phase de réorganisation, afin de le rendre mieux apte à gérer avec rigueur les dossiers des pupilles tout en prévoyant l'entrée en vigueur, en janvier 2013, du nouveau droit de protection des mineurs et des adultes. La réorganisation est menée dans un contexte de hausse continue du nombre de personnes sous mandat qui lui sont confiées par le Tribunal tutélaire.

Par ailleurs, le service des tutelles d'adultes bénéficie dans le cadre du projet de budget 2013 d'une réallocation interne de ressources de 3 postes (sans impact sur la dotation globale du département).

C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle (suite)

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Gérer efficacement les intérêts des pupilles						
1.1 Taux d'acceptation des rapports par le tribunal tutélaire	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2016
2. Assurer une prise en charge rapide du mandat tutélaire						
2.1 Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal tutélaire et la prise en charge réelle du dossier	Qualité	25 jours	25 jours	40 jours	15 jours	2016
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	4'000 CHF	3'500 CHF	4'200C HF	4'100 CHF	2016

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2013 Valeurs comparatives 2012

Indicateur 1.1: 99% 99%

Indicateur 2.1: 35 jours 35 jours

Indicateur 3.1: 4'200 CHF 4'200 CHF

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DSE

BUDGET

202021					
	Budget 2013	Variatio	ns B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	37'740'202	2'553'032	7.3%	35'187'170	37'340'178
30 Charges de personnel	126'748	-14'229	-10.1%	140'977	130'603
31 Dépenses générales	9'481	-4'654	-32.9%	14'135	8'187
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	48'000	48'000	-	-	17'119
36 Subventions accordées	36'355'973	2'523'915	7.5%	33'832'058	35'768'607
37 Subventions redistribuées	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	1'415'662
REVENUS	1'200'107	-590	-0.0%	1'200'697	1'490'227
42 Revenus des biens	-	-	-	-	330
43 Recettes diverses	107	-590	-84.6%	697	37'776
46 Subventions acquises	-	-	-	-	36'460
47 Subventions à redistribuer	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	1'415'662
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-36'540'095	-2'553'622	7.5%	-33'986'473	-35'849'951
Coût des activités de support	-4'612	-998	27.6%	-3'614	-3'132
Coût des prestations de moyens	-95'784	-71'826	299.8%	-23'958	-23'317
COÛT COMPLET	-36'640'491	-2'626'447	7.7%	-34'014'044	-35'876'399

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	0.82	-0.03	-3.53%	0.85	0.77
ETP fixes	0.74	-0.04	-5.13%	0.78	0.69
ETP auxiliaires	0.04	0.00	0.00%	0.04	0.04
ETP agents spécialisés	0.04	0.00	0.00%	0.04	0.04

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Projets prioritaires et justification des écarts

La politique en matière d'asile est de la compétence de la Confédération, déléguée dans sa mise en œuvre aux cantons. L'Hospice général (HG) est mandaté pour l'ensemble des tâches d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'aide sociale financière pour les requérants d'asile ainsi que, depuis le 1^{er} août 2011, pour les réfugiés statutaires.

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

Les prévisions en matière de flux migratoires sont peu fiables. L'importante augmentation des arrivées observée en 2011 s'est toutefois poursuivie début 2012.

Le projet de budget des prestations en matière d'asile a été augmenté (+2.5 millions) pour tenir compte du nombre de personnes intégrant le dispositif d'asile.

A noter qu'une partie non négligeable des requérants d'asile étant frappés de non-entrée en matière, une augmentation différée des coûts d'aide d'urgence peut se produire en fonction des obstacles qui peuvent freiner les autorités cantonales de migration dans le cadre de l'exécution des renvois vers les pays d'origine ou les pays de l'espace "Dublin".

En ce qui concerne la subvention de fonctionnement de l'Hospice général, celle-ci a a diminué de - 124 614 F, dans le cadre d'une réduction du projet de budget décidée par le Conseil d'Etat. Toutefois, une augmentation est prévue pour tenir compte des mécanismes salariaux (au *prorata* du taux de subventionnement).

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1 Taux de requérants d'asile qui perçoivent un revenu du travail	Efficacité	25%	32%	30%	28%	2015
2. Développer l'intégration sociale des bénéficiaires						
2.1 Taux de requérants d'asile indépendants financièrement	Efficience	14%	7.8%	7.90%	15%	2015
3. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						
3.1 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement collectif	Efficacité	90%	85%	94%	95%	2015
3.2 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement individuel	Efficacité	95%	80%	80%	95%	2015
4. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
4.1 Coût moyen par dossier	Efficience	7'700 CHF	7'500 CHF	7'732C HF	8'000 CHF	2015

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2013 Valeurs comparatives 2012

Indicateur 1.1: 20% 28%

Indicateur 2.1: 10% 6,5%

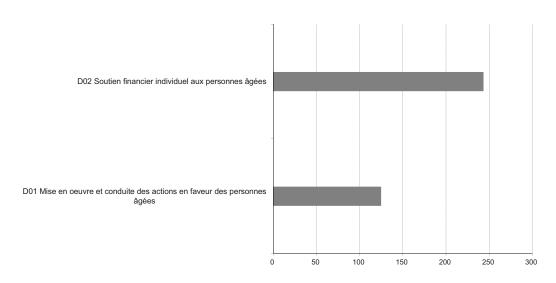
Indicateur 3.1: 80%

Indicateur 3.2: 75% 90%

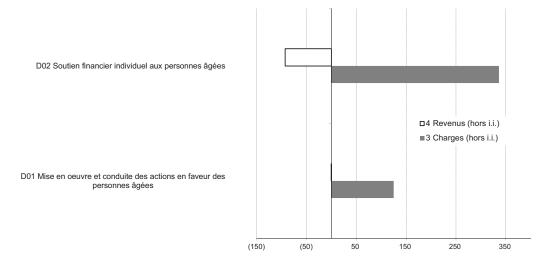
Indicateur 4.1: 8'500 CHF 7'800 CHF

D Personnes agées

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



D Personnes âgées

Synthèse des priorités

Alors que l'année 2011 a vu l'ouverture de 359 nouveaux lits d'EMS, les années 2012 et suivantes seront essentiellement consacrées à la consolidation du dispositif voulu dans la nouvelle loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées (LGEPA). La mise en œuvre de ce dispositif a ainsi permis de diminuer les loyers et les prix de pension de certains EMS et de contenir les augmentations pour les autres.

Ces mesures de rationalisation de gestion ainsi que la demande de participation des résidents aux coûts des soins, conformément à la réforme fédérale du financement des soins de longue durée, permettent de diminuer le budget 2013 de ce programme de 6.3 millions de francs (soit moins 5 % par rapport au budget 2012), malgré l'ouverture de près de 60 lits supplémentaires pendant cette même année.

Comme pour l'ensemble des institutions sociales subventionnées, une réduction linéaire a été appliquée au budget 2013. Cette dernière représente une diminution globale de F 703'000 des montants initialement prévus et contribue à l'effort global de maîtrise des dépenses publiques. Cette façon d'opérer a permis de préserver l'aide individuelle versée directement aux bénéficiaires.

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes âgées, le projet de budget 2013 tient compte des mêmes éléments s'agissant des prestations complémentaires versées aux résidents d'EMS dont les ressources sont insuffisantes. C'est ainsi que la participation demandée aux coûts des soins en EMS n'impactera pas les personnes âgées au bénéfice de prestations complémentaires.

S'agissant des personnes âgées vivant à leur domicile, le présent projet de budget tient compte d'une progression des loyers et du nombre de bénéficiaires.

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2013	Variatio	ns B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	124'858'291	-5'003'184	-3.9%	129'861'475	130'564'072
30 Charges de personnel	1'030'883	-115'739	-10.1%	1'146'622	1'062'241
31 Dépenses générales	77'112	-37'872	-32.9%	114'984	66'584
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	3'446'800	-152'867	-4.2%	3'599'667	3'493'548
36 Subventions accordées	120'303'496	-4'696'706	-3.8%	125'000'202	125'941'700
REVENUS	23'683	10'729	82.8%	12'954	619'761
42 Revenus des biens	-	-	-	-	2'682
43 Recettes diverses	23'683	10'729	82.8%	12'954	320'541
46 Subventions acquises	-	-	-	-	296'539
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-124'834'608	5'013'913	-3.9%	-129'848'521	-129'944'311
Coût des activités de support	-114'017	-764	0.7%	-113'253	-92'844
Coût des prestations de moyens	-792'107	-578'196	270.3%	-213'911	-207'363
COÛT COMPLET	-125'740'733	4'434'953	-3.4%	-130'175'686	-130'244'518

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	6.65	-0.29	-4.18%	6.94	6.25
ETP fixes	6.04	-0.29	-4.58%	6.33	5.64
ETP auxiliaires	0.31	0.00	0.00%	0.31	0.31
ETP agents spécialisés	0.31	0.00	0.00%	0.31	0.31

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux besoins des personnes âgées. Il vise en outre à garantir aux personnes âgées un environnement, une aide, des soins et une organisation adaptés à leurs besoins notamment dans les EMS.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

D01.01 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées

D01.02 Personnes âgées.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le Conseil d'Etat poursuit ses efforts afin d'accompagner le vieillissement de la population par une offre adaptée, notamment en EMS.

La planification en matière de nouveaux lits dans les EMS est caractérisée par 2 facteurs: une augmentation de l'offre du nombre de lits - comme le Conseil d'Etat s'y était engagé dans le contexte du programme de législature - et une diminution temporaire du nombre de lits disponibles, en raison de la conversion d'une partie des chambres à deux lits

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

en chambres individuelles. La planification prévoit entre 2013 et 2015 l'ouverture de 134 lits (surtout à partir de 2014) et la fermeture de 24 lits. Ceci génère une diminution temporaire des charges en 2013 de -1.5 millions.

Par ailleurs, un amendement a été apporté au budget 2012 visant la facturation de 8 CHF/jour aux résidents des EMS, dès le 1^{er} juillet. Pour le programme "mise en œuvre et conduite des actions en faveur de personnes âgées", l'annualisation de cette mesure représente une baisse de charge en 2013 (-5.2 millions).

Les mécanismes salariaux des établissements subventionnés représentent une augmentation de charges de + 0.75 million sur la nature 36.

Enfin la prise en compte dès le 1er juillet 2013 de la réévaluation de la fonction des aides-soignantes génère en 2013 une augmentation de 50% des charges totales, soit + 2.5 millions. D'autres mesures prises par la direction générale de l'action sociale permettent de diminuer le coût global du programme de - 0.5 million.

En ce qui concerne les subventions accordées (à l'exclusion des subventions aux personnes physiques) celles-ci ont diminué de - 703 811 F, dans le cadre d'une réduction du projet de budget décidée par le Conseil d'Etat.

Objectifs et indicateurs

					Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
1.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale	Qualité	96%			98%	2016
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
2.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficience	370 CHF	370CHF	N/C	370 CHF	2016
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	15%	15%	13.6%	15%	2016
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	98%	98%	98.51%	98%	2016
2.4 Taux de plaintes fondées	Qualité	0.2%	0.2%	0%	0.2%	2016

Commentaires

Par soucis de cohérence avec l'objectif no 1, l'indicateur 1.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale remplace l'indicateur 1.1 Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EMS

Valeurs comparatives 2012

Indicateur 1.1 (nouveau): 95%

N/A

Indicateur 2.1: 420 CHF

Indicateur 2.2: 20%

20%

Indicateur 2.3: 95% 95%
Indicateur 2.4: 1% 1%

Seuils d'information critique pour 2013

Indicateur 2.1 : Reformulation du libellé de l'indicateur. Suppression de la pondération qui n'était pas intégrée dans le

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

calcul. A titre de comparaison, la moyenne nationale par lit et par jour est de 252 CHF (source : données SOMED 2010)	

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

Département responsable : DSE

BUDGET

202021					
	Budget 2013	Variatio	ns B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	335'954'544	16'279'191	5.1%	319'675'353	320'264'828
30 Charges de personnel	6'850'575	-218'387	-3.1%	7'068'962	6'776'278
31 Dépenses générales	333'070	14'920	4.7%	318'150	362'397
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	5'059
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	20'798'820	582'600	2.9%	20'216'220	19'631'461
36 Subventions accordées	307'966'253	15'900'058	5.4%	292'066'195	293'468'772
39 Imputations internes	5'826	0	0.0%	5'826	20'862
REVENUS	92'558'605	1'234'989	1.4%	91'323'616	90'628'937
42 Revenus des biens	7'976	1	0.0%	7'975	111
43 Recettes diverses	33'329'339	1'234'988	3.8%	32'094'351	32'836'788
46 Subventions acquises	59'221'290	0	0.0%	59'221'290	57'792'038
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-243'395'939	-15'044'202	6.6%	-228'351'737	-229'635'891
Coût des activités de support	-700'466	-57'390	8.9%	-643'076	-537'803
Coût des prestations de moyens	-1'173'769	113'342	-8.8%	-1'287'111	-1'254'278
COÛT COMPLET	-245'270'174	-14'988'250	6.5%	-230'281'924	-231'427'972

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	60.09	0.00	0.00%	60.09	59.31
ETP fixes	58.64	0.00	0.00%	58.64	58.14
ETP auxiliaires	1.46	0.00	0.00%	1.46	1.17

Descriptif du programme

Ce programme vise à l'intégration des personnes âgées dans la vie de la cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

D02.01 Prestations complémentaires AVS

D02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

Projets prioritaires et justification des écarts

Le budget des prestations complémentaires AVS augmente globalement d'environ 15,9 millions. Elles se décomposent principalement de la façon suivante:

 Adaptation des prestations complémentaires pour personnes âgées:Facturation d'une contribution de 8F/jour et par résidents en EMS (+3.7MF) impact 6 mois s/2013 + Augmentation des dossiers/loyers +0.5% (+1.2MF)

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

 Ajustement de la ventilation des prestations complémentaires fédérales et cantonales, AVS et AI, en fonction des comptes prévisionnels 2012 (+24,3 MF PCF-AVS / - 13,1MF PCC AVS)

Pour les personnes âgées vivant à domicile, il est tenu compte d'une augmentation des loyers et du nombre de bénéficiaires de 1 % basée sur les dépenses de l'année précédente ainsi que d'une légère diminution des dépenses de prestations complémentaires consécutives à l'adoption de l'initiative 145 (IN 145).

Pour les personnes âgées résidant en établissement médico-sociaux (EMS), il est tenu compte des nouvelles places, de la diminution des prestations complémentaires consécutives à la transformation de chambres à deux lits, des fermetures d'EMS, ainsi que de la prise en charge de la contribution personnelle aux coûts des soins de 8 F par jour et par résident en EMS, dès le 1er juillet 2012.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	90%	88%	83%	88%	2016
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2016
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	560 CHF	610 CHF	566 CHF	600 CHF	2016

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2013 Valeurs comparatives 2012

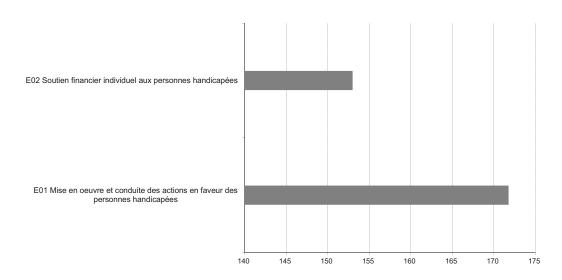
Indicateur 1.1: 80% 80%

Indicateur 2.1: 98% 98%

Indicateur 3.1: 650 CHF 650 CHF

E Handicap

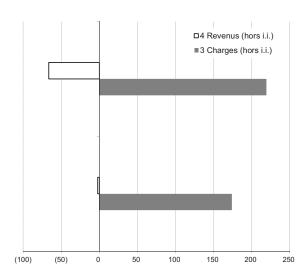
Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées



E Handicap

Synthèse des priorités

Depuis le 1er janvier 2008, la responsabilité de la gestion des prestations collectives destinées aux personnes handicapées a été transférée aux cantons. Le plan stratégique du canton de Genève en faveur de l'intégration des personnes handicapées a permis de matérialiser ce transfert et a été approuvé par le Conseil Fédéral en 2010. Les axes stratégiques contenus, dans ce plan continuent d'être développés par le DSE. De nouveaux axes ont été présentés aux partenaires institutionnels de l'Etat en juin 2012. Ils visent l'encouragement des initiatives ayant pour objectif le développement des synergies entre institutions; les économies d'échelles, l'amélioration des processus permettant d'identifier les besoins évolutifs des personnes en situation de handicap et le développement des outils permettant d'adapter l'offre aux besoins évolutifs des personnes en situation de handicap.

Les actions prioritaires du point de vue budgétaire concernent l'accueil au sein des établissements spécialisés (EPH) et le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

A l'instar des politiques publiques de l'action sociale (C) et des personnes âgées (D), les institutions sociales subventionnées dans le domaine du handicap sont également concernées par une réduction linéaire de leur subvention au budget 2013. Cette dernière représente une diminution d'environ F 418'000 des montants initialement prévus et contribue à l'effort global de maîtrise des dépenses publiques. De cette façon, l'aide individuelle versée directement aux bénéficiaires a été préservée.

Le présent projet de budget démontre les efforts poursuivis dans le canton afin d'assurer une offre de qualité dans l'accueil et l'insertion de personnes en situation de handicap. Le département prévoit ainsi 43 nouvelles places d'accueil et d'hébergement en 2013, après la création de 64 places en 2012. L'annualisation des places ouvertes durant l'année 2012 et les coûts liés aux nouvelles places, ainsi que la prise en charge des mécanismes salariaux au sein des établissements pour personnes en situation de handicap (EPH) entraînent une hausse d'un peu plus de 3 millions de francs. Les prestations directes aux personnes handicapées évoluent pour leur part en fonction du nombre de bénéficiaires et de la progression des loyers.

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	173'906'606	2'554'583	1.5%	171'352'023	163'341'563
30 Charges de personnel	1'132'282	-127'122	-10.1%	1'259'404	1'166'723
31 Dépenses générales	84'697	-41'588	-32.9%	126'285	73'133
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	150'000	-48'000	-24.2%	198'000	152'933
36 Subventions accordées	172'539'627	2'771'293	1.6%	169'768'334	161'948'774
REVENUS	2'141'350	-5'270	-0.2%	2'146'620	2'601'842
42 Revenus des biens	42'096	0	0.0%	42'096	2'945
43 Recettes diverses	2'098'955	-5'270	-0.3%	2'104'225	2'273'141
46 Subventions acquises	299	0	0.0%	299	325'756
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-171'765'256	-2'559'853	1.5%	-169'205'403	-160'739'721
Coût des activités de support	-34'219	2'676	-7.3%	-36'895	-27'975
Coût des prestations de moyens	-854'481	-639'412	297.3%	-215'069	-208'297
COÛT COMPLET	-172'653'955	-3'196'587	1.9%	-169'457'368	-160'975'993

POSTES

	Budget 2013	Vari	Variations B13-B12		Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	7.30	-0.32	-4.20%	7.62	6.87
ETP fixes	6.63	-0.32	-4.60%	6.95	6.20
ETP auxiliaires	0.34	0.00	0.00%	0.34	0.34
ETP agents spécialisés	0.34	0.00	0.00%	0.34	0.34

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées. Il a également pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées en encourageant et en soutenant des actions permettant de réduire, voire de supprimer les obstacles limitant l'intégration ou excluant les personnes handicapées. Il vise en outre l'intégration sociale, professionnelle et culturelle des personnes handicapées et soutient les initiatives visant à prévenir leur exclusion et à assurer leur autonomie.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

E01.01 Etablissements pour personnes handicapées

E01.02 Prestations aux personnes handicapées

Projets prioritaires et justification des écarts

Le besoin budgétaire complémentaire en 2013 au niveau des places EPH représente un montant de 1,5 millions. Il s'inscrit dans la volonté de créer 148 nouvelles places d'accueil durant la période 2013 - 2016.

A l'instar du programme D01 concernant la mise en oeuvre et la conduite des actions en faveur des personnes âgées,

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

il a fallu prendre en compte, dès le 1er juillet 2013, la réévaluation de la fonction des aides-soignantes qui génère en 2013 une augmentation de 50% des charges totales, soit + 0.2 million, compensée à hauteur de - 0.1 million, par d'autres mesures prises par la direction générales de l'action sociale.

Les mécanismes salariaux des établissements subventionnés représentent une augmentation de charges de + 1.1 millions sur la nature 36.

En ce qui concerne les subventions accordées (à l'exclusion des subventions aux personnes physiques) celles-ci ont globalement diminué de - 418'566 F, dans le cadre d'une réduction du projet de budget décidée par le Conseil d'Etat.

Enfin, une subvention non monétaire d'une montant de 558 000 F a été portée au budget pour un droit de superficie en faveur des EPI.

Objectifs et indicateurs

					Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
1.1 Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EPH	Qualité	55%	50%	58%	50%	2016
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
2.1 Coût moyen par lit résidentiel	Efficience	380 CHF			390 CHF	2016
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficience	16%	16%	15%	16%	2016
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	90%	90%	N/C	92%	2016
2.4 Taux de plaintes fondées	Qualité	0.1%	0.1%	0%	0.1%	2016

Commentaires

Par soucis de cohérence avec l'objectif no 2, l'indicateur 2.1 Coût moyen par lit résidentiel remplace l'indicateur 2.1 Coût moyen par lit pondéré par l'évolution de la lourdeur des cas

Seuils d'information critique pour 2013	Valeurs comparatives 2012
Indicateur 1.1: 60%	60%
Indicateur 2.1(nouveau) : 400 CHF	N/A
Indicateur 2.2: 18%	18%
Indicateur 2.3: 85%	85%
Indicateur 2.4: 0.11%	0.5 %

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Département responsable : DSE

BUDGET

202021					
	Budget 2013	Variation	s B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	219'314'456	-8'045'842	-3.5%	227'360'298	212'086'176
30 Charges de personnel	4'908'506	-156'478	-3.1%	5'064'984	4'488'290
31 Dépenses générales	238'649	10'694	4.7%	227'955	240'036
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	3'350
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	14'483'780	0	0.0%	14'483'780	13'000'622
36 Subventions accordées	199'679'347	-7'900'058	-3.8%	207'579'405	194'340'063
39 Imputations internes	4'174	0	0.0%	4'174	13'815
REVENUS	66'313'019	884'800	1.4%	65'428'219	60'017'567
42 Revenus des biens	5'714	-1	-0.0%	5'715	74
43 Recettes diverses	23'878'594	884'800	3.8%	22'993'794	21'745'639
46 Subventions acquises	42'428'710	0	0.0%	42'428'710	38'271'855
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-153'001'437	8'930'642	-5.5%	-161'932'079	-152'068'608
Coût des activités de support	-491'408	-30'669	6.7%	-460'739	-356'169
Coût des prestations de moyens	-839'229	82'994	-9.0%	-922'223	-885'667
COÛT COMPLET	-154'332'074	8'982'966	-5.5%	-163'315'040	-153'310'444

POSTES

	Budget 2013	Vari	Variations B13-B12		Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	43.06	0.00	0.00%	43.06	42.50
ETP fixes	42.01	0.00	0.00%	42.01	41.66
ETP auxiliaires	1.04	0.00	0.00%	1.04	0.84

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

E02.01 Prestations complémentaires Al

E02.02 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

Projets prioritaires et justification des écarts

Le montant des prestations complémentaires est calculé en fonction de l'augmentation du nombre de places EPH, de l'augmentation du nombre de dossiers et du prix des loyers (+0.5% en moyenne ces dernières années), de l'impact "indirect" des mécanismes salariaux sur le prix de pension et de l'indexation des rentes AVS / AI .

Selon ce calcul, le besoin budgétaire complémentaire en 2013 au niveau des prestations complémentaires pour

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

personnes handicapées représente un montant de 3,3 millions. Par ailleurs, la ventilation des prestations complémentaires fédérales et cantonales, AVS et AI a été ajustée en fonction des comptes prévisionnels 2012 (-24,3 MF PCF-AI / + 13,1MF PCC AI).

Objectifs et indicateurs

					Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Garantir pour les rentiers Al un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	91%	91%	87%	91%	2016
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2016
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	560 CHF	610 CHF	566 CHF	600 CHF	2016

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2013 Valeurs comparatives 2012

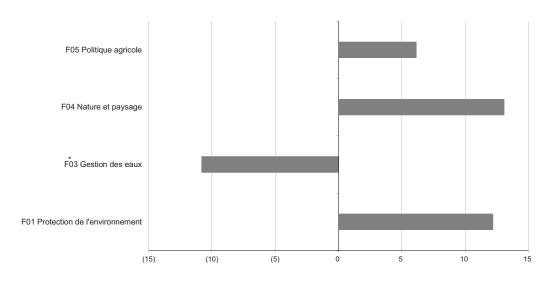
Indicateur 1.1: 85% 85%

Indicateur 2.1: 98% 98%

Indicateur 3.1: 650.- CHF 650 CHF

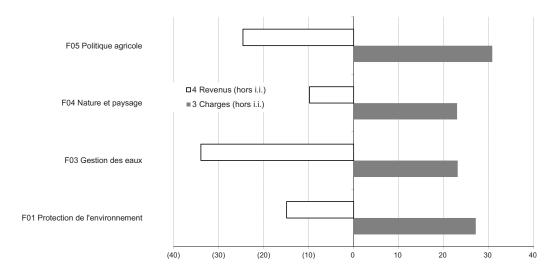
F Environnement

Résultats nets en millions de francs par programme



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



F Environnement

Synthèse des priorités

Cette politique publique regroupe quatre programmes qui représentent ensemble la réponse du canton aux problèmes environnementaux au sens large. Ces quatre programmes sont les suivants:

- Protection de l'environnement: soit tous les enjeux non compris dans les trois programmes suivants (protection de l'air, contre le bruit et les rayonnements, protection des sols, protection des eaux souterraines, gestion des déchets, des sites contaminés, environnement des entreprises et risques majeurs);
- Gestion des eaux: soit la qualité de l'eau, le traitement des eaux usées, la renaturation des cours d'eau, la gestion des crues (environnement bleu);
- Nature et paysage: soit tout ce qui touche à la nature (environnement vert);
- Politique agricole: soit la mise en œuvre de la politique fédérale et la promotion d'une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle et respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Le programme de législature comporte 9 objectifs en rapport avec cette politique publique.

La protection de l'environnement, plus précisément le service de géologie, sols et déchets sera en première ligne pour lancer les travaux relatifs à la prospection du sous-sol pour la géothermie de grande profondeur. Elle va travailler sur le renouvellement des installations de traitement des déchets (usine d'incinération, installation de compostage et méthanisation, espaces de récupération). En matière de pollution, de gros efforts seront portés sur l'assainissement des petites chaudières et des campagnes de sensibilisation sur les dangers de l'amiante seront menées pour les ouvriers sur les chantiers.

Dans le cadre de la **gestion des eaux**, après un avancement significatif des Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) entre 2010 et 2012 (adoption respective des SPAGE Aire-Drize, Lac-Rive gauche et Lac Rive droite), celui de Lac-Rhône-Arve sera présenté au Conseil d'Etat en 2013. Les Plans régionaux d'évacuation des eaux sont terminés ou en phase de finalisation et leurs résultats sont intégrés dans les SPAGE au fur et à mesure. Ces outils de planification représentent la réponse aux problèmes de protection des eaux (qualitative et quantitative), de protection contre les crues et de renaturation de cours d'eau à haut potentiel écologique. 2013 sera encore une année d'efforts importants sur les SPAGE. Les résultats obtenus seront d'une très grande utilité pour l'établissement des rapports que notre canton devra rendre à la Confédération en 2013 suite aux modifications intervenues dans la loi et l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux.

En matière de **nature et paysage**, outre la poursuite de la gestion des espaces naturels renaturés, un important effort portera sur la mise en œuvre de la loi sur la biodiversité et du plan paysage du Projet d'agglomération, avec les contrats territoire pour les corridors biologiques et l'intégration d'éléments de nature dans le tissu urbain.

La **politique agricole** a pour principal objectif d'améliorer la capacité de production de l'agriculture genevoise, notamment dans le cadre du Projet d'agglomération et des projets stratégiques de développement (PSD), en mettant en œuvre un projet permettant de favoriser une amélioration des infrastructures agricoles durables (projet de développement régional - PDR), en développant au travers d'un projet pilote la connaissance de l'agriculture par les enfants et enfin en appliquant les dispositions fédérales en matière de paiements directs.

F01 Protection de l'environnement

Département responsable : DIME

BUDGET

DODGET					
	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	27'125'310	-1'177'211	-4.2%	28'302'521	31'619'699
30 Charges de personnel	13'387'527	551'650	4.3%	12'835'877	10'301'994
31 Dépenses générales	12'796'319	-493'905	-3.7%	13'290'224	14'973'013
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	54'956
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	556'060	-1'143'121	-67.3%	1'699'181	3'871'391
34 Parts et contributions sans affectation	162'850	0	0.0%	162'850	161'943
35 Dédommagements à des tiers	42'625	0	0.0%	42'625	52'295
36 Subventions accordées	150'000	-99'859	-40.0%	249'859	2'187'129
39 Imputations internes	29'929	8'024	36.6%	21'905	16'979
REVENUS	14'879'803	-4'515'543	-23.3%	19'395'346	22'577'464
41 Patentes et concessions	0	0	-	-	-
42 Revenus des biens	0	-7'489'510	-100.0%	7'489'510	6'019'017
43 Recettes diverses	10'429'543	473'967	4.8%	9'955'576	10'428'339
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'694'360	0	0.0%	1'694'360	127'517
46 Subventions acquises	2'755'900	2'500'000	976.9%	255'900	6'002'591
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'245'508	-3'338'333	37.5%	-8'907'175	-9'042'235
Coût des activités de support	-1'389'988	-813'500	141.1%	-576'488	-488'435
Coût des prestations de moyens	-2'816'275	-471'036	20.1%	-2'345'239	-2'096'155
COÛT COMPLET	-16'451'770	-4'622'869	39.1%	-11'828'901	-11'626'825

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	89.46	2.86	3.30%	86.60	74.20
ETP fixes	75.11	1.26	1.71%	73.85	57.12
ETP auxiliaires	4.00	-3.80	-48.72%	7.80	12.36
ETP agents spécialisés	10.35	5.40	109.09%	4.95	4.72

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les hommes, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodantes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver durablement les ressources naturelles. La mission de la direction générale de l'environnement est de proposer et mettre en œuvre cette politique, ainsi que d'appliquer la législation fédérale correspondante, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants, notamment le plan OPair (protection de l'air) et le plan de gestion des déchets. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

- a) les atteintes à l'environnement doivent être limitées à titre préventif;
- b) les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source;
- c) les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'environnement (DGE).

F01 Protection de l'environnement (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

F01.01	Management environnemental
	3
F01.02	Gestion des déchets
F01.03	Protection de l'air
F01.04	Protection contre le bruit et les rayonnements
F01.05	Gestion des sols, sites pollués et eaux souterraines
F01.06	Environnement des entreprises et risques majeurs
F01.07	Contrôle des risques dus aux substances toxiques dans l'espace bâti

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le plan d'actions environnementales (PAE) du Conseil d'Etat, qui concerne encore les sources d'émissions de gaz à effet de serre, doit malheureusement être revu à la baisse en raison des contraintes budgétaires. Les ambitions seront de facto plus limitées.

Le Plan Opair révisé sera mis en oeuvre, avec un accent porté sur l'assainissement des chauffages dans les zones à émissions excessives.

Un accord de branche pour l'autocontrôle des garages automobiles en matière de pollution et de nuisances a été signé en 2012 avec l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA). En revanche, les discussions avec les entreprises de gestion des déchets ont montré qu'il n'était pas possible d'envisager un tel accord de branche, en raison de la grande diversité d'activités et de l'absence de représentativité de l'association Les recycleurs de Genève. Il n'est pas envisagé pour l'instant d'autre accord de branche.

Pour ce qui est des objectifs de recyclage des déchets, notamment 50 % pour les déchets urbains et 30 % pour les déblais en 2012, l'inventaire des déchets a donné respectivement des taux de recyclage de 44.6 % et 9 % en 2010.

Autres projets d'importance stratégique

Un vaste programme de prospection et d'exploration du sous-sol (GEothermie 2020) va être lancé en 2013 en vue d'exploiter à terme le potentiel géothermique de grande profondeur. Mené par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC) avec la collaboration active des SIG, ce programme a pour objectif de caractériser le sous-sol du bassin genevois, de sorte à réduire le risque d'échec lors de forages géothermiques.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

31 - Dépenses générales :

Suite à la réorganisation des départements, intervenue en été 2012, les Services industriels de Genève (SIG) ont été rattachés au nouveau programme Q01 "Energie", ce qui a pour effet une diminution des dépenses générales (- 2 835 123 F).

Hausse de 1 168 343 F des dépenses imposées par la loi cantonale sur la gestion des déchets (art. 36 LCD), en particulier celles relatives aux coûts d'exploitation des espaces de récupération du canton de Genève et aux campagnes d'information à l'intention des entreprises et du grand public.

Transfert du Plan de mobilité de l'administration cantonale (PMAC) à partir du programme P02 "Gestion transversale des ressources humaines" (+ 400 809 F), ainsi que de sa dotation supplémentaire pour 2013 en raison de son extension prévue (+ 316 509 F).

En vertu de l'art. 16 al. 1 de la loi d'application de la législation fédérale sur les sites contaminés (LaLSC) K 1 71, un montant de 600 000 F doit être prévu pour les assainissements d'urgence et l'étude de sites pollués. Ce montant, initialement budgété sur une nature 33, a été transféré sur une nature 31.

F01 Protection de l'environnement (suite)

Ajustement des budgets liés à l'assainissement des sites pollués (- 268 008 F).

Nouveaux mandats d'étude à mener dans le cadre du programme de prospection pour l'exploitation du potentiel géothermique de grande profondeur à Genève (+ 50 000 F).

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Un montant de 600'000 F, prévu pour les assainissements d'urgence et l'étude de sites pollués (art. 16 al. 1, K 1 71), et budgété à tort sur la nature 33, est transféré sur la nature 31.

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en diminution.

36 - Subventions accordées :

Hausse des subventions de 20 000 F imposées par la loi cantonale sur la gestion des déchets (art. 36 LCD).

Diminution des subventions versées (- 70 000 F) dans le cadre du soutien aux activités d'information, de sensibilisation et de formation à la société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC).

Economies diverses réalisée sur les subventions (- 36 405 F).

42 - Revenus des biens :

Suite à la réorganisation des départements, intervenue en été 2012, les Services industriels de Genève (SIG) ont été rattachés au nouveau programme Q01 "Energie", ce qui a pour effet le transfert intégral des revenus des biens.

43 - Recettes diverses:

Harmonisation à la hausse des tarifs des émoluments de la direction générale de l'environnement (+ 150 000 F).

Hausse des redevances d'incinération (+ 260 000 F).

Adaptations de redevances suite aux modifications du règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets (-30 000 F) et du règlement d'application de la loi sur les gravières et exploitations assimilées (+ 160 000 F).

Ajustement des budgets liés à l'assainissement des sites pollués (- 68 008 F). L'impact est identique en dépenses générales (nature 31) et donc sans incidence sur le résultat.

46 - Subventions acquises

La Confédération participant à hauteur de 40% aux travaux d'assainissement de sites contaminés en vertu de l'art. 32e, al. 3 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE RS 814.01), il est attendu une hausse de sa participation au vu du nombre de sites en cours d'assainissement et de l'avancement des travaux (+ 2 500 000 F).

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Améliorer la qualité de l'air à Genève						
1.1 Taux de véhicules immatriculés bénéficiant du bonus fiscal maximal	Efficacité	10%	+10%	14%	10%	2015
1.2 Taux de km parcourus par des véhicules à traction électrique par rapport aux autres modes de traction (diesel), dans le domaine des transports publics	Efficacité	37% / 63%	37% / 63%	38% / 62%	37% / 63%	2013

F01 Protection de l'environnement (suite)

	T				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
2. Assurer le rôle exemplaire de l'Etat en matière de renouvellement des véhicules polluants						
2.1 Taux de renouvellement cumulé des véhicules de l'Etat les plus polluants	Efficacité	50%	+10%	34%	50%	2013
3. Développer les accords de branche pour l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances environnementales						
3.1 Nombre d'accords signés	Qualité	0	1/an	1	1/an	2015
4. Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets						
4.1 Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	51%	50%	n/a	51%	2015

Commentaires

Indicateur 1.1: Indicateur annuel. Il s'agit d'un taux calculé sur la base des nouvelles immatriculations de l'année considérée. Le nouveau système de taxation des véhicules (taxation écologique basée sur un système de bonus) n'est entré en vigueur qu'au 1er janvier 2010, d'où l'absence de données antérieures.

Indicateur 1.2 : Indicateur annuel. La première valeur fait référence au taux de kilomètres parcourus par des tractions électriques (trolleybus, trams); la deuxième par les tractions diesel (bus). En 2009, ces taux étaient respectivement de 35% et de 65%.

Indicateur 2.1: Indicateur annuel. Il s'agit du taux de renouvellement cumulé des poids lourds par rapport au parc total des poids lourds de l'Etat. La valeur 2011 est basée sur le budget 2011 approuvé. Le budget 2012 présente une cible de +10 %, soit un cumulé de 44%. En 2013, il est espéré un renouvellement de moitié du parc (selon budget adopté).

Indicateur 3.1: Un accord de branche a été signé le 28 juin 2012 avec la section cantonale de l'UPSA - garages. Les carrosseries ne font pas partie de l'accord sur demande de l'association patronale genevoise. Les négociations avec les carrosseries pourront être envisagées après une période d'observation des résultats obtenus dans les garages. La signature d'un accord de branche avec les carrossiers en 2013 est prématurée.

Indicateur 4.1 : 50% pour les déchets urbains, 70% pour les déchets des entreprises et 30% des déblais. A fin 2010, ce taux s'élevait à 44.6% puis 45.3% en 2011. Les chiffres 2012 seront disponibles en 2013.

F02 Energie

Département responsable : DS

BUDGET

	Budget 2013	Variati	ons B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	-	-19'584'820	-100.0%	19'584'820	27'154'506
30 Charges de personnel	-	-3'872'613	-100.0%	3'872'613	2'985'517
31 Dépenses générales	-	-1'893'505	-100.0%	1'893'505	1'679'611
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	7'494
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	-	-2'450'150	-100.0%	2'450'150	15'365'506
35 Dédommagements à des tiers	-	-	-	-	213'331
36 Subventions accordées	-	-10'917'552	-100.0%	10'917'552	6'451'567
37 Subventions redistribuées	-	-450'000	-100.0%	450'000	449'970
39 Imputations internes	-	-1'000	-100.0%	1'000	1'509
REVENUS	-	-77'047'542	-100.0%	77'047'542	17'791'087
42 Revenus des biens	-	-68'783'023	-100.0%	68'783'023	8'096'616
43 Recettes diverses	-	-7'764'519	-100.0%	7'764'519	9'136'285
46 Subventions acquises	-	-50'000	-100.0%	50'000	108'215
47 Subventions à redistribuer	-	-450'000	-100.0%	450'000	449'970
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-	-57'462'722	-100.0%	57'462'722	-9'363'419
Coût des activités de support	-	169'185	-100.0%	-169'185	-336'268
Coût des prestations de moyens	-	650'582	-100.0%	-650'582	-687'834
COÛT COMPLET	-	-56'642'955	-100.0%	56'642'955	-10'387'521
·					

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Variations B13-B12 Budget 2012	
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	-	-26.27	-100.00%	26.27	19.00
ETP fixes	-	-22.95	-100.00%	22.95	16.73
ETP auxiliaires	-	-0.50	-100.00%	0.50	1.64
ETP agents spécialisés	-	-2.82	-100.00%	2.82	0.63

Descriptif du programme

Ce descriptif correspond à ce qui a été présenté en 2012. Le descriptif du programme énergie se trouve désormais sous le programme Q01 Energie.

L'objectif premier de ce programme est la réduction conjointe des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. A ce titre, il est un élément central de la politique de protection de l'environnement. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la création de réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'approvisionnement par des sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.), et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par le service de l'énergie (SCANE) de la direction générale de l'environnement.

Ce programme contient la prestation suivante :

F02.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique

F02 Energie (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Le programme énergie fait l'objet d'une politique publique à part entière : Q Energie.

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
2. Maintenir un délai raisonnable de traitement des demandes de subventions						
2.1 Délai de traitement	Qualité		10 j. ouvrable s dans 80% des cas	10 j. ouvrable s dans 80% des cas		

Commentaires

Voir politique publique Q : Energie

F03 Gestion des eaux

Département responsable : DIME

BUDGET

	Budget 2013	Varia	Variations B13-B12		Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	23'136'165	-1'247'638	-5.1%	24'383'803	33'999'651
30 Charges de personnel	10'793'885	-4'633	-0.0%	10'798'518	10'342'627
31 Dépenses générales	8'700'870	-1'388'750	-13.8%	10'089'620	8'500'842
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'725'210	647'745	31.2%	2'077'465	14'471'134
35 Dédommagements à des tiers	75'000	0	0.0%	75'000	63'818
36 Subventions accordées	779'400	-502'800	-39.2%	1'282'200	576'373
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	0
39 Imputations internes	61'800	800	1.3%	61'000	44'857
REVENUS	33'919'890	2'562'086	8.2%	31'357'804	33'874'118
41 Patentes et concessions	15'023'340	1'000'000	7.1%	14'023'340	13'353'983
42 Revenus des biens	75'000	0	0.0%	75'000	82'473
43 Recettes diverses	15'461'910	108	0.0%	15'461'802	22'218'398
45 Dédommagements de collectivités publiques	97'720	0	0.0%	97'720	80'126
46 Subventions acquises	3'261'420	1'561'978	91.9%	1'699'442	-1'860'861
49 Imputations internes	500	0	0.0%	500	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	10'783'725	3'809'724	54.6%	6'974'001	-125'534
Coût des activités de support	-1'150'094	1'329'723	-53.6%	-2'479'817	-3'555'309
Coût des prestations de moyens	-1'935'283	5'311	-0.3%	-1'940'594	-1'950'092
COÛT COMPLET	7'698'348	5'144'758	201.5%	2'553'590	-5'630'934

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	74.25	-1.30	-1.72%	75.55	71.60
ETP fixes	72.25	-1.30	-1.77%	73.55	71.60
ETP auxiliaires	-	0.00	-	0.00	-
ETP agents spécialisés	2.00	0.00	0.00%	2.00	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et d'usage rationnel de la ressource et de recherche de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics. Il vise également la valorisation écologique des cours d'eaux et la protection de la population à leur égard. Tous les éléments de ce programme sont rassemblés dans les six SPAGE (Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux) couvrant l'intégralité du bassin versant.

Il s'articule autour des volets suivants :

- la planification générale des systèmes d'assainissement et la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton ainsi qu'une refonte de leur système de financement (respect du principe de causalité);
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations;
- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau comme force hydraulique);
- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges proches de l'état naturel et de restaurer le régime hydrologique le plus proche de l'état naturel;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau;
- la mise en oeuvre des nouveaux éléments introduits dans la loi et l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux

F03 Gestion des eaux (suite)

(renaturation, charriage, éclusées et migration piscicole) entrées en vigueur respectivement le 1er janvier et le 1er juin 2011;

• la concrétisation d'une communauté transfrontalière de l'eau sur le périmètre du Grand Genève.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'eau (DGEau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

F03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux

F03.02 Renaturation des cours d'eau et des rives

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

L'objectif n°4 de la feuille de route du Conseil d'État (Construire le nouveau barrage de Conflan) a progressé dans le sens de la constitution d'un Comité de pilotage transfrontalier. Par ailleurs, une étude de faisabilité environnementale a été réalisée en 2012. S'agissant d'une réalisation binationale, il est nécessaire, pour la suite des travaux, que les ministères des affaires étrangères de Suisse et de France se concertent pour l'élaboration d'une convention internationale.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Les travaux de réalisation du SPAGE Lac-Rhône-Arve se poursuivent dans le but de le présenter au Conseil d'État courant 2013.

Les deux derniers PREE (plans régionaux d'évacuation des eaux) seront soumis au Conseil d'Etat en 2013 (Lac Rive qauche et Lac Rive droite).

Les modifications des législations fédérales citées plus haut imposeront aux cantons de fournir à la Confédération, en 2013, les rapports intermédiaires sur la problématique des éclusées, des régimes de charriage et sur la revitalisation des cours d'eau dans la perspective du subventionnement des travaux nécessaires aux assainissements. La majorité des rapports finaux devra être rendue pour fin 2014.

Les images directrices de gestion et d'évacuation des eaux des premiers PSD (projet stratégique de développement) seront menées en 2013 en coordination avec les études d'urbanisme.

Afin d'assurer un financement durable de l'assainissement respectant le principe de couverture des coûts et de causalité voulu par la législation fédérale, une révision du financement de l'assainissement est en cours. Cette révision prévoit notamment l'instauration d'une taxe "eau pluviale" incitative avec des abattements possibles en cas de réalisation d'une gestion des eaux à la parcelle et/ou une non imperméabilisation du sol. Après l'étude de plusieurs variantes, un projet de modification de la loi sur les eaux va être présenté au Grand Conseil par le Conseil d'Etat. Le règlement d'application sera rédigé en 2013 immédiatement après la fin des travaux parlementaires.

La 3ème étape de renaturation de l'Aïre (tronçon aval Lully-pont des Marais), ayant pour objectif majeur la sécurisation du quartier Praille-Acacias-Vernets contre les inondations, a obtenu du Grand Conseil un crédit de réalisation d'un montant de près de 26 millions de francs à l'automne 2011. Les travaux ont débuté à l'été 2012 et se dérouleront jusqu'en 2014.

Pour le projet de parc/plage des Eaux-Vives, toujours bloqué par des recours, une décision favorable de la justice, et qui ne serait pas contestée, permettrait une ouverture de chantier en 2013.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

31 - Dépenses générales :

F03 Gestion des eaux (suite)

Economies réalisées sur les travaux d'entretien de la renaturation des cours d'eau (- 826 300 F), sur les frais d'études réseaux du service de la planification de l'eau (- 271 000 F) ainsi que sur d'autres dépenses générales (- 286 480 F).

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Subventions accordées :

Economies réalisées sur les projets communaux pouvant faire l'objet de subventions (- 100 000 F) et sur la participation du canton de Genève dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers (- 402 800 F).

41 - Patentes et concessions :

Augmentation de 2 à 10 ct/m3 de la redevance sur le captage des eaux souterraines dans le respect de la loi cantonale sur les eaux (art. 33, al. 4, let. c LEaux). Cette hausse, générant des revenus supplémentaires de 1 000 000 F, rend le captage des eaux souterraines plus onéreux que le captage de l'eau du lac qui est de moins bonne qualité (9 ct/m3).

46 - Subventions acquises :

Subventions supplémentaires accordées par la Confédération dans le cadre de projets de renaturation, notamment celui de la renaturation de l'Aire 3ème étape (+ 1 500 000 F).

Augmentations de produits différés de subventions d'investissement (+ 61 978 F).

Objectifs et indicateurs

					Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1 Part de stations affichant un indice biologique global normalisé de bon à très bon	Qualité	40%	40%	38%	70%	2021
2. Assurer la mise en place des équipements d'assainissement pour l'ensemble des zones bâties						
2.1 Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	91%	90%	88%	100%	2021
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						
3.1 Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficience	<6%	7%	<8%	2%	2015
4. Mettre en oeuvre le plan de renaturation						
4.1 Mètres linéaires de berges de cours d'eau renaturées selon la planification annuelle	Efficacité	4'165 mètres			4'000 mètres	2014
4.2 Mètres linéaires cumulés de berges de cours d'eau renaturées selon le programme quadriennal (12'780 mètres prévus sur 4 ans)	Efficacité	12'795 mètres			N/A	2017

Commentaires

F03 Gestion des eaux (suite)

Indicateur 1.1.

La cible de 70% est à atteindre en 2021. La marge de progression annuelle est faible.

Indicateur 2.1.

La cible de 100% est à atteindre en 2021. La marge de progression annuelle est faible.

Indicateur 3.1

La cible de 2% est à atteindre en 2015. La marge de progression annuelle est faible.

Objectif 4.

L'objectif est mesuré au terme du programme de législature, soit la prochaine fois en 2013. Aucune valeur n'est donc inscrite pour les années, 2011 et 2012.

F04 Nature et paysage

Département responsable : DIME

BUDGET

Budget 2013 Variations B13-B12 Budget 2012 en F en % CHARGES 23'265'771 2'124'171 10.0% 21'141'600 30 Charges de personnel 10'351'208 -500'836 -4.6% 10'852'044 31 Dépenses générales 7'195'844 896'134 14.2% 6'299'710 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables 3'632'510 1'677'323 85.8% 1'955'187 36 Subventions accordées 849'259 -8'500 -1.0% 857'759 37 Subventions redistribuées 904'250 59'250 7.0% 845'000 39 Imputations internes 332'700 800 0.2% 331'900 REVENUS 10'439'272 -63'973 -0.6% 10'503'245 41 Patentes et concessions 330'000 0 0.0% 330'000 42 Revenus des biens 3'927'000 93'000 2.4% 3'834'000 43 Recettes diverses 3'913'399 180'152 4.8% 3'733'247	Compte 2011
CHARGES 23'265'771 2'124'171 10.0% 21'141'600 30 Charges de personnel 10'351'208 -500'836 -4.6% 10'852'044 31 Dépenses générales 7'195'844 896'134 14.2% 6'299'710 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables 3'632'510 1'677'323 85.8% 1'955'187 36 Subventions accordées 849'259 -8'500 -1.0% 857'759 37 Subventions redistribuées 904'250 59'250 7.0% 845'000 39 Imputations internes 332'700 800 0.2% 331'900 REVENUS 10'439'272 -63'973 -0.6% 10'503'245 41 Patentes et concessions 330'000 0 0.0% 330'000 42 Revenus des biens 3'927'000 93'000 2.4% 3'834'000	2211101002
30 Charges de personnel 10'351'208 -500'836 -4.6% 10'852'044 31 Dépenses générales 7'195'844 896'134 14.2% 6'299'710 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables 3'632'510 1'677'323 85.8% 1'955'187 36 Subventions accordées 849'259 -8'500 -1.0% 857'759 37 Subventions redistribuées 904'250 59'250 7.0% 845'000 39 Imputations internes 332'700 800 0.2% 331'900 REVENUS 10'439'272 -63'973 -0.6% 10'503'245 41 Patentes et concessions 330'000 0 0.0% 330'000 42 Revenus des biens 3'927'000 93'000 2.4% 3'834'000	
31 Dépenses générales 7'195'844 896'134 14.2% 6'299'710 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables 3'632'510 1'677'323 85.8% 1'955'187 36 Subventions accordées 849'259 -8'500 -1.0% 857'759 37 Subventions redistribuées 904'250 59'250 7.0% 845'000 39 Imputations internes 332'700 800 0.2% 331'900 REVENUS 10'439'272 -63'973 -0.6% 10'503'245 41 Patentes et concessions 330'000 0 0.0% 330'000 42 Revenus des biens 3'927'000 93'000 2.4% 3'834'000	22'118'893
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables 3'632'510 1'677'323 85.8% 1'955'187 36 Subventions accordées 849'259 -8'500 -1.0% 857'759 37 Subventions redistribuées 904'250 59'250 7.0% 845'000 39 Imputations internes 332'700 800 0.2% 331'900 REVENUS 10'439'272 -63'973 -0.6% 10'503'245 41 Patentes et concessions 330'000 0 0.0% 330'000 42 Revenus des biens 3'927'000 93'000 2.4% 3'834'000	10'357'625
36 Subventions accordées 849'259 -8'500 -1.0% 857'759 37 Subventions redistribuées 904'250 59'250 7.0% 845'000 39 Imputations internes 332'700 800 0.2% 331'900 REVENUS 10'439'272 -63'973 -0.6% 10'503'245 41 Patentes et concessions 330'000 0 0.0% 330'000 42 Revenus des biens 3'927'000 93'000 2.4% 3'834'000	6'765'390
37 Subventions redistribuées 904'250 59'250 7.0% 845'000 39 Imputations internes 332'700 800 0.2% 331'900 REVENUS 10'439'272 -63'973 -0.6% 10'503'245 41 Patentes et concessions 330'000 0 0.0% 330'000 42 Revenus des biens 3'927'000 93'000 2.4% 3'834'000	2'900'174
39 Imputations internes 332'700 800 0.2% 331'900 REVENUS 10'439'272 -63'973 -0.6% 10'503'245 41 Patentes et concessions 330'000 0 0.0% 330'000 42 Revenus des biens 3'927'000 93'000 2.4% 3'834'000	837'721
REVENUS 10'439'272 -63'973 -0.6% 10'503'245 41 Patentes et concessions 330'000 0 0.0% 330'000 42 Revenus des biens 3'927'000 93'000 2.4% 3'834'000	1'026'647
41 Patentes et concessions 330'000 0 0.0% 330'000 42 Revenus des biens 3'927'000 93'000 2.4% 3'834'000	231'336
42 Revenus des biens 3'927'000 93'000 2.4% 3'834'000	14'597'435
	258'090
43 Pacettes diverses 3:013:200 190:152 4.9% 3:733:247	4'015'890
45 Receites diverses 5 915 599 100 152 4.0% 5 755 247	7'700'679
46 Subventions acquises 757'623 -396'375 -34.3% 1'153'998	1'239'828
47 Subventions à redistribuer 904'250 59'250 7.0% 845'000	1'026'647
49 Imputations internes 607'000 0 0.0% 607'000	356'302
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES) -12'826'499 -2'188'144 20.6% -10'638'355	-7'521'458
Coût des activités de support -1'092'556 864'288 -44.2% -1'956'844	-2'009'275
Coût des prestations de moyens -1'718'000 117'802 -6.4% -1'835'802	-1'794'177
COÛT COMPLET -15'637'054 -1'206'053 8.4% -14'431'001	-11'324'910

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		ons B13-B12 Budget 2012	
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	81.70	-1.50	-1.80%	83.20	79.45
ETP fixes	77.70	-1.00	-1.27%	78.70	77.45
ETP auxiliaires	-	-0.50	-100.00%	0.50	-
ETP agents spécialisés	4.00	0.00	0.00%	4.00	2.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but global de garantir durablement la préservation du patrimoine naturel genevois et de sa diversité. Le maintien, la mise en réseaux et la gestion active des espaces mis à disposition de la population genevoise pour offrir un cadre de vie et des paysages de qualité relèvent de l'objectif principal. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation et de gestion fixée par les lois et ordonnances fédérales, concernant la forêt, les cours d'eau, les paysages, les biotopes et les espèces dignes de protection ou pêchées, mais aussi leur intégration aux programmes d'autres politiques sectorielles telles que l'aménagement du territoire, l'agriculture, la gestion des eaux et de l'environnement, par le biais des projets (p.ex. Projet d'agglomération, Praille-Acacias-Vernets, etc.) ou des procédures (p.ex. études d'impact) y relatives.

Ce programme s'articule sur un spectre assez large d'activités que l'on peut décomposer ainsi :

- compensation écologique et projets paysagers dans l'agriculture;
- préservation des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées et protégées;
- prévention et lutte contre les espèces néobiontes (essentiellement néophytes);
- pêche (gestion durable des espèces exploitées et police);
- conservation et exploitation des forêts (y.c. propriétés privées de l'Etat);
- entretien du lac et des cours d'eau (y.c. infrastructures portuaires);
- conservation et gestion des milieux et sites naturels dignes de protection ou protégés;
- conservation et gestion du patrimoine arboré;

F04 Nature et paysage (suite)

- nature en ville et préservation des paysages dans le cadre du développement urbain;
- conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- accueil du public dans les sites et sensibilisation à la nature;
- coordination des activités de plein air dans l'espace rural;
- gestion des espèces animales causant des problèmes.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale nature et paysage (DGNP).

Ce programme contient les prestations suivantes :

F04.01 Espèces, écosystèmes et paysages

F04.02 Loisirs de plein air et activités portuaires

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 3 environnement et énergie), en particulier les objectifs n° 13 à 15 de sa feuille de route, l'action est orientée vers la structuration de cette politique publique dans le cadre du Projet d'agglomération, avec les objectifs de biodiversité et d'intégration d'éléments de nature dans le tissu urbain correspondant aux lignes directrices soutenues par la Confédération.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

30 - Charges de personnel :

Activation en investissement de charges de personnel à hauteur de 500 000 F, ce qui induit une diminution équivalente des charges en compte de fonctionnement.

31 - Dépenses générales :

Dotations supplémentaires octroyées dans le cadre de la gestion des écosystèmes naturels (forêt et cours d'eau) et des biotopes humides et protégés (+ 465 000 F).

Mise en œuvre de contrats territoire concernant les corridors biologiques (+ 360 000 F).

Hausse de la maintenance de la valeur des travaux investis ces derniers vingt ans pour la biodiversité (cours d'eau, ports, sites protégés, chênaie, arbres, etc) et pour les infrastructures d'accueil de la population et les activités nautiques (de loisirs et professionnelles) (+ 237 593 F).

Economies réalisées sur les dépenses générales (- 149 480 F).

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Subventions accordées :

Economies réalisées sur les subventions (- 8 500 F).

42 - Revenus des biens :

Révision à la hausse des redevances relatives à l'occupation des eaux publiques et de leurs rives (+ 100 000 F).

Transfert de la rétribution du capital de dotation de la Fondation Neptune au programme M02 "Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif, dans l'esprit de l'observation ICF n°4 de son rapport n°12-12 b

F04 Nature et paysage (suite)

(- 30 000 F).

43 - Recettes diverses :

Révision à la hausse de la redevance d'amarrage, ceci afin d'assurer la couverture des coûts liés à la gestion des amarrages (+ 180 000 F).

46 - Subventions acquises :

Baisse des subventions fédérales acquises dans le cadre des conventions-programmes RPT (- 396 375 F).

Objectifs et indicateurs

	T				Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Garantir des sites et des écosystèmes naturels portant une biodiversité optimale selon des critères de gestion durable						
1.1 Pourcentage de la surface totale des réserves naturelles du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	82%	84%	91%	100%	2020
1.2 Pourcentage de la surface totale des forêts du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	75%	60%	50%	80%	2015
1.3 Pourcentage en mètres linéaires de cours d'eau du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	60%	60%	50%	80%	2014
1.4 Pourcentage de la surface potentielle d'entretien du lac géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	93%	93%	90%	100%	2015
2. Développer des actions permettant le maintien des espèces indigènes sauvages, en particulier celles liées aux écosystèmes naturels et agricoles						
2.1 Faune : Nombre de plans d'actions mis en oeuvre sur plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées	Efficacité	34	34	30	50	2015
2.2 Flore vasculaire : nombre de plans d'actions mis en oeuvre pour des espèces mentionnées sur la liste rouge (espèces rares, menacées ou protégées)	Efficacité	13	15	13	19	2015
3. Maintenir une évolution positive des populations d'espèces prioritaires de la faune les plus représentatives						
3.1 Faune : Pourcentage des plans d'actions pour lesquels les espèces présentent une évolution positive	Efficacité	84%	80%	80%	80%	2015
4. Stabiliser les populations des espèces exploitées (avec permis de pêche ou autorisations de tir)						
4.1 Pourcentage de population de poissons pêchés ou d'espèces régulées présentant une évolution d'effectifs favorable	Efficience	89%	89%	89%	100%	2015
5. Garantir et promouvoir la barque Neptune en tant que monument historique classé.						
5.1 Nombre de sorties annuelles de la barque Neptune	Efficacité	100			100	2020
6. Maintenir l'attractivité du réseau cantonal des chemins de randonnée pédestre						

F04 Nature et paysage (suite)

	Type indicateur				Cibl	e LT
		B13	B12	C11	Valeur	Année
6.1 Proportion de chemins cantonaux avec un revêtement naturel par rapport aux chemins avec un revêtement en dur (béton, ciment, goudron)	Qualité	39.5%			41%	2022

Commentaires

Les objectifs 5 et 6 sont nouveaux.

Ces objectifs et indicateurs n'appellent pas de commentaires particuliers.

F05 Politique agricole

Département responsable : DIME

BUDGET

505021	Budget 2013	Varia	Variations B13-B12		Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	30'756'573	300'781	1.0%	30'455'792	30'215'459
30 Charges de personnel	3'827'283	227'470	6.3%	3'599'813	3'621'070
31 Dépenses générales	935'880	-143'470	-13.3%	1'079'350	740'601
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	90'710	12'531	16.0%	78'179	107'766
35 Dédommagements à des tiers	19'500	0	0.0%	19'500	22'851
36 Subventions accordées	4'632'500	-398'750	-7.9%	5'031'250	4'307'491
37 Subventions redistribuées	21'236'400	602'200	2.9%	20'634'200	21'403'714
39 Imputations internes	14'300	800	5.9%	13'500	11'965
REVENUS	24'583'344	-3'072'065	-11.1%	27'655'409	23'884'704
43 Recettes diverses	3'135'944	-3'667'265	-53.9%	6'803'209	2'334'922
46 Subventions acquises	211'000	-7'000	-3.2%	218'000	146'068
47 Subventions à redistribuer	21'236'400	602'200	2.9%	20'634'200	21'403'714
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'173'229	-3'372'846	120.4%	-2'800'383	-6'330'754
Coût des activités de support	-251'395	262'727	-51.1%	-514'122	-478'497
Coût des prestations de moyens	-824'404	-95'123	13.0%	-729'281	-715'275
COÛT COMPLET	-7'249'027	-3'205'240	79.3%	-4'043'787	-7'524'526

POSTES

	Budget 2013	Var	iations B13-B12	Compte 2011	
		en ETP	en ETP en %		
TOTAL POSTES	25.22	1.20	5.00%	24.02	24.55
ETP fixes	23.22	1.00	4.50%	22.22	21.75
ETP auxiliaires	1.00	0.20	25.00%	0.80	1.80
ETP agents spécialisés	1.00	0.00	0.00%	1.00	1.00

Descriptif du programme

Dans une perspective de souveraineté alimentaire et de développement durable, ce programme a pour but de mettre en œuvre la politique agricole fédérale et de promouvoir une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Il vise en particulier à :

- rémunérer, au moyen des paiements directs, les prestations écologiques et celles d'intérêts publics fournies par les exploitations paysannes cultivant le sol;
- contribuer à l'amélioration des structures notamment par le suivi du programme d'infrastructures agricoles durables;
- \bullet réglementer la protection des végétaux et l'utilisation des moyens de production ;
- suivre le plan de surveillance et d'action contre les organismes de quarantaine ;
- gérer le cadastre de type de production et des AOC et contrôler les cahiers des charges de ces dernières ;
- promouvoir une production diversifiée, saine et de qualité ;
- améliorer les conditions d'existence de la population paysanne, ainsi que les conditions de travail des ouvriers agricoles;
- assurer et soutenir la promotion et l'écoulement des produits agricoles genevois en tirant parti du label Genève Région Terre Avenir (GRTA) notamment auprès des collectivités publiques;
- sauvegarder la viabilité des espaces ruraux et préserver les ressources naturelles et le paysage ;
- garantir une formation et une vulgarisation agricoles de qualité ;
- favoriser les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité ;
- améliorer les échanges au sein de la région franco-valdo-genevoise.

F05 Politique agricole (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'agriculture (DGA).

Ce programme contient les prestations suivantes :

F05.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale

F05.02 Promotion de l'agriculture locale

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 3 environnement et énergie), en particulier l'objectif n°12 de sa feuille de route, les priorités retenues reposeront sur un programme d'actions basé sur l'innovation, la proximité et la préservation des ressources. Les actions conduites jusqu'ici vont être renforcées.

Le programme de la politique agricole aura principalement pour objectif de sauvegarder la surface agricole utile (SAU), base fondamentale pour la production de denrées alimentaires de proximité, et de développer l'activité économique du secteur primaire, notamment au travers d'une valorisation locale de ses produits. Cet objectif sera réalisé en veillant à préserver les ressources naturelles et l'environnement.

Plus concrètement, il s'agira de préserver la zone agricole et sa vocation dans le cadre de l'élaboration du Projet d'agglomération et des projets stratégiques de développement.

Autres projets d'importance stratégique

Un programme d'actions pour l'approvisionnement des collectivités publiques en produits agricoles locaux est en cours de mise en place via le label "Genève Région Terre Avenir" (GRTA). L'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) poursuivra la consolidation de ses activités de promotion de l'agriculture genevoise et développera des synergies avec différents acteurs économiques genevois. Quant au vignoble de l'Etat, il poursuivra ses expérimentations, en collaboration avec les stations agricoles fédérales, dans l'objectif de tester de nouveaux cépages permettant de réduire encore les traitements phytosanitaires.

L'application de l'ensemble des tâches qui découlent de la législation fédérale fait partie intégrante du programme. Elle nécessite des adaptations cantonales significatives de par son évolution constante. Tout en veillant à leur usage, cette mission consiste essentiellement à redistribuer des subventions fédérales en matière de paiements directs, lesquelles forment environ deux tiers du budget du programme de la politique agricole.

Il convient encore de relever que près des trois quarts des subventions cantonales sont financés par des fonds affectés spécifiques.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

31 - Dépenses générales :

Economies réalisées de 178 500 F relatives à la promotion de l'agriculture, aux mandats à des tiers dans le cadre des PSD ainsi qu'à diverses rubriques de dépenses générales.

Augmentation des coûts des prestations de service des tiers afin d'assurer et soutenir le développement du label GRTA (+ 40 000 F).

36 - Subventions accordées :

Economies réalisées sur les subventions (- 356 700 F) portant sur une réduction de plusieurs subventions en faveur de la promotion agricole, dont notamment la suppression des nouvelles indemnités des locataires pour les pertes de surface.

F05 Politique agricole (suite)

Diminution des prêts accordés pour soutenir des projets d'investissement ou contribuer au désendettement d'exploitations agricoles, engendrant une baisse des subventions non monétaires (- 42 000 F).

37 - Subventions redistribuées :

Ajustement à la hausse du montant des paiements directs à l'agriculture et des contributions à la production végétale en fonction des données actualisées (+ 600 000 F).

43 - Recettes diverses:

Le fonds de compensation agricole, instauré par la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05), est alimenté par une partie des taxes perçues sur les plus-values foncières en application du titre IIIA de la loi fédérale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (L 1 30). Les dernières estimations prévoient une diminution du produit de la taxe, celle-ci étant tributaire du rythme de déclassement des terrains agricoles en terrains constructibles (- 3 616 000 F).

Dans le cadre du renouvellement du contrat de prestations entre l'Etat de Genève et l'office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) pour la période 2013-2016, une subvention non monétaire de 46'500 F a été supprimée. En conséquence, le revenu non monétaire associé disparaît.

47 - Subventions à redistribuer :

Voir explications sous nature 37.

Objectifs et indicateurs

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Promouvoir l'agriculture de proximité						
1.1 Nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Efficacité	360	235	223	380	2015
2. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
2.1 Pourcentage de surface SAU (hors lac) selon données publiées par l'OFS/OCSTAT	Efficacité	46.8%	≥4 6%	47%	≥4 6%	2015
3. Veiller au respect des conditions et charges prescrites en matière de droit aux contributions agricoles						
3.1 % de contestation des agriculteurs ayant obtenus gain de cause par rapport aux décisions négatives prises par la Direction de l'agriculture	Efficacité	≤1 %			≤1 %	2015
4. Développer les surfaces de compensation écologique respectant les conditions et charges prescrites dans l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE).						
4.1 Taux des surfaces exploitées selon les critères de l'OQE par rapport à la totalité des surfaces de compensation écologique	Efficacité	6%			8%	2014

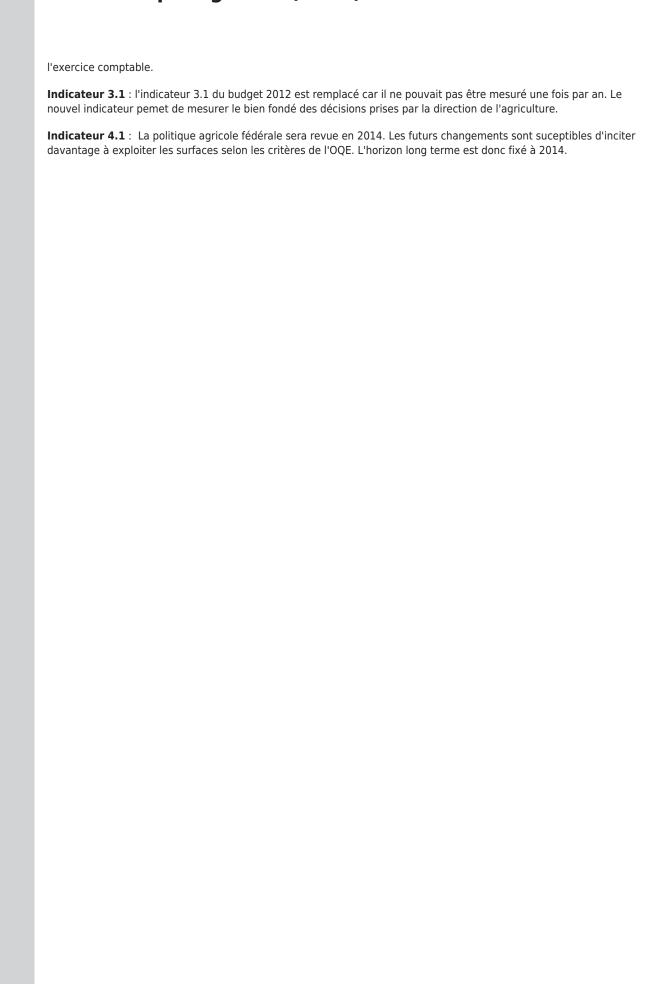
Commentaires

Indicateur 1.1: Le label GRTA est un outil de promotion de l'agriculture genevoise. Il permet aux consommateurs genevois d'identifier les produits locaux dans différents lieux d'achats. Le label véhicule l'image de l'agriculture genevoise et défend les valeurs proximité-qualité-traçabilité-équité qui correspondent aux attentes du consommateur.

L'indicateur 1.2 du budget 2012 est supprimé car il est mesuré au travers d'une enquête réalisée tous les 4 ans.

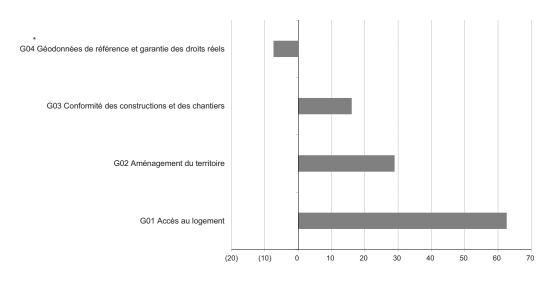
Indicateur 2.1 : Les données statistiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sont publiées seulement en juin de l'année subséquente. Aussi, cet indicateur est déterminé sur la base des données de l'année précédente à celle de

F05 Politique agricole (suite)



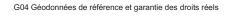
G Aménagement et logement

Résultats nets en millions de francs par programme



* programme avec un revenu net

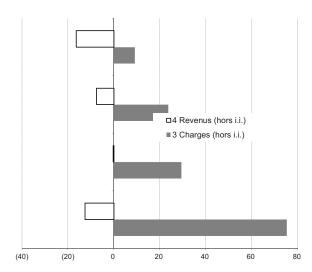
Charges et revenus en millions de francs par programme



G03 Conformité des constructions et des chantiers

G02 Aménagement du territoire

G01 Accès au logement



G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

A ce jour, Genève compte environ 100'000 habitants âgés de moins de 20 ans. L'objectif du Conseil d'Etat est de permettre à ces enfants - nos enfants - de vivre aussi bien que les générations qui les ont précédés. Cela signifie, d'une part, le maintien d'une forte proportion d'espaces de nature et d'agriculture. Mais cela suppose aussi la responsabilité de leur offrir, à l'échéance d'une génération, les logements nécessaires pour qu'ils puissent continuer de vivre à Genève et de s'y investir, socialement et professionnellement. C'est le sens de la politique publique « aménagement et logement ».

La pénurie actuelle de logements est un obstacle majeur à la qualité de vie des Genevois et réduit de manière considérable leur pouvoir d'achat, en particulier celui des jeunes familles. Elle oblige chaque année des milliers de Genevois à quitter le canton pour se loger, avec une pression considérable sur les infrastructures de transport, mais aussi sur les finances cantonales lorsque ces contribuables choisissent de s'installer dans le canton de Vaud. Cette évolution nuit à l'équilibre social du canton et la politique "aménagement et logement" vise à lui apporter une riposte appropriée. Afin d'y parvenir, il s'agit notamment en 2013 des actions suivantes :

- le dépôt devant le Grand Conseil (le 20 février 2013) du projet de plan directeur cantonal 2030;
- la mise au point de l'accord de prestation du projet d'agglomération n°2 et la poursuite de mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération n°1;
- la poursuite de la planification du nouveau quartier Praille Acacias Vernets (PAV) avec l'achèvement du Plan Directeur de Quartier, le lancement deux opérations majeures: l'appel d'offres à investisseurs et concours d'architectes pour l'aménagement du site de la caserne des Vernets, et un concours d'urbanisme sur le secteur de l'Etoile;
- la conduite ou l'accompagnement des projets d'aménagement des espaces publics et des opérations immobilières liés aux émergences du futur RER CEVA;
- l'accompagnement des opérations d'aménagement et des dépôts d'autorisations de construire dans les quartiers de la Chapelle-les-Sciers, les Vergers et les Communaux d'Ambilly et l'achèvement de la planification localisée dans les derniers périmètres prévus dans l'actuel plan directeur cantonal à Bernex, aux Grands-Esserts et aux Cherpines-Charrotons;
- le recentrage des efforts sur 10 grands projets d'urbanisme et de mobilité commencés en 2011 en vue d'accélérer la production de logements sur ces zones;
- la poursuite des efforts pour intensifier la production des documents de planification impérative (MZ et PLQ);
- la mise en œuvre d'une nouvelle pratique d'élaboration des plans localisés de quartier en vue d'améliorer la concertation en amont, de permettre une plus grande richesse des formes urbaines et d'accélérer l'aboutissement des projets;
- la réorganisation du processus d'autorisation de construire en vue de simplifier et d'accélérer les réponses de l'administration;
- le transfert d'actifs immobiliers (terrains et immeubles) de l'Etat à la CIA sur des zones à fort potentiel de développement dans le cadre de la recapitalisation de la caisse et en vue d'accélérer la mise sur le marché de nouveaux logements.

G01 Accès au logement

Département responsable : DU

BUDGET

	Budget 2013	Vari	Variations B13-B12		Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	75'277'149	74'129	0.1%	75'203'020	73'790'649
30 Charges de personnel	7'683'992	-380'307	-4.7%	8'064'299	7'151'822
31 Dépenses générales	173'557	0	0.0%	173'557	104'043
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'839'600	-245'564	-11.8%	2'085'164	2'615'072
36 Subventions accordées	65'499'000	700'000	1.1%	64'799'000	63'839'443
39 Imputations internes	81'000	0	0.0%	81'000	80'269
REVENUS	12'581'156	626'651	5.2%	11'954'505	12'647'575
42 Revenus des biens	79'700	0	0.0%	79'700	82'120
43 Recettes diverses	10'581'456	791'651	8.1%	9'789'805	10'593'923
46 Subventions acquises	1'920'000	-165'000	-7.9%	2'085'000	1'971'532
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-62'695'993	552'522	-0.9%	-63'248'515	-61'143'074
Coût des activités de support	-320'684	-65'821	25.8%	-254'863	-254'992
Coût des prestations de moyens	-1'308'525	213'833	-14.0%	-1'522'358	-1'478'859
COÛT COMPLET	-64'325'202	700'534	-1.1%	-65'025'736	-62'876'926

POSTES

	Budget 2013	Var	iations B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	58.80	-0.10	-0.17%	58.90	57.66
ETP fixes	55.40	-0.10	-0.18%	55.50	50.76
ETP auxiliaires	2.40	0.00	0.00%	2.40	6.90
ETP agents spécialisés	1.00	0.00	0.00%	1.00	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais de l'attribution de logements, de l'octroi de subventions personnalisées HM ou de l'octroi d'allocations de logement.

Il vise également à des mesures incitatives à la construction, à la création et à l'exploitation d'immeubles. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre la préoccupation de veiller à ce que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Ce programme contient les prestations suivantes :

G01.01 Aide à la personne en matière de logement

G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

G01 Accès au logement (suite)

Pour atteindre l'objectif de 2'500 logements nouveaux par an fixé dans le programme de législature, des efforts importants ont été déployés en matière de planification, mais également d'organisation de façon à intégrer le plus en amont possible une logique de mise en œuvre. La coordination entre les services de l'Etat a été améliorée.

En parallèle, une réflexion globale sur les moyens et outils à mettre en œuvre a été initiée en vue de présenter en 2013 un programme d'action de nature à favoriser la réalisation de l'objectif.

Autres projets d'importance stratégique

Le législateur a souhaité, en accordant un crédit d'investissement prévu par la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP) un développement de l'action foncière de l'Etat afin de permettre la réalisation de nouveaux logements.

De nombreuses acquisitions ont été effectuées par l'Etat ou les fondations de droit public, dans le contexte d'un marché difficile (47 parcelles depuis 2008). Il convient aujourd'hui de renforcer cette action en définissant plus clairement la stratégie foncière et en renforçant le pilotage des structures opérationnelles en charge de ces actions.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

30 - Charges de personnel :

La diminution des charges de personnel provient d'une part d'un ajustement afin de refléter la réalité du coût des postes de travail à l'office du logement et, d'autre part, d'économies décidées par le Conseil d'Etat.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

La baisse provient des amortissements qui dépendent des dates de mise en service des actifs.

36 - Subventions accordées :

Les intérêts sur les dotations aux logements augmentent chaque année et sont directement liés à l'augmentation des dotations payées en investissement pour les logements d'utilité publiques (LUP). La hausse de ces subventions non monétaires est entièrement compensée par une augmentation de revenus non monétaires sur le programme M02. L'impact sur le résultat de l'Etat est donc neutre.

43 - Recettes diverses :

La hausse pour 2013 est principalement imputable à l'augmentation de la surtaxe découlant des baisses de loyer accordées.

46 - Subventions acquises :

La légère baisse par rapport à 2012 concerne le budget des remboursements d'allocations qui a été ajusté.

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées						
1.1 Proportion de locataires soumis à une surtaxe dans le parc de logements d'utilité publique (LGL + LUP)	Efficacité	9.2%	8.8%	9.7%	5%	2020
1.2 Pourcentage des demandeurs de logement social pour lesquels l'ancienneté de la demande est supérieure à 12 mois	Efficacité	30%	25%	29%	10%	2020
2. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique						

G01 Accès au logement (suite)

					Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
2.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	10.5%	11%	9.3%	15%	2016

Commentaires

Indicateur 1.1 : la baisse des taux hypothécaires continue à être reportée sur les loyers, faisant ainsi augmenter le nombre de surtaxés, les locataires éprouvant des difficultés accrues à trouver un logement dans un marché libre totalement saturé.

Indicateur 1.2 : le pourcentage du nombre de demandeurs de logement dont le dossier est en attente de plus de 12 mois est passé de 29% au 01.01.2012 à 35% au 30.06.2012. Cette hausse est due au manque de logements à disposition et au nombre toujours plus grand de dossiers déposés chaque mois à l'Office du logement et aux Fondations immobilières de droit public. Il est à craindre que la valeur-cible de 10% en 2020 ne soit pas atteinte, si la production reste à son niveau actuel.

Indicateur 2.1 : les effets des investissements financiers en acquisitions de terrains sur la part de logements d'utilité publique ne se feront qu'à moyen et long termes en raison des temporalités des projets d'urbanisation. Le recensement des logements LUP existants en mains des coopératives d'habitation sera comptabilisé dans le parc LUP en 2013.

G02 Aménagement du territoire

Département responsable : DU

BUDGET

Budget 2013	Varia	tions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
	en F	en %		
29'311'922	-1'691'263	-5.5%	31'003'185	21'192'153
14'298'739	161'759	1.1%	14'136'980	11'398'160
14'690'588	-1'840'684	-11.1%	16'531'272	9'481'882
139'200	-10'198	-6.8%	149'398	139'210
126'195	0	0.0%	126'195	124'000
57'200	0	0.0%	57'200	48'200
-	-2'140	-100.0%	2'140	700
378'217	-313	-0.1%	378'530	361'684
-	-	-	-	36
378'217	-313	-0.1%	378'530	361'648
-28'933'705	1'690'950	-5.5%	-30'624'655	-20'830'469
-967'451	-203'486	26.6%	-763'965	-546'186
-1'745'481	309'178	-15.0%	-2'054'659	-2'129'988
-31'646'638	1'796'641	-5.4%	-33'443'279	-23'506'644
	14'298'739 14'690'588 139'200 126'195 57'200 - 378'217 - 378'217 -28'933'705 -967'451 -1'745'481	en F 29'311'922 -1'691'263 14'298'739 161'759 14'690'588 -1'840'684 139'200 -10'198 126'195 0 57'200 0 2'140 378'217 -313 -378'217 -313 -28'933'705 1'690'950 -967'451 -203'486 -1'745'481 309'178	en F en % 29'311'922 -1'691'263 -5.5% 14'298'739 161'759 1.1% 14'690'588 -1'840'684 -11.1% 139'200 -10'198 -6.8% 126'195 0 0.0% 57'200 0 0.0% - -2'140 -100.0% 378'217 -313 -0.1% -28'933'705 1'690'950 -5.5% -967'451 -203'486 26.6% -1'745'481 309'178 -15.0%	en F en % 29'311'922 -1'691'263 -5.5% 31'003'185 14'298'739 161'759 1.1% 14'136'980 14'690'588 -1'840'684 -11.1% 16'531'272 139'200 -10'198 -6.8% 149'398 126'195 0 0.0% 126'195 57'200 0 0.0% 57'200 - -2'140 -100.0% 2'140 378'217 -313 -0.1% 378'530 -378'217 -313 -0.1% 378'530 -28'933'705 1'690'950 -5.5% -30'624'655 -967'451 -203'486 26.6% -763'965 -1'745'481 309'178 -15.0% -2'054'659

POSTES

	Budget 2013	Vai	riations B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	101.06	-0.72	-0.71%	101.78	81.86
ETP fixes	90.24	35.68	65.40%	54.56	54.86
ETP auxiliaires	1.81	-2.60	-58.96%	4.41	3.40
ETP agents spécialisés	9.01	-33.80	-78.95%	42.81	23.60

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière cohérente et concertée en maintenant un cadre de vie attractif, en assurant une utilisation rationnelle du sol qui garantisse le développement des activités économiques, sociales et culturelles et mette en valeur l'environnement naturel et bâti en tenant compte des enjeux de mobilité et de protection de l'environnement.

Il se développe pour cela 3 échelles d'instruments :

- la planification directrice cantonale et régionale avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois ainsi que le plan directeur cantonal,
- la planification et la mise en oeuvre opérationnelle de grands projets,
- l'établissement des plans d'affectation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office de l'urbanisme (OU) en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

Ce programme contient la prestation suivante :

G02.01 Aménagement du territoire.

G02 Aménagement du territoire (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Dans son programme de législature 2009-2013, le Conseil d'Etat s'est engagé à une politique de développement urbain ambitieuse en proposant un nouveau plan directeur cantonal tenant compte du projet d'agglomération 2 et en intensifiant la planification localisée, pour enrayer la pénurie de logements avec un objectif de production de 2'500 logements par an.

Des actions seront poursuivies ou initiées en 2013 :

- le projet d'agglomération 2 a été signé par les partenaires de l'agglomération franco-valdo-genevoise et transmis à la Confédération pour validation. 2013 verra la mise au point de l'accord de prestations. Parallèlement il s'agira de poursuivre la mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération 1;
- le projet de plan directeur cantonal a été finalisé en tenant compte de la position des communes avec lesquelles une vaste concertation a été conduite. Il s'agira en 2013 de faire aboutir la procédure d'adoption ;
- les grands projets sous-tendus par l'actuel plan directeur cantonal (PDCn) en vigueur poursuivent leur développement. Les secteurs des Vergers, de la Chapelle et des Sciers et des communaux d'Ambilly arrivent au stade des autorisations de construire et ceux des Cherpines, des Grands Esserts et de Bernex-Est à des niveaux de planification directrice plus ou moins avancés ;
- le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) vise l'aboutissement de son plan directeur de quartier (PDQ) au cours de l'année 2013 ainsi que le lancement de premières opérations ;
- l'adoption de modifications de zones (MZ) et la production de plans localisés de quartiers (PLQ) continue de s'intensifier ;
- l'action de la direction des grands projets se concentre désormais sur 10 grands projets prioritaires afin d'obtenir des réalisations concrètes dès 2015-2018.

Parallèlement sont conduites les réflexions relatives à la répartition des compétences et au financement canton/communes de l'aménagement, propres à faciliter et accélérer les procédures d'aménagement.

Autres projets d'importance stratégique

Autour des gares et haltes du futur CEVA sont conduites des opérations d'aménagement portant tant sur la réalisation d'espaces publics que sur la construction de nouveaux immeubles. Elles s'inscrivent dans la stratégie générale définie par le projet d'agglomération.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

30 - Charges de personnel / ETP:

La variation sur les charges de personnel provient essentiellement d'une réallocation de ressources entre plusieurs programmes au sein du département de l'urbanisme. L'impact est neutre sur le résultat de l'Etat.

31 - Dépenses générales :

Les dépenses générales ont été réduites dans le cadre des économies demandées par le Conseil d'Etat.

G02 Aménagement du territoire (suite)

Objectifs et indicateurs

					Cible I	т_т
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Garantir le potentiel de logements dans les plans d'affectation par les modifications de zones (MZ) et les plans localisés de quartier (PLQ)						
1.1 Nombre de logements planifiés par l'adoption de déclassements de nouveaux périmètres via des modifications de zones (MZ),en valeur cumulée, conformément au programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat	Efficacité	20'000 logement s			10'000 logement s	2013
1.2 Nombre de logements planifiés par l'adoption de plans localisés de quartier (PLQ) dans des zones à bâtir existantes, en valeur cumulée, conformément au programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat	Efficacité	6'400 logement s			5'000 logement s	2013
2. Garantir de le potentiel de surfaces brutes d'activités dans les plans d'affectation par les plans localisés de quartier (PLQ) et les plans directeurs de zone industrielle (PDZI)						
2.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP), en valeur cumulée, destinés aux activités planifiées dans les plans localisés de quartiers (PLQ) et plans directeurs de zone industrielle (PDZI) selon le plan directeur en vigueur(100'000 m2/an en moy)	Efficacité	400'000 m2			400'000 m2	2013

Commentaires

Indicateur 1.1 : la mesure s'exprime en nombre de logements cumulés depuis 2010. La modification de zone relative au PAV (Praille Acacias Vernet), adoptée en 2010, est incluse dans le calcul (10'930 logements). La cible à long terme de 10'000 logements est laissée volontairement à la valeur définie dans le programme de législature 2010-2013.

Valeurs comparatives : C2011 : 16'543 logements B2012 : 18'816 logements

 $Valeurs\ comparatives\ hors\ PAV: C2011:\ 5'613\ logements\ B2012:\ 7'886\ logements\ B2013: 10'000\ logements$

Indicateur 1.2 : la mesure s'exprime en nombre de logements cumulés depuis 2010. La cible à long terme de 5'000 logements est laissée volontairement à la valeur définie dans le programme de législature 2010-2013.

Valeurs comparatives : C2011 : 3'876 logements B2012 : 5'395 logements

Indicateur 2.1 : la cible est d'atteindre 400'000 m2, conformément à l'objectif indiqué dans le plan directeur en vigueur. La mesure s'exprime en m2 cumulés depuis 2010.

Valeurs comparatives : C2011 : 371'996 m2 B2012 : 383'028 m2

G03 Conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DU

BUDGET

Budget 2013	Variat	ions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
	en F	en %		
23'622'158	4'869'730	26.0%	18'752'428	14'575'275
11'700'445	755'137	6.9%	10'945'308	11'277'750
243'285	-113'812	-31.9%	357'097	567'979
5'634'101	4'734'089	526.0%	900'012	2'491'308
6'039'202	-500'000	-7.6%	6'539'202	233'205
5'125	-5'684	-52.6%	10'809	5'034
7'622'140	-34'403	-0.4%	7'656'543	3'248'244
-	-	-	-	0
7'557'140	597	0.0%	7'556'543	3'188'388
65'000	-35'000	-35.0%	100'000	59'855
-16'000'018	-4'904'133	44.2%	-11'095'885	-11'327'032
-581'297	-280'034	93.0%	-301'263	-370'364
-1'834'456	149'736	-7.5%	-1'984'192	-1'919'255
-18'415'771	-5'034'431	37.6%	-13'381'340	-13'616'651
	23'622'158 11'700'445 243'285 5'634'101 6'039'202 5'125 7'622'140 - 7'557'140 65'000 -16'000'018 -581'297 -1'834'456	en F 23'622'158 4'869'730 11'700'445 755'137 243'285 -113'812 5'634'101 4'734'089 6'039'202 -500'000 5'125 -5'684 7'622'140 -34'403 -7'557'140 597 65'000 -35'000 -16'000'018 -4'904'133 -581'297 -280'034 -1'834'456 149'736	en F en % 23'622'158 4'869'730 26.0% 11'700'445 755'137 6.9% 243'285 -113'812 -31.9% 5'634'101 4'734'089 526.0% 6'039'202 -500'000 -7.6% 5'125 -5'684 -52.6% 7'622'140 -34'403 -0.4% - - - 7'557'140 597 0.0% 65'000 -35'000 -35.0% -16'000'018 -4'904'133 44.2% -581'297 -280'034 93.0% -1'834'456 149'736 -7.5%	en F en % 23'622'158 4'869'730 26.0% 18'752'428 11'700'445 755'137 6.9% 10'945'308 243'285 -113'812 -31.9% 357'097 5'634'101 4'734'089 526.0% 900'012 6'039'202 -500'000 -7.6% 6'539'202 5'125 -5'684 -52.6% 10'809 7'622'140 -34'403 -0.4% 7'656'543 - - - - 7'557'140 597 0.0% 7'556'543 65'000 -35'000 -35.0% 100'000 -16'000'018 -4'904'133 44.2% -11'095'885 -581'297 -280'034 93.0% -301'263 -1'834'456 149'736 -7.5% -1'984'192

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	86.31	4.12	5.01%	82.19	87.74
ETP fixes	83.51	6.52	8.47%	76.99	81.04
ETP auxiliaires	1.73	-2.40	-58.11%	4.13	6.70
ETP agents spécialisés	1.07	0.00	0.00%	1.07	-

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'Office de l'urbanisme (OU), vise à garantir que tout projet de construction respecte les lois et règlements en vigueur. Il a également pour but d'assurer que le traitement des dossiers d'autorisations de construire intervienne dans des délais raisonnables, et que le suivi du contentieux et la vérification de la conformité des travaux soient réalisés.

Il s'appuie dorénavant sur la prestation nouvellement créée "Conformité des constructions et des chantiers" permettant de recentrer ledit programme sur sa mission principale tout en simplifiant la lecture budgétaire. Celle-ci s'apprécie cependant sur les deux objectifs visant à la garantie de la conformité légale des projets de construction et chantiers et l'amélioration des délais de traitement des demandes en autorisation de construire.

Ce programme contient la prestation suivante :

G03.03 Conformité des constructions et des chantiers.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature et autres projets d'importance stratégique

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

Dans son programme de législature 2010-2013, le Conseil d'Etat s'est engagé à :

- réformer la gouvernance dans l'urbanisme et le logement en allégeant les procédures administratives;
 et
- accélérer la rénovation et l'assainissement énergétique des bâtiments du canton.

L'année 2013 sera marquée par la mise en œuvre d'un processus pour traiter plus rapidement les demandes d'autorisation en procédure accélérée (APA), la poursuite des travaux de simplification de la procédure définitive avec la Fédération des architectes et des ingénieurs (FAI) et l'ensemble des préaviseurs, la dématérialisation complète du processus accéléré APA.

En ce qui concerne l'assainissement énergétique des bâtiments, les requêtes de rénovations comprenant des travaux d'amélioration énergétiques et les demandes de bonus à l'énergie sont en augmentation.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

30 - Charges de personnel / ETP :

La variation des charges de personnel provient de réallocations de ressources entre différents programmes du département de l'urbanisme dont l'impact pour l'Etat est neutre.

31 - Dépenses générales :

Le montant est diminué par rapport à 2012 et correspond aux économies décidées par le Conseil d'Etat.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Un montant a été rajouté au budget 2013 pour la dotation de la provision pour risques et charges pour couvrir les promesses de subventions du bonus conjoncturel à l'énergie institué par la loi sur l'énergie. 18 mois s'écoulent environ entre la décision et le versement, d'où la nécessité de constituer des provisions.

36 - Subventions accordées :

Le montant inscrit au budget 2013 pour les subventions aux personnes physiques concernant le bonus à la rénovation institué par la loi LDTR est diminué par rapport à 2012 dans le cadre des mesures d'économies demandées par le Conseil d'Etat.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible LT	
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Garantir la conformité des projets de constructions et des chantiers aux cadres légaux et réglementaires en vigueur						
1.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	>98%			>98%	2013
1.2 Taux des chantiers ouverts annuellement faisant l'objet de contrôles et vérifications par l'inspection des chantiers	Qualité	100%			100%	2013
2. Améliorer les délais de traitement des demandes en autorisation de construire et assurer la satisfaction des acteurs du marché						
2.1 Durée de traitement interne des demandes définitives (DD), de la date de dépôt à la date de décision, imputable à la direction des autorisations de construire (DAC)	Efficience	<30 jours			<30 jours	2013

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

	_				Cible LT	
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
2.2 Durée de traitement interne des autorisations en procédure accélérée (APA), de la date de dépôt à la date de décision, imputable à la direction des autorisations de construire (DAC)	Efficience	<20 jours			<20 jours	2013

Commentaires

La présentation des résultats du programme G03 a fait l'objet d'une révision lors de l'exercice budgétaire 2013. L'objectif de garantir la conformité légale des projets de constructions et des chantiers est complété par celui visant à l'amélioration de la durée d'instruction nécessaire à la délivrance des décisions portant sur les requêtes en autorisation de construire. Les efforts se concentrent tant sur les délais de traitement internes à l'Administration et à la direction des autorisations de construire que sur la fluidité du processus y relatif dans son ensemble.

Indicateur 1.1 : valeurs comparatives C2011 : 99,1% B2012 : > 98%

Indicateur 1.2 : les valeurs cibles reposent sur une moyenne annuelle de 3'500 chantiers ouverts, pour 8'500 visites. Valeurs comparatives C2011 : 100% B2012 : 100%

Indicateur 2.1 : Médiane des durées d'instruction des requêtes, imputable à la direction des autorisations de construire, sur la base de l'ensemble des décisions rendues durant l'année d'observation (C2011) Valeurs comparatives C2011 : 27 jours B2012 : < 30 jours.

Indicateur 2.2 : Médiane des durées d'instruction des requêtes, imputable à la direction des autorisations de construire, sur la base de l'ensemble des décisions rendues durant l'année d'observation (C2011) Valeurs comparatives C2011 : 16 jours B2012 : < 20 jours.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Département responsable : DU

BUDGET

505021						
	Budget 2013	Varia	tions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011	
		en F	en %			
CHARGES	9'064'894	586'151	6.9%	8'478'743	7'988'496	
30 Charges de personnel	7'942'832	426'606	5.7%	7'516'226	7'111'769	
31 Dépenses générales	521'662	-11'000	-2.1%	532'662	458'027	
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	594'400	170'645	40.3%	423'755	417'568	
39 Imputations internes	6'000	-100	-1.6%	6'100	1'132	
REVENUS	16'641'777	3'810'287	29.7%	12'831'490	17'329'250	
42 Revenus des biens	-	-	-	-	114	
43 Recettes diverses	16'367'877	3'700'587	29.2%	12'667'290	17'158'982	
46 Subventions acquises	75'400	64'200	573.2%	11'200	56'562	
49 Imputations internes	198'500	45'500	29.7%	153'000	113'593	
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	7'576'883	3'224'136	74.1%	4'352'747	9'340'753	
Coût des activités de support	-360'861	114'889	-24.1%	-475'750	-461'761	
Coût des prestations de moyens	-1'958'782	-87'592	4.7%	-1'871'190	-1'838'342	
COÛT COMPLET	5'257'240	3'251'433	162.1%	2'005'807	7'040'650	

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Variations B13-B12 Budget 2012	
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	60.77	1.09	1.83%	59.68	55.20
ETP fixes	56.77	6.60	13.16%	50.17	47.40
ETP auxiliaires	4.00	-5.51	-57.94%	9.51	7.80

Descriptif du programme

Ce programme poursuit un double but :

- assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition, dans le cadre du système d'information du territoire genevois (SITG), des géodonnées de référence;
- donner l'état des droits sur les immeubles et assurer leur publicité.

Pour le département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME), ce programme s'articule autour des activités de direction, surveillance et vérification de la mensuration officielle, de la surveillance du cadastre du sous-sol, du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ainsi que du cadastre technique du sous-sol. Sa mise en œuvre est confiée au service de la mensuration officielle (SEMO).

Rattaché au département de l'urbanisme (DU), le Registre foncier (RF) transcrit les réquisitions après contrôle de leur bien-fondé juridique, conserve les pièces justificatives, épure les droits et assure leur publicité notamment par la délivrance d'extraits.

Ce programme contient les prestations suivantes :

G04.01 Mensuration officielleG04.02 Garantie des droits réels

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le Registre foncier a pour objectif de réduire les délais de traitement des réquisitions d'inscription des actes et des demandes d'extraits et de plans, tout en maintenant la bonne qualité des prestations fournies.

Le service de la mensuration, conformément à l'ordonnance fédérale de la mensuration officielle (OMO), doit adapter les anciennes données de la mensuration officielle au modèle actuellement en vigueur, soit par renouvellement soit par mise à jour périodique. Les données suivantes sont concernées :

- couverture du sol (renouvellement et mise à jour de tous les domaines hormis les bâtiments et les routes);
- objets divers (actualisation des données existantes);
- points fixes de référence altimétrique.

Autres projets d'importance stratégique

L'adaptation du système d'information du Registre foncier aux nouvelles exigences techniques, administratives (cyberadministration) et légales et le projet de numérisation des réquisitions seront poursuivis. Les procédures d'inscription au Registre foncier fédéral se poursuivront, notamment sur la commune de Collonge-Bellerive.

Les domaines d'application de la 3ème dimension seront étendues par le service de la mensuration officielle avec les plus-values suivantes :

- une réduction des coûts dans les projets d'aménagement ;
- un gain de temps par intégration directe des projets numériques des architectes et des ingénieurs ;
- une disponibilité des données par pérennisation des données dans le SITG ;
- de nouveaux outils de communication permettant la promotion d'un territoire, d'un patrimoine, d'un projet urbain, la consultation ludique, interactive et pédagogique pour les citoyens, le partage d'une vision commune entre les spécialistes et les non initiés.

Le législateur fédéral a introduit dans la nouvelle loi sur la géoinformation la création et la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public. Ce nouveau cadastre doit être opérationnel pour 2015. L'historisation des données de la mensuration officielle, c'est -à-dire la gestion du temps ou 4D, devient une obligation.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

30 - Charges de personnel / ETP

L' augmentation du nombre d'ETP vise à résorber de façon importante le stock de dossiers en suspens au Registre foncier et à réduire fortement les délais de traitement avec pour conséquence une augmentation des recettes provenant des émoluments. L'impact sur le résultat de l'Etat est donc positif.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables

La hausse concerne les charges d'amortissements qui dépendent des dépenses d'investissements et des dates de mises en service des actifs.

43 - Recettes diverses

La hausse des émoluments résulte de l'engagement de personnel supplémentaire (voir nature 30).

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Objectifs et indicateurs

					Cible LT	
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier (DU)						
1.1 Nombre de réquisitions traitées par ETP	Efficacité	650/an	650/an	503	700/an	2015
1.2 Nombre total de réquisitions en cours de validation définitive au Registre foncier (RF)	Efficience	2'500	3'000/an		1'000	2015
1.3 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	<5/an			<3/an	2015
2. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						
2.1 Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	90%	100%	85%	100%	2015
2.2 Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	95%	90%	97%	100%	2015
3. Assurer l'exhaustivité et la qualité des données de la mensuration officielle						
3.1 Exhaustivité : Pourcentage de bâtiments enregistrés dans la base de données (semestrielle)	Efficacité	98%	98%	99.6%	100%	2015
3.2 Qualité : Pourcentage des dossiers déposés par des géomètres comportant zéro défaut	Qualité	75%	85%	72%	85%	2015
4. Assurer la publicité des droits liés aux immeubles (DU)						
4.1 Nombre d'extraits et de plans du registre foncier délivrés par ETP	Efficacité	5'300/an			6'000/an	2015
5. Exécuter les opérations de mise au feuillet fédéral (DU)						
5.1 Nombre de rectifications ordonnées par les tribunaux	Qualité	<5/an			<3/an	2015

Commentaires

Indicateur 1.1: diverses actions et mesures prises par le Registre foncier visent à améliorer et à accélérer le traitement des réguisitions. L'objectif 2013 est de réduire le retard qui se chiffre environ à 4'500 pièces.

Indicateur 1.2: le délai moyen de validation des réquisitions est de 5,5 mois (soit env. 5'500 réquisitions actuellement). Ce délai doit passer à 2.5 mois (soit env. 2'500 réquisitions), dans une première étape. Ceci passe notamment par une augmentation de la productivité, grâce notamment à l'effort consenti par le Conseil d'Etat avec l'octroi de ressources supplémentaires.

Valeur comparative C2011: 6'192.

Indicateur 1.3 : indicateur nouvellement publié au budget 2013 permettant d'évaluer, dans le cadre de l'activité liée au traitement des réquisitions d'inscription, la qualité des prestations fournies. Le titulaire d'un droit réel lésé peut en effet intenter une action en rectification du Registre foncier par-devant un tribunal. En cas de constatation d'une erreur d'inscription, le tribunal ordonne, par jugement, la rectification.

Valeurs comparatives C2011 : 0 B2012 : <5/an.

Indicateur 2.1 : Mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents. Cet objectif de traitement dans les deux jours est dépendant de l'objectif 3.2.

Indicateur 2.2 : Mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs et aménagements divers). Cet objectif de traitement dans les dix jours est dépendant de l'objectif 3.2.

Indicateur 3.1: Le bâtiment est une des données de référence clé du SITG, de la mensuration officielle et de la loi

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

fédérale d'harmonisation des registres. Lors de la cadastration de bâtiments, les autres objets en liaison avec les bâtiments (mur, escalier, adresse, accès, piscine, couvert, notamment) sont également mis à jour. C'est la raison pour laquelle l'exhaustivité des données de la mensuration officielle est mesurée en prenant les bâtiments comme référence.

Indicateur 3.2: Cet indicateur permet de mesurer auprès des ingénieurs géomètres officielles la bonne application de la réglementation en vigueur et le respect des règles de l'art en matière cadastrale. De prendre des mesures d'information et/ou formation ciblées vis-à-vis des professionnelles de la mensuration afin d'assurer la qualité nécessaire à la tenue à jour de l'œuvre cadastral. Son périmètre est l'ensemble des mutations juridiques et techniques traitées par le service de la mensuration officielle.

Indicateur 4.1 : le nombre d'extraits et de plans délivrés doit suivre l'évolution de la demande par des gains en productivité par ETP.

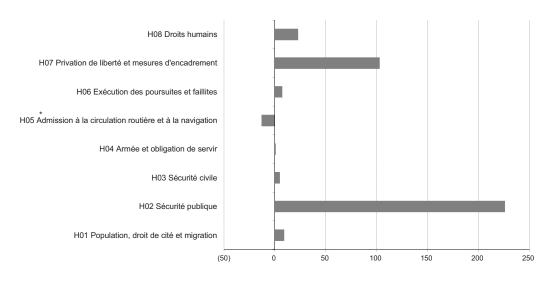
Valeurs comparatives C2011: 4'818/an B2012: 5'300/an

Indicateur 5.1: idem à l'indicateur 1.3, pour ce qui concerne l'activité liée aux procédures de mise au feuillet fédéral. Il s'agit au demeurant d'un nouvel objectif publié, cette dernière activité, mise en suspens pendant des années, ayant été reprise en 2011.

Valeurs comparatives C2011: 0 B2012: <5/an.

H Sécurité et population

Résultats nets en millions de francs par programme



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme

H08 Droits humains

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

H06 Exécution des poursuites et faillites

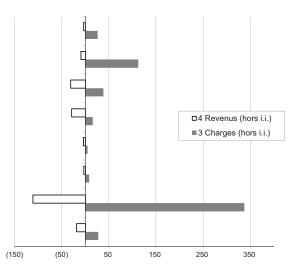
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

H04 Armée et obligation de servir

H03 Sécurité civile

H02 Sécurité publique

H01 Population, droit de cité et migration



H Sécurité et population

Synthèse des priorités

Assurer la sécurité des citoyens et des hôtes de notre canton, leur fournir des prestations de haut niveau, tels sont les objectifs de la politique de la sécurité publique et de la population.

Le maintien de l'ordre, la poursuite des infractions aux lois pénales et l'application des décisions de justice en constituent les fondements. Il s'agit de différents aspects d'une démarche se concevant comme un tout : le concept de politique pénale concertée par le Conseil d'Etat et le Ministère public doit permettre d'assurer la cohérence nécessaire entre l'action de la Police et les suites données sur le plan judiciaire, d'une part; à cela s'ajoute l'impératif d'une capacité carcérale suffisante, de façon à ce que les mesures et peines décidées par les juridictions pénales et les autorités administratives puissent effectivement être appliquées, autant sous l'angle de la détention avant jugement que sous celui de l'exécution des sanctions; enfin, la question de la détention administrative avant renvoi fait également partie intégrante d'une politique de la sécurité publique et de la population se concevant de façon globale.

Les prestations à la population consistent également en la délivrance de documents, par exemple les documents d'identité ou les permis de circuler, en une politique active en faveur du respect des droits humains et en une politique de sécurité civile totalement efficiente.

Traduits en termes de budgets, ces différents volets montrent une prépondérance des activités liées à la police et aux établissements de détention. En 2013 comme durant toute la législature, le Conseil d'Etat s'est d'ailleurs donné pour objectif d'améliorer sensiblement et durablement la sécurité à Genève.

Les effectifs de la Police continueront donc d'être augmentés, par des postes purement policiers, mais aussi par des postes dits "administratifs". En 2013, la réorganisation de la Police se trouvera dans une phase de déploiement progressif, dans la continuité des premiers aspects mis en œuvre en 2012.

Sur le plan de la détention, la création à bref délai de 30 places supplémentaires de détention administrative constitue une priorité, en parallèle avec un renforcement des effectifs du domaine carcéral. Le mode de prise en charge des mineurs délinquants justifie également le déploiement de moyens accrus. Pour le surplus, la mise en œuvre de la planification pénitentiaire prévoit à l'horizon 2017, la création de 1'007 places de détention pénale et 218 places de détention administrative, dans des établissements construits en fonction des besoins et selon les types de détention (pénale ou administrative.

Sous l'angle de l'admission à la circulation routière et à la navigation, l'accès aux prestations sera simplifié, notamment par le développement du concept d'"administration en ligne" (AEL). Celui-ci sera également déployé en lien avec le "Portail population", toujours dans un but d'amélioration de la qualité des prestations en faveur du public.

En matière de droits humains enfin, plusieurs projets seront poursuivis ou développés. A cet égard, la politique d'intégration et la lutte contre les violences domestiques constituent des points d'attention particulière.

H01 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DS

BUDGET

20202.					
	Budget 2013	Variatio	ns B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	27'721'234	-3'131'004	-10.1%	30'852'238	31'088'237
30 Charges de personnel	24'390'453	405'952	1.7%	23'984'501	24'484'355
31 Dépenses générales	1'109'472	-225'853	-16.9%	1'335'325	1'185'206
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	24'600	-292'174	-92.2%	316'774	392'075
35 Dédommagements à des tiers	1'696'029	-2'944'009	-63.4%	4'640'038	4'486'466
36 Subventions accordées	325'600	0	0.0%	325'600	372'600
39 Imputations internes	175'080	-74'920	-30.0%	250'000	167'535
REVENUS	18'610'026	-3'192'219	-14.6%	21'802'245	20'224'028
43 Recettes diverses	17'099'764	-2'856'219	-14.3%	19'955'983	18'749'816
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'150'165	-256'097	-18.2%	1'406'262	1'127'279
46 Subventions acquises	185'097	-4'903	-2.6%	190'000	185'097
49 Imputations internes	175'000	-75'000	-30.0%	250'000	161'835
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'111'208	-61'215	0.7%	-9'049'993	-10'864'209
Coût des activités de support	-527'106	111'961	-17.5%	-639'067	-522'729
Coût des prestations de moyens	-5'852'534	687'157	-10.5%	-6'539'691	-6'490'235
COÛT COMPLET	-15'490'848	737'903	-4.5%	-16'228'751	-17'877'173

POSTES

	Budget 2013	Va	Variations B13-B12		Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	220.22	-0.28	-0.13%	220.50	222.54
ETP fixes	204.82	1.72	0.85%	203.10	196.12
ETP auxiliaires	15.40	-2.00	-11.49%	17.40	25.62
ETP agents spécialisés	-	-	-	-	0.80

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile.

La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie, de même que le règlement sur les objets trouvés.

Ce programme est mis en oeuvre par l'Office cantonal de la population, le service cantonal des objets trouvés, le service des légalisations et le Secrétariat général de la Chancellerie.

Ce programme contient les prestations suivantes :

H01.01 Etat civil, passeports, légalisation

H01.02 Asile

H01.03 Séjours et établissement

H01.04 NaturalisationH01.05 Objets trouvés

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

La création d'un centre de détention administrative d'une capacité d'environ 100 places est prévue dans le cadre du programme de législature 2010-2013. De nouvelles places seront mises à disposition à partir de 2013 et devront permettre d'assurer, en priorité, le renvoi de Suisse de tous les étrangers délinquants faisant l'objet d'une mesure d'éloignement.

Autres projets d'importance stratégique

Initiées en 2011, les saisies biométriques nécessaires à la délivrance des autorisations de séjour et d'établissement en faveur des ressortissants extra-européens se sont déroulées conformément aux prévisions opérationnelles et budgétaires. Le processus est aujourd'hui maîtrisé et la procédure s'est normalisée.

Après une augmentation sensible due à la possibilité offerte aux ressortissants suisses domiciliés à l'étranger et immatriculés auprès d'une représentation suisse de déposer leurs demandes de passeport et de procéder à l'enregistrement de leurs données biométriques à Genève, la fréquentation du service des passeports et de la nationalité s'est stabilisée. Une légère recrudescence des requêtes est attendue en 2013, dès lors que les premiers détenteurs du passeport 2003, non-biométrique et valable 10 ans, seront amenés à solliciter un nouveau passeport biométrique.

Les seuils fixés pour les 2 nouveaux indicateurs d'efficacité que l'OCP avait décidé d'intégrer dans le cadre du budget 2011 ont été atteints en 2012. Le premier portait sur le respect des délais imposés par la procédure de renvoi Dublin dans le domaine de l'asile, le second visait la rapidité du processus d'identification des personnes soumises à un délai pour quitter la Suisse.

Dans le cadre du budget 2012, l'OCP avait redéfini son objectif n° 1 en les termes suivants : "Améliorer l'image de l'OCP par un accroissement de la qualité des prestations délivrées". Les indicateurs correspondants couvrent désormais tous les services opérationnels de l'OCP.

Les ressources à disposition de l'office et l'accroissement des demandes dans le domaine des étrangers n'ont cependant pas permis d'atteindre tous les seuils d'efficience fixés pour 2012, s'agissant plus particulièrement des prestations délivrées par le service étrangers et le service Suisses et gestion des données.

Conformément aux recommandations de la Cour des comptes, une nouvelle GED intégrant la numérisation de tous les documents entrants et de toutes les pièces émises par l'OCP doit être effective courant 2013. Parallèlement, l'office sera en mesure de délivrer, dès l'automne 2012, un certain nombre de prestations en ligne, dans le cadre du Portail Population, inclus dans le programme "Administration en ligne".

A terme, ces deux projets devraient permettre à l'OCP de résorber les retards qu'il continue à avoir dans le traitement de certaines catégories de dossiers et qui se sont accentués avec l'augmentation du décalage entre l'évolution de la population résidente et frontalière à gérer et la stagnation de son effectif. La mise en place de mesures de nature organisationnelle et l'octroi de deux postes supplémentaires ont pour objectif d'anticiper partiellement les effets attendus de la nouvelle GED et de l'offre de prestations en ligne.

Justification des écarts

La variation sur les charges de personnel est due à deux postes supplémentaires octroyés à l'office cantonal de la population pour renforcer le service des étrangers et confédérés. Par ailleurs, 0.3 ETP ont été transférés du programme P01 (0.1 ETP) et du DARES (0.2 ETP) dans le cadre de processus de mobilité.

Suite à la mise en application d'une recommandation de l'ICF, les rétrocessions d'émoluments à la Confédération par le service des étrangers et confédérés et par le service des passeports et de la nationalité ne doivent plus être enregistrés en nature 35 "Dédommagements à des tiers", mais en diminution des revenus (nature 43 "Recettes diverses"). Cette modification de schéma comptable a pour impact de diminuer de F 2.9 millions les deux rubriques précitées.

Par ailleurs, un montant de F 0.3 million a été transféré de la nature 45 "Dédommagements de collectivités publiques" à la nature 43 "Recettes diverses" conformément à une observation de l'ICF. Cela concerne la part d'émoluments perçue par les communes et revenant au canton dans le cadre de la délivrance de cartes d'identité.

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Objectifs et indicateurs

	T				Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Améliorer l'image de l'OCP par un accroissement de la qualité des prestations délivrées						
1.1 Taux de dossiers dont la durée de traitement a excédé la normale	Qualité	4%	4.5%	70	4%	2013
1.2 Nombre mensuel moyen de prestations délivrées par collaborateur-trice	Efficience	123	115	90.1	123	2013
2. Améliorer la fiabilité des registres, dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) et dans la perspective de la mise en ligne du Portail population						
2.1 Taux de validation par l'Office fédéral de la statistique des informations enregistrées	Qualité	99.9%	99.9%	99.94 %	99.9%	2013
3. Assurer l'observation des délais de départ des étrangers qui doivent quitter la Suisse et le respect des échéances imposées par les procédures de renvoi Dublin						
3.1 Taux de personnes quittant la Suisse dans la limite du délai imparti	Efficacité	57%	55%	56.5 %	57%	2013
3.2 Taux de dossiers traités dans les délais impartis dans le cadre des procédures de renvoi Dublin	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2013

Commentaires

Indicateur 1.1: La valeur C11 correspond à un taux en pour mille qui a été traduit en pourcents dès l'exercice 2012. Cet indicateur est actuellement renseigné par la direction cantonale de l'état civil (DCEC), le service des naturalisations (SCN) et celui des passeports et de la nationalité (SPN). Le taux indiqué permet de normaliser des durées de traitement des demandes très variables en fonction du type de procédure. Les délais fixés sont par exemple : - procédure de naturalisation ordinaire : 22 mois - procédure de naturalisation facilitée 12 mois - transcription des faits d'état civil survenus à l'étranger et enregistrement des décisions judiciaires et administratives : sans délai - requêtes en changement de nom en cas de simplification du nom ou de reprise du nom de jeune fille : 3 mois - délivrance d'un passeport ou d'une pièce d'identité : 10 jours ouvrables. Nous craignons une nouvelle hausse du taux dans les années à venir en raison d'un manque de personnel qualifié à la DCEC (officier d'Etat civil) et d'une augmentation attendue des demandes de documents d'identité, liée à la nouvelle possibilité offerte aux Suisses de l'étranger de venir déposer leurs demandes auprès du SPN d'une part et de l'arrivée à échéance des passeports 2006 d'autre part. Par ailleurs, cet indicateur est amené à tenir compte des nouvelles entités découlant de la restructuration du service des étrangers et des confédérés. Cette extension provoquera sans doute, dans un premier temps, un écart par rapport au taux moyen des durées de traitement des dossiers ciblés.

Indicateur 1.2: Cet indicateur est une moyenne obtenue sur la base du nombre de dossiers traités par la DCEC, le nombre d'enquêtes effectuées par le SCN, le nombre de permis pour étrangers délivrés par le service des étrangers et des confédérés (SEC) et le nombre de documents d'identité délivrés par le SPN. Les données brutes, considérées indépendamment, varient du simple au double d'un service à l'autre.

Indicateur 2.1: La mise en ligne du "Portail Population" est comprise dans le projet d'administration en ligne (AeL). Le niveau de qualité minimal requit par la Confédération est, à ce jour, de 99,01%. Notre marge de progression porte, pour l'essentiel, sur la qualité des numéros de logement et de bâtiment (EWID et EGID). Cet indicateur dépendant de l'Office fédéral des migration (ODM) est annuel.

Indicateur 3.1: Il s'agit de mettre en relation le nombre de personnes qui ont effectivement quitté la Suisse dans le délai imparti (départs contrôlés) par rapport au nombre de personnes soumises à un délai de départ. A terme, l'OCP vise un taux de départs contrôlés de 70%, mais l'évolution de celui-ci dépendra, pour partie, d'un apport supplémentaire en places de détention.

H02 Sécurité publique

Département responsable : DS

BUDGET

	Budget 2013	Variat	tions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	338'130'896	21'844'171	6.9%	316'286'725	373'360'915
30 Charges de personnel	273'835'388	1'334'932	0.5%	272'500'456	270'551'420
31 Dépenses générales	25'543'003	-2'693'530	-9.5%	28'236'533	22'668'393
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	26'934'300	22'995'111	583.8%	3'939'189	69'813'383
35 Dédommagements à des tiers	918'500	721'000	365.1%	197'500	467'639
36 Subventions accordées	10'072'705	-6'566	-0.1%	10'079'271	9'071'444
37 Subventions redistribuées	-	-5'376	-100.0%	5'376	1'344
39 Imputations internes	827'000	-501'400	-37.7%	1'328'400	787'292
REVENUS	111'818'931	8'991'791	8.7%	102'827'140	176'069'848
42 Revenus des biens	5'000	-400	-7.4%	5'400	5'351
43 Recettes diverses	77'914'931	7'795'334	11.1%	70'119'597	142'717'995
45 Dédommagements de collectivités publiques	33'155'500	800'000	2.5%	32'355'500	32'376'777
46 Subventions acquises	180'100	153'433	575.4%	26'667	329'531
47 Subventions à redistribuer	-	-5'376	-100.0%	5'376	1'344
49 Imputations internes	563'400	248'800	79.1%	314'600	638'849
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-226'311'965	-12'852'380	6.0%	-213'459'585	-197'291'067
Coût des activités de support	-6'242'382	35'426	-0.6%	-6'277'808	-6'035'793
Coût des prestations de moyens	-40'056'628	8'022'773	-16.7%	-48'079'401	-47'885'464
COÛT COMPLET	-272'610'975	-4'794'180	1.8%	-267'816'795	-251'212'324

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	1'875.80	45.61	2.49%	1'830.19	1'805.26
ETP fixes	1'873.80	46.31	2.53%	1'827.49	1'802.89
ETP auxiliaires	2.00	-0.49	-19.68%	2.49	2.09
ETP agents spécialisés	-	-0.21	-100.00%	0.21	0.28

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre publics et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands évènements et catastrophes (déclenchement du plan OSIRIS). L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Ce programme est mis en oeuvre par le Corps de police et le Secrétariat général du DS.

H02 Sécurité publique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

H02.01 Sécurité et ordre publics

H02.02 Infractions aux dispositions pénales

H02.03 Protection de l'Etat et du milieu international

H02.04 Police administrative

H02.05 Amendes et contraventions

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le projet de réorganisation (projet PHENIX) demeure l'objectif prioritaire et mobilise des ressources importantes au sein du corps de police. De nombreux groupes de travail élaborent des propositions visant à réorganiser la structure actuelle de la police et à améliorer les processus.

Pierre angulaire de cette réorganisation, la loi sur la police (LPol - F 1 05) devra être modifiée.

Parallèlement, l'état-major de la police concrétise son objectif de remise sur le terrain des collaborateurs accaparés par des tâches administratives. Cette volonté se traduit par l'engagement d'assistants de sécurité publique et une quinzaine de postes seront créés sur l'exercice 2013. A cet égard, il convient de signaler qu'un programme emploi-formation a été mis sur pied avec l'office cantonal de l'emploi, financé par le SECO. Il s'agit de recruter des candidats pour les postes de gendarmerie afin de leur offrir une formation d'ASP II (commis de gendarmerie) durant 6 mois et d'alléger la charge de travail administratif des policiers. Les postes supplémentaires d'assistant de sécurité publique prévus dans le cadre du PB 2013 permettront ainsi d'engager les meilleurs candidats.

Autres projets d'importance stratégique

Dans le cadre de la collaboration intercantonale qu'elle souhaite instituer, la police cantonale genevoise a décidé de prendre part à l'accord intercantonal de coopération lors de l'élucidation des délits de violence (concordat VICLAS, du 2 avril 2009), entré en vigueur le 1^{er} mai 2010. Tel sera également le cas pour sa participation aux projets "Suisse ePolice" et "Plateforme sur les armes" qui sont des projets d'harmonisation informatique d'importance.

Sous l'angle de la politique criminelle, plus particulièrement dans le domaine de la lutte contre les cambriolages, la police va davantage utiliser, en matière de préservation des traces, la prise des empreintes génétiques. Cette mesure permettra d'augmenter de manière significative le taux de résolution des enquêtes liées aux infractions contre le patrimoine et le budget de fonctionnement a été ajusté en conséquence.

Finalement, le service des contraventions (SdC) a procédé à l'automatisation totale de l'échange de données avec l'Office fédéral des routes (OFROU), suite à la mise en production, depuis décembre 2011, de l'application informatique en lien avec les amendes d'ordre et contraventions (AOC). Cette application permet une augmentation de revenus en raison d'une gestion des affaires plus efficace et plus efficiente. Etant donné le volume de demandes d'identification de détenteurs de véhicules, les demandes adressées à l'OFROU ont passablement augmenté et le budget de fonctionnement a dû être adapté.

Justification des écarts

Le projet de budget 2013 prévoit l'engagement de 50 ETP supplémentaires à la police, à savoir 35 policiers et 15 agents de sécurité publique (ASP II). Les postes de policiers serviront à couvrir le solde d'effectif de l'école débutant en octobre 2012 (15 ETP) et l'ouverture d'une nouvelle école en octobre 2013 (20 ETP). Par ailleurs, 15 postes d'ASP II (commis de gendarmerie) permettront d'apporter un renfort administratif aux policiers et de faire le joint avec le programme emploi-formation développé en collaboration avec l'office cantonal de l'emploi. Enfin, suite à la clôture des comptes 2012, un réajustement budgétaire a été rendu possible sur les heures de nuits ainsi que sur les coûts liés aux caisses de pensions et de prévoyance (F 2.25 millions).

Ainsi que mentionné ci-dessus, la police sera confrontée à des dépenses supplémentaires pour le financement du concordat VICLAS et de l'augmentation des demandes auprès de l'OFROU, estimées à F 0.7 million (sur la rubrique 35 "Dédommagements à des tiers"). Ces nouveaux besoins sont couverts par un transfert de budget en provenance de

H02 Sécurité publique (suite)

la rubrique 31 "Dépenses générales".

Par ailleurs, la nature 31 "Dépenses générales" prévoit également une diminution de l'ordre de F 1.2 million. En effet, les frais d'affranchissements du service des contraventions ont pu être adaptés et les frais de surveillance diplomatique ont été ajustés, car l'une des ambassades ne nécessite plus de surveillance. Enfin, un réajustement budgétaire a été effectué sur les dépenses générales (F 0.8 millions). Il sied de préciser que ces ajustements n'engendrent aucune diminution sur les dépenses opérationnelles de la police.

Faisant suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle application informatique au service des contraventions, qui permet la comptabilisation des revenus selon le principe d'échéance, une provision doit être constituée en nature 33 "Amortissements, provisions, irrécouvrables". Elle est liée au risque de non-recouvrement des créances (F 23.7 millions). De ce fait, la nature 43 "Émoluments de service" ont été adaptés en conséquence de F 7.7 millions.

L'augmentation sur la rubrique 36 "Subventions accordées" est due à l'adaptation de la subvention versée à la Fondation des parkings pour le contrôle du stationnement, conformément au montant prévu par le contrat de prestations (loi 10751).

La variation de la nature 45 "Dédommagements de collectivités publiques" (F 0.8 millions) est liée à un contrat de prestations entre la Confédération et le canton de Genève. Elle concerne l'octroi d'une contribution fédérale pour l'activité relative au Groupe diplomatique de la police de Genève (2013-2016).

Enfin, la variation sur la rubrique 46 "Subventions acquises" provient d'écritures techniques de comptabilisation différée de la subvention fédérale dans le cadre du projet Polycom.

Objectifs et indicateurs

					Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Diminuer les infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
1.1 Taux des infractions contre l'intégrité corporelle (en pour mille habitants)	Efficacité	7	8	7	8	2013
1.2 Taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine (en pour mille habitants)	Efficacité	48	49	63	48	2013
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
2.1 Taux d'infractions élucidées (intégrité corporelle)	Efficacité	80%	79%	71%	80%	2013
2.2 Taux d'infractions élucidées (atteintes au patrimoine)	Efficacité	9%	8%	5%	9%	2013
3. Augmenter la visibilité de la police par une présence accrue sur le terrain						
3.1 Nombre d'heures de patrouilles (à pied, vélo) selon zones géographiques (police et APM)	Efficacité	n/a	n/a	n/a	n/a	2013
4. Former et recruter des policiers supplémentaires ainsi que des assistants de sécurité						
4.1 Effectifs nets (Gendarmerie, PJ, PSI) et ASP	Efficacité	1412 / 207	1399 / 208	1366 / 208	1441 / 221	2013
5. Augmenter le sentiment de sécurité de la population et le taux de satisfaction des bénéficiaires des prestations de la Police						
5.1 Taux de personnes sécurisées	Efficacité	73.5%	n/a	n/a	73.5%	2013

H02 Sécurité publique (suite)

	_				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
5.2 Taux de satisfaction des bénéficiaires	Qualité	75.5%	n/a	n/a	75.5%	2013

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2: Les valeurs mentionnées font référence à un taux pour 1000 habitants. Ce ratio a été choisi d'une part car il est utilisé par l'Office fédéral de la statistique et permet ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriales et d'autre part car il met en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale. Or, il est important de tenir compte de cet aspect et de ne pas se baser uniquement sur un volume d'infractions en valeur absolue car on sait que le nombre d'infractions est pour une part liée à l'effectif de la population, et que cette dernière augmente de manière extrêmement dynamique à Genève.

Indicateur 1.1: Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle, y compris les brigandages et les atteintes à l'intégrité sexuelle. Volume des infractions rapporté à la population résidante, exprimé en pour mille habitants.

Indicateur 1.2: Cet indicateur fait référence à une sélection d'atteintes au patrimoine (vol avec effraction et introduction clandestine / vol à la tire, astuce, arrachée / effraction de véhicules et vols (dans-sur) véhicules / vols véhicules motorisés). Sous réserve de l'évolution nationale.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global car ce dernier serait biaisé compte tenu des infractions qui sont de fait élucidées à près de 100% (LStup, LEtr, etc.). Sous réserve de l'évolution du taux national et de l'écart entre GE et CH.

La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes (et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction). Sous réserve du taux national et de l'écart entre GE et CH.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur n'est pas encore disponible et doit être intégré dans la réorganisation de la police (PHENIX), avec notamment la création d'une entité "Police de proximité" ou sécurité locale.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur est actuellement mesuré tous les trois ans via le diagnostic local de sécurité (DLS) . Données les plus récentes : 2010 (63%).

Indicateur 5.2: Cet indicateur est actuellement mesuré tous les trois ans via le diagnostic local de sécurité (DLS). Données les plus récentes : 2010 (70%). Par bénéficiaires, il faut entendre les personnes lésées et les personnes ayant eu un contact avec la police (hors auteurs présumés).

H03 Sécurité civile

Département responsable : DS

BUDGET

	Budget 2013	Varia	tions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	8'303'406	-138'437	-1.6%	8'441'843	9'337'510
30 Charges de personnel	6'187'320	46'078	0.8%	6'141'242	5'884'122
31 Dépenses générales	756'286	-17'065	-2.2%	773'351	801'183
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	813'100	127'600	18.6%	685'500	938'376
35 Dédommagements à des tiers	15'000	0	0.0%	15'000	8'887
36 Subventions accordées	170'200	-302'050	-64.0%	472'250	290'927
37 Subventions redistribuées	231'000	0	0.0%	231'000	1'325'732
39 Imputations internes	130'500	7'000	5.7%	123'500	88'285
REVENUS	3'308'505	228'671	7.4%	3'079'834	4'261'753
41 Patentes et concessions	35'000	0	0.0%	35'000	35'000
42 Revenus des biens	-	-	-	-	1'437
43 Recettes diverses	2'252'320	243'571	12.1%	2'008'749	2'194'745
45 Dédommagements de collectivités publiques	320'000	-15'000	-4.5%	335'000	256'258
46 Subventions acquises	470'185	100	0.0%	470'085	448'582
47 Subventions à redistribuer	231'000	0	0.0%	231'000	1'325'732
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'994'901	367'108	-6.8%	-5'362'009	-5'075'757
Coût des activités de support	-148'256	671'342	-81.9%	-819'598	-812'984
Coût des prestations de moyens	-4'120'762	-2'165'020	110.7%	-1'955'742	-1'931'427
COÛT COMPLET	-9'263'919	-1'126'570	13.8%	-8'137'349	-7'820'168

POSTES

	Budget 2013	Var	Variations B13-B12		Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	45.90	-0.77	-1.65%	46.67	43.55
ETP fixes	45.90	-0.77	-1.65%	46.67	43.55

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérales et cantonales dans les domaines de la protection de la population. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de lutte contre les incendies, ainsi que sur les organisations (OPC/ORPC) de protection civile. Elles recouvrent également les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population) ainsi que la vérification de l'adéquation des organismes de la protection civile et la responsabilité de leur formation.

L'intervention dans les situations exceptionnelles est réglementée par le dispositif OSIRIS.

Ce programme est mis en œuvre par le service de la sécurité civile.

Ce programme contient les prestations suivantes :

H03.01 Protection civile

H03.02 Inspection cantonale du feu

H03 Sécurité civile (suite)

H03.03 Protection de la population

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations politiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 5 sécurité publique), en particulier les objectifs 12 et 13 de sa feuille de route, les priorités retenues reposeront, d'une part, sur le renforcement significatif du rôle de surveillance et de haute surveillance de l'Etat sur les structures opérationnelles de conduite et, d'autre part, sur la mise en œuvre de concepts destinés à garantir une optimisation renforcée des moyens à disposition en matière de sécurité civile.

Autres projets d'importance stratégique

Pour ces prochaines années, la stratégie consiste à recentrer les prestations du service de la sécurité civile sur la haute surveillance, notamment en lien avec l'organisation des pompiers volontaires, de l'inspection du feu, de la protection civile et de la protection de la population.

En outre, la fusion, au 1er janvier 2013, avec le service des affaires militaires permettra de développer des synergies.

Justification des écarts

La variation sur les ETP et les charges de personnel est la résultante du transfert de 0.7 ETP en provenance du DIME dans le cadre d'un processus de mobilité et du transfert de 1 ETP vers le DIME dans le cadre du transfert de compétences sur le suivi des contrôles de chaudières de petite puissance.

La diminution sur la rubrique 36 "Subventions accordées" est un transfert du budget de fonctionnement vers l'investissement. En effet, les subventions versées par la sécurité civile en faveur des communes genevoises qui portent sur des actifs sont désormais comptabilisées en investissement.

Pour terminer, la rubrique 43 "Recettes diverses" augmente de F 0.2 million pour tenir compte des résultats 2011 de la contribution volontaire des assureurs.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Assurer une formation adéquate pour les sapeurs pompiers volontaires						
1.1 Taux de réussite des sapeurs pompiers volontaires aux examens et tests finaux	Efficacité	90%	90%	90%	95%	2020
2. Contrôler la capacité d'intervention des corps de sapeurs pompiers volontaires						
2.1 Nombre de compagnies inspectées annuellement	Efficacité	18 à 20	18 à 20	18	18 à 20	2020
3. Contrôler la capacité d'intervention des OPC et ORPC du canton						
3.1 Nombre d'OPC et ORPC inspectées annuellement	Efficacité	4	3	8	4	2020
4. Assurer le nombre de places protégées nécessaire et suffisant pour la population						
4.1 Taux de places protégées sur l'ensemble du canton	Efficacité	80%	80%	78%	80%	2020

H03 Sécurité civile (suite)

	_				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
5. Assurer une formation adéquate pour les astreints à la protection civile						
5.1 Taux de formation du quota annuel des astreints genevois à la protection civile	Efficacité	80%	80%	70%	80%	2020
6. Evaluer les moyens d'intervention aux risques identifiés à disposition sur le plan cantonal						
6.1 Kataplan 2, établissement de 3 scénarii précis et étude approfondie des conséquences possibles et des moyens d'intervention par an	Efficacité	3	3 scénarii		27 scénarii	2020

Commentaires

Indicateur 2.1 : 44 compagnies de sapeurs pompiers. 15 compagnies au minimum doivent être inspectées annuellement. L'ensemble des compagnies doit être inspecté sur 3 ans.

Indicateur 3.1 : 12 OPC (organisation de protection civile) et ORPC (organisation régionale de protection civile). 3 organisations au minimum doivent être inspectées annuellement.

Indicateur 5.1 : le quota annuel d'astreints est fixé à 348.

Indicateur 6.1 : indicateur introduit dès budget 2012. Pas de valeur aux comptes 2011.

H04 Armée et obligation de servir

Département responsable : DS

BUDGET

	Budget 2013	Varia	tions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	4'700'373	-304'215	-6.1%	5'004'588	4'943'453
30 Charges de personnel	3'860'023	-334'356	-8.0%	4'194'379	4'189'866
31 Dépenses générales	233'150	9'981	4.5%	223'169	189'866
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	58'800	20'660	54.2%	38'140	36'514
35 Dédommagements à des tiers	5'000	2'000	66.7%	3'000	5'333
36 Subventions accordées	541'900	0	0.0%	541'900	521'355
39 Imputations internes	1'500	-2'500	-62.5%	4'000	520
REVENUS	3'885'460	-724'001	-15.7%	4'609'461	4'865'641
42 Revenus des biens	399'776	17'168	4.5%	382'608	442'478
43 Recettes diverses	270'380	-27'330	-9.2%	297'710	421'728
45 Dédommagements de collectivités publiques	3'165'304	-713'839	-18.4%	3'879'143	3'866'174
49 Imputations internes	50'000	0	0.0%	50'000	135'262
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-814'913	-419'786	106.2%	-395'127	-77'812
Coût des activités de support	-79'300	12'511	-13.6%	-91'811	-73'419
Coût des prestations de moyens	-5'358'906	-2'621'281	95.8%	-2'737'625	-2'717'741
COÛT COMPLET	-6'253'119	-3'028'556	93.9%	-3'224'563	-2'868'971

POSTES

	Budget 2013	Var	iations B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	35.20	-2.00	-5.38%	37.20	35.50
ETP fixes	32.40	-2.00	-5.81%	34.40	33.50
ETP auxiliaires	2.80	0.00	0.00%	2.80	2.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre la législation fédérale et cantonale en matière de défense. Il porte sur l'organisation de tirs hors service, l'obligation de servir, l'entretien du matériel d'armée et l'exploitation des installations de la place d'armes.

Par ailleurs, il concerne également les services fournis par l'arsenal à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde-meubles de l'Etat et la menuiserie cantonale.

Il est mis en œuvre par le service des affaires militaires avec la contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de servir.

Ce programme contient les prestations suivantes :

H04.01 Logistique et infrastructure militaire

H04.02 Organisation de l'obligation militaire de servir

H04.03 Logistique cantonale

H04 Armée et obligation de servir (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le concept "place d'armes de Genève 2015" a été validé sous forme d'un accord de principe entre le Conseil d'Etat et le conseiller fédéral en charge du DDPS le 1^{er} mars 2012. A l'issue de la réalisation des adaptations prévues sur les installations et bâtiments existants d'Epeisses (fédéral), Meyrin-Mategnin et Aire-la-Ville (cantonaux), la libération du site de la caserne des Vernets sera possible au profit du projet PAV. L'ouverture des deux premiers chantiers (Mategnin et Aire-la-Ville) devrait avoir lieu en 2013, alors que la planification sera poursuivie pour le site d'Epeisses, avec une ouverture de chantier probable en 2014.

L'objectif de sécurité publique de ce programme reste, comme pour les années précédentes, inchangé, à savoir assurer un service de piquet d'arsenal apte à répondre en tout temps aux demandes logistiques de l'armée et de l'Etat-major cantonal de conduite, en cas de catastrophe ou d'évènement sécuritaire important à Genève.

Autres projets d'importance stratégique

La réalisation des installations du concept "place d'armes de Genève 2015" n'est pas sans conséquence sur l'organisation et le fonctionnement futur du service. Une réflexion organisationnelle sera menée en 2013 dans ce sens, de manière à pouvoir anticiper les changements nécessaires et les mettre en œuvre en même temps que la livraison des nouveaux bâtiments.

En outre, la fusion, au 1er janvier 2013, avec le service de la sécurité civile permettra de développer des synergies.

Justification des écarts

La variation sur les postes provient d'un transfert vers le programme H05 suite à une procédure de mobilité. Par ailleurs, dans le cadre de la fusion entre le service de la sécurité civile et le service des affaires militaires, effectif dès le 1^{er} janvier 2013, le poste de directeur a été supprimé.

La libération de la caserne des Vernets dans le cadre du projet PAV et la diminution temporaire de la mise à disposition des bâtiments de Meyrin-Mategnin et d'Aire-la-Ville a un impact sur les recettes de la Confédération et sur le forfait d'entretien des Vernets, qui se répercute sur la rubrique 45 "Dédommagements de collectivités publiques".

Objectifs et indicateurs

					Cible	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Assurer un service de piquet d'arsenal 24h/24 - 365 jours/année, apte à répondre aux demandes logistiques de l'armée et l'Etat-major cantonal de conduite, en cas de catastrophe ou d'événement important à Genève						
1.1 Pourcentage du temps où le service de piquet a été assuré	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2013
2. Assurer un traitement équitable des demandes de déplacements de service en comparaison nationale						
2.1 Ecart en % par rapport à la moyenne nationale du canton de Genève dans la statistique fédérale des déplacements de service (cours de répétition)	Qualité	+ / - 3%	+ / - 3%	2%	+ / - 3%	2013
3. Assurer que le financement de la Confédération couvre l'ensemble des charges du Canton pour les tâches réalisées au profit de la Confédération						
3.1 Ecart en % entre le nombre d'heures prévues contractuellement et le nombre d'heures effectives du centre de logistique civile et militaire	Efficience	+ / - 5%	+ / - 5%	-15,7%	+ / - 5%	2013

H04 Armée et obligation de servir (suite)

	_				Cible	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
4. Assurer que l'ensemble des conscrits ont été convoqués						
4.1 Taux de convocation (nombre de convocations/nombre de conscrits)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2013
5. Assurer que tous les défaillants aux tirs obligatoires ont fait l'objet de procédures disciplinaires						
5.1 Taux de dossiers instruits (nombre de dossiers instruits/nombre de défaillants aux tirs)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2013

Commentaires

Indicateur 1.1 : Pas d'engagement important en 2012, service de piquet assuré avec succès.

Indicateur 2.1 : La valeur nationale est de 71% des demandes accordées pour les années 2009-2010 .

Pour Genève : 2009 = 71%, 2010 = 74%, 2011 = 73%. Valeur 2012 disponible dès janvier 2013.

Indicateur 3.1: La part de travail des collaborateurs du centre logistique civile militaire (28 collaborateurs) est d'environ 70% pour la Confédération et de 30% pour le canton. Les taux horaires pris en compte pour le calcul sont de CHF 60.-/heure pour la logistique. Les heures des apprentis ne sont pas comptées.

Indicateur 4.1 : Sur environ 2000 conscrits. La sous-capacité du centre de recrutement de Lausanne pourrait poser un réel problème en 2013.

Indicateur 5.1: Environ 1000 défaillants. Nombre de défaillants en légère baisse : 2010=987 défaillants, 2011=945 défaillants. Valeur 2012 disponible dès janvier 2013.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DS

BUDGET

	Budget 2013	Variat	ions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	16'323'076	-1'071'198	-6.2%	17'394'274	18'974'883
30 Charges de personnel	13'380'666	103'347	0.8%	13'277'319	13'068'938
31 Dépenses générales	2'084'310	200'000	10.6%	1'884'310	1'958'357
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	516'100	-1'369'545	-72.6%	1'885'645	3'942'375
39 Imputations internes	342'000	-5'000	-1.4%	347'000	5'213
REVENUS	29'108'717	-231'366	-0.8%	29'340'083	29'240'599
43 Recettes diverses	28'453'717	-252'366	-0.9%	28'706'083	28'585'044
45 Dédommagements de collectivités publiques	655'000	21'000	3.3%	634'000	655'555
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	12'785'641	839'832	7.0%	11'945'809	10'265'716
Coût des activités de support	-304'861	46'168	-13.2%	-351'029	-314'984
Coût des prestations de moyens	-3'383'790	387'839	-10.3%	-3'771'629	-3'732'798
COÛT COMPLET	9'096'991	1'273'840	16.3%	7'823'151	6'217'934

POSTES

	Budget 2013	Vari	Variations B13-B12		Variations B13-B12		Compte 2011
		en ETP	en %				
TOTAL POSTES	121.16	1.00	0.83%	120.16	113.28		
ETP fixes	119.73	1.00	0.84%	118.73	113.28		
ETP auxiliaires	1.43	0.00	0.00%	1.43	-		

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et lacustre, les bateaux et véhicules immatriculés à Genève répondent aux normes légales en vigueur en matière de sécurité et de protection des nuisances et que les conducteurs respectent les règles fixées dans la législation. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules à moteur ainsi que pour les bateaux fait aussi partie de cette politique. De plus, afin de garantir un traitement équitable des contrevenants, l'office cantonal des automobiles et de navigation (OCAN) est responsable de la prise des mesures administratives concernant les conducteurs et les détenteurs de véhicules à moteur et des bateaux.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal des automobiles et de la navigation.

Ce programme contient la prestation suivante :

H05.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat prévoit la simplification pour le public de l'accès aux prestations.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

Dans ce sens, l'OCAN contribuera à la réalisation des prestations prévues par la L 10177 "Administration en ligne" (AFI)

En priorité, il sera proposé le paiement en ligne par cartes de crédit afin de pouvoir valider une prestation via notre site internet, telle qu'un rendez-vous pour un examen de conduite, une demande de duplicata de permis de circulation ou un renseignement sur une immatriculation.

Une automatisation électronique des poursuites destinées à l'Office des poursuites sera mise en place, afin d'avoir une gestion efficiente des poursuites et de leur suivi et une parfaite collaboration entre nos services. L'OCAN poursuit en effet les débiteurs qui ne s'acquittent pas d'impôts ou d'émoluments d'un montant minimum de 100 francs.

L'office travaille également sur un projet de ventes aux enchères en ligne des véhicules de la fourrière, ce qui évitera le stationnement de nombreux véhicules en attente de la vente aux enchères annuelle organisée par la fourrière des véhicules et permettra d'être pro-actif dans la récupération financière que représentent ces véhicules.

Les premières prestations AEL sont attendues pour l'automne 2012 et les autres seront développées en 2013.

L'OCAN accuse un retard de convocations des contrôles périodiques des voitures légères et des motos. L'objectif pour 2012 est atteint, soit un retard maximum de 7 mois pour les voitures et de 4 mois pour les motos. L'objectif pour l'exercice 2013 est un retard de 6 mois pour les voitures et de 3 mois pour les motos.

Un système d'assurance qualité national "asaSAQ" est en cours pour les activités du contrôle technique. Cela comporte un contrôle des prestations fournies par les experts lors des expertises techniques et une traçabilité de toutes les mesures effectuées sur les véhicules. Concernant la traçabilité, un système informatique métier (eurosytem) et l'adaptation des processus de travail sont nécessaires.

Après un retard dû à l'infrastructure et aux différents intermédiaires informatiques, la vitesse de croisière est attendue pour la fin 2012.

Autres projets d'importance stratégique

L'OCAN poursuit également les objectifs suivants :

- · Maintien de l'activité opérationnelle optimale pendant les travaux du CEVA sur le site et dans le périmètre de l'OCAN, de sorte à respecter au mieux le mandat légal: ces travaux entraînent des perturbations significatives notamment sur les activités du contrôle technique des véhicules, le chantier étant actif à la sortie de la halle de contrôle et sur la fourrière qui a été déplacée au printemps 2012 sur un site éloigné de l'OCAN.
- · Le chantier entraîne et entraînera de fortes complications pour les contrôles pratiques des divers permis de conduire au vu des problèmes de trafic que provoque ce dernier ainsi que des soucis d'accessibilité pour la clientèle de notre office.
- · Le retour de la fourrière n'est plus possible sur le site de l'OCAN à Carouge en 2015, le futur lieu d'activité de la fourrière cantonale est à définir en prévision d'une probable construction. Une étude, en 2013, sur le bien-fondé des divers véhicules mis en fourrière, ainsi que sur l'ensemble des expertises techniques demandées après accident, est nécessaire pour le bon fonctionnement de ce service délocalisé.
- · L'étude concernant la délocalisation de l'OCAN (PL 10305) se poursuit et les derniers chiffres temporels estimatifs de ce déménagement sont 2020.

Justification des écarts

La variation sur les postes provient d'un transfert du programme H04 suite à une procédure de mobilité.

Depuis plusieurs années, l'impôt sur les véhicules perçu par l'OCAN est enregistré sous le programme M01 "Impôts, taxes et droits", alors que les charges étaient intégralement prise en compte dans le programme H05. Depuis l'exercice 2013, il a été décidé d'affecter au programme M01 la part de charge relative aux provisions et aux pertes pour les débiteurs de l'impôt. Ainsi, un montant de F 1.4 million a été transféré de la politique publique H à la politique publique M (rubrique 33 "Amortissements, provisions, irrécouvrables").

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

Objectifs et indicateurs

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai moyen de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	6	8	9	7	2013
1.2 Délai moyen de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en mois)	Efficacité	0	0	0	0	2013
1.3 Délai moyen de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	3	4	3	3.5	2013
Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1 Délai moyen de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en mois)	Efficacité	0	0	0	0	2015
2.2 Délai moyen de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 70 ans (en mois)	Efficacité	0	0	0	0	2015

Commentaires

Indicateur 1.1: Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de 3 mois. Les résultats sont péjorés par l'augmentation des contrôles techniques dus à l'importation des véhicules dont le nombre a augmenté de plus de 120%.

Indicateur 1.2 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve de 1 mois.

Indicateur 1.3: Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de 3 mois. Les résultats sont péjorés par l'augmentation des contrôles techniques dus à l'importation des véhicules dont le nombre a augmenté de plus de 120%.

Indicateurs 1.1, 1.2 et 1.3: Les valeurs-cibles à long terme sont à définir par la politique et en fonction des ressources qui seront allouées à l'office (piste de contrôle supplémentaire - effectif supplémentaire).

Indicateur 2.1 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 1).

Indicateur 2.2 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 3).

H06 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2013	Varia	tions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	38'491'698	1'524'463	4.1%	36'967'235	37'979'528
30 Charges de personnel	29'810'571	635'356	2.2%	29'175'215	29'384'893
31 Dépenses générales	8'044'927	849'033	11.8%	7'195'894	8'020'675
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	430'200	-4'926	-1.1%	435'126	365'833
39 Imputations internes	206'000	45'000	28.0%	161'000	208'126
REVENUS	38'734'743	1'073'099	2.8%	37'661'644	36'760'027
42 Revenus des biens	6'500	-8'000	-55.2%	14'500	3'182
43 Recettes diverses	30'993'693	1'549'773	5.3%	29'443'920	29'456'766
49 Imputations internes	7'734'550	-468'674	-5.7%	8'203'224	7'300'079
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	243'045	-451'364	-65.0%	694'409	-1'219'501
Coût des activités de support	-144'840	100'132	-40.9%	-244'972	-425'063
Coût des prestations de moyens	-6'614'480	525'891	-7.4%	-7'140'371	-7'051'966
COÛT COMPLET	-6'516'276	174'658	-2.6%	-6'690'934	-8'696'530

POSTES

	Budget 2013	Variat	Variations B13-B12		ons B13-B12 Budget 2012		Compte 2011
		en ETP	en %				
TOTAL POSTES	264.69	2.89	1.10%	261.80	257.91		
ETP fixes	253.53	2.73	1.09%	250.80	238.91		
ETP auxiliaires	10.76	-0.24	-2.18%	11.00	19.00		
ETP agents spécialisés	0.39	0.39	-	-	-		

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de pouvoir récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'Office des poursuites et par l'Office des faillites.

Ce programme contient les prestations suivantes :

H06.01 Exécution des poursuites H06.02 Exécution des faillites

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

Pour l'Office des poursuites:

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

- Dans le prolongement du vote du Grand Conseil du 8 juin 2012 (PL 10759, ouvrant un crédit d'investissement de CHF 8'240'000, pour l'acquisition des services, du matériel et des logiciels nécessaires à la refonte de notre système d'information), le comité de projet démarrera fin 2012 et courant 2013, les travaux nécessaires à la mise en production de ce nouvel outil. Dans la perspective de la mise en production du nouveau système d'information, il sera poursuivi en 2013, en parallèle avec les travaux de refonte, les travaux nécessaires à la migration des données.
- En matière de contrôle interne, la direction de l'Office a défini huit processus, dont deux ont été considérés comme "clés". Fin décembre 2012, la documentation des deux processus "clés", ainsi que celle de deux processus "secondaires" ont été finalisées. En 2013, les quatre derniers processus "secondaires" seront formalisés et il est également prévu le démarrage des tests des contrôles identifiés, afin de s'assurer de l'effectivité et de l'efficacité de ces derniers. Il est important de souligner que l'implémentation du nouveau système d'information aura des impacts majeurs sur notre système de contrôle interne, dans le sens où les activités et les contrôles seront en partie modifiés. Par conséquent, en 2013, une mise à jour du système de contrôle interne sera également effectuée en parallèle avec nos travaux de refonte.
- La dernière phase du projet comptable destinée à réconcilier les créanciers de l'Office des poursuites a été mise en production en 2012 et sera finalisée début 2013.

Pour l'Office des faillites :

- Après avoir poursuivi le développement du futur système d'information de l'Office des faillites, réalisé dans le cadre de la Loi 10'112 (http://www.ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L10112.pdf), sa mise en exploitation progressive interviendra entre fin 2012 et début 2013. Cette étape importante bénéficiera d'un accompagnement spécifique visant à obtenir l'adhésion des collaborateurs dont le travail sera passablement modifié. En effet, grâce à ce nouvel outil, la liquidation des faillites sera désormais assurée par une gestion électronique globale supprimant ainsi le « tout papier » avec pour conséquence un changement de philosophie important. Durant l'année 2013, la nouvelle application sera pérennisée.
- Le système de contrôle interne ayant été finalisé et déployé en 2012, l'année 2013 sera consacrée à la vérification de son efficacité.
- Sur un plan quantitatif, l'Office des faillites souhaite maintenir le délai moyen légal prévu pour la liquidation des dossiers (art. 270 LP) à une année. D'un point de vue qualitatif, l'objectif visé est un taux de plaintes (selon art. 17 LP) admises ou partiellement admises, inférieur à 10 % de l'ensemble des réclamations adressées à l'autorité de surveillance.
- Dans la mesure où les locaux de l'Office des faillites sont situés dans le périmètre du projet Praille Acacias Vernets, de nouvelles surfaces ont dus être recherchées pour l'office. La partie administrative se situera à la rte de Chêne 54. Le déménagement devrait avoir lieu dans le courant de l'année 2013. Le service des ventes ne sera pas intégré au bâtiment de la rte de Chêne 54 mais dans de nouveaux locaux adaptés.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

La hausse des charges de personnel des deux offices resulte d'une part, de l'application des mécanismes salariaux et de l'augmentation des taux CIA et d'allocations familiales, et d'autre part, de l'affectation de ressources du DF pour le développement du nouvel outil informatique (+ 2.89 ETP). Cette affectation a un impact neutre sur les charges du DF. Ces charges de personnel ont été ensuite réduites de 240'000 francs afin de refléter les mesures d'économies demandées par la Conseil d'Etat ainsi que les délais de carence en lien avec la prise de plend en 2013.

Pour l'Office des poursuites:

L'augmentation de l'activité de l'Office des poursuites a pour résultat la hausse de ses revenus (nature 43) (+1.5 million, +6%) et de ses dépenses générales (+0.9 million, +15%). Les dépenses générales sont constituées à près de 90% de frais de notification et de frais de port et d'affranchissement, ces dépenses sont par conséquent très fortement corrélées avec le volume d'activité. Le décalage entre l'augmentation des charges et des revenus s'explique par le fait que les dépenses générales n'ont volontairement pas été augmentées en 2012 dans le but d'utiliser les reports budgétaires du programme. Pour 2013, une remise à niveau est donc nécessaire pour prendre en compte une estimation réaliste des dépenses de l'Office.

Pour l'Office des faillites:

Les dépenses générales ont été ajustées au plus près des besoins de l'office et ont ainsi permis de générer des

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

économies de 0.1 million de francs.

Objectifs et indicateurs

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Optimiser le service au public lors de la gestion des poursuites.						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer	Efficacité	20	10	22	10	2016
2. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion des poursuites.						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur	Efficience	1'300	1'300	1'329	1'400	2016
3. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite.						
3.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et l'ICF dans le traitement des procédures de faillites	Qualité	≤1	≤1	1	≤1	2015
3.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne)	Efficience	36	34	33.7	30	2015
4. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office des poursuites.						
4.1 % des clients servis en moins de 30 min	Efficacité	100%	100%	80%	100%	2016
4.2 % des clients servis en moins de 20 min	Efficacité	80%	80%	60%	80%	2016
4.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours	Efficacité	90%	90%	90%	90%	2016

Commentaires

Indicateur 1.1

La variation entre le B2013 et le B2012 s'explique par l'implémentation du nouveau système d'information de l'OP qui, dans un premier temps, impactera négativement la productivité et augmentera les réquisitions dites "papier" (traitement manuel).

Indicateur 2.1

La cible de l'indicateur 2.1 se calcule sur l'ensemble des collaborateurs-trices de l'OP. A ce propos, le Tribunal fédéral a relevé dans une affaire Zurichoise, que "le législateur cantonal a chargé le Conseil d'Etat de veiller tout particulièrement lors de la fixation des arrondissements de poursuites, à ce que les offices de poursuites puissent accomplir leur tâche de manière optimale des points de vue de la compétence et de la rentabilité. Ces exigences, le Conseil d'Etat les a concrétisées dans les principes adoptés pour la formation des arrondissements de poursuites. En vertu de ces principes, des unités d'au moins 3 jusqu'à 5 employés et gérant au moins 3'000 poursuites environ sont souhaitées". (Communiqué aux médias du Tribunal fédéral du 7 décembre 2009 - Arrêts des 5 et 23 novembre 2009).

Indicateur 3.2

Le nombre de dossiers par collaborateur devrait demeurer à un niveau élevé en 2013 en raison du volume important de procédures enregistrées en 2012. A long terme, cet indicateur devrait baisser en raison principalement des modifications organisationnelles mises en place en 2012 (transformation de postes d'assistants en chargés de faillites junior), permettant une meilleure répartition des tâches au sein de l'office des faillite. La nouvelle application informatique devrait porter ses fruits dès la fin 2013 en termes d'efficience.

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DS

BUDGET

DODGET					
	Budget 2013	Variatio	ns B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	112'282'704	12'946'426	13.0%	99'336'278	93'171'283
30 Charges de personnel	83'062'471	10'583'004	14.6%	72'479'467	67'517'628
31 Dépenses générales	12'519'573	4'347'598	53.2%	8'171'975	8'110'986
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'141'200	-80'735	-6.6%	1'221'935	996'032
35 Dédommagements à des tiers	12'410'312	-2'274'491	-15.5%	14'684'803	13'912'350
36 Subventions accordées	3'073'648	330'050	12.0%	2'743'598	2'578'121
39 Imputations internes	75'500	41'000	118.8%	34'500	56'166
REVENUS	9'226'530	49'525	0.5%	9'177'005	8'774'330
42 Revenus des biens	900	400	80.0%	500	911
43 Recettes diverses	5'823'325	-85'336	-1.4%	5'908'661	4'998'701
45 Dédommagements de collectivités publiques	2'163'305	349'555	19.3%	1'813'750	2'550'060
46 Subventions acquises	1'198'000	-256'094	-17.6%	1'454'094	1'182'433
49 Imputations internes	41'000	41'000	-	-	42'226
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-103'056'174	-12'896'901	14.3%	-90'159'273	-84'396'953
Coût des activités de support	-2'081'872	-93'594	4.7%	-1'988'278	-1'503'332
Coût des prestations de moyens	-15'011'152	-155'496	1.0%	-14'855'656	-14'499'540
COÛT COMPLET	-120'149'197	-13'145'989	12.3%	-107'003'208	-100'399'826

POSTES

	Budget 2013	Va	riations B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	605.10	59.01	10.81%	546.09	554.27
ETP fixes	601.50	59.01	10.88%	542.49	546.57
ETP auxiliaires	3.60	0.00	0.00%	3.60	7.40
ETP agents spécialisés	-	-	-	-	0.30

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement et exécution des peines et mesures tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la détention, le soutien psychosocial et éducatif aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux. Développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues. Assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert. Enfin, assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office pénitentiaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

H07.01 Détention préventive des adultesH07.02 Exécution des peines et mesures

H07.03 Mesures de probation

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

H07.04 Soutiens sociaux éducatifs à la prison

H07.05 Détention préventive et observation des mineurs

H07.06 Détention des adultes dans des établissements d'exécution de peines

H07.07 Exécution des peines alternatives des mineurs et adultes

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le chantier de Curabilis avance et le bâtiment sera terminé début 2014. L'ouverture se réalisera par étape pour une exploitation complète en 2016. L'UCP ainsi que la Pâquerette seront les premiers à emménager. L'espace libéré permettra à la prison de Champ-Dollon d'augmenter la capacité des places de détention avant jugement de 29 places.

La sécurité est une chaîne composée principalement de la police, de la justice et des prisons. Renforcer le secteur pénitentiaire, c'est crédibiliser le travail de la police et de la justice. Partant de ces constats, le Conseil d'Etat a validé la planification de la détention et des mesures d'accompagnement 2012-2022. A terme, 1007 places de détention pénale et 218 places de détention administrative seront mises à disposition. Les premiers effets se font sentir sur le projet de budget 2013, par la mise à disposition de moyens supplémentaires, notamment en ressources humaines.

Autres projets d'importance stratégique

Les conclusions de l'audit de gestion de l'office pénitentiaire ont été rendues en février 2012. La direction administrative du SEDPA a été supprimée et a fusionné avec la direction générale de l'office pénitentiaire. Une nouvelle organisation provisoire a été mise en place et une restructuration est en cours.

Un audit de gestion sur le système informatique a été réalisé par l'inspection cantonale des finances. Une amélioration des outils informatiques de gestion pénitentiaire est nécessaire et un projet pour une nouvelle application devra être réalisé.

Justification des écarts

L'office pénitentiaire est doté de personnel supplémentaire à hauteur de 56 ETP, en vue de permettre l'ouverture de la première étape de Curabilis (un directeur et un administrateur), d'engager des agents de détention dans les établissements (pour assurer un niveau de sécurité minimum durant la nuit) et en prévision de Brenaz +100 (30 ETP), d'engager du personnel à Champ-Dollon dans le cadre de la réaffectation de l'unité libérée par le transfert de la Pâquerette à Curabilis (6 ETP), d'engager des assistants sociaux supplémentaires au SPI (4 ETP) et de renforcer l'administration du SAPEM et la direction générale (5 et 9 ETP). Par ailleurs, deux personnes (1.3 ETP) ont été transférées du programme P01 au programme H07. Enfin, la mise à niveau salariale des stagiaires engagés en 2011 génère un impact de F 1.6 million. Enfin, suite à la clôture des comptes 2012, un réajustement budgétaire a été rendu possible sur les coûts liés aux caisses de pensions et de prévoyance (F 0.75 millions).

A hauteur de F 2.85 millions, l'augmentation sur les dépenses générales est due à un transfert de charge entre les rubriques 35 "Dédommagements à des tiers" et 31 "Dépenses générales". En effet, les cotisations maladie et les frais médicaux des détenus du SAPEM ne doivent plus être enregistrés sur la rubrique 35, car il ne s'agit pas d'un paiement à un autre canton. Il en va de même pour les mesures pénales exécutées par l'IUML.

L'augmentation de la population carcérale à Champ-Dollon a par ailleurs des effets sur les dépenses générales (+ F 1.3 million) et les pécules (+ F 0.15 million sur la nature 36 "Subventions accordées").

Le budget 2013 enregistre également la dernière année d'augmentation progressive des tarifs de placement dans les établissements concordataires, conformément à une décision du concordat. Les impacts sur les frais de placement du SAPEM sont de F 0.8 million (F 0.7 million en nature 35 pour des placements hors canton et F 0.1 million pour les placements IUML). Par ailleurs, des recettes supplémentaires à hauteur de F 0.1 million sont enregistrées au sein des établissements de détention genevois (nature 45).

Les subventions acquises (nature 46) diminuent en raison de l'ajustement de la subvention fédérale versée pour la Clairière, qui était surévaluée au budget.

Enfin, les subventions ont augmenté en faveur de la Fondation officielle de la jeunesse (+ F 168'000) pour couvrir une

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

prestation d'hébergement des auteurs de violences domestiques auparavant assurée par l'association VIRES et en faveur de la Pâquerette des champs (+ F 20'000). Ces augmentations sont couvertes par un transfert en provenance du programme H08 et des réallocations internes.

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Construire des places de prison supplémentaires afin de diminuer la surpopulation de Champ-Dollon et donner des places d'exécution de peines et mesures						
1.1 Nombre de places de détention créées ou réaménagées à Genève	Efficacité	30	0	100	400	2015
1.2 Taux d'occupation à la Prison de Champ-Dollon	Efficacité	189%	120%	152%	100%	2014
2. Recruter et former des agents de détention						
2.1 Nombre d'agents de détention supplémentaires	Efficacité	13	0	64	210	2015
3. Contribuer à la sécurité publique et assurer la sécurité intérieure de l'établissement de détention par une diminution des risques qui pourraient gravement en compromettre le maintien						
3.1 Nombre d'évènements graves	Efficacité	0	< n-1	4	0	2013
4. Optimiser le placement des détenus en fonction du plan d'exécution de la sanction pénale (PES)						
4.1 Taux d'occupation pour tous les établissements d'exécution de peines et mesures	Efficience	94%	100%	95%	95%	2015

Commentaires

Indicateur 1.1: Ouverture par étape de Curabilis dès l'automne 2013 : 12 places supplémentaires. 18 places aux VPJ selon PB, mais ouverture probable en 2014.

Indicateur 1.2 : Les taux d'occupation sont déterminés de la manière suivante :

2011 : 165% la capacité nominale de la prison est portée à 370 places par l'effet de CENTO RAPIDO;

2012 : 150 % la tendance au deuxième trimestre se situe à 650 détenus;

2013: 189% si la tendance 2012 se maintient, et vu que seules 30 places supplémentaires sont prévues en 2013.

Indicateur 3.1: Evènements avec impacts majeurs sur l'intégrité physique et/ou psychique des agents de détention et/ou des personnes détenues.

H08 Droits humains

Département responsable : DS

BUDGET

BODGET	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	26'260'009	-835'078	-3.1%	27'095'087	25'774'947
30 Charges de personnel	2'784'359	-402'930	-12.6%	3'187'289	3'105'911
31 Dépenses générales	561'938	-13'680	-2.4%	575'618	505'178
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	100	100	-	-	331'329
35 Dédommagements à des tiers	5'000	0	0.0%	5'000	3'641
36 Subventions accordées	22'173'612	-418'568	-1.9%	22'592'180	21'353'780
37 Subventions redistribuées	735'000	0	0.0%	735'000	475'098
39 Imputations internes	-	-	-	-	10
REVENUS	3'461'680	130	0.0%	3'461'550	2'770'211
43 Recettes diverses	276'680	130	0.0%	276'550	93'704
45 Dédommagements de collectivités publiques	-	-	-	-	1'452
46 Subventions acquises	2'450'000	0	0.0%	2'450'000	2'199'957
47 Subventions à redistribuer	735'000	0	0.0%	735'000	475'098
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-22'798'329	835'208	-3.5%	-23'633'537	-23'004'736
Coût des activités de support	-72'179	15'571	-17.7%	-87'750	-75'519
Coût des prestations de moyens	-644'528	24'773	-3.7%	-669'301	-658'482
COÛT COMPLET	-23'515'036	875'552	-3.6%	-24'390'588	-23'738'737

POSTES

	Budget 2013	Va	Variations B13-B12		Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	20.42	-2.32	-10.20%	22.74	21.94
ETP fixes	16.52	-1.82	-9.92%	18.34	18.44
ETP auxiliaires	3.90	-0.50	-11.36%	4.40	2.70
ETP agents spécialisés	0.00	0.00	-	-	0.80

Descriptif du programme

Ce programme vise à mener une politique active en faveur du respect des droits humains. Son champ d'action concerne la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, la prévention de la violence domestique, l'intégration des étrangères et des étrangers et la solidarité internationale.

Il se concrétise par :

- a) la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les discriminations liées au genre dans tous les aspects de la vie sociale, politique, juridique et économique du canton;
- b) la lutte contre les violences domestiques perpétrées dans le canton de Genève et la coordination entre les actions de l'Etat et celles des institutions publiques ou privées actives dans ce domaine en favorisant le travail en réseau, ainsi que la diffusion d'informations favorisant les domaines de la prévention et de la formation;
- c) la promotion de l'intégration des personnes migrantes et de la coexistence entre personnes migrantes et autochtones ainsi que la coordination de la lutte contre le racisme et les discriminations à l'origine nationale ou ethnique, à la couleur de la peau, à la culture et aux croyances;
- d) le soutien à des projets de coopération, d'aide humanitaire, de promotion de la paix, des droits sociaux et économiques et de la personne et à la sensibilisation, l'information du grand public et la coordination des partenaires externes actifs dans le domaine de la solidarité internationale.

H08 Droits humains (suite)

Ce programme est mis en œuvre par l'Office des droits humains.

Ce programme contient les prestations suivantes :

H08.01	Promotion de l'égalité entre hommes et femmes
H08.02	Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
H08.03	Coordination des actions et lutte contre les violences domestiques
H08.04	Mise en oeuvre de la politique de solidarité internationale
H08.05	Mise en oeuvre du droit international relatif aux droits humains

Projets prioritaires et justification des écarts

Le service de la promotion de l'égalité entre homme et femme développera, en 2013, plusieurs projets d'importance visant à mieux ancrer dans les faits le principe d'égalité entre hommes et femmes: il s'agira notamment d'actions de sensibilisation sur la prévention des violences sexuelles et de la mise sur pied de dispositifs de contrôle et de promotion de l'égalité professionnelle dans les entreprises, en particulier pour les marchés publics. Ces mesures seront prises en compte lors de l'élaboration du 4ème et 5ème rapport de la Suisse au comité onusien de la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) attendu pour 2014.

L'année 2013 sera également marquée par les changements liés à l'avenir de la politique suisse d'intégration et au Programme d'intégration cantonal (PIC). Plusieurs axes d'engagement actuels de la politique d'intégration seront renforcés et d'autres initiés en fonction des exigences du futur programme, par exemple le dispositif de premier accueil et d'information des nouveaux arrivants, l'intégration préscolaire, le dispositif de lutte contre le racisme et les discriminations avec la mise sur pied effective de la cellule d'écoute, d'aide et de conseil aux victimes de racisme.

Par ailleurs, le soutien renouvelé de la Fondation Wilsdorf permettra de prolonger la campagne de sensibilisation en matière de violences domestiques par le biais de l'habillage d'un tram et de différents spots d'information. Les données issues de l'Observatoire des violences domestiques feront l'objet d'un premier rapport public rédigé conjointement avec l'office cantonal de la statistique.

Les rencontres et les tables rondes avec les organisations non gouvernementales en charge des droits humains permettant la prévention d'atteintes au respect des droits humains seront poursuivies et une campagne de sensibilisation à la traite des êtres humains sera organisée, conjointement avec la Confédération.

Autres projets d'importance stratégique.

Parmi les autres projets, des études sur l'interprétariat communautaire et sur l'employabilité des migrants seront réalisées; elles permettront des mesures ciblées sur les populations concernées. En outre, une consolidation du travail mené avec le département de l'instruction publique en faveur des classes solidaires viendra renforcer la sensibilisation des jeunes aux problématiques du Sud.

Justification des écarts

La variation sur les charges de personnel et les ETP provient de la suppression de la direction générale de l'ODH, suite au rattachement des service qui le composaient directement à l'état-major du DS. Les ressources de la direction générale ont été transférées du programme H08 au programme P01.

La variation constatée sur la rubrique 36 "Subventions accordées" est la résultante de trois éléments. D'une part, le montant destiné à verser des subventions dans le cadre du forfait intégration avait été augmenté en 2012, afin de pouvoir résorber le solde cumulé de subventions fédérales. En 2013, il est possible de revoir le budget à la baisse, à hauteur de 0.5 million. D'autre part, en vue de favorises la venue des pays les moins avancés (PMA) àGenève et pour adapter le budget à la pratique actuelle, il est nécessaire d'augmenter de 0.25 million les montants consacrés à l'aide aux missions des pays les moins avancés pour le financement de leurs loyers. Enfin, la subvention à l'association VIRES a été diminuée suite à l'abandon de la prestation d'hébergement des auteurs de violences domestiques

H08 Droits humains (suite)

(reprise par la Fondation officielle de la jeunesse). Le budget y relatif de F 130'000 a été transféré sur le programme H07

Objectifs et indicateurs

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Renforcer l'égalité entre hommes et femmes						
1.1 Ecart de salaires entre hommes et femmes (en%)	Efficience	8%	n/a	n/a	8%	2013
2. Améliorer la lutte contre la violence domestique						
2.1 Nombre d'infractions au Code pénal suisse concernant les violences domestiques	Efficacité	1500 (+/-5%)	1700 (+/- 5%)	1703(-9%)	1425	2014
2.2 Nombres de personnes prises en charge par l'une des 14 institutions membres de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	n/a			n/a	2017
3. Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers						
3.1 Taux de mise en oeuvre des recommandations fédérales en matière d'intégration	Efficacité	90%	80%	70%	100%	2014
4. Développer un dispositif de lutte contre toutes formes de discriminations						
4.1 Taux de mise en oeuvre des recommandations émises par les organismes et instruments internationaux (CERD, ECRI, etc) portant sur le thème du racisme	Efficacité	70%	60%	50%	90%	2014
5. Renforcer la politique de solidarité internationale dans les projets liés aux conséquences du changement climatique, à la sécurité alimentaire et à la biodiversité						
5.1 Taux de projets consacrés au domaine des projets liés aux conséquences du changement climatique, à la sécurité alimentaire et à la biodiversité	Efficacité	10%	10%	14%	10%	2013

Commentaires

Indicateur 1.1: L'indicateur de la différence salariale est mis à jour tous les deux ans par l'OCSTAT. La valeur 2012 est basée sur l'enquête suisse des salaires de 2010. La valeur de 2008 était de 9.6%.

Indicateur 2.1: La projection pour 2014 tient compte d'une tendance à la baisse observée depuis 2008, laquelle doit être tempérée par une prise en charge accrue par le réseau, des campagnes de prévention et un meilleur relevé statistique des situations.

Indicateur 2.2: Cet indicateur est nouveau et remplace l'ancien indicateur 2.2 (nombre de situations de violences domestiques sur le territoire genevois).

Ce chiffre est communiqué par l'Observatoire genevois des violences domestiques qui fournira ses premières données statistiques dès septembre 2012 pour l'année civile précédente. La valeur cible pourra être définie en fonction des premiers chiffres communiqués.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur est lié aux exigences de la Confédération en matière d'intégration des étrangers. Depuis 2011, le bureau de l'intégration travaille sur un programme cantonal d'intégration répondant aux critères fédéraux. Ce programme sera mis en oeuvre intégralement en 2014, ce qui explique l'augmentation du pourcentage de cet indicateur.

Indicateur 4.1 : La cellule d'écoute des victimes de racisme sera opérationnelle à la fin de l'année 2012 et une

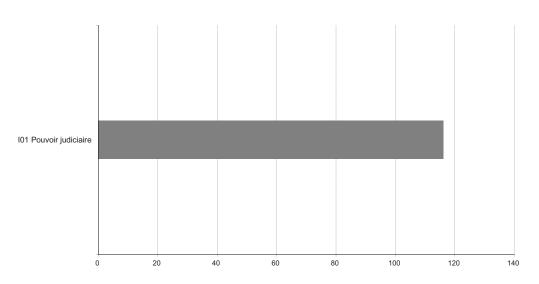
H08 Droits humains (suite)

campagne de communication sur son existence sera menée en 2013. Cependant, plusieurs recommandations des organismes internationaux en matière de racisme ne pourront pas encore être mises en oeuvre à la fin de l'année 2013, ce qui explique l'objectif de 70%.

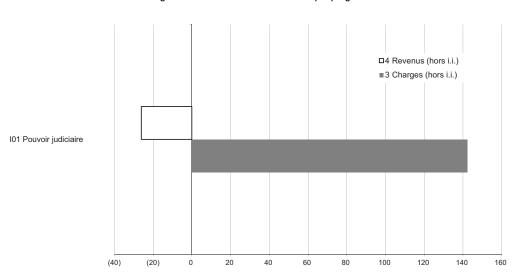
Indicateur 5.1: En terme de montant, cela représente environ un million de francs attribué à ce type de projets. Les 10% sont calculés en fonction du montant attribué à la rubrique 367, soit 9.310.000 F pour 2012.

I Justice

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



I Justice

Synthèse des priorités

Les moyens financiers nécessaires au fonctionnement du pouvoir judiciaire font l'objet d'une inscription annuelle au budget de l'Etat et sont votés par le Grand Conseil dans le cadre et selon la procédure de l'approbation du budget de l'Etat (art. 55 de la loi sur l'organisation judiciaire; LOJ; E 2 05). Il revient à la Commission de gestion du pouvoir judiciaire (ci-après CGPJ) d'arrêter la proposition de budget du troisième pouvoir et de la soumettre au Conseil d'Etat (art. 41 al. 1 lit. a et 56 al. 1 LOJ). Si le Conseil d'Etat modifie la proposition de la CGPJ, la proposition initiale doit figurer en marge du projet de budget (art. 56 al. 3 LOJ).

En août 2012, la CGPJ et le Conseil d'Etat avaient arrêté un projet de budget 2013 commun, dans le cadre d'un accord portant sur le plan financier quadriennal 2013-2016. L'accord trouvé avait obligé la CGPJ à rééchelonner l'augmentation des charges de fonctionnement du pouvoir judiciaire dans les quatre années à venir. Nonobstant la situation critique du pouvoir judiciaire, objectivée tant par l'institution elle-même que par la Cour des comptes ou le Conseil supérieur de la magistrature, la CGPJ avait accepté, à deux reprises, de réduire significativement sa version de projet de budget 2013, prévoyant initialement une croissance des charges de fr. 16.3 millions (hors mécanismes salariaux, amortissements, transferts neutres et autres fiches transversales OPE). L'accord avait en revanche permis au gouvernement de s'engager sur les moyens devant être dévolus à la justice entre 2012 et 2015, de manière à financer une nouvelle réforme fédérale, ainsi que le rétablissement du fonctionnement des juridictions, en particulier pénales. Le plan financier quadriennal arrêté conjointement par le Conseil d'Etat et la CGPJ prévoyait ainsi une augmentation des charges de fonctionnement de fr. 20 millions, soit fr. 11 millions en 2013, fr. 7 millions en 2014 et fr. 2 millions en 2015 (hors mécanismes salariaux, amortissements, transferts neutres et autres fiches transversales OPE).

L'augmentation des charges prévue dans les années à venir est directement induite par des éléments et contraintes sur lesquels le pouvoir judiciaire ou le canton n'ont pas de prise. Elle doit permettre de financer :

- 1) la mise en œuvre du nouveau droit fédéral de la protection de l'adulte et de l'enfant et le droit cantonal d'application, en cours d'élaboration, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013;
- 2) la poursuite du rétablissement et de la normalisation du fonctionnement des juridictions et services, ensuite de l'entrée en vigueur, en janvier 2011, du nouveau droit de procédure fédéral et de la nouvelle organisation judiciaire cantonale, ainsi que la mise en œuvre des recommandations émises par la Cour des comptes dans son rapport de juin 2012.

La tranche 2013 de l'augmentation des charges de fonctionnement sera principalement affectée à la création du nouveau Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant et au renforcement de la filière pénale (Ministère public, Tribunal pénal et Tribunal des mineurs), par le financement de nouveaux postes (51.9 ETP de collaborateurs et 4 ETP de magistrats de carrière, 34 de ces postes ayant déjà été pourvus en 2012 moyennant l'autorisation de dépassement de crédit accordée en juin 2012 par la commission des finances).

En novembre 2012, le Conseil d'Etat a demandé au pouvoir judiciaire de revoir une nouvelle fois à la baisse la croissance de ses charges en 2013, pour un montant de fr. 0.8 million. La CGPJ s'y est opposée, de sorte que deux projets de budget 2013 distincts ont finalement été établis pour la justice en 2013.

Le budget 2013 voté par le Grand Conseil correspond à la version du Conseil d'Etat.

101 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

BUDGET

202021					
	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	142'806'790	15'359'025	12.1%	127'447'765	156'262'048
30 Charges de personnel	108'754'696	9'386'411	9.4%	99'368'285	92'267'881
31 Dépenses générales	16'212'617	1'467'340	10.0%	14'745'277	14'873'427
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	5'000	0	0.0%	5'000	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	4'829'477	3'250'374	205.8%	1'579'103	37'265'909
35 Dédommagements à des tiers	-	-	-	-	0
36 Subventions accordées	12'480'000	994'900	8.7%	11'485'100	11'230'048
39 Imputations internes	525'000	260'000	98.1%	265'000	624'784
REVENUS	27'594'225	-12'986'690	-32.0%	40'580'915	54'841'915
42 Revenus des biens	-	-	-	-	281
43 Recettes diverses	26'156'575	-13'023'190	-33.2%	39'179'765	53'538'535
49 Imputations internes	1'437'650	36'500	2.6%	1'401'150	1'303'099
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-115'212'565	-28'345'715	32.6%	-86'866'850	-101'420'134
Coût des prestations de moyens	-31'348'843	-6'462'860	26.0%	-24'885'983	-54'337'910
COÛT COMPLET	-146'561'408	-34'808'575	31.1%	-111'752'833	-155'758'044

POSTES

	Budget 2013	Va	Variations B13-B12		Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	674.95	65.90	10.82%	609.05	594.25
ETP fixes	642.95	55.90	9.52%	587.05	557.15
ETP auxiliaires	30.00	9.00	42.86%	21.00	35.70
ETP agents spécialisés	2.00	1.00	100.00%	1.00	1.40

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci

Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions administratives quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

Ce programme contient les prestations suivantes :

101.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire

101.02 Justice pénale

101.03 Justice civile

101.04 Justice administrative

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'augmentation des charges prévue dans les années à venir est directement induite par des éléments et contraintes sur lesquels le pouvoir judiciaire ou le canton n'ont pas de prise. Elle doit permettre de financer :

- 1. la mise en œuvre du nouveau droit fédéral de la protection de l'adulte et de l'enfant et le droit cantonal d'application, en cours d'élaboration, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013;
- 2. la poursuite du rétablissement et de la normalisation du fonctionnement des juridictions et services, ensuite de l'entrée en vigueur, en janvier 2011, du nouveau droit de procédure fédéral et de la nouvelle organisation judiciaire cantonale, ainsi que la mise en œuvre des recommandations émises par la Cour des comptes dans son rapport de juin 2012.

Ecarts significatifs

Les écarts les plus importants entre le projet de budget 2013 et le budget 2012 du pouvoir judiciaire sont les suivants .

- sur la rubrique 30 (charges de personnel) : CHF 9,4 millions
 - CHF 2,7 millions correspondant au traitement du cinquième juge de carrière du Tribunal administratif de première instance (entré en fonction en novembre 2011 déjà), au traitement de trois nouveaux magistrats de carrière du futur Tribunal de protection d'adultes et de l'enfant (ci-après TPAE) et aux indemnités devant être versées aux juges assesseurs et suppléants de la nouvelle juridiction;
 - CHF 5,0 millions d'augmentation des charges afférentes au traitement du personnel;
 - CHF 1,5 millions d'augmentation des charges sociales liées au traitement des magistrats et collaborateurs du pouvoir judiciaire;
 - CHF 0,2 million d'augmentation due à l'intégration d'une partie des coûts directs de formation aux charges de fonctionnement du PJ ensuite de l'entrée en vigueur de la loi sur l'indépendance du pouvoir judiciaire et de la conclusion d'une convention entre le pouvoir judiciaire et l'Office du personnel de l'Etat.

A noter, s'agissant du personnel supplémentaire, que 33 des 51.9 postes supplémentaires sont d'ores et déjà pourvus, en application de l'autorisation de dépassement de crédit votée par la Commission des finances en juin 2012. 1.7 postes seront en outre transférés du DARES, en même temps qu'une partie des compétences de la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients.

Conformément aux recommandations de la Cour des comptes, les nouveaux postes de collaborateurs sont essentiellement affectés au Ministère public (20 ETP), au futur TPAE (13 ETP), au Tribunal pénal (6 ETP), au Tribunal civil (4 ETP) et au Tribunal des mineurs (3 ETP).

• sur la rubrique 31 (dépenses générales) : CHF 1,4 millions d'augmentation principalement des rubriques des dépenses générales dites métier (frais d'expertises, frais de traduction, service des audiences, écoutes téléphoniques, indemnités des tiers selon l'art. 429 CPP). A noter que l'augmentation prévue est basée sur l'évolution intervenue ces dernières années et que la pratique du nouveau droit de procédure pourrait exiger qu'elle soit encore revue à la hausse, y compris en 2013.

Le budget voté par le Grand Conseil en matière de dépenses générales est inférieur de 0.8 million au projet de

budget de la commission de gestion du pouvoir judiciaire.

- Sur la rubrique 33 (Amortissements, provisions, irrécouvrables): CHF 3,2 millions d'augmentation de charges non monétaires relatives à la constitution des provisions sur les débiteurs douteux du pouvoir judiciaire dont la gestion est assurée par le service des contraventions.
- sur la rubrique 36 (subventions accordées) : CHF 1 million d'augmentation liée essentiellement à l'assistance judiciaire pénale. Le projet de budget 2013, arrêté conjointement par le Conseil d'Etat et la CGPJ, retient la thèse la plus favorable dans l'évolution des montants octroyés en matière d'assistance judiciaire. Au vu de la tendance constatée ces derniers mois, il est à craindre que l'augmentation prévue se révèle insuffisante.
- sur les revenus : diminution de CHF 13 millions. Les recettes du pouvoir judiciaire, provenant soit des émoluments de greffe soit des confiscations prononcées par les juridictions pénales sont, par définition, aléatoires. Les montants portés au projet de budget du pouvoir judiciaire ces dernières années doivent être revus à la baisse et ce, de manière significative, tant l'écart entre les comptes et le budget voté s'est révélé important. Il est tenu compte de la nouvelle méthode de comptabilisation des revenus issus du recouvrement des créances pénales par le service des contraventions qui vient améliorer le résultat de CHF 7 millions.

Moyens mis à disposition de la justice genevoise

A teneur du projet de budget, les charges de fonctionnement du pouvoir judiciaire représentent 1.7 % des charges portées au projet de budget de l'Etat de Genève.

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1 Taux de sortie	Efficacité	0.99	0.94	0.93		
1.2 Coût moyen par procédure (en CHF)	Efficience	2'227	2'033	2'260		
1.3 Coût moyen de la justice par habitant (en CHF)	Efficience	301	271	272		
1.4 Nombre de magistrats de carrière (hors magistrats du Ministère public) par 100'000 habitants	Efficience	19.6	19	19		
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1 Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans par degré d'instance	Qualité	3.6%	3.6%	3.78%		
2.2 Accès à la justice grâce à l'assistance judiciaire civile et administrative	Qualité	6.3%	6.3%	8%		

Commentaires

Les indicateurs ont été revus pour tenir compte, d'une part des tendances découlant des statistiques du premier semestre 2012 et, d'autre part, des moyens mis à disposition de la justice.

Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant l'estimation du nombre d'affaires sorties par l'estimation du nombre d'affaires entrées pour l'ensemble des trois filières (pénale, civile et administrative). Le ratio durablement en dessous de "1" peut être interprété comme étant le signal d'une surcharge de travail, nécessitant des moyens supplémentaires ou une réorganisation. A l'inverse, un ratio supérieur à "1" indique que le stock d'affaires en attente baisse.

Pour l'année 2013, l'indicateur devrait être légèrement inférieur à 1.

Indicateur 1.2.

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre de dossiers sortis dans l'année dans les 3 filières. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, dans le canton de Zurich, en 2010, le coût moyen d'une procédure a été de 2'435 CHF dans les tribunaux de première instance (civile et pénale) et de 7'744 CHF dans les tribunaux de deuxième instance (civile et pénale).

Le nombre de procédures sorties en 2013 devrait être légèrement supérieur à celui de 2012; les estimations se basent sur les chiffres de juin 2012 (nombre de procédures sorties du premier semestre, multiplié par deux).

Indicateur 1.3

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève, selon l'OCSTAT. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, en 2011, ce coût est de 251 CHF dans le canton de Zurich, 369 CHF dans le canton de Bâle Ville, tandis qu'il est de 261 CHF à Genève.

Suite aux derniers recensements de la population genevoises, les prévisions d'augmentation de la population au 31 décembre 2013 ont été réduites à la baisse (OCSTAT, scénario "tendances récentes" plutôt que le scénario "dynamisme urbain").

Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, la publication de la CEPEJ, Systèmes judiciaires européens, donne des chiffres suivants pour 2008: moyenne suisse: 14.1, moyenne européenne: 20.9, France: 9.1, Genève: 14. En 2011, à Genève ce ratio s'élève à 18, tandis que dans les cantons de Bâle-Ville et Zurich, il se situe à 14. Toutefois, pour avoir une vision complète, il faudrait compléter cet indicateur par le nombre de collaborateurs scientifiques (juristes) par 10'000 habitants pour la 1° et 2° instance, qui, en 2011, est de 12 dans le canton de Genève, 22 dans le canton de Bâle-Ville et 24.5, dans le canton de Zurich.

Indicateur 2.1

Il s'agit de garantir un procès qui respecte l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. 2 ans constitue le délai raisonnable au sens de la jurisprudence rendue en application de l'article 6 al.1 CEDH. Il s'agit ici du ratio entre le nombre d'affaires (sorties et en stock) inscrites au rôle depuis plus de 2 ans et le total des affaires inscrites au rôle au pouvoir judiciaire sur une année (hors Tribunal tutélaire/Justice de paix et Tribunal de la jeunesse).

Indicateur 2.2

La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur

est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'Assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives.

Pour le PB2012: changement du libellé et du périmètre de l'indicateur 2.2

Le nouvel indicateur tient compte non seulement des procédures civiles non-gracieuses mais également des procédures administratives. De ce fait, les valeurs observées pour 2009 et 2010 sont les suivantes:

2009

2.2 Accès à la justice grâce à l'assistance judiciaire civile et administrative: 6.1%

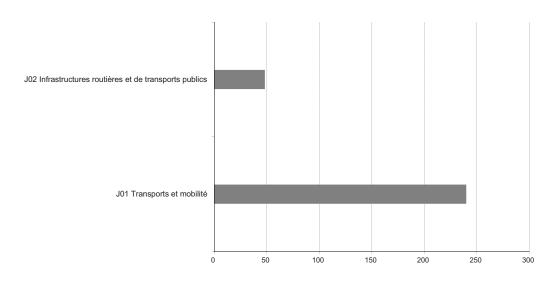
2010

2.2 Accès à la justice grâce à l'assistance judiciaire civile et administrative: 6.3%

On estime que cet indicateur restera inchangé en 2013.

J Mobilité

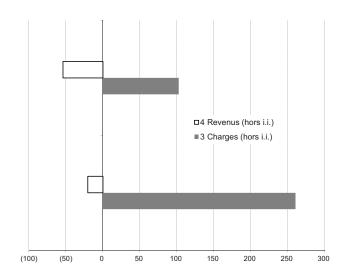
Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme

J02 Infrastructures routières et de transports publics

J01 Transports et mobilité



J Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficience, reposant sur quatre piliers: les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics, de construire et d'entretenir les infrastructures routières, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation fédérale et cantonale, tout en veillant à la sécurité des usagers et à protéger la population des nuisances sonores provoquées par la circulation motorisée.

Elle s'articule autour des objectifs suivants :

- Répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport;
- mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante;
- garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment des plus vulnérables;
- préserver l'environnement et les secteurs habités des nuisances;
- équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines.

Cette politique publique englobe les programmes et prestations suivants :

- J01 Mobilité et transport (resp. DIME-DGM)
- J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- J01.04 Mise à disposition des services de mobilité
- J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière
- J02 Infrastructures routières et de transports publics (resp. DIME-DGGC)
- J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

Projets prioritaires pour l'année 2013 :

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 6 mobilité), les objectifs n° 1, 2, 5, 6 et 7 de sa feuille de route ont été orientés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité, notamment sous l'égide du Projet d'agglomération. En termes de planification, l'année 2012 a été la deuxième année de la mise en œuvre des planifications directrices (2011-2014) présentées en 2010: Plan directeur des transports collectifs et Plan directeur du stationnement. La concrétisation de ces plans directeurs s'est poursuivie en 2012 en particulier pour ce qui a trait à la mobilité douce et il s'agit en 2013 de poursuivre la concrétisation des mesures envisagées, par exemple par la mise en œuvre de trois axes de mobilité douce.

La DGM constate par ailleurs une demande croissante des entreprises du canton en matière d'assistance au développement de plans de mobilité d'entreprise et entend renforcer sa présence dans ce domaine, permettant par là de chercher à optimiser les flux pendulaires des travailleurs de ces entreprises.

En ce qui concerne l'offre en matière de transports collectifs, le changement d'étape de décembre 2012 préfigure l'année 2013. Ce changement d'étape ne prévoit pas de bouleversements majeurs ; il s'agit plutôt de consolider le réseau TPG dans un contexte de fortes restrictions budgétaires et de l'améliorer là où il doit encore l'être. Les horaires sont revus et optimisés pour une meilleure lisibilité, des terminus intermédiaires sont supprimés dans ce même but et certaines lignes sont complétées lorsque le besoin est dûment démontré. Pour la première fois, la prison de Champ-Dollon sera desservie, en tenant compte des heures de visites et de travail des employés. Les coupes budgétaires opérées sur le programme J01 Transports et mobilité impactent directement et concrètement plusieurs projets de lignes périurbaines, reportés, au profit d'une optimisation et d'une meilleure efficacité des lignes urbaines.

Dans le même domaine d'activités, les études sont poursuivies pour la réalisation des axes de trams transfrontaliers. En particulier, le tram de Saint-Julien constitue un dossier d'importance dont l'avant-projet commun aux deux pays est une étape décisive. Les études de l'axe de Frontenex se poursuivent par ailleurs.

En matière de transports ferroviaires, le développement de la gare de Cornavin et le développement du projet Léman 2030 sont également des axes importants dans lesquels la DGM poursuit son travail et celui-ci se poursuivra en 2013.

Le développement du RER-FVG (Réseau express régional franco-valdo-genevois), qui sera mis en service lorsque le CEVA aura achevé ses travaux, est également un axe fort des travaux de la DGM. Le compte à rebours a commencé et un calendrier a été établi, montrant toutes les étapes qui doivent être franchies d'ici-là. Création d'une autorité organisatrice unique, suivi des travaux des opérateurs ferroviaires, achat de matériel roulant, création d'un système tarifaire, les activités sont nombreuses et se dérouleront sur 2013 et les années suivantes jusqu'à la mise en service.

La construction du CEVA se poursuit et la DGM collabore à ce projet en ce qui concerne les modifications de mobilité qu'engendrent les chantiers du CEVA. La fermeture provisoire d'un des deux tunnels du Bachet sur l'autoroute A1a en est un bon exemple : des réunions pluridisciplinaires ont été mises sur pied par la DGM.

Dans le même esprit, les travaux de la PCM (Plate-forme chantiers mobilité, que la DGM préside et à laquelle participent la Ville de Genève, les SIG, la Police, les TPG, et la DGGC) s'intensifient. Les partenaires présents constatent que le développement de l'agglomération d'une manière générale nécessite un renforcement de cette structure de planification. Par ailleurs, certains chantiers imprévus (explosion d'une conduite d'eau à la Rue Général-Guisan par exemple) démontrent aussi le bienfondé d'une mise sur pied de scénarios « d'urgence » prédéfinis et de la création d'une cellule qui peut être convoquée sans délai lorsque cela est nécessaire. Ce fut d'ailleurs quelques fois le cas en 2012 et cette cellule a permis de réagir rapidement pour trouver des solutions dans de tels cas.

Les aspects liés à la mobilité des marchandises est un sujet qui devient de plus en plus d'actualité mais la DGM ne dispose pas, à l'heure actuelle, de forces suffisantes compétentes pour traiter ce sujet de manière cohérente et professionnelle. Les difficultés de circulation dans le canton, le développement du PAV au niveau des marchandises et le transfert intermodal sont des axes de développement que la DGM entend prendre en charge. Ceci explique la volonté formulée de pouvoir disposer de personnel spécifiquement formé à cet effet.

Dans le domaine de la signalisation lumineuse, la complexité du réseau et son développement constituent également un élément important qui se doit d'être performant; la veille technologique (fibres optiques, centrale de régulation) fait l'objet d'un suivi attentif.

Enfin, suite à l'audit exécuté et une année après la révélation de son contenu, la DGM a connu un nouveau visage le 27 septembre 2012. Le changement le plus marquant réside dans le fait que trois directions régionales sont créées (Arve-Lac, Rhône-Arve et Lac-Rhône) afin d'optimiser les flux internes à cette direction et surtout pour permettre aux partenaires, tels que les communes, d'être mieux servis, de manière plus directe et plus simple. Une approche « client » fait partie de la culture d'entreprise que la DGM suit dès cet automne. Les effets de cette restructuration se déploieront sur l'année 2013.

Concernant la traversée du lac et le contournement autoroutier Est de Genève, le canton doit préciser le volet urbanistique et d'aménagement du territoire ainsi que les mesures d'accompagnement en termes de mobilité. Sur la base de ces compléments, en 2014, le canton demandera à la Confédération d'inscrire la traversée du lac dans le réseau des routes nationales. Début 2014, les études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'OFROU, seront engagées. Par ailleurs, les études de la jonction du Gd-Saconnex et de la route des Nations se poursuivront en vue d'un début des travaux dès 2014. S'agissant de la jonction autoroutière de Vernier Canada, la finalisation des études complémentaires permettra d'engager les pourparlers avec la Confédération pour le démarrage du projet général.

En termes de réalisation, 2013 verra la poursuite des travaux du CEVA et de la tranchée couverte de Vésenaz ainsi que la mise en œuvre des premières mesures du projet d'agglomération.

J01 Transports et mobilité

Département responsable : DIME

BUDGET

202021					
	Budget 2013	Variation	s B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	260'412'627	9'869'780	3.9%	250'542'847	239'088'854
30 Charges de personnel	12'668'593	1'844'436	17.0%	10'824'157	9'238'389
31 Dépenses générales	8'793'435	-862'290	-8.9%	9'655'725	7'789'112
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	3'038'000	375'840	14.1%	2'662'160	4'162'925
35 Dédommagements à des tiers	9'518'398	1'118'398	13.3%	8'400'000	7'498'749
36 Subventions accordées	226'362'201	7'393'396	3.4%	218'968'805	210'367'121
39 Imputations internes	32'000	0	0.0%	32'000	32'559
REVENUS	20'442'969	733'588	3.7%	19'709'381	11'761'364
42 Revenus des biens	20'007'000	732'000	3.8%	19'275'000	11'258'036
43 Recettes diverses	288'639	1'588	0.6%	287'051	298'623
46 Subventions acquises	147'330	0	0.0%	147'330	204'705
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-239'969'658	-9'136'192	4.0%	-230'833'466	-227'327'490
Coût des activités de support	-1'754'853	1'639'957	-48.3%	-3'394'810	-3'055'833
Coût des prestations de moyens	-1'670'286	-61'129	3.8%	-1'609'157	-1'532'951
COÛT COMPLET	-243'394'798	<i>-7</i> '557'365	3.2%	-235'837'433	-231'916'274

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	90.72	5.40	6.33%	85.32	76.75
ETP fixes	75.32	4.80	6.81%	70.52	65.05
ETP auxiliaires	4.60	-0.20	-4.17%	4.80	5.80
ETP agents spécialisés	10.80	0.80	8.00%	10.00	5.90

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficience, reposant sur 4 piliers: les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément aux législations fédérale et cantonale ainsi que de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transport public.

Il s'articule autour des axes suivants :

- Mettre des transports publics à disposition de la population;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'action, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et à deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de la mobilité (DGM), en partenariat avec les entreprises de transports publics (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Société Nationale des Chemins de Fer français, Société des Mouettes Genevoises), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- J01.04 Mise à disposition des services de mobilité
- J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 6 mobilité), les objectifs n° 1, 2, 6 et 7 de sa feuille de route sont orientés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de déplacement, notamment sous l'égide du projet d'agglomération. Dans ce cadre, le travail d'accompagnement des grands projets d'urbanisation a pu être entrepris, outre la conduite des réflexions visant à définir les nouvelles offres et infrastructures de transport devant impérativement accompagner le développement des nouveaux quartiers de Genève à l'échelle de l'agglomération.

Ainsi, les études menées en 2011 sur les secteurs de Bernex, des Grands-Esserts et des Cherpines ont permis de préciser les besoins de développement des transports publics et des infrastructures routières à réaliser pour répondre à la demande en déplacement des futurs résidents de ces nouveaux quartiers. La mise au point du plan localisé de quartier de Mon-Idée - Communaux d'Ambilly (MICA) a permis de définir les mesures d'accompagnement au niveau de la circulation dans le secteur pour assurer son fonctionnement avec l'arrivée de cette nouvelle urbanisation. Enfin, les études préliminaires du trolleybus sur l'axe de Frontenex ont été finalisées.

Des efforts financiers significatifs ont été engagés puisque l'enveloppe budgétaire consacrée aux transports publics va progressivement passer de 196 605 326 F en 2010 à 243 241 482 F en 2014. Cinq postes ont été alloués en 2011 afin de renforcer la DGM aux endroits les plus critiques.

L'année 2011 a été la première année de la mise en œuvre des planifications directrices présentées en 2010. Ainsi, 217,9 millions de francs de subventions et de dédommagements (soit une hausse de 21,3 millions de francs par rapport aux comptes 2010) ont été consacrés au développement du réseau de transports publics. L'objectif d'offrir à la population genevoise une augmentation de 63.5% de places/km par rapport à 2002 (année de référence) sur le réseau des Transports publics genevois (TPG) a été dépassé. Le tram Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC) a été inauguré en mai 2011 et le tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) l'a été à la fin de l'année 2011, entraînant la mise en place d'un nouveau concept d'exploitation du réseau de tramways.

De nouvelles rames ferroviaires modernes circulent désormais entre Coppet et Genève. Par ailleurs, des services supplémentaires sur la ligne de La Plaine ont été mis en place pour répondre à l'augmentation de la fréquentation. Dans le même temps, la convention "Léman 2030" signée avec le canton de Vaud, l'Office fédéral des transports et les CFF a permis d'entreprendre les études de la quatrième voie ferroviaire de Lausanne-Renens, de la Gare de Genève-Cornavin et l'allongement des quais sur la ligne de La Plaine.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Les études sur les grands projets d'infrastructures se sont poursuivies notamment sur le secteur de Genève-Sud en collaboration avec les communes concernées, pour définir l'organisation d'un système de transports répondant à l'évolution de la demande en déplacement et adapté aux différentes contraintes, notamment environnementales et paysagères de ce secteur. En ce qui concerne la mobilité douce, il convient de mentionner l'adoption du Plan directeur y relatif par le Conseil d'Etat, répondant en partie à l'initiative 144 adoptée par le peuple le 15 mai 2011. Une direction de projet regroupant les différents services de l'Etat de Genève traitant de cette thématique a pu être mise sur pied pour assurer la coordination et le suivi des actions inscrites dans le Plan directeur et proposer des projets concrets qui seront progressivement développés pour encourager ces modes de déplacement.

Les enquêtes aux frontières ont été à nouveau organisées comme cela avait été le cas en 2002 et 2005 en investiguant cette fois plus d'axes routiers (34 axes routiers enquêtés contre 23 en 2005). Cela a permis de mesurer le développement de la mobilité intercantonale et transfrontalière ainsi que d'évaluer, en particulier, l'impact du développement des transports collectifs opéré ces dernières années et qui se traduit par un usage accru de ce mode

par les personnes résidant dans le canton de Vaud ou en France.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

30 - Charges de personnel :

Dans le cadre du travail de suivi des recommandations émises dans le rapport d'audit de la direction générale de la mobilité (DGM) publié le 12 septembre 2011, des ressources supplémentaires doivent être dédiées en ingénierie en régulation/trams/circulation/chantier/trafic marchandises (+ 800 000 F).

Les charges de personnel activables en investissement ont été adaptées à la réalité, induisant une hausse équivalente des charges en compte de fonctionnement (+ 250 000 F).

31 - Dépenses générales :

Economies diverses réalisées sur les dépenses générales (- 422 990 F), notamment afin de financer les postes supplémentaires octroyés dans le cadre de l'audit mentionné sous nature 30.

Transfert intégral en investissement des études préliminaires sur le développement du nœud ferroviaire genevois dans le cadre de la Convention Léman 2030 (- 915 000 F).

Dotations supplémentaires octroyées dans le cadre de l'analyse et de la projection de la mobilité (+ 100 000 F).

Hausse des budgets relatifs à l'entretien de la signalisation routière et du stationnement ainsi que des signaux lumineux (+ 375 700 F) afin de pallier les problèmes de sécurité constatés.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

35 - Dédommagement à des tiers :

Augmentation des indemnités aux CFF pour les trains régionaux suite au changement de matériel roulant sur Genève - La Plaine et à l'augmentation des capacités sur Lancy Pont Rouge-Coppet (+ 1 118 398 F).

36 - Subventions accordées :

Mise en œuvre du Plan directeur des transports collectifs (initialement + 10 765 396 F), notamment dans le cadre des contrats de prestations TPG et SMGN. Toutefois, en application des décisions prises par le Conseil d'Etat, une réduction budgétaire significative a été opérée sur la subvention en faveur des TPG (- 4 072 000 F), se traduisant concrètement par des réductions de coûts à offre comparable, par une mesure de réduction de leurs fonds de réserve ou par une réduction de l'offre. Cette coupe budgétaire s'ajoute à d'autres contraintes sous forme de coûts supplémentaires que les TPG doivent assumer, tels que la mise en oeuvre de la LOST (loi fédérale sur les organes de sécurité des entreprises de transport public) à hauteur de 1,5 millions de francs ou encore l'adaptation du taux des allocations familiales (+ 1,1 millions de francs). En définitive, l'indemnité allouée aux TPG s'élève en 2013 à 204 318 445 F au lieu des 208 030 000 F prévus au contrat de prestations 2011-2014.

42 - Revenus des biens :

Hausse générale du tarif horaire des horodateurs (de 2,80 F à 3,50 F), ceci afin d'assurer une cohérence en matière de tarification entre le billet TPG "Tout Genève" - 3,50 F - et le coût du stationnement en centre-ville (+ 2 000 000 F).

Transfert de la rétribution du capital de dotation TPG du programme J01 au programme M02 conformément à l'observation ICF n°4 de son rapport n°12-12 b (- 1 265 000 F).

Objectifs et indicateurs

	_				Cible I	LT	
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année	
Assurer et améliorer le bon fonctionnement du transport public en tenant compte des impératifs de sécurité							
1.1 Vitesse commerciale des transports publics en km/h (Référence 16.25 km/h en 2010)	Qualité	17 km/h	16.75 km/h	16.5 km/h	17.25 km/h	2014	
2. Augmenter l'offre de transports publics conformément aux dispositions légales							
2.1 Croissance des places/km réalisées (%)	Efficacité	+28.7%	+82.8%	63.5%	+34.90%	2014	
2.2 Croissance annuelle de la fréquentation des Transports Publics Genevois (TPG)	Efficacité	+14.4%			+17.50%	2014	
3. Evaluer la fluidité du trafic routier							
3.1 Variation moyenne de la vitesse de progression sur le réseau primaire	Qualité	N/A			N/A		
4. Assurer la fonctionnalité et l'entretien des panneaux de signalisation routière							
4.1 Délai de réparation des dysfonctionnements prioritaires	Efficacité	3 jours	7 jours		3 jours	2014	
4.2 Délai de réparation des dysfonctionnements constatés en situation normale	Efficacité	15 jours	25 jours		15 jours	2014	
5. Développer et améliorer le réseau de mobilité douce							
5.1 Augmentation de la longueur des aménagements cyclables sur le territoire de Genève (en km)	Efficacité	+19.5 km			+34 km	2014	
5.2 Evolution du trafic vélo pendant les périodes de pointe (base 2011)	Efficacité	+1000 vélos			+3000 vélos	2017	
5.3 Nombre de places de vélo équipant les arrêts de transport public	Efficacité	N/A			N/A		
6. Mettre à disposition des places P+R sur le territoire genevois							
6.1 Nombre de places exclusivement réservées au P+R	Efficacité	4961 places	5'435 places	5290 places	7000 places	2016	
6.2 Evolution du nombre de places P+R à disposition sur le territoire genevois par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente	Efficacité	+100 places			+2039 places	2016	
6.3 Taux d'occupation des places P+R à disposition par la Fondation des parkings sur le territoire genevois	Efficacité	81%			85%	2018	

Commentaires

Indicateur 1.1 : Référence 16.25 km/h en 2010

L'ndicateur 1.2 du budget 2012 est déplacé sous le nouvel objectif numéro 5 consacré à la mobilité douce.

Indicateur 2.1 : L'année de référence pour les places/km était précédemment 2002. La référence est modifiée pour correspondre au début du contrat de prestation des TPG, à savoir 2011.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure le taux de fréquentation des transports collectifs genevois.

Indicateur 3.1 : La direction générale de la mobilité ne dispose pas de références pour évaluer une cible au budget

2013. Cette mesure est nouvelle et pourra être communiquée en 2013.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Ces indicateurs n'appellent pas de commentaires particuliers.

Indicateur 5.1 (ancien indicateur 1.2 du budget 2012) : Valeur de référence 2010 : 213 km d'aménagements cyclables sur routes cantonales (pistes + bandes).

Indicateur 5.2 : L'indicateur est nouveau et permettra de mesurer l'évolution du trafic vélo sur différents axes stratégiques du canton.

Indicateur 5.3 : La direction générale de la mobilité ne dispose pas de références pour évaluer une cible au budget 2013. Cette mesure est nouvelle et pourra être communiquée en 2013.

Indicateur 6.1: Le périmètre de l'indicateur a été redéfini. Il s'agit, dès 2012, de mesurer le nombre de places exclusivement réservées au P+R et non plus de mesurer les places à disposition dans les P+R. C'est la raison pour laquelle les valeurs au budget 2011 sont supérieures à celle du budget 2012.

Valeurs cibles déterminées dans le plan stratégique de la Fondation des parkings - Base 2008 : 4 989 places - A l'horizon 2016, l'objectif est de disposer de 7 000 places.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur mesure le nombre de places P+R supplémentaires à disposition par rapport à l'année précédente.

Indicateur 6.3: Cet indicateur mesure le taux d'occupation des places P+R à disposition.

J02 Infrastructures routières et de transports publics

Département responsable : DIME

BUDGET

DODGET					
	Budget 2013	Variatio	ns B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	106'300'617	-1'958'829	-1.8%	108'259'446	99'330'741
30 Charges de personnel	15'433'118	-528'670	-3.3%	15'961'788	15'388'204
31 Dépenses générales	15'595'989	-2'708'048	-14.8%	18'304'037	15'163'654
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	51'605'710	-708'321	-1.4%	52'314'031	47'554'552
35 Dédommagements à des tiers	19'760'000	2'560'000	14.9%	17'200'000	17'379'645
36 Subventions accordées	50'000	0	0.0%	50'000	-
39 Imputations internes	3'855'800	-573'790	-13.0%	4'429'590	3'844'686
REVENUS	58'663'716	-935'557	-1.6%	59'599'273	71'901'109
42 Revenus des biens	12'053'460	0	0.0%	12'053'460	16'073'580
43 Recettes diverses	13'276'532	-1'000'532	-7.0%	14'277'064	11'702'264
45 Dédommagements de collectivités publiques	-	-	-	-	0
46 Subventions acquises	28'722'964	691'659	2.5%	28'031'305	39'699'655
49 Imputations internes	4'610'760	-626'684	-12.0%	5'237'444	4'425'610
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-47'636'902	1'023'271	-2.1%	-48'660'173	-27'429'632
Coût des activités de support	-5'282'075	-2'719'879	106.2%	-2'562'196	-2'466'658
Coût des prestations de moyens	-4'652'988	78'107	-1.7%	-4'731'095	-4'613'682
COÛT COMPLET	-57'571'965	-1'618'500	2.9%	-55'953'465	-34'509'971

POSTES

	Budget 2013	Vai	Variations B13-B12		Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	167.41	-1.20	-0.71%	168.61	161.10
ETP fixes	155.61	1.76	1.14%	153.85	153.30
ETP auxiliaires	1.00	1.00	-	-	-
ETP agents spécialisés	10.80	-3.96	-26.83%	14.76	7.80

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé, à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Il est mis en place par la direction générale du génie civil.

Ce programme contient les prestations suivantes :

J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier

J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Projets stratégiques :

Les objectifs 2013 sont les suivants :

- poursuite des travaux de génie civil du CEVA;
- poursuite des travaux de construction de la tranchée couverte de Vésenaz commencés en 2010 pour une mise en service prévue début 2014;
- poursuite des études de nouvelles lignes de tram selon le plan de développement du réseau des transports publics;
- participation à l'étude d'opportunité et de variantes de tracés autoroutiers engagée par l'OFROU;
- étude urbanistique cantonale de la traversée routière du lac et du contournement Est de Genève.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

En sus des objectifs formulés dans le programme de législature, la DGGC se consacrera en 2013 aux activités suivantes :

- surveillance, inspection, maintenance et travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau routier, surveillance, entretien et renouvellement des arbres du domaine public cantonal, ainsi que poursuite des études de projets d'assainissement du bruit routier selon le programme pluriannuel;
- poursuite des études et des travaux de nouvelles infrastructures routières liées notamment au Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et au développement de nouveaux quartiers;
- études de la route des Nations et de l'adaptation de la jonction de Ferney, des aménagements route de Drize / route de Troinex, de l'accès au P+R des Tuileries, de divers aménagements routiers liés au Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, de la passerelle sur l'Arve;
- début des travaux de la route de liaison Communaux d'Ambilly (MICA), du tunnel de liaison Champel HUG (en liaison avec le CEVA), du déplacement de la route de Challex, de la route de liaison P+R Sécheron;
- poursuite de l'aménagement planifié de pistes et bandes cyclables ainsi que d'éléments de modération du trafic et de sécurité.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

31 - Dépenses générales :

L'équipe du projet CEVA ayant adressé à la direction générale du génie civil une demande formelle de pouvoir rémunérer elle-même les prestations de mise en place de signalisation de chantier à l'entreprise agréée par le service de l'exploitation des routes nationales, ceci pour des questions de récupération de la TVA, le montant alloué pour ces prestations sur l'exercice 2013 de l'Etat n'a plus raison d'être (- 1 000 000 F).

Economies réalisées sur les dépenses générales (- 1 693 950 F) qui ont notamment pour incidence, d'une part, une diminution des prestations d'entretien du réseau routier avec pour corrolaire le risque de ne pas atteindre les objectifs de satisfaction des usagers et, d'autre part, une baisse des études d'avant-projet pour les routes et les pistes cyclables.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en diminution.

35 - Dédommagements à des tiers :

La participation à l'entretien des routes à caractère cantonal par la ville de Genève est augmentée. Cette hausse a deux composantes: d'une part, elle sert à couvrir l'augmentation des charges de ces dernières années par la ville de Genève en contrepartie de frais de police supportés par le canton ; d'autre part, au vu de l'augmentation plus importante des coûts d'entretien des routes et afin de procéder à des travaux lourds d'entretien et des mises aux normes par rapport au trafic des poids lourds 40 tonnes sur ses ouvrages d'arts y relatifs, l'Etat de Genève versera une contribution supplémentaire à la ville de Genève. Cette hausse s'échelonne sur 4 ans avec un second palier de 2 000 000 F pour 2013.

Suite à une observation de l'Inspection cantonale des finances, reclassement du compte d'investissement en compte de fonctionnement des mesures d'accompagnement liées au renforcement de la lignes TPG dans le cadre du chantier de la tranchée couverte de Vésenaz (écart d'estimation: + 560 000 F).

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

43 - Recettes diverses :

Contrepartie en produit de la nature 31, liée à la rémunération des prestations de mise en place de signalisation pour le chantier CEVA (- 1 000 000 F). Les travaux qui devaient être entrepris devaient être refacturés au CEVA. L'annulation des travaux prévus génère une diminution des dépenses (nature 31) et une diminution équivalente des recettes (nature 43). L'effet net sur le résultat est nul.

46 - Subventions acquises :

La Confédération a revu ses estimations de quote-part des cantons pour la redevance poids lourds (RPLP) à la baisse (- 217 000 F).

La Confédération a revu à la baisse ses estimations sur la contribution aux cantons provenant de la part de l'impôt sur les huiles minérales (- 858 939 F).

Augmentations de produits différés de subventions d'investissement (+ 1 767 598 F).

Objectifs et indicateurs

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics) approuvés par le CE						
1.1 Pour chaque projet: Ecart en % entre le coût initialement budgété et le coût final prévisionnel (sans effet conjoncturel)	Efficacité	+/-10%	+/-10%	-2%	+/-10%	2014
1.2 Liaison ferroviaire CEVA: Ecart en % entre le coût annuel budgété et le coût réel annuel	Efficacité	+/-10%	+/-10%	-79%	+/-10%	2014
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Taux de chaussées et d'ouvrages d'art entretenus (dépenses / budget en %)	Efficacité	80%	80%	68%	80%	2014
2.2 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	80%			90%	2018
2.3 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	80%			90%	2018
2.4 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	80%			90%	2018

Commentaires

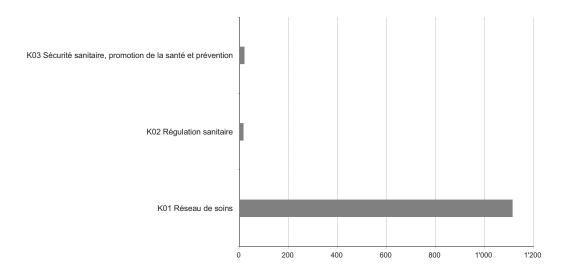
Les indicateurs 1.1 et 2 sont fortement dépendants des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre des acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de nouvelles artères ou de réaménagement de tronçons de routes existantes, de constructions de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons, etc. Ils sont également fortement dépendants des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisations de construire et des recours qui peuvent s'ensuivre. Le cas échéant, l'avancement de certains projets conjoints peut également être fortement influencé par des projets connexes de la compétence d'autres maîtres d'ouvrages (autres directions ou départements, communes, départements français limitrophes, AIG, etc) ainsi que par leur participation financière aux projets cantonaux.

L'indicateur 1.2 dépend fortement du traitement par le tribunal fédéral des recours déposés en août 2011, relatifs à l'autorisation en force, et le cas échéant, serait fortement influencé par d'éventuelles nouvelles oppositions déposées dans le cadre des futures procédures d'approbation des plans (PAP) liées aux charges imposées par l'office fédéral des transports (OFT) dans sa décision d'approbation des plans (DAP) rendue en mai 2008.

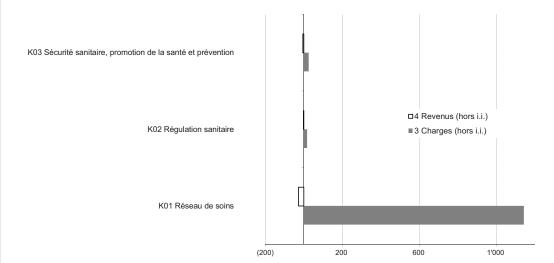
Les indicateurs 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4 sont basés sur une enquête de satisfaction réalisée deux fois par année auprès des autorités communales.

K Santé

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



K SANTE

Synthèse des priorités politiques

Les exigences de qualité et d'efficience doivent présider à toutes les actions de l'Etat, et tout particulièrement dans le domaine de la santé. Elles sont la clé ouvrant la porte sur de meilleures prestations, un taux de satisfaction plus élevé et une utilisation optimale des deniers publics. Cet objectif continuera à guider en 2013 la politique du Conseil d'Etat dans le cadre des trois programmes définis au début de la législature (réseau de soins, régulation sanitaire, sécurité sanitaire et promotion de la santé).

Orienter "la bonne personne, au bon endroit et au bon moment" constitue l'un des enjeux majeurs des années à venir permettant d'allier une allocation des ressources efficace à des soins de haute qualité. Ainsi, le Conseil d'Etat continuera à prêter une attention particulière et à encourager le développement des collaborations entre les différents partenaires du réseau de soins, en vue d'assurer une orientation des patients vers la structure la mieux adaptée à leurs besoins. Il s'agira, en particulier, de poursuivre le déploiement par étapes du dispositif de coordination centré dans un premier temps sur l'orientation des personnes âgées hospitalisées aux HUG dans l'attente d'un placement en établissement médico-social (EMS) et sur celle des personnes dont l'intensité des besoins en soins à domicile dépasse la limite de charges garantissant un bon rapport "coût-efficacité" des prestations.

Dans le domaine hospitalier, la révision de la LAMal, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, entraîne davantage d'exigences pour les cantons en termes de planification et une concurrence accrue entre les hôpitaux. Les cantons sont désormais tenus de cofinancer les prestations, remboursées par l'assurance obligatoire de soins, réalisées dans les établissements publics ou privés figurant sur leur nouvelle liste hospitalière. Tout comme en 2012, le canton de Genève se devra de rester très réactif ces prochaines années en matière de pilotage de son système de santé. Conformément au programme de législature et au rapport sur la planification sanitaire, il s'agira de garantir le financement de l'accès aux soins pour tous, en améliorant l'efficience du système et en mettant l'accent sur la promotion du maintien à domicile (mesures de soutien aux proches aidants) et des structures intermédiaires (UATR et foyers de jours notamment).

En matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, la politique de prévention doit être menée sur le long terme pour être efficace. Elle est un levier important pour une meilleure maîtrise des coûts au regard du vieillissement de la population. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat entend poursuivre en 2013, en partenariat avec l'ensemble des acteurs et des institutions concernés, sa politique de prévention et de promotion dans les trois axes prioritaires retenus par *le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2011-2015*. Ces trois axes sont complétés par différentes mesures de prévention à l'attention des personnes âgées, l'augmentation de la longévité de la population impliquant d'étendre les mesures de prévention aux conséquences du vieillissement.

K01 Réseau de soins

Département responsable : DARES

BUDGET

	Budget 2013	Varia	tions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	1'140'975'040	-1'552'017	-0.1%	1'142'527'057	1'098'469'750
30 Charges de personnel	1'716'293	912'138	113.4%	804'155	873'767
31 Dépenses générales	751'893	504'735	204.2%	247'158	789'805
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	33'157'074	3'611'452	12.2%	29'545'622	31'003'725
35 Dédommagements à des tiers	2'400'000	550'000	29.7%	1'850'000	932'295
36 Subventions accordées	1'102'949'781	-7'130'341	-0.6%	1'110'080'122	1'064'870'159
REVENUS	27'282'728	26'372'015	2'895.8%	910'713	17'412'149
42 Revenus des biens	540	356	193.5%	184	15'646'352
43 Recettes diverses	27'282'188	26'371'659	2'896.3%	910'529	1'765'797
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'113'692'312	27'924'032	-2.4%	-1'141'616'344	-1'081'057'601
Coût des activités de support	-2'659'760	-61'756	2.4%	-2'598'004	-2'151'408
Coût des prestations de moyens	-359'927	-52'352	17.0%	-307'575	-327'883
COÛT COMPLET	-1'116'711'999	27'809'925	-2.4%	-1'144'521'924	-1'083'536'893

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		ns B13-B12 Budget 2012		
		en ETP	en %			
TOTAL POSTES	10.61	5.38	102.87%	5.23	5.57	
ETP fixes	10.51	5.76	121.26%	4.75	5.47	
ETP auxiliaires	0.10	-0.31	-75.61%	0.41	-	
ETP agents spécialisés	-	-0.07	-100.00%	0.07	0.11	

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficience des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- a) garantit l'égalité d'accès aux soins;
- b) favorise l'aide aux proches;
- c) assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève, la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (Institution d'aide et de soins à domicile dès 2013), les cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana, les foyers de jour ainsi que par le Service du réseau de soins (Direction générale de la santé).

Ce programme contient les prestations suivantes :

K01.04 Maintien, aide et soins à domicile

K01.05 Accès aux soins

K01.06 Prestations hospitalières

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Notre région dispose d'un tissu dense et varié d'organismes dispensant des prestations de santé. La volonté du Conseil d'Etat est d'encourager les collaborations entre les différents partenaires du réseau de soins afin d'améliorer encore l'orientation des patients vers la structure la mieux adaptée à leurs besoins. Renforcer la coordination du réseau de soins doit également aider à dégager une marge de manœuvre pour amortir en partie les effets du vieillissement, assurer un financement durable des soins, et permettre ainsi une couverture adéquate des besoins de la population et un accès pour toutes et tous à des soins de qualité.

Le Conseil d'Etat poursuivra, en 2013, sa politique en faveur des soins à domicile, laquelle place Genève parmi les cantons où ce type de prise en charge est le plus développé en Suisse. Outre son aspect plus économique, le maintien à domicile présente l'avantage de satisfaire aux aspirations d'une majorité de la population. Selon le rapport du Conseil d'Etat sur la planification médico-sociale et sanitaire, il faudra prévoir, à l'horizon 2015, une augmentation annuelle de quelque 4 % du volume de soins à domicile. Dans cette optique, le Conseil d'Etat cherchera, en 2013, à augmenter le nombre de places d'UATR, à renforcer le soutien aux proches-aidants par différentes mesures concrètes, et à ouvrir des foyers de jour supplémentaires pour personnes âgées. La commission de coordination, composée des partenaires du réseau, poursuivra quant à elle ses travaux démarrés en 2012 et qui doivent permettre, grâce au renforcement du partage de l'information et des règles de fonctionnement, une meilleure orientation des patients.

Le Conseil d'Etat axera également ses actions sur d'autres projets stratégiques qui permettront d'optimiser l'organisation du réseau de soins, notamment :

- le projet pilote e-toile: ce projet, qui vise à améliorer la sécurité et l'efficacité de la prise en charge médicale, entrera en 2013 dans sa phase ultime d'implémentation durable ;
- le programme cantonal de développement des soins palliatifs: le groupe d'accompagnement poursuivra ses travaux de mise en œuvre en axant ses priorités sur la formation et l'information ;
- la mise en œuvre du plan cantonal Alzheimer sur la base des recommandations du groupe de travail constitué en 2011.

Quant aux Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), ils s'efforceront de fédérer les efforts autour de la qualité des soins et des processus et de participer à la récente mutation du système de soins suisse. L'année 2013 verra la mise en place de différentes actions allant dans le sens du plan stratégique 2010-2015 des HUG. Il s'agira de continuer le travail de consolidation des liens avec les autres prestataires de soins afin notamment de diminuer les délais de transfert entre les structures. Pour ce faire, les HUG poursuivront leurs efforts visant d'une part à limiter les flux d'entrée concernant les hospitalisations inappropriées - en particulier à travers les urgences -, et d'autre part, à optimiser les flux de sortie par une articulation efficace avec le réseau de soins. L'année 2013 verra par ailleurs la mise en exploitation d'une première phase de "Curabillis", établissement pénitentiaire dont le volet thérapeutique sera assuré par les HUG.

<u>Justification des écarts</u>

Les écarts significatifs entre le budget 2013 et le budget 2012 découlent des événements suivants :

L'augmentation des charges de personnel (nature 30) est due :

- à une augmentation de postes. Lors de l'élaboration du budget 2013, une nouvelle analyse de l'activité des personnes de la direction générale de la santé et des services qui lui sont rattachés a été effectuée et a abouti à une modification des clés de répartition entre les programmes K01, K02 et K03. Ainsi sur l'augmentation de 5,76 ETP fixes entre 2012 et 2013, 2,49 ETP fixes proviennent du programme K02 et 2,34 du programme k03. Le solde de l'augmentation, soit 0,93 ETP provient d'un transfert de 1 ETP en provenance du programme L03 "Régulation du commerce" compensé par un transfert de ressource au Pouvoir Judiciaire de 0,07 ETP;
- à l'application des mécanismes salariaux.

L'augmentation des dépenses générales (nature 31) provient principalement de l'accroissement des moyens pour la

cybersanté avec le développement du projet E-health et pour le projet relatif aux proches aidants.

L'augmentation de +3'611'453.- de la rubrique 33 "Amortissements, provisions, irrécouvrables" est due principalement à l'accroissement des charges d'amortissement relatives aux investissements des Hôpitaux universitaires de Genève pour +2'625'186.- et de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile pour +740'998.- ainsi qu'à la dotation en faveur de la provision pour les hospitalisations hors canton (+240'000.-).

L'augmentation de +550'000.- de la rubrique 35 "Dédommagements à des tiers" est due à l'augmentation des charges de loyers des centres de maintien à domicile situés dans les communes.

La diminution de la rubrique 36 "Subventions accordées" de -4'880'341.- s'explique par les éléments suivants :

- diminution des locations-financement relatives à la mise à disposition des terrains et bâtiments aux HUG pour un montant de -6'965'833.-;
- diminution de l'enveloppe concernant les mandats aux cliniques privées de -5'992'833.-;
- diminution de l'indemnité monétaire relative aux prestations de recherche et enseignement des HUG pour -251'127.-;
- augmentation de l'indemnité monétaire à l'IMAD pour +2'852'547.-;
- augmentation de l'indemnité monétaire relative aux missions d'intérêt général des HUG à hauteur de +3'049'475.- et prenant en compte l'ouverture partielle de l'établissement CURABILIS;
- augmentation de l'indemnité monétaire relative aux prestations de soins pour les HUG à hauteur de +423'579.-;
- augmentation de la contribution cantonale pour le projet national de qualité dans les hôpitaux (ANQ) à hauteur de +205'000.-;
- diminution des indemnités et aides financières en faveur des autres intervenants de l'aide à domicile à hauteur de -246'797.-;
- mise en place du projet relatif aux proches aidants pour +150'000.-;
- augmentation de la participation cantonale à la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé pour +54'902.-;
- diminution de l'indemnité monétaire en faveur des cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana à hauteur de -418'254.-;
- augmentation de la participation cantonale à l'Observatoire de la santé pour +9'000.-.

L'augmentation des recettes diverses (rubrique 43) de +26'371'659.- est due essentiellement (+22'400'000.-) aux versements pour la couverture des investissements des hôpitaux en provenance des assureurs maladie et aux revenus liés aux remboursements d'assurance accident (+3'750'000.-).

Objectifs et indicateurs

	_				Cible L	T
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
1.1 Pourcentage de personnes âgées admises en EMS avec un profil de dépendance <= classe Plaisir 4 (faible)	Efficacité	max 15 %	max 5%	13%	< 15 %	2015

	_				Cible L	.T
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1.2 Pourcentage des clients IMAD ayant 65 ans et plus par rapport au nombre total des clients IMAD	Efficacité	>= 76 %			>= 76 %	2015
1.3 Pourcentage des clients IMAD bénéficiant de soins ayant 65 ans et plus par rapport au total des clients soins	Efficacité	>= 77 %			>= 77 %	2015
1.4 Pourcentage des heures de soins effectuées auprès des clients de 65 ans et plus par rapport au total des heures de soins	Efficacité	>= 85 %			>= 85 %	2015
1.5 Pourcentage de clients ayant 65 ans et plus ayant dépassé la limite de prise en charge par l'IMAD par rapport au nombre de clients ayant 65 ans et plus recevant des soins	Efficacité	<= 1.5 %			<= 1.5 %	2015
1.6 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	>= 72 %			80 %	2015
2. Améliorer la couverture du besoin de la population						
2.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	93.5 %	93.50%	93.20%	95 %	2015
2.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	71 %	71%	72.40%	80 %	2015
2.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	70 %	73%	70%	70 %	2015
2.4 Délai d'attente PTH	Qualité	12 semaines	12 semaines	13	12 semaines	2015
2.5 Délai d'attente sénologie	Qualité	2 à 3.5 semaines	2 à 3.5 semaines	4.4	3 à 4 semaines	2015
2.6 Taux d'infections nosocomiales	Qualité	< 10 %			< 10 %	2015
2.7 Nombre d'événements indésirables graves (EIG)	Qualité	163			163	2015
3. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire						
3.1 Taux de couverture de l'activité ambulatoire	Efficience	75 %	75%	N/A	80 %	2015
4. Diminuer la durée moyenne de séjour						
4.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	6.1 jours	6.1 jours	6.3	6.1 jours	2015
4.2 Nombre de personnes aux HUG en attente de placement en EMS	Efficience	<= 108			<= 108	2015
4.3 Durée d'attente de placement en EMS	Efficience	<= 60 jours			<= 60 jours	2015
5. Améliorer la recherche médicale universitaire						
5.1 Nombre d'articles publiés dans des revues à politique éditoriale	Efficacité	> 1'300	1'300	1'440	N/A	
6. Assurer le fonctionnement de la commission de coordination du réseau de soins						
6.1 Définition des informations partagées au sein de la commission de coordination	Qualité	100 %			N/A	

	_				Cible LT	
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
6.2 Définition des prochaines priorités de la commission de coordination	Efficacité	100 %			N/A	

Commentaires

Remarques:

Compte tenu du déploiement de la commission de coordination du réseau de soins en 2012, les objectifs prévus en 2012, soit le numéro 2 "Mettre en place la commision de coordination du réseau de soins" et le numéro 3 "Répondre aux besoins d'information et d'orientation des personnes âgées à risques" sont supprimés en 2013 et remplacés par un nouvel objectif numéro 6 "Assurer le fonctionnement de la commission de coordination du réseau de soins".

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer la typologie de personnes entrant dans les EMS selon la catégorisation de leur dépendance (méthode de classification Plaisir).

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer la structure selon l'âge des clients (plus de 65 ans) bénéficiaires de prestations de l'IMAD.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur permet de mesurer la structure selon l'âge des clients (plus de 65 ans) nécessitant des soins LAMal.

Indicateur 1.4 : Cet indicateur permet de mesurer le ratio de soins LAMal prodigués à des personnes de plus de 65 ans par rapport au total des soins prodigués par l'IMAD.

Indicateur 1.5 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de clients de l'IMAD dont la prise en charge est de plus de 40 heures de soins LAMal par mois. Au dessus de 40 heures de soins par mois (1 heure et demie par jour en moyenne), et surtout dans les cas récurrents (chronicité), la personne pourrait être orientée, sur la base d'une évaluation ad hoc, vers une structure adaptée pour répondre à ses besoins.

Indicateur 1.6 : Cet indicateur permet le calcul du taux d'occupation des lits UATR gérés par l'IMAD (Lieux : Les Jumelles (10 lits) et UATR de Villereuse (29 lits).

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de prise en charge immédiate pour les urgences vitales.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de prise en charge en 20 minutes pour les cas urgents.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de prise en charge en 2 heures pour les cas semi-urgents.

Indicateur 2.4 : Cet indicateur permet de mesurer le délai d'attente pour les PTH "Prothèse Totale de Hanche" entre la première consultation aux Hôpitaux universitaires de Genève et l'intervention.

Indicateur 2.5 : Cet indicateur permet de mesurer le délai d'attente pour les cancers du sein entre la première consultation aux Hôpitaux universitaires de Genève et l'intervention.

Indicateur 2.6 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des mesures de qualité prises et initiées par les HUG.

Indicateur 2.7 : Il s'agit d'un indicateur statistique de veille. Les HUG ont émis une nouvelle directive entrée en vigueur le 1er mars 2011 sur la gestion des évènements indésirables graves (EIG) et des incidents. L'indicateur recense les déclarations d'EIG effectuées. Il convient de souligner que la valeur de cet indicateur dépend de l'adhésion des acteurs à cette démarche qualtité interne aux HUG et basée sur la culture d'apprendre des erreurs.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer le taux de couverture financière de l'activité ambulatoire des HUG

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer la durée moyenne de séjour des patients dans le cadre des hospitalisations de soins aigus somatiques.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre de patients hospitalisés aux HUG mais ne nécessitant plus de soins importants. Compte tenu des critères médicaux, ces personnes devraient être placées en EMS.

Indicateur 4.3 : Cet indicateur permet de mesurer le délai d'attente des personnes devant être placées en EMS.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur statistique permet de mesurer l'importance et la qualité de l'activité de recherche des HUG.

Indicateur 6.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de la mise en place de la commission de coordination du réseau de soins. Les informations sont celles qui sont jugées pertinentes par les prestataires de soins pour améliorer le fonctionnement du réseau comme par exemple le nombre de places vacantes dans les EMS.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de la mise en place de la commission de coordination du réseau de soins. La définition des prochaines priorités sera établie par le bureau de la commission.

K02 Régulation sanitaire

Département responsable : DARES

BUDGET

	Budget 2013	Variatio	ns B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	16'958'249	4'655'129	37.8%	12'303'120	10'842'846
30 Charges de personnel	3'358'673	-707'937	-17.4%	4'066'610	3'970'433
31 Dépenses générales	411'159	-670'040	-62.0%	1'081'199	584'456
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'295	-1'462	-53.0%	2'757	341'346
35 Dédommagements à des tiers	12'500'000	6'200'000	98.4%	6'300'000	5'186'648
36 Subventions accordées	687'122	-165'432	-19.4%	852'554	759'963
REVENUS	1'791'499	535'442	42.6%	1'256'057	1'522'734
41 Patentes et concessions	5'000	0	0.0%	5'000	4'438
42 Revenus des biens	540	12	2.3%	528	610
43 Recettes diverses	1'785'959	535'430	42.8%	1'250'529	1'517'686
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-15'166'750	-4'119'687	37.3%	-11'047'063	-9'320'112
Coût des activités de support	-1'138'120	-221'732	24.2%	-916'388	-645'615
Coût des prestations de moyens	-638'351	139'526	-17.9%	-777'877	-680'991
COÛT COMPLET	-16'943'221	-4'201'893	33.0%	-12'741'328	-10'646'718

POSTES

	Budget 2013	Va	riations B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en ETP en %			
TOTAL POSTES	20.49	-4.91	-19.33%	25.40	24.84
ETP fixes	20.39	-3.86	-15.92%	24.25	22.03
ETP auxiliaires	0.10	-0.83	-89.25%	0.93	2.55
ETP agents spécialisés	-	-0.21	-100.00%	0.21	0.27

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patients et de la population ;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend notamment: la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits de patients.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du réseau de soins, le Service du médecin cantonal et la Commission de surveillance, faisant tous partie de la Direction générale de la santé.

Ce programme contient les prestations suivantes :

K02.01 Planification sanitaire

K02.02 Pratiques professionnelles

K02.03 Protection des droits des patients

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Depuis plusieurs années, le canton de Genève s'efforce de suivre une politique de régulation de l'offre cohérente et efficace. Cette politique a jusqu'à présent porté ses fruits, tant en termes d'adéquation de l'offre par rapport aux besoins qu'en termes de maîtrise des coûts. L'accès à des soins de qualité pour toutes et tous a ainsi pu être garanti. Mais plusieurs changements de la législation fédérale - entrés en vigueur en 2012 - pèseront ces prochaines années sur l'évolution des coûts de la santé.

Dans le domaine hospitalier, le nouveau mode de financement des soins entraîne un changement fondamental qui nécessite pour les cantons de définir, de manière beaucoup plus précise, les volumes de soins nécessaires à la couverture des besoins de leur population. Le canton de Genève se devra en 2013 de rester très réactif en matière de pilotage de son système de santé : il mènera un premier bilan de l'exercice 2012 (libre choix de l'hôpital, nouvelle liste hospitalière, etc.) de sorte à limiter le mieux possible à l'avenir les incertitudes pesant sur les coûts à la charge de l'Etat.

L'expiration de la clause du besoin, le 31 décembre 2011, a quant à elle provoqué une hausse significative du nombre de cabinets privés. Celle-ci va peser sur l'évolution des coûts de la santé et donc sur le montant des primes des assurés. Il est dès lors impératif de poursuivre les démarches initiées auprès des autorités fédérales visant à donner aux cantons des compétences en matière de planification ambulatoire. Le Conseil d'Etat entend également suivre très attentivement et encourager auprès des Chambres fédérales l'adoption d'un mécanisme de compensation partielle des primes payées en trop par les Genevois entre 1996 et 2010 (plus 400 millions de francs).

En matière de pratiques professionnelles, le département veillera à optimiser les délais de traitement des autorisations et poursuivra l'exécution des contrôles afin de garantir la qualité des soins. Il mènera des inspections auprès des institutions de santé (EMS, cliniques, etc.) et des professionnels. Le médecin cantonal poursuivra notamment l'inspection - dans le cadre du nouveau concept de surveillance - des institutions de santé et des cabinets médicaux afin de vérifier que ceux-ci pratiquent la stérilisation en conformité avec les exigences de l'ordonnance sur les dispositifs médicaux (ODim).

Quant à la commission de surveillance, elle poursuivra sa mission de protection des droits des patients et de surveillance des professionnels de la santé et des institutions de santé. Ses efforts porteront notamment sur le respect de la durée des procédures dont elle est saisie. Il est attendu une amélioration de son fonctionnement grâce à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2013 de modifications de la loi sur la commission de surveillance suite à l'adoption des nouvelles dispositions fédérales en matière de protection des adultes. Cette révision permettra à la commission de se recentrer sur ses activités de protection des droits des patients et de surveillance, les compétences psychiatriques étant transférées au pouvoir judiciaire.

Justification des écarts

Les écarts significatifs entre le budget 2013 et le budget 2012 découlent des événements suivants :

La diminution des charges de personnel (nature 30) est due :

- à une diminution de postes. Lors de l'élaboration du budget 2013, une nouvelle analyse de l'activité des personnes

de la direction générale de la santé et des services qui lui sont rattachés a été effectuée et a abouti à une modification des clés de répartition entre les programmes K01, K02 et K03. Ainsi un transfert de 2,49 ETP fixes a été effectué en faveur du programme K01 "Réseau de soins";

- au transfert de 1,37 ETP fixe en faveur du Pouvoir Judiciaire compte tenu de la reprise par ce dernier de la prestation liée à la privation de liberté à des fins d'assistance.

La diminution des dépenses générales (rubrique 31) est due principalement au transfert d'un montant de 485'000.en faveur du Pouvoir Judiciaire compte tenu de la reprise par ce dernier de la prestation liée à la privation de liberté à des fins d'assistance et à la diminution des prestations de tiers.

L'augmentation de la rubrique 35 "Dédommagements à des tiers" provient de l'augmentation des charges des hospitalisations hors canton de résidents genevois.

La diminution de la rubrique 36 "Subventions accordées" provient de la suppression de l'aide financière en faveur de l'Association des infirmières (ASI) pour un montant de 150'000.- pour la prestation de formation.

L'augmentation de la rubrique 43 "Recettes diverses" est due à l'accroissement de la facturation des droits de pratiques délivrés aux professions de la santé.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible LT	
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Améliorer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	95 %	95%	95.92%	95 %	2014
2. Mise en oeuvre de la planification sanitaire cantonale						
2.1 Suivi et évaluation des mandats et contrats de prestations inscrits sur la liste hospitalière cantonale (examen des indicateurs des contrats par une commission de suivi)	Efficacité	100 %	100%		100 %	2014
2.2 Suivi et évaluation des contrats de prestations du domaine des soins à domicile (examen des indicateurs des contrats par une commission de suivi)	Efficacité	100 %	100%		100 %	2014
3. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						
3.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 7 jours	Qualité	90 %	100%	83%	95 %	2014
3.2 Taux d'autorisations d'exploiter délivrées dans les 14 jours	Qualité	90 %	100%	70%	95 %	2014
4. Optimiser la surveillance des institutions de santé						
4.1 Taux de visites d'EMS par an	Qualité	100 %	100%	70%	100 %	2014
4.2 Taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS	Qualité	100 %	80%	80%	100 %	2014
4.3 Taux d'inspection réalisé en matière d'ouverture des institutions de santé (hors EMS)	Qualité	100 %			100 %	2014
4.4 Taux d'inspection de cabinets réalisé en matière de stérilisation	Qualité	20 %	20%		20 %	2014
4.5 Taux d'inspection réalisé sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Qualité	100 %			100 %	2014

	_				Cible LT	
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
5. Optimiser le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par le bureau						
5.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai maximum de 6 semaines par le bureau dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	100 %			100 %	2014

Commentaires

Remarques:

Compte tenu du transfert au Pouvoir Judiciaire dès le 1er janvier 2013 de l'activité liée à la privation de liberté à des fins d'assistance, l'objectif 2012 numéro 5 "Respecter le délai légal pour rendre les décisions PLAFA dans le cadre des admissions non volontaires" est supprimé.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage représentant le délai de réponse entre le dépôt de la demande de garantie de paiement par le médecin conseil à la direction générale de la santé et la réponse apportée au demandeur.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer le suivi et l'évaluation des mandats et contrats de prestations des établissements de soins hospitaliers insicrits sur la liste hospitalière cantonale. Les commissions de suivi vérifient annuellement que les objectifs et les engagements définis dans chaque mandat et contrat sont respectés. Ces mandats et contrats concernent tous les établissements inscrits sur la liste hospitalière cantonale.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer le suivi et l'évaluation des contrats de prestations signés entre l'Etat de Genève et les intervenants de l'aide à domicile. Les commissions de suivi vérifient annuellement que les objectifs et les engagements définis dans chaque contrat sont respectés.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'autorisations de pratiquer qui sont délivrées dans les 7 jours aux professionnels de la santé après complétude du dossier déposé à la direction générale de la santé. Ces autorisations concernent notamment les professions d'ambulancier, de chiropraticien, de médecin et de sage-femmes.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'autorisations d'exploiter qui sont délivrées dans les 14 jours aux institutions de santé après complétude du dossier déposé à la direction générale de la santé. Ces autorisations concernent notamment les cabinets médicaux privés, les cliniques et les permanences.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'établissements médico-sociaux (EMS) qui sont visités sur l'année par le service du médecin cantonal. La notion de visite est scindée en 3 parties à savoir la visite d'ouverture (simple visite), la visite agendée (visite plus approfondie) et la visite inopinée (visite centrée sur un ou plusieurs éléments en particulier).

Indicateur 4.2 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'inspections de suivi dans les EMS suite à un premier contrôle. Les inspections de suivi sont des inspections complémentaires suite à des anomalies constatées lors d'une première inspection. Ces deuxièmes inspections doivent avoir lieu au maximum 12 mois après la première inspection. Le 100 % des mesures correctives doit être appliqué par les EMS.

Indicateur 4.3 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'institutions de santé (hors EMS) qui sont visitées sur l'année à la suite d'une ouverture.

Indicateur 4.4 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'inspections réalisées dans les cabinets en matière de stérilisation. Sur environ 1650 cabinets, 1/3 sont concernés par les dispositions de l'ODIM (Ordonnance fédérale sur les dispositifs médicaux en matière de stérilisation).

Indicateur 4.5 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'institutions de santé (hors EMS) qui sont visitées sur l'année à la suite d'une plainte.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de décisions rendues par le bureau de la commission de surveillance dans un délai de 6 semaines à compter du dépôt de la plainte ou de la dénonciation. La commission de surveillance est chargée de veiller au respect des droits des patients, ainsi qu'au respect des

prescriptions légales régissant les professions de la santé et les institutions de santé. Par rapport à l'indicateur de 2012, il a été modifié par le fait que le délais de 2 mois est ramené à 6 semaines.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DARES

BUDGET

	Budget 2013	Variat	ions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	24'771'549	-1'092'337	-4.2%	25'863'886	26'849'493
30 Charges de personnel	11'873'857	-412'416	-3.4%	12'286'273	12'056'734
31 Dépenses générales	1'746'075	-539'762	-23.6%	2'285'837	1'931'790
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	216'480	-44'390	-17.0%	260'870	524'727
35 Dédommagements à des tiers	91'000	0	0.0%	91'000	68'876
36 Subventions accordées	10'779'576	-53'770	-0.5%	10'833'346	12'130'543
39 Imputations internes	64'560	-42'000	-39.4%	106'560	136'824
REVENUS	5'667'458	1'581	0.0%	5'665'877	5'015'808
41 Patentes et concessions	7'000	-1'200	-14.6%	8'200	3'255
42 Revenus des biens	5'220	-668	-11.3%	5'888	5'196
43 Recettes diverses	3'358'038	-78'277	-2.3%	3'436'315	2'864'341
46 Subventions acquises	2'297'200	81'726	3.7%	2'215'474	2'143'015
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-19'104'091	1'093'918	-5.4%	-20'198'009	-21'833'686
Coût des activités de support	-974'183	220'182	-18.4%	-1'194'365	-933'705
Coût des prestations de moyens	-2'289'313	393'389	-14.7%	-2'682'702	-2'681'942
COÛT COMPLET	-22'367'587	1'707'490	-7.1%	-24'075'077	-25'449'333

POSTES

	Budget 2013	Va	riations B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	82.79	-4.06	-4.67%	86.85	83.03
ETP fixes	82.65	-2.42	-2.84%	85.07	79.15
ETP auxiliaires	0.14	-1.32	-90.41%	1.46	3.46
ETP agents spécialisés	-	-0.32	-100.00%	0.32	0.43

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficientes et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du médecin cantonal, le Service du pharmacien cantonal et le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies

K03.02 Sécurité sanitaire

K03.03 Protection des animaux

K03.04 Aide sanitaire d'urgence

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

La prévention sera assurément un levier important ces prochaines années pour une meilleure maîtrise des coûts au regard du vieillissement de la population.

Le programme de législature 2010-2013 prévoit de promouvoir une politique de santé durable et de permettre au patient d'être mieux informé et plus actif dans la préservation de sa santé. Dans cet esprit, le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) poursuivra en 2013 sa politique de prévention dans les trois axes prioritaires retenus par le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2011-2015, à savoir la promotion d'une alimentation saine et équilibrée, la prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes, et la prévention de la dépression.

Ces trois axes sont complétés par différentes mesures de prévention à l'attention des personnes âgées. L'augmentation de la longévité de la population implique en effet d'étendre les mesures de prévention aux conséquences du vieillissement. Le DARES, en partenariat avec l'ensemble des partenaires concernés, déploiera ainsi des actions spécifiques à cette tranche d'âge de la population. Un rapport intermédiaire faisant un premier bilan du plan cantonal 2011-2015 sera présenté au Conseil d'Etat en 2013.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, la direction générale de la santé poursuivra les projets prioritaires suivants:

- prévenir les maladies transmissibles (programme de vaccination contre le virus du papillome humain), éviter ou contrôler la survenue de flambées épidémiques (rougeole) et améliorer la prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- assurer le respect de la mise sur le marché, de la remise et de l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques ;
- protéger les consommateurs contre les tromperies, les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre en danger leur santé ;
- renforcer la protection de la population envers les chiens en menant les tests de maitrise et de comportement (TMC) des chiens à problèmes et des chiens dangereux ;
- garantir une intervention efficace des ambulances du 144.

Justification des écarts

Les écarts significatifs entre le budget 2013 et le budget 2012 découlent des événements suivants :

La diminution des charges de personnel (nature 30) est due à une diminution de postes. Lors de l'élaboration du budget 2013, une nouvelle analyse de l'activité des personnes de la Direction générale de la santé et des services qui lui sont rattachés a été effectuée et a abouti à une modification des clés de répartition entre les programmes K01, K02 et K03. Ainsi un transfert de 2,34 ETP fixes a été effectué en faveur du programme K01 "Réseau de soins". De plus, un transfert de ressource au Pouvoir Judiciaire de 0,08 ETP a été effectué.

La diminution de la rubrique 31 "Dépenses générales" provient d'une diminution des prestations de tiers.

La diminution de la rubrique 33 "Amortissements, provisions, irrécouvrables" provient d'un diminution du montant des amortissements du service de la consommation et des affaires vétérinaires.

La diminution des subventions accordées (rubrique 36) de -53'769.- tient compte notamment des éléments suivants :

- transfert en provenance du Département de la solidarité et de l'emploi du budget du fonds drogue pour +400'000.-;
- suppression de l'aide financière en faveur d'Onex-Santé pour 50'000.-;
- diminution des aides financières dans le domaine de la prévention du VIH-SIDA pour -236'800.-;
- diminution des aides financières dans le cadre de Carrefour Addiction pour -102'210.-.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

La diminution des recettes diverses (rubrique 43) provient des éléments suivants :

- transfert en provenance du Département de la solidarité et de l'emploi du budget du fonds drogue pour +527'400.-.
- diminution de la refacturation aux assureurs maladie en matière de vaccination HPV pour -615'717.-.

L'augmentation de la rubrique 46 "Subventions acquises" résulte de l'augmentation du prélèvement sur le fonds de la dîme de l'alcool pour financer les actions de prévention.

Objectifs et indicateurs

	Tuna				Cibl	∍ LT	
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année	
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques							
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de rougeoles	Efficacité	95 %	95%	93.8%	95 %	2014	
1.2 Taux de couverture vaccinale HPV des jeunes filles et femmes de 11 à 19 ans	Efficacité	80 %			80 %	2014	
1.3 Taux de retour des annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins	Efficacité	95 %	95%	96.7%	95 %	2014	
2. Améliorer la prévention du VIH							
2.1 Nombre de nouvelles infections VIH diagnostiquées par an	Efficacité	< 5	<5	13	< 5	2020	
3. Interrompre l'évolution croissante de l'excès de poids							
3.1 Taux de prévalence du surpoids chez les enfants de 4 à 5 ans scolarisés à Genève, selon les courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	Efficacité	10 %		9.5%	10 %	2014	
3.2 Taux de prévalence de l'obésité chez les enfants de 4 à 5 ans scolarisés à Genève, selon les courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	Efficacité	3 %		2.4%	3 %	2014	
4. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes							
4.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	< 80	<80	73	< 80	2014	
5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques							
5.1 Nombre d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques (y comprisles stupéfiants) et les laboratoires d'analyses médicales	Efficacité	160			160	2014	
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficience	85	100	83.5	85	2014	
5.3 Nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques	Efficacité	180			180	2014	
6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger							
6.1 Taux de commerces et établissements contrôlés annuellement	Efficacité	50 %	50%	49%	50 %	2014	
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficience	350	350	387	350	2014	
	!						

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
6.3 Nombre total d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques et des abattages	Efficacité	3700	3'700	3'838	3700	2014
6.4 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	6000	6'000	7'248	7000	2014
6.5 Taux des entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS)contrôlés annuellement	Efficacité	80 %			80 %	2014
7. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
7.1 Taux de réalisation des TMC devant obligatoirement être menés par la SCAV	Efficacité	100 %			100 %	2014
7.2 Nombre d'annonces de morsure et de comportement agressif	Efficacité	230			230	2014
8. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144						
8.1 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	100 %	100%		100 %	2013
8.2 Taux de respect des délais d'intervention en zone urbaine (< 10 minutes) et rurale (< 15 minutes)	Qualité	100 %	100%		100 %	2013
8.3 Taux de conformité des contrôles des équipages des ambulances selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage)	Efficacité	100 %	100%		100 %	2014

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'enfants de 28 mois domiciliés dans le canton et vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole. Le calcul de l'indicateur est obtenu par le biais d'un courrier envoyé mensuellement aux parents d'enfants ayant atteint l'âge de 28 mois et leur demandant d'envoyer le carnet de vaccination pour vérification du statut vaccinal. La valeur de l'indicateur repose sur les réponses reçues. Depuis plusieurs années, le taux de réponse est stable et se situe à 90 %.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer le taux de couverture vaccinale HPV pour les jeunes filles de 11 à 19 ans.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de retour par les médecins des déclarations complémentaires pour les maladies à déclaration obligatoire. Les laboratoires et les médecins sont tenus de déclarer certaines maladies dites à "déclaration obligatoire" sous forme d'une déclaration complémentaire lorsque ces maladies sont diagnostiquées par un laboratoire. Le respect de cette exigence est un gage de la qualité de la surveillance épidémiologique des maladies. L'OFSP (Office Fédéral de la Santé Publique) envoie également à la direction générale de la santé des déclarations qui font office de double contrôle.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre de nouvelles infections VIH (Sida) qui sont disgnostiquées par an. Le diagnostic d'infection VIH est à déclaration obligatoire par les laboratoires et les médecins. Cet indicateur ne prend en compte que les infections récentes (moins de un an) de résidents à Genève car elles reflètent l'intensité actuelle de la transmission du virus sur laquelle porte des efforts de prévention.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de prévalence du surpoids (Indice de masse corporelle "IMC" entre 25 et 30) chez les enfants de 4 à 5 ans scolarisés à Genève. Cet indicateur est basé sur les données relevées par le Service de santé de la Jeunesse dans le cadre des visites d'entrées de scolarisation des enfants de 4 à 5 ans.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de prévalence de l'obésité (Indice de masse corporelle "IMC" supérieur à 30) chez les enfants de 4 à 5 ans scolarisés à Genève. Cet indicateur est basé sur les données relevées par le Service de santé de la Jeunesse dans le cadre des visites d'entrées de scolarisation des enfants de 4 à 5 ans.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Indicateur 4.1 : Cet indicateur de veille repose sur le nombre de cas d'admissions par an aux Hôpitaux universitaires de Genève de jeunes de moins de 16 ans pour intoxication alcoolique. L'évolution du nombre de cas ne peut être interprétée sans autre analyse comme le reflet de l'efficacité ou de l'inéfficacité du dispositif de prévention. En effet, une augmentation des cas pourrait traduire par exemple une amélioration du dispositif de détection des jeunes en situation de consommation abusive ou refléter une propension de l'entourage du mineur à faire recours au 144 ou à se rendre directement à l'hôpital.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre total d'inspections portant sur le respect de la mise sur le marché, de la délivrance et de l'utilisation des médicaments (y compris des stupéfiants) et des dispositfs médicaux. Les entités inspectées sont les institutions de santé utilisant des produits thérapeutiques et/ou des stupéfiants (par exemple pharmacies, commerces d'optique, laboratoires d'analysees médicales) et les commerces en gros de médicaments. Par rapport à 2012, cet indicateur a été séparé entre l'activité d'inspection en relation avec les produits thérapeutique (indicateur 5.1) et celle en relation avec les produits chimiques (indicateur 5.3)

Indicateur 5.2 : Cet indicateur permet de mesurer la moyenne du nombre d'inspections effectuées par inspecteur du service du pharmacien cantonal portant sur le respect de la mise sur le marché, de la délivrance et de l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux ainsi que des produits chimiques

Indicateur 5.3 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre total d'inspections (y compris les déplacements pour effectuer les prélèvements) portant sur le respect de la mise sur le marché, de la délivrance et de l'utilisation des produits chimiques. Les entités inspectées sont notamment les commerces utilisant ou vendant des produits chimiques. Les prélèvements concernent principalement les objets contenant des substances dangereuses pour l'environnement. Par rapport à 2012, l'indicateur a été séparé entre l'activité d'inspection en relation avec les produits thérapeutique (indicateur 5.1) et celle en relation avec les produits chimiques (indicateur 5.3)

Indicateur 6.1 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de commerces et d'établissements contrôlés annuellement en vertu de la loi sur les denrées alimentaires et les objets usuels.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur permet de mesurer la moyenne du nombre d'inspections effectuées par contrôleur du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) sur les denrées alimentaires et les objets usuels pour les commerces, les établissements et les manifestations publiques. Cet indicateur tient compte uniquement des contrôleurs et non pas des inspecteurs qui s'occupent des inspections de plus grandes envergures.

Indicateur 6.3 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre total d'inspections qui sont effectuées sur les denrées alimentaires et les objets usuels pour les commerces les établissements, les piscines, les manifestations publiques et les abattages. Cet indicateur tient compte des contrôleurs, des inspecteurs et des vétérinaires.

Indicateur 6.4 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'échantillons de denrées alimentaires et d'objets usuels qui sont contrôlés et analysés par les laboratoires du SCAV. Les échantillons peuvent tant être amenés au laboratoire par des inspecteurs qu'être apportés directement par le public.

Indicateur 6.5 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de contrôles annuels relatif aux entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS). En 2012, le nombre d'entreprises sensibles est de 332

Indicateur 7.1 : Cet indicateur permet de mesurer les TMC devant être effectué obligatoirement par le SCAV, notamment suite à des mesures administratives, et qui ne peuvent pas être délégués. Par rapport à 2012, cet indicateur a été précisé en ne prenant en compte que les tests qui devant être effectué par l'Etat de Genève, soit pour lui le SCAV.

Indicateur 7.2 : Ce nouvel indicateur de veille repose sur le nombre de morsures et de comportement agressif sur le canton de Genève.

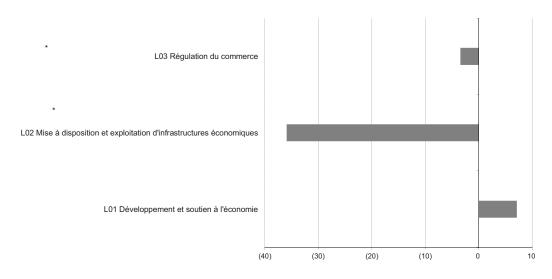
Indicateur 8.1 : Cet indicateur permet de mesurer le repect des délais d'interventions des ambulances pour la zone urbaine (densité de plus de 20 habitants par hectare) et rurale (densité de moins de habitants par hectare). Le délai correspond au temps entre l'heure d'alarme du service à l'heure d'arrivée sur le site.

Indicateur 8.2 : Cet indicateur permet de mesurer le respect des normes en matière d'équipement sanitaire des ambulances. L'ensemble des véhicules et de l'équipement sont contrôlés sur un échelonnage de 3 ans.

Indicateur 8.3 : Cet indicateur permet de mesurer le respect des normes IAS (Interrassociation de sauvetage) concernant la composition des équipages des ambulances.

L Economie

Résultats nets en millions de francs par programme



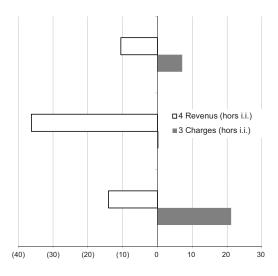
* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

L01 Développement et soutien à l'économie



L ECONOMIE

Synthèse des priorités politiques

Face à la mondialisation des activités économiques, la région lémanique doit tout mettre en œuvre afin de renforcer ces prochaines années son rôle de creuset de l'innovation. Dans un environnement international marqué par les crises successives, la clé du succès passe en effet plus que jamais par la matière grise et l'innovation.

Les objectifs de législature fixés en 2010 s'inscrivent dans cette voie. Ils définissent les contours de différents projets stratégiques et opérationnels qui doivent guider l'action politique du Conseil d'Etat tout au long de la législature dans le but de construire une région innovante, dynamique, et durable. Il s'agit d'une part, de soutenir la création et le maintien d'emplois locaux et, d'autre part, de préserver les pôles économiques d'excellence en renforçant les capacités d'assemblage des compétences présentes dans notre région. Il s'agit également de favoriser l'émergence de nouveaux pôles: après plus de trois ans de travaux - concrétisés par le vote en 2012 des projets de loi 10871 et 10889 - l'année 2013 verra ainsi le démarrage concret de l'incubateur cleantech au sein du nouveau bâtiment "Bluebox" de Plan-les-Ouates.

Instaurer un climat favorable pour l'économie, c'est aussi améliorer les conditions-cadres du développement économique de Genève. L'objectif du Conseil d'Etat consiste à poursuivre sur la voie de la simplification des procédures, en particulier avec le développement de l'administration en ligne (optimisation du déploiement du Guichet PME-PMI dont le lancement est prévu au cours du second semestre 2012) et la modification de lois existantes (dépôt du projet de loi visant à une refonte complète de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) et vote de la nouvelle loi sur le transport professionnel de personnes (LTPP)).

Le Conseil d'Etat entend également cultiver un environnement favorable à l'implantation et à l'essor de nouvelles entreprises. Il apparaît en effet crucial de leur offrir des infrastructures en adéquation avec leurs besoins. Certaines surfaces dédiées uniquement à l'industrie sont aujourd'hui aux portes de la ville: il est nécessaire de les réaffecter à des activités mixtes, sans pour autant porter préjudice à l'indispensable activité du secteur secondaire, génératrice d'emplois. Suite au vote, en 2012, du PL modifiant la loi générale sur les zones de développement industriel (LGZDI), le Conseil d'Etat s'attellera ainsi en 2013 à l'identification de zones industrielles pouvant être déclassées en zones de développement d'activités mixtes.

Autre axe majeur du Conseil d'Etat en matière d'économie, celui du tourisme. Conformément au programme de législature, il s'agira en 2013 de mettre la touche finale à la réforme de la gouvernance des instances touristiques avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 de la nouvelle loi sur le tourisme acceptée en juin 2012 par le Grand Conseil (PL 10909-A).

L'Aéroport international de Genève (AIG), Palexpo SA, les Ports Francs et entrepôts de Genève (PFEG) SA ainsi que l'Arena concourent au développement de la vie économique, sociale et culturelle de Genève et de la région. Conformément au programme de législature du Conseil d'Etat, l'AIG et Palexpo SA investiront plusieurs centaines de millions de francs au cours des prochaines années pour leur modernisation et pour maintenir un haut niveau de qualité et de sécurité de leurs prestations.

S'agissant d'un établissement autonome pour l'AIG et de sociétés anonymes pour Palexpo et les Ports Francs, ces investissements n'ont toutefois aucune incidence sur le budget de l'Etat et resteront entièrement financés par les établissements eux-mêmes.

A l'inverse, leur activité génère des revenus directs pour l'Etat de Genève, sous la forme de loyers, de droits de superficie, de dividendes et de participation aux bénéfices. Ainsi, l'AIG anticipe une progression de son bénéfice d'exploitation, qui permettra de reverser à l'Etat de Genève une participation au bénéfice en hausse de 6.6 millions de francs par rapport au budget 2012.

Département responsable : DARES

BUDGET

	Budget 2013	Varia	tions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	21'150'863	-983'381	-4.4%	22'134'244	29'657'665
30 Charges de personnel	3'372'452	-44'909	-1.3%	3'417'361	3'276'533
31 Dépenses générales	663'461	-182'732	-21.6%	846'193	826'233
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	400'100	294'354	278.4%	105'746	7'788'389
36 Subventions accordées	16'714'850	-1'050'094	-5.9%	17'764'944	17'766'286
39 Imputations internes	-	-	-	-	224
REVENUS	14'065'772	110'007	0.8%	13'955'765	15'112'983
42 Revenus des biens	12'000'000	-1'000'000	-7.7%	13'000'000	12'006'700
43 Recettes diverses	2'056'872	1'144'032	125.3%	912'840	2'852'914
46 Subventions acquises	8'900	-34'025	-79.3%	42'925	253'369
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'085'091	1'093'388	-13.4%	-8'178'479	-14'544'681
Coût des activités de support	-305'665	46'431	-13.2%	-352'096	-1'091'788
Coût des prestations de moyens	-460'226	85'406	-15.7%	-545'632	-570'898
COÛT COMPLET	-7'850'982	1'225'225	-13.5%	-9'076'207	-16'207'368

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	20.37	0.00	0.00%	20.37	20.49
ETP fixes	18.92	0.00	0.00%	18.92	18.92
ETP auxiliaires	1.45	0.00	0.00%	1.45	1.56
ETP agents spécialisés	_	0.00	_	0.00	_

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres adéquates pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de la gestion des terrains industriels, de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et du développement touristique.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des affaires économiques, le service de la promotion économique, la Fondation pour les terrains industriels de Genève, la Fondation d'aide aux entreprises, l'Office de promotion des industries et des technologies, les incubateurs d'entreprises, Genève Tourisme & Congrès ainsi que par l'office cantonal de l'approvisionnement économique du pays.

Ce programme contient les prestations suivantes :

L01.01 Promotion économique

L01.02 Conditions-cadre de l'économie

L01.03 Gestion des zones industrielles

L01.04 Promotion et développement du tourisme

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Face à une situation économique caractérisée par des cycles de plus en plus courts et d'une amplitude de plus en plus forte, il est vital de miser sur la créativité et l'innovation, véritables moteurs des économies modernes comme celles de la région lémanique. Soucieux de préserver la qualité de vie de notre région et de favoriser sa prospérité, le Conseil d'Etat entend ainsi poursuivre le développement d'un tissu économique diversifié et à haute valeur ajoutée en mettant l'accent sur l'innovation et l'assemblage des compétences présentes dans notre région.

Le Conseil d'Etat a ainsi affirmé, dans son programme de législature 2010-2013, sa volonté de positionner la région franco-valdo-genevoise à la pointe du développement durable et plus spécifiquement des "cleantech". Entamé en 2010 avec une étude de faisabilité d'un cluster, cet objectif s'illustrera, en 2013, par le démarrage des activités de l'incubateur "cleantech" qui permettra de mobiliser les forces de notre région et de stimuler les synergies entre l'ensemble des parties prenantes. La création de cet incubateur via le regroupement d'entités existantes dans un même bâtiment - FAE, OPI et Fongit - doit permettre l'essor de projets innovants et de sociétés actives dans ce domaine d'avenir. Un accent sera porté durant l'année sur l'optimisation de la gouvernance de ce nouvel incubateur.

Conformément au programme de législature, la simplification des procédures constituera également l'un des axes majeurs du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES). Cette volonté de dynamiser l'économie se traduira, en 2013, de la façon suivante :

- dépôt du projet de loi visant à une refonte complète de la loi sur loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) comprenant également la loi sur les spectacles et les divertissements (LSD) et la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques (LVEBA) ;
- poursuite des travaux en commission des transports en vue de l'adoption par le Grand Conseil du projet de loi relatif au transport professionnel de personnes (PL Taxis) ;
- identification suite au vote en 2012 du PL LGZDI de zones industrielles pouvant être déclassées en zones de développement d'activités mixtes afin de mieux les adapter aux besoins d'une économie diversifiée ;
- déploiement du guichet PME-PMI après sa mise en production en 2012 permettant de faciliter la création d'entreprises en ligne (mise en place d'un formulaire en ligne).

Enfin, soucieux de contribuer de manière soutenue au développement de la place touristique genevoise, le Conseil d'Etat finalisera les mesures d'optimisation de la gouvernance des instances touristiques grâce à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2013 de la nouvelle loi sur le tourisme. Ce projet de loi doit remédier aux faiblesses du modèle de gouvernance qui prévalait jusqu'alors, à savoir la dispersion des responsabilités, la gestion fragmentée des fonds alloués au tourisme genevois, ainsi que la lourdeur du processus décisionnel.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, le DARES mènera d'autres projets stratégiques visant notamment à soutenir la création et le maintien d'emplois locaux. Il s'agira notamment de préserver la diversité du tissu économique genevois, dont l'équilibre est le fruit d'un travail de développement de longue haleine.

Dans cette optique, le DARES, via le service de la promotion économique (SPEG), poursuivra son travail de veille ainsi que ses prestations visant à soutenir et à encourager la création et le maintien des entreprises locales. Le regroupement, fin 2012, dans un même bâtiment de la FAE, de la Fongit et de l'OPI permettra dès 2013 de renforcer les synergies entre les organismes de soutien dans le but d'offrir une palette optimisée de prestations au bénéfice des entreprises.

Le DARES s'emploiera également à promouvoir les intérêts de l'économie genevoise dans le cadre des projets stratégiques de développement (PSD) sur sol genevois. Il s'agira d'une part de poursuivre le relogement des activités du PAV et d'autre part de créer de nouveaux emplois en conservant la diversité du tissu économique genevois, garante de la solidité de notre économie et de la prospérité de notre région.

Justification des écarts

Les écarts significatifs entre le budget 2013 et le budget 2012 découlent des événements suivants :

L'augmentation des charges de personnel (nature 30) est en lien avec l'application des mécanismes salariaux.

La diminution des dépenses générales (nature 31) est en lien avec la diminution des prestations de tiers.

L'augmentation de la rubrique 33 "Amortissements, provisions, irrécouvrables" est en lien avec l'accroissement des amortissements sur les investissements et sur les subventions d'investissement en faveur de Eclosion SA.

La diminution de 1'050'094.- des subventions accordées (nature 36) est due notamment aux éléments suivants :

- diminution des subventions monétaires et non monétaires en faveur de la Compagnie générale de navigation (CGN) à hauteur de -516'381.-;
- diminution de la subvention à la CDEP-SO (Conférence des département de l'économie de la Suisse occidentale) pour le réseau de promotion régionale (GGBA) à hauteur de -120'000.-;
- diminution de l'indemnité monétaire en faveur de la FAE (Fondation d'aide aux entreprises) à hauteur de -278'000.-;
- diminution de la subvention monétaire en faveur de La Muse à hauteur de -40'000.-;
- diminution de la subvention monétaire en faveur de la FONGIT à hauteur de -25'000.-:
- diminution des subventions non monétaires en faveur de la FAE, de la FONGIT et de la CRC-PME à hauteur de -136'813.-;
- dotation de +50'000.- pour des actions de soutien à la direction générale des affaires économiques;
- transfert en provenance du programme L03 de la subvention en faveur de la section genevoise de la Fédération romande des consommateurs pour 15'600.-;
- augmentation de +500.- de la contribution à l'Office national du tourisme.

La diminution de 1'000'000.- de la rubrique 42 "Revenus des biens" provient d'une diminution de la restitution pour 2013 à l'Etat de Genève d'une part du bénéfice de la FTI (Fondation pour les terrains industriels). Il convient de rappeler que la restitution entre 2011 et 2012 avait été augmentée de 1 million, soit 12 millions pour 2011 et 13 millions pour 2012.

L'augmentation de la rubrique 43 "Recettes diverses" provient de l'encaissement de taxes d'équipement prélevées et reversées à l'Etat de Genève par la FTI.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible L	.T
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Soutenir la création et le développement des entreprises locales						
1.1 Nombre d'événements organisés par le Service de la promotion économique (SPEG)	Efficacité	30			50	2016
1.2 Nombre de projets et sociétés aidées par des organismes de soutien (Eclosion, FONGIT, FAE, Genilem, OPI)	Efficacité	150			200	2014
1.3 Nombre d'emplois concernés par les aides apportées par les organismes	Efficacité	1500	1'500		1700	2015

	Tymo				Cible LT		
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année	
1.4 Nombre de rendez-vous au guichet du Service de la promotion économique (SPEG)	Efficacité	300			400	2014	
1.5 Nombre de sociétés soutenues administrativement, conseillées et/ou dirigées vers des organismes par la Direction générale des affaires économies et le Service de la promotion économique	Efficacité	200			200	2014	
2. Développer l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève							
2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficiés des services du SPEG (hors GGBA)	Efficacité	15	20	38	25	2016	
2.2 Nombre de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services du SPEG dans le cadre du GGBA	Efficacité	20			20	2015	
3. Simplifier les démarches administratives							
3.1 Pourcentage d'entreprises créées en ligne	Qualité	10 %	10%		15 %	2016	
3.2 Nombre de visites sur le site www.ge.ch/entreprises	Qualité	12'000	12'000		15'000	2015	
4. Développer les pôles de compétences intercantonaux (NPR, CDEP-SO)							
4.1 Nombre d'entreprises genevoises ayant bénéficié des prestations des plateformes intercantonales dans le cadre de la NPR (BioAlps, AlpICT, Micronarc, CleantechAlps)	Efficacité	50			50	2014	
4.2 Nombre d'entreprises genevoises ayant bénéficié des prestations des organismes de soutien intercantonaux (CapitalProximité, Alliance, Platinn)	Efficacité	50			50	2014	
5. Améliorer les conditions-cadre clés du développement économique							
5.1 Nombre de prises de décisions portant sur des dossiers cantonaux ou fédéraux	Efficacité	10	10	18	10	2014	
5.2 Nombre d'interventions interdépartementales en lien avec le développement économique	Efficacité	30	30	N/A	30	2014	
5.3 Dépôt au CE de la refonte de la LRDBH, LVEBA et LSD	Efficacité	1er trimestr e 2013	Mars 2012		N/A		
6. Améliorer la mise à disposition d'infrastructures favorisant le développement des entreprises							
6.1 Nombre d'emplois dans les zones IA et DIA gérées par la FTI	Efficacité	+50000 emplois			52000	2015	
6.2 Nombre d'entreprises dans les zones IA et DIA gérées par la FTI	Efficacité	+4000 entrepri ses			4100	2015	
6.3 Nombre de M2 de surface brute de plancher industriels et artisanal issus de projets accompagnés par la FTI dans les zones IA et DIA gérées par la FTI	Efficacité	+50'000 M2			50000 M2	2015	
6.4 Répartition du nombre de PME-PMI/Grandes entreprises dans les zones IA et DIA gérées par la FTI	Efficacité	+70 %PMI-PME			+70 %PMI-PME	2015	

	_				Cible L	.T
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
6.5 Répartition sectorielle des activités observées dans les zones IA et DIA gérées par la FTI	Efficacité	<20%			<20%	2015
7. Développer la place touristique genevoise						
7.1 Nombre de nuitées touristiques à Genève tous secteurs confondus	Efficacité	2'750'00 0	+1%	+1%	2'750'00 0	2014
7.2 Nombre d'instances de promotion utilisant la marque Genève	Efficacité	230	170	202	230	2014

Commentaires

Remarques:

Dans le cadre d'une nouvelle analyse effectuée en 2012, il a été décidé de procéder à la modification de plusieurs indicateurs qui figuraient au budget 2012 et d'en ajouter de nouveaux. Les prinicpales modifications sont :

- suppression de l'objectif numéro 6 "Soutenir les entreprises locales du canton"; les indicateurs de 2012 ont été redéfinis et se trouvent en 2013 sous les objectifs numéro 1 "Favoriser la création et le développement des entreprises locales" et numéro 4 "Développer les pôles de compétences intercantonaux";
- suppression de l'objectif numéro 7 "Développer et soutenir les lincubateurs liés à l'innovation /FAE, OPI et FOngit) compte tenu que cet objectif et son indicateur relatif à la création d'un incubateur cleantech e été réalisé en 2012 et que dès 2013, cette activité fait l'objet de contrats de prestations entre l'Etat de Genève et les institutions conformément à la loi 10871 votée par le Parlement le 19 avril 2012;
- suppression de l'objectif numéro 10 "Améliorer la gouvernance des instances touristiques" compte tenu du dépôt du PL 10909 en janvier 2012;
- modification des indicateurs relatifs à l'objectif numéro 6 "Améliorer la mise à disposition d'infrastrucutres favorisant le développement des entreprises.
- **Indicateur 1.1 :** Cet indicateur permet de mesurer une des activités d'information du service de promotion économique en faveur des entreprises locales et en création. Les événements sont notamment les matinales du commerce, les petits déjeuners de l'économie et le Carrefour des créateurs.
- **Indicateur 1.2 :** Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des organismes de soutien à l'économie subventionnés par l'Etat de Genève. Il s'agit d'Eclosion SA, de la Fongit (Fondation genevoise pour l'innovation technologique), de la FAE (Fondation d'aide aux entreprises), de Genilem et de l'OPI (Office de promotion des industries et des technologies).
- **Indicateur 1.3 :** Cet indicateur permet de mesurer l'impact sur l'économie locale par le nombre d'emplois qui ont été créés ou sauvés.
- **Indicateur 1.4 :** Ce nouvel indicateur permet de mesurer l'activité du guichet d'accueil du SPEG destiné à l'information aux entreprises. Il s'agit du nombre de rendez-vous et de suivis effectués par le SPEG.
- **Indicateur 1.5**: Cet indicateur permet de mesurer une des activités de la direction générale des affaires économiques (DGAE) et du SPEG relative au soutien, à la création et au développement des entreprises à Genève. L'indicateur représente le nombre de sociétés et de porteurs de projets qui ont obtenu un soutien du SPEG ainsi que les sociétés et les porteurs de projets orientés vers des organismes de soutien de même que les interventions de la DGAE auprès des entreprises.
- **Indicateur 2.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SPEG relative à l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève. L'indicateur représente le nombre de nouvelles entreprises étrangères qui ont bénéficié de l'aide du SPEG et qui créent une structure dans le canton de Genève, inscrites au Registre du Commerce durant l'année civile en cours.
- **Indicateur 2.2 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SPEG dans sa collaboration avec le GGBA (Greater Geneva Berne Aera) pour l'implantation d'entreprises étrangères à Genève. L'indicateur recense le nombre

d'entreprises étrangères qui ont créé une structure dans le canton de Genève, inscrites au Registre du Commerce durant l'année civile en cours.

- **Indicateur 3.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'utilisation de la plateforme AeL (Administration en ligne) du guichet du Registre du Commerce. Il s'agit uniquement des nouvelles sociétés de personnes (raisons individuelles, sociétés en nom collectif, sociétés en commandite).
- Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'utilisation par le public du site "www.ge.ch/entreprises".
- **Indicateur 4.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des plateformes intercantonales pour les entreprises du canton de Genève.
- **Indicateur 4.2 :** Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des organismes intercantonaux pour les entreprises du canton de Genève.
- **Indicateur 5.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité de la DGAE en matière d'interventions sur les dossiers économiques cantonaux et fédéraux.
- Indicateur 5.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de la DGAE en matière d'interventions en lien avec d'autres départements de l'Etat de Genève sur le développement économique. Il s'agit notamment de la DELTAR (Délégation au Conseil d'Etat pour les transports et les affaires régionales) du CSME (Conseil de surveillance du marché de l'emploi), du CSPE (Conseil stratégique de la promotion économique), des PSD (Projets stratégiques de développement) et de groupes de travail interdéparmentaux (par exemple pour le dossier du CEVA (Liaison ferrovière Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) et du PAV (Praille-Acacias-Vernets)).
- **Indicateur 5.3**: Cet indicateur permet de mesurer l'avancement du dossier relatif à la refonte de la LRDBH, LVEBA et LSD. Le report à 2013 du dépôt au Conseil d'Etat s'explique par le fait qu'une plus grande consultation des milieux économiques et des partenaires a été effectuée en 2012.
- **Indicateur 6.1 :** Cet indicateur permet de quantifier l'importance économique en terme de nombre d'entreprises des zones IA (industrielle et artisanale) et DIA (développement industriel et artisanal) pour le canton de Genève. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriété de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation.
- **Indicateur 6.2 :** Cet indicateur permet de quantifier l'importance économique en terme de nombre d'emplois des zones IA (industrielle et artisanale) et DIA (développement industriel et artisanal) pour le canton de Genève. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriété de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation.
- **Indicateur 6.3 :** Cet indicateur permet de mesurer l'augmenation des surfaces brutes de plancher mises à disposition des entreprises. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriété de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Les rénovations ne sont pas prises en compte. L'indicateur tient compte des projets au moment de l'obtention de l'autorisation de construire.
- **Indicateur 6.4 :** Cet indicateur permet de calculer la diversification des entreprises en fonction de leur taille. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriété de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Une PME (petite et moyenne entreprise) et une PMI (petite et moyenne industrie) comportent moins de 250 emplois. Une grande entreprise comporte plus de 250 emplois.
- **Indicateur 6.5**: Cet indicateur permet de mesurer l'équilibre des secteurs d'activité actifs dans les zones IA et DIA. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. La classification des secteurs est basée sur le traitement des codes Noga.
- **Indicateur 7.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'évolution du nombre de nuitées touristiques à Genève pour l'ensemble des secteurs (hôtels, auberges de jeunesse, bed and breakfast).
- **Indicateur 7.2 :** Cet indicateur permet de mesurer l'importance de la marque "Genève, un monde en soi". L'indicateur prend en compte notamment le nombre d'entreprises, d'établissements, d'associations, de chaînes hôtelières et de services de l'Etat qui utilisent la marque "Genève, un monde en soi" sur leurs supports de promotions ou sur des documents administratifs à destination d'interlocuteurs externes.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2013	Varia	tions B13-B12	ions B13-B12 Budget 2012	
		en F	en %		
CHARGES	338'919	-300'000	-47.0%	638'919	562'141
36 Subventions accordées	338'919	-300'000	-47.0%	638'919	562'141
REVENUS	36'265'885	6'600'000	22.2%	29'665'885	39'407'303
42 Revenus des biens	36'265'885	6'600'000	22.2%	29'665'885	39'407'303
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	35'926'966	6'900'000	23.8%	29'026'966	38'845'162
Coût des prestations de moyens	0	0	-	0	0
COÛT COMPLET	35'926'966	6'900'000	23.8%	29'026'966	38'845'162

POSTES

Budget 2013	Variations	B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
	en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (plateforme aéroportuaire, Palexpo, Arena, Ports Francs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en oeuvre par le secrétariat général du département de la solidarité et de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

L02.01 AIG

L02.02 Ports Francs

L02.03 Palexpo-Arena

Projets prioritaires et justification des écarts

L'Aéroport international de Genève (AIG) reverse chaque année au canton la moitié de son bénéfice d'exploitation.

Compte tenu des résultats annuels de ces dernières années, il a été prévu de porter le montant que l'AIG rétrocède à l'Etat à 30 millions. La variation de 6,6 millions constitue le complément entre 2012 et 2013 pour atteindre le montant de 30 millions annuels.

Suite à la restructuration du complexe Palexpo/Arena, les intérêts annuels sur la dotation à la fondation mixte de l'Arena n'émargent plus au budget de l'Etat.

Objectifs et indicateurs

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

	T				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
1.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	122	123	123	125 à 130	2016
2. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						
2.1 Taux d'occupation	Efficacité	94%	99%	99.10%	99%	2016
3. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
3.1 Taux d'occupation	Efficacité	38%	38%	38%	45%	2016
4. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo						
4.1 Retombées économiques directes (en mios)	Efficacité	330	330	377	330	2016
5. Développer le taux d'occupation de la salle de l'Arena						
5.1 Taux d'occupation	Efficacité	35%	35%	34%	37%	2016

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2013 Valeurs comparatives 2012

Indicateur 1.1 : 90 90

Indicateur 2.1 : 90 % 95%

Indicateur 3.1 : 30 % 30%

Indicateur 4.1 : 250 250

Indicateur 5.1 : 27 % 27%

L03 Régulation du commerce

Département responsable : DARES

BUDGET

202021					
	Budget 2013	Variati	ons B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	7'132'575	-117'389	-1.6%	7'249'964	7'170'983
30 Charges de personnel	6'669'662	-50'084	-0.7%	6'719'746	6'370'110
31 Dépenses générales	324'849	-55'016	-14.5%	379'865	406'015
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	78'484	3'311	4.4%	75'173	334'946
36 Subventions accordées	-	-15'600	-100.0%	15'600	15'600
39 Imputations internes	59'580	0	0.0%	59'580	44'312
REVENUS	10'539'931	-101'554	-1.0%	10'641'485	10'638'779
42 Revenus des biens	35'000	17'000	94.4%	18'000	37'995
43 Recettes diverses	10'504'931	-18'554	-0.2%	10'523'485	10'389'133
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	-	0
49 Imputations internes	-	-100'000	-100.0%	100'000	211'651
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	3'407'356	15'835	0.5%	3'391'521	3'467'796
Coût des activités de support	-494'736	79'462	-13.8%	-574'198	-455'327
Coût des prestations de moyens	-1'229'381	55'758	-4.3%	-1'285'139	-1'250'728
COÛT COMPLET	1'683'239	151'055	9.9%	1'532'184	1'761'740

POSTES

	Budget 2013	Var	Variations B13-B12		ations B13-B12 Budget 2012		Compte 2011
		en ETP	en %				
TOTAL POSTES	51.34	-0.75	-1.44%	52.09	48.21		
ETP fixes	49.09	-1.00	-2.00%	50.09	45.98		
ETP auxiliaires	2.25	0.25	12.50%	2.00	2.24		
ETP agents spécialisés	-	0.00	-	0.00	-		

Descriptif du programme

Ce programme comprend la tenue du registre du commerce ayant pour objet l'enregistrement des entreprises, la publication des faits juridiquement pertinents et la fourniture de renseignements sur les entités inscrites.

Il vise également à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de loteries et de paris professionnels, de manifestations, de transports professionnels de personnes et de métrologie légale. Il s'attache ainsi à protéger les consommateurs d'erreurs de mesurage, de fausses indications des prix, de publicité mensongère et de transactions commerciales déloyales. Il consiste par ailleurs à réguler les activités de commerce en matière de commerce itinérant, de crédit à la consommation, d'établissements voués à la restauration et de l'hébergement, d'installations foraines, de spectacles et divertissements et de vente d'alcool à l'emporter.

A la délivrance d'autorisations pour les professions et activités réglementées susmentionnées s'ajoutent de fait le contrôle des activités précitées et la prise de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des prescriptions légales en la matière. De plus, ce programme comprend l'organisation et la surveillance d'examens cantonaux dans les domaines de la restauration et de l'hébergement ainsi que des taxis et limousines.

Ce programme est mis en œuvre par le service du commerce et le Registre du commerce.

L03 Régulation du commerce (suite)

Ce programme contient la prestation suivante :

L03.01 Régulation du commerce.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Suite au rapport de la Cour des Comptes, le DARES a lancé un plan d'action à mi-octobre 2010 pour réorganiser le service du commerce. Placé sous le pilotage de la direction générale des affaires économiques, ce plan a pour objectif d'aboutir à une remise à niveau complète du service considéré au travers d'une démarche globale, intégrant non seulement les recommandations de la Cour des Comptes, mais aussi tous les aspects liés à la gestion courante opérationnelle du service et portant sur tous domaines de compétence du dit service.

En parallèle de cet exigeant programme, la priorité est donnée à une meilleure planification et au renforcement de la qualité des inspections menées sur le terrain, et ceci pour pour la totalité des lois-clé appliquées par le SCOM, à savoir la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH), la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques (LVEBA), la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM), la loi sur les taxis et limousines (LTaxis) ainsi que l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP).

Concrètement, le service précité poursuivra en 2013 les efforts initiés en 2012 sur l'éventail des domaines inspectés à l'occasion de chaque contrôle, à savoir : la formalisation et la rapidité du suivi administratif des contrôles et l'implémentation d'un outil de travail permettant de monitorer les activités du secteur de l'inspectorat.

Pour rappel, le périmètre à charge du SCOM porte sur 3'000 établissements publics, 7'000 magasins et 2'000 taxis et limousines.

Conformément à sa mission légale, le registre du commerce (RC) entend traiter sans retard les réquisitions d'inscription, soit l'enregistrement des entreprises nouvelles et les demandes de mises à jour (plus de 20'000 dossiers par année). Afin de clarifier les relations commerciales, il fournit également au public des renseignements officiels sur les 40'000 entreprises inscrites à Genève. En 2013, le RC fera un premier bilan de son guichet virtuel ouvert fin août 2012 dans le cadre de l'AeL pour des éventuelles adaptations. Il devra enfin mettre en place de nouveaux outils pour pouvoir traiter des réquisitions et des pièces justificatives sous forme électronique, tout en introduisant le nouveau numéro d'identification des entreprises (IDE) dans sa base de données.

<u>Justification des écarts</u>

Les écarts significatifs entre le budget 2013 et le budget 2012 découlent des événements suivants :

La diminution des charges de personnel (nature 30) est en lien avec le transfert de 1 ETP fixe vers le programme K01 "Réseau de soins".

La diminution des dépenses générales (rubrique 31) est due notamment à la diminution des prestations de tiers.

La diminution des subventions accordées (rubrique 36) est due au transfert vers le programme L01 "Développement et soutien à l'économie" de la subvention en faveur de la section genevoise de la Fédération romande des consommateurs.

L'augmentation des revenus des biens (rubrique 42) provient principalement de l'accroissement de la facturation des frais de rappels pour les débiteurs du service du commerce.

La suppression des imputations internes (rubrique 49) provient de la suppression de la facturation au Fonds du droit des pauvres des frais liés à l'encaissement de l'impôt dès le 1er janvier 2013.

L03 Régulation du commerce (suite)

Objectifs et indicateurs

	Tyrna				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Optimiser le délai de traitement des autorisations						
1.1 Taux des décisions prises dans les 48 heures	Qualité	80 %	80%	80%	80 %	2014
2. Simplifier les démarches administratives						
2.1 Taux de demandes d'autorisation pour manifestations soumises par la voie électronique	Qualité	50 %	50%	35%	50 %	2014
2.2 Mise à jour du site Internet du service du commerce au moyen de nouveaux contenus orientés sur les besoins du public / citoyens	Qualité	Décembre 2013	Décembre 2012		N/A	
2.3 Mise en place d'une enquête de satisfaction des usagers du guichet unique manifestations	Qualité	Décembre 2013			N/A	
3. Renforcer la qualité des inspections sur le terrain						
3.1 Taux de magasins contrôlés sur le canton	Qualité	30 %	30%	48%	30 %	2014
3.2 Taux des établissements publics contrôlés	Qualité	60 %	60%		60 %	2014
3.3 Nombre de jours / hommes de contrôle Ltaxis	Qualité	100	100		100 %	2014
3.4 Taux de vérification après le 1er contrôle	Qualité	75 %			75 %	2014
4. Assurer les contrôles métrologiques du canton conformément à la règlementation fédérale						
4.1 Taux d'instruments de mesure en service contrôlés par la Métrologie selon les prescriptions légales	Qualité	60 %	60%		65 %	2014
5. Assurer la qualité des inscriptions enregistrées par le registre du commerce						
5.1 Taux d'inscriptions non-conformes (% des inscriptions bloqués par l'office fédéral ou qui doivent faire l'objet de rectifications)	Qualité	<=2%	<=2%	2.2%	<=2%	2015
5.2 Niveau de satisfaction des utilisateurs du registre du commerce	Qualité	Niveau 5 sur 6		N/A	Niveau 5 sur 6	2015
6. Optimiser le traitement des rapports d'infraction						
6.1 Délai moyen pour prononcer une sanction sur la base du rapport d'infraction	Qualité	60 jours ouvrable s			60 jours ouvrable s	2014
6.2 Taux de recours sur sanctions rejetés par la Chambre administrative	Qualité	>= 80 %			>= 80 %	2014

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité du service du commerce dans la délivrance des autorisations. Le délais de 48 heures commence à courir lorsque le dossier (demande d'autorisation) est considéré comme complet selon la liste de documents à fournir pour chaque type d'autorisation.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer le degré d'utilisation du "Guichet Unique manifestations". L'indicateur représente le pourcentage de demandes ayant été effectuées par le biais du guichet électronique par

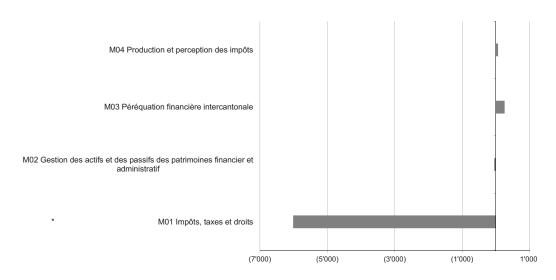
L03 Régulation du commerce (suite)

rapport au total des demandes reçues sous forme électronique et papier.

- **Indicateur 2.2 :** Cet indicateur permet de mesurer l'état d'avancement du projet d'actualisation des contenus du site internet du service du commerce.
- Indicateur 2.3 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des usagers du guichet électronique.
- **Indicateur 3.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du secteur inspectorat du Service du commerce pour les entreprises ayant une activité commerciale consistant à vendre des marchandies au détail ou à fournir des services aux consommateurs à titre permanent ou occasionnel. Le nombre total de magasins est d'environ 7'000 (magasins inscrits au Registre des Entreprises Genevoises (REG)). L'inspection se porte sur toutes les bases légales applicables à cette catégorie d'établissement et porte en particulier sur la vérification des heures d'ouverture et sur l'affichage des prix.
- **Indicateur 3.2 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du secteur inspectorat du service du commerce pour les établissements publics soumis à une autorisation d'exploiter conforméement à la LRDBH (entreprises de restauration et d'hébergement).
- **Indicateur 3.3 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle de la Ltaxis et porte sur le contrôle des taxis publics et privés, des limousines et des transporteurs étrangers.
- **Indicateur 3.4 :** Cet indicateur permet de mesurer le suivi des contrôles du secteur inspectorat du service du commerce. L'indicateur se base sur le nombre d'établissements publiques et de magasins nécessitant un deuxième contrôle suite à la constation d'infractions lors du premier.
- **Indicateur 4.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité du secteur de la Métrologie du Service du commerce. La fréquence de contrôle des instruments varie selon le type d'instrument (de tous les 6 mois à tous les 4 ans). Il existe actuellement env. 6'000 instruments répertoriés dans le canton, et une planification est effectuée annuellement, spécifiant quels instruments doivent être revus selon les prescriptions légales.
- **Indicateur 5.1 :** Cet indicateur pemet de mesurer la qualité des inscriptions effectuées par le Registre du commerce (RC). L'indicateur se base sur les motifs découlant de l'activité du RC (faute de frappe, problème juridique,...) et non pas sur des motifs découlant des demandeurs.
- **Indicateur 5.2 :** Cet indicateur permet de mesurer la qualité des prestations du RC. L'indicateur se base sur la moyenne des notes attribuées (entre 1 et 6) sur la base d'un questionnaire comportant 8 questions précises (accueil au guichet, clarté des documents à remplir, délais de traitement, frais d'inscription, coordonnées, horaires, site internet et appréciation globale) et envoyé à 500 clients ayant inscrit une entreprise individuelle durant les 6 derniers mois.
- **Indicateur 6.1 :** Cet indicateur permet de mesurer la qualité du secteur juridique du Service du commerce au niveau de sa célérité dans le traitement des rapports d'infraction. L'indicateur se base sur la mesure du temps écoulé entre la réception par le secteur juridique d'un rapport d'infraction transmis par les inspecteurs du service ou par la police et le prononcé d'une sanction.
- **Indicateur 6.2 :** Cet indicateur permet de mesurer la qualité du secteur juridique du Service du commerce au niveau de la qualité de ses prestations. L'indicateur se base sur le nombre de recours rejetés par la Chambre administrative par rapport au nombre total de recours. La valeur de l'indicateur peut être influencé en fonction du délai des décisions de la Chambre administrative.

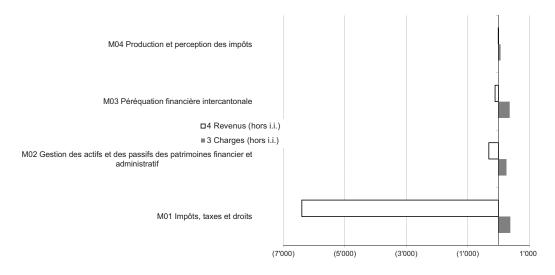
M Finance et impôts

Résultats nets en millions de francs par programme



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



M Finances et impôts

Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que trois des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés respectivement aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs, et à la péréquation financière inter-cantonale (RPT).

Sur le plan des recettes fiscales, les hypothèses de croissances établies en décembre 2012 par le Groupe de perspectives économiques (GPE) ont été retenues pour les personnes physiques, soit 1,0% de croissance du PIB suisse en 2012 et 1,5% en 2013. Ces prévisions n'ont pas été modifiées par rapport à celles émises en septembre, mais sont moins optimistes que celles du mois de juin qui tablaient sur une reprise légèrement plus soutenue. La hausse des recettes fiscales des personnes physiques de 155 millions (Impôts et parts à des recettes sans affectation) est directement liée à l'évolution attendue de la conjoncture, ainsi qu'à la modification de l'impôt des années antérieures servant de base pour l'estimation.

L'impôt des personnes morales est projeté en exploitant les réponses au questionnaire de janvier 2013 des plus importantes entreprises du canton interrogées sur l'évolution probable de leur bénéfice pour les années 2012 et 2013. Les entreprises se sont montrées globalement plus optimistes par rapport aux réponses données en septembre 2012. Au final, les recettes fiscales des personnes morales augmentent de 202 millions.

Globalement, les revenus du programme M01 Impôts, taxes et droits augmentent de 338 millions par rapport au budget 2012 (+5,6%).

Attentif à l'évolution des discussions entre l'Union européenne et la Suisse sur la fiscalité des entreprises, le Conseil d'Etat proposera différentes solutions permettant de conserver à Genève les activités de négoce international et les entreprises multinationales, quelle que soit la teneur de l'accord qui sera trouvé.

En termes de production et de perception de l'impôt, l'AFC continuera à travailler à l'optimisation des moyens et ressources. Il s'agit en particulier d'améliorer les processus de travail de la taxation, de raccourcir les délais de recouvrement de l'impôt et de poursuivre le développement des prestations en ligne via l'Internet.

S'agissant de la gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif, le budget ne prévoit pas de variation de la part cantonale aux bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) par rapport à l'exercice 2012.

Le montant des intérêts passifs de la dette est stable à 246 millions (-1 million par rapport à 2012), l'augmentation de l'endettement étant compensée par le niveau extrêmement favorable des taux d'intérêts des refinancements.

Le budget 2013 intègre la loi 10967 modifiant la loi relative à la perception et aux garanties des impôts des personnes physiques et des personnes morales qui a pris effet le 1^{er} janvier 2013. Cette loi introduit des taux d'intérêts fiscaux différenciés, en faveur du contribuable (0.5%) et en faveur de l'Etat (3%), le système actuel ne donnant pas satisfaction. Les charges d'intérêts diminuent de 20 millions et les revenus d'intérêts augmentent de 62 millions par rapport au budget 2012.

S'agissant enfin de la péréquation financière inter-cantonale, la facture globale s'alourdit de 12 millions pour le canton de Genève en 2013 (+27 millions en 2012). Pour l'année 2013, la facture globale de la RPT s'élève à 258 millions, soit 576 francs par habitant.

M01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	385'142'000	26'459'982	7.4%	358'682'018	337'144'448
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	183'560'000	4'577'982	2.6%	178'982'018	160'060'818
34 Parts et contributions sans affectation	201'582'000	21'982'000	12.2%	179'600'000	176'871'979
39 Imputations internes	-	-100'000	-100.0%	100'000	211'651
REVENUS	6'404'165'098	337'913'706	5.6%	6'066'251'392	6'287'584'571
40 Impôts	5'837'913'264	310'317'594	5.6%	5'527'595'670	5'637'599'113
43 Recettes diverses	89'000'000	-13'484'091	-13.2%	102'484'091	124'468'349
44 Parts à des recettes sans affectation	433'726'834	46'080'203	11.9%	387'646'631	483'772'409
45 Dédommagements de collectivités publiques	43'525'000	-5'000'000	-10.3%	48'525'000	41'744'701
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	6'019'023'098	311'453'724	5.5%	5'707'569'374	5'950'440'123
Coût des activités de support	-1'477'843	908'777	-38.1%	-2'386'620	-3'791'699
Coût des prestations de moyens	-1'645'987	252'312	-13.3%	-1'898'299	-1'779'807
COÛT COMPLET	6'015'899'269	312'614'814	5.5%	5'703'284'455	5'944'868'618

POSTES

Budget 2013	Variations	Variations B13-B12		Compte 2011
	en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF:

- La production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton ;
- les charges et les produits de rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises) ;
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux ;
- les créances irrécouvrables.

Pour le DSPE:

• L'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.

Pour le DSE:

• La taxe du droit des pauvres.

Pour le DARES:

 \bullet L'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) sont regroupés dans le programme M04.

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

M01.01 Impôts directs Personnes Physiques
 M01.02 Impôts directs Personnes morales
 M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects
 M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature prévoit la simplification de la taxation immobilière et l'adaptation de l'imposition des personnes morales découlant d'un éventuel accord entre l'Union européenne et la Suisse de façon à assurer le maintien à Genève du négoce international et des entreprises multinationales.

Les travaux relatifs aux projets de loi qui concernent la taxation immobilière, à savoir:

- · l'estimation du parc immobilier à la valeur vénale selon le droit fédéral harmonisé,
- · les droits d'enregistrement et de timbre,
- · l'impôt sur les bénéfices et les gains immobiliers,
- · l'imposition des successions et des donations,

ont été menés à terme. Ils ont été mis en consultation auprès des milieux intéressés au cours de l'automne 2012. Si le parlement décide de les adopter, les travaux d'adaptation de l'administration fiscale cantonale auront lieu à partir de 2013.

Dans l'intervalle et à titre de mesure transitoire, le Conseil d'Etat a transmis au parlement un projet de loi qui vise, s'agissant de l'estimation des immeubles non locatifs, à proroger une nouvelle fois les valeurs fiscales déterminantes au 31 décembre 2012 jusqu'au 31 décembre 2016, moyennant une majoration linéaire de 20% uniquement pour les immeubles non agricoles dont l'estimation n'a pas été modifiée depuis le 1er janvier 2005.

Le différend opposant la Suisse et l'Union européenne (UE) au sujet des statuts fiscaux cantonaux qui a éclaté en 2007 n'est toujours pas résolu. A la fin du premier semestre 2012, les cantons ont formellement accepté de donner un mandat de négociation à la Confédération et les négociations sont en cours avec l'UE. L'abolition de ces statuts fiscaux est une quasi-certitude. Selon une étude de l'institut CREA de juin 2012 effectuée sur la base des données de l'année 2008, les 945 sociétés au bénéfice d'un statut et les 136 sociétés qui leur sont liées directement représentent 19'288 emplois EPT. Elles versent 576 millions de francs d'impôt sur les sociétés au canton et aux communes. S'y ajoutent 435 millions de francs d'impôt sur les personnes pour le canton et les communes. En sus, 640 millions de francs d'impôt fédéral sur le bénéfice reviennent à la Confédération. A ces impacts directs s'ajoutent les impacts indirects sur la chaîne des fournisseurs en biens et services de ces sociétés ainsi que les impacts induits par l'effet d'entraînement des dépenses des impacts directs et indirects. Selon l'étude, l'addition des impacts directs, indirects et induits aboutit à une valeur ajoutée globale pour le canton de l'ordre de 9,6 milliards de francs. En termes d'emplois, l'addition de tous les impacts représente un peu plus de 50'000 EPT. Attentif à l'évolution des discussions entre la Confédération et l'UE, le Conseil d'Etat est prêt à proposer différentes solutions pour permettre un maintien de ces activités, quelle que soit la teneur de l'accord qui sera trouvé. Une modification rapide de la législation en cours est peu probable et une période d'adaptation à de nouvelles règles de 5 ans est un scénario réaliste.

Autres projets

Lors de sa session de septembre 2012, le Grand Conseil a accepté le PL 10906-A visant à modifier la commission de perception versée aux débiteurs des prestations imposables dans le cadre de l'impôt à la source. Ce PL devrait induire une augmentation de l'ordre de 11 millions de francs des recettes nettes d'impôt à la source du canton pour l'année 2013.

Un changement de méthode d'estimation de la provision pour dépréciations des créances fiscales a été introduit au bouclement des comptes 2012. Le nouveau modèle vise à déprécier les créances sur la base d'une balance âgée en lien direct avec les débiteurs et en fonction d'un taux de perte statistique pour le montant estimé des revenus fiscaux. Ce changement de méthode produit des effets sur le montant global de la provision inscrite au bilan des comptes

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

2012 et sur un revenu non récurrent correspondant à une reprise de provision. Lors de la première application du nouveau modèle, l'impact du changement de méthode d'estimation doit être comptabilisé en résultat selon IPSAS 3. Cet impact a généré un revenu exceptionnel de 150,4 millions de francs sur les comptes 2012 résultant de la différence entre la provision au bilan des comptes 2011 et la provision recalculée selon la nouvelle méthode au 31.12.2011

En matière budgétaire, la constitution de provision est égale aux irrécouvrables. Elle s'établit à 88,0 millions de francs au budget 2013, en augmentation de 20,6 millions par rapport au budget 2012. La variation est directement liée à des prévisions portant sur les irrécouvrables.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

Les écarts entre le PB2013 et le B2012 sont les suivants:

Charges

Les parts et contributions sans affectation (nature 34) sont en augmentation de 22,0 millions de francs (+12,2%). Elles concernent la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises. Les amortissements, provisions et irrécouvrables (nature 33) participent également à la hausse des charges à hauteur de 4,6 millions de francs (+2,6%) essentiellement due à l'augmentation de la provision relatives aux personnes morales (M01.02) et aux impôts sur la possession, d'affectation et taxes (M01.04).

Au total, les charges liées à la politique publique M01 - Impôts, taxe et droits - dépassent le budget 2012 de 26,5 millions de francs (+7,4%).

Revenus

L'augmentation des impôts provient essentiellement de la croissance de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des personnes morales (cf. M01.01 Impôts directs des personnes physiques +168 millions de francs, +4,6% et M01.02 Impôts directs des personnes morales +147 millions de francs, +12,7%).

Concernant l'impôt des personnes physiques (M01.01), la hausse reflète l'évolution attendue de la conjoncture. Celle-ci est mesurée à l'aide de la croissance du PIB suisse et devrait s'établir, selon les dernières prévisions du Groupe de perspectives économiques (GPE), à 1,0% en 2012 et à 1,5% en 2013.

L'impôt des personnes morales (M01.02) est projeté en exploitant les réponses au questionnaire de janvier 2013 des plus importantes entreprises du canton interrogées sur l'évolution de leur bénéfice pour l'année écoulée ainsi que sur son évolution probable en 2013.

Les autres impôts directs ou indirects (cf. M01.03) qui se composent des impôts liés à l'immobilier, des droits de successions et de l'impôt sur les casinos ne varient que faiblement par rapport au budget 2012 (+5 millions de francs; +0,8%).

La taxe sur les véhicules et l'impôt sur les chiens augmentent respectivement de 5 millions (+4,6%) et de 0,2 million de francs (+12,1%). Ces hausses sont toutefois masquées par la suppression du droit des pauvres qui génère un manque à gagner de 15 millions par rapport au budget 2012. Au total, les impôts sur la possession, d'affectation, et taxes (M01.04) se replient de 10 millions de francs (-8,4%).

Les recettes diverses (nature 43) constituées de dissolutions de provisions sont en recul en raison de la diminution des créances irrécouvrables (cf. M01 -13 millions de francs, -13,2%).

Les parts à des recettes sans affectation (nature 44) qui sont principalement composées de la part cantonale à l'impôt fédéral direct augmentent principalement grâce à l'impôt des personnes morales. La hausse est renforcée par la progression de la part à l'impôt anticipé (cf. M01.03 +5 millions de francs; +24,0%).

Les revenus en lien avec les dédommagements de collectivités publiques (nature 45) qui sont composés des retenues aux communes et à la fondation pour le tourisme diminuent de 5 millions (-10,3%) par rapport au budget 2012. Cette baisse notable traduit l'inscription d'un montant probablement trop élevé dans le budget précédent.

Ainsi l'ensemble des revenus liés à la politique publique M01 - Impôts, taxe et droits - progresse de 338 millions de francs (+5,6%).

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

Au total, le résultat (revenus - charges) présente une hausse de 311 millions de francs (+5,5%) comparé au budget 2012.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

Détails par type d'impôts

M01.01 Impôts directs Personnes Physiques	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	
OUA POEO	05414001400	en F	en %	0001000140	
CHARGES	354'193'192	21'863'698	6.6%	332'329'49	
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	152'611'192	-118'302	-0.1%	152'729'49	
34 Parts et contributions sans affectation	201'582'000	21'982'000	12.2%	179'600'00	
REVENUS	4'143'815'510	145'321'334	3.6%	3'998'494'17	
40 Impôts	3'847'867'624	168'367'624	4.6%	3'679'500'00	
43 Recettes diverses	73'480'000	-5'142'336	-6.5%	78'622'33	
44 Parts à des recettes sans affectation	187'852'886	-13'878'954	-6.9%	201'731'84	
45 Dédommagements de collectivités publiques	34'615'000	-4'025'000	-10.4%	38'640'00	
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	3'789'622'318	123'457'636	3.4%	3'666'164'68	
M01.02 Impôts directs Personnes morales	Budget 2013	Variations E	313-B12	Budget 201	
		en F	en %		
CHARGES	28'761'608	3'450'152	13.6%	25'311'45	
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	28'761'608	3'450'152	13.6%	25'311'45	
REVENUS	1'551'596'401	192'118'785	14.1%	1'359'477'61	
40 Impôts	1'311'591'809	147'291'809	12.7%	1'164'300'00	
43 Recettes diverses	14'106'400	-9'043'056	-39.1%	23'149'45	
44 5 4 3 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	217'513'192	54'845'032	33.7%	162'668'16	
44 Parts à des recettes sans affectation					
44 Parts a des recettes sans affectation 45 Dédommagements de collectivités publiques	8'385'000	-975'000	-10.4%	9'360'00	
45 Dédommagements de collectivités publiques		-975'000 188'668'633	-10.4% 14.1%		
45 Dédommagements de collectivités publiques RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	8'385'000	188'668'633 Variations E	14.1% 313-B12	1'334'166'16	
45 Dédommagements de collectivités publiques RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	8'385'000 1'522'834'793 Budget 2013	188'668'633 Variations E	14.1% 313-B12 en %	1'334'166'16 Budget 201	
45 Dédommagements de collectivités publiques RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects CHARGES	8'385'000 1'522'834'793 Budget 2013 756'800	188'668'633 Variations E en F -113'167	14.1% 313-B12 en % -13.0%	1'334'166'16 Budget 201 869'96	
45 Dédommagements de collectivités publiques RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	8'385'000 1'522'834'793 Budget 2013 756'800 756'800	Variations E en F -113'167	14.1% 313-B12 en % -13.0%	1'334'166'16 Budget 201 869'96 869'96	
45 Dédommagements de collectivités publiques RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables REVENUS	8'385'000 1'522'834'793 Budget 2013 756'800 756'800 594'616'774	Variations E en F -113'167 -113'167 9'912'583	14.1% 813-B12 en % -13.0% -13.0%	Budget 201 869'96 869'96 584'704'19	
45 Dédommagements de collectivités publiques RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables REVENUS 40 Impôts	8'385'000 1'522'834'793 Budget 2013 756'800 756'800 594'616'774 567'777'618	Variations E en F -113'167 -113'167 9'912'583 4'777'618	14.1% 213-B12 en % -13.0% -13.0% 0.8%	Budget 201 869'96 869'96 584'704'19 563'000'00	
45 Dédommagements de collectivités publiques RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables REVENUS 40 Impôts 43 Recettes diverses	8'385'000 1'522'834'793 Budget 2013 756'800 756'800 594'616'774 567'777'618 378'400	Variations E en F -113'167 -113'167 9'912'583 4'777'618 20'840	14.1% 313-B12 en % -13.0% -13.0% 0.8% 5.8%	869'96 869'96 869'00'584'704'19 563'000'00 357'56	
45 Dédommagements de collectivités publiques RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables REVENUS 40 Impôts 43 Recettes diverses 44 Parts à des recettes sans affectation	8'385'000 1'522'834'793 Budget 2013 756'800 756'800 594'616'774 567'777'618 378'400 26'460'756	Variations E en F -113'167 -113'167 9'912'583 4'777'618 20'840 5'114'125	14.1% 813-B12 en % -13.0% -13.0% 0.8% 5.8% 24.0%	9'360'00 1'334'166'16 Budget 201 869'96 869'96 584'704'19 563'000'00 357'56 21'346'63	
45 Dédommagements de collectivités publiques RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables REVENUS 40 Impôts 43 Recettes diverses 44 Parts à des recettes sans affectation	8'385'000 1'522'834'793 Budget 2013 756'800 756'800 594'616'774 567'777'618 378'400	Variations E en F -113'167 -113'167 9'912'583 4'777'618 20'840	14.1% 313-B12 en % -13.0% -13.0% 0.8% 5.8%	869'96 869'96 584'704'19 563'000'00 357'56 21'346'63	
45 Dédommagements de collectivités publiques RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables REVENUS 40 Impôts 43 Recettes diverses 44 Parts à des recettes sans affectation RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	8'385'000 1'522'834'793 Budget 2013 756'800 756'800 594'616'774 567'777'618 378'400 26'460'756	Variations E en F -113'167 -113'167 -113'167 9'912'583 4'77'618 20'840 5'114'125 10'025'750 Variations E	14.1% 113-B12 en % -13.0% -13.0% 0.8% 5.8% 24.0% 1.7%	869'96 869'96 869'96 584'704'19 563'000'00 357'56 21'346'63 583'834'22	
45 Dédommagements de collectivités publiques RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables REVENUS 40 Impôts 43 Recettes diverses 44 Parts à des recettes sans affectation RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	8'385'000 1'522'834'793 Budget 2013 756'800 756'800 594'616'774 567'777'618 378'400 26'460'756 593'859'974 Budget 2013	Variations E en F -113'167 -113'167 9'912'583 4'777'618 20'840 5'114'125 10'025'750 Variations E en F	14.1% 113-B12 en % -13.0% -13.0% 1.7% 0.8% 5.8% 24.0% 1.7% 113-B12 en %	Budget 201 869'96 869'96 584'704'19 563'000'00 357'56 21'346'63 583'834'22 Budget 201	
45 Dédommagements de collectivités publiques RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables REVENUS 40 Impôts 43 Recettes diverses 44 Parts à des recettes sans affectation RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes CHARGES	8'385'000 1'522'834'793 Budget 2013 756'800 756'800 594'616'774 567'777'618 378'400 26'460'756 593'859'974 Budget 2013	Variations E en F -113'167 -113'167 9'912'583 4'777'618 20'840 5'114'125 10'025'750 Variations E en F 1'259'299	14.1% 113-B12 en % -13.0% -13.0% 1.7% 0.8% 5.8% 24.0% 1.7% 113-B12 en % 736.0%	Budget 201 869'96 869'96 584'704'19 563'000'00 357'56 21'346'63 583'834'22 Budget 201	
45 Dédommagements de collectivités publiques RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables REVENUS 40 Impôts 43 Recettes diverses 44 Parts à des recettes sans affectation RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	8'385'000 1'522'834'793 Budget 2013 756'800 756'800 594'616'774 567'777'618 378'400 26'460'756 593'859'974 Budget 2013	Variations E en F -113'167 -113'167 -113'167 9'912'583 4'777'618 20'840 5'114'125 10'025'750 Variations E en F 1'259'299 1'359'299	14.1% 313-B12 en % -13.0% -13.0% 5.8% 24.0% 1.7% 313-B12 en % 736.0% 1911.8%	869'96 869'96 869'96 584'704'19 563'000'00 357'56 21'346'63 583'834'22 Budget 201 171'10 71'10	
45 Dédommagements de collectivités publiques RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables REVENUS 40 Impôts 43 Recettes diverses 44 Parts à des recettes sans affectation RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables 39 Imputations internes	8'385'000 1'522'834'793 Budget 2013 756'800 756'800 594'616'774 567'777'618 378'400 26'460'756 593'859'974 Budget 2013 1'430'400 1'430'400	Variations E en F -113'167 -113'167 -9'912'583 4'777'618 20'840 5'114'125 10'025'750 Variations E en F 1'259'299 -100'000	14.1% 113-B12 en % -13.0% -13.0% 5.8% 24.0% 1.7% 113-B12 en % 736.0% 1911.8% -100.0%	Budget 201 869'96 869'96 584'704'19 563'000'00 357'56 21'346'63 583'834'22 Budget 201 171'10 71'10 100'00	
45 Dédommagements de collectivités publiques RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables REVENUS 40 Impôts 43 Recettes diverses 44 Parts à des recettes sans affectation RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables 39 Imputations internes REVENUS	8'385'000 1'522'834'793 Budget 2013 756'800 756'800 594'616'774 567'777'618 378'400 26'460'756 593'859'974 Budget 2013 1'430'400 1'430'400 114'136'413	Variations E en F -113'167 -113'167 -113'167 9'912'583 4'777'618 20'840 5'114'125 10'025'750 Variations E en F 1'259'299 -100'000 -9'438'996	14.1% 113-B12 en % -13.0% -13.0% 5.8% 24.0% 1.7% 113-B12 en % 736.0% 1911.8% -100.0% -7.6%	869'96 869'96 869'96 584'704'19 563'000'00 357'56 21'346'63 583'834'22 Budget 201 171'10 71'10 100'00 123'575'40	
45 Dédommagements de collectivités publiques RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables REVENUS 40 Impôts 43 Recettes diverses 44 Parts à des recettes sans affectation RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables 39 Imputations internes REVENUS 40 Impôts	8'385'000 1'522'834'793 Budget 2013 756'800 756'800 756'800 594'616'774 567'777'618 378'400 26'460'756 593'859'974 Budget 2013 1'430'400 1'430'400 114'136'413 110'676'213	Variations E en F -113'167 -113'167 -113'167 9'912'583 4'777'618 20'840 5'114'125 10'025'750 Variations E en F 1'259'299 -100'000 -9'438'996 -10'119'457	14.1% 113-B12 en % -13.0% -13.0% 0.8% 5.8% 24.0% 1.7% 313-B12 en % 736.0% 1911.8% -100.0% -7.6% -8.4%	869'96 869'96 869'96 584'704'19 563'000'00 357'56 21'346'63 583'834'22 Budget 201 171'10 71'10 100'00 123'575'40 120'795'67	
45 Dédommagements de collectivités publiques RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables REVENUS 40 Impôts 43 Recettes diverses 44 Parts à des recettes sans affectation RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables 39 Imputations internes REVENUS 40 Impôts 43 Recettes diverses	8'385'000 1'522'834'793 Budget 2013 756'800 756'800 594'616'774 567'777'618 378'400 26'460'756 593'859'974 Budget 2013 1'430'400 1'430'400 114'136'413 110'676'213 1'035'200	Variations E en F -113'167 -113'167 -113'167 9'912'583 4'777'618 20'840 5'114'125 10'025'750 Variations E en F 1'259'299 -100'000 -9'438'996 -10'119'457 680'461	14.1% 13-B12 en % -13.0% -13.0% 0.8% 5.8% 24.0% 1.7% 13-B12 en % 736.0% 1911.8% -100.0% -8.4% 191.8%	Budget 201 869'96 869'96 584'704'19 563'000'00 357'56 21'346'63 583'834'22 Budget 201 171'10 100'00 123'575'40 120'795'67 354'73	
45 Dédommagements de collectivités publiques RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables REVENUS 40 Impôts 43 Recettes diverses 44 Parts à des recettes sans affectation RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables 39 Imputations internes REVENUS 40 Impôts 41 Recettes diverses 42 Parts à des recettes sans affectation	8'385'000 1'522'834'793 Budget 2013 756'800 756'800 594'616'774 567'777'618 378'400 26'460'756 593'859'974 Budget 2013 1'430'400 1'430'400 114'136'413 110'676'213 1'035'200 1'900'000	Variations E en F -113'167 -113'167 -113'167 9'912'583 4'777'618 20'840 5'114'125 10'025'750 Variations E en F 1'259'299 -100'000 -9'438'996 -10'119'457	14.1% 13-B12 en % -13.0% -13.0% 1.7% 0.8% 5.8% 24.0% 1.7% 113-B12 en % 736.0% 1911.8% -00.0%	Budget 201 869'96 869'96 584'704'19 563'000'00 357'56 21'346'63 583'834'22 Budget 201 171'10 71'10 100'00 123'575'40 120'795'67 354'73 1'900'00	
45 Dédommagements de collectivités publiques RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables REVENUS 40 Impôts 43 Recettes diverses 44 Parts à des recettes sans affectation RESULTAT (REVENUS - CHARGES) M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes CHARGES 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables 39 Imputations internes REVENUS 40 Impôts 43 Recettes diverses	8'385'000 1'522'834'793 Budget 2013 756'800 756'800 594'616'774 567'777'618 378'400 26'460'756 593'859'974 Budget 2013 1'430'400 1'430'400 114'136'413 110'676'213 1'035'200	Variations E en F -113'167 -113'167 -113'167 9'912'583 4'777'618 20'840 5'114'125 10'025'750 Variations E en F 1'259'299 -100'000 -9'438'996 -10'119'457 680'461	14.1% 13-B12 en % -13.0% -13.0% 0.8% 5.8% 24.0% 1.7% 13-B12 en % 736.0% 1911.8% -100.0% -8.4% 191.8%	Budget 201 869'96 869'96 584'704'19 563'000'00 357'56 21'346'63 583'834'22 Budget 201 171'10 100'00 123'575'40 120'795'67 354'73	

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	262'396'835	-20'487'165	-7.2%	282'884'000	333'601'961
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	262'396'835	-20'487'165	-7.2%	282'884'000	300'294'245
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	-	-	-	-	33'307'716
REVENUS	313'475'299	52'350'559	20.0%	261'124'740	489'910'902
41 Patentes et concessions	564'583	0	0.0%	564'583	129'374
42 Revenus des biens	257'778'966	55'249'859	27.3%	202'529'107	444'220'833
43 Recettes diverses	14'787'750	550'700	3.9%	14'237'050	5'754'581
44 Parts à des recettes sans affectation	38'794'000	0	0.0%	38'794'000	39'180'241
46 Subventions acquises	1'550'000	-3'450'000	-69.0%	5'000'000	625'874
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	51'078'464	72'837'724	-334.7%	-21'759'260	156'308'941
Coût des activités de support	-1'012'659	871'038	-46.2%	-1'883'697	-4'034'865
Coût des prestations de moyens	-1'121'409	376'152	-25.1%	-1'497'561	-1'762'212
COÛT COMPLET	48'944'396	74'084'914	-294.7%	-25'140'518	150'511'864

POSTES

Budget 2013	Variations	B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
	en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers :

- 1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat; revenus non monétaires en contrepartie des subventions non monétaires liées à la mise à disposition de capitaux par l'Etat à des entités du grand Etat (HUG, Université, fondations immobilières).
- 2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés, utilisés pour réduire l'exposition de l'Etat aux risques de taux d'intérêt et de change, enregistrés uniquement dans le compte de fonctionnement, avec un montant calculé en fonction des conditions du marché à la date de clôture.
- 3. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat.
- 4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires ou non monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation.
- 5. Intérêts fiscaux moratoires, rémunératoires et compensatoires et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'Administration fiscale cantonale.
- 6. Contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens.

Ce programme est mis en oeuvre par la Direction générale des finances de l'Etat et l'Administration fiscale cantonale.

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

M02.01	Intérêts et frais financiers de la dette
M02.02	Variations de juste valeur des instruments financiers
M02.03	Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
M02.04	Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
M02.05	Intérêts fiscaux
M02.06	Contentieux fiscal et non fiscal

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le Programme de législature du Conseil d'Etat prévoit une réduction des risques, auxquels est exposé l'Etat de Genève, avec la loi visant à supprimer progressivement la garantie de l'Etat sur les dépôts d'épargne de la BCGE. Il s'agit d'une première étape, qui doit être suivie d'un inventaire des risques relatifs aux prêts et participations de l'Etat et par la mise en œuvre de mesures pour réduire les risques.

Autres projets d'importance stratégique

La plupart des mesures prises pour réduire la dette, par l'amélioration de la gestion du contentieux fiscal, l'optimisation de la gestion des liquidités de l'Etat de Genève et de ses filiales (caisse centralisée), ainsi que par les mesures incitatives en faveur des contribuables (escompte et possibilité de payer l'IFD par mensualités) sont pleinement opérationnelles et ne devraient donc plus générer de nouvel impact significatif sur le niveau de la dette au cours des années à venir.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

Les écarts significatifs entre le budget 2013 et le budget 2012 découlent des événements suivants :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette de l'Etat

Pour le budget 2013, le montant des intérêts passifs de la dette est de 245,9 millions de francs (nature 32), soit 850'000 francs de moins qu'au budget 2012, sur la base des hypothèses suivantes pour les refinancements à effectuer en 2013 :

- Le niveau de la dette au 31 décembre 2013 serait à 11,9 milliards, hors dette supplémentaire liée à la recapitalisation de la CIA.
- Les taux d'intérêts prévisionnels retenus pour les refinancements en 2013 de la dette à court et long terme ont été actualisés en fonction de la prévision émise par le Groupe de perspectives économiques (GPE) en juin 2012. Le pronostic du GPE pour l'année 2013 s'inscrit en baisse par rapport aux dernières prévisions. Il envisage une lente remontée des taux en 2013, tout en restant à des niveaux historiquement bas. Ainsi, pour le budget 2013, le taux d'intérêt prévisionnel retenu pour les refinancements à court terme (dont la référence est le Libor CHF 3 mois) est de 0,3%. Le taux d'intérêt prévisionnel retenu pour les financements à long terme (dont la référence est le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans) est de 1,9% pour le budget 2013.

L'objectif est d'atteindre un taux moyen de la dette inférieur à 2,2% en 2013 (soit -0,1% par rapport à l'objectif 2012), tout en maintenant la part des emprunts à taux variable inférieure à 30% et la part des emprunts à court terme inférieure à 25%. La part du refinancement à court terme autorisée par le Conseil d'Etat sera autant utilisée en 2013 qu'en 2012, afin de tirer le meilleur parti des taux d'intérêts toujours très bas à court terme, et de respecter le cadre budgétaire.

La nature 32 inclut également au B2013, 0,6 million concernant les frais d'intérêts provenant d'un contrat de leasing qui a été conclu pour la fourniture de deux pavillons provisoires pour Uni-Mail et HES-SO.

Les revenus non monétaires, en contrepartie des subventions non monétaires liées à la mise à disposition de capitaux par l'Etat à des entités du grand Etat (HUG, Université, fondations immobilières) sont en légère diminution

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

principalement suite à la baisse du taux d'intérêt moyen de la dette (-7,1 millions en nature 42). Ces revenus sont enregistrés dans ce programme afin de donner au lecteur une information relative aux intérêts nets de la dette du petit Etat, hors financement du grand Etat.

2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés

Les flux liés aux variations de valeur des instruments financiers enregistrés dans le compte de fonctionnement ne peuvent pas être budgétés, étant donné qu'ils ne peuvent être évalués qu'à la date de clôture de l'exercice, en fonction des conditions du marché.

3. Variations de valeur du patrimoine et des participations

Les variations de valeur du patrimoine et des participations comptabilisées dans le compte de fonctionnement ne peuvent être budgétées qu'à de rares exceptions. Elles sont généralement évaluées à la date de clôture de l'exercice.

Ces variations de valeur dépendent, selon la nature de l'actif sous-jacent :

- pour les participations, de leurs situations financières,
- pour les immeubles de placement, des évaluations des experts,
- pour les autres actifs, de l'existence d'une perte de valeur.

Il n'y a pas d'écart entre le B2013 et le B2012 sur cette prestation (nature 42).

4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif.

Les rémunérations des garanties de l'Etat (nature 42) sont en baisse de 0,98 million. Cette différence était prévue et découle du retrait progressif de la garantie d'Etat des dépôts d'épargne et de prévoyance auprès de la Banque cantonale de Genève (BCGE).

Les successions en déshérence (nature 46) sont en baisse de 3,45 millions. Les revenus des successions étant aléatoires par définition, c'est la moyenne des 3 dernières années qui a été retenue pour la planification.

5. Intérêts fiscaux

Le projet de loi 10967 modifiant la loi relative à la perception et aux garanties des impôts des personnes physiques et des personnes morales (LPGIP - D 3 18) introduit des taux d'intérêts différenciés, en faveur du contribuable (0.5%) et en faveur de l'Etat (3%), en lieu et place du taux unique de 2% pratiqué en 2012 (1.5% en 2011). Le système actuel ne donne pas satisfaction: d'une part, les taux d'intérêt de base servis par les grandes banques sur des livrets d'épargne standards sont en moyenne inférieurs à 0,5% et d'autre part, les contribuables ne sont pas incités à payer leurs dettes fiscales en priorité, par rapport à d'autres dettes dont les taux d'intérêt sont plus élevés.

Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, son effet a été estimé à une diminution des charges d'intérêts de 20,4 millions (nature 32) et une augmentation des revenus d'intérêts de 62,0 millions (nature 42).

6. Contentieux fiscal et non fiscal

Les écarts s'expliquent de la manière suivante :

- Revenus des biens (nature 42): les revenus du contentieux fiscal augmentent de 2,3 millions en raison de la mise en œuvre d'une politique de recouvrement plus efficiente. Par contre, les montants récupérés des actes de défaut de biens (ADB) de l'ex-Fondation de valorisation des actifs de la BCGe sont en diminution en 2013 de 0,8 million. De même, les immeubles locatifs de l'ex-Fondation étant pratiquement tous vendus à ce jour, les revenus de loyers sont en baisse de 0,15 million.
- Recettes diverses (nature 43): l'écart provient des dissolutions pour dépréciation d'actifs prévues en 2013 qui génèrent un revenu supplémentaire de 0,6 million au contentieux non fiscal. Par ailleurs, il convient de signaler que le produit non-récurrent estimé à CHF 13 millions provenant de la vente en 2010 d'un immeuble de l'ex-Fondation de valorisation des actifs de la BCGe, sera finalement reconnu durant l'exercice 2013, alors qu'il était prévu au budget 2012. Ce report s'explique par le fait que l'administration fiscale française (l'immeuble en question est situé sur le territoire français) doit encore se déterminer sur le taux d'imposition du dividende de la société immobilière en question.

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette.						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière	Efficacité	≤2 .2%	≤2 .3%	2.32%	≤2 .3%	2014
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière	Efficacité	≤3 0%	≤3 0%	17%	≤3 0%	2014
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière	Efficacité	≤2 5%	≤2 5%	24%	≤2 5%	2014

Commentaires

Indicateur 1.2.

La méthode de calcul a été précisée pour une meilleure cohérence. En lieu et place d'une observation au 31 décembre de chaque année, nous retenons dorénavant la moyenne des 12 observations mensuelles.

Indicateur 1.3.

La méthode de calcul a été précisée pour une meilleure cohérence. En lieu et place d'une observation au 31 décembre de chaque année, nous retenons dorénavant la moyenne des 12 observations mensuelles.

M03 Péréquation financière intercantonale

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	366'033'896	14'710'959	4.2%	351'322'937	319'151'994
34 Parts et contributions sans affectation	366'033'896	14'710'959	4.2%	351'322'937	319'151'994
REVENUS	108'437'142	3'100'415	2.9%	105'336'727	100'505'074
44 Parts à des recettes sans affectation	108'437'142	3'100'415	2.9%	105'336'727	100'505'074
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-257'596'754	-11'610'544	4.7%	-245'986'210	-218'646'920
Coût des activités de support	-1'384'755	953'551	-40.8%	-2'338'306	-
Coût des prestations de moyens	-1'564'324	295'546	-15.9%	-1'859'870	-1'685'882
COÛT COMPLET	-260'545'834	-10'361'449	4.1%	-250'184'385	-220'332'802

POSTES

Budget 2013	Variations	B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
	en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme comprend les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT).

Les instruments de péréquation, tels que prévus par la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) sont les suivants :

- Péréquation des ressources : elle vise à doter les cantons dont le potentiel de ressources est inférieur à la moyenne suisse d'une quantité suffisante de fonds à libre disposition. Cette péréquation est financée par la Confédération et par les cantons à fort potentiel de ressources. La Confédération finance la péréquation verticale des ressources et les cantons la péréquation horizontale des ressources.
- Compensation des charges excessives : les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS). Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG). La CCS et la CCG sont entièrement financées par la Confédération.
- Compensation des cas de rigueur : elle vise à faciliter le passage à la nouvelle péréquation pour les cantons à faible potentiel de ressources. Elle est limitée à 28 ans au maximum et son montant diminuera chaque année de 5% dès la neuvième année suivant l'entrée en vigueur de la RPT. Elle est financée par la Confédération pour deux tiers et par les cantons pour un tiers.

Conformément à la PFCC, les contributions de base des cantons à fort potentiel de ressources et de la Confédération sont fixées par l'Assemblée fédérale pour une période quadriennale. L'Assemblée tient compte du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT, réalisé par le Conseil fédéral tous les quatre ans. Le Conseil Fédéral arrête la répartition annuelle des fonds.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

M03.01 Péréquation des ressources et cas de rigueur

M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

M03.02 Compensation des charges

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature ne fixe aucun objectif spécifique à la péréquation financière. Ce programme ne constitue pas un regroupement de prestations à proprement parler. Il a été créé avec l'objectif d'isoler et de suivre, dans les comptes de l'Etat, les flux financiers significatifs liés à la péréquation financière intercantonale (RPT), qui ont un impact majeur sur la performance financière de l'Etat de Genève et, de ce fait, sur le respect des contraintes financières figurant dans le programme de législature.

Autres projets d'importance stratégique

Concernant la péréquation des ressources, neuf cantons contribuent au financement et dix-sept cantons en sont bénéficiaires en 2013. Les cantons de Schaffouse et du Tessin deviennent des cantons contributeurs, le canton de Bâle-campagne rejoint par contre les cantons bénéficiaires. Le montant versé par le canton de Genève dépend non seulement de l'évolution de sa propre situation, mais également de celle des autres cantons. Les développements ou les problèmes économiques d'un grand canton (ex. Zurich) peuvent ainsi se répercuter de manière sensible sur les montants versés/touchés par les autres cantons (voir-ci-dessous). Par conséquent, il n'y a pas d'objectif ni d'indicateur associé à ce programme.

Concernant la compensation des charges excessives, lors de la procédure de consultation, le canton de Genève a constaté que, dans le volet de la compensation des charges villes-centres, l'AFF a omis d'intégrer les emplois occupés par les diplomates et les fonctionnaires internationaux dans l'emploi qui entre dans les deux indicateurs suivants : densité de l'emploi et taux d'emploi. Cette omission est d'autant plus surprenante que l'intégration des diplomates et des fonctionnaires internationaux avait été admise et que, selon le rapport annuel de l'AFF, leur prise en compte avait été effectuée à partir de l'exercice 2010. Cette proposition a été retenue et le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance en ce sens.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

La facture globale résultant des trois instruments péréquatifs est supérieure de 11,6 millions de francs à celle de 2012 et s'élève à 257,6 millions, soit 576 francs par habitant. Le canton de Genève demeure le troisième canton contributeur net, pour l'ensemble des instruments péréquatifs, après Zurich et Zoug.

Les écarts sont les suivants :

- 1. Péréquation des ressources : le canton versera 359,3 millions en 2013 (+14,8 millions par rapport à 2012). La participation des cantons à fort potentiel de ressources est adaptée en fonction de l'évolution de leur potentiel des ressources. Pour l'exercice 2013, cette participation augmente de 2,7%. Elle est basée sur les données fiscales fournies par les cantons pour les années 2007, 2008 et 2009. La participation du canton de Zurich diminue de 58 millions, diminution partiellement compensée par l'augmentation de la participation des cantons de Vaud (+26 millions) et Schwyz (+24 millions). Genève demeure le deuxième canton contributeur au titre de la péréquation des ressources après Zurich.
- 2. Compensation des charges excessives : le canton recevra 108,4 millions (+3,1 millions par rapport à 2012) au titre de la compensation des charges dues à des facteurs socio-démographiques :
 - 75 millions pour la compensation de charges excessives déterminantes, liées à la structure de la population (+2,6 millions par rapport à 2012),
 - 33,4 millions pour la compensation de charges excessives des villes centres (+0,5 millions par rapport à 2012).

Le canton percevra donc 3,1 millions supplémentaires malgré la diminution de la dotation globale de la compensation des charges pour l'année 2013 résultant de l'adaptation au renchérissement du montant de la compensation de l'année précédente (-1,0 %).

3. Compensation des cas de rigueur : le canton versera 6,8 millions, soit une baisse de 0,1 million, le canton de

M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

Schaffhouse perdant son droit aux prestations du fonds.
Objectifs et indicateurs
Aucun objectif pour ce programme.

M04 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2013	Variat	Variations B13-B12		Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	78'520'118	3'615'940	4.8%	74'904'178	76'207'010
30 Charges de personnel	63'587'192	1'519'270	2.4%	62'067'922	62'265'270
31 Dépenses générales	7'594'938	2'091'205	38.0%	5'503'733	6'270'065
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	45'400	4'177	10.1%	41'223	409'784
39 Imputations internes	7'292'588	1'288	0.0%	7'291'300	7'261'891
REVENUS	8'349'868	-36'485	-0.4%	8'386'353	11'018'814
43 Recettes diverses	8'259'868	-26'485	-0.3%	8'286'353	10'828'306
45 Dédommagements de collectivités publiques	90'000	-10'000	-10.0%	100'000	97'798
49 Imputations internes	-	-	-	-	92'710
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-70'170'250	-3'652'425	5.5%	-66'517'825	-65'188'195
Coût des activités de support	-269'463	180'549	-40.1%	-450'012	-775'879
Coût des prestations de moyens	-9'191'084	1'992'672	-17.8%	-11'183'756	-10'980'463
COÛT COMPLET	-79'630'797	-1'479'204	1.9%	-78'151'593	-76'944'538

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	517.25	5.59	1.09%	511.66	503.23
ETP fixes	511.49	5.55	1.10%	505.94	495.59
ETP auxiliaires	5.01	0.20	4.16%	4.81	6.95
ETP agents spécialisés	0.76	-0.15	-16.48%	0.91	0.68

Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'Administration Fiscale Cantonale AFC (charges de personnel, dépenses générales, amortissements, émoluments).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme M01.

Ce programme contient la prestation suivante :

M04.01 Production et perception des impôts.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Les principaux axes d'amélioration de l'AFC pour 2013 porteront sur l'intégration de modifications législatives et techniques décidées par la Confédération, sur l'intégration et la gestion de modifications législatives cantonales et sur le développement des prestations internet.

Il s'agira notamment :

M04 Production et perception des impôts (suite)

- De taxer et percevoir le produit de la loi sur l'aménagement du territoire;
- de s'adapter aux changements en matière de fiscalité immobilière;
- de réduire le nombre de recours;
- De développer l'usage d'internet par l'offre de nouvelles prestations, telles que la notification électronique et le contact sécurisé.

Justification des écarts par rapport au B2012

L'augmentation des charges de personnel (nature 30), combine les effets suivants:

1) L'augmentation des effectifs de l'AFC de 1% correspondant à 5 ETP (soit 650'000 francs) succédant à plusieurs années de réductions.

Ces ETP supplémentaires seront affectés aux secteurs des Affaires fiscales (AF), des Personnes Morales (PM) et des Titres.

L'augmentation de la charge de travail dans ces secteurs s'explique par :

- La participation à différents groupes de travail suisses et européens.
- La complexification de l'examen des dossiers.
- L'augmentation continue du nombre d'assujettis conduisant de facto à l'accroissement du nombre de dossiers à traiter par taxateur.
- 2) L'application des mécanismes salariaux et l'augmentation des taux CIA et d'allocations familiales ainsi que des modifications dans l'affectation de ressources du DF aux projets de l'AFC (impact neutre au niveau des charges du DF).
- 3) Les mesures d'économies demandées par la Conseil d'Etat ainsi que les réductions en lien avec les délais de carence consécutifs à la prise de plend en 2013.

La variation sur les dépenses générales (nature 31) résulte des 3 effets suivants:

- 1) Les dépenses générales de L'AFC ont été volontairement réduites de 680'000 francs en 2012 dans le but d'épuiser les reports budgétaires la même année. Ces dépenses constituées à 80% de frais bancaires, frais postaux, affranchissements et frais de poursuite ont été rétablies au plus près des besoins pour l'année 2013, engendrant une augmentation du même montant.
- 2) Le parc immobilier genevois doit faire l'objet d'une ré-estimation pour intégrer l'augmentation de la valeur des immeubles. Cet important travail de ré-estimation, étalé sur 4 années, sera délégué à des mandataires externes. Le montant prévu pour 2013 s'élève à 1.8 millions de francs.
- 3) Les mesures d'économie demandées par le Conseil d'Etat pour un montant de 380'000 francs.

L'écart négatif sur les recettes diverses (nature 43) est expliqué par les émoluments de l'AVS qui diminuerons progressivement jusqu'à être éliminés à l'échéance de 2015.

M04 Production et perception des impôts (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B13	B12	C11	Cible LT	
					Valeur	Année
Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	98%	>98%	99.73%	98%	2015
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO)	Efficacité	200	<240	219		
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS)	Efficacité	230	<270	293		
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO)	Efficacité	220	<280	241		
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts)	Efficacité	280	<280	280		
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	85%	>85%	86.50%	85%	2015
4. Optimiser la productivité des collaborateurs						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs-trices)	Efficience	2'400	>2'400	2'424	2'400	2015
5. Favoriser l'impôt en ligne						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	100'000	>70'000	83'314		

Commentaires

Acronymes:

PP : Personne physique PM : Personne morale IBO : Impôt barème ordinaire

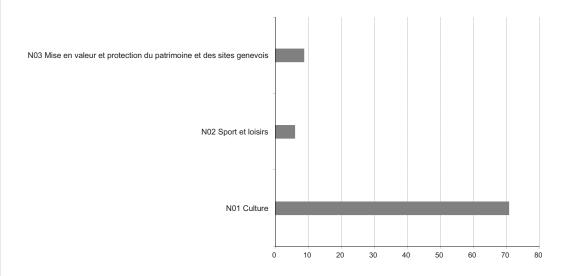
IS: Impôt à la source

Indicateurs 2.1 à 2.3

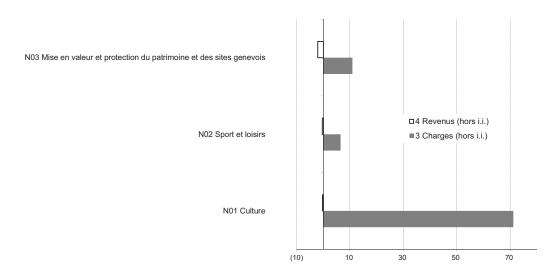
Ces indicateurs diminuent et marquent ainsi une amélioration de l'optimisation de la perception de l'impôt impayé. Le temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer pour les impôts des personnes physiques et morales assujettis au barème ordinaire et à l'impôt à la source se réduit du fait de l'automatisation des opérations et de l'augmentation de leurs fréquences de traitement.

N Culture, sport et loisirs

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



N Culture, sport et loisirs

Synthèse des priorités

L'année 2013 s'annonce pour le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) comme une étape décisive pour le développement des projets stratégiques touchant à la culture, au sport et aux loisirs.

En 2013, le Grand Conseil devrait voter la loi sur la culture renforçant le rôle du canton et la concertation entre les communes, en particulier la Ville de Genève, et l'Etat.

Le canton déploie, en 2013, des projets culturels d'envergure : participation accrue au financement de la Fondation romande pour le cinéma - cinéforom, poursuite de son engagement au projet d'interventions artistiques sur la ligne du tramway avec la Ville de Genève, les communes et le secteur privé, augmentation de son soutien aux institutions muséales stratégiques, renforcement de sa politique en faveur de la sensibilisation et de la formation artistique des jeunes.

Le Conseil d'Etat s'est engagé dans cette législature, en étroite collaboration avec les communes et les milieux sportifs, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique du sport. L'engagement de l'Etat se traduit par des actions concrètes dans cinq domaines : sport à l'école, sport pour tous, sport d'élite et relève, infrastructures sportives et manifestations sportives. Dans cette perspective, une nouvelle loi cantonale sur le sport sera présentée au Grand Conseil et devrait déployer ses effets dès 2013.

Ainsi, l'Etat poursuit son engagement spécifique dans les domaines de la promotion de la relève et des manifestations sportives. Le dispositif sport-art-études est développé et renforcé au sein des écoles, en lien avec une politique de soutien aux jeunes talents sportifs et à leurs clubs formateurs. Le but est de permettre aux jeunes talents de mener de front une formation scolaire ou professionnelle et une carrière sportive de haut niveau. Le dispositif genevois devrait obtenir à terme une reconnaissance fédérale à travers les labels délivrés par Swiss Olympic. Dans le domaine des manifestations sportives, une fondation destinée à soutenir les organisateurs de manifestations sportives d'envergure devrait être créée, en collaboration étroite avec la Ville de Genève et les communes.

N01 Culture

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2013	Variat	ions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	71'154'161	1'779'441	2.6%	69'374'720	67'758'190
30 Charges de personnel	2'584'643	199'297	8.4%	2'385'346	2'345'535
31 Dépenses générales	1'607'588	119'114	8.0%	1'488'474	1'561'673
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	19'100	3'404	21.7%	15'696	229'519
36 Subventions accordées	66'942'830	1'457'626	2.2%	65'485'204	63'616'863
39 Imputations internes	-	-	-	-	4'600
REVENUS	318'522	20	0.0%	318'502	495'961
43 Recettes diverses	18'522	20	0.1%	18'502	157'452
46 Subventions acquises	300'000	0	0.0%	300'000	338'509
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-70'835'639	-1'779'421	2.6%	-69'056'218	-67'262'229
Coût des activités de support	-83'082	-5'879	7.6%	-77'203	-75'834
Coût des prestations de moyens	-571'401	26'624	-4.5%	-598'025	-610'321
COÛT COMPLET	-71'490'122	-1'758'677	2.5%	-69'731'445	-67'948'384

POSTES

00.20					
	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	14.80	0.20	1.37%	14.60	15.37
ETP fixes	12.80	0.20	1.59%	12.60	12.89
ETP auxiliaires	2.00	0.00	0.00%	2.00	2.48

Descriptif du programme

Le but du programme est la mise en application de la politique culturelle de l'Etat.

La culture assure la transmission et le renouvellement du patrimoine de la communauté dans sa diversité. Elle est, d'une part, un laboratoire où s'expriment les valeurs, les modes de vie et de pensée, et d'autre part, une composante du développement économique et social, du rayonnement et de l'esprit d'ouverture de Genève.

Ce programme est mis en œuvre par le service cantonal de la culture.

Ce programme contient les prestations suivantes :

N01.01 Accès, encouragement à la culture et activités scolaires culturelles

N01.02 Enseignement artistique de base délégué

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Les orientations fixées dans le cadre du programme de législature portent sur le renforcement du rôle de l'Etat notamment par la redéfinition et la mise en œuvre d'une politique culturelle cantonale concertée avec les communes. Le vote attendu de la loi sur la culture permettra de poursuivre la concertation avec la Ville de Genève et les

N01 Culture (suite)

communes du canton quant à la répartition des compétences en matière culturelle.

Pour 2013, dans la perspective d'une nouvelle loi sur la culture, les axes prioritaires retenus dans le cadre budgétaire sont le rayonnement, la relève et les grandes institutions.

Parmi les projets prioritaires liés au rayonnement de Genève, on peut citer :

- La poursuite de la mise en valeur des artistes/compagnies/institutions qui rayonnent au-delà de nos frontières, la collaboration avec Pro Helvetia et la Ville de Genève dans le cadre des contrats de soutien conjoints et le développement cohérent du soutien aux tournées ;
- La poursuite d'une politique coordonnée avec le DU sur la mise à disposition de lieux culturels destinés aux artistes genevois, et le développement d'un concept culturel pour le Pavillon Sicli;
- Le renouvellement de la convention de subventionnement avec la Fondation romande pour le cinéma cinéforom qui prévoit un renforcement du soutien de l'Etat et le dépôt d'un projet de loi portant sur les années 2013-2016 ;
- L'organisation de la cérémonie de remise des Quartz, prix du cinéma suisse, conjointement avec les villes de Genève et de Zurich;
- La poursuite du projet d'interventions artistiques sur la ligne du tram en association avec les communes et les partenaires privés.

Les projets liés à la relève continueront d'être développés, et notamment :

- La participation au développement d'un projet intercantonal de soutien à la danse ;
- L'introduction progressive du projet Ecole&Culture visant à garantir une sensibilisation à la culture de tous les élèves du DIP et la stabilisation du nouveau dispositif d'enseignement et d'éducation artistique de base.

S'agissant des grandes institutions, les priorités seront les suivantes :

- Le renforcement de soutien de l'Etat en faveur des trois institutions ayant fait l'objet du projet de loi sur les musées (Musée international de la Croix Rouge, Mamco et Fondation Bodmer);
- Le renouvellement des conventions de subventionnement avec les institutions du domaine du théâtre (Théâtre de Carouge, FAD, Théâtre des Marionnettes de Genève, Théâtre Am Stram Gram et Théâtre du Loup) et le dépôt d'un projet de loi portant sur les années 2013 à 2016 ;
- Le renouvellement des conventions de subventionnement avec les institutions du domaine de la musique (OSR, L'OCG, Contrechamps, Concours de Genève et l'AMR) et le dépôt d'un projet de loi portant sur les années 2013 à 2016;
- Le renouvellement de la convention avec la Confédération des écoles genevoises de musique, danse, rythmique et théâtre (CEGM) ainsi que le suivi de l'harmonisation des conditions de travail au sein des écoles de la CEGM.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

Les écarts significatifs entre le budget 2013 et le budget 2012 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget. Il s'agit de l'annuité du personnel administratif et technique, de la révision du taux de cotisation CIA et de celui des allocations familiales.
- Ajustement des subventions selon contrats de prestations (Fondation romande pour le cinéma, Association pour la danse contemporaine, La Bâtie et musées) +1.0 Mchf et suppression en 2013 du budget ponctuel 2012 destiné au Tricentenaire Rousseau (-0.4 Mchf).
- Le financement du mandat de concepteur artistique SICLI (50% renouvelable d'année en année) se monte à 0.06 Mchf.
- Transfert des budgets Ecole & Culture et de l'Orchestre du Collège de Genève des programmes A01 et A02 vers le programme N01 Culture (+0.2 etp et +0.17 Mchf).
- Conformément aux recommandations de l'ICF, le droit de superficie du terrain de la Place de Neuve doit faire l'objet d'une valorisation au titre de sa mise à disposition au Conservatoire de Musique de Genève. Une subvention non monétaire de 885'000 F est intégrée. Un revenu non monétaire correspondant est également inscrit en contrepartie par le DU et rattaché au programme P04.
- Dans le cadre de la loi 10780 (contrats de prestations 2011 2014) accordant des indemnités aux écoles mandatées pour l'enseignement artistique de base délégué, il est prévu que les nouvelles écoles accréditées reçoivent un complément d'indemnité au titre de l'harmonisation des conditions cadre d'enseignement et de travail (article 2 al. 4 de la loi) : 0.27 Mchf en 2013.
- Suite à la décision du Conseil d'Etat, des mesures d'efficience représentant une économie de 1% sur les charges de

N01 Culture (suite)

personnel, les dépenses générales et les subventions (hors subventions aux personnes physiques et subventions non-monétaires) des Ecoles de Musique sont prises en compte dans le budget pour un montant de -0.4 Mchf.

Objectifs et indicateurs

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Soutenir la relève, l'innovation et l'émergence						
1.1 Taux de renouvellement des bénéficiaires d'aides ponctuelles	Efficacité	> 15%	10%	24.5%	> 15%	2015
2. Assurer la diversité de l'offre culturelle et la continuité des prestations						
2.2 Taux de conventionnés parmi les subventions accordées durant l'année	Efficacité	18%			18%	2015
3. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
3.1 Nombre de tournées extra-cantonales soutenues par le DIP	Efficacité	48	44	48	50	2015
4. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
4.1 Nombre d'oeuvres consultables en ligne	Qualité	48	200	24	1'000	2015
4.2 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles en institutions muséales	Qualité	25	25	15	30	2015
5. Elargir l'accès à l'enseignement artistique de base dans les domaines de la musique, rythmique, dans et théâtre						
5.1 Nombre d'élèves au sein du dispositif entre 4 et 25 ans	Efficacité	9'600	10'000	ND	10'000	2015
5.2 Nombre d'élèves issus de la section pré-professionnelle admis en HEM en Suisse ou à l'étranger	Efficacité	30	15	ND	30	2015
6. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés						
6.1 Nombre d'élèves par équivalent temps plein dans l'enseignement artistique	Efficience	47.0			47.0	2015
6.2 Nombre d'élèves par équivalent temps plein pour l'enseignement artistique individuel (tous âges confondus)	Efficience	> 32			> 32	2015

Commentaires

Indicateur 1.1

A terme, le maintien d'un taux minimum de 10 % de nouveaux bénéficiaires est souhaitable.

Indicateur 2.1.1 (nouveau)

Cet indicateur remplace l'indicateur "Part des soutiens ponctuels inférieurs ou égal à 30'000.-". Pour 2013, le nombre de conventions devrait rester stable. Le SCC a d'ores et déjà procédé en 2012 à la négociation de 12 conventions de subventionnement qui feront l'objet de 4 projets de loi LIAF qui devraient enter en vigueur dès 2013.

Indicateur 3.1

Le nombre d'artistes genevois capables de rayonner est en augmentation. Toutefois, les coûts liés au franc fort et au niveau de vie élevé, rendent nos artistes moins concurrentiels, ce qui peut décourager certains programmateurs

N01 Culture (suite)

étrangers. Dès lors, la contribution de l'Etat, même parfois symbolique, joue un rôle crucial sur le rayonnement de ses artistes. L'effet de levier est indéniable et extrêmement positif.

Indicateur 4.1

L'acquisition et la mise en place du nouveau logiciel Muséum plus ont été reportées pour des raisons budgétaires. L'atteinte de l'objectif fixé pour 2014 qui visait à mettre en ligne via Internet, les 1'000 principales œuvres de la collection du fonds cantonal, ne sera pas atteint.

Indicateur 4.2

L'augmentation du nombre de prêts favorise la diffusion de la collection auprès du plus grand nombre. L'indicateur ne tient pas compte des dépôts de longue durée au musée d'arts et d'histoire.

Indicateurs 5.1 et 5.2

Compte tenu du nombre d'écoles accréditées depuis le 1.1.2011 ainsi que des mesures d'ores et déjà prises au sein des 3 grandes écoles de musique (CMG, CPMDT et IJD), le nombre d'élèves au sein du dispositif a évolué de manière significative depuis 2010. Néanmoins, compte tenu des mesures budgétaires (diminution de 1% des subventions en 2012 déjà), une augmentation du nombre d'élèves par rapport à 2011 restera difficile.

Afin de favoriser l'accès aux hautes écoles pour les élèves talentueux, il est prévu de poursuire les mesures mises en place en 2011-2012, soit :

- renforcement des horaires aménagés, dès le degré primaire, sous forme de libération d'une demi-journée du temps scolaire pour la pratique instrumentale et renforcement au postobligatoire de la pratique actuelle.
- développement d'un enseignement intensif (augmentation du nombre d'heures de cours et de musique d'ensemble) au CPMDT, et poursuite de Musimax au CMG. Le financement de cet enseignement intensif est en partie réalisé grâce à des fonds privés.
- filière préprofessionnelle gérée sous la responsabilité de la CEGM avec possibilités de passerelles entre les cours et les écoles.

A noter que les projections pour 2014 ont été revues à la hausse compte tenu du fait que le nombre d'élèves en section préprofessionnelle a également augmenté en 2011.

Indicateur 6.1

Cet indicateur est très général compte tenu du fait qu'il intègre à la fois les cours individuels et les cours collectifs

Indicateur 6.2 (nouveau)

L'objectif a été fixé dans le cadre de la réforme de l'enseignement artistique de base. Il est de 32 élèves par équivalent plein temps (29 précedemment). Il peut être atteint par différents moyens notamment diminution de la durée des cours pour les élèves débutants ou tuilage entre cours. Cet indicateur devrait avoir une cible maximum afin de conserver la qualité de l'enseignement, elle n'a à ce stade pas pu être définie, la récolte des informations n'ayant pu être stabilisée qu'au printemps 2012.

N02 Sport et loisirs

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2013	Variat	tions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	6'450'351	2'481'743	62.5%	3'968'608	5'320'735
30 Charges de personnel	1'449'359	327'999	29.3%	1'121'360	2'135'213
31 Dépenses générales	605'568	100'680	19.9%	504'888	628'763
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	6'875	6'875	-	-	47'847
35 Dédommagements à des tiers	40'044	0	0.0%	40'044	-
36 Subventions accordées	4'348'505	2'046'189	88.9%	2'302'316	2'005'435
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	454'009
39 Imputations internes	-	-	-	-	49'467
REVENUS	432'908	13'037	3.1%	419'871	808'169
43 Recettes diverses	133'686	3'237	2.5%	130'449	259'718
46 Subventions acquises	299'222	9'800	3.4%	289'422	94'441
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	454'009
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'017'443	-2'468'706	69.6%	-3'548'737	-4'512'567
Coût des activités de support	-42'787	-9'713	29.4%	-33'074	-51'546
Coût des prestations de moyens	-238'830	-82'745	53.0%	-156'085	-532'639
COÛT COMPLET	-6'299'060	-2'561'164	68.5%	<i>-3</i> '737'896	-5'096'752

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	8.90	2.25	33.83%	6.65	13.95
ETP fixes	7.65	1.25	19.53%	6.40	13.74
ETP auxiliaires	1.25	1.00	400.00%	0.25	0.21

Descriptif du programme

Ce programme vise à encourager la pratique du sport et de l'activité physique par la population genevoise en coordination avec les communes et la Confédération, ainsi qu'avec les partenaires sportifs.

Le programme se traduit tout d'abord par l'élaboration et le pilotage d'une politique cantonale du sport. Il se décline ensuite par des mesures d'encouragement à la pratique sportive, à travers les soutiens financiers accordés aux associations et clubs sportifs, les programmes Jeunesse+Sport et Sport des enfants, et également les activités sportives proposées autour de l'école. Il se concrétise également par des mesures de soutien à la relève de l'élite sportive, à travers le dispositif sport-études et le renforcement des structures de formation sportive. Il se réalise enfin par le soutien à la planification et à la réalisation d'infrastructures et de manifestations sportives d'importance cantonale.

Il est mis en œuvre par le service cantonal du sport.

Ce programme contient la prestation suivante :

N02.01 Coordination du sport, des loisirs et soutien aux associations sportives

N02 Sport et loisirs (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'un des objectifs du programme de législature 2010-2013 est la mise en place d'une politique cantonale du sport.

Cette nouvelle politique reposera notamment sur le développement de collaborations avec les communes, la valorisation du sport dans le parcours scolaire, parascolaire et périscolaire et le renforcement du dispositif sport-art-études.

La nouvelle politique cantonale du sport permettra une organisation plus cohérente des prestations liées au sport et la concrétisation de projets de soutien aux organisateurs de manifestations sportives ou à la formation de la relève sportive au niveau cantonal.

La nouvelle loi cantonale sur le sport devrait être présentée par le Conseil d'Etat et débattue au sein du Grand Conseil durant l'année 2013.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

Les écarts significatifs entre le budget 2013 et le budget 2012 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget. Il s'agit de l'annuité du personnel administratif et technique, de la révision du taux de cotisation CIA et de celui des allocations familiales.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique cantonale du sport et la politique de la ville, il est proposé que dès 2013 le service cantonal du sport puisse engager un poste d'auxiliaire afin de développer la pratique du sport par les enfants et les jeunes dans les quartiers genevois les moins favorisés (+0.1 MCHF).
- Adaptation du montant destiné aux aides financières pour le soutien à la relève sportive. Un premier contrat avec la Fondation Genève Futur Hockey a été négocié pour 500'000F dès 2011 (loi 10835). Un complément est prévu sur la période 2013-2016 afin de poursuivre le déploiement du dispositif dans d'autres sports collectifs (+0.15 Mchf en 2013).
- L'aide financière de fonctionnement accordée à l'Association de Genève-Plage pour les années 2009 à 2012 est prévue d'être reconduite pour les années 2013 à 2016. Le montant de 780'000 frs est inscrit au budget 2013.
- Le nouveau projet de loi prévoit également d'attribuer une aide financière non monétaire de fonctionnement de 520'000 F correspondant à la mise à disposition des installations à l'Association de Genève-Plage et qui n'avaient pas été valorisées dans le contrat de prestation actuel (exigence LIAF). L'augmentation des charges est compensée par une augmentation de revenus non-monétaires équivalente. L'impact sur le résultat de l'Etat est donc neutre.
- La mesure d'économie en lien la réorganisation du secrétariat général élargi et des directions générales du DIP se traduit par une diminution de -0.4 poste PAT et -0.05 Mchf des charges de personnel. Cette diminution de poste se fera prioritairement par les départs à la retraite ou en pré-retraite, les démissions ou les demandes de réductions de taux d'activité
- Suite à la décision du Conseil d'Etat, des mesures d'efficience représentant une économie de 1% sur les charges de personnel, les dépenses générales et les subventions (hors subventions aux personnes physiques et subventions non-monétaires) sont prises en compte dans le budget pour un montant de -0.03 Mchf.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	T			Cibl	e LT
		B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Augmenter le nombre de participants de 5 à 10 ans à des cours J+S Kids						
1.1 Nombre de participants de 5 à 10 ans à des cours J+S Kids	Efficacité	1'250			1'500	2015
2. Augmenter le nombre de talents reconnus dans le dispositif sport-études du DIP						

N02 Sport et loisirs (suite)

					Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
2.1 Taux de talents sportifs reconnus dans le dispositif sport-études du DIP	Efficacité	40%			60%	2015
3. Augmenter le nombre de talents sportifs reconnus intégrés dans des structures cantonales de formation sportive soutenues par l'Etat						
3.1 Taux de talents sportifs reconnus intégrés dans des structures cantonales de formation sportive soutenues par l'Etat de Genève	Efficacité	25%				
4. Augmenter la participation au sein des manifestations sportives soutenues par l'Etat de Genève						
4.1 Nombre de participants aux manifestations sportives soutenues par l'Etat de Genève	Efficacité	ND			ND	2015

Commentaires

Indicateur 1.1

Il est attendu que ce nombre total d'enfants augmente à l'avenir, pour deux raisons: 1) le programme est nouveau (2008), doit mieux se faire connaître, et les partenaires doivent être convaincus de son utilité pour les jeunes. 2) Il déclenche des subsides fédéraux qui devraient encourager ces partenaires à organiser ce genre de cours. Mais il a aussi ses limites: polysportif, il demande un savoir faire multiple pour les monitrices-teurs, et demande de suivre une formation spécifique.

Indicateur 4.1 (nouveau)

La méthode de calcul de cet indicateur sera définie par la suite par le service cantonal du sport qui identifiera les manifestations sportives entrant dans le calcul de l'indicateur. C'est pourquoi la valeur cible n'est pas mentionnée.

L'ancien indicateur 4.1 est supprimé pour une question de faisabilité.

N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

Département responsable : DU

BUDGET

	Budget 2013	Variat	tions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	10'882'192	316'231	3.0%	10'565'961	10'382'611
30 Charges de personnel	5'166'048	325'231	6.7%	4'840'817	4'965'212
31 Dépenses générales	1'922'144	-9'000	-0.5%	1'931'144	1'658'714
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'500'000	0	0.0%	1'500'000	1'321'288
36 Subventions accordées	2'294'000	0	0.0%	2'294'000	2'437'077
39 Imputations internes	-	-	-	-	320
REVENUS	2'107'270	205	0.0%	2'107'065	1'835'786
43 Recettes diverses	1'930'715	205	0.0%	1'930'510	1'688'238
46 Subventions acquises	176'555	0	0.0%	176'555	147'548
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-8'774'922	-316'026	3.7%	-8'458'896	-8'546'825
Coût des activités de support	-284'011	-79'787	39.1%	-204'224	-205'246
Coût des prestations de moyens	-857'423	27'120	-3.1%	-884'543	-867'835
COÛT COMPLET	-9'916'356	-368'692	3.9%	-9'547'664	-9'619'906

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Variations B13-B12 Budget 2012	
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	33.90	1.50	4.63%	32.40	33.60
ETP fixes	32.35	2.50	8.38%	29.85	28.90
ETP auxiliaires	0.77	-1.00	-56.50%	1.77	3.70
ETP agents spécialisés	0.78	0.00	0.00%	0.78	1.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton.

La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

La mise en oeuvre de ce programme et des prestations à lui associées est confiée à l'Office du patrimoine et des sites (OPS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

N03.01 Connaissance du patrimoine

N03.02 Protection du patrimoine

N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature et autres projets d'importance stratégique

Afin de maintenir et de préserver le patrimoine architectural, l'office du patrimoine et des sites a pour objectif d'améliorer la connaissance et la conservation des objets dignes de protection. De ce fait, il se doit de poursuivre les recensements architecturaux et de compléter les mesures de protection. De plus, la gestion des connaissances acquises en matière de patrimoine doit bénéficier des nouvelles technologies informatiques, favorisant une meilleure information du public concerné.

Les recherches sur le patrimoine architectural et urbain de la vielle ville visent la publication du tome 4 de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire.

Les manifestations à succès telles que les Journées du patrimoine seront reconduites.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

30 - Charges de personnel / ETP :

La hausse des charges de personnel provient essentiellement d'une réallocation de ressources entre plusieurs programmes au sein du département de l'urbanisme. L'impact est neutre sur le résultat de l'Etat.

Objectifs et indicateurs

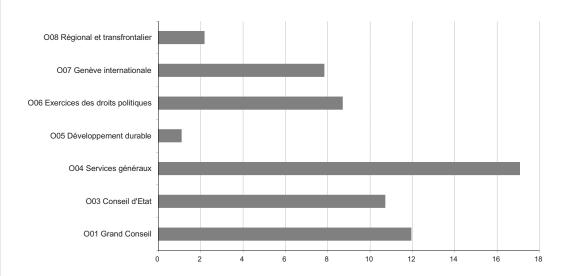
					Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection						
1.1 Nombre d'objets dignes de protection protégés par an	Efficacité	60	60	64	60	2015
2. Améliorer la préservation des constructions et des sites dignes de protection						
2.1 Nombre d'objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration	Efficacité	40	40	39	40	2015
3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection						
3.1 Nombre de manifestations organisées et publications	Qualité	50	47	108	50	2015

Commentaires

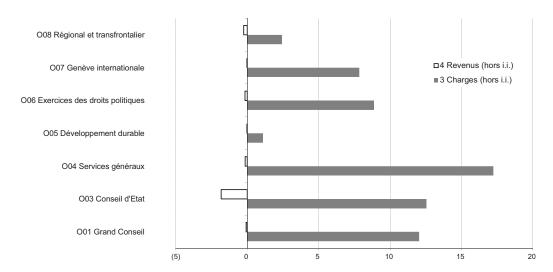
Indicateur 3.1: cet indicateur regroupe des publications d'ouvrages édités par l'Office du patrimoine et des sites, d'articles, de contributions à des ouvrages collectifs, des cours et des conférences, des visites organisées de sites et des journées portes ouvertes (fouilles archéologiques), ainsi que la manifestation annuelle des Journées européennes du patrimoine (comptée comme une manifestation mais comprenant 20 visites).

O Autorité et gouvernance

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



O Autorité et Gouvernance

Synthèse des priorités

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ses objectifs grâce à ses sept programmes - Grand Conseil, Conseil d'Etat, services généraux, développement durable, exercice des droits politiques, Genève internationale et régional et transfrontalier - ainsi qu'aux prestations qui leur sont rattachées.

Pour maintenir le cap fixé par le programme de législature et suivre ainsi les lignes directrices de l'action publique, il est primordial d'attribuer aux autorités politiques les moyens et les outils de modernisation indispensables à l'accomplissement de leur mission de pilotage. Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées aux nouveaux défis engendrés par une société en constante mutation, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leurs compétences et leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

L'action gouvernementale s'inscrivant dans la durée, le Conseil d'Etat tient au respect des engagements pris dans le cadre de l'agenda 21 qui visent à assurer la prospérité du canton de Genève et de sa région selon les principes du développement durable. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat poursuivra en 2013 - conformément au programme de législature - ses actions en vue d'intégrer le développement durable dans les pratiques quotidiennes des différents acteurs de notre canton (population, entreprises, communes, etc.). Il mènera également un travail de réflexion portant sur l'actualisation de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable A 2 60 (Agenda 21) et le bilan de sa première décennie en vue de l'actualisation de la loi en 2014.

Le développement harmonieux de Genève passe également par une coopération inter cantonale et transfrontalière. Dans ce cadre, l'objectif majeur du Conseil d'Etat consiste à développer, soutenir et coordonner un ensemble de politiques publiques au service des citoyens et des collectivités de la région genevoise dans des domaines aussi multiples que la formation, la protection de l'environnement, l'accès facilité au marché ou encore la culture. Ces politiques accompagnent les démarches d'organisation et de structuration du territoire menées à travers le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, devenu en juin 2012 le Grand Genève. La mise en œuvre opérationnelle du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) et l'institutionnalisation de la Métropole lémanique seront également à l'agenda 2013 du Conseil d'Etat.

La neuvième des dix orientations stratégiques définies par le gouvernement dans son programme de législature se rapporte à la Genève internationale. La présence d'institutions intergouvernementales dans notre canton contribue à sa prospérité et son attrait. Bien que Genève reste le plus grand centre de coopération internationale au monde, sa croissance se réduit et nécessite la mise en œuvre d'une politique cantonale de soutien à la «Genève internationale».

Dans le domaine des droits politiques, en plus des quatre votations prévues, l'année 2013 est également marquée par l'organisation de l'élection du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. L'objectif sera de proposer de manière systématique aux électeurs la possibilité de voter par internet pour des scrutins purement cantonaux.

Finalement en 2013, l'accent sera également porté sur les travaux à réaliser pour la mise en œuvre de la nouvelle constitution votée par le peuple en octobre 2012.

001 Grand Conseil

Département responsable : GC

BUDGET

	Budget 2013	Varia	Variations B13-B12		Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	12'038'596	-99'075	-0.8%	12'137'671	10'185'119
30 Charges de personnel	8'191'993	-61'634	-0.7%	8'253'627	7'096'347
31 Dépenses générales	3'649'100	-15'800	-0.4%	3'664'900	2'910'021
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	192'503	-21'641	-10.1%	214'144	177'111
39 Imputations internes	5'000	0	0.0%	5'000	1'640
REVENUS	78'467	-7'051	-8.2%	85'518	49'407
43 Recettes diverses	78'467	2'949	3.9%	75'518	40'251
49 Imputations internes	-	-10'000	-100.0%	10'000	9'156
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'960'129	92'024	-0.8%	-12'052'153	-10'135'713
Coût des prestations de moyens	-913'835	-225'942	32.8%	-687'893	-640'691
COÛT COMPLET	-12'873'964	-133'918	1.1%	-12'740'046	-10'776'404

POSTES

	Budget 2013	Variatio	ns B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	24.30	0.00	0.00%	24.30	21.60
ETP fixes	24.30	0.00	0.00%	24.30	21.10
ETP auxiliaires	-	-	-	-	0.50

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

001.01 Grand Conseil.

Projets prioritaires et justification des écarts

Soucieux de prendre en compte la situation financière de l'Etat de Genève, le Bureau du Grand Conseil a décidé de déposer un projet de budget 2013 en baisse comparé au budget 2012. Ainsi les mécanismes salariaux sont plus que compensés par une baisse de différents postes budgétaires dont celui des dépenses générales. Pour le cas où le Grand Conseil devrait siéger dans une autre salle que celle de l'Hôtel de Ville appelée à être transformée, les coûts

001 Grand Conseil (suite)

seront absorbés par le budget ordinaire, voire en faisant appel aux crédits non utilisés et reportés.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

002 Constituante

Département responsable : CST

BUDGET

	Budget 2013	Varia	tions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	0	-2'892'087	-100.0%	2'892'087	3'974'821
30 Charges de personnel	0	-1'671'243	-100.0%	1'671'243	2'311'017
31 Dépenses générales	0	-1'125'085	-100.0%	1'125'085	1'459'578
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	-	-65'759	-100.0%	65'759	108'959
39 Imputations internes	0	-30'000	-100.0%	30'000	95'267
REVENUS	-	-477	-100.0%	477	3'145
43 Recettes diverses	-	-477	-100.0%	477	3'145
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	0	2'891'610	-100.0%	-2'891'610	-3'971'676
Coût des prestations de moyens	0	175'345	-100.0%	-175'345	-183'782
COÛT COMPLET	0	3'066'955	-100.0%	-3'066'955	-4'155'458

POSTES

	Budget 2013	Va	Variations B13-B12		Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	0.00	-6.00	-100.00%	6.00	5.70
ETP agents spécialisés	0.00	-6.00	-100.00%	6.00	5.70

Descriptif du programme

L'Assemblée constituante composée de 80 membres élus en 2008 par le Conseil général est chargée de la révision totale de la Constitution genevoise. Elle doit présenter un projet de nouvelle Constitution au Conseil général en 2012.

L'Assemblée constituante est élue comme le Grand Conseil, sous réserve des règles suivantes :

- a) Elle est composée de 80 membres.
- b) Le quorum est de 3%.
- c) L'apparentement de listes est interdit.
- d) Les dispositions relatives aux incompatibilités et à la durée de fonction ne s'appliquent pas.
- e) La durée de fonction s'étend de la séance constitutive à l'acceptation de la nouvelle Constitution ou à l'échec de la révision totale.

Ce programme contient la prestation suivante :

002.01 Constituante.

Projets prioritaires et justification des écarts

Justification des écarts par rapport au B2012:

Le PB2013 a été mis à zéro, compte tenu du fait que les travaux de l'Assemblée constituante ont pris fin en 2012.

002 Constituante (suite)

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Adopter un projet de nouvelle Constitution et la soumettre au vote du Conseil général au plus tard en octobre 2012						
Date de la votation	Efficacité					

Commentaires

003 Conseil d'Etat

Département responsable : CHA

BUDGET

	Budget 2013	Varia	tions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	12'547'520	370'673	3.0%	12'176'847	11'682'968
30 Charges de personnel	8'827'977	230'267	2.7%	8'597'710	8'319'184
31 Dépenses générales	2'815'703	-13'434	-0.5%	2'829'137	2'767'224
36 Subventions accordées	900'000	150'000	20.0%	750'000	596'560
39 Imputations internes	3'840	3'840	-	-	-
REVENUS	1'824'545	268'897	17.3%	1'555'648	1'347'409
41 Patentes et concessions	380'000	150'000	65.2%	230'000	200'225
42 Revenus des biens	53	33	165.0%	20	-
43 Recettes diverses	1'444'492	118'864	9.0%	1'325'628	1'147'184
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'722'975	-101'776	1.0%	-10'621'199	-10'335'559
Coût des activités de support	-1'503'411	115'998	-7.2%	-1'619'409	-1'505'376
Coût des prestations de moyens	-5'094'690	4'580'612	-47.3%	-9'675'302	-10'151'297
COÛT COMPLET	-17'321'077	4'594'833	-21.0%	-21'915'910	-21'992'232

POSTES

	Budget 2013	Var	Variations B13-B12		Compte 2011	
		en ETP	en %			
TOTAL POSTES	49.68	0.74	1.51%	48.94	49.17	
ETP fixes	49.49	0.75	1.54%	48.74	44.69	
ETP auxiliaires	0.19	-0.01	-5.00%	0.20	2.48	
ETP agents spécialisés	-	0.00	-	0.00	2.00	

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend à cet effet les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme ses représentants-tes dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et préavise dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

003 Conseil d'Etat (suite)

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation, la défense des intérêts de Genève à Berne, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

Le Programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient la prestation suivante :

003.01 Conseil d'Etat.

Projets prioritaires et justification des écarts

L'augmentation du budget en 2013 est expliquée essentiellement par les éléments suivants :

Au niveau des charges de personnel (30) :

Afin de développer la rentabilité du système genevois de vote électronique en hébergeant les électeurs d'autres cantons, la Chancellerie et plus particulièrement le service de l'organisation et des systèmes d'information (OSI) doit disposer des moyens en personnel adéquats, estimés à 1,5 ETP supplémentaires. Ces ressources supplémentaires sont nécessaires pour doubler le nombre de cantons partenaires (actuellement : Berne, Lucerne et Bâle-ville, annoncés : Uri, Obwald et Valais), faute de quoi cette prestation ne pourra pas être délivrée. Il y a lieu de préciser que ces moyens supplémentaires sont autofinancés par des recettes équivalentes estimées à F 250'000 (participation des différents cantons hébergés) sur la rubrique correspondante (rubrique 43).

Compte tenu des clés de répartitions appliquées, ces ETP, ainsi que les recettes correspondantes, sont ventilés sur les programme O03 "Conseil d'Etat", O06 "Exercice des droits politiques" et P01 "Etats-majors et activités de supports".

Au niveau des dépenses générales (31) :

- 1) Dans le cadre du budget 2012 et dans le but d'utiliser les reports budgétaires à disposition, le budget 2012 avait été volontairement diminué d'un montant d'environ F 315'000 sur les rubriques protocolaires. Un montant d'environ F 260'000 a été réintégré au projet de budget 2013 (dont F 130'000 sur le programme O03 Conseil d'Etat et F 130'000 sur le programme O07 Genève internationale).
- 2) Un montant de F 300'000 a été transféré d'une rubrique 31 du service du protocole vers une rubrique 36 (dont F 150'000 sur le programme 003 Conseil d'Etat et F 150'000 sur le programme 007 Genève internationale) pour faire suite à une recommandation de l'ICF (voir explications ci-après).

Par ailleurs et afin de se rapprocher autant que possible de la réalité, de légères modifications de clés de répartition ont été apportées générant ainsi des ventilations différentes de charges entre les programmes.

Au niveau des subventions (36) :

Jusqu'à présent, le service du protocole comptabilisait sur une rubrique 31 (dépenses générales) les frais pour des réceptions, indépendamment qu'elles soient organisées par lui ou par des tiers. Or, afin de se conformer à une recommandation de l'ICF, le service du protocole doit, dans certains cas, considérer le paiement de frais de réceptions à des tiers comme étant des subventions.

Pour cette raison, un budget total, estimé à F 300'000, a été transféré d'une nature 31 à une nature 36.

Compte tenu des clés de répartition appliqués, ce montant de F 300'000 est ventilé à raison de F 150'000 le programme O03 Conseil d'Etat et de F 150'000 le programme O07 Genève internationale.

O03 Conseil d'Etat (suite)

Au niveau des revenus "Patentes et concessions" (41)

Le marché relatif à la publication de la FAO a fait l'objet d'un appel d'offre en 2011. Cet appel d'offre a débouché sur le choix d'un nouveau prestataire de service à partir du 1er janvier 2012 avec une renégociation des conditions appliquées jusqu'à présent. Les recettes supplémentaires générées par l'augmentation du taux de redevance rétrocédé à l'Etat sont estimées à environ F 150'000.

Objectifs et indicateurs

Les objectifs et les indicateurs du Conseil d'Etat sont déclinés dans le programme de législature et sont suivis dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat.

004.01 Audits de la Cour des Comptes

Département responsable : CDC

BUDGET

	Budget 2013	Varia	ations B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	4'010'921	326'282	8.9%	3'684'639	3'510'133
30 Charges de personnel	3'733'339	258'213	7.4%	3'475'126	3'304'361
31 Dépenses générales	266'462	100'000	60.1%	166'462	165'851
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	11'120	-31'931	-74.2%	43'051	38'886
39 Imputations internes	-	-	-	-	1'035
REVENUS	2'189	41	1.9%	2'148	36'914
43 Recettes diverses	2'189	41	1.9%	2'148	36'914
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'008'732	-326'241	8.9%	-3'682'491	-3'473'218
Coût des prestations de moyens	-226'886	141'503	-38.4%	-368'389	-270'525
COÛT COMPLET	-4'235'618	-184'738	4.6%	-4'050'880	-3'743'743

POSTES

	Budget 2013	Vai	Variations B13-B12		Variations B13-B12		Compte 2011
		en ETP	en %				
TOTAL POSTES	16.50	0.90	5.77%	15.60	14.73		
ETP fixes	3.00	-1.00	-25.00%	4.00	4.00		
ETP auxiliaires	13.50	1.90	16.38%	11.60	10.73		

Descriptif de la prestation

Le rôle de la Cour peut se définir comme étant une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. Etant un organe constitutionnel, elle est au même rang que le Conseil d'Etat. Elle ne peut en conséquence recevoir aucune instruction de sa part, notamment quant à une limitation de son activité. Elle n'est soumise qu'au contrôle du Grand Conseil, conformément à l'article 141 de la Constitution genevoise.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes et des institutions qui en dépendent, des institutions cantonales de droit public, des institutions privées dans lesquelles l'Etat possède une participation majoritaire et des organismes subventionnés (art. 3 D 1 12).

La Cour des comptes vérifie d'office et selon son libre choix la légalité des activités et la régularité des recettes et des dépenses décrites dans les comptes et s'assure du bon emploi des crédits, fonds et valeurs gérés par les entités contrôlées (art. 1 al. 2 D 1 12).

La Cour des comptes exerce ses contrôles conformément à l'art. 174a al.1 de la Constitution genevoise qui précise que « l'administration de l'Etat de Genève et des communes doit être fonctionnelle, efficace et structurée de manière à éviter des lenteurs, des travaux faits à double et, d'une manière générale, des dépenses sans relation avec le résultat recherché» (art. 8 al. 1 loi D 1 12).

Chaque contrôle fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 8 al. 2 D 1 12). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 9 al. 1et 2 D 1 12).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport annuel indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 9 al. 3 D 1 12).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

004 Services généraux (suite)

004.01 Audits de la Cour des Comptes

- 1. Analyser les processus de gestion des entités auditées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de la régularité des comptes, de la légalité des activités et opérations et du bon emploi des fonds publics.
- 2. Sur la base de communications de citoyens, de demandes du Conseil d'Etat, du Parlement ou du Pouvoir judiciaire, ou encore par autosaisine, rendre une décision de refus d'entrer en matière ou effectuer un audit de légalité, financier ou de gestion des entités (ou d'une partie de leurs activités) soumises au contrôle.
- 3. Etablir des rapports portant sur les contrôles opérés. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations à l'audité pour que ce dernier puisse résoudre les problèmes de régularité, légalité ou de bon emploi identifiés. Identifier des économies.
- 4. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes par le biais des rapports.
- 5. Effectuer un suivi des recommandations émises. Etablir un rapport de gestion annuel, intégrant notamment les suites données aux recommandations.

Le champ de contrôle de la Cour des comptes comprend près de 300 services de l'Etat, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 10 milliards de budget de fonctionnement et emploient environ 30'000 personnes.

Projets prioritaires et justification des écarts

La Cour des comptes s'efforcera de poursuivre et d'améliorer ses prestations d'audit tant à l'égard de l'administration qu'à celui des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public.

Dans ce but, la Cour des comptes conduira des audits stratégiques portant sur la structure de l'Etat et des communes afin d'en améliorer la gestion (éviter les dysfonctionnements, doublons, lenteur, etc.), parallèlement aux audits spécifiques portant sur les problématiques opérationnelles des entités (légalité des activités, régularité des comptes, bon emploi des fonds).

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution au 1^{er} juin 2013, la Cour aura également pour tâche l'évaluation des politiques publiques. A cette fin un budget de 260'000 F sur les 6 mois de juillet à décembre 2013 lui a été alloué, prélevé sur une partie du budget historiquement dévolu à la CEPP.

Objectifs et indicateurs

					Cible LT	
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Nombre de téléchargements des rapports	Qualité	6000	6000	39'005	6000	2014
1.2 Nombre de visites sur le site	Efficacité	24000	24000	100'283	24000	2014
1.3 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	500	500		500	2014

004 Services généraux (suite)

004.01 Audits de la Cour des Comptes

	_				Cible LT	
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport, ou cadre d'une lettre de non entrée en matière)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et de décisions de non-entrée en matière dûment motivée après une étude du dossier	Efficacité	24	24	33	24	2014
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audité pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, sur des revenus supplémentaires Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures	Efficience	4 mio	4 mio	3.81 mio	4 mio	2014

Commentaires

Le nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année 2011 s'est élevé à 715.

004.02 Evaluations de politiques publiques

Département responsable : DF

BUDGET

202021					
	Budget 2013	Varia	ations B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	312'798	-414'026	-57.0%	726'824	542'614
30 Charges de personnel	254'636	-259'865	-50.5%	514'501	440'937
31 Dépenses générales	58'162	-154'161	-72.6%	212'323	101'678
REVENUS	265	0	0.0%	265	215
43 Recettes diverses	265	0	0.0%	265	215
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-312'533	414'026	-57.0%	-726'559	-542'399
Coût des activités de support	-1'183	3'655	-75.5%	-4'838	-6'106
Coût des prestations de moyens	-53'628	11'730	-17.9%	-65'358	-61'472
COÛT COMPLET	-367'344	429'410	-53.9%	-796'754	-609'978

POSTES

	Budget 2013	Vari	Variations B13-B12		Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2.00	0.00	0.00%	2.00	2.00
ETP agents spécialisés	2.00	0.00	0.00%	2.00	2.00

Descriptif de la prestation

Aide à la décision pour le Conseil d'Etat et le Grand Conseil dans la mise en oeuvre des politiques publiques et les révisions législatives, la commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) est compétente pour mettre en évidence et apprécier:

- Les effets de lois cantonales (efficacité, atteinte des objectifs);
- l'organisation des services en regard de leurs buts;
- le rapport coût/utilité des prestations et des dépenses publiques.

La CEPP fait, en outre, des recommandations pour améliorer la pertinence et l'efficacité des politiques publiques.

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

La Commission d'évaluation des politiques publiques a pour but de mettre en évidence et d'apprécier les effets des lois cantonales et de proposer des solutions visant à rendre l'action de l'Etat plus efficace. Elle travaille en priorité sur mandat du Conseil d'Etat, de la Commission de contrôle de gestion (CCG) et de la Commission des finances (COFIN) du Grand Conseil (art. 27 LSGAF). A défaut, elle peut engager de son propre chef des projets d'évaluation après en avoir informé le Conseil d'Etat et avoir discuté avec lui le but, la portée et les modalités d'exécution des travaux envisagés (art. 28 LSGAF).

La CEPP traite en continu quatre sujets d'évaluation. Elle adopte et publie en principe deux rapports par année. Les évaluations sont toujours précédées d'une étude de faisabilité et d'une esquisse en cas d'autosaisie.

En 2013, la CEPP a fixé les objectifs suivants :

O04 Services généraux (suite)

004.02 Evaluations de politiques publiques

- Adopter et remettre au Conseil d'Etat le rapport d'évaluation sur le vote électronique (mandat du Conseil d'Etat).
- Poursuivre le processus de sélection de nouveaux sujets engagé au deuxième semestre 2012 (saisine ou autosaisie) et adopter trois études de faisabilité.
- Répondre aux éventuelles demandes du Conseil d'Etat et de la CCG ou de la COFIN.
- Assurer la valorisation des travaux d'évaluation.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

Suite au vote de la nouvelle constitution, laquelle donne à la Cour des Comptes la tâche d'évaluer des politiques publiques, les dépenses de la Commission d'évaluation des politiques publiques ont été réduites afin de refléter sa dissolution dans le courant de l'année 2013.

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Réaliser des évaluations sur les politique publiques et les effets des lois.						
1.1 Nombre annuel de publications approuvées en plénum	Efficacité	1	2	2	N/A	

Commentaires

O04.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2013	Varia	ations B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	4'587'788	-271'873	-5.6%	4'859'661	4'789'091
30 Charges de personnel	3'936'965	-265'299	-6.3%	4'202'264	4'202'359
31 Dépenses générales	650'823	-6'574	-1.0%	657'397	586'731
REVENUS	95'217	-286	-0.3%	95'503	97'326
43 Recettes diverses	95'217	-286	-0.3%	95'503	97'326
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'492'571	271'587	-5.7%	-4'764'158	-4'691'765
Coût des activités de support	-17'356	14'989	-46.3%	-32'345	-53'894
Coût des prestations de moyens	-908'522	313'619	-25.7%	-1'222'141	-1'206'539
COÛT COMPLET	-5'418'449	600'195	-10.0%	-6'018'644	-5'952'199

POSTES

	Budget 2013	Va	Variations B13-B12		Variations B13-B12 Budget 2012		Compte 2011
		en ETP	en %				
TOTAL POSTES	27.95	-2.00	-6.68%	29.95	28.25		
ETP fixes	26.45	-1.00	-3.64%	27.45	27.45		
ETP auxiliaires	1.50	-1.00	-40.00%	2.50	0.80		

Descriptif de la prestation

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) met à disposition des autorités et de la collectivité dans son ensemble, en toute indépendance professionnelle, des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes.

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

Ses principaux projets pour l'année 2013 sont les suivants:

- poursuivre l'intégration, par étapes, des statistiques du domaine bâti (loyers, locaux vacants) dans le système de gestion statistique des bâtiments et logements;
- introduire la statistique cantonale révisée de la population, tenant compte du nouveau système de recensement fédéral;
- poursuivre l'exploitation des résultats de l'enquête structurelle annuelle auprès de la population et des ménages;
- achever la révision de la gestion de la statistique annuelle des transactions immobilières en mobilisant diverses sources d'information;

O04 Services généraux (suite)

O04.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

- rationaliser le processus de mise à jour du site Internet StatistiqueGenève et des sites associés;
- mettre en œuvre la loi révisée sur la statistique publique cantonale (LStat) et réviser son règlement d'exécution.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

La baisse significative des charges de personnel provient de la suppression d'un poste fixe, d'effets noria, de délais de carence dans le remplacement de deux départs au Plend et s'inscrit dans le cadre des économies demandées par le Conseil d'Etat. Cette diminution des charges est toutefois partiellement compensée par l'application des mécanismes salariaux, et l'augmentation des taux CIA et d'allocations familiales.

Les dépenses générales diminuent de 1% suite à l'économie demandée par le Conseil d'Etat.

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié						
1.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	96%	96%	96%	97%	2015

Commentaires

004.04 Surveillance des fondations et institutions de prévoyance

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2013	,	Variations B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	-	-531	-100.0%	531	1'353'657
30 Charges de personnel	-	-	-	-	1'285'623
31 Dépenses générales	-	-	-	-	64'250
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	-	-531	-100.0%	531	3'549
39 Imputations internes	-	-	-	-	234
REVENUS	-	-	-	-	1'517'045
42 Revenus des biens	-	-	-	-	3
43 Recettes diverses	-	-	-	-	1'517'042
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-	531	-100.0%	-531	163'388
Coût des activités de support	-	4	-100.0%	-4	-15'231
Coût des prestations de moyens	-	3	-100.0%	-3	-204'935
COÛT COMPLET		537	-100.0%	-537	-56'778

POSTES

	Budget 2013	Variation	Variations B13-B12		Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	-	0.00	-	0.00	8.90
ETP fixes	-	0.00	-	0.00	8.10
ETP auxiliaires	-	0.00	-	0.00	0.80

Descriptif de la prestation

Le service de surveillance des fondations et institutions de prévoyance est sorti des comptes de l'Etat au 01.01.2012, date à laquelle il est devenu un établissement de droit public, sous le nom d'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP).

Projets prioritaires et justification des écarts

004 Services généraux (suite)

004.04 Surveillance des fondations et institutions de prévoyance

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Assurer l'autofinancement du service dans l'accomplissement de sa mission de surveillance						
1.1 Taux émoluments/charges	Efficacité			112%		
2. Garantir une organisation efficace de la surveillance						
2.1 Proportion des états financiers des entités sous surveillance contrôlés dans un délai de 12 mois	Efficacité			99%		

Commentaires

004.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Département responsable : DIME

BUDGET

	Budget 2013	Vari	ations B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	785'100	24'574	3.2%	760'526	747'051
30 Charges de personnel	747'600	24'574	3.4%	723'026	714'932
31 Dépenses générales	37'500	0	0.0%	37'500	32'119
REVENUS	784	14	1.8%	770	5'031
43 Recettes diverses	784	14	1.8%	770	5'031
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-784'316	-24'560	3.2%	-759'756	-742'020
Coût des activités de support	-40'500	41'354	-50.5%	-81'854	-79'572
Coût des prestations de moyens	-218'782	-33'089	17.8%	-185'693	-183'067
COÛT COMPLET	-1'043'598	-16'295	1.6%	-1'027'303	-1'004'660

POSTES

	Budget 2013	Variat	tions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	5.45	0.00	0.00%	5.45	5.72
ETP fixes	5.45	0.00	0.00%	5.45	5.45
ETP auxiliaires	-	-	-	-	0.27

Descriptif de la prestation

Contrôler, valider les délibérations municipales et préparer les arrêtés du Conseil d'Etat ou les décisions départementales y relatives

Contrôler les budgets et les comptes des communes en vue de leur approbation

Instruire les plaintes formées auprès de l'autorité de surveillance des communes

Conseiller, informer et organiser des formations pour les communes

Appuyer à la formulation de délibérations, règlements et autres documents administratifs

Répondre aux questions des administrations, des membres des exécutifs communaux et des conseillers municipaux, des citoyens

Réaliser des études intercommunales

Elaborer des statistiques et ratios

004 Services généraux (suite)

004.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Projets prioritaires et justification des écarts

En dehors des mécanismes salariaux qui impactent les charges de personnel, aucune variation significative n'est constatée.

Objectifs et indicateurs

					Cible LT	
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Veiller à l'application de la loi par les communes						
1.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la LAC	Qualité	0	0	1	0	2014

Commentaires

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Département responsable : CHA

BUDGET

	Budget 2013	Vari	ations B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	648'838	-1'751	-0.3%	650'589	940'500
30 Charges de personnel	529'675	8'455	1.6%	521'220	805'248
31 Dépenses générales	119'163	-10'206	-7.9%	129'369	135'252
REVENUS	427	4	0.9%	423	647
43 Recettes diverses	427	4	0.9%	423	647
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-648'411	1'755	-0.3%	-650'166	-939'854
Coût des activités de support	-83'777	8'424	-9.1%	-92'201	-127'707
Coût des prestations de moyens	-127'061	-1'754	1.4%	-125'307	-129'237
COÛT COMPLET	-859'249	8'425	-1.0%	-867'674	-1'196'797

POSTES

	Budget 2013	Vari	ations B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2.00	0.00	0.00%	2.00	3.90
ETP fixes	2.00	0.00	0.00%	2.00	3.80
ETP auxiliaires	-	-	-	-	0.10

Descriptif de la prestation

Depuis le 1er janvier 2010, le canton de Genève s'est doté d'une nouvelle fonction indépendante de surveillance, le préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT).

Les préposées, élues à cette fonction, ont pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD, qui met en oeuvre le droit constitutionnel d'accès à l'information de la population (transparence), dans le respect de la protection des données personnelles (articles 13 et 16 de la Constitution fédérale).

Pour une mise en oeuvre efficiente et coordonnée des institutions cantonales publiques dans ces domaines, les préposées offrent information, services et conseils à l'attention des citoyennes et citoyens et des administrations publiques et parapubliques du canton, et gèrent les conflits pouvant naître du traitement des données personnelles comme de l'exercice du droit d'accès aux documents.

Elles procèdent, en outre, à des contrôles auprès des administrations publiques et parapubliques et émettent des recommandations à leur endroit.

Projets prioritaires et justification des écarts

Hypothèse n°1 Statu quo

Le budget 2012 du PPDT a été réduit de F 300'000 (nature 30 «charges du personnel») ce qui correspond à la

004 Services généraux (suite)

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

suppression pure et simple des forces de travail allouées de par la loi aux préposées, qui doivent disposer d'un «secrétariat permanent doté du personnel nécessaire»(art.55al.3).

Lespriorités 2013 doivent donc être revues, comme celles de 2012, et fixées comme suit:

- -accompagnement des projets Ael, e-Toile et DRG : priorité maintenue
- suivi et mises à jour des deux solutions du catalogue des fichiers : priorité supprimée, car impossible à mettre en oeuvre sans les deux collaborateurs qui s'en occupaient tant sur le plan technique que juridique.
- -mise en oeuvre des contrôles planifiés : priorité supprimée. Cette obligation légale (notamment contrôle à la police exigé par l'Europe) ne pourra pas être mise en oeuvre sans le collaborateur scientifique auquel la direction des contrôles a été confiée et une formation offerte à cette fin.
- la tenue et rigoureuse du secrétariat, la gestion administrative des dossiers et la tenue de statistiques n'est plus garantie.

Hypothèse n°2: restauration de la situation 2010-2011

Vu ce qui précède, le PPDT demande formellement la restitution des deux postes supprimés, de manière qu'il soit à nouveau doté de quatre postes équivalents temps pleins. Le PPDT maintient par conséquent la fiche budgétaire transmise au Conseil d'État sollicitant l'octroi de ces deux postes supplémentaires, et se réfère également aux courriers reçus par le Grand Conseil de PRIVATIM (commissaires suisses à la protection des données), du Préposé fédéral, et du préposé vaudois. Le PPDT sollicite formellement son audition.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Satisfaire les demandes individuelles d'information des citoyens en matière de transparence et de protection des données ainsi que les requêtes en cas de litige						
1.1 Nombre de demandes personnelles traitées sur le nombre de demandes déposées	Efficacité	50%	50%	93%		
2. Rendre les pratiques des institutions soumises à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles conformes à la loi						
2.1 Nombre d'institutions ayant élaboré des directives et des procédures d'ici fin 2011, conformément à la loi	Efficacité	95%	95%	8%		-

Commentaires

Indicateur 1.1: la perte de deux collaborateurs, à savoir un secrétaire et un juriste, empêchera vraisemblablement de traiter efficacement et rapidement toutes les demandes reçues, comme cela a été le cas jusqu'à maintenant. 50 % paraissent être un maximum à vues humaines.

004.07 Archives d'Etat

Département responsable : DS

BUDGET

	Budget 2013 Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011	
		en F	en %		
CHARGES	2'585'474	1'099	0.0%	2'584'375	2'489'700
30 Charges de personnel	2'003'928	22'073	1.1%	1'981'855	1'981'361
31 Dépenses générales	335'346	-12'500	-3.6%	347'846	255'654
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	22'700	-8'474	-27.2%	31'174	29'048
35 Dédommagements à des tiers	223'500	0	0.0%	223'500	223'637
REVENUS	42'668	12	0.0%	42'656	35'026
43 Recettes diverses	17'668	12	0.1%	17'656	10'607
45 Dédommagements de collectivités publiques	25'000	0	0.0%	25'000	-
46 Subventions acquises	-	-	-	-	24'419
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-2'542'806	-1'087	0.0%	-2'541'719	-2'454'674
Coût des activités de support	-49'321	3'895	-7.3%	-53'216	-41'341
Coût des prestations de moyens	-2'214'071	-572'546	34.9%	-1'641'525	-1'633'534
COÛT COMPLET	-4'806'199	-569'739	13.4%	-4'236'460	-4'129'549

POSTES

	Budget 2013	Vari	Variations B13-B12		Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	15.60	0.00	0.00%	15.60	15.60
ETP fixes	15.60	0.00	0.00%	15.60	15.60

Descriptif de la prestation

Cette prestation vise à l'archivage des documents des institutions publiques qui ont une valeur juridique, politique, économique, historique, sociale ou culturelle. L'archivage contribue à documenter l'activité des institutions publiques, à assurer la continuité et le contrôle de leur gestion, ainsi que la sécurité du droit. Il sauvegarde les intérêts légitimes de personnes touchées ou de tiers, ainsi que ceux de la science et de la recherche. Il crée ainsi les conditions nécessaires à la compréhension de l'histoire. Dans ce sens, il s'agit de constituer et de conserver les archives de l'État, de gérer des fonds d'archives de provenance privée, de rédiger des outils de recherche et de mettre à disposition d'un large public des sources historiques.

Projets prioritaires et justification des écarts

Les principaux objectifs du service des Archives d'Etat sont les suivants:

- Etablir et mettre à jour les calendriers de conservation, les bordereaux de versements et de destructions pour les services de l'administration:
- · Traiter les fonds conservés (conditionnement, classement, inventorisation) et les communiquer;
- · Poursuivre le programme de numérisation et de restauration;
- · Publier un guide sur les recherches généalogiques;

004 Services généraux (suite)

004.07 Archives d'Etat

· Réaliser un projet pilote pour l'archivage des données numériques.

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Satisfaire les demandes individuelles de renseignements (recherches historiques dans les fonds d'archives)						
1.1 Taux de demandes personnelles traitées	Efficacité	100%	100%		100%	2013
2. Poursuivre le programme de numérisation						
2.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	60'000	35'000		+/- 5%	2013
3. Poursuivre l'inspection des archives communales						
3.1 Nombre de visites d'archives communales	Qualité	6	6		6	2013

Commentaires

004 Services généraux

004.08 Audits et expertises de l'ICF

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2013	Vari	Variations B13-B12		Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	4'302'094	46'736	1.1%	4'255'358	4'280'005
30 Charges de personnel	4'210'787	64'357	1.6%	4'146'430	4'182'594
31 Dépenses générales	89'607	-19'087	-17.6%	108'694	97'193
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'700	1'466	626.5%	234	218
REVENUS	9'087	132	1.5%	8'955	35'771
43 Recettes diverses	9'087	132	1.5%	8'955	35'771
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'293'007	-46'604	1.1%	-4'246'403	-4'244'235
Coût des activités de support	-16'275	12'047	-42.5%	-28'322	-48'165
Coût des prestations de moyens	-412'693	139'963	-25.3%	-552'656	-538'105
COÛT COMPLET	-4'721'976	105'405	-2.2%	-4'827'381	-4'830'505

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	26.40	-1.00	-3.65%	27.40	24.70
ETP fixes	25.90	-1.00	-3.72%	26.90	24.70
ETP auxiliaires	0.50	0.00	0.00%	0.50	_

Descriptif de la prestation

L'Inspection cantonale des finances (ICF) procède à des audits auprès des entités publiques cantonales, qui peuvent être de 4 types:

- L'audit de fraude a comme objectif de mettre en évidence tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou la violation de confiance. A ce titre, l'ICF peut fournir des recommandations en vue d'améliorer le dispositif de prévention ou de détection des fraudes.
- L'audit de gestion a comme objectif de fournir une opinion sur le système de gestion et son efficacité, notamment en regard des prescriptions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05). Il a également pour but d'aider les entités à atteindre leurs objectifs en évaluant leurs processus de gestion des risques, leurs processus de gestion et de contrôle, et en faisant des propositions d'amélioration.
- L'audit des états financiers a comme objectif de fournir une opinion du respect de la LGAF (loi D 1 05) par les états financiers, et d'apprécier si ceux-ci fournissent une image fidèle et complète sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie.
- Les audits informatiques ont comme objectif de fournir une opinion sur le niveau de fiabilité des systèmes d'information de l'Etat de Genève. Ils peuvent être de 3 types: audits de support, audits de projets relatifs aux systèmes d'information, ou audits plus techniques.

Dans les limites fixées par les normes pour la pratique professionnelle de l'audit, l'ICF est à disposition de l'administration (Conseil d'Etat, Grand Conseil, services, entités contrôlées) en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, de normes comptables et de finance.

004 Services généraux (suite)

004.08 Audits et expertises de l'ICF

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

Les principaux objectifs de l'Inspection cantonale des finances pour 2013 sont les suivants:

- Répondre dans une démarche proactive aux attentes du parlement et du gouvernement en leur apportant une aide efficace dans leurs tâches de gestion et de haute surveillance de l'Etat. (art. 4 et 5 LSGAF);
- assurer que ces derniers reçoivent, via les audits, les informations utiles et nécessaires à la maîtrise des risques de l'Etat;
- planifier et réaliser les audits en fonction desdits risques (art. 14 LSGAF);
- assurer l'efficacité et l'efficience de la réalisation des audits dans le respect des normes de la profession. (art. 9 et 10 LGAF);
- être un pôle de compétences à disposition de l'Etat en matière de systèmes de gestion, de normes comptables et de finance (art. 6 LSGAF).

Justification des écarts par rapport au budget 2012

La hausse des charges de personnel est le résultat de l'application des mécanismes salariaux, l'augmentation des taux CIA et d'allocations familiales, des mesures d'économie demandées par le Conseil d'Etat pour un montant total de 155'000 francs, ainsi que de transferts de dotation budgétaire au sein du DF en fonction des besoins des directions et offices.

Les dépenses générales diminuent de 18% suite aux mesures d'économie demandées par le Conseil d'Etat.

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients.						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités	Efficacité	85%	80%	86%	85%	

Commentaires

005 Développement durable

Département responsable : DARES

BUDGET

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	1'102'945	-86'020	-7.2%	1'188'965	1'238'736
30 Charges de personnel	869'474	-26'079	-2.9%	895'553	940'401
31 Dépenses générales	148'331	-54'575	-26.9%	202'906	207'651
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	141	-365	-72.1%	506	-
36 Subventions accordées	85'000	-5'000	-5.6%	90'000	90'000
39 Imputations internes	-	-	-	-	684
REVENUS	669	-12	-1.8%	681	1'601
43 Recettes diverses	669	-12	-1.8%	681	1'601
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'102'276	86'008	-7.2%	-1'188'284	-1'237'135
Coût des activités de support	-71'202	16'748	-19.0%	-87'950	-73'511
Coût des prestations de moyens	-139'550	28'473	-16.9%	-168'023	-164'945
COÛT COMPLET	-1'313'029	131'228	-9.1%	-1'444'257	-1'475'591

POSTES

	Budget 2013	Var	Variations B13-B12		Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	5.70	-0.11	-1.89%	5.81	4.84
ETP fixes	5.70	-0.11	-1.89%	5.81	4.84

Descriptif du programme

Ce programme vise à fournir des outils pratiques, de l'expertise, de l'accompagnement et du soutien à destination des autorités, des administrations, des institutions, des entreprises et du public, afin de favoriser un développement de Genève et de la région compatible avec les principes du développement durable. Ce programme est mis en œuvre par le Service cantonal du développement durable.

Ce programme contient la prestation suivante :

005.01 Développement durable.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Les multiples questionnements, qui surgissent dans le cadre des crises financières, économiques, sociales et environnementales, créent un intérêt désormais reconnu pour la notion de développement durable, perçue comme une démarche permettant une meilleure prise en compte de la diversité des enjeux et, de ce fait, une plus grande capacité d'anticipation. Mais si la compréhension des enjeux d'un développement durable semble avoir considérablement progressé parmi les différents acteurs de notre canton, il reste aujourd'hui à transformer cette prise de conscience en une modification des comportements à long terme. C'est la raison pour laquelle l'objectif du programme de législature 2010-2013 vise à intégrer le développement durable dans les pratiques quotidiennes.

005 Développement durable (suite)

Sur la base des constats du rapport d'évaluation 2007-2010 de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), des objectifs ont été définis pour les quatre prochaines années. Le budget 2013 du service cantonal du développement durable (SCDD) s'inscrit dans ce cadre. Il s'agira de renforcer les efforts d'information et de conseils entrepris jusqu'à présent et de mettre à disposition de l'administration cantonale ainsi que des acteurs de la société genevoise, des outils facilitant l'intégration du développement durable au quotidien. Différents projets seront ainsi menés durant l'année notamment:

- 1. Dans le cadre du Guide des achats professionnels responsables, une expérience-pilote avec pour objectif d'optimiser l'utilisation du guide et d'en maximiser l'impact sera mise sur pied. Plusieurs entreprises genevoises de renom participeront à ce projet qui débutera en septembre 2012 et se poursuivra jusqu'à l'été 2013. Un bilan sera mené durant le second semestre 2013 ainsi qu'une évaluation du guide par les utilisateurs eux-mêmes (à savoir les entreprises et les collectivités) de sorte à pouvoir en améliorer l'utilisation au quotidien et en assurer sa mise à jour. L'élaboration de nouveaux critères sociaux dans le cadre de la politique d'achat de l'Etat sera par ailleurs poursuivie en 2013 en étroite collaboration avec la centrale commune d'achats (CCA). Enfin, une veille scientifique des critères de développement durable utilisés lors des appels d'offres lancés par la CCA sera menée durant le premier semestre 2013.
- 2. Le soutien financier pour les projets communaux particulièrement pertinents en matière de développement durable sera poursuivi en 2013, tout comme l'organisation du concours cantonal en vue de décerner la bourse, le prix et la distinction du développement durable.
- 3. Une démarche visant à encourager les entités subventionnées à intégrer les principes du développement durable sera progressivement mise en place.
- 4. En complément aux différentes actions déjà menées en lien avec la consommation responsable, un événement grand public sur le thème de l'alimentation sera organisé courant 2013.

Le SCDD renforcera les partenariats entamés en 2012. Certaines collaborations prometteuses seront poursuivies afin de déployer tous leurs effets, à savoir :

- 1. Le soutien au PME : les "rencontres du management durable" entamées avec succès en 2012 se poursuivront en 2013. Entre trois et quatre rencontres seront organisées tout au long de l'année sur différentes thématiques auxquelles les entreprises sont confrontées au quotidien.
- 2. Les collaborations institutionnelles : les "rencontres communales pour un développement durable" seront poursuivies en 2013. Organisées deux fois par an, ces rencontres offrent aux communes l'opportunité d'échanger informations et bonnes pratiques sur la base d'expériences concrètes.
- 3. Les échanges transfrontaliers : suite aux assises transfrontalières de l'économie sociale et solidaire, une réflexion sera menée en 2013 de sorte à déployer des actions communes de part et d'autre de la frontière.

Enfin, le travail de réflexion portant sur l'actualisation de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable A 2 60 (Agenda 21) et le bilan de sa première décennie sera poursuivi en 2013 en vue de l'actualisation de la loi en 2014. Celle-ci, doit en effet être renouvelée tous les quatre ans. Des changements substantiels sont à l'étude, qui visent à une plus grande adéquation avec l'objectif de convergence de l'ensemble des politiques publiques vers un développement durable conformément à la teneur de la loi A 2 60.

<u>Justification des écarts</u>

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2013 et le budget 2012 découlent des événements suivants :

La diminution des charges de personnel (rubrique 30) provient du remplacement d'une personne ayant quitté en 2012 et remplacée dans une classe de fonction moins élevée ainsi qu'à une petite diminution de poste.

La diminution des dépenses générales (rubrique 31) provient essentiellement d'une diminution du budget pour les mandats confiés à des tiers.

La diminution de la rubrique 36 "Subventions accordées" provient de la diminution du budget alloué aux actions de

005 Développement durable (suite)

soutien en lien avec l'Agenda 21.

Objectifs et indicateurs

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Améliorer la politique d'achat par l'intégration de critères de développement durable						
1.1 Taux de satisfaction des participants externes à l'Etat de Genève aux formations et accompagnement relatifs au guide des achats professionnels responsables	Qualité	75 %	70%	91.6%	75 %	2013
2. Inciter la population genevoise à adopter des comportements compatibles avec un développement durable						
2.1 Variation en % du chiffre d'affaires des labels durables en grande surface	Efficacité	+2.5 %	3%		+2.5 %	2018
3. Stimuler et soutenir des projets communaux particulièrement relevants en matière de développement durable						
3.1 Nombre de projets communaux faisant l'objet d'un soutien financier ou d'un accompagnement méthodologique	Efficience	8	10	9	8	2018
4. Développer les synergies au sein de l'Etat afin d'accroître l'efficacité des actions de promotion du développement durable						
4.1 Nombre de projets menés dans le cadre de l'Agenda 21 impliquant une collaboration avec un ou plusieurs services de l'Etat	Efficacité	14	12		14	2018
5. Soutenir les entités subventionnées et établissements publics autonomes dans l'intégration des principes de développement durable						
5.1 Nombre d'établissement subventionnés et d'établissements publics autonomes partenaires à des projets	Efficacité	10			30	2018
6. Favoriser les échanges de bonnes pratiques auprès des entreprises et collectivités						
6.1 Taux de satisfaction des participants sur le contenu des "Rencontres du management durable"	Qualité	75 %			75 %	2018
6.2 Taux de satisfaction des participants sur le contenu des "Rencontres communales"	Qualité	75 %			75 %	2018
7. Soutenir et promouvoir les initiatives issues de la société civile en matière de développement durable						
7.1 Pourcentage de réalisation des projets ayant obtenu la bourse (cumulé depuis 2002)	Efficience	80 %			80 %	2018

Commentaires

Compte tenu du transfert de l'activité liée au site www.ge.ch/cuisinezmalin, l'objectif prévu en 2012, soit le numéro 4 "Accroître la consommation de fruits et légumes locaux de saison par les enfants" est supprimé en 2013. Il est remplacé par trois nouveaux objectifs, soit le numéro 5 "Soutenir les entités subventionnées et établissements publics autonomes dans l'intégration des principes de développement durable", le numéro 6 "Favoriser les échanges de bonnes pratiques auprès des entreprises et collectivités" et le numéro 7 "Soutenir et promouvoir les initiatives issues de la société civile en matière de développement durable".

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer le taux de satisfaction par le biais d'une enquête auprès des

005 Développement durable (suite)

participants externes à l'Etat de Genève ayant suivi les formations et accompagnement relatif au guide des achats professionnels responsables. Ce guide est un outil méthodologique qui permet de s'orienter vers des produits et des prestations qui minimisent les impacts environnementaux et sociaux.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer si la tendance générale va vers une augmentation de la consommation de produits "durables". Il doit toutefois être interprété avec certaines réserves. Divers facteurs autres que le changement de comportement des consommateurs peuvent être à l'origine des variations de cet indicateur (variation de prix, augmentation ou diminution de l'assortiment des produits labelisé, etc...). Les données disponibles sont de 2010 pour 2011, de 2011 pour 2012 (n+1) et proviennent d'un grand distributeur de la place avec lequel le service est en partenariat sur certaines actions/campagnes. L'objectif de croissance annuel de +3 % pour 2012 a été revu légèrement à la baisse dès 2013 et fixé à +2,5 %.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre de projets communaux faisant l'objet d'un soutien financier ou d'un accompagnement méthodologique de la part du service du développement durable. Le montant du soutien annuel par projet oscille entre 1'000.- et 19'000.-. Pour 2013, l'enveloppe budgétaire pour le financement de l'ensemble des projets s'élève à 45'000.-. La diminution de la valeur de l'indicateur entre 2012 et 2013 provient du fait que l'accompagnement "achat durable" ne sera pas reconduit dès 2013.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du Service du développement durable dans le cadre de sa participation aux projets en lien avec l'Agenda 21.

Indicateur 5.1 : Ce nouvel indicateur permet de mesurer la participation des établissements publics autonomes et des institutions subventionnées au développement de projets liés au développement durable.

Indicateur 6.1 : Ce nouvel objectif permet de mesurer le taux de satisfaction des participants aux "Rencontres du management durable". Cet événement est organisé quatre fois par année en partenariat avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) et la Haute école de gestion de Genève (HEG) et s'adresse à toutes les entreprises intéressées d'échanger sur des bonnes pratiques.

Indicateur 6.2 : Ce nouvel indicateur permet de mesurer le taux de satisfaction des participants aux "Rencontres communales". Cet événement est organisé deux fois par année en association avec l'Association des communes genevoises (ACG) et s'adresse aux membres des collectivités du canton de Genève.

Indicateur 7.1 : Cet indicateur permet de mesurer sur le long terme le taux de réalisation des projets ayant obtenu la bourse cantonale du développement durable. La bourse est attribuée chaque année à un ou plusieurs projets émanant des milieux privé ou associatif. Dotée d'un montant total de 30'000.-, la bourse permet la concrétisation des projets qui ont été primés.

006 Exercices des droits politiques

Département responsable : CHA

BUDGET

	Budget 2013	Varia	tions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	8'871'708	2'973'260	50.4%	5'898'448	7'951'381
30 Charges de personnel	3'181'800	615'976	24.0%	2'565'824	2'650'674
31 Dépenses générales	5'468'948	2'176'324	66.1%	3'292'624	4'969'308
36 Subventions accordées	220'000	180'000	450.0%	40'000	331'400
39 Imputations internes	960	960	-	-	-
REVENUS	163'023	113'096	226.5%	49'927	316'250
43 Recettes diverses	163'023	113'096	226.5%	49'927	316'250
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-8'708'685	-2'860'164	48.9%	-5'848'521	-7'635'131
Coût des activités de support	-1'116'969	-286'712	34.5%	-830'257	-1'034'685
Coût des prestations de moyens	-417'550	84'785	-16.9%	-502'335	-503'663
COÛT COMPLET	-10'243'204	-3'062'091	42.6%	-7'181'113	-9'173'479

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Variations B13-B12 Budget 2012	
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	11.83	1.54	14.97%	10.29	9.99
ETP fixes	11.78	1.49	14.48%	10.29	9.11
ETP auxiliaires	0.05	0.05	-	-	0.88

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

006.01 Exercices de droits politiques.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le rythme bisannuel des élections et par conséquent l'organisation d'un dépouillement centralisé génère des charges plus conséquentes une année sur deux.

Ainsi et en 2013, en plus des 4 votations prévues, il s'agira d'organiser les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Par ailleurs, les prévisions tiennent également compte de l'organisation d'un deuxième tour, conformément à la nouvelle constitution.

Les écarts par rapport au budget s'expliquent globalement de la manière suivante :

Au niveau de la rubrique 30 (charges de personnel)

a. Augmentation des besoins en personnel du service des votations et du dépouillement centralisé (principalement des auxiliaires) pour faire face aux élections prévues.

006 Exercices des droits politiques (suite)

b. Réactualisation de certaines clés de répartition (qui n'avaient pas évolué depuis 2010) qui génère une réaffectation des charges différentes entre les programmes de la Chancellerie. Ainsi, les dépenses de charges de personnel et par conséquent le calcul des ETP y relatif, augmente d'environ <u>F 240'000</u> et de <u>1,49 ETP</u> pour le programme O06 "Exercices des droits politiques". Elles diminuent dans la même proportion pour les programmes H01 "Population, droit de cité et migration" et P01 "Etats-majors et activités de support départementales".

Au niveau de la rubrique 31 (dépenses générales)

En 2013, comme en 2012, le budget de ce programme a été diminué dans le but d'utiliser les reports budgétaires à disposition (environ F 450'000 en 2013 et F 550'000 en 2012). Cette mesure d'économie, non pérenne, devra être réintégrée dans les budgets futurs pour répondre aux besoins réels des années concernées, en regard des opérations électorales prévues.

Les opérations de dépouillement centralisé pour les élections du Conseil d'Etat et du Grand Conseil impliquent des charges plus conséquentes au niveau des dépenses générales, notamment pour permettre le paiement des jurés qui sont prévus sur une rubrique de nature 31.

Les prévisions tiennent compte des frais supplémentaires générés par l'organisation d'un deuxième tour (frais d'affranchissement, frais d'affichage, etc.)

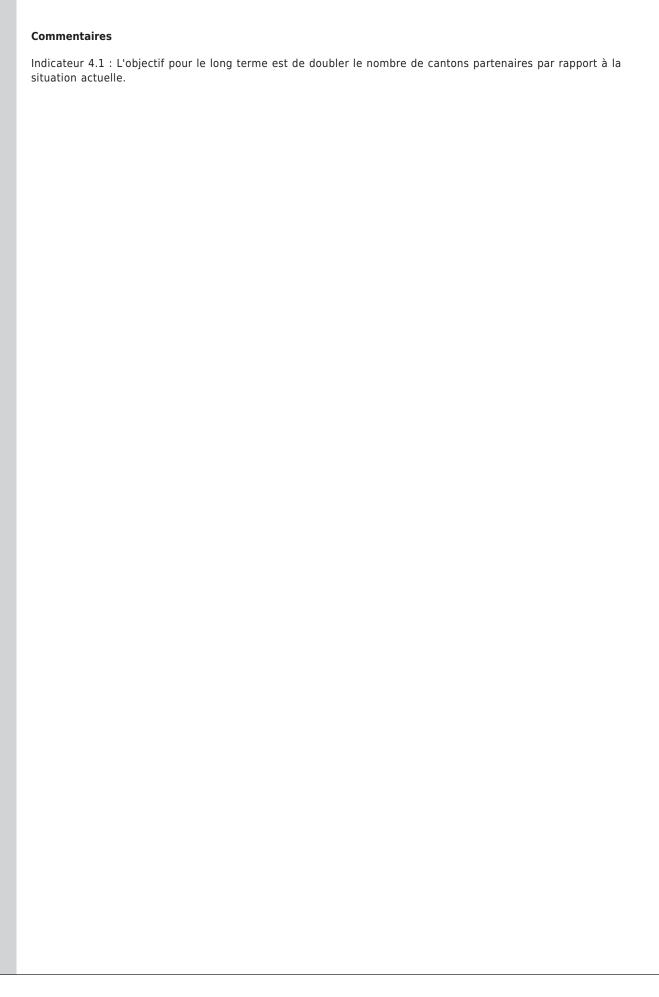
Au niveau de la rubrique 36 (subventions), celle-ci augmente pour tenir compte de la participation de l'Etat qui devra être versée conformément à l'article 82 de la loi sur l'exercice des droits politiques (A 5 05).

Finalement et <u>au niveau de la rubrique 43</u> (recettes diverses), l'augmentation intègre une partie des recettes supplémentaires dues par les cantons hébergés pour le e-voting (les autres parties étant ventilées sur le programme 003 "Conseil d'Etat" et P01 "Etats-majors et activités de support départementales" compte tenu des clés de répartition appliquées).

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1 Nombre de recours fondés imputables au service des votations et élections	Qualité	0	0	0	0	2015
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0	0	2015
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés imputables au service des votations et élections et de réclamations sur le délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	2015
2.3 Sur le plan communal : nombre d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	2015
3. Développer l'utilisation du vote par internet à Genève						
3.1 Mettre en oeuvre de manière systématique le vote par internet dans l'ensemble du canton lorsqu'il s'agit d'un scrutin purement cantonal	Qualité	100% des cas	100% des cas	100%	100% des cas	2015
4. Développer la rentabilité du vote par internet en hébergeant les électeurs d'autres cantons						
4.1 Nombre des cantons partenaires	Efficience	4	3	3	6	2015

O06 Exercices des droits politiques (suite)



007 Genève internationale

Département responsable : DS

BUDGET

	Budget 2013	Varia	Variations B13-B12		Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	7'838'812	15'779	0.2%	7'823'033	6'488'557
30 Charges de personnel	1'163'338	102'128	9.6%	1'061'210	1'150'984
31 Dépenses générales	1'298'730	-116'640	-8.2%	1'415'370	1'817'663
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	100	100	-	-	-
36 Subventions accordées	5'376'644	30'191	0.6%	5'346'453	3'519'910
REVENUS	967	94	10.8%	873	18'202
43 Recettes diverses	967	94	10.8%	873	18'202
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'837'844	-15'684	0.2%	-7'822'160	-6'470'355
Coût des activités de support	-213'885	38'813	-15.4%	-252'698	-279'325
Coût des prestations de moyens	-273'389	324'067	-54.2%	-597'456	-598'443
COÛT COMPLET	-8'325'119	347'196	-4.0%	-8'672'315	-7'348'124

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Variations B13-B12 Budget 2012	
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	8.02	0.66	8.97%	7.36	7.44
ETP fixes	7.02	0.08	1.15%	6.94	6.94
ETP agents spécialisés	1.00	0.58	138.10%	0.42	0.50

Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat qui sont mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale.

Il vise à déployer en permanence une activité de contact et de liaison avec les missions diplomatiques et consulaires, les organisations internationales gouvernementales (OIG) et les organisations internationales non gouvernementales (OING) dans le but de leur procurer des solutions adéquates et concertées aux problèmes qu'elles peuvent rencontrer dans le cadre de leurs activités locales ou de leur installation à Genève.

Ce programme prévoit également l'organisation à Genève de manifestations, rencontres et visites à caractère international selon les usages diplomatiques et protocolaires (séjours de chefs d'Etat, premiers ministres, ministres) ou à des fins de promotion de la destination Genève comme plateforme diplomatique fréquentée et appréciée.

Ce programme est mis en oeuvre par le délégué à la Genève internationale (DS) et par le service du protocole (CHA).

Ce programme contient la prestation suivante :

007.01 Genève internationale.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

007 Genève internationale (suite)

Les efforts se concentrent sur deux dossiers principaux. Premièrement, le projet de centre pour la coopération internationale à Penthes a franchi plusieurs étapes en 2012. Après un examen des propositions reçues à la suite de l'appel à propositions lancé en 2011, l'Université de Genève et l'Institut de hautes études internationales et du développement ont été invités à présenter un projet commun. Deuxièmement, fin 2011, des discussions ont été entamées avec la Confédération sur le thème de la sécurité de la Genève internationale.

Par ailleurs, après l'adoption d'une nouvelle loi à la fin 2011, les contrats de prestations avec le Centre d'accueil - Genève internationale et le Club suisse de la presse ont été renouvelés pour une période de quatre ans. Par contre et dès 2013, le Conseil d'Etat a décidé de ne pas renouveler le contrat de prestations avec Mandat international. L'accueil de délégués d'ONG de passage sera transféré au CAGI avec les moyens y afférents, si le Grand Conseil confirme ce projet.

Simultanément et en lien avec tous les acteurs concernés, la Chancellerie poursuivra ses efforts sur trois axes: actions de valorisation des événements publics organisés par les OI; actions visant à favoriser l'intégration de leurs hauts représentants, ainsi que des ambassadeurs, à la vie sociale; prestations de soutien aux ONG et développement de leurs activités internationales à Genève.

Enfin, les efforts de promotion lancé en 2011 continuent, principalement par l'intermédiaire du site internet *Genève - coopération internationale*, mais aussi par le soutien à un projet de la RTS sur les métiers de la coopération internationale, la diffusion d'une brochure promotionnelle et d'une histoire de la Genève internationale (en anglais et en allemand), la production de matériel promotionnel en appui à la candidature suisse pour l'accueil du Fonds vert pour le climat à Genève et des présentations à différents publics.

Autres projets d'importance stratégique

A l'heure où les modes de coopération internationale évoluent et où la concurrence d'autres villes internationales se renforce, il est indispensable d'anticiper les risques et les opportunités qui se présentent à la Genève internationale. Il s'agira donc, en 2013, de renforcer les moyens de veille.

Justification des écarts

La variation des charges de personnel est liée à un transfert de la nature 31 "Dépenses générales" à la nature 30 "Charges de personnel" afin de permettre l'augmentation de 0.5 ETP des agents spécialisés pour mener à bien des tâches de communication et de veille.

Au niveau de la rubrique 36 "Subventions", l'augmentation de F 30'000 est expliquée principalement par la compensation des éléments suivants :

- Un montant de F 300'000 a été transféré de la rubrique 31 "Dépenses générales" du service du protocole de la Chancellerie vers une rubrique 36 (dont F 150'000 sur le programme O03 "Conseil d'Etat" et F 150'000 sur le programme O07 "Genève internationale") pour faire suite à une recommandation de l'ICF.
- Parallèlement, les prestations d'accueil aux délégués assumées jusqu'ici par la Fondation Mandat international sont prévues d'être transférées au CAGI dès le 1^{er} janvier 2013 (PL 11039). Ce transfert génère une diminution de la subvention non monétaire de l'ordre d'environ F 128'000.

Objectifs et indicateurs

	T				Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Fournir à tous les expatriés des prestations d'accueil, notamment en matière de logement et de locaux administratifs						
1.1 Augmentation du nombre de dossiers soumis à la bourse du logement du CAGI	Qualité	10%	10%	10%	≥ n-1	2015
2. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale						

007 Genève internationale (suite)

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
2.1 Nombre de conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	3000	2729	2536	2729	2013
2.2 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	175	175	169	180	2013
3. Améliorer le sentiment de sécurité des internationaux						
3.1 Nombre d'infractions commises à l'encontre des internationaux (intégrité corporelle)	Efficacité	n/a			n/a	2013
3.2 Nombre d'infractions commises à l'encontre des internationaux (atteinte au patrimoine)	Efficacité	n/a			n/a	2013
4. Promouvoir la Genève internationale auprès des publics genevois, suisses et internationaux						
4.1 Production de matériel promotionnel	Efficacité	1	1	3	1	2013
4.2 Nombre d'évènements organisés	Efficacité	10	10	10	≥ 10%	2015
5. Assurer un rôle exemplaire de la Genève internationale en matière d'environnement						
5.1 Nombre de bâtiments de la Genève internationale dont la consommation énergétique a été réduite grâce au soutien du canton	Efficacité	1	4	5	4	2013
6. Procurer aux OING des conditions propres à favoriser leur implantation et leur maintien à Genève						
6.1 Nombre d'OING implantées à Genève	Qualité	+25/an	+25/an	+ 25/an	≥ n-1	2015
7. Assurer un service protocolaire de qualité						
7.1 Nombre de plaintes diplomatiques relatives au service protocolaire	Qualité	0	0	0	0	2015

Commentaires

Les indicateurs 1, 4.2, 6 et 7 relèvent de la compétence de la Chancellerie. L'indicateur 4.3 "Partenariat avec Genève tourisme, Swiss tourisme et Présence suisse" qui figurait au budget 2012 a été supprimé. En effet, les liens avec les partenaires étant établis, cet indicateur a été remplacé par le 4.2 " Nombre d'évènements organisés".

Indicateur 2.1: Réunions internationales organisées par les OI, source OCSTAT.

Indicateur 3.1: Cet indicateur remplace l'indicateur "Nombre de rencontres entre la police et les responsables de sécurité des organisations internationales", jugé peu pertinent. Il a été défini en cohérence avec l'indicateur 2.1 du programme H02. Vu que l'indicateur est nouveau, les valeurs (comptes 2011, Budget 2012, PB 2013 et cible long-terme) ne seront pas disponibles pour le PB 2013, mais elles devraient l'être partiellement dès les comptes 2012, puis complètement pour les prochains exercices budgétaires.

Indicateur 3.2: Cet indicateur (nouveau) a été défini en cohérence avec l'indicateur 2.2 du programme H02. Vu que l'indicateur est nouveau, les valeurs (comptes 2011, Budget 2012, PB 2013 et cible long-terme) ne seront pas disponibles pour le PB 213, mais elles devraient l'être partiellement dès les comptes 2012, puis complètement pour les prochains exercices budgétaires.

Indicateur 4.1: Il s'agit de matériel promotionnel, tel qu'un site internet, un support papier, un film.

008 Régional et transfrontalier

Département responsable : DARES

BUDGET

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	2'433'851	-598'128	-19.7%	3'031'979	2'352'528
30 Charges de personnel	981'547	-51'344	-5.0%	1'032'891	1'043'954
31 Dépenses générales	312'051	62'376	25.0%	249'675	312'904
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	200'253	-660	-0.3%	200'913	533'300
36 Subventions accordées	940'000	-608'500	-39.3%	1'548'500	462'370
REVENUS	250'761	-14	-0.0%	250'775	229'536
43 Recettes diverses	250'761	-14	-0.0%	250'775	229'536
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-2'183'090	598'114	-21.5%	-2'781'204	-2'122'992
Coût des activités de support	-104'491	14'232	-12.0%	-118'723	-121'028
Coût des prestations de moyens	-172'738	31'102	-15.3%	-203'840	-201'736
COÛT COMPLET	-2'460'318	643'449	-20.7%	-3'103'767	-2'445'756

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	5.43	-0.36	-6.22%	5.79	5.15
ETP fixes	5.43	-0.21	-3.72%	5.64	4.55
ETP auxiliaires	0.00	-0.15	-100.00%	0.15	0.60

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de répondre aux besoins des populations situées dans le bassin franco-valdo-genevois grâce à une coopération régionale à une échelle intercantonale et transfrontalière. Il s'appuie sur le fonctionnement des institutions suisses, notamment dans le domaine des collaborations intercantonales ainsi que sur les dispositions issues des accords bilatéraux entre la Confédération et l'Union Européenne.

Sa mise en œuvre est assurée d'une part grâce à l'animation et au pilotage d'instances transfrontalières et intercantonales et d'autre part grâce à une communication institutionnelle et grand public. Ce programme est réalisé par le service des affaires extérieures.

Ce programme contient la prestation suivante :

008.01 Régional et transfrontalier.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Les relations transfrontalières constituent un enjeu central pour assurer un développement harmonieux de notre région, de manière à préserver et à renforcer la qualité de vie et la prospérité de notre canton. Dans le cadre du programme de législature 2010-2013, l'objectif majeur consiste à développer, soutenir et coordonner un ensemble de politiques publiques au service des citoyens et des collectivités de la région genevoise dans des domaines aussi

008 Régional et transfrontalier (suite)

multiples que la formation, la protection de l'environnement, l'accès facilité au marché ou encore la culture. Ces politiques accompagnent les démarches d'organisation et de structuration du territoire menées à travers le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, devenu en juin 2012 le Grand Genève.

Sur la base d'un état des lieux des actions réalisées ces dernières années, le service des affaires extérieures (SAE) continuera en 2013 à jouer le rôle de facilitateur entre les différents acteurs transfrontaliers. Il collaborera étroitement avec les différents groupes de travail du Comité régional franco-genevois (CRFG) et leur apportera le soutien nécessaire au bon avancement des projets.

L'année 2013 sera également consacrée à la mise en œuvre opérationnelle du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) dont la création a été acceptée par le Grand Conseil en décembre 2011 (PL 10848-A) et la convention approuvée par l'ensemble des parties en juin 2012. Il s'agira notamment de finaliser le règlement ainsi que les modalités de fonctionnement de ce nouvel organe de gouvernance de sorte à permettre une gestion la plus efficace possible des politiques transfrontalières.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, le SAE poursuivra en 2013 d'autres projets stratégiques, notamment :

- l'institutionnalisation de la Métropole lémanique de sorte à poursuivre le renforcement de la collaboration entre les cantons de Vaud et de Genève. Parallèlement à ce travail de réflexion sur différents modèles d'organisation métropolitaine, les actions de lobbying auprès des autorités fédérales se poursuivront à Berne. La constitution d'un pôle lémanique métropolitain est essentielle pour la défense des intérêts stratégiques du bassin lémanique auprès de la Confédération et des autres organisations régionales suisses.
- le suivi du programme INTERREG IV (2007-2013) destiné à promouvoir la coopération transfrontalière et inter-régionale aux frontières internes et externes de l'Union européenne. Le SAE jouera, comme les années précédentes, le rôle de soutien aux porteurs de projets. L'année 2013 sera également consacrée à l'élaboration d'un projet de loi ouvrant un crédit-cadre de fonctionnement au titre de subvention cantonale en faveur du programme INTERREG V.
- le suivi des affaires européennes en collaboration avec l'ensemble des départements concernés par les différentes thématiques, notamment la libre-circulation des personnes.

<u>Justification des écarts</u>

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2013 et le budget 2012 découlent des événements suivants :

La diminution des charges de personnel (rubrique 30) résulte de l'adaptation en francs de la masse salariale à la situation réélle selon les contrats d'engagement et à la diminution de -0,36 ETP.

L'augmentation des dépenses générales (rubrique 31) résulte de l'adaptation du budget pour les honoraires et prestations de services relatifs aux affaires extérieures. Cette augmentation a été compensée par une diminution de l'enveloppe dédiée aux subventions pour les projets régionaux et tansfrontaliers.

La diminution de la rubrique 36 "Subventions accordées" résulte d'une diminution de l'enveloppe dédiée aux subventions pour les projets régionaux et tansfrontaliers.

008 Régional et transfrontalier (suite)

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Optimiser le soutien et la coordination du service des affaires extérieures aux institutions transfrontalières						
1.1 Rédaction du règlement concernant le GLCT-PAFVG en collaboration avec les partenaires concernés	Efficacité	30 juin 2013			N/A	
1.2 Nombre de communications valorisant des politiques et actions transfrontalières	Efficacité	2			2	2013
3. Soutenir les différentes directions et services de l'Etat dans leurs dossiers nécessitant une coopération transfrontalière						
3.1 Nombre de dossiers sur lesquels le service des affaires extérieures est saisi par les différentes directions et services de l'Etat	Efficacité	18	18	17	18	2014
4. Favoriser le développement de la Métropole Lémanique						
4.1 Proposition au Conseil d'Etat d'un modèle d'institutionnalisation de la Métropole Lémanique	Efficacité	30 juin 2013			N/A	
5. Gérer le programme Interreg						
5.1 Pourcentage de projets concernant Genève par rapport au nombre total de projets adoptés dans le bassin lémanique	Efficacité	>= 50 %			>= 50 %	2013
5.2 Pourcentage de projets adoptés par rapport au nombre de projets montés	Efficacité	>= 65 %			>= 65 %	2013

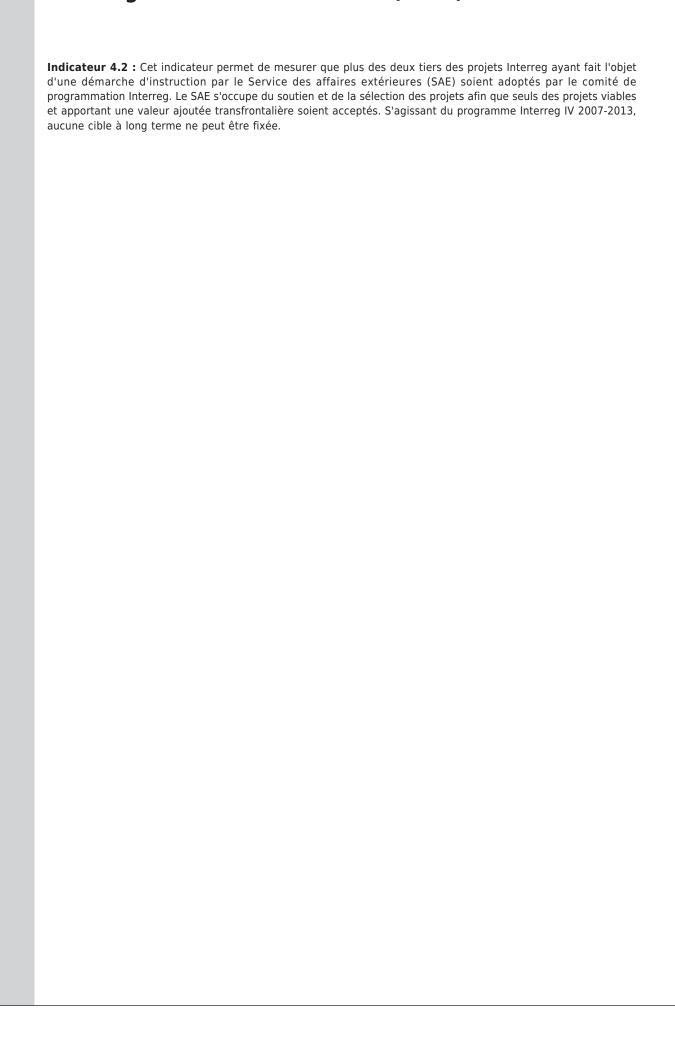
Commentaires

Remarques:

Dans le cadre d'une nouvelle analyse effectuée en 2012, il a été décidé de procéder à la modification de plusieurs objectifs et indicateurs qui figuraient au budget 2012 et d'en ajouter de nouveaux. Les prinicpales modifications sont :

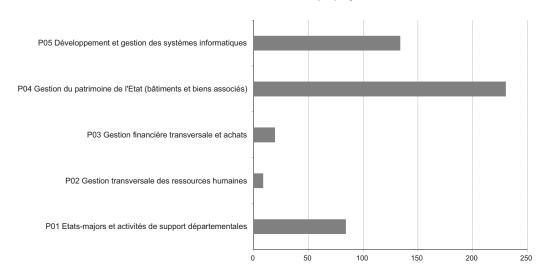
- suppression de l'objectif numéro 3 "Améliorer la qualité de l'information au public ainsi que le reporting des actions transfrontalières";
- nouvel objectif numéro 3 "Favoriser le développement de la Métropole Lémanique;
- nouvel objectif numéro 4 "Gérer le programme Interreg";
- modification des indicateurs de l'objectif numéro 1 "Optimiser le soutien et la coordination du service des affaires extérieures aux institutions transfrontalières".
- **Indicateur 1.1:** Cet indicateur permet de mesurer l'avancement du dossier relatif au Groupement local de coopération transfrontalière du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (GLCT-PAFVG) par la concrétisation de la rédaction de son règlement d'organisation qui devra être adopté lors de la première séance de l'Assemblée. S'agissant d'une étape intermédiaire pour 2013, aucune cible à long terme ne peut être fixée.
- **Indicateur 2.1 :** Cet indicateur permet de mesurer une des missions du SAE qui est son intervention en tant qu'expert dans les dossiers et actions transfrontalières.
- **Indicateur 3.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'avancement du dossier de la Métropole lémanique conformément aux engagements des Conseils d'Etat des cantons de Genève et Vaud en date du 9 novembre 2011. S'agissant d'une étape intermédiaire pour 2013, aucune cible à long terme ne peut être fixée.
- **Indicateur 4.1 :** Cet indicateur permet de mesurer que plus de la moitié des projets Interreg adoptés dans le cadre du bassin lémanique (Genève, Vaud et Valais) concernent le canton de Genève du fait du périmètre des actions et/ou de la participation d'un partenaire genevois. S'agissant du programme Interreg IV 2007-2013, aucune cible à long terme ne peut être fixée.

008 Régional et transfrontalier (suite)

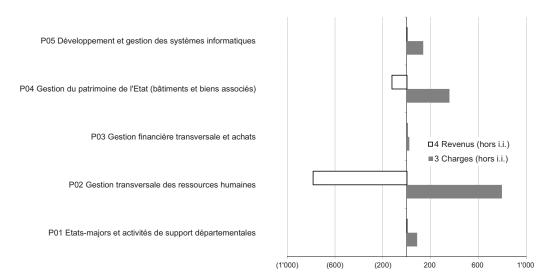


P Activités de support et prestations de moyen

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



P Activités de support et prestations de moyen

Synthèse des priorités

Cette politique publique chapeaute les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes informatiques et technologies de l'information, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat. Dans le domaine des ressources humaines, les projets les plus significatifs sont :

- La loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) visant à fusionner et assainir à très long terme la CIA et la CEH a été approuvée par le Corps électoral le 3 mars 2013 à une large majorité. La LCPEG prévoit une recapitalisation de la CIA à hauteur de 763 millions durant l'exercice 2013, mais la charge effective prévue à la date d'approbation du budget est de 682 millions en raison du différentiel de valeur constaté sur les actifs immobiliers transférés. Parallèlement, la hausse progressive des charges liée à l'augmentation des cotisations employeurs pour la CIA et la CEH se poursuit en 2013.
- Le projet de refonte globale du système d'évaluation des emplois métiers et de rémunération des personnels de l'Etat et des établissements publics autonomes. Sous la conduite de la Délégation aux ressources humaines du Conseil d'Etat, avec l'appui d'une entreprise spécialisée et en lien étroit avec les établissements concernés, l'élaboration du nouveau système vise à assurer l'équité entre collaborateurs-trices et à renforcer l'attractivité de l'Etat employeur. Le travail purement technique devrait être achevé début 2013. Les négociations s'ouvriront ensuite avec les organisations représentatives du personnel. L'objectif est de présenter un projet de loi au parlement en 2013 encore. La date de mise en œuvre du nouveau système dépendra de la célérité du parlement et des disponibilités budgétaires.
- Conformément à la volonté clairement affichée tant par le Grand Conseil que par le Conseil d'Etat de réduire le taux d'absentéisme à l'Etat, l'accent continuera d'être mis sur le projet des absences de longue durée afin de favoriser le retour durable au travail.

Dans le domaine de la gestion du patrimoine de l'Etat, un gros effort est en cours afin d'optimiser les locaux de l'Etat de Genève. Un certain nombre de bâtiments doivent être rénovés, assainis ou mis en adéquation avec les normes adoptées par le Conseil d'Etat afin de rationnaliser les espaces pour freiner la croissance des locations et garantir la satisfaction des besoins des utilisateurs. Les bâtiments scolaires continuent de faire l'objet d'un programme de rénovation en profondeur. D'autres chantiers d'importance sont énumérés sous le programme P04 ci-après. L'objectif de réduction de notre dépendance à l'égard des énergies non renouvelables reste d'actualité et une diminution de 15% est visée en 2013. De plus, un vaste programme d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments publics est en cours de développement avec des projets pilotes qui représentent déjà 1.7% de la consommation du parc.

En 2013 devrait s'achever la réalisation des 10 prestations prioritaires définies dans le cadre du programme AeL (Administration en Ligne). L'effort va se poursuivre en prenant systématiquement en compte les aspects Cyberadministration dans les nouvelles applications ou l'évolution d'applications existantes.

Dans le domaine des finances, un long processus de réformes législatives est en cours d'achèvement, qui a conduit à améliorer la qualité de l'information financière et à faciliter le pilotage de l'Etat, entre autres avec l'introduction des normes IPSAS, d'un budget par politique publique, programme et prestation, de comptes consolidés et de la généralisation des contrats de prestation pour l'octroi de subventions. La préparation du projet de budget 2014 se fera suivant le nouveau plan comptable du modèle de comptabilité harmonisé des collectivités publiques suisses (MCH2). Il induira une profonde transformation du plan comptable et changera d'une manière significative la présentation des informations comptables. Finalement, une refonte de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) a été déposée devant le parlement et un vote devrait intervenir en 2013, ouvrant la voie à la révision des règlements y relatifs.

La formalisation d'un système de contrôle interne à un niveau 3 standardisé s'est poursuivie pour les domaines prioritaires, mais l'objectif n'a pas été complètement atteint à la fin 2012. Les retards seront comblés rapidement en 2013 et il s'agira de prendre les mesures nécessaires permettant d'assurer la pérennité du gros travail effectué ces dernières années.

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2013	Variat	ions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	85'782'803	717'646	0.8%	85'065'157	87'540'298
30 Charges de personnel	68'620'602	-909'777	-1.3%	69'530'379	68'577'149
31 Dépenses générales	8'543'621	843'537	11.0%	7'700'084	12'621'091
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	132
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	4'866'353	785'601	19.3%	4'080'752	2'017'146
35 Dédommagements à des tiers	421'000	0	0.0%	421'000	439'600
36 Subventions accordées	3'190'001	-24'105	-0.7%	3'214'106	2'958'188
37 Subventions redistribuées	38'400	5'376	16.3%	33'024	834'375
39 Imputations internes	102'826	17'014	19.8%	85'812	92'616
REVENUS	1'700'200	-77'530	-4.4%	1'777'730	5'437'428
42 Revenus des biens	66'173	867	1.3%	65'306	518'302
43 Recettes diverses	1'440'524	-112'696	-7.3%	1'553'220	4'006'185
46 Subventions acquises	86'900	30'550	54.2%	56'350	17'647
47 Subventions à redistribuer	38'400	5'376	16.3%	33'024	834'375
49 Imputations internes	68'203	-1'627	-2.3%	69'830	60'920
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-84'082'603	-795'176	1.0%	-83'287'427	-82'102'870
Coût des prestations de moyens	-10'654'355	1'051'477	-9.0%	-11'705'832	-11'985'439
Coûts répartis	94'736'958	-256'301	-0.3%	94'993'259	94'088'310
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		ions B13-B12 Budget 2012	
		en ETP en %			
TOTAL POSTES	420.52	-14.87	-3.42%	435.39	421.89
ETP fixes	390.20	-15.21	-3.75%	405.41	389.00
ETP auxiliaires	23.22	0.06	0.26%	23.16	26.17
ETP agents spécialisés	7.09	0.26	3.81%	6.83	6.72

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- cadrer la bonne exécution des travaux confiés aux services, garantir que celle-ci soit conforme aux décisions prises par le Conseil d'Etat, par le chef du département;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le Conseiller d'Etat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Parlement, consultations, etc.);
- assister le conseiller d'Etat chargé du département dans les tâches et devoirs qu'implique l'administration du département et la marche des services.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et des cinq activités de support départementales:

• L'état-major départemental (secrétariat général), qui assure la direction stratégique du département en

communiquant au conseiller d'Etat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

- Les activités de support (direction administrative et opérationnelle du département):
 - Ressources humaines
 - Finances
 - o Contrôle interne
 - Systèmes d'information
 - Logistique

Les états-majors et directions de support sont notamment garants de la qualité de la gestion administrative et financière, de la légalité des opérations et du bon fonctionnement des processus transversaux et des processus opérationnels départementaux. Ceux-ci passent par un ensemble cohérent de règles d'organisation, de fonctionnement et de normes de qualité.

Ce programme est mis en œuvre par les secrétariats généraux et les directions administratives et opérationnelles. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du Collège des secrétaires généraux et des collèges spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

Ce programme contient les prestations suivantes :

P01.01 Etats-majors

P01.02 Ressources humaines

P01.03 Finances

P01.04 Contrôle interne

P01.05 Systèmes d'information

P01.06 Logistique

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

Ce programme a notamment pour objectif de piloter et coordonner la mise en œuvre par l'administration du programme de législature et d'en assurer le suivi.

Chaque état-major est directement impliqué dans les grands dossiers de son département. Par ailleurs il traite de dossiers plus spécifiques et participe à la coordination et l'application des projets touchant l'ensemble de l'Etat, en particulier dans les domaines énumérés ci-dessus sous "activités de support".

Dans le domaine des ressources humaines, le projet SCORE (Système Compétences Rémunération Evaluation), développé sous la conduite de la Délégation aux ressources humaines du Conseil d'Etat, avec l'appui d'une entreprise spécialisée et en lien étroit avec les établissements concernés, vise à assurer l'équité entre collaborateurs et à renforcer l'attractivité de l'Etat employeur. Après la collocation des postes de l'administration et du secteur subventionné dans la nouvelle grille salariale en 2012, les discussions vont se poursuivre en 2013 avec les partenaires sociaux et les modifications législatives engagées puis soumises au Grand-Conseil.

Conformément à la volonté clairement affichée tant par le Grand Conseil que le Conseil d'Etat de réduire le taux d'absentéisme à l'Etat, les ressources humaines départementales continueront de mettre en œuvre les différents projets de gestion des absences de courte et longue durée.

Après avoir introduit les normes comptables IPSAS pour un reflet plus proche de la réalité financière et économique des comptes de l'Etat et présenté pour la première fois en 2011 des comptes consolidés, le département des finances va assurer le passage aux normes MCH2 durant l'exercice 2013 pour la préparation du projet de budget 2014. Ces normes permettront une plus grande unification des plans comptables des entités publiques suisses et introduiront une plus grande uniformisation des statistiques financières suisses relatives aux comptes cantonaux et nationaux.

Sans effet sur l'application des normes IPSAS, elles induiront une profonde transformation du plan comptable et changeront d'une manière significative la présentation des informations financières.

L'objectif de formalisation du système de contrôle interne à un niveau 3 standardisé de l'échelle d'évaluation du système de contrôle interne pour les domaines prioritaires de chaque département ne sera probablement pas complètement atteint à la fin 2012. Les retards seront comblés rapidement en 2013 et il s'agira de prendre les mesures nécessaires permettant d'assurer la pérennité du gros travail effectué ces dernières années.

En 2013 devrait s'achever la réalisation des 10 prestations prioritaires définies dans le cadre du programme AeL (Administration en Ligne). L'effort va se poursuivre en prenant systématiquement en compte les aspects Cyberadministration dans les nouvelles applications ou l'évolution d'applications existantes.

Justification des écarts par rapport au B2012

Charges de personnel (nature 30):

Les variations en postes et en francs des charges de personnel combinent les facteurs suivants:

- Les mesures d'économies demandées par le Conseil d'Etat se traduisent par la suppression de postes dans ce programme. La variation la plus importante est au DIP, où la décision de non-remplacement, voire de gel de poste, suite aux démissions, départs à la retraite ou en pré-retraite ainsi que de la réorganisation du secrétariat général et des services qui lui sont rattachés, représentent une diminution de 8,09 postes PAT et de 1,05 million de francs des charges de personnel. Par ailleurs, une réduction du budget du personnel auxiliaire des directions de support du DIP induit une économie de 0,5 million de francs. A noter également, la réduction de 5,6 postes au DU, représentant une baisse de 0,55 million de francs.
- Au DS, l'augmentation de 2 ETP concerne le solde de la rétrocession des 4,5 postes qui avaient été avancés par l'ex-DI à l'ex-DES.
- A la Chancellerie, création de 1,5 ETP supplémentaire dans le but de développer le système genevois de vote électronique en hébergeant les électeurs d'autres cantons (voir aussi programmes 003/006). Ces moyens supplémentaires sont autofinancés grâce à des recettes équivalentes provenant des différents cantons hébergés. Compte tenu des clés de répartition appliquées, l'impact sur le programme P01 est de 0,6 ETP.
- Des réallocations de ressources entre plusieurs programmes au sein des départements et des changements de clés de répartition dans le but de les simplifier, générant ainsi une réaffectation différente des postes et des charges entre les programmes, expliquent le solde des variations sur les postes permanents et sur les postes auxiliaires et agents spécialisés. Ces réallocations et changements de clés ont un impact neutre sur le résultat de l'Etat.
- L'application des mécanismes salariaux et de l'augmentation des taux CIA et d'allocations familiales.
- L'extension du potentiel d'activation pour les départements qui participent, en tant qu'assistance à la maîtrise d'ouvrage, à la réalisation de projets informatiques ou de bâtiments. Il en résulte une diminution des charges de 500'000 francs, répartie entre le DF, le DIP, le DS, le DARES et le PJ.

Dépenses générales (nature 31):

La hausse des dépenses générales résulte principalement des éléments suivants:

- En 2012, les dépenses générales de ce programme ont intégré des économies d'efficience importantes et pris en compte l'utilisation d'une partie des reports budgétaires. Ces économies ne sont pas pérennes, ce qui avait d'ailleurs été mentionné dans le B2012. Les départements ont dès lors ajusté à la hausse leurs dépenses générales pour répondre aux besoins de l'année 2013.
- Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions des accords intercantonaux sur la scolarité obligatoire (HarmoS et Convention scolaire romande), les dépenses générales du DIP ont été augmentées de 460'000 francs afin de couvrir la contribution de Genève à la CIIP (conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin) pour l'UMER (unité des moyens d'enseignement romand).
- Pour certains départements, les dépenses générales sont impactées par l'application, sur ce programme, des mesures d'économies demandées par le Conseil d'Etat.
- Des dépenses à hauteur de 200'000 francs ont été prévues au DF afin de faire face à plusieurs déménagements,

notamment celui de l'Office des faillites.

• Les primes d'assurances du DS ont été mises à jour, occasionnant une hausse de 150'000 francs.

Amortissements, provisions, irrécouvrables (nature 33):

Les charges d'amortissements sont révisées à la hausse suite à la mise en service de nouveaux actifs (systèmes informatiques et équipements divers), principalement au DIME.

Subventions accordées (nature 36):

L'écart provient de réductions appliquées par le DIP sur les conférences intercantonales, notamment la CIIP.

Recettes diverses (nature 43):

La baisse des recettes diverses s'explique principalement par:

- Une diminution de la rubrique des remboursements de l'assurance maternité fédérale et le toilettage des recettes diverses pour 100'000 francs au DIP.
- Une augmentation de recettes de 97'000 francs en lien avec la participation des cantons hébergés pour le e-voting à la Chancellerie (voir aussi programmes 003/006).
- Une diminution des émoluments pour examens d'avocat au DS compte tenu du fait que les examens ne seront à terme plus organisés par le département, mais par l'école d'avocature uniquement.

Objectifs et indicateurs

	T				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Respecter les délais de réponses au Parlement.						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	85%	85%	80.2%	80% - 90%	2016
2. Maitriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors et activités de support dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 36)	Efficacité	1.2%	1.3%		1.3%	2016
3. Limiter le taux d'absence.						
3.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité).	Efficacité	<5%	< 5%	4.6%	<5%	2015
4. Améliorer les conditions de travail.						
4.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	80%	80%	73.6%	80%	2015
5. Respecter le cadre budgétaire.						
5.1 Ecart en pourcents entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors 338, 37 et 39)	Efficacité	1.5%	1.5%		1.5%	2016
5.2 Ecart en pourcents entre le budget et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors éléments d'ajustement, impôts, nat 439, 47 et 49)	Efficacité	4.0%	4.0%		4.0%	2016
6. Optimiser le processus des dépassements de crédits.						

	_				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
6.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demandes de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Efficacité	0	0	25	0	2016
7. Atteindre le niveau 3 (standardisé) de l'échelle d'évaluation du SCI pour les domaines prioritaires de chaque département.						
7.1 Taux de déploiement de la démarche SCI sur les prestations et sous-prestations/processus prioritaires associés	Efficacité	100%	100%	57%	100%	2013
8. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations de l'inspection cantonale des finances.						
8.1 Taux de recommandations "trois étoiles" traitées dans les délais	Efficacité	90%	90%		90%	2016
9. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations de la Cour des comptes acceptées par les départements.						
9.1 Taux de recommandations à risque "majeur ou très significatif" traitées dans les délais	Efficacité	90%	90%		90%	2016
10. Maitriser les systèmes d'information de l'Etat de Genève.						
10.1 Taux d'avancement de la cartographie des systèmes d'information de l'Etat de Genève	Efficacité	80%	100%	67%	80%	2013

Commentaires

Indicateur 1.1

Ce nouvel indicateur prend en compte les réponses fournies dans les délais. L'ancien indicateur qui recense les réponses fournies hors délai n'est plus publié.

Indicateur 2.1

Cet indicateur a été ajouté au B2012, raison pour laquelle il n'y a pas de valeur pour les comptes 2011.

Objectif 3

Le libellé a été modifié de "Diminuer" à "Limiter".

Indicateurs 5.1 et 5.2

Ces deux nouveaux indicateurs sont mesurés en pourcents. Les anciens indicateurs qui donnent une valeur absolue ne sont plus publiés.

Indicateur 8.1 et 9.1

Ces deux nouveaux indicateurs recensent les recommandations de l'ICF et de la Cour des comptes traitées dans les délais. Les deux indicateurs qui prenaient en compte les recommandations non traitées dans les délais ne sont plus publiés.

Indicateur 10.1

Cet indicateur est calculé sur la base 2009=100. Sur cette base, 43% étaient atteints fin 2009. La croissance entre 2009 et 2010 permet d'estimer 75% pour la fin de l'année 2011 et l'atteinte de la cible pour 2012.

Indicateur 11.1

Cet indicateur se révèle incalculable, et la direction de l'office des bâtiments est encore à la recherche d'un indicateur qui puisse être calculé de manière précise et permette de suivre son évolution dans le temps.

P02 Gestion transversale des ressources humaines

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2013	Variati	ions B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	792'771'649	724'237'297	1'056.8%	68'534'352	194'232'744
30 Charges de personnel	87'501'872	39'651'411	82.9%	47'850'461	50'074'083
31 Dépenses générales	1'189'686	-584'143	-32.9%	1'773'829	2'771'555
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	158
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	704'080'091	685'170'029	3'623.3%	18'910'062	141'385'700
39 Imputations internes	-	-	-	-	1'247
REVENUS	784'273'048	764'668'223	3'900.4%	19'604'825	124'291'280
42 Revenus des biens	0	-436'200	-100.0%	436'200	292'097
43 Recettes diverses	784'231'048	765'261'567	4'034.2%	18'969'481	123'955'971
46 Subventions acquises	42'000	-157'144	-78.9%	199'144	43'212
49 Imputations internes	-	-	-	-	0
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-8'498'601	40'430'926	-82.6%	-48'929'527	-69'941'464
Coût des activités de support	-3'142'464	-2'490'621	382.1%	-651'843	-480'631
Coût des prestations de moyens	-6'339'278	-1'527'442	31.7%	-4'811'836	-5'409'348
Coûts répartis	17'980'343	-36'412'863	-66.9%	54'393'206	75'831'443
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		ons B13-B12 Budget 2012	
		en ETP	en ETP en %		
TOTAL POSTES	86.00	-2.30	-2.60%	88.30	89.99
ETP fixes	82.14	-2.37	-2.80%	84.51	83.21
ETP auxiliaires	2.04	-0.41	-16.73%	2.45	4.76
ETP agents spécialisés	1.82	0.49	36.84%	1.33	2.03

Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'Office du personnel de l'Etat à l'ensemble des services. Ce programme regroupe la coordination et le déploiement de la politique des ressources humaines, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue et le perfectionnement professionnel, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion administrative et financière du personnel.

Le secrétariat général du département assure la surveillance des caisses de pensions publiques et l'OPE assure la gestion des caisses des anciens magistrats du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et du Pouvoir judiciaire. Les recettes et dépenses de ces caisses sont comptabilisées dans ce programme.

Le Groupe de confiance rattaché à la Chancellerie fait aussi partie de ce programme. Son rôle consiste à recevoir les membres du service public qui font appel à lui en vue de contribuer à faire cesser des atteintes à la personnalité notamment, à travers la médiation ou la conduite d'investigations.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- P02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- P02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

P02.04 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Un objectif majeur consiste à mettre en œuvre la fusion et la restructuration des caisses de pension publiques CIA-CEH au travers de la loi 10847 instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG). En vertu du nouveau droit fédéral voté par les chambres en décembre 2010, les caisses de pension publiques doivent couvrir en tout temps leurs engagements envers les pensionnés. A cet effet, cette obligation a amené l'Etat de Genève à une importante recapitalisation. La LCPEG prévoit donc en 2013 une recapitalisation de la CIA à hauteur de 763 millions. Ce versement a été provisionné dans les comptes de l'Etat au 31 décembre 2012. Parallèlement, la hausse progressive des charges liée à l'augmentation des cotisations se poursuivra jusqu'en 2019.

Le projet de refonte globale du système d'évaluation des emplois métiers et de rémunération des personnels de l'Etat et des établissements publics autonomes se poursuit sous la conduite de la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines. Il est mené en concertation permanente avec les directions des ressources humaines des départements et des établissements concernés et aboutira à un nouveau système salarial.

Autres projets d'importance stratégique

Afin de favoriser de bonnes conditions de travail et de réduire le taux d'absentéisme à l'Etat, l'accent continuera d'être mis sur le projet de gestion des absences de longue durée démarré à la mi-2011. Des évaluations régulières permettront d'évaluer les résultats de ce projet qui fait suite à celui de gestion des absences de courte durée qui a été progressivement mis en œuvre de 2008 à 2011.

Les nouvelles approches fondées sur des démarches harmonisées et transversales en matière de mobilité interne et de recrutement ont été évaluées et des mesures d'amélioration mises en œuvre. La coordination entre entités RH départementales est renforcée.

Le pilotage de l'offre de formation se met en place avec la définition et l'exploitation d'indicateurs financiers et non financiers. L'offre de formation en e-learning se développe.

En ce qui concerne le Groupe de confiance, il mettra en œuvre en 2013 le nouveau dispositif prévu par le projet de refonte du Règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève (RPPers) pour autant bien sûr qu'il soit adopté par le Conseil d'Etat. Les modifications concernent principalement des améliorations de la procédure d'investigation, notamment à travers l'introduction d'une enquête préliminaire, ainsi que de certaines démarches informelles. Une mise à jour des fascicules d'information et du site internet sera effectuée dans ce sens. Par ailleurs, la diffusion du nouveau questionnaire de satisfaction permettra d'avoir dès 2013 un retour régulier sur la perception des usagers quant aux prestations du Groupe de confiance. Le travail de prévention en collaboration avec les partenaires internes se poursuivra en 2013 à travers notamment le groupe de travail des représentants des DRH et du Groupe de confiance et des interventions dans le cadre de modules de formation du service de formation de l'Etat et de l'OCIRT.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

Les variations significatives par rapport au budget 2012 s'expliquent comme suit :

Charges du personnel (30):

La hausse globale (+39,7 million) constatée résulte principalement des effets suivants:

- Forte augmentation des demandes de Plend pour la session 2013 provoquant un coût supplémentaire de 39,3 millions. Il est à noter que ces Plend induisent une économie de 3,1 millions sur le budget 2013 répartie sur la nature 30 de tous les programmes de l'administration et que des économies supplémentaires impacteront le PB2014 (économies en lien avec les blocages de postes ainsi que l'effet Noria).
- Augmentation de 0,14 million de francs pour le pont-retraite police accordé par l'Etat compte tenu de l'élévation de

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

l'âge de la retraite;

- Hausse de 0,84 million pour les caisses de pensions gérées par l'Etat.
- Dans le cadre des mesures d'économies demandées par le Conseil d'Etat, baisse d' ETP permanents et auxiliaires à l'OPE pour un montant de 0,4 million et baisse du budget formation de 0,2 million de francs.;
- Application des mécanismes salariaux et augmentation des taux CIA et d'allocations familiales.

Dépenses générales (31) :

- Les dépenses générales ont été réduites de 0,12 million de francs aussi bien au niveau du groupe de confiance (Chancellerie) qu'au niveau du DF dans le cadre des économies demandées par le Conseil d'Etat
- Le transfert du Plan de mobilité de l'administration cantonale (PMAC) au programme F01 Protection de l'environnement dans le service transversal de management environnemental (SME) engendre un baisse de 0,46 million de francs.

Amortissements, provisions, irrécouvrables (33) :

- La loi 10847 instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) prévoit que l'Etat effectue un versement exceptionnel à la CIA de 763 millions d'ici le 31 décembre 2013. Ce versement a été intégralement provisionné dans les comptes de l'Etat au 31 décembre 2012. La charge effective est finalement de 682 millions en 2013, en raison du transfert de biens immobiliers à la CIA présentant une valeur de transfert de 166 millions, supérieure de 81 millions à la valeur nette comptable inscrite au bilan de l'Etat.
- Une hausse de 3,1 millions de francs provient de l'adaptation des provisions pour les rentes payées par l'Etat et particulièrement de la constitution de provisions pour pensions et prestations de libre passage des anciens magistrats du PJ.

Revenus des biens (42):

• La baisse résulte du fait que l'OPE ne collecte plus les assurances scolaires (-436'000 francs)

Recettes diverses (43):

- La provision de recapitalisation de la CIA de 763 millions de francs est intégralement dissoute en 2013, ce qui génère un revenu du même montant dans la nature 43.
- Des dissolutions de provisions concernant les rentes représentent 1,2 millions francs.
- Les dédommagements de tiers, principalement des remboursements de prestations et des indemnités, sont supérieurs au budget de 1,6 millions de francs.

Subventions acquises (46):

• Baisse de 157'000 francs d'une subvention reçue de l'office de l'orientation et formation professionnelle pour la formation des apprentis.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Développer les compétences managériales.						
1.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement	Efficacité	19%	19%	14%	25%	2015
2. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis.						
2.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique	Efficacité	90%	90%	80%	90%	2014
3. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale.						
3.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	<1%	<1%	0.41%	<1%	2014

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

	_				Cible	Cible LT	
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année	
4. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs							
4.1 Montants indûment versés annuellement (nombre)	Efficacité	<20	<20	6	<20	2014	
4.2 Montants indûment versés annuellement (en francs)	Efficacité	<17'800	<17800	18'148	<17'800	2014	
4.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie)	Efficience	1'115	1115	1'280	1'115	2014	
5. Traiter les demandes du personnel souffrant de comportements au travail pouvant constituer une atteinte à la personnalité.							
5.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	65%	65%	66.5%	70%	2015	
5.2 Délai égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	75%	70% des cas		80%	2015	
6. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel							
6.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en oeuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	8	6	57	12	2015	
6.2 Présentation systématique de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs	Efficacité	100% des cas	100% des cas	4	100% des cas	2015	

Commentaires

Indicateur 1.1

Cap Manager: formation certifiante (CAS) pour les cadres élaborée sous l'égide du centre de formation de l'Etat. La cible 2011 et 2012 est la même car la formation Cap Manager est répartie sur deux ans depuis 2009. Il n'y aura donc pas de cadres certifiés en 2011. Le taux reste donc identique pour ces deux années.

Indicateur 4.1 et 4.2

Ces erreurs dues au service des paies sont à mettre en relation avec les 300'000 paiements effectués chaque année.

Indicateurs 5 et 6

Les objectifs 5 et 6 ont été inversés par rapport au B 2012, dans un ordre plus logique par rapport aux prestations prioritaires.

Par ailleurs, l'intitulé de l'objectif 6 a été modifié de manière à en améliorer la compréhension. En effet la formulation de l'objectif précédent qui était de "Contribuer à la promotion du respect et de la non discrimination des personnes au sein du service public" se rapportait davantage à la mission du GDC. L'indicateur 6.1 reste inchangé, l'indicateur 6.2 quant à lui subi une légère modification, sachant que l'indicateur précédent qui mesurait "le nombre de présentation" n'était pas forcément maîtrisable par le GDC puisqu'il dépendait d'un nombre de séance d'accueil organisée.

Le Groupe de confiance étant une nouvelle structure créée en 2009, les interactions avec les partenaires internes chargés de prévention (OPE, Secrétaires généraux, Collège spécialisé RH, service de santé du personnel, centre de formation, DRH de départements, etc.) ont été nombreux en 2009 et 2010, afin de faire connaître la structure et de définir les modalités de collaboration, coordination et les actions de prévention. Après 3 ans d'existence, il est à prévoir que ces rencontres seront en forte diminution, les prestations du Groupe de confiance étant déjà mieux connues et des projets mis sur pied.

Concernant l'objectif 5, l'indicateur 5.2 est nouveau. En effet il a été mis en place à la mi 2011, les ressources en personnel allouées au budget 2011 permettant d'améliorer la périodicité d'intervention, bénéfique à des solutions constructives.

P03 Gestion financière transversale et achats

Département responsable : DF

BUDGET

			Budget 2012 Compte 2011			
	Budget 2013	Varia	Variations B13-B12		Compte 2011	
		en F	en %			
CHARGES	20'057'686	-826'563	-4.0%	20'884'249	22'542'981	
30 Charges de personnel	17'310'152	-308'314	-1.7%	17'618'466	16'939'058	
31 Dépenses générales	2'426'234	-463'378	-16.0%	2'889'612	3'295'751	
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	296'300	-79'871	-21.2%	376'171	2'246'133	
39 Imputations internes	25'000	25'000	-	-	62'039	
REVENUS	731'729	-273	-0.0%	732'002	1'090'938	
42 Revenus des biens	345'400	0	0.0%	345'400	379'272	
43 Recettes diverses	386'329	-273	-0.1%	386'602	711'665	
46 Subventions acquises	-	-	-	-	0	
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-19'325'957	826'290	-4.1%	-20'152'247	-21'452'043	
Coût des activités de support	-75'786	122'502	-61.8%	-198'288	-290'368	
Coût des prestations de moyens	-2'333'318	514'022	-18.1%	-2'847'340	-2'845'332	
Coûts répartis	21'735'061	-1'462'813	-6.3%	23'197'874	24'587'743	
COÛT COMPLET	0	0		0	0	

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	121.02	-0.40	-0.33%	121.42	119.33
ETP fixes	115.29	-0.21	-0.18%	115.50	110.99
ETP auxiliaires	4.99	1.09	27.95%	3.90	6.55
ETP agents spécialisés	0.74	-1.28	-63.37%	2.02	1.79

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- produire l'information financière permettant de rendre compte de l'action publique, selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée ;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique ;
- assurer le financement de l'Etat ;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Il regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale des finances et des achats de l'Etat :

- 1. Gestion transversale des finances: planification financière, budget, comptes analytiques, contrôle de gestion, comptabilité générale, états financiers IPSAS individuels et consolidés, comptabilité transversale des fournisseurs, contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.
- 2. Gestion transversale des investissements : planification et budget des investissements, gestion financière et suivi des projets d'investissement, comptabilité transversale des projets et des immobilisations.
- 3. Acquisition de biens et services : politique d'achat commune, rationnelle, efficace, économique, écologique et conforme à la réglementation relative aux marchés publics.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et en partie par l'Unité des systèmes d'information du Secrétariat général du DF. Le Conseil d'Etat a décidé de rattacher la direction des investissements à la DGFE afin d'améliorer la cohérence de l'arborescence de l'action publique, de simplifier les

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

processus et la structure organisationnelle.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P03.01 Administration transversale des finances
- P03.02 Administration transversale des investissements
- P03.03 Acquisition des biens et services

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Les objectifs du programme de législature consistent en la mise en œuvre de réformes législatives et normatives, dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'information financière et de faciliter le pilotage de l'Etat :

- Refonte de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) et de ses règlements : le projet de loi fait actuellement l'objet d'un examen par la Commission de contrôle de gestion. Le vote du projet de loi devrait donc intervenir en 2013. Par ailleurs, la révision des règlements devrait être effectuée en parallèle et s'achever en 2013 après le vote de la nouvelle LGAF.
- Formalisation du système de contrôle interne (SCI) transversal comptable et financier : les directives transversales comptables et financières seront formalisées fin 2012 conformément à l'objectif du Conseil d'Etat. Le SCI transversal fonctionnera donc dans son intégralité durant l'exercice 2013. La pyramide documentaire ne sera toutefois complète qu'après l'adoption de la nouvelle LGAF et de son règlement.
- Adoption du plan comptable harmonisé des collectivités publiques suisses (MCH2) : le projet de budget 2014 sera présenté en septembre 2013 selon les exigences du nouveau plan comptable des collectivités publiques suisses.
- Mise en œuvre du budget par politique publique, par programme et par prestation: l'exercice 2011 a représenté le passage d'un budget fondé sur la logique organisationnelle à un budget permettant un contrôle de la performance de l'action de l'Etat. Suite au retour d'expérience, des améliorations pourront continuer à être introduites de manière à mieux rendre compte de la performance de l'action publique.

La mise en œuvre des normes IPSAS au sein de L'Etat et des grandes régies publiques (2008 pour les comptes individuels et 2010 pour les comptes consolidés) concourrait également à ce but.

Le plan de formation pour les cadres et l'encadrement financier intermédiaire, initiée en 2012, sera également poursuivie durant les exercices 2013 et 2014.

Le manuel comptable découlant de la mise en œuvre des réformes ci-dessus (LGAF, règlements LGAF, normes IPSAS, standard MCH2, SCI comptable et financier transversal) pourra être finalisé durant l'exercice 2014.

Autres projets opérationnels

La DGFE poursuit également d'autres projets :

- Révision des processus annuels de bouclement et amélioration des applications informatiques associées, notamment avec l'introduction du nouveau plan comptable MCH2.
- Amélioration des outils de planification financière et de contrôle de gestion.
- Mise en œuvre d'un portail à destination du personnel de la fonction finance comportant l'ensemble des directives, manuels, instructions et formations disponibles.
- Intégration de la direction des investissements au sein de la DGFE et harmonisation des processus de travail.
- Participation à des projets relatifs aux immobilisations de l'Etat (préparation de la recapitalisation de la CIA, proposition d'un concept de répartition des actifs entre l'Etat et les HUG).
- Amélioration de la base de données des immobilisations en développant des liens avec les systèmes d'information des bâtiments et du registre foncier.
- Dématérialisation des flux d'approvisionnement, de comptabilisation et de règlement des factures, relatifs aux projets de construction et de génie civil, afin d'accélérer le traitement des opérations tout en offrant une meilleure

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

traçabilité des opérations.

- Maîtrise des coûts d'achats de l'Etat, augmentation de la qualité des services et intensification de la démarche d'achats durables de la CCA.
- Révision et définition par la CCA du périmètre de couverture du risque assurable incendie, bris de glace, dégâts d'eau et forces de la nature pour les bâtiments appartenant à l'Etat de Genève ainsi que leurs contenus.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

Les écarts significatifs entre le budget 2013 et le budget 2012 sont les suivants :

- Charges de personnel (nature 30) : la diminution des charges de personnel du programme P03 provient des mesures d'économie demandées par le Conseil d'Etat, de transferts neutres au sein du DF ainsi que des délais de carence en lien avec la prise de plend en 2013. Cette diminution des charges est toutefois partiellement compensée par l'application des mécanismes salariaux, et l'augmentation des taux CIA et d'allocations familiales.
- Dépenses générales (nature 31) : les mandats à des tiers ont été réduits dans le cadre des mesures d'économie demandées par le Conseil d'Etat ce qui nécessitera de repousser certains projets.
- Amortissements, provisions, irrécouvrables (Nature 33) : l'écart résulte de la diminution des amortissements.

Objectifs et indicateurs

	Туре				Cible LT	
	indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
1. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre.						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE affecté à la saisie des pièces comptables (postes fixes et auxiliaires)	Efficience	16'000	14'500	18'724	16'000	2014
2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs.						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	4	4	4	4	2014
2.2 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 60 jours et son paiement effectif	Efficacité	1	1	1	1	2014
2.3 Taux d'engagement dans le cadre de la directive sur les engagements systématiques pour les achats de biens et services supérieurs à Fr 1'000	Efficacité	40%	45%	40%		
2.4 Proportion de factures sur commandes (en % du total des factures)	Efficacité	35%	35%	31%		
3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat.						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	10%	10%	17%	10%	2014
3.2 Part des achats traités par la CCA au sein du Petit Etat et hors achats spécialisés (achats bâtiments et génie civil, location de services et mandats du CTI)	Efficacité	93%	83%	93%	93%	2014
4. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats.						
4.1 Nombre annuel de réclamations en %	Qualité	4.5%	4.5%		4.5%	2014
4.2 Nombre annuel de réclamations	Qualité		1500	1'385		

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

	_				Cibl	Cible LT	
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année	
5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats.							
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	826	850	895	826	2014	
6. Améliorer progressivement le taux de réalisation des investissements (comptes versus budget).							
6.1 Pourcentage des dépenses effectives par rapport au budget voté (hors RGI)	Efficacité	85%	85%	78%	90%	2014	
7. Faire appliquer systématiquement les dispositions légales en matière de bouclement des lois d'investissement.							
7.1 Proportion de lois d'investissement bouclées dans les 24 mois suivant la fin des travaux (hors litiges)	Efficacité	80%	60%	80%	90%	2014	
8. Suivre systématiquement et régulièrement l'avancement des principaux projets d'investissement en termes de coûts, de délais et d'atteinte des objectifs.							
8.1 Revues de projet et mises à jour trimestrielles des données (dans GE-Invest) pour tous les investissements en cours (hors prêts sauf CEVA)	Efficacité	80%	60%	50%	90&	2014	

Commentaires

Indicateur 2.3

La cible à long terme n'a pas encore pu être fixée. Il était prévu d'utiliser les natures comptables pour déterminer les dépenses non engageables, mais le passage au plan comptable MCH2 et la réduction drastique du nombre de natures qui en résulte, ne permettra pas cette analyse d'ici 2014.

La DGFE essaiera d'évaluer une cible sur la base d'un questionnaire adressé aux départements. Certains services ou catégories de fournisseurs (ex. factures de médecins) seront exclus du périmètre pour donner plus de sens à cet indicateur.

Cet indicateur devrait figurer dans le programme P01 car la DGFE a peu d'influence sur les taux d'engagement dans les départements.

Indicateur 2.4

La cible à long terme n'a pas encore pu être fixée pour les mêmes raisons que pour l'indicateur 2.3.

Indicateur 4.1

Il est à noter que cet indicateur, en valeur au B2012 (voir indicateur 4.2), a été modifié pour apparaître en % afin de ne pas être biaisé par l'augmentation du volume des commandes.

Des réclamations entre 3 et 5 % sont acceptables puisque à ce stade de la statistique, l'identifiant du responsable de l'erreur n'est pas déterminé. En conséquence, la réclamation peut être non justifiée, de la responsabilité du service, de la CCA ou du fournisseur.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Département responsable : DU

BUDGET

	Budget 2013	Varia	Variations B13-B12		Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	355'571'028	3'437'785	1.0%	352'133'243	357'922'812
30 Charges de personnel	26'639'170	156'070	0.6%	26'483'100	25'536'325
31 Dépenses générales	167'082'468	-958'246	-0.6%	168'040'714	152'573'678
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	38'227
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	161'041'564	5'678'157	3.7%	155'363'407	175'771'321
36 Subventions accordées	144'531	-1'385'000	-90.6%	1'529'531	1'344'407
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	2'255'300
39 Imputations internes	663'295	-53'196	-7.4%	716'491	403'553
REVENUS	124'666'803	11'335'308	10.0%	113'331'495	125'998'208
42 Revenus des biens	108'472'860	983'324	0.9%	107'489'536	109'066'679
43 Recettes diverses	5'483'196	256	0.0%	5'482'940	7'019'481
45 Dédommagements de collectivités publiques	3'400'000	3'400'000	-	-	-
46 Subventions acquises	7'290'747	6'951'728	2'050.5%	339'019	7'643'248
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	2'255'300
49 Imputations internes	20'000	0	0.0%	20'000	13'500
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-230'904'225	7'897'523	-3.3%	-238'801'748	-231'924'604
Coût des activités de support	-11'731'989	-3'093'707	35.8%	-8'638'282	-9'142'679
Coût des prestations de moyens	-4'402'519	715'570	-14.0%	-5'118'089	-5'125'056
Coûts répartis	247'038'733	-5'519'386	-2.2%	252'558'119	246'192'339
COÛT COMPLET	0	0		0	0

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	265.54	-9.60	-3.49%	275.14	261.78
ETP fixes	252.70	-0.10	-0.04%	252.80	239.38
ETP auxiliaires	7.81	0.00	0.00%	7.81	9.60
ETP agents spécialisés	5.03	-9.50	-65.38%	14.53	12.80

Descriptif du programme

La gestion du patrimoine de l'Etat a pour but d'acquérir, vendre, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics et cantonaux et extra-cantonaux. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- la gestion des transactions foncières de l'Etat;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location et l'acquisition de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, rénovation et transformation des bâtiments existants;
- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- la valorisation du patrimoine.

Ce programme est mis en œuvre par l'office des bâtiments (OBA) et ses directions. Une nouvelle déclinaison de prestations a été définie en 2012, en parallèle à la réorganisation de l'OBA, permettant une meilleure définition et appréciation des objectifs assignés portant sur : l'acquisition, la vente, la promotion, la construction, le maintien, l'exploitation et la gestion des bâtiments et terrains publics cantonaux et extra-cantonaux.

Ce programme contient les prestations suivantes :

P04.04 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
 P04.05 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
 P04.06 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
 P04.07 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature se concentre sur les axes prioritaires suivants :

Optimisation des locaux

La démarche d'optimisation des locaux de l'administration cantonale se poursuivra dans les limites des capacités d'investissements de l'Etat. L'exercice 2013 permettra d'ores et déjà de résilier certains baux particulièrement onéreux (notamment celui du pouvoir judiciaire à la rue de l'Athénée, qui sera résilié pour juin 2013 au profit de bâtiments propriété de l'Etat) et d'identifier les sites offrant le plus fort potentiel d'économies.

Rénovation des bâtiments scolaires

Les bâtiments scolaires font actuellement l'objet d'un programme de rénovation en profondeur. L'ordre de priorité des bâtiments rénovés est donné par l'état de vétusté, tant du bâti que des installations techniques, et par la limite de l'enveloppe budgétaire à disposition. Les études préliminaires réalisées sur certains cycles d'orientation et autres bâtiments scolaires aboutissent à des coûts de réalisation largement supérieurs aux budgets prévus initialement et certains travaux de rénovation d'importance seront répartis sur plusieurs années. Les travaux s'accompagneront rationnellement de la remise à niveau des installations pédagogiques. Ce programme de rénovation s'inscrit dans une démarche déjà initiée à grande échelle, visant à effectuer un bilan complet de chaque immeuble.

Efficacité énergétique

Le canton poursuivra ses efforts en vue de réduire la consommation énergétique des bâtiments. L'atteinte de l'objectif de 15% de réduction globale sur la législature 2010-2013 dépendra toutefois de la capacité à financer certains travaux de rénovation ou de transformation dans le contexte de l'insuffisance du crédit programme de 320 millions de F (loi 10724) pour l'entretien des bâtiments. Un bilan énergétique des bâtiments de l'Etat sera publié en 2013 afin de mesurer l'atteinte de ces objectifs et les sommes ainsi économisées, ainsi que d'identifier les potentiels futurs.

Chantiers d'importance

Projet du nouveau palais de justice : le dépôt du crédit d'étude est prévu en avril-mai 2013 et s'en suivra la finalisation du projet de construction et du crédit d'investissement.

Projet du nouveau bâtiment des lits aux HUG (BDL II) : poursuite des travaux en 2013, conformes à la planification et budget initiaux.

Projet de la Brenaz II : poursuite des études (dépose de la demande d'autorisation de construire, devis général et concept énergétique) jusqu'en mai 2013, il s'en suivra la finalisation et le dépôt du projet de loi du crédit d'investissement.

HEG Battelle : Construction d'un bâtiment pour la Haute Ecole de Gestion (HEG) sur le site de Battelle.

Jardins Familiaux : Déplacement et reconstruction des jardins familiaux de La Chapelle et des Sciers dans le but de libérer des terrains destinés à la construction de 600 nouveaux logements et d'une école communale.

Autres projets d'importance stratégique

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, l'office des bâtiments poursuivra d'autres projets stratégiques :

- consolider la réorganisation de l'office de manière à poursuivre l'amélioration de son fonctionnement;
- assurer un meilleur suivi des 217 remarques de l'inspection cantonale des finances et de la Cour des comptes via la mise en place du reporting bimensuel;
- poursuivre la mise en œuvre du plan directeur du SIOBA (Système d'Information de l'Office des Bâtiments). Les outils de traitement des demandes de travaux et de gestion de contrat, ainsi que de gestion de chantier seront opérationnels en 2013;
- mettre en œuvre un système de contrôle interne (SCI) de niveau standardisé.

Justification des écarts par rapport au budget 2012

30 - Charges de personnel / ETP:

La variation sur les charges de personnel provient essentiellement d'une réallocation de ressources entre plusieurs programmes au sein du département de l'urbanisme. L'impact est neutre sur le résultat de l'Etat.

31 - Dépenses générales :

Globalement les dépenses générales ont été réduites dans le cadre des économies demandées par le Conseil d'Etat. Les écarts principaux, à la hausse comme à la baisse, sont décrits ci-dessous.

Le budget relatif aux coûts de l'énergie liés à la Fondation des parking, aux décomptes des régies externes et aux HUG a été diminué. Cette baisse est cependant compensée par un réajustement à la hausse du budget des dépenses en électricité en fonction des frais réels constatés ces 3 dernières années.

Le budget de l'entretien courant des immeubles de l'Etat est augmenté. En effet, des dépenses supplémentaires liées aux travaux et à l'entretien des bâtiments sont nécessaires pour maintenir leur état à un niveau acceptable et à endiquer leurs pertes de valeur.

Ces dépenses supplémentaires sont en partie compensées par des économies provenant d'une opération de renégociations de contrats qui est menée à l'office des bâtiments afin de réduire les coûts des prestataires externes pour l'entretien et le nettoyage des bâtiments de l'Etat.

Les coûts de dépollution diminuent à cause de la non-reconduction d'une dépense budgétée en 2012 concernant la dépollution de parcelles dans le cadre d'échanges de terrains avec la Ville de Genève (Eco quartier de la Jonction). A noter que de nouveaux sites contaminés ont été identifiés et des travaux de dépollution se poursuivront ces prochaines années.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

La hausse des amortissements s'explique principalement par la mise en exploitation des actifs.

36 - Subventions accordées :

Les subventions liées à la Fondation du Stade de Genève ont été transférées du programme P04 au programme N02 "Sport et Loisirs" selon une recommandation de l'ICF.

42 - Revenus des biens :

Le montant inscrit au budget 2013 a été réajusté, notamment avec l'ajout de nouvelles subventions non monétaires dont, le Conservatoire Populaire de Musique, l'IHEID, l'association de Genève-Plage, Argos, Caritas, l'EMS MRPS et les Etablissements publics pour l'intégration (EPI).

Par ailleurs, les revenus non monétaires sur les droits de superficie liés aux locations financement de l'Université et des HUG sont en diminution suite à l'ajustement du taux d'intérêt servant de base de calcul ainsi qu'aux amortissements constatés.

45 - Dédommagements de collectivités publiques:

Le montant de la participation du SECO aux frais d'utilisation des locaux des offices régionaux de placement a été transféré du programme B01 au programme P04, l'impact sur le résultat au niveau Etat est neutre.

46- Subventions acquises

La hausse s'explique par la prise en compte d'une remarque de l'ICF demandant la comptabilisation au bilan des subventions d'investissement reçues antérieures à 2005. L'écart correspond donc aux produits différés supplémentaires induits par cette comptabilisation.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ecart entre le coût d'exploitation des bâtiments administratifs du petit Etat par m2 de surface et le coût d'exploitation de bâtiments administratifs d'un parc immobilier semblable en Suisse (base : indicateur Pom+ FM Monitor)	Efficacité	+/- 5%			+/- 5%	2013
1.2 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	75 %			75%	2013
2. Réduire les coûts des locations pour l'Etat						
2.1 Taux de réduction de l'état locatif au 31122012 par rapport à l'état locatif au temps T des biens loués (Etat locataire)	Efficience	-2%			-6%	2015
3. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
3.1 Ratio des dépenses de travaux de fonctionnement et d'investissement par rapport à la valeur brute au bilan des bâtiments	Efficience	1.44%			2.75%	2020
3.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	8.9%			15%	2020
4. Optimiser la valorisation des biens immobilier du patrimoine de l'Etat						
4.1 Ratio entre les loyers facturés de l'année en cours et les loyers facturés de l'année précédente (Etat bailleur)	Efficience	ISPC en %			ISPC en %	2013
4.2 Ratio entre le montant des loyer dus ayant fait l'objet d'une mise en demeure, et les loyers facturés	Efficacité	<3%			<3%	2013
4.3 Ratio entre le nombre de parkings vacants et le nombre total de parkings gérés par l'Etat	Efficience	<20%			<20%	2013
5. Piloter, organiser et contrôler l'office des bâtiments						
5.1 Taux de réalisation des points d'audit par rapport à la date cible fixée	Efficacité	90%			90%	2013
5.2 Ecart en % entre le budget quadriennal voté et les dépenses effectives ou les estimations des projets des crédits de programme 2008-2010 et 2011-2014	Efficacité	-2% à 0%			-2% à 0%	2013

Commentaires

Une redéfinition complète des indicateurs a été opérée pour le projet de budget 2013, ceci afin de mieux évaluer les prestations fournies par l'office des bâtiments en regard de leur efficience, efficacité et qualité.

Un projet a été initié dans ce sens en 2011 et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2012. Les 120 indicateurs développés ont fait l'objet d'une sélection (indicateurs stratégiques et opérationnels), basée sur des critères d'éligibilités (typologie de constat ou levier d'action, cibles, sources de données, pertinence, fréquence, difficultés). Les indicateurs stratégiques, pour lesquels les données utiles à leur mise en œuvre étaient déjà disponibles, ont été retenus et seront dorénavant présentés lors de chaque exercice.

La poursuite de la formalisation des indicateurs dépend de la mise en œuvre d'un nouveau système d'information (SI), comprenant la création ou le développement d'outils tels que : SISO pour la gestion de chantiers, i-porta pour les demandes d'interventions et la gestion de contrats, Quorum pour la gestion des charges, une plateforme applicative pour gérer les bases de données, Smartcockpit pour les indicateurs de performance, Gelnvest pour le suivi des investissements. Ce projet de nouvel SI s'inscrit dans la droite ligne de la mise en œuvre de la réorganisation de l'office des bâtiments, validée par le Conseil d'Etat le 21 mars 2012 : ses effets seront pleinement déployés durant l'année 2013.

Enfin, l'office des bâtiments travaille actuellement à la finalisation des deux nouveaux indicateurs relatifs aux surfaces, l'indicateur portant sur l'optimisation des locaux administratifs, proposé jusqu'ici, ne pouvant être calculé avec la précision requise. Reconnus sur le marché suisse et européen, ils permettront la comparaison des coûts du parc immobilier de l'Etat à périmètre constant et d'en suivre l'évolution.

Indicateur 1.1 : il s'agit de comparer les coûts d'exploitation des bâtiments administratifs de l'Etat de Genève (petit Etat) avec ceux d'un parc immobilier semblable en Suisse. Basé sur la norme SIA d 0165 et exprimé en francs par mètre carré de surface utile nette, les coûts d'exploitation de plus de 7'000 immeubles en Suisse sont détaillés et analysés chaque année dans le FM Monitor, par la société POM+.

Indicateur 1.2 : cet indicateur vise à ce que les demandes d'affectation de locaux soient traitées dans des délais raisonnables. Lesdites demandes incluent des projets d'acquisition, de construction, de location ou d'adaptation de locaux existants.

Valeur comparative B2012: 75%

Indicateur 2.1 : il démontre l'effort déployé pour réduire les coûts des locations (Etat locataire) et mesure notre capacité à remplacer des locations externes par une meilleure utilisation des locaux propriété de l'Etat. Le calcul se base sur une valeur initiale représentant l'état locatif au 31 décembre 2012 (base de départ). La cible est fixée sur 3 ans, la renégociation des loyers à la baisse ne pouvant se faire qu'aux échéances des baux contractualisés à 1, 3, 5 ans ou plus. La cible fixée à - 6 % intègre la répercussion du coût de la vie sur l'état locatif, estimée à 1% par an. Le calcul intègre également les locations qui seront annulées au bénéfice d'autres locations à surfaces égales.

Indicateur 3.1 : cet indicateur financier porte sur les travaux d'entretien et d'investissement du crédit de programme réalisés sur les bâtiments, en comparaison de ce qui se réalise dans le secteur privé. Il s'agit donc de recenser les dépenses annuelles de travaux sur les bâtiments de l'Etat par rapport à leurs valeurs brutes au bilan actualisées. Dans l'immobilier, le benchmark situe la cible moyenne annuelle à 2.75 % (cible qui tient compte de l'état de vétusté des bâtiments considérés).

Indicateur 3.2 : dans le cadre de la vision d'une société à 2'000 Watts, l'objectif de cet indicateur est d'augmenter la part d'énergie renouvelable afin de répondre aux prescriptions de standards énergétiques préconisés dans la loi sur l'énergie et de permettre une réduction du bilan carbone de l'Etat de Genève. Il représente le rapport entre la consommation d'énergie thermique d'origine renouvelable et la consommation d'énergie thermique totale (énergie renouvelable + énergie non renouvelable) nécessaire à assurer les besoins en chauffage et production d'eau chaude sanitaire des bâtiments de l'Etat.

Valeurs comparatives: C2011:7,1% B2012:8%.

Indicateur 4.1 : l'objectif poursuivi est de s'assurer que les revenus locatifs d'habitations et de surfaces administratives suivent l'évolution du coût de la vie. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de renégocier de nouveaux baux avec nos locataires. Cette renégociation ne peut s'opérer qu'aux échéances des baux en cours.

Indicateur 4.2 : il vise à s'assurer que nos locataires s'acquittent de leurs loyers dans les délais impartis. Il s'agit notamment pour atteindre l'objectif de mieux respecter les critères d'attribution des locaux, de mettre en œuvre des procédures de rappel rigoureuses et de résilier les baux des locataires qui ne s'acquittent pas des loyers.

Indicateur 4.3 : cet indicateur mesure la réduction du nombre de places de parking vacantes par l'adaptation des

tarifs aux valeurs du marché (selon leurs situations géographiques) et en menant des campagnes ciblées. Le périmètre considéré s'entend hors fondation des parkings (FDP).

Indicateur 5.1 : il présente l'avancement du traitement par l'office des bâtiments des observations effectuées par l'inspection cantonale des finances (ICF) et la Cour des Comptes en regard des dates cibles déterminées. Valeurs comparatives : C2011 : 22% B2012 : 80%

Indicateur 5.2 : cet indicateur vise à la maîtrise des dépenses d'investissements liées à la gestion du parc immobilier existant et permet de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter le budget. Les résultats antérieurs sont basés sur les dépenses effectives de l'ancien crédit de programme 2008-2010, et les résultats actuels sur les estimations des dépenses du crédit de programme 2011-2014.

Valeurs comparatives : C2011 : - 10,71% B2012 : -2% à 0%

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques

Département responsable : DS

BUDGET

Budget 2013	Variati	ons B13-B12	Budget 2012	Compte 2011
	en F	en %		
135'478'237	6'273'943	4.9%	129'204'294	132'715'048
43'847'090	894'610	2.1%	42'952'480	43'233'410
38'637'747	-1'543'978	-3.8%	40'181'725	44'809'381
52'986'400	6'923'972	15.0%	46'062'428	44'664'993
7'000	-661	-8.6%	7'661	7'264
1'683'129	913'022	118.6%	770'107	1'484'543
1'545'029	776'912	101.1%	768'117	1'298'563
138'100	136'110	6'839.7%	1'990	129'167
-	-	-	-	56'813
-133'795'108	-5'360'921	4.2%	-128'434'187	-131'230'505
-2'584'299	605'406	-19.0%	-3'189'705	-3'428'193
-16'379'105	266'166	-1.6%	-16'645'271	-16'866'877
152'758'512	4'489'349	3.0%	148'269'163	151'525'575
0	0	-	0	0
	135'478'237 43'847'090 38'637'747 52'986'400 7'000 1'683'129 1'545'029 138'100 133'795'108 -2'584'299 -16'379'105 152'758'512	en F 135'478'237 6'273'943 43'847'090 894'610 38'637'747 -1'543'978 52'986'400 6'923'972 7'000 -661 1'683'129 913'022 1'545'029 776'912 138'100 136'110 -133'795'108 -5'360'921 -2'584'299 605'406 -16'379'105 266'166 152'758'512 4'489'349	en F en % 135'478'237 6'273'943 4.9% 43'847'090 894'610 2.1% 38'637'747 -1'543'978 -3.8% 52'986'400 6'923'972 15.0% 7'000 -661 -8.6% 1'683'129 913'022 118.6% 1'545'029 776'912 101.1% 138'100 136'110 6'839.7% - - - -133'795'108 -5'360'921 4.2% -2'584'299 605'406 -19.0% -16'379'105 266'166 -1.6% 152'758'512 4'489'349 3.0%	en F en % 135'478'237 6'273'943 4.9% 129'204'294 43'847'090 894'610 2.1% 42'952'480 38'637'747 -1'543'978 -3.8% 40'181'725 52'986'400 6'923'972 15.0% 46'062'428 7'000 -661 -8.6% 7'661 1'683'129 913'022 118.6% 770'107 1'545'029 776'912 101.1% 768'117 138'100 136'110 6'839.7% 1'990 - - - - -133'795'108 -5'360'921 4.2% -128'434'187 -2'584'299 605'406 -19.0% -3'189'705 -16'379'105 266'166 -1.6% -16'645'271 152'758'512 4'489'349 3.0% 148'269'163

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		Variations B13-B12 Budget 2012	
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	383.05	2.00	0.52%	381.05	370.30
ETP fixes	325.90	2.00	0.62%	323.90	330.20
ETP auxiliaires	8.86	0.00	0.00%	8.86	10.30
ETP agents spécialisés	48.29	0.00	0.00%	48.29	29.80

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale des systèmes informatiques de l'Etat pour :

- Garantir l'exploitation de l'informatique au sein de tous les départements (24h/24, 365 jours/an dans certains départements);
- Assurer l'évolution des applications métiers par la maintenance évolutive et le développement des systèmes informatiques;
- Maintenir toutes les infrastructures composant le socle technologique (serveurs, postes de travail 22'000 réseau de télécommunication, ...);
- Donner le support aux utilisateurs en cas d'incidents, de problèmes ou de demandes;
- Apporter l'expertise technique dans la rédaction des projets de loi d'investissement, en collaboration avec les directions des SI concernés;
- Contribuer au déploiement de la cyberadministration;
- Animer les structures transversales de pilotage des SI (Collège spécialisé des systèmes d'information, Commission de gestion du portefeuille des projets, sécurité, observatoire technologique, ...);
- Garantir la sécurité des systèmes;
- Assurer la gestion administrative de la DGSI regroupant les activités de support: finances, ressources humaines, administration du personnel, contrôle de gestion, contrôle interne, Projet Management Office, juridique et achats.

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

P05.01 Environnement informatique et support "utilisateurs"

P05.02 Gestion du portefeuille de projets

P05.03 Gestion des infrastructures informatiques

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le programme AeL démarré en 2009 a permis de lancer un certain nombre de prestations en ligne de type Cyberadministration et de développer un ensemble de composants réutilisables. Ce programme se termine fin 2012 par la mise en production des 10 prestations d'impulsion (les dernières seront mises en production au début 2013), l'harmonisation des registres des bâtiments, des personnes physiques et finalement la mise en place d'un programme d'accompagnement du changement tant en interne pour les unités organisationnelles de l'administration qu'en externe pour les citoyens et les entreprises. En 2013, l'effort va se poursuivre en prenant systématiquement en compte les aspects Cyberadministration dans les nouvelles applications ou l'évolution d'applications existantes.

Autres projets d'importance stratégique

- Urbanisation des systèmes d'information et de mise en place d'une architecture d'entreprise.
- · Prise en compte tous les aspects de la sécurité sur le plan technique, la gestion de crise, les enquêtes et le suivi des applications stratégiques.
- · Support informatique et de télécommunication pour tous les événements importants, y compris les manifestations internationales.
- · Mutualisation de ressources telles que le réseau, la téléphonie et les centrales d'engagements pour les appels d'urgence avec des organisations du grand Etat
- · L'extension de l'utilisation de l'e-voting, tant au sein du canton de Genève que de la Confédération avec les Suisses de l'étranger.

Justification des écarts

La variation sur les charges de personnel s'explique par le transfert de 4 ETP du DU (programme P01) au DS (programme P05) dans le cadre de la réorganisation des départements. Par ailleurs, dans le cadre d'une mobilité interne, une personne a été transférée, au sein du DS, du programme P05 au programme P01.

La diminution nette sur les dépenses générales (rubrique 31) résulte de l'application des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat lors de l'élaboration du PB 2013.

Pour le surplus, les dépenses générales sont également affectés par deux éléments dont les montants s'annulent quasiment. En effet, dans le cadre des collaborations entre l'Etat et diverses autres entités étatiques ou paraétatiques, la DGSI cherche à favoriser les synergies de collaborations en mutualisant certains infrastructures contre rémunération. Ainsi, la DGSI reprend par délégation certaines prestations des HUG (prestation informatique du 144), de la FSASD (gestion des réseaux informatiques) et d'autres partenaires (OCAS, Ville de Genève, IHEID - prestations réseaux). Cela se traduit par des dépenses supplémentaires à hauteur de F 0.5 million et par des revenus équivalents sur la nature 43 "Recettes diverses". L'augmentation sur les dépenses générales est toutefois absorbée par l'effort fourni par la DGSI dans le cadre des économies de 1% voulues par le Conseil d'Etat, sur l'année 2013, dans le cadre du PFQ 2012-2015.

La hausse des amortissements (rubrique 33) s'explique principalement par l'augmentation des dépenses d'investissement et la mise en exploitation des actifs.

Les rubriques 43 "Recettes diverses" (+0.2 million) et 46 "Subventions acquises" (+0.1 million) sont touchées par des hausses en lien avec la mise à disposition de matériel informatique et de télécommunication pour diverses associations dont les contrats de prestations ont été revus pour 2013. Cette hausse de revenus s'inscrit en

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques (suite)

contrepartie d'une hausse de charges dans les programmes concernés.

Objectifs et indicateurs

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Répondre de manière optimale aux attentes des clients en améliorant la qualité du service						
1.1 Taux de cas (tickets d'assistance) résolus de manière interactive	Efficacité	60%	50%	76.2%	70%	2015
1.2 Taux de satisfaction clients sur la résolution d'incident	Efficacité	70%			80%	2015
2. Assurer les prestations informatiques avec la qualité requise et aux meilleurs coûts						
2.1 Coût moyen par poste	Efficience	9060	9'363 chf/an	9079	9000	2014
3. Fournir des nouvelles solutions et des évolutions informatiques adaptées aux besoins réels des clients en s'inscrivant dans le plan de convergence						
3.1 Taux de projets mis en production par rapport au plan annuel	Efficacité	80%			95%	2015

Commentaires

Indicateur 1.1 : Il s'agit du nombre de tickets résolus directement au service desk par rapport au nombre total de tickets. Source : Service desk.

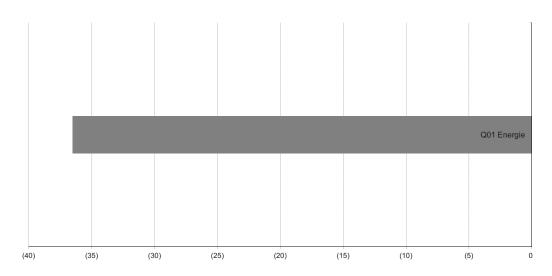
Indicateur 1.2 : L'enquête de satisfaction n'ayant lieu que tous les 2 ans et ne permettant pas un suivi régulier, cet indicateur a été changé et résulte dès le PB 2013 d'une enquête de satisfaction à la clôture des tickets. Source : Service desk.

Indicateur 2.1: Il s'agit du budget de fonctionnement de la DGSI incluant toutes les applications et prestations ainsi que l'amortissement de toutes les infrastructures par rapport au nombre de postes administratifs. Source : CFI (budget/comptes) et inventaire postes (Qualiparc). Mesure en CHF/poste/an.

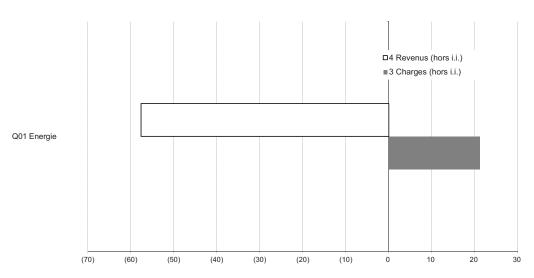
Indicateur 3.1: Cet indicateur est nouveau et remplace l'ancien indicateur 3.1 "Taux de projets terminés ayant respecté les objectifs". En effet celui-ci ne reposait pas sur un outil structuré efficace. Le nouvel indicateur traite le nombre de projets terminés par rapport à ceux prévus dans la planification annuelle. Source : outil de planification des projets.

Q Energie

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



Q Energie

Synthèse des priorités

La politique de l'énergie a pour objectif de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement. Ses priorités sont la maîtrise de la demande, le développement des énergies renouvelables ainsi que le développement de systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, intégrés dans l'aménagement du territoire.

Le programme de législature affirme la volonté de relever le défi énergétique et de réduire la dépendance du canton aux énergies non renouvelables. Il comporte pas moins de 7 domaines d'actions en rapport avec cette politique publique.

Les points forts pour 2013 concernent la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de la loi sur l'énergie avec, en particulier, le suivi énergétique obligatoire pour les bâtiments et les obligations d'assainissement pour les bâtiments les moins performants, ainsi que l'engagement de programmes d'économie d'énergie par les quelques 600 grands consommateurs du canton. En parallèle, l'encouragement de l'assainissement énergétique des bâtiments avec des subventions sera poursuivi, en continuité des années précédentes. Enfin, le développement de projets de grandes centrales alimentées en énergie renouvelable va se poursuivre, qu'il s'agisse de projets de centrales géothermiques avec des travaux préliminaires de prospection visant à identifier les meilleurs gisements, du projet de barrage transfrontalier à Conflan ou encore de projets de centrale à biomasse, notamment des projets alimentés avec du bois naturel ou des déchets de bois.

La nouvelle conception générale de l'énergie et le nouveau plan directeur de l'énergie seront élaborés en 2013 sur la base des travaux conduits en 2012 qui s'appuieront notamment de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération dont les mesures seront mises en consultation en automne 2012.

Q01 Energie

Département responsable : DS

BUDGET

	Budget 2013	Variations B13-B12		Budget 2012	Compte 2011
		en F	en %		
CHARGES	21'150'786	21'150'786	-	-	-
30 Charges de personnel	3'348'882	3'348'882	-	-	-
31 Dépenses générales	2'091'284	2'091'284	-	-	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	3'165'300	3'165'300	-	-	-
36 Subventions accordées	12'024'640	12'024'640	-	-	-
37 Subventions redistribuées	520'000	520'000	-	-	-
39 Imputations internes	680	680	-	-	-
REVENUS	57'652'309	57'652'309	-	-	-
42 Revenus des biens	43'696'854	43'696'854	-	-	-
43 Recettes diverses	13'385'455	13'385'455	-	-	-
46 Subventions acquises	50'000	50'000	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	520'000	520'000	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	36'501'523	36'501'523	-	-	-
Coût des activités de support	-164'161	-164'161	-	-	-
Coût des prestations de moyens	-546'735	-546'735	-	-	-
COÛT COMPLET	35'790'627	35'790'627	-	-	-

POSTES

	Budget 2013	Variations B13-B12		ons B13-B12 Budget 2012	
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	22.47	22.47	-	-	-
ETP fixes	20.20	20.20	-	-	-
ETP agents spécialisés	2.27	2.27	-	-	-

Descriptif du programme

L'objectif de ce programme est de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement, afin de réduire la dépendance du canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il convient également de développer des systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, notamment en créant des réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'intégration de sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.), et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par le service de l'énergie (ScanE)

Ce programme contient la prestation suivante :

Q01.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique..

Projets prioritaires et justification des écarts

Q01 Energie (suite)

Réalisation du programme de législature

Le Conseil d'Etat veut réduire la dépendance de notre canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Cet objectif implique une réduction de la consommation, notamment grâce à l'assainissement du patrimoine bâti privé et public, ainsi que par l'accroissement des capacités de production durable et propre. Pour y parvenir, le Conseil d'Etat continue à investir dans un programme incitatif de subventions. Il entend par ailleurs s'assurer de la réalisation de projets concrets de production de nouvelles énergies renouvelables à Genève.

Parmi les nouvelles énergies renouvelables, la géothermie profonde occupe une place prépondérante. Les études d'opportunités menées sur l'ancien forage de Thônex et l'étude du potentiel géothermique du canton ont confirmé l'intérêt de développer la géothermie profonde à travers un programme cantonal de prospection et d'exploration du sous-sol. Le lancement de ce programme est prévu en 2012.

Les études préalables relatives à la construction du barrage de Conflan ont conclu à sa faisabilité environnementale et le Conseil d'Etat a décidé de soutenir ce projet et de demander aux autorités fédérales d'entamer les négociations avec les autorités françaises en vue de sa réalisation. Le Conseil d'Etat a renoncé à la construction d'une centrale chaleur force à gaz en février 2012. Il souhaite poursuivre le développement des projets de couplage chaleur-force en privilégiant des petits projets décentralisés. Enfin, le Conseil d'Etat a lancé en 2010 un projet relatif à l'utilisation de la biomasse à des fins de production d'énergie.

Autres projets d'importance stratégique

Le service de l'énergie poursuit la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi sur l'énergie, acceptées en votation populaire début 2010, dont le suivi énergétique obligatoire des dépenses de chaleur des bâtiments et les obligations d'assainissement des moins performants, ainsi que l'engagement de programmes d'économies d'énergie pour les quelques 600 grands consommateurs du canton. En 2013, ces dispositions seront appliquées pour une première tranche de bâtiments et de grands consommateurs, conformément aux dispositions règlementaires. Pour faciliter la mise en œuvre de ces dispositions, le service cantonal de l'énergie soutient financièrement le suivi de formations par les professionnels du bâtiment, par exemple pour l'établissement de diagnostic énergétique et pour l'optimisation des chaufferies, tout en maintenant des mesures incitatives pour les propriétaires souhaitant rénover ou développer le recours aux énergies renouvelables.

Les travaux relatifs à la nouvelle conception générale de l'énergie et au nouveau plan directeur de l'énergie se sont poursuivis en 2012 et seront finalisés en 2013 en intégrant la stratégie énergétique 2050 de la Confédération dont les mesures seront mises en consultation en automne 2012.

Justification des écarts

La politique publique Q n'existait pas en 2012. Par conséquent, les commentaires sur les écarts se basent, pour 2012, sur les chiffres du programme F02 "Energie".

La rubrique 30 "Charges de personnel" diminue de 0.5 million par rapport à 2012. L'explication réside dans le fait que la part de charges de personnel de la direction générale de l'environnement qui était affectée au programme F02 n'a pas été transférée sur la politique Q, car la répartition des ressources en personnel n'a pas encore été arrêtée.

En 2012, le site de Châtillon faisait partie du programme F01 "Protection de l'environnement", alors qu'en 2013, il est rattaché à la politique publique Q "Energie". Cela génère un transfert de 0.2 million en dépenses générales entre ces deux politiques publiques.

La rubrique 33 "Amortissements, provisions, irrécouvrables" présente un écart de + 0.7 million par rapport à 2012. Cela est dû, d'une part, à l'ajustement de la dotation à provision pour les subventions à l'assainissement énergétique des bâtiments octroyées, mais non encore payées (0.2 million) et, d'autre part, à un transfert de la politique F à la politique Q suite au rattachement du site de Châtillon à l'énergie plutôt qu'à l'environnement (0.5 million). Les écritures en lien avec la mise en provision des subventions a également un impact sur la rubrique 43 "Recettes diverses" à hauteur de F 5.8 millions.

La rubrique 36 "Subventions accordées" augmente de 1.1 millions en faveur des subventions à l'énergie octroyées dans le cadre de l'assainissement énergétique des bâtiments.

La rubrique 42 "Revenus de biens" diminue de 25.1 millions. Cela est dû à deux phénomènes principaux. D'une part, la redevance versée par les SIG pour l'utilisation du domaine public, qui était auparavant ventilée entre les programmes F01 "Protection de l'environnement" et F02 "Energie" est désormais rattachée uniquement à la politique publique Q "Energie". Cela génère un transfert de 5.2 millions entre les politiques publiques F et Q. D'autre part, cette

Q01 Energie (suite)

redevance payée par les SIG diminue de 30 millions par rapport à 2012, conformément à l'application de la loi 10900 du 15 décembre 2011.

Objectifs et indicateurs

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	B13	B12	C11	Valeur	Année
Favoriser le développement des sources d'énergie renouvelables par des mesures permettant leur utilisation, immédiate ou future, dans l'aménagement du territoire						
1.1 Pourcentage du territoire du canton impacté par un CET (concept énergétique territorial)	Efficience	24%			32%	2017
2. Appliquer les mesures d'utilisation économe et rationnelle de l'énergie dans le parc de bâtiments existants et auprès des grands consommateurs						
2.1 Etat d'avancement du programme d'assainissement énergétique du parc immobilier	Qualité	100%			100%	2017
2.2 Etat d'avancement du programme d'optimisation de la consommation des grands consommateurs	Efficacité	100%			100%	2017
3. Augmenter la production d'énergie renouvelable						
3.1 Nombre de m2 de panneaux solaires thermiques installés	Efficacité	N/a			N/a	2017
4. Encourager la conservation de l'énergie dans le secteur immobilier						
4.1 Nombre de réalisations exemplaires: nombre de labels Minergie P, Minergie-Eco ou Minergie-Rénovation + nombre de constructions/rénovations satisfaisant aux critères de très haute performance énergétique	Efficacité	20			40	2017
4.2 Surface énergétique des réalisations exemplaires soutenues par le canton, en m2 par an	Efficacité	30'000			60'000	2017
5. Contrôler le respect des dispositions de la loi sur l'énergie dans le domaine du bâtiment						
5.1 Nombre de chantiers contrôlés	Efficacité	20/an			20/an	2017
5.2 Taux de conformité à la loi des chantiers contrôlés	Efficacité	75%			85%	2017

Commentaires

L'objectif "optimiser l'attribution des subventions en fonction de l'efficacité attendue ou potentielle" et l'indicateur "efficacité énergétique des subventions octroyées (en F/kWh économisé ou en F/kg CO2 épargné)" ont été supprimés car certaines actions permettant de calculer l'indicateur n'étant pas quantifiables. L'indicateur ne pouvait donc pas être renseigné.

L'objectif "maintenir un délai raisonnable de traitement des demandes de subventions" et l'indicateur "délai de traitement " qui avait comme cible 10 jours ouvrables dans 80 % des cas, ont été supprimés. En effet, en 2012 ce délai est passé à plusieurs mois car toutes les décisions ont été suspendues en attente d'arbitrages budgétaires. Dès lors, cet indicateur n'était plus à même de refléter la qualité du travail de l'administration.

Objectif 1 et indicateur 1.1: La planification territoriale doit permettre la construction d'infrastructures pour l'utilisation de rejets de chaleur et/ou d'énergies renouvelables locales en adéquation avec les besoins ainsi que le développement de projets pilotes qui, à terme, permettront de réduire la consommation d'énergie fossile et/ou d'électricité, comme par exemple le réseau CADIOM ou les réseaux de distribution d'eau du lac. L'administration intervient dans le lancement de tels projets et dans leur phase de développement - intervention. Lorsqu'ils sont en phase d'exploitation, ces projets sont, en général, pilotés par des entités hors administration.

Q01 Energie (suite)

L'indicateur permet de quantifier le développement de la planification énergétique territoriale à l'échelle du territoire cantonal, hors lac. Les objectifs tiennent compte de l'évolution de la planification dans les périmètres des projets stratégiques de développement (PSD) et des grands projets.

A l'horizon 2025, la moitié du territoire cantonal devrait avoir fait l'objet d'un concept énergétique territorial contre 22% à mi-2012.

Objectif 2 : Des étapes ont été définies pour chaque année, dès 2103, comportant notamment :

Indicateur 2.1: Assainissemement du parc : nombre d'IDC (indice de dépense de chaleur) à relever, audits exigés, assainissements exigés, contrôle de la mise en œuvre des audits et assainissements. A terme, un indicateur de suivi du parc de bâtiments pourra être déduit des données servant au calcul des IDC.

Indicateur 2.2: *Grands consommateurs*: nombre de grands consommateurs astreints à choisir un modèle d'optimisation, audits exigés, objectifs validés, suivi des objectifs intermédiaires, etc.

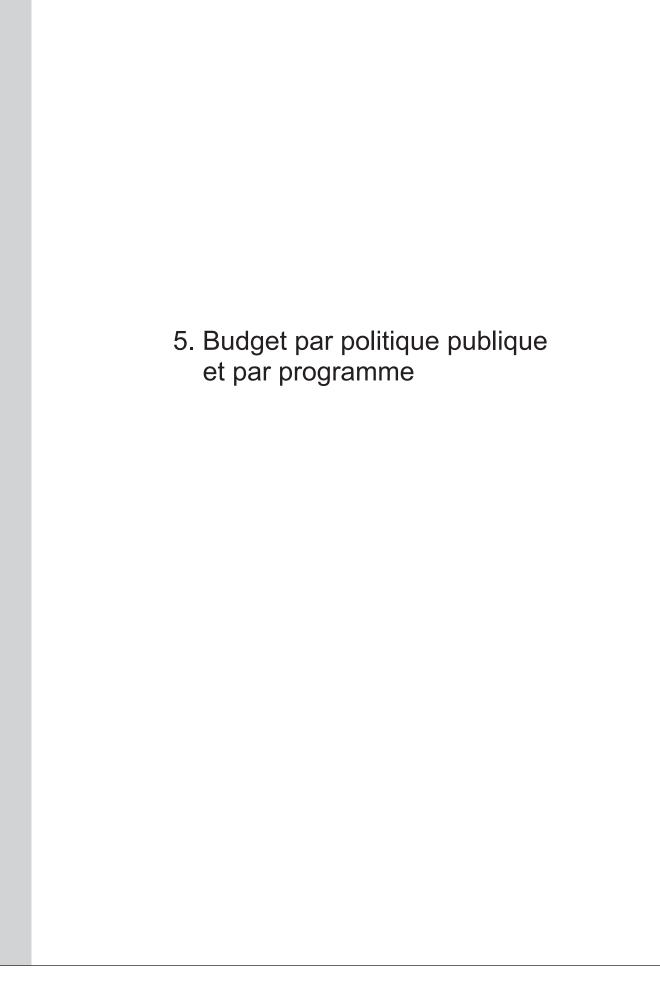
Les deux indicateurs (2.1 et 2.2.) mesurent l'état avancement en %, où l'objectif annuel de 100% correspond à une situation où toutes les tâches prévues par chaque programme (parc immobilier et grands consommateurs) ont pu être exécutées dans l'année.

Objectif 3 et indicateur 3.1: Le solaire est devenu obligatoire pour les bâtiments neufs le 5 août 2010. Avant cette date, le ScanE pouvait suivre la quantité de panneaux solaires posés car tout propriétaire qui projetait de poser des capteurs approchait le ScanE pour obtenir une subvention. Depuis le 1er janvier 2011, seule une partie (pose de panneaux au-delà du minimum légal requis) des panneaux solaires posés font encore l'objet d'une subvention. Aussi, le ScanE pourra renseigner cet indicateur sur la base du suivi des requêtes en autorisation de construire, ou mieux encore des chantiers solaires (certaines autorisations n'étant pas suivies de travaux) dès les comptes 2012 (partiellement), puis 2013.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Ces indicateurs représentent la capacité du service de l'énergie à faire évoluer les projets vers des performances meilleures que le minimum légal, notamment grâce aux subventions.

Indicateur 5.1: La simplification des procédures d'autorisation de construire introduite par le ScanE dès 2010 responsabilise les propriétaires et les professionnels et rétablit un lien de confiance entre administration et professionnels, nécessaire à l'établissement de partenariats. En contrepartie, le ScanE développe des contrôles de chantiers pour faire respecter la loi et pour améliorer les pratiques en partenariat avec les associations professionnelles.

20 chantiers contrôlés in situ correspondent à environ 4% des préavis rendus chaque année.



Récapitulation du BUDGET de Fonctionnement de l'Etat

NO	LIDELLE.	BUDGE	T 2013	VARIATION E	313 - B12		
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
RÉCAPITULA	ATION DU BUDGET DE L'ÉTAT						
	Postes fixes	14.631,489 ETP		288,485 ETP	2,0%	14.343,004 ETP	14.099,065 ETP
3	CHARGES	8.865.839.936		854.477.891	10,7	8.011.362.045	8.315.804.759,44
4	REVENUS		8.834.249.988	1.172.116.328	15,3	7.662.133.660	8.517.369.675,54
	COUVERTURE en F	-31.589.948		317.638.437		-349.228.385	201.564.916,10
	COUVERTURE en %	-0,36%		317.030.437	-91,8	-349.228.383	2,42%
	COOVERTORE OIL /6	-0,30 %			-91,0	-4,30 /6	2,42 /0
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.238.305.781		59.956.251	2,8	2.178.349.530	2.141.209.081,40
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	440.498.028		-2.121.820	-0,5	442.619.848	418.735.050,72
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	262.401.835		-20.487.165	-7,2	282.889.000	300.403.636,01
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS,	1.363.539.765		731.708.338	115,8	631.831.427	942.793.378,46
00	IRRÉCOUVRABLES	1.000.000.700		731.700.000	110,0	001.001.421	342.730.070,40
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS	567.778.746		36.692.959	6,9	531.085.787	496.190.043,10
	AFFECTATION						
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	159.446.903		-5.557.302	-3,4	165.004.205	149.663.805,16
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.793.397.265		54.552.365	1,5	3.738.844.900	3.614.991.154,44
50	OCEVENTIONS ACCORDED	0.7 30.037 .200		04.002.000	1,0	0.700.044.300	0.014.001.104,44
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	24.865.050		731.450	3,0	24.133.600	236.726.166,62
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	15.606.563		-997.185	-6,0	16.603.748	15.092.443,53
40	IMPÔTS.		5.837.913.264	310.317.594	5.6	5.527.595.670	5.637.599.113.35
.0	5.5.		0.001.010.201	0.0.0	3,5	0.027.000.070	0.001.0001.10,00
41	PATENTES ET CONCESSIONS		16.427.023	1.148.800	7,5	15.278.223	14.065.063,14
42	REVENUS DES BIENS		495.508.514	29.673.072	6,4	465.835.442	667.791.138,39
43	RECETTES DIVERSES		1.401.958.520	776.161.067	124,0	625.797.453	851.296.303,31
10	NEGETTEO BIVENOZO		1.101.000.020	770.101.007	121,0	020.707.100	001.200.000,01
44	PARTS À DES RECETTES SANS		580.957.976	49.180.618	9,2	531.777.358	623.457.723,54
	AFFECTATION						
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		131.182.412	-5.774.381	-4,2	136.956.793	135.136.636,81
46	SUBVENTIONS ACQUISES		329.830.666	11.675.293	3,7	318.155.373	336.205.086,85
70	SSSVERTIONS ASSOCIATES		020.000.000	11.073.293	5,7	515.155.575	555.255.000,65
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		24.865.050	731.450	3,0	24.133.600	236.726.166,62
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		15.606.563	-997.185	-6,0	16.603.748	15.092.443,53

Récapitulation A - FORMATION

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION B	13 - B12	BUDGET 2012	COMPTE 2011
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
A - FORMA	LTION						
	Postes fixes	7.357,109 ETP		81,843 ETP	1,1%	7.275,266 ETP	7.172,819 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	1.917.504.014	87.051.352	10.090.818 4.668.824	0,5 5,7	1.907.413.196 82.382.528	2.114.490.967,90 302.603.675,72
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-1.830.452.662 -95,46%		-5.421.994	-0,2	-1.825.030.668 -95,68%	-1.811.887.292,18 -85,69%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.118.463.383		-1.725.640	-0,2	1.120.189.023	1.102.374.526,65
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	49.592.127		1.005.779	2,1	48.586.348	44.214.407,82
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		14,80
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	22.285.675		-2.099.784	-8,6	24.385.459	36.863.922,04
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION				ND		4.127,09
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	7.379.800		1.059.800	16,8	6.320.000	8.499.419,95
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	719.514.028		11.867.662	1,7	707.646.366	715.259.690,97
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES				ND		207.084.316,42
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	269.000		-17.000	-5,9	286.000	190.542,16
42	REVENUS DES BIENS		230.901	0	0,0	230.901	119.228,76
43	RECETTES DIVERSES		35.951.240	509.273	1,4	35.441.967	36.243.452,46
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		6.990.900	450.000	6,9	6.540.900	7.172.933,70
46	SUBVENTIONS ACQUISES		43.843.310	3.761.550	9,4	40.081.760	51.872.759,89
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER				ND		207.084.316,42
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		35.000	-52.000	-59,8	87.000	110.984,50

A-FORMATION

LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION E	B13 - B12		
LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
ON						
Postes fixes	7.357,109 ETP		81,843 ETP	ND 1,1%	7.275,266 ETP	7.172,819 ETP
CHARGES	1.917.504.014		10.090.818	1	1.907.413.196	2.114.490.967,90
REVENUS		87.051.352	4.668.824	6	82.382.528	302.603.675,72
COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-1.830.452.662 -95,46%		-5.421.994	0	-1.825.030.668 -95,68%	-1.811.887.292,18 -85,69%
GNEMENT OBLIGATOIRE						
Postes fixes	3.864,525 ETP		-44,973 ETP	-1,2%	3.909,498 ETP	3.813,339 ETP
CHARGES REVENUS	601.999.070	12.719.675	-6.500.456 3.155.897	-1,1 33,0	608.499.526 9.563.778	602.019.760,96 10.295.668,19
COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-589.279.395 -97,89%		9.656.353	-0,6	-598.935.748 -98,43%	-591.724.092,76 -98,29%
CHARGES DE PERSONNEL	581.801.511		-7.766.285	-1,3	589.567.796	578.443.879,48
DÉPENSES GÉNÉRALES	16.281.317		2.233.688	15,9	14.047.629	14.583.632,77
AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOLVRABLES	2.780.578		-954.266	-25,6	3.734.844	7.392.563,70
DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	70.800		50.800	254,0	20.000	99.528,00
SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.034.464		-39.894	-3,7	1.074.357	1.497.238,50
CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	30.400		-24.500	-44,6	54.900	2.918,51
REVENUS DES BIENS		50.020	0	0,0	50.020	31.092,98
RECETTES DIVERSES		11.576.232	3.154.074	37,5	8.422.158	9.496.398,49
DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		623.400	0	0,0	623.400	349.583,20
SUBVENTIONS ACQUISES		470.023	1.823	0,4	468.200	418.593,52
GNEMENT POST-OBLIGATOIRE, FORMATION C	ONTINUE ET ORIE	NTATION				
Postes fixes	2.524,661 ETP		98,928 ETP	4,1%	2.425,733 ETP	2.428,652 ETP
CHARGES REVENUS	466.835.176	60.813.722	-7.330.636 4.589.727	-1,5 8,2	474.165.812 56.223.995	471.251.788,36 59.727.227,43
COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-406.021.454 -86,97%		11.920.363	-1,3	-417.941.817 -88,14%	-411.524.560,93 -87,33%
CHARGES DE PERSONNEL	401.403.684		4.345.322	1,1	397.058.362	391.989.351,20
DÉPENSES GÉNÉRALES	20.187.062		663.467	3,4	19.523.595	16.881.671,67
INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		14,80
AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	4.587.275		-588.944	-11,4	5.176.219	9.572.209,66
PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION				ND		4.127,09
DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	4.259.000		309.000	7,8	3.950.000	6.147.773,95
SUBVENTIONS ACCORDÉES	36.365.155		-12.052.482	-24,9	48.417.636	46.630.347,64
CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	33.000		-7.000	-17,5	40.000	26.292,35
		180.020	0	0,0	180.020	87.698,43
REVENUS DES BIENS		160.020	U	0,0	100.020	0000,10
	COUVERTURE en F COUVERTURE en F COUVERTURE en W GNEMENT OBLIGATOIRE Postes fixes CHARGES REVENUS COUVERTURE en F COUVERTURE en W CHARGES DE PERSONNEL DÉPENSES GÉNÉRALES AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS SUBVENTIONS ACCORDÉES CHARGES IMPUTATIONS INTERNES REVENUS DES BIENS RECETTES DIVERSES DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES SUBVENTIONS ACQUISES GNEMENT POST-OBLIGATOIRE, FORMATION C Postes fixes CHARGES REVENUS COUVERTURE en F COUVERTURE en W CHARGES DE PERSONNEL DÉPENSES GÉNÉRALES INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS SUBVENTIONS ACCORDÉES	CHARGES	CHARGES REVENUS	CHARGES REVENUS en FIPOstes	CHARGES REVENUS en F/Postes en %	CHARGES REVENUS IN PROPOSES IN N.

A - FORMATION

NO	LIDELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION E	B13 - B12		COMPTE 2011
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
Δ02 - ENSEI	NEMENT POST-OBLIGATOIRE, FORMATION C	ONTINUE ET ORIE	NTATION				
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS	OTTINGE ET GTALE	6.367.500	450.000	7,6	5.917.500	6.823.350,50
46	PUBLIQUES SUBVENTIONS ACQUISES		41.923.390	4.049.730	10,7	37.873.660	39.051.992,82
A03 - INTÉG	RATION, SUIVI ÉDUCATIF ET SOUTIEN AUX FAI	MILLES					
	Postes fixes	515,459 ETP		-422,966 ETP	-45,1%	938,425 ETP	930,828 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	172.023.524	9.222.937	-123.470.819 -6.346.105	-41,8 -40,8	295.494.343 15.569.042	306.081.752,67 17.976.387,06
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-162.800.587 -94,64%		117.124.714	-0,1	-279.925.301 -94,73%	-288.105.365,61 -94,13%
30	CHARGES DE PERSONNEL	71.899.664		-61.385.648	-46,1	133.285.312	131.941.295,97
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	4.821.821		-10.186.568	-67,9	15.008.389	12.749.103,39
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.783.656		-2.606.111	-59,4	4.389.767	9.430.365,01
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	93.380.423		-49.239.352	-34,5	142.619.775	147.713.572,40
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES				ND		4.086.084,60
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	137.960		-53.140	-27,8	191.100	161.331,30
42	REVENUS DES BIENS		861	0	0,0	861	437,35
43	RECETTES DIVERSES		8.523.179	-6.240.652	-42,3	14.763.831	12.982.868,28
46	SUBVENTIONS ACQUISES		663.897	-53.453	-7,5	717.350	796.012,32
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER				ND		4.086.084,60
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		35.000	-52.000	-59,8	87.000	110.984,50
A04 - HAUTE	ES ÉCOLES						
3 4	Postes fixes CHARGES REVENUS	544.792.150	786.000	-1,610 ETP 15.538.635 -239.713	-100,0% 2,9 -23,4	1,610 ETP 529.253.515 1.025.713	735.137.665,92 214.604.393,05
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-544.006.150 -99,86%		-15.778.348	0,1	-528.227.802 -99,81%	-520.533.272,87 -70,81%
30	CHARGES DE PERSONNEL			-277.553	-100,0	277.553	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES			-6.735	-100,0	6.735	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	10.576.300		-508.329	-4,6	11.084.629	10.468.783,67
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	3.050.000		700.000	29,8	2.350.000	2.252.118,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	531.165.850		15.631.252	3,0	515.534.598	519.418.532,43
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES				ND		202.998.231,82
43	RECETTES DIVERSES			-3.163	-100,0	3.163	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		786.000	-236.550	-23,1	1.022.550	11.606.161,23
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER				ND		202.998.231,82
A05 - ENSE	GNEMENT SPÉCIALISÉ.				<u> </u>		
	Postes fixes	452,464 ETP		452,464 ETP	ND		

A-FORMATION

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION E	313 - B12	DUD OFT ANA	COMPTE 2044
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
A05 - ENSEIG	GNEMENT SPÉCIALISÉ.						
3	CHARGES	131.854.094		131.854.094	ND		
4	REVENUS		3.509.018	3.509.018	ND		
					ND		
	COUVERTURE en F	-128.345.076		-128.345.076	ND		
	COUVERTURE en %	-97,34%			ND		
					ND		
30	CHARGES DE PERSONNEL	63.358.525		63.358.525	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.301.927		8.301.927	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.557.866		2.557.866	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	57.568.137		57.568.137	ND		
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	67.640		67.640	ND		
43	RECETTES DIVERSES		3.509.018	3.509.018	ND		

Récapitulation B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION B	13 - B12	BUDGET 2010	COMPTE 2011
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
B - EMPLO	I, MARCHÉ DU TRAVAIL						
	Postes fixes	329,800 ETP		-1,500 ETP	-0,5%	331,300 ETP	367,736 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	140.617.796	50.243.139	-14.408.443 -7.791.565	-9,3 -13,4	155.026.239 58.034.704	147.044.476,15 62.094.359,02
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-90.374.657 -64,27%		6.616.878	2,7	-96.991.535 -62,56%	-84.950.117,13 -57,77%
30	CHARGES DE PERSONNEL	46.179.125		-1.931.256	-4,0	48.110.381	53.871.862,77
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.953.571		73.683	3,9	1.879.888	1.882.694,94
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	331.100		-870	-0,3	331.970	901.388,96
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	91.800.000		-12.550.000	-12,0	104.350.000	90.074.324,83
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	350.000		0	0,0	350.000	301.683,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	4.000		0	0,0	4.000	12.521,65
41	PATENTES ET CONCESSIONS		82.100	0	0,0	82.100	80.700,00
42	REVENUS DES BIENS				ND		68,18
43	RECETTES DIVERSES		15.407.881	-2.994.565	-16,3	18.402.446	16.927.107,82
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		34.750.158	-4.800.000	-12,1	39.550.158	45.080.006,65
46	SUBVENTIONS ACQUISES		3.000	3.000	ND		6.476,37

B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

NO NO	LIBET -	BUDGE	T 2013	VARIATION	B13 - B12		
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
D. EMBLOL	MARQUÉ DU TRAVAII						
B - EMPLOI,	MARCHÉ DU TRAVAIL				ND		
3	Postes fixes CHARGES	329,800 ETP 140.617.796		-1,500 ETP -14.408.443	-0,5% -9	331,300 ETP 155.026.239	367,736 ETP 147.044.476,15
4	REVENUS		50.243.139	-7.791.565	-13	58.034.704	62.094.359,02
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-90.374.657 -64,27%		6.616.878	3	-96.991.535 -62,56%	-84.950.117,13 -57,77%
B01 - RÉINS	ERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS						
	Postes fixes	266,500 ETP		-3,500 ETP	-1,3%	270,000 ETP	308,536 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	131.326.830	47.079.037	-14.610.589 -7.798.494	-10,0 -14,2	145.937.419 54.877.531	138.570.800,55 59.146.680,59
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-84.247.793 -64,15%		6.812.095	2,8	-91.059.888 -62,40%	-79.424.119,96 -57,32%
30	CHARGES DE PERSONNEL	37.526.884		-2.055.684	-5,2	39.582.568	45.822.742,37
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.458.846		-4.035	-0,3	1.462.881	1.569.394,15
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	187.100		-870	-0,5	187.970	796.604,85
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	91.800.000		-12.550.000	-12,0	104.350.000	90.074.324,83
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	350.000		0	0,0	350.000	301.683,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	4.000		0	0,0	4.000	6.051,35
41	PATENTES ET CONCESSIONS		82.100	0	0,0	82.100	80.700,00
43	RECETTES DIVERSES		13.893.937	-3.001.494	-17,8	16.895.431	15.560.957,22
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		33.100.000	-4.800.000	-12,7	37.900.000	43.498.547,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		3.000	3.000	ND		6.476,37
B02 - SURVE	EILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL				ı		
	Postes fixes	63,300 ETP		2,000 ETP	3,3%	61,300 ETP	59,200 ETP
3	CHARGES	9.290.966		202.146	2,2	9.088.820	8.473.675,60
4	REVENUS		3.164.102	6.929	0,2	3.157.173	2.947.678,43
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-6.126.864 -65,94%		-195.217	1,0	-5.931.647 -65,26%	-5.525.997,17 -65,21%
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.652.241		124.428	1,5	8.527.813	8.049.120,40
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	494.725		77.718	18,6	417.007	313.300,79
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	144.000		0	0,0	144.000	104.784,11
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		6.470,30
42	REVENUS DES BIENS				ND		68,18
43	RECETTES DIVERSES		1.513.944	6.929	0,5	1.507.015	1.366.150,60
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.650.158	0	0,0	1.650.158	1.581.459,65
	PUBLIQUES					l	

Récapitulation C - ACTION SOCIALE

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION B	113 - B12	BUDGET 2012	COMPTE 0011
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
C - ACTIO	N SOCIALE						
	Postes fixes	160,577 ETP		3,108 ETP	2,0%	157,469 ETP	143,658 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	765.605.476	183.942.072	30.778.693 -3.882.792	4,2 -2,1	734.826.783 187.824.864	695.444.924,50 187.756.195,55
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-581.663.404 -75,97%		-34.661.485	2,1	-547.001.919 -74,44%	-507.688.728,95 -73,00%
30	CHARGES DE PERSONNEL	19.908.451		-98.971	-0,5	20.007.422	18.790.409,56
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	657.456		-66.828	-9,2	724.284	746.326,80
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	51.590.880		-4.251.120	-7,6	55.842.000	58.224.602,71
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	691.851.688		35.195.611	5,4	656.656.077	615.997.047,29
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.200.000		0	0,0	1.200.000	1.415.662,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	397.000		0	0,0	397.000	270.876,14
42	REVENUS DES BIENS				ND		3.165,17
43	RECETTES DIVERSES		52.982.658	-4.082.792	-7,2	57.065.450	62.072.049,94
46	SUBVENTIONS ACQUISES		129.759.414	200.000	0,2	129.559.414	124.265.318,44
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.200.000	0	0,0	1.200.000	1.415.662,00

C - ACTION SOCIALE

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION E	313 - B12		0011075 0011
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
C - ACTION S	SOCIALE						
3	Postes fixes CHARGES	160,577 ETP 765.605.476		3,108 ETP 30.778.693	2,0% ND	157,469 ETP 734.826.783	143,658 ETP 695.444.924,50
4	REVENUS	765.605.476	183.942.072	-3.882.792	-2	187.824.864	187.756.195,55
-	COUVERTURE en F	-581.663.404	100.542.072	-34.661.485		-547.001.919	-507.688.728,95
	COUVERTURE en %	-75,97%			2	-74,44%	-73,00%
C01 - ACCÈS	S À L'ASSURANCE-MALADIE						
	Postes fixes	28,350 ETP		0,403 ETP	1,4%	27,947 ETP	25,011 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	363.373.683	175.722.956	5.122.341 -4.100.932	1,4 -2,3	358.251.342 179.823.888	330.664.301,65 179.255.587,73
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-187.650.727 -51,64%		-9.223.273	3,7	-178.427.454 -49,81%	-151.408.713,91 -45,79%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.660.782		20.417	0,6	3.640.365	3.258.384,50
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	233.369		2.392	1,0	230.977	304.901,79
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	43.600.000		-4.800.000	-9,9	48.400.000	50.422.762,72
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	315.879.532		9.899.532	3,2	305.980.000	276.678.252,63
42	REVENUS DES BIENS				ND	ļ	571,49
43	RECETTES DIVERSES		45.964.543	-4.300.932	-8,6	50.265.475	55.276.679,44
46	SUBVENTIONS ACQUISES		129.758.413	200.000	0,2	129.558.413	123.978.336,81
C02 - SOUTI	EN À LA FAMILLE						
	Postes fixes	46,390 ETP		-0,043 ETP	-0,1%	46,433 ETP	43,680 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	55.620.894	5.225.093	9.161.726 -652	19,7 0,0	46.459.168 5.225.745	34.923.705,27 5.661.940,62
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-50.395.801 -90,61%		-9.162.378	2,1	-41.233.423 -88,75%	-29.261.764,65 -83,79%
30	CHARGES DE PERSONNEL	5.695.386		-75.835	-1,3	5.771.221	5.267.694,37
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	222.020		-45.510	-17,0	267.530	238.513,03
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS,	7.500.880		500.880	7,2	7.000.000	6.842.476,26
36	IRRÉCOUVRABLES SUBVENTIONS ACCORDÉES	41.837.609		8.782.192	26,6	33.055.417	22.310.114,57
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	365.000		0	0,0	365.000	264.907,04
42	REVENUS DES BIENS				ND		395,65
43	RECETTES DIVERSES		5.224.092	-652	0,0	5.224.744	5.617.627,98
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.001	0	0,0	1.001	43.916,99
C03 - MISE E	EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'A	CTION SOCIALE		<u> </u>			ļ
	Postes fixes	6,245 ETP		-0,167 ETP	-2,6%	6,411 ETP	5,723 ETP
3	CHARGES REVENUS	299.187.873	1.102.605	13.887.140 -30.750	4,9 -2,7	285.300.733 1.133.355	282.657.682,35 806.788,47
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-298.085.268 -99,63%		-13.917.890	0,0	-284.167.378 -99,60%	-281.850.893,88 -99,71%
30	CHARGES DE PERSONNEL	977.245		-77.241	-7,3	1.054.486	968.301,17

C - ACTION SOCIALE

NO		BUDGE	T 2013	VARIATION E	313 - B12		
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
C03 - MISE E	NOEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'AC	TION SOCIALE					
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	70.054		-25.591	-26,8	95.645	68.271,70
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	402.000		0	0,0	402.000	397.869,74
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	297.738.574		13.989.972	4,9	283.748.602	281.223.239,74
42	REVENUS DES BIENS				ND		1.868,33
43	RECETTES DIVERSES		1.102.605	-30.750	-2,7	1.133.355	598.315,19
46	SUBVENTIONS ACQUISES				ND		206.604,94
C04 - PROTE	ECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS TUTI	ELLE ET CURATEL	LE				
	Postes fixes	78,850 ETP		2,950 ETP	3,9%	75,900 ETP	68,550 ETP
3	CHARGES	9.682.823		54.453	0,6	9.628.370	9.859.057,53
4	REVENUS		691.311	250.132	56,7	441.179	541.651,80
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-8.991.512 -92,86%		195.679	-2,7	-9.187.191 -95,42%	-9.317.405,73 -94,51%
30	CHARGES DE PERSONNEL	9.448.291		47.918	0,5	9.400.373	9.165.426,15
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	122.532		6.535	5,6	115.997	126.453,78
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	40.000		0	0,0	40.000	544.374,66
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	40.000		0	0,0	40.000	16.833,84
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	32.000		0	0,0	32.000	5.969,10
43	RECETTES DIVERSES		691.311	250.132	56,7	441.179	541.651,80
C05 - ACTIO	NS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
	Postes fixes	0,743 ETP		-0,036 ETP	-4,6%	0,778 ETP	0,694 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	37.740.202	1.200.107	2.553.032 -590	7,3 0,0	35.187.170 1.200.697	37.340.177,70 1.490.226,93
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-36.540.095 -96,82%		-2.553.622	0,2	-33.986.473 -96,59%	-35.849.950,77 -96,01%
30	CHARGES DE PERSONNEL	126.748		-14.229	-10,1	140.977	130.603,36
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	9.481		-4.654	-32,9	14.135	8.186,50
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	48.000		48.000	ND		17.119,33
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	36.355.973		2.523.915	7,5	33.832.058	35.768.606,51
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.200.000		0	0,0	1.200.000	1.415.662,00
42	REVENUS DES BIENS				ND		329,71
43	RECETTES DIVERSES		107	-590	-84,7	697	37.775,53
46	SUBVENTIONS ACQUISES				ND		36.459,70
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.200.000	0	0,0	1.200.000	1.415.662,00
	_						

Récapitulation D - PERSONNES ÂGÉES

NO	LIDELLE.	BUDGE	T 2013	VARIATION B	13 - B12	DUDOET 0010	0014575 0044
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
D - PERSO	NNES ÅGÉES						
	Postes fixes	64,676 ETP		-0,290 ETP	-0,4%	64,966 ETP	63,785 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	460.812.836	92.582.288	11.276.008 1.245.718	2,5 1,4	449.536.828 91.336.570	450.828.900,43 91.248.698,57
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-368.230.548 -79,91%		-10.030.290	0,3	-358.200.258 -79,68%	-359.580.201,86 -79,76%
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.881.459		-334.125	-4,1	8.215.584	7.838.518,25
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	410.182		-22.952	-5,3	433.134	428.980,82
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		5.058,88
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	24.245.620		429.733	1,8	23.815.887	23.125.008,68
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	428.269.749		11.203.352	2,7	417.066.397	419.410.472,02
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.826		0	0,0	5.826	20.861,77
42	REVENUS DES BIENS		7.976	1	0,0	7.975	2.792,96
43	RECETTES DIVERSES		33.353.022	1.245.717	3,9	32.107.305	33.157.328,60
46	SUBVENTIONS ACQUISES		59.221.290	0	0,0	59.221.290	58.088.577,01

D - PERSONNES ÂGÉES

NO		BUDGE	T 2013	VARIATION E	313 - B12		
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
D DEDOO!	NEO ŜOĆEO						
D - PERSON	NES AGEES				ND		
3	Postes fixes CHARGES	64,676 ETP 460.812.836		-0,290 ETP 11.276.008	-0,4% 3	64,966 ETP 449.536.828	63,785 ETP 450.828.900,43
4	REVENUS		92.582.288	1.245.718	1	91.336.570	91.248.698,57
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-368.230.548 -79,91%		-10.030.290	0	-358.200.258 -79,68%	-359.580.201,86 -79,76%
D01 - MISE E	EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FA	VEUR DES PERSC	NNES ÂGÉES				
	Postes fixes	6,039 ETP		-0,290 ETP	-4,6%	6,329 ETP	5,643 ETP
3	CHARGES	124.858.291		-5.003.184	-3,9	129.861.475	130.564.072,18
4	REVENUS		23.683	10.729	82,8	12.954	619.761,45
	COUVERTURE en F	-124.834.608		5.013.913		-129.848.521	-129.944.310,72
	COUVERTURE en %	-99,98%			0,0	-99,99%	-99,53%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.030.883		-115.739	-10,1	1.146.622	1.062.240,67
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	77.112		-37.872	-32,9	114.984	66.583,53
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.446.800		-152.867	-4,2	3.599.667	3.493.547,82
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	120.303.496		-4.696.706	-3,8	125.000.202	125.941.700,15
42	REVENUS DES BIENS				ND		2.681,61
43	RECETTES DIVERSES		23.683	10.729	82,8	12.954	320.540,99
46	SUBVENTIONS ACQUISES				ND		296.538,86
D02 - SOUTI	EN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES Â	GÉES					
	Postes fixes	58,637 ETP		0,000 ETP	0,0%	58,637 ETP	58,143 ETP
3	CHARGES	335.954.544		16.279.191	5,1	319.675.353	320.264.828,25
4	REVENUS		92.558.605	1.234.989	1,4	91.323.616	90.628.937,11
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-243.395.939 -72,45%		-15.044.202	1,4	-228.351.737 -71,43%	-229.635.891,14 -71,70%
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.850.575		-218.387	-3,1	7.068.962	6.776.277,58
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	333.070		14.920	4,7	318.150	362.397,29
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		5.058,88
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	20.798.820		582.600	2,9	20.216.220	19.631.460,86
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	307.966.253		15.900.058	5,4	292.066.195	293.468.771,87
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.826		0	0,0	5.826	20.861,77
42	REVENUS DES BIENS		7.976	1	0,0	7.975	111,36
43	RECETTES DIVERSES		33.329.339	1.234.988	3,8	32.094.351	32.836.787,61
46	SUBVENTIONS ACQUISES		59.221.290	0	0,0	59.221.290	57.792.038,15
						1	I

Récapitulation E - HANDICAP

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION B	13 - B12	BUDGET 2012	COMPTE COAS
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGE1 2012	COMPTE 2011
E - HANDIO	CAP						
	Postes fixes	48,647 ETP		-0,318 ETP	-0,7%	48,965 ETP	47,857 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	393.221.061	68.454.368	-5.491.260 879.529	-1,4 1,3	398.712.321 67.574.839	375.427.738,26 62.619.409,54
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-324.766.693 -82,59%		6.370.789	-0,6	-331.137.482 -83,05%	-312.808.328,72 -83,32%
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.040.788		-283.600	-4,5	6.324.388	5.655.013,35
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	323.346		-30.894	-8,7	354.240	313.168,56
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		3.350,17
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	14.633.780		-48.000	-0,3	14.681.780	13.153.554,37
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	372.218.974		-5.128.765	-1,4	377.347.739	356.288.836,44
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	4.174		0	0,0	4.174	13.815,38
42	REVENUS DES BIENS		47.810	-1	0,0	47.811	3.019,11
43	RECETTES DIVERSES		25.977.549	879.530	3,5	25.098.019	24.018.779,36
46	SUBVENTIONS ACQUISES		42.429.009	0	0,0	42.429.009	38.597.611,06

E-HANDICAP

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION I	B13 - B12		
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
E - HANDICA	P				ND		
3	Postes fixes CHARGES	48,647 ETP 393.221.061		-0,318 ETP - 5.491.260	-0,7%	48,965 ETP 398.712.321	47,857 ETP 375.427.738,26
4	REVENUS		68.454.368	879.529	1	67.574.839	62.619.409,54
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-324.766.693 -82,59%		6.370.789	-1	-331.137.482 -83,05%	-312.808.328,72 -83,32%
E01 - MISE E	N OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FA	VEUR DES PERSO	NNES HANDICAP	ÉES			
	Postes fixes	6,633 ETP		-0,318 ETP	-4,6%	6,951 ETP	6,198 ETP
3	CHARGES	173.906.606		2.554.583	1,5	171.352.023	163.341.562,71
4	REVENUS		2.141.350	-5.270	-0,2	2.146.620	2.601.842,14
	COUVERTURE en F	-171.765.256		-2.559.853		-169.205.403	-160.739.720,57
	COUVERTURE en %	-98,77%			0,0	-98,75%	-98,41%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.132.282		-127.122	-10,1	1.259.404	1.166.723,36
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	84.697		-41.588	-32,9	126.285	73.132,73
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	150.000		-48.000	-24,2	198.000	152.932,69
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	172.539.627		2.771.293	1,6	169.768.334	161.948.773,93
42	REVENUS DES BIENS		42.096	0	0,0	42.096	2.945,37
43	RECETTES DIVERSES		2.098.955	-5.270	-0,3	2.104.225	2.273.140,76
46	SUBVENTIONS ACQUISES		299	0	0,0	299	325.756,01
E02 - SOUTII	EN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES H	ANDICAPÉES					
	Postes fixes	42,014 ETP		0,000 ETP	0,0%	42,014 ETP	41,660 ETP
3	CHARGES	219.314.456		-8.045.842	-3,5	227.360.298	212.086.175,55
4	REVENUS		66.313.019	884.800	1,4	65.428.219	60.017.567,40
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-153.001.437 -69,76%		8.930.642	-2,0	-161.932.079 -71,22%	-152.068.608,15 -71,70%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.908.506		-156.478	-3,1	5.064.984	4.488.289,98
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	238.649		10.694	4,7	227.955	240.035,83
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		3.350,17
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	14.483.780		0	0,0	14.483.780	13.000.621,68
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	199.679.347		-7.900.058	-3,8	207.579.405	194.340.062,51
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	4.174		0	0,0	4.174	13.815,38
42	REVENUS DES BIENS		5.714	-1	0,0	5.715	73,74
43	RECETTES DIVERSES		23.878.594	884.800	3,8	22.993.794	21.745.638,60
46	SUBVENTIONS ACQUISES		42.428.710	0	0,0	42.428.710	38.271.855,05
					,		

Récapitulation F - ENVIRONNEMENT

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION B	13 - B12	BUDOFT 2010	COMPTE 2014
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
F - ENVIRO	DNNEMENT						
	Postes fixes	248,286 ETP		-22,987 ETP	-8,5%	271,273 ETP	244,650 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	104.283.819	83.822.310	-19.584.717 -82.137.036	-15,8 -49,5	123.868.536 165.959.346	145.108.207,45 112.724.808,25
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-20.461.509 -19,62%		-62.552.319	-157,7	42.090.810 33,98%	-32.383.399,20 -22,32%
30	CHARGES DE PERSONNEL	38.359.903		-3.598.962	-8,6	41.958.865	37.608.832,72
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	29.628.913		-3.023.496	-9,3	32.652.409	32.659.457,51
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		62.449,69
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	7.004.490		-1.255.672	-15,2	8.260.162	36.715.971,37
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	162.850		0	0,0	162.850	161.943,25
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	137.125		0	0,0	137.125	352.294,85
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	6.411.159		-11.927.461	-65,0	18.338.620	14.360.280,56
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	22.140.650		211.450	1,0	21.929.200	22.880.330,20
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	438.729		9.424	2,2	429.305	306.647,30
41	PATENTES ET CONCESSIONS		15.353.340	1.000.000	7,0	14.353.340	13.612.072,14
42	REVENUS DES BIENS		4.002.000	-76.179.533	-95,0	80.181.533	18.213.996,69
43	RECETTES DIVERSES		32.940.797	-10.777.556	-24,7	43.718.353	51.818.623,06
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.792.080	0	0,0	1.792.080	207.642,74
46	SUBVENTIONS ACQUISES		6.985.943	3.608.603	106,8	3.377.340	5.635.841,42
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		22.140.650	211.450	1,0	21.929.200	22.880.330,20
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		607.500	0	0,0	607.500	356.302,00
							l

F - ENVIRONNEMENT

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION E	B13 - B12		COMPTE COM
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
F - ENVIRON	NEMENT						
	Postes fixes	248,286 ETP		-22,987 ETP	ND -8,5%	271,273 ETP	244,650 ETP
3	CHARGES	104.283.819		-19.584.717	-16	123.868.536	145.108.207,45
4	REVENUS		83.822.310	-82.137.036	-49	165.959.346	112.724.808,25
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-20.461.509 -19,62%		-62.552.319	-158	42.090.810 33,98%	-32.383.399,20 -22,32%
F01 - PROTE	CTION DE L'ENVIRONNEMENT						
	Postes fixes	75,112 ETP		1,265 ETP	1,7%	73,847 ETP	57,118 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	27.125.310	14.879.803	-1.177.211 -4.515.543	-4,2 -23,3	28.302.521 19.395.346	31.619.698,90 22.577.463,92
	COUVERTURE en F	-12.245.508		-3.338.333		-8.907.175	-9.042.234,98
	COUVERTURE en %	-45,14%		-5.556.555	43,4	-31,47%	-28,60%
30	CHARGES DE PERSONNEL	13.387.527		551.650	4,3	12.835.877	10.301.993,89
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	12.796.319		-493.905	-3,7	13.290.224	14.973.012,92
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		54.955,73
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	556.060		-1.143.121	-67,3	1.699.181	3.871.390,82
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS	162.850		0	0,0	162.850	161.943,25
35	AFFECTATION DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	42.625		0	0,0	42.625	52.294,80
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	150.000		-99.859	-40,0	249.859	2.187.128,67
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	29.929		8.024	36,6	21.905	16.978,82
42	REVENUS DES BIENS		0	-7.489.510	-100,0	7.489.510	6.019.017,00
43	RECETTES DIVERSES		10.429.543	473.967	4,8	9.955.576	10.428.338,89
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.694.360	0	0,0	1.694.360	127.517,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.755.900	2.500.000	976,9	255.900	6.002.591,03
F02 - ENERG	GIE						
	Postes fixes			-22,952 ETP	-100,0%	22,952 ETP	16,732 ETP
3 4	CHARGES REVENUS			-19.584.820 -77.047.542	-100,0 -100,0	19.584.820 77.047.542	27.154.505,60 17.791.086,80
7	NEVENOS			-17.047.042	-100,0	77.047.542	17.731.000,00
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %			-57.462.722	-100,0	57.462.722 293,40%	-9.363.418,80 -34,48%
30	CHARGES DE PERSONNEL			-3.872.613	-100,0	3.872.613	2.985.516,76
31	DÉPENSES GÉNÉRALES			-1.893.505	-100,0	1.893.505	1.679.611,37
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		7.493,96
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES			-2.450.150	-100,0	2.450.150	15.365.506,00
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS				ND		213.331,30
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES			-10.917.552	-100,0	10.917.552	6.451.566,78
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES			-450.000	-100,0	450.000	449.970,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES			-1.000	-100,0	1.000	1.509,43
							I

F - ENVIRONNEMENT

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION E	313 - B12		COMPTE
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
F02 - ENERG	215						
42 42	REVENUS DES BIENS			-68.783.023	-100,0	68.783.023	8.096.616,19
43	RECETTES DIVERSES			-7.764.519	-100,0	7.764.519	9.136.285,21
46	SUBVENTIONS ACQUISES			-50.000	-100,0	50.000	108.215,40
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER			-450.000	-100,0	450.000	449.970,00
F03 - GESTIC	ON DES EAUX						
1	Postes fixes	72,253 ETP		-1,300 ETP	-1,8%	73,553 ETP	71,600 ETP
3	CHARGES	23.136.165		-1.247.638	-5,1	24.383.803	33.999.651,28
4	REVENUS	2011001100	33.919.890	2.562.086	8,2	31.357.804	33.874.117,62
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	10.783.725 46,61%		3.809.724	63,0	6.974.001 28,60%	-125.533,66 -0,37%
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.793.885		-4.633	0,0	10.798.518	10.342.626,75
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.700.870		-1.388.750	-13,8	10.089.620	8.500.842,15
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.725.210		647.745	31,2	2.077.465	14.471.134,39
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	75.000		0	0,0	75.000	63.817,60
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	779.400		-502.800	-39,2	1.282.200	576.373,09
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	61.800		800	1,3	61.000	44.857,30
41	PATENTES ET CONCESSIONS		15.023.340	1.000.000	7,1	14.023.340	13.353.982,64
42	REVENUS DES BIENS		75.000	0	0,0	75.000	82.473,10
43	RECETTES DIVERSES		15.461.910	108	0,0	15.461.802	22.218.397,56
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		97.720	0	0,0	97.720	80.125,74
46	SUBVENTIONS ACQUISES		3.261.420	1.561.978	91,9	1.699.442	-1.860.861,42
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		500	0	0,0	500	
F04 - NATUR	RE ET PAYSAGE						
	Postes fixes	77,703 ETP		-1,000 ETP	-1,3%	78,703 ETP	77,450 ETP
3	CHARGES	23.265.771		2.124.171	10,0	21.141.600	22.118.893,04
4	REVENUS		10.439.272	-63.973	-0,6	10.503.245	14.597.435,42
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-12.826.499 -55,13%		-2.188.144	9,6	-10.638.355 -50,32%	-7.521.457,62 -34,00%
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.351.208		-500.836	-4,6	10.852.044	10.357.625,17
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	7.195.844		896.134	14,2	6.299.710	6.765.389,67
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.632.510		1.677.323	85,8	1.955.187	2.900.174,25
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	849.259		-8.500	-1,0	857.759	837.721,00
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	904.250		59.250	7,0	845.000	1.026.646,50
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	332.700		800	0,2	331.900	231.336,45
44	PATENTES ET CONCESSIONS		330.000	0	0,0	330.000	258.089,50
41							

F - ENVIRONNEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2013		VARIATION B13 - B12			
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
F04 - NATUF	RE ET PAYSAGE						
43	RECETTES DIVERSES		3.913.399	180.152	4,8	3.733.247	7.700.679,06
46	SUBVENTIONS ACQUISES		757.623	-396.375	-34,3	1.153.998	1.239.827,96
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		904.250	59.250	7,0	845.000	1.026.646,50
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		607.000	0	0,0	607.000	356.302,00
F05 - POLITI	QUE AGRICOLE						
	Postes fixes	23,218 ETP		1,000 ETP	4,5%	22,218 ETP	21,750 ETP
3	CHARGES	30.756.573		300.781	1,0	30.455.792	30.215.458,63
4	REVENUS		24.583.344	-3.072.065	-11,1	27.655.409	23.884.704,49
	COUVERTURE en F	-6.173.229		-3.372.846		-2.800.383	-6.330.754,14
	COUVERTURE en %	-20,07%			118,3	-9,19%	-20,95%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.827.283		227.470	6,3	3.599.813	3.621.070,15
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	935.880		-143.470	-13,3	1.079.350	740.601,40
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	90.710		12.531	16,0	78.179	107.765,91
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	19.500		0	0,0	19.500	22.851,15
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	4.632.500		-398.750	-7,9	5.031.250	4.307.491,02
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	21.236.400		602.200	2,9	20.634.200	21.403.713,70
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	14.300		800	5,9	13.500	11.965,30
43	RECETTES DIVERSES		3.135.944	-3.667.265	-53,9	6.803.209	2.334.922,34
46	SUBVENTIONS ACQUISES		211.000	-7.000	-3,2	218.000	146.068,4
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		21.236.400	602.200	2,9	20.634.200	21.403.713,70

Récapitulation G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION B	13 - B12	BUDGET 2012	COMPTE 2011
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
G - AMÉNA	GEMENT ET LOGEMENT						
	Postes fixes	285,918 ETP		48,700 ETP	20,5%	237,218 ETP	234,063 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	137.276.123	37.223.290	3.838.747 4.402.222	2,9 13,4	133.437.376 32.821.068	117.546.573,51 33.586.751,77
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-100.052.833 -72,88%		563.475	-3,3	-100.616.308 -75,40%	-83.959.821,74 -71,43%
30	CHARGES DE PERSONNEL	41.626.008		963.195	2,4	40.662.813	36.939.500,93
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	15.629.092		-1.965.496	-11,2	17.594.588	10.611.931,56
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	8.207.301		4.648.972	130,7	3.558.329	5.663.158,37
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	126.195		0	0,0	126.195	124.000,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	71.595.402		200.000	0,3	71.395.402	64.120.848,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	92.125		-7.924	-7,9	100.049	87.134,65
42	REVENUS DES BIENS		79.700	0	0,0	79.700	82.269,98
43	RECETTES DIVERSES		34.884.690	4.492.522	14,8	30.392.168	31.302.940,45
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.995.400	-100.800	-4,8	2.096.200	2.028.093,74
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		263.500	10.500	4,2	253.000	173.447,60

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION I	B13 - B12	DUD CET	COMPTE
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
0 AMÉNAO	EMENT ET LOGEMENT						
G - AMENAG	EMENT ET LOGEMENT				MD		
3	Postes fixes CHARGES	285,918 ETP 137.276.123		48,700 ETP 3.838.747	ND 20,5% 3	237,218 ETP 133.437.376	234,063 ETP 117.546.573,51
4	REVENUS		37.223.290	4.402.222	13	32.821.068	33.586.751,77
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-100.052.833 -72,88%		563.475	-3	-100.616.308 -75,40%	-83.959.821,74 -71,43%
G01 - ACCÈS	S AU LOGEMENT						
	Postes fixes	55,400 ETP		-0,100 ETP	-0,2%	55,500 ETP	50,763 ETP
3	CHARGES	75.277.149		74.129	0,1	75.203.020	73.790.648,91
4	REVENUS		12.581.156	626.651	5,2	11.954.505	12.647.575,00
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-62.695.993 -83,29%		552.522	-1,0	-63.248.515 -84,10%	-61.143.073,91 -82,86%
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.683.992		-380.307	-4,7	8.064.299	7.151.822,30
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	173.557		0	0,0	173.557	104.043,15
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.839.600		-245.564	-11,8	2.085.164	2.615.071,61
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	65.499.000		700.000	1,1	64.799.000	63.839.443,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	81.000		0	0,0	81.000	80.268,85
42	REVENUS DES BIENS		79.700	0	0,0	79.700	82.120,30
43	RECETTES DIVERSES		10.581.456	791.651	8,1	9.789.805	10.593.922,70
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.920.000	-165.000	-7,9	2.085.000	1.971.532,00
G02 - AMÉN	AGEMENT DU TERRITOIRE				ı		
	Postes fixes	90,240 ETP		35,680 ETP	65,4%	54,560 ETP	54,860 ETP
3	CHARGES	29.311.922		-1.691.263	-5,5	31.003.185	21.192.152,91
4	REVENUS		378.217	-313	-0,1	378.530	361.683,70
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-28.933.705 -98,71%		1.690.950	-0,1	-30.624.655 -98,78%	-20.830.469,21 -98,29%
30	CHARGES DE PERSONNEL	14.298.739		161.759	1,1	14.136.980	11.398.160,17
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.690.588		-1.840.684	-11,1	16.531.272	9.481.882,33
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	139.200		-10.198	-6,8	149.398	139.210,41
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	126.195		0	0,0	126.195	124.000,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	57.200		0	0,0	57.200	48.200,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES			-2.140	-100,0	2.140	700,00
42	REVENUS DES BIENS				ND		35,87
43	RECETTES DIVERSES		378.217	-313	-0,1	378.530	361.647,83
G03 - CONFO	DRMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTI	IERS			ı	<u> </u>	I
	Postes fixes	83,510 ETP		6,520 ETP	8,5%	76,990 ETP	81,040 ETP

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION E	313 - B12	DUDGET 2015	COMPTE 2044
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
CO2 CONE	ORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHAN	TIEDE					
3	CHARGES	23.622.158		4.869.730	26,0	18.752.428	14.575.275,42
4	REVENUS	20.022.100	7.622.140	-34.403	-0,4	7.656.543	3.248.243,52
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-16.000.018 -67,73%		-4.904.133	14,5	-11.095.885 -59,17%	-11.327.031,90 -77,71%
30	CHARGES DE PERSONNEL	11.700.445		755.137	6,9	10.945.308	11.277.749,66
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	243.285		-113.812	-31,9	357.097	567.978,86
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	5.634.101		4.734.089	526,0	900.012	2.491.308,40
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	6.039.202		-500.000	-7,6	6.539.202	233.205,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.125		-5.684	-52,6	10.809	5.033,50
42	REVENUS DES BIENS				ND		0,30
43	RECETTES DIVERSES		7.557.140	597	0,0	7.556.543	3.188.388,37
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		65.000	-35.000	-35,0	100.000	59.854,85
G04 - GÉOD	ONNÉES DE RÉFÉRENCE ET GARANTIE DES	DROITS RÉELS					
	Postes fixes	56,768 ETP		6,600 ETP	13,2%	50,168 ETP	47,400 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	9.064.894	16.641.777	586.151 3.810.287	6,9 29,7	8.478.743 12.831.490	7.988.496,27 17.329.249,55
4	REVENUS		16.641.777	3.610.267	29,1	12.831.490	17.329.249,55
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	7.576.883 83,58%		3.224.136	62,8	4.352.747 51,34%	9.340.753,28 116,93%
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.942.832		426.606	5,7	7.516.226	7.111.768,80
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	521.662		-11.000	-2,1	532.662	458.027,22
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	594.400		170.645	40,3	423.755	417.567,95
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	6.000		-100	-1,6	6.100	1.132,30
					ND		113,51
42	REVENUS DES BIENS						
	REVENUS DES BIENS RECETTES DIVERSES		16.367.877	3.700.587	29,2	12.667.290	17.158.981,55
42			16.367.877 75.400	3.700.587 64.200	29,2 573,2	12.667.290 11.200	17.158.981,55 56.561,74

Récapitulation H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION B	313 - B12	BUIDOET 2010	COMPTE 2014
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
H - SÉCUR	RITÉ ET POPULATION						
_	Postes fixes	3.148,196 ETP		106,181 ETP	3,5%	3.042,014 ETP	2.993,253 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	572.213.397	218.154.593	30.835.129 6.195.631	5,7 2,9	541.378.268 211.958.962	594.630.755,94 282.966.436,24
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-354.058.804 -61,88%		-24.639.498	1,7	-329.419.306 -60,85%	-311.664.319,69 -52,41%
30	CHARGES DE PERSONNEL	437.311.252		12.371.384	2,9	424.939.868	418.187.133,37
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	50.852.659		2.456.484	5,1	48.396.175	43.439.844,44
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	29.918.400		21.396.091	251,1	8.522.309	76.815.915,69
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	15.049.841		-4.495.500	-23,0	19.545.341	18.884.315,75
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	36.357.665		-397.134	-1,1	36.754.799	34.188.225,81
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	966.000		-5.376	-0,6	971.376	1.802.173,60
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.757.580		-490.820	-21,8	2.248.400	1.313.147,28
41	PATENTES ET CONCESSIONS		35.000	0	0,0	35.000	35.000,00
42	REVENUS DES BIENS		412.176	9.168	2,3	403.008	453.358,46
43	RECETTES DIVERSES		163.084.811	6.367.558	4,1	156.717.253	227.218.498,31
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		40.609.274	185.619	0,5	40.423.655	40.833.554,60
46	SUBVENTIONS ACQUISES		4.483.382	-107.464	-2,3	4.590.846	4.345.600,60
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		966.000	-5.376	-0,6	971.376	1.802.173,60
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		8.563.950	-253.874	-2,9	8.817.824	8.278.250,67

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION I	B13 - B12		
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
H - SÉCURIT	<u> </u> É ET POPULATION						
3	Postes fixes CHARGES	3.148,196 ETP 572.213.397		106,181 ETP 30.835.129	3,5% ND	3.042,014 ETP 541.378.268	2.993,253 ETP 594.630.755,94
4	REVENUS		218.154.593	6.195.631	3	211.958.962	282.966.436,24
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-354.058.804 -61,88%		-24.639.498	2	-329.419.306 -60,85%	-311.664.319,69 -52,41%
	OOVERTORE ON 78	-01,0070				-00,0370	-32,4170
H01 - POPUL	ATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION				l	I	
3 4	Postes fixes CHARGES REVENUS	204,815 ETP 27.721.234	18.610.026	1,719 ETP -3.131.004 -3.192.219	0,8% -10,1 -14,6	203,097 ETP 30.852.238 21.802.245	196,124 ETP 31.088.236,62 20.224.027,64
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-9.111.208 -32,87%		-61.215	12,0	-9.049.993 -29,33%	-10.864.208,98 -34,95%
30	CHARGES DE PERSONNEL	24.390.453		405.952	1,7	23.984.501	24.484.354,67
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.109.472		-225.853	-16,9	1.335.325	1.185.206,27
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	24.600		-292.174	-92,2	316.774	392.074,59
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	1.696.029		-2.944.009	-63,4	4.640.038	4.486.466,10
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	325.600		0	0,0	325.600	372.600,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	175.080		-74.920	-30,0	250.000	167.535,00
43	RECETTES DIVERSES		17.099.764	-2.856.219	-14,3	19.955.983	18.749.816,39
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.150.165	-256.097	-18,2	1.406.262	1.127.279,25
46	SUBVENTIONS ACQUISES		185.097	-4.903	-2,6	190.000	185.097,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		175.000	-75.000	-30,0	250.000	161.835,00
H02 - SÉCUR	RITÉ PUBLIQUE						
3 4	Postes fixes CHARGES REVENUS	1.873,800 ETP 338.130.896	111.818.931	46,309 ETP 21.844.171 8.991.791	2,5% 6,9 8,7	1.827,491 ETP 316.286.725 102.827.140	1.802,887 ETP 373.360.915,10 176.069.847,88
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-226.311.965 -66,93%		-12.852.380	-0,8	-213.459.585 -67,49%	-197.291.067,22 -52,84%
30	CHARGES DE PERSONNEL	273.835.388		1.334.932	0,5	272.500.456	270.551.419,75
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	25.543.003		-2.693.530	-9,5	28.236.533	22.668.392,99
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	26.934.300		22.995.111	583,8	3.939.189	69.813.382,60
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	918.500		721.000	365,1	197.500	467.639,40
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	10.072.705		-6.566	-0,1	10.079.271	9.071.443,97
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES			-5.376	-100,0	5.376	1.344,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	827.000		-501.400	-37,7	1.328.400	787.292,40
42	REVENUS DES BIENS		5.000	-400	-7,4	5.400	5.351,14
43	RECETTES DIVERSES		77.914.931	7.795.334	11,1	70.119.597	142.717.995,00
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		33.155.500	800.000	2,5	32.355.500	32.376.776,98

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION E	B13 - B12		
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
HO2 - SÉCUE	RITÉ PUBLIQUE						
46	SUBVENTIONS ACQUISES		180.100	153.433	575,4	26.667	329.531,43
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER			-5.376	-100,0	5.376	1.344,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		563.400	248.800	79,1	314.600	638.849,33
H03 - SÉCUR	RITÉ CIVII E						
1100 - 02001	Postes fixes	45,900 ETP		-0,768 ETP	-1,6%	46,668 ETP	43,550 ETP
3	CHARGES	8.303.406		-138.437	-1,6	8.441.843	9.337.510,31
4	REVENUS		3.308.505	228.671	7,4	3.079.834	4.261.753,47
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-4.994.901 -60,15%		367.108	-5,3	-5.362.009 -63,52%	-5.075.756,84 -54,36%
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.187.320		46.078	0,8	6.141.242	5.884.122,03
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	756.286		-17.065	-2,2	773.351	801.183,03
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	813.100		127.600	18,6	685.500	938.375,67
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	15.000		0	0,0	15.000	8.886,70
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	170.200		-302.050	-64,0	472.250	290.926,75
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	231.000		0	0,0	231.000	1.325.731,60
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	130.500		7.000	5,7	123.500	88.284,53
41	PATENTES ET CONCESSIONS		35.000	0	0,0	35.000	35.000,00
42	REVENUS DES BIENS				ND		1.437,10
43	RECETTES DIVERSES		2.252.320	243.571	12,1	2.008.749	2.194.744,80
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		320.000	-15.000	-4,5	335.000	256.257,80
46	SUBVENTIONS ACQUISES		470.185	100	0,0	470.085	448.582,17
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		231.000	0	0,0	231.000	1.325.731,60
H04 - ARMÉ	E ET OBLIGATION DE SERVIR						
	Postes fixes	32,400 ETP		-2,000 ETP	-5,8%	34,400 ETP	33,500 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	4.700.373	3.885.460	-304.215 -724.001	-6,1 -15,7	5.004.588 4.609.461	4.943.452,55 4.865.640,70
	COUVERTURE en F	-814.913		-419.786		-395.127	-77.811,85
	COUVERTURE en %	-17,34%			119,6	-7,90%	-1,57%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.860.023		-334.356	-8,0	4.194.379	4.189.866,15
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	233.150		9.981	4,5	223.169	189.865,59
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	58.800		20.660	54,2	38.140	36.513,56
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	5.000		2.000	66,7	3.000	5.332,50
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	541.900		0	0,0	541.900	521.354,75
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.500		-2.500	-62,5	4.000	520,00
42	REVENUS DES BIENS		399.776	17.168	4,5	382.608	442.477,75
43	RECETTES DIVERSES		270.380	-27.330	-9,2	297.710	421.727,55
	I					l l	

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION E	B13 - B12		
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
H04 - ARMÉI	E ET OBLIGATION DE SERVIR					<u> </u>	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		3.165.304	-713.839	-18,4	3.879.143	3.866.173,90
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		50.000	0	0,0	50.000	135.261,50
H05 - ADMIS	SION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA N	AVIGATION					l
	Postes fixes	119,725 ETP		1,000 ETP	0,8%	118,725 ETP	113,275 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	16.323.076	29.108.717	-1.071.198 -231.366	-6,2 -0,8	17.394.274 29.340.083	18.974.883,38 29.240.599,27
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	12.785.641 78,33%		839.832	14,1	11.945.809 68,68%	10.265.715,89 54,10%
30	CHARGES DE PERSONNEL	13.380.666		103.347	0,8	13.277.319	13.068.938,37
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.084.310		200.000	10,6	1.884.310	1.958.356,98
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	516.100		-1.369.545	-72,6	1.885.645	3.942.375,03
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	342.000		-5.000	-1,4	347.000	5.213,00
43	RECETTES DIVERSES		28.453.717	-252.366	-0,9	28.706.083	28.585.044,27
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		655.000	21.000	3,3	634.000	655.555,00
H06 - EXÉCU	ITION DES POURSUITES ET FAILLITES						
3	Postes fixes CHARGES	253,533 ETP 38.491.698		2,733 ETP 1.524.463	1,1% 4,1	250,800 ETP 36.967.235	238,907 ETP 37.979.527,87
4	REVENUS	36.491.096	38.734.743	1.073.099	2,8	37.661.644	36.760.026,59
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	243.045 0,63%		-451.364	-66,4	694.409 1,88%	-1.219.501,28 -3,21%
30	CHARGES DE PERSONNEL	29.810.571		635.356	2,2	29.175.215	29.384.893,15
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.044.927		849.033	11,8	7.195.894	8.020.675,36
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	430.200		-4.926	-1,1	435.126	365.833,01
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	206.000		45.000	28,0	161.000	208.126,35
42	REVENUS DES BIENS		6.500	-8.000	-55,2	14.500	3.181,90
43	RECETTES DIVERSES		30.993.693	1.549.773	5,3	29.443.920	29.456.765,85
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		7.734.550	-468.674	-5,7	8.203.224	7.300.078,84
H07 - PRIVA	TION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREME	NT					
-	Postes fixes	601,500 ETP		59,010 ETP	10,9%	542,490 ETP	546,566 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	112.282.704	9.226.530	12.946.426 49.525	13,0 0,5	99.336.278 9.177.005	93.171.283,12 8.774.329,94
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-103.056.174 -91,78%		-12.896.901	1,1	-90.159.273 -90,76%	-84.396.953,18 -90,58%
30	CHARGES DE PERSONNEL	83.062.471		10.583.004	14,6	72.479.467	67.517.627,90
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	12.519.573		4.347.598	53,2	8.171.975	8.110.986,21
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.141.200		-80.735	-6,6	1.221.935	996.032,23
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	12.410.312		-2.274.491	-15,5	14.684.803	13.912.350,05
	-			- '	- '	- '	

NO	LIBELLE	BUDGET 2013		VARIATION B13 - B12			COMPTE 2011
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
HO7 DDIVAT	ION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREME	NIT					
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.073.648		330.050	12,0	2.743.598	2.578.120,74
20	CHARGES IMPLITATIONS INTERNES	75 500		44.000	440.0	24 500	FC 100 00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	75.500		41.000	118,8	34.500	56.166,00
42	REVENUS DES BIENS		900	400	80,0	500	910,57
43	RECETTES DIVERSES		5.823.325	-85.336	-1,4	5.908.661	4.998.700,70
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		2.163.305	349.555	19,3	1.813.750	2.550.059,67
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.198.000	-256.094	-17,6	1.454.094	1.182.433,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		41.000	41.000	ND		42.226,00
H08 - DROITS	S HUMAINS						
	Postes fixes	16,522 ETP		-1,822 ETP	-9,9%	18,344 ETP	18,444 ETP
3	CHARGES	26.260.009		-835.078	-3,1	27.095.087	25.774.946,98
4	REVENUS		3.461.680	130	0,0	3.461.550	2.770.210,75
	COUVERTURE en F	-22.798.329		835.208		-23.633.537	-23.004.736,23
	COUVERTURE en %	-86,82%			-0,5	-87,22%	-89,25%
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.784.359		-402.930	-12,6	3.187.289	3.105.911,36
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	561.938		-13.680	-2,4	575.618	505.178,02
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	100		100	ND		331.329,00
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	5.000		0	0,0	5.000	3.641,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	22.173.612		-418.568	-1,9	22.592.180	21.353.779,60
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	735.000		0	0,0	735.000	475.098,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		10,00
43	RECETTES DIVERSES		276.680	130	0,0	276.550	93.703,75
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				ND		1.452,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.450.000	0	0,0	2.450.000	2.199.957,00
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		735.000	0	0,0	735.000	475.098,00

Récapitulation I - JUSTICE

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION B	13 - B12	BUDGET 2010	COMPTE COAR
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
I - JUSTICI							
	Postes fixes	642,950 ETP		55,898 ETP	9,5%	587,052 ETP	557,150 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	142.806.790	27.594.225	15.359.025 -12.986.690	12,1 -32,0	127.447.765 40.580.915	156.262.048,40 54.841.914,60
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-115.212.565 -80,68%		-28.345.715	18,4	-86.866.850 -68,16%	-101.420.133,80 -64,90%
30	CHARGES DE PERSONNEL	108.754.696		9.386.411	9,4	99.368.285	92.267.880,74
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	16.212.617		1.467.340	10,0	14.745.277	14.873.427,41
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	5.000		0	0,0	5.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	4.829.477		3.250.374	205,8	1.579.103	37.265.908,95
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS				ND		0,02
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	12.480.000		994.900	8,7	11.485.100	11.230.047,63
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	525.000		260.000	98,1	265.000	624.783,65
42	REVENUS DES BIENS				ND		280,64
43	RECETTES DIVERSES		26.156.575	-13.023.190	-33,2	39.179.765	53.538.534,76
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		1.437.650	36.500	2,6	1.401.150	1.303.099,20

I - JUSTICE

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION E	B13 - B12	DUDGET 4445	COMPTE 2044
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
I - JUSTICE							
	Postes fixes	642,950 ETP		55,898 ETP	9,5%	587,052 ETP	557,150 ETP
3	CHARGES	142.806.790		15.359.025	12	127.447.765	156.262.048,40
4	REVENUS		27.594.225	-12.986.690	-32	40.580.915	54.841.914,60
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-115.212.565 -80,68%		-28.345.715	18	-86.866.850 -68,16%	-101.420.133,80 -64,90%
I01 - POUVO	IR JUDICIAIRE.						
	Postes fixes	642,950 ETP		55,898 ETP	9,5%	587,052 ETP	557,150 ETP
3	CHARGES	142.806.790		15.359.025	12,1	127.447.765	156.262.048,40
4	REVENUS		27.594.225	-12.986.690	-32,0	40.580.915	54.841.914,60
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-115.212.565 -80,68%		-28.345.715	18,4	-86.866.850 -68,16%	-101.420.133,80 -64,90%
30	CHARGES DE PERSONNEL	108.754.696		9.386.411	9,4	99.368.285	92.267.880,74
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	16.212.617		1.467.340	10,0	14.745.277	14.873.427,41
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	5.000		0	0,0	5.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	4.829.477		3.250.374	205,8	1.579.103	37.265.908,95
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS				ND		0,02
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	12.480.000		994.900	8,7	11.485.100	11.230.047,63
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	525.000		260.000	98,1	265.000	624.783,65
42	REVENUS DES BIENS				ND		280,64
43	RECETTES DIVERSES		26.156.575	-13.023.190	-33,2	39.179.765	53.538.534,76
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		1.437.650	36.500	2,6	1.401.150	1.303.099,20

Récapitulation J - MOBILITÉ

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION B	13 - B12	PUDCET 2012	COMPTE 2011
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
J - MOBILI	TÉ						
	Postes fixes	230,927 ETP		6,555 ETP	2,9%	224,372 ETP	218,345 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	366.713.244	79.106.684	7.910.951 -201.970	2,2 -0,3	358.802.293 79.308.654	338.419.595,46 83.662.472,88
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-287.606.560 -78,43%		-8.112.921	0,7	-279.493.639 -77,90%	-254.757.122,58 -75,28%
30	CHARGES DE PERSONNEL	28.101.711		1.315.766	4,9	26.785.945	24.626.592,70
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	24.389.424		-3.570.338	-12,8	27.959.762	22.952.766,14
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	54.643.710		-332.481	-0,6	54.976.191	51.717.477,21
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	29.278.398		3.678.398	14,4	25.600.000	24.878.394,24
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	226.412.201		7.393.396	3,4	219.018.805	210.367.120,66
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	3.887.800		-573.790	-12,9	4.461.590	3.877.244,51
42	REVENUS DES BIENS		32.060.460	732.000	2,3	31.328.460	27.331.616,72
43	RECETTES DIVERSES		13.565.170	-998.945	-6,9	14.564.115	12.000.887,01
46	SUBVENTIONS ACQUISES		28.870.294	691.659	2,5	28.178.635	39.904.359,34
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		4.610.760	-626.684	-12,0	5.237.444	4.425.609,81

J - MOBILITÉ

NO		BUDGE	T 2013	VARIATION E	B13 - B12		
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
J - MOBILITÉ					ND		
3	Postes fixes CHARGES	230,927 ETP 366.713.244		6,555 ETP 7.910.951	2,9% 2	224,372 ETP 358.802.293	218,345 ETP 338.419.595,46
4	REVENUS		79.106.684	-201.970	0	79.308.654	83.662.472,88
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-287.606.560 -78,43%		-8.112.921	1	-279.493.639 -77,90%	-254.757.122,58 -75,28%
J01 - TRANSF	PORTS ET MOBILITÉ						
	Postes fixes	75,322 ETP		4,800 ETP	6,8%	70,522 ETP	65,050 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	260.412.627	20.442.969	9.869.780 733.588	3,9 3,7	250.542.847 19.709.381	239.088.854,46
4	REVENUS		20.442.909	733.300	3,7	19.709.361	11.761.364,04
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-239.969.658 -92,15%		-9.136.192	0,0	-230.833.466 -92,13%	-227.327.490,42 -95,08%
30	CHARGES DE PERSONNEL	12.668.593		1.844.436	17,0	10.824.157	9.238.389,10
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.793.435		-862.290	-8,9	9.655.725	7.789.111,82
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.038.000		375.840	14,1	2.662.160	4.162.924,98
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	9.518.398		1.118.398	13,3	8.400.000	7.498.749,20
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	226.362.201		7.393.396	3,4	218.968.805	210.367.120,66
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	32.000		0	0,0	32.000	32.558,70
42	REVENUS DES BIENS		20.007.000	732.000	3,8	19.275.000	11.258.036,32
43	RECETTES DIVERSES		288.639	1.588	0,6	287.051	298.623,03
46	SUBVENTIONS ACQUISES		147.330	0	0,0	147.330	204.704,69
J02 - INFRAS	TRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS	PUBLICS					
	Postes fixes	155,605 ETP		1,755 ETP	1,1%	153,850 ETP	153,295 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	106.300.617	58.663.716	-1.958.829 -935.557	-1,8 -1,6	108.259.446 59.599.273	99.330.741,00 71.901.108,84
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-47.636.902 -44,81%		1.023.271	-0,3	-48.660.173 -44,95%	-27.429.632,16 -27,61%
30	CHARGES DE PERSONNEL	15.433.118		-528.670	-3,3	15.961.788	15.388.203,60
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	15.595.989		-2.708.048	-14,8	18.304.037	15.163.654,32
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	51.605.710		-708.321	-1,4	52.314.031	47.554.552,23
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	19.760.000		2.560.000	14,9	17.200.000	17.379.645,04
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	50.000		0	0,0	50.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	3.855.800		-573.790	-13,0	4.429.590	3.844.685,81
42	REVENUS DES BIENS		12.053.460	0	0,0	12.053.460	16.073.580,40
43	RECETTES DIVERSES		13.276.532	-1.000.532	-7,0	14.277.064	11.702.263,98
46	SUBVENTIONS ACQUISES		28.722.964	691.659	2,5	28.031.305	39.699.654,65
	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		4.610.760	-626.684	-12,0	5.237.444	4.425.609,81

Récapitulation K - SANTÉ

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION B	13 - B12	BUDGET 2042	COMPTE COAS
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
K - SANTÉ							
	Postes fixes	113,549 ETP		-0,523 ETP	-0,5%	114,072 ETP	106,649 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	1.182.704.838	34.741.685	2.010.775 26.909.038	0,2 343,6	1.180.694.063 7.832.647	1.136.162.088,99 23.950.690,21
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-1.147.963.153 -97,06%		24.898.263	-2,3	-1.172.861.416 -99,34%	-1.112.211.398,78 -97,89%
30	CHARGES DE PERSONNEL	16.948.824		-208.214	-1,2	17.157.038	16.900.933,86
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.909.127		-705.067	-19,5	3.614.194	3.306.049,93
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	33.374.848		3.565.599	12,0	29.809.249	31.869.798,06
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	14.991.000		6.750.000	81,9	8.241.000	6.187.818,70
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.114.416.479		-7.349.543	-0,7	1.121.766.022	1.077.760.664,69
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	64.560		-42.000	-39,4	106.560	136.823,75
41	PATENTES ET CONCESSIONS		12.000	-1.200	-9,1	13.200	7.692,50
42	REVENUS DES BIENS		6.300	-300	-4,5	6.600	15.652.158,26
43	RECETTES DIVERSES		32.426.185	26.828.812	479,3	5.597.373	6.147.824,71
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.297.200	81.726	3,7	2.215.474	2.143.014,74

K - SANTÉ

NO		BUDGE	T 2013	VARIATION E	B13 - B12		
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
K - SANTÉ							
					ND		
3	Postes fixes CHARGES	113,549 ETP 1.182.704.838		-0,523 ETP 2.010.775	-0,5% 0	114,072 ETP 1.180.694.063	106,649 ETP 1.136.162.088,99
4	REVENUS		34.741.685	26.909.038	344	7.832.647	23.950.690,21
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-1.147.963.153 -97,06%		24.898.263	-2	-1.172.861.416 -99,34%	-1.112.211.398,78 -97,89%
		,,,,,				,.	,,,,,,
K01 - RÉSEA						-	
3	Postes fixes CHARGES	10,507 ETP 1.140.975.040		5,757 ETP -1.552.017	121,2% - 0,1	4,750 ETP 1.142.527.057	5,466 ETP 1.098.469.750,02
4	REVENUS	1.140.975.040	27.282.728	26.372.015	NS	910.713	17.412.148,94
	COUVERTURE en F	-1.113.692.312		27.924.032		-1.141.616.344	-1.081.057.601,08
	COUVERTURE en %	-97,61%		2.102.11002	-2,3	-99,92%	-98,41%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.716.293		912.138	113,4	804.155	873.766,72
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	751.893		504.735	204,2	247.158	789.804,51
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	33.157.074		3.611.452	12,2	29.545.622	31.003.724,96
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	2.400.000		550.000	29,7	1.850.000	932.295,10
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.102.949.781		-7.130.341	-0,6	1.110.080.122	1.064.870.158,72
42	REVENUS DES BIENS		540	356	193,5	184	15.646.351,72
43	RECETTES DIVERSES		27.282.188	26.371.659	NS	910.529	1.765.797,22
K02 - RÉGUL	ATION SANITAIRE						
	Postes fixes	20,388 ETP		-3,863 ETP	-15,9%	24,251 ETP	22,032 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	16.958.249	1.791.499	4.655.129 535.442	37,8 42,6	12.303.120 1.256.057	10.842.845,68 1.522.733,72
		45 400 550		4 440 007		44.047.000	0 000 444 07
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-15.166.750 -89,44%		-4.119.687	-0,4	-11.047.063 -89,79%	-9.320.111,97 -85,96%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.358.673		-707.937	-17,4	4.066.610	3.970.432,95
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	411.159		-670.040	-62,0	1.081.199	584.455,80
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.295		-1.462	-53,0	2.757	341.346,17
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	12.500.000		6.200.000	98,4	6.300.000	5.186.647,85
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	687.122		-165.432	-19,4	852.554	759.962,92
41	PATENTES ET CONCESSIONS		5.000	0	0,0	5.000	4.437,50
42	REVENUS DES BIENS		540	12	2,3	528	610,16
43	RECETTES DIVERSES		1.785.959	535.430	42,8	1.250.529	1.517.686,05
K03 - SÉCUF	RITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET	PRÉVENTION					
	Postes fixes	82,654 ETP		-2,417 ETP	-2,8%	85,071 ETP	79,150 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	24.771.549	5.667.458	-1.092.337 1.581	-4,2 0,0	25.863.886 5.665.877	26.849.493,29 5.015.807,55
	COUVERTURE en F	-19.104.091		1.093.918		-20.198.009	-21.833.685,74
	COUVERTURE en %	-77,12%			-1,2	-78,09%	-81,32%
30	CHARGES DE PERSONNEL	11.873.857		-412.416	-3,4	12.286.273	12.056.734,19

K - SANTÉ

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION E	313 - B12		COMPTE 2014
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
K03 - SECUR	RITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET	PREVENTION		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		1	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.746.075		-539.762	-23,6	2.285.837	1.931.789,62
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	216.480		-44.390	-17,0	260.870	524.726,93
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	91.000		0	0,0	91.000	68.875,75
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	10.779.576		-53.770	-0,5	10.833.346	12.130.543,05
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	64.560		-42.000	-39,4	106.560	136.823,75
41	PATENTES ET CONCESSIONS		7.000	-1.200	-14,6	8.200	3.255,00
42	REVENUS DES BIENS		5.220	-668	-11,3	5.888	5.196,37
43	RECETTES DIVERSES		3.358.038	-78.277	-2,3	3.436.315	2.864.341,44
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.297.200	81.726	3,7	2.215.474	2.143.014,74
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.297.200	81.726	3,7	2.215.474	2.143.0

Récapitulation L - ECONOMIE

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION B	13 - B12	BUDGET 2042	COMPTE 2011
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
L - ECONO	MIE						
	Postes fixes	68,011 ETP		-1,004 ETP	-1,5%	69,014 ETP	64,900 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	28.622.357	60.871.588	-1.400.770 6.608.453	-4,7 12,2	30.023.127 54.263.135	37.390.788,51 65.159.065,11
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	32.249.231 112,67%		8.009.223	39,6	24.240.008 80,74%	27.768.276,60 74,27%
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.042.114		-94.993	-0,9	10.137.107	9.646.642,35
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	988.310		-237.748	-19,4	1.226.058	1.232.247,88
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	478.584		297.665	164,5	180.919	8.123.335,73
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	17.053.769		-1.365.694	-7,4	18.419.463	18.344.026,50
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	59.580		0	0,0	59.580	44.536,05
42	REVENUS DES BIENS		48.300.885	5.617.000	13,2	42.683.885	51.451.997,90
43	RECETTES DIVERSES		12.561.803	1.125.478	9,8	11.436.325	13.242.047,34
46	SUBVENTIONS ACQUISES		8.900	-34.025	-79,3	42.925	253.368,87
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES			-100.000	-100,0	100.000	211.651,00

L - ECONOMIE

NO		BUDGE	T 2013	VARIATION E	313 - B12		
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
L - ECONOM	IE						
	Postes fixes	68.011 ETP		-1.004 ETP	ND -1.5%	69,014 ETP	64,900 ETP
3	CHARGES	28.622.357		-1.400.770	-1,5%	30.023.127	37.390.788,51
4	REVENUS		60.871.588	6.608.453	12	54.263.135	65.159.065,11
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	32.249.231 112,67%		8.009.223	40	24.240.008 80,74%	27.768.276,60 74,27%
L01 - DÉVEL	OPPEMENT ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE						
	Postes fixes	18,923 ETP		0,000 ETP	0,0%	18,923 ETP	18,923 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	21.150.863	14.065.772	-983.381 110.007	-4,4 0,8	22.134.244 13.955.765	29.657.664,53 15.112.983,22
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-7.085.091 -33,50%		1.093.388	-9,3	-8.178.479 -36,95%	-14.544.681,31 -49,04%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.372.452		-44.909	-1,3	3.417.361	3.276.532,51
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	663.461		-182.732	-21,6	846.193	826.233,11
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	400.100		294.354	278,4	105.746	7.788.389,31
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	16.714.850		-1.050.094	-5,9	17.764.944	17.766.285,50
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		224,10
42	REVENUS DES BIENS		12.000.000	-1.000.000	-7,7	13.000.000	12.006.700,00
43	RECETTES DIVERSES		2.056.872	1.144.032	125,3	912.840	2.852.914,35
46	SUBVENTIONS ACQUISES		8.900	-34.025	-79,3	42.925	253.368,87
L02 - MISE À	A DISPOSITION ET EXPLOITATION D'INFRASTI	RUCTURES ÉCONOI	MIQUES				
1	Postes fixes	220.040		200 000	ND	628.040	500 444 00
3 4	CHARGES REVENUS	338.919	36.265.885	-300.000 6.600.000	-47,0 22,2	638.919 29.665.885	562.141,00 39.407.303,00
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	35.926.966 10.600,46%		6.900.000	133,3	29.026.966 4.543,14%	38.845.162,00 6.910,22%
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	338.919		-300.000	-47,0	638.919	562.141,00
42	REVENUS DES BIENS		36.265.885	6.600.000	22,2	29.665.885	39.407.303,00
L03 - RÉGUL	LATION DU COMMERCE						
	Postes fixes	49,088 ETP		-1,004 ETP	-2,0%	50,091 ETP	45,977 ETP
3	CHARGES	7.132.575		-117.389	-1,6	7.249.964	7.170.982,98
4	REVENUS		10.539.931	-101.554	-1,0	10.641.485	10.638.778,89
ļ	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	3.407.356 47,77%		15.835	2,1	3.391.521 46,78%	3.467.795,91 48,36%
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.669.662		-50.084	-0,7	6.719.746	6.370.109,84
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	324.849		-55.016	-14,5	379.865	406.014,77
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	78.484		3.311	4,4	75.173	334.946,42
						45.000	45,000,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES			-15.600	-100,0	15.600	15.600,00

L - ECONOMIE

NO	LIBELLE	BUDGET 2013		VARIATION B13 - B12		DUD 057 0040	COMPTE 2011				
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011				
L03 - RÉGUL	L03 - RÉGULATION DU COMMERCE										
42	REVENUS DES BIENS		35.000	17.000	94,4	18.000	37.994,90				
43	RECETTES DIVERSES		10.504.931	-18.554	-0,2	10.523.485	10.389.132,99				
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES			-100.000	-100,0	100.000	211.651,00				

Récapitulation M - FINANCE ET IMPÔTS

NO	LIDELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION B	13 - B12	BUDOFT 2010	COMPTE 2011
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
M - FINANC	CE ET IMPÔTS						
	Postes fixes	511,486 ETP		5,542 ETP	1,1%	505,944 ETP	495,590 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	1.092.092.849	6.834.427.407	24.299.716 393.328.195	2,3 6,1	1.067.793.133 6.441.099.212	1.066.105.412,52 6.889.019.361,82
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	5.742.334.558 525,81%		369.028.479	4,5	5.373.306.079 503,22%	5.822.913.949,30 546,19%
30	CHARGES DE PERSONNEL	63.587.192		1.519.270	2,4	62.067.922	62.265.270,25
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	7.594.938		2.091.205	38,0	5.503.733	6.270.064,57
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	262.396.835		-20.487.165	-7,2	282.884.000	300.294.244,80
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	183.605.400		4.582.159	2,6	179.023.241	193.778.318,14
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	567.615.896		36.692.959	6,9	530.922.937	496.023.972,76
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	7.292.588		-98.712	-1,3	7.391.300	7.473.542,00
40	IMPÔTS.		5.837.913.264	310.317.594	5,6	5.527.595.670	5.637.599.113,35
41	PATENTES ET CONCESSIONS		564.583	0	0,0	564.583	129.373,60
42	REVENUS DES BIENS		257.778.966	55.249.859	27,3	202.529.107	444.220.832,59
43	RECETTES DIVERSES		112.047.618	-12.959.876	-10,4	125.007.494	141.051.235,47
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		580.957.976	49.180.618	9,2	531.777.358	623.457.723,54
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		43.615.000	-5.010.000	-10,3	48.625.000	41.842.499,12
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.550.000	-3.450.000	-69,0	5.000.000	625.873,80
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES				ND		92.710,35

M - FINANCE ET IMPÔTS

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION E	313 - B12		
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
M - FINANCE	E ET IMPÔTS						
					ND		
3	Postes fixes CHARGES	511,486 ETP 1.092.092.849		5,542 ETP 24.299.716	1,1% 2	505,944 ETP 1.067.793.133	495,590 ETP 1.066.105.412,52
4	REVENUS		6.834.427.407	393.328.195	6	6.441.099.212	6.889.019.361,82
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	5.742.334.558 525,81%		369.028.479	4	5.373.306.079 503,22%	5.822.913.949,30 546,19%
M01 - IMPÔ	TS, TAXES ET DROITS						
	Postes fixes				ND		
3 4	CHARGES REVENUS	385.142.000	6.404.165.098	26.459.982 337.913.706	7,4 5,6	358.682.018 6.066.251.392	337.144.448,17 6.287.584.571,48
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	6.019.023.098 1.562,81%		311.453.724	-1,8	5.707.569.374 1.591,26%	5.950.440.123,31 1.764,95%
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	183.560.000		4.577.982	2,6	178.982.018	160.060.818,01
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	201.582.000		21.982.000	12,2	179.600.000	176.871.979,16
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES			-100.000	-100,0	100.000	211.651,00
40	IMPÔTS.		5.837.913.264	310.317.594	5,6	5.527.595.670	5.637.599.113,35
43	RECETTES DIVERSES		89.000.000	-13.484.091	-13,2	102.484.091	124.468.348,56
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		433.726.834	46.080.203	11,9	387.646.631	483.772.408,54
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		43.525.000	-5.000.000	-10,3	48.525.000	41.744.701,03
M02 - GEST	ION DES ACTIFS ET DES PASSIFS DES PATRIMO	DINES FINANCIER	ET ADMINISTRAT	TIF			·
	Postes fixes				ND		
3 4	CHARGES REVENUS	262.396.835	313.475.299	-20.487.165 52.350.559	-7,2 20,0	282.884.000 261.124.740	333.601.961,04 489.910.902,10
	COUVERTURE en F	51.078.464		72.837.724		-21.759.260	156.308.941,06
	COUVERTURE en %	19,47%		72.037.724	-353,1	-7,69%	46,85%
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	262.396.835		-20.487.165	-7,2	282.884.000	300.294.244,80
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES				ND		33.307.716,24
41	PATENTES ET CONCESSIONS		564.583	0	0,0	564.583	129.373,60
42	REVENUS DES BIENS		257.778.966	55.249.859	27,3	202.529.107	444.220.832,59
43	RECETTES DIVERSES		14.787.750	550.700	3,9	14.237.050	5.754.581,11
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		38.794.000	0	0,0	38.794.000	39.180.241,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.550.000	-3.450.000	-69,0	5.000.000	625.873,80
M03 - PÉRÉ	QUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE				1		I
2	Postes fixes	200 000 000		44 740 050	ND	054 000 00=	240 454 000 00
3 4	CHARGES REVENUS	366.033.896	108.437.142	14.710.959 3.100.415	4,2 2,9	351.322.937 105.336.727	319.151.993,60 100.505.074,00
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-257.596.754 -70,38%		-11.610.544	0,5	-245.986.210 -70,02%	-218.646.919,60 -68,51%

M - FINANCE ET IMPÔTS

NO	LIBELLE	BUDGE	BUDGET 2013		VARIATION B13 - B12		COMPTE 2014
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
MO2 PÉDÉ	QUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE						
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	366.033.896		14.710.959	4,2	351.322.937	319.151.993,60
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		108.437.142	3.100.415	2,9	105.336.727	100.505.074,00
M04 - PROD	UCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS						
	Postes fixes	511,486 ETP		5,542 ETP	1,1%	505,944 ETP	495,590 ETP
3	CHARGES	78.520.118		3.615.940	4,8	74.904.178	76.207.009,71
4	REVENUS		8.349.868	-36.485	-0,4	8.386.353	11.018.814,24
	COUVERTURE en F	-70.170.250		-3.652.425		-66.517.825	-65.188.195,47
	COUVERTURE en %	-89,37%			0,6	-88,80%	-85,54%
30	CHARGES DE PERSONNEL	63.587.192		1.519.270	2,4	62.067.922	62.265.270,25
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	7.594.938		2.091.205	38,0	5.503.733	6.270.064,57
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	45.400		4.177	10,1	41.223	409.783,89
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	7.292.588		1.288	0,0	7.291.300	7.261.891,00
43	RECETTES DIVERSES		8.259.868	-26.485	-0,3	8.286.353	10.828.305,80
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		90.000	-10.000	-10,0	100.000	97.798,09
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES				ND		92.710,35

Récapitulation N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION B	13 - B12	BUDGET 2010	COMPTE 2244
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
N - CULTU	RE, SPORT ET LOISIRS						
	Postes fixes	52,795 ETP		3,945 ETP	8,1%	48,850 ETP	55,524 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	88.486.704	2.858.700	4.577.415 13.262	5,5 0,5	83.909.289 2.845.438	83.461.536,42 3.139.915,58
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-85.628.004 -96,77%		-4.564.153	0,2	-81.063.851 -96,61%	-80.321.620,84 -96,24%
30	CHARGES DE PERSONNEL	9.200.050		852.527	10,2	8.347.523	9.445.960,57
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	4.135.300		210.794	5,4	3.924.506	3.849.150,34
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.525.975		10.279	0,7	1.515.696	1.598.653,78
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	40.044		0	0,0	40.044	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	73.585.335		3.503.815	5,0	70.081.520	68.059.375,19
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES				ND		454.009,40
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		54.387,14
43	RECETTES DIVERSES		2.082.923	3.462	0,2	2.079.461	2.105.407,74
46	SUBVENTIONS ACQUISES		775.777	9.800	1,3	765.977	580.498,44
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER				ND		454.009,40

N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION I	B13 - B12	BUDGET 2040	COMPTE 2011
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
N - CIII TURE	S, SPORT ET LOISIRS						
1 - OOL TOKE	, or our Er Edione				ND		
3	Postes fixes CHARGES	52,795 ETP 88.486.704		3,945 ETP 4.577.415	8,1% 5	48,850 ETP 83.909.289	55,524 ETP 83.461.536,42
4	REVENUS		2.858.700	13.262	0	2.845.438	3.139.915,58
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-85.628.004 -96,77%		-4.564.153	0	-81.063.851 -96,61%	-80.321.620,84 -96,24%
N01 - CULTU	RE						
	Postes fixes	12,800 ETP		0,200 ETP	1,6%	12,600 ETP	12,887 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	71.154.161	318.522	1.779.441 20	2,6 0,0	69.374.720 318.502	67.758.190,1 495.960,9
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-70.835.639 -99,55%		-1.779.421	0,0	-69.056.218 -99,54%	-67.262.229,1° -99,27°
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.584.643		199.297	8,4	2.385.346	2.345.535,4
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.607.588		119.114	8,0	1.488.474	1.561.673,2
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	19.100		3.404	21,7	15.696	229.518,7
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	66.942.830		1.457.626	2,2	65.485.204	63.616.862,7
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		4.599,9
43	RECETTES DIVERSES		18.522	20	0,1	18.502	157.451,9
46	SUBVENTIONS ACQUISES		300.000	0	0,0	300.000	338.509,0
N02 - SPORT	ET LOISIRS						
	Postes fixes	7,645 ETP		1,245 ETP	19,5%	6,400 ETP	13,738 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	6.450.351	432.908	2.481.743 13.037	62,5 3,1	3.968.608 419.871	5.320.735,0 808.168,5
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-6.017.443 -93,29%		-2.468.706	4,3	-3.548.737 -89,42%	-4.512.566,5 -84,81
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.449.359		327.999	29,3	1.121.360	2.135.212,6
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	605.568		100.680	19,9	504.888	628.763,4
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	6.875		6.875	ND		47.846,9
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	40.044		0	0,0	40.044	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	4.348.505		2.046.189	88,9	2.302.316	2.005.435,4
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES				ND		454.009,4
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		49.467,1
43	RECETTES DIVERSES		133.686	3.237	2,5	130.449	259.717,9
46	SUBVENTIONS ACQUISES		299.222	9.800	3,4	289.422	94.441,2
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER				ND		454.009,4
103 - MISE E	N VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE	ET DES SITES GEN	EVOIS		•		•
	Postes fixes	32,350 ETP		2,500 ETP	8,4%	29,850 ETP	28,900 ETP

N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION B13 - B12			COMPTE 0044
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
N03 - MISE E	N VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE E	T DES SITES GEN	EVOIS				
3	CHARGES	10.882.192		316.231	3,0	10.565.961	10.382.611,25
4	REVENUS		2.107.270	205	0,0	2.107.065	1.835.786,09
	COUVERTURE en F	0.774.000		246.026		0.450.000	0.540.005.40
	*****	-8.774.922		-316.026		-8.458.896	-8.546.825,16
	COUVERTURE en %	-80,64%			0,7	-80,06%	-82,32%
30	CHARGES DE PERSONNEL	5.166.048		325.231	6,7	4.840.817	4.965.212,45
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.922.144		-9.000	-0,5	1.931.144	1.658.713,73
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.500.000		0	0,0	1.500.000	1.321.288,07
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.294.000		0	0,0	2.294.000	2.437.077,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		320,00
43	RECETTES DIVERSES		1.930.715	205	0,0	1.930.510	1.688.237,85
46	SUBVENTIONS ACQUISES		176.555	0	0,0	176.555	147.548,24

Récapitulation O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION B	13 - B12	BUDGET 2012	COMPTE 2011
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
O - AUTOR	ITÉS ET GOUVERNANCE						
	Postes fixes	182,129 ETP		-0,981 ETP	-0,5%	183,110 ETP	180,319 ETP
3	CHARGES	62.066.445		-605.088	-1,0	62.671.533	62.526.861,92
4	REVENUS		2.469.069	374.450	17,9	2.094.619	3.693.524,44
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-59.597.375 -96,02%		979.539	-0,7	-60.576.914 -96,66%	-58.833.337,48 -94,09%
30	CHARGES DE PERSONNEL	38.633.058		-1.009.422	-2,5	39.642.480	40.429.978,20
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	15.249.926		810.638	5,6	14.439.288	15.883.075,75
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	428.517		-127.795	-23,0	556.312	891.070,59
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	223.500		0	0,0	223.500	223.637,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	7.521.644		-253.309	-3,3	7.774.953	5.000.240,28
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	9.800		-25.200	-72,0	35.000	98.860,10
41	PATENTES ET CONCESSIONS		380.000	150.000	65,2	230.000	200.224,90
42	REVENUS DES BIENS		53	33	165,0	20	3,00
43	RECETTES DIVERSES		2.064.016	234.417	12,8	1.829.599	3.459.721,54
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		25.000	0	0,0	25.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES				ND		24.419,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES			-10.000	-100,0	10.000	9.156,00

NO RUBRIQUE	LIBELLE						
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
O - AUTORITÉ	S ET GOUVERNANCE						
	Postes fixes	182,129 ETP		-0,981 ETP	-0,5%	183,110 ETP	180,3190 ETP
3	CHARGES	62.066.445		-605.088	-1,0	62.671.533	62.526.861,92
			0.400.000		ŕ		
	REVENUS		2.469.069	374.450	17,9	2.094.619	3.693.524,44
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-59.597.375 -96,02%		979.539	-0,7	-60.576.914 -96,66%	-58.833.337,48 -94,09%
O01 - GRAND C	CONSEIL						
	Postes fixes	24,300 ETP		0,000 ETP	0,0%	24,300 ETP	21,100 ETP
3 (CHARGES	12.038.596		-99.075	-0,8	12.137.671	10.185.119,49
4	REVENUS		78.467	-7.051	-8,2	85.518	49.406,85
	COUNTRY INC. or F	44.000.420		02.024		42.052.452	40 425 742 64
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-11.960.129 -99,35%		92.024	0,1	-12.052.153 -99,30%	-10.135.712,64 -99,51%
	OCCUPATION OF THE PROPERTY OF	-33,3370			0,1	-33,30 70	-55,5176
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.191.993		-61.634	-0,7	8.253.627	7.096.347,17
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	3.649.100		-15.800	-0,4	3.664.900	2.910.021,12
	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	192.503		-21.641	-10,1	214.144	177.111,20
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.000		0	0,0	5.000	1.640,00
43	RECETTES DIVERSES		78.467	2.949	3,9	75.518	40.250,85
49 I	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES			-10.000	-100,0	10.000	9.156,00
O02 - CONSTITU	UANTE						
$\overline{}$	Postes fixes			1	ND		
3	CHARGES	0		-2.892.087	-100,0	2.892.087	3.974.820,75
4	REVENUS			-477	-100,0	477	3.144,95
	COUVERTURE on F	0		2.891.610	400.0	-2.891.610	-3.971.675,80
1	COUVERTURE en %				-100,0	-99,98%	-99,92%
30	CHARGES DE PERSONNEL	0		-1.671.243	-100,0	1.671.243	2.311.017,41
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	0		-1.125.085	-100,0	1.125.085	1.459.577,77
	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES			-65.759	-100,0	65.759	108.958,77
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	0		-30.000	-100,0	30.000	95.266,80
43	RECETTES DIVERSES			-477	-100,0	477	3.144,95
003 - CONSEIL							
	Postes fixes	49,488 ETP		0,751 ETP	1,5%	48,738 ETP	44,691 ETP
	CHARGES	12.547.520	4.004.545	370.673	3,0	12.176.847	11.682.967,89
4	REVENUS		1.824.545	268.897	17,3	1.555.648	1.347.409,11
	COUVERTURE en F	-10.722.975		-101.776		-10.621.199	-10.335.558,78
(COUVERTURE en %	-85,46%			-2,0	-87,22%	-88,47%
20	CHARGES DE DEDCOMME						
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.827.977		230.267	2,7	8.597.710	8.319.184,14
	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.815.703		-13.434	-0,5	2.829.137	2.767.223,56

NO		BUDGE	T 2013	VARIATION E	313 - B12		
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	900.000		150.000	20,0	750.000	596.560,20
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	3.840		3.840	ND		
41	PATENTES ET CONCESSIONS		380.000	150.000	65,2	230.000	200.224,90
42	REVENUS DES BIENS		53	33	165,0	20	
43	RECETTES DIVERSES		1.444.492	118.864	9,0	1.325.628	1.147.184,21
004 - SERVIO	CES GÉNÉRAUX.						
	Postes fixes	78,400 ETP		-3,000 ETP	-3,7%	81,400 ETP	89,100 ETP
3	CHARGES	17.233.013		-289.490	-1,7	17.522.503	18.652.751,23
4	REVENUS		150.637	-83	-0,1	150.720	1.727.974,55
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-17.082.376 -99,13%		289.407	0,0	-17.371.783 -99,14%	-16.924.776,68 -90,74%
30 31	CHARGES DE PERSONNEL DÉPENSES GÉNÉRALES	15.416.930 1.557.063		-147.492 -102.528	-0,9 -6,2	15.564.422 1.659.591	16.917.416,39 1.438.727,92
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	35.520		-39.470	-52,6	74.990	71.700,62
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	223.500		0	0,0	223.500	223.637,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		1.269,30
42	REVENUS DES BIENS				ND		3,00
43	RECETTES DIVERSES		125.637	-83	-0,1	125.720	1.703.552,55
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		25.000	0	0,0	25.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES				ND		24.419,00
	004.01 - AUDITS DE LA COUR DES COMPTES						
	Postes fixes	3,000 ETP		-1,000 ETP	-25,0%	4,000 ETP	4,000 ETP
3	CHARGES	4.010.921		326.282	8,9	3.684.639	3.510.132,61
4	REVENUS		2.189	41	1,9	2.148	36.914,20
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-4.008.732 -99,95%		-326.241	0,0	-3.682.491 -99,94%	-3.473.218,41 -98,95%
30 31	CHARGES DE PERSONNEL DÉPENSES GÉNÉRALES	3.733.339 266.462		258.213 100.000	7,4 60,1	3.475.126 166.462	3.304.361,38 165.850,69
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	11.120		-31.931	-74,2	43.051	38.885,54
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		1.035,00
43	RECETTES DIVERSES		2.189	41	1,9	2.148	36.914,20
	004.02 - EVALUATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES					.	
	Postes fixes				ND		
3 4	CHARGES REVENUS	312.798	265	-414.026 0	-57,0 0,0	726.824 265	542.614,42 215,40
	COUVERTURE en F	-312.533		414.026		-726.559	-542.399,02

30 CHARG 31 DÉPEN: 43 RECET O04.03 - M Postes fi 3 CHARG 4 REVEN COUVE COUVE COUVE 30 CHARG 31 DÉPEN: 43 RECET O04.04 - S Postes fi 3 CHARG 4 REVEN COUVE	GES		265 275 285	-259.865 -154.161 0	en % 0,0 -50,5 -72,6 0,0	-99,96% 514.501 212.323 265	-99,96% 440.936,60 101.677,82 215,40
30 CHARG 31 DÉPEN: 43 RECET COUVE	GES DE PERSONNEL NSES GÉNÉRALES TTES DIVERSES MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS ST. fixes GES NUS ERTURE en F ERTURE en % GES DE PERSONNEL NSES GÉNÉRALES	254.636 58.162 ATISTIQUES PUBLIQUE 26,450 ETP 4.587.788	ES	-154.161 0 -1,000 ETP	-50,5 -72,6 0,0	514.501 212.323 265	440.936,60 101.677,82 215,40
31 DÉPEN 43 RECET 004.03 - M Postes fi CHARG 4 REVEN COUVE	NSES GÉNÉRALES TTES DIVERSES MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS ST. fixes GES NUS ERTURE en F ERTURE en % GES DE PERSONNEL NSES GÉNÉRALES	58.162 ATISTIQUES PUBLIQUE 26,450 ETP 4.587.788 -4.492.571	ES	-154.161 0 -1,000 ETP	-72,6 0,0 -3,6%	212.323 265	101.677,82 215,40
31 DÉPEN 43 RECET 004.03 - M Postes fi CHARG 4 REVEN COUVE	NSES GÉNÉRALES TTES DIVERSES MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS ST. fixes GES NUS ERTURE en F ERTURE en % GES DE PERSONNEL NSES GÉNÉRALES	58.162 ATISTIQUES PUBLIQUE 26,450 ETP 4.587.788 -4.492.571	ES	-154.161 0 -1,000 ETP	-72,6 0,0 -3,6%	212.323 265	101.677,82 215,40
O04.03 - M Postes fi	TTES DIVERSES MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS ST. fixes GES NUS ERTURE en F ERTURE en % GES DE PERSONNEL NSES GÉNÉRALES	ATISTIQUES PUBLIQUI 26,450 ETP 4.587.788 -4.492.571	ES	-1,000 ETP	-3,6%	265	215,40
O04.03 - A Postes fi CHARG COUVE COUVE COUVE COUVE 30 CHARG 31 Postes fi CHARG COUVE	MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS ST. fixes GES NUS ERTURE en F ERTURE en % GES DE PERSONNEL NSES GÉNÉRALES	26,450 ETP 4.587.788 -4.492.571	ES	-1,000 ETP	-3,6%		
3 CHARG 31 DÉPEN: 30 CHARG 31 DÉPEN: 43 RECET: 31 CHARG 44 REVEN: 43 RECET: 31 CHARG 44 REVEN: 43 CHARG 31 DÉPEN: 31 CHARG 32 CHARG 33 CHARG 34 REVEN: 33 AMORT 1RRÉCC 39 CHARG 42 REVEN: 43 RECET: 43 RECET: 44 REVEN:	fixes GES NUS ERTURE en F ERTURE en % GES DE PERSONNEL NSES GÉNÉRALES	26,450 ETP 4.587.788 -4.492.571			-3,6%	27,450 ETP	
3 CHARG 31 DÉPEN: 30 CHARG 31 DÉPEN: 43 RECET: 31 CHARG 44 REVEN: 43 RECET: 31 CHARG 44 REVEN: 43 CHARG 31 DÉPEN: 43 RECET: 44 REVEN: 45 COUVE 46 COUVE 47 COUVE 48 REVEN: 48 RECET: 49 CHARG 40 REVEN: 40 CHARG 41 RECET: 41 RECET: 42 REVEN: 43 RECET: 44 REVEN:	fixes GES NUS ERTURE en F ERTURE en % GES DE PERSONNEL NSES GÉNÉRALES	26,450 ETP 4.587.788 -4.492.571			-3,6%	27,450 ETP	07.450.555
30 CHARG 31 DÉPEN: 30 CHARG 31 DÉPEN: 43 RECET 30 CHARG 43 RECET 31 CHARG 44 REVEN COUVE COUVE COUVE 30 CHARG 31 DÉPEN: 33 AMORT IRRÉCC 39 CHARG 42 REVEN 43 RECET CO4.05 - C Postes fi CHARG 42 REVEN 43 RECET	GES NUS ERTURE en F ERTURE en % GES DE PERSONNEL NSES GÉNÉRALES	4.587.788 -4.492.571	95.217		· ·	21,400 E11	27,450 ETP
COUVE COUVE COUVE COUVE 30 CHARG 31 DÉPEN: 43 RECET O04.04 - S Postes fi 3 CHARG 4 REVEN COUVE COUVE COUVE COUVE 43 AMORT IRRÉCC 39 CHARG 42 REVEN 43 RECET O04.05 - C Postes fi 3 CHARG 4 REVEN	ERTURE en F ERTURE en % GES DE PERSONNEL NSES GÉNÉRALES		95.217		-5,6	4.859.661	4.789.090,60
30 CHARG 31 DÉPEN: 43 RECET 3 CHARG 4 REVEN COUVE COUVE COUVE COUVE 30 CHARG 31 DÉPEN: 33 AMORT IRRÉCC 39 CHARG 42 REVEN 43 RECET COU-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00	ERTURE en % GES DE PERSONNEL NSES GÉNÉRALES			-286	-0,3	95.503	97.325,55
30 CHARG 31 DÉPEN: 43 RECET 004.04 - S Postes f. 3 CHARG 4 REVEN: COUVE COUVE COUVE COUVE COUVE COUVE 43 AMORT IRRÉCC 39 CHARG 42 REVEN: 43 RECET 004.05 - C Postes f. 3 CHARG 4 REVEN:	GES DE PERSONNEL NSES GÉNÉRALES	-97,92%		271.587		-4.764.158	-4.691.765,05
31 DÉPEN 43 RECET 004.04 - S Postes f COUVE COUVE COUVE COUVE 30 CHARG 31 DÉPEN 33 AMORT IRRÉCC 39 CHARG 42 REVEN 43 RECET 004.05 - C Postes f CHARG CHARG REVEN	NSES GÉNÉRALES				-0,1	-98,03%	-97,97%
43 RECET O04.04 - S Postes fi CHARG REVEN COUVE COUVE COUVE 30 CHARG 31 DÉPEN: 33 AMORT IRRÉCC 39 CHARG 42 REVEN 43 RECET O04.05 - C Postes fi CHARG 4 REVEN		3.936.965		-265.299	-6,3	4.202.264	4.202.359,35
30 CHARG 31 DÉPEN: 33 AMORT IRRÉCC 39 CHARG 42 REVEN 43 RECET 004.05 - C Postes fi 3 CHARG 4 REVEN	TTES DIVERSES	650.823		-6.574	-1,0	657.397	586.731,25
3 CHARG 4 REVEN COUVE COUVE 30 CHARG 31 DÉPEN: 33 AMORT IRRÉCC 39 CHARG 42 REVEN 43 RECET CO4.05 - C Postes fi 3 CHARG 4 REVEN	I IES DIVERSES		95.217	-286	-0,3	95.503	97.325,55
3 CHARG 4 REVEN COUVE COUVE 30 CHARG 31 DÉPEN: 33 AMORT IRRÉCC 39 CHARG 42 REVEN 43 RECET CO4.05 - C Postes fi 3 CHARG 4 REVEN	SURVEILLANCE DES FONDATIONS ET INST	TITUTIONS DE PRÉVO	VANCE				
3 CHARG REVEN COUVE COUVE COUVE 30 CHARG 31 DÉPEN: 33 AMORT IRRÉCC 39 CHARG 42 REVEN 43 RECET		THO HONS DE FREVO	TANCE		ND		8,100 ETP
COUVE COUVE COUVE COUVE COUVE 30 CHARG 31 DÉPEN: 33 AMORT IRRÉCC 39 CHARG 42 REVEN 43 RECET CO4.05 - C Postes f. 3 CHARG 4 REVEN				-531	-100,0	531	1.353.656,81
30 CHARG 31 DÉPEN: 33 AMORT IRRÉCC 39 CHARG 42 REVEN: 43 RECET: 004.05 - C Postes f. 3 CHARG 4 REVEN:	NUS				ND		1.517.044,95
30 CHARG 31 DÉPEN: 33 AMORT IRRÉCC 39 CHARG 42 REVEN: 43 RECET:	ERTURE en F			531		-531	163.388,14
31 DÉPEN: 33 AMORT IRRÉCC 39 CHARG 42 REVEN: 43 RECET 004.05 - C Postes f. 3 CHARG 4 REVEN:	ERTURE en %				-100,0	-100,00%	12,07%
33 AMORT IRRECC 39 CHARG 42 REVEN 43 RECET 904.05 - C Postes f. 3 CHARG 4 REVEN	GES DE PERSONNEL				ND		1.285.623,45
39 CHARG 42 REVEN 43 RECET 004.05 - C Postes f. 3 CHARG 4 REVEN	NSES GÉNÉRALES				ND		64.249,60
39 CHARG 42 REVEN 43 RECET 004.05 - C Postes fi 3 CHARG 4 REVEN	TISSEMENTS, PROVISIONS, COUVRABLES			-531	-100,0	531	3.549,46
O04.05 - C Postes fi CHARG 4 REVEN	GES IMPUTATIONS INTERNES				ND		234,30
O04.05 - C Postes f. CHARG REVEN	NUS DES BIENS				ND		3,00
O04.05 - C Postes f. CHARG REVEN	TTES DIVERSES				ND		1.517.041,95
Postes f CHARG REVEN							
3 CHARG 4 REVEN	CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES DÉCI	SIONS COMMUNALES		L		<u> </u>	ļ
4 REVEN		5,450 ETP		0,000 ETP	0,0%	5,450 ETP	5,450 ETP
		785.100		24.574	3,2	760.526	747.051,21
COUVE	NUS		784	14	1,8	770	5.031,25
	ERTURE en F	-784.316		-24.560		-759.756	-742.019,96
COUVE	ERTURE en %	-99,90%			0,0	-99,90%	-99,33%
30 CHARG	GES DE PERSONNEL	747.600		04.574	0.4	700 000	744 004 05
	NSES GÉNÉRALES	747.600 37.500		24.574 0	3,4 0,0	723.026 37.500	714.931,95 32.119,26
			784	14	1,8	770	5.031,25
	TTES DIVERSES		,04	, ,	1,0	7.0	5.551,25
00400	TTES DIVERSES	N DE LA LIBAS		L	[]	il	<u> </u>
O04.06 - S	TTES DIVERSES SURVEILLANCE DE LA BONNE APPLICATIO	IN DE LA LIPAD		<u></u>	0,0%	2,000 ETP	3,800 ETP

NO		BUDGE	T 2013	VARIATION E	313 - B12		
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
3	CHARGES REVENUS	648.838	427	-1.751 4	-0,3 0,9	650.589 423	940.500,40 646,55
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-648.411 -99,93%		1.755	0,0	-650.166 -99,94%	-939.853,85 -99,93%
30 31	CHARGES DE PERSONNEL DÉPENSES GÉNÉRALES	529.675 119.163		8.455 -10.206	1,6 -7,9	521.220 129.369	805.247,96 135.252,44
43	RECETTES DIVERSES		427	4	0,9	423	646,55
	004.07 - ARCHIVES D'ETAT						
	Postes fixes	15,600 ETP		0,000 ETP	0,0%	15,600 ETP	15,600 ETP
3	CHARGES	2.585.474		1.099	0,0	2.584.375	2.489.699,88
4	REVENUS		42.668	12	0,0	42.656	35.026,05
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-2.542.806 -98,35%		-1.087	0,0	-2.541.719 -98,35%	-2.454.673,83 -98,59%
30 31	CHARGES DE PERSONNEL DÉPENSES GÉNÉRALES	2.003.928 335.346		22.073 -12.500	1,1 -3,6	1.981.855 347.846	1.981.361,45 255.653,73
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	22.700		-8.474	-27,2	31.174	29.047,70
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	223.500		0	0,0	223.500	223.637,00
43	RECETTES DIVERSES		17.668	12	0,1	17.656	10.607,05
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		25.000	0	0,0	25.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES				ND		24.419,00
	004.08 - AUDITS ET EXPERTISES DE L'ICF						
	Postes fixes	25,900 ETP		-1,000 ETP	-3,7%	26,900 ETP	24,700 ETP
3	CHARGES	4.302.094		46.736	1,1	4.255.358	4.280.005,30
4	REVENUS		9.087	132	1,5	8.955	35.770,60
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-4.293.007 -99,79%		-46.604	0,0	-4.246.403 -99,79%	-4.244.234,70 -99,16%
30 31	CHARGES DE PERSONNEL DÉPENSES GÉNÉRALES	4.210.787 89.607		64.357 -19.087	1,6 -17,6	4.146.430 108.694	4.182.594,25 97.193,13
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.700		1.466	626,5	234	217,92
43	RECETTES DIVERSES		9.087	132	1,5	8.955	35.770,60
O05 - DÉVELO	OPPEMENT DURABLE						
	Postes fixes	5,701 ETP		-0,106 ETP	-1,8%	5,807 ETP	4,839 ETP
3	CHARGES REVENUS	1.102.945	669	-86.020 -12	-7,2 -1,8	1.188.965 681	1.238.735,94 1.601,20
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-1.102.276 -99,94%		86.008	0,0	-1.188.284 -99,94%	-1.237.134,74 -99,87%
30	CHARGES DE PERSONNEL	869.474		-26.079	-2,9	895.553	940.400,94

NO		BUDGE	T 2013	VARIATION E	13 - B12		
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	148.331		-54.575	-26,9	202.906	207.651,00
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	141		-365	-72,2	506	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	85.000		-5.000	-5,6	90.000	90.000,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		684,00
43	RECETTES DIVERSES		669	-12	-1,8	681	1.601,20
O06 - EXERC	ICES DES DROITS POLITIQUES						
	Postes fixes	11,784 ETP		1,498 ETP	14,6%	10,286 ETP	9,106 ETP
3	CHARGES	8.871.708		2.973.260	50,4	5.898.448	7.951.381,21
4	REVENUS		163.023	113.096	226,5	49.927	316.249,73
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-8.708.685 -98,16%		-2.860.164	-1,0	-5.848.521 -99,15%	-7.635.131,48 -96,02%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.181.800		615.976	24,0	2.565.824	2.650.673,68
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	5.468.948		2.176.324	66,1	3.292.624	4.969.307,53
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	220.000		180.000	450,0	40.000	331.400,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	960		960	ND		
43	RECETTES DIVERSES		163.023	113.096	226,5	49.927	316.249,73
O07 - GENÈV	E INTERNATIONALE Postes fixes	7,024 ETP		0,087 ETP	1,3%	6,937 ETP	6,937 ETP
3	CHARGES	7.838.812		15.779	0,2	7.823.033	6.488.557,45
4	REVENUS	7.000.012	967	94	10,8	873	18.202,05
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-7.837.844 -99,99%		-15.684	0,0	-7.822.160 -99,99%	-6.470.355,40 -99,72%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.163.338		102.128	9,6	1.061.210	1.150.984,36
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.298.730		-116.640	-8,2	1.415.370	1.817.663,08
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	100		100	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	5.376.644		30.191	0,6	5.346.453	3.519.910,00
43	RECETTES DIVERSES		967	94	10,8	873	18.202,05
O08 - RÉGION	NAL ET TRANSFRONTALIER						
	Postes fixes	5,432 ETP		-0,211 ETP	-3,7%	5,643 ETP	4,546 ETP
3	CHARGES	2.433.851		-598.128	-19,7	3.031.979	2.352.527,96
4	REVENUS		250.761	-14	0,0	250.775	229.536,00
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-2.183.090 -89,70%		598.114	-2,2	-2.781.204 -91,73%	-2.122.991,96 -90,24%
30 31	CHARGES DE PERSONNEL DÉPENSES GÉNÉRALES	981.547 312.051		-51.344 62.376	-5,0 25,0	1.032.891 249.675	1.043.954,11 312.903,77
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	200.253		-660	-0,3	200.913	533.300,00

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION E	313 - B12		COMPTE COM
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	940.000		-608.500	-39,3	1.548.500	462.370,08
43	RECETTES DIVERSES		250.761	-14	0,0	250.775	229.536,00

Récapitulation P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

NO		BUDGE	T 2013	VARIATION B	113 - B12	DUDOET 2010	0014575 0014
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
P - ACTIVI	TÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN	le l					
1 - 701111	LEG DE GOLL GIVE ELL MESTELL						
	Postes fixes	1.166,234 ETP		-15,884 ETP	-1,3%	1.182,118 ETP	1.152,767 ETP
3	CHARGES REVENUS	1.389.661.403	913.054.910	733.840.108 776.838.751	111,9 570,3	655.821.295 136.216.159	794.953.883,08 258.302.396,24
4	REVENUS		913.034.910	770.030.731	370,3	130.210.139	236.302.390,24
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-476.606.494 -34,30%		42.998.642	-56,7	-519.605.136 -79,23%	-536.651.486,84 -67,51%
30	CHARGES DE PERSONNEL	243.918.886		39.484.000	19,3	204.434.886	204.360.025,14
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	217.879.756		-2.706.208	-1,2	220.585.964	216.071.456,24
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		38.517,67
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	923.270.708		698.477.888	310,7	224.792.820	366.085.293,81
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	421.000		0	0,0	421.000	439.599,82
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.334.532		-1.409.105	-29,7	4.743.637	4.302.595,40
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	38.400		5.376	16,3	33.024	3.089.675,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	798.121		-11.843	-1,5	809.964	566.720,00
42	REVENUS DES BIENS		108.884.433	547.991	0,5	108.336.442	110.256.349,96
43	RECETTES DIVERSES		793.086.127	765.925.767	NS	27.160.360	136.991.864,74
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		3.400.000	3.400.000	ND		
46	SUBVENTIONS ACQUISES		7.557.747	6.961.244	NS	596.503	7.833.274,13
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		38.400	5.376	16,3	33.024	3.089.675,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		88.203	-1.627	-1,8	89.830	131.232,40

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION E	B13 - B12		
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
P - ACTIVITÉ	S DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS						
	Postes fixes	1.166,234 ETP		-15,884 ETP	ND -1,3%	1.182,118 ETP	1.152,767 ETP
3	CHARGES	1.389.661.403		733.840.108	112	655.821.295	794.953.883,08
4	REVENUS		913.054.910	776.838.751	570	136.216.159	258.302.396,24
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-476.606.494 -34,30%		42.998.642	-57	-519.605.136 -79,23%	-536.651.486,84 -67,51%
P01 - ETATS	MAJORS ET ACTIVITÉS DE SUPPORT DÉPART	EMENTALES					
	Postes fixes	390,203 ETP		-15,201 ETP	-3,8%	405,405 ETP	389,000 ETP
3 4	CHARGES REVENUS	85.782.803	1.700.200	717.646 -77.530	0,8 -4,4	85.065.157 1.777.730	87.540.298,34 5.437.428,19
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-84.082.603 -98,02%		-795.176	0,1	-83.287.427 -97,91%	-82.102.870,14 -93,79%
30	CHARGES DE PERSONNEL	68.620.602		-909.777	-1,3	69.530.379	68.577.148,99
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.543.621		843.537	11,0	7.700.084	12.621.091,33
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		132,42
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	4.866.353		785.601	19,3	4.080.752	2.017.146,02
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	421.000		0	0,0	421.000	439.599,82
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.190.001		-24.105	-0,8	3.214.106	2.958.188,40
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	38.400		5.376	16,3	33.024	834.375,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	102.826		17.014	19,8	85.812	92.616,36
42	REVENUS DES BIENS		66.173	867	1,3	65.306	518.301,79
43	RECETTES DIVERSES		1.440.524	-112.696	-7,3	1.553.220	4.006.184,80
46	SUBVENTIONS ACQUISES		86.900	30.550	54,2	56.350	17.647,00
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		38.400	5.376	16,3	33.024	834.375,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		68.203	-1.627	-2,3	69.830	60.919,60
P02 - GESTIC	ON TRANSVERSALE DES RESSOURCES HUMAI	NES					
	Postes fixes	82,138 ETP		-2,375 ETP	-2,8%	84,513 ETP	83,206 ETP
3	CHARGES REVENUS	792.771.649	784.273.049	724.237.297 764.668.224	NS NS	68.534.352 19.604.825	194.232.743,57 124.291.279,59
-	NEVENOO		104.210.040	704.000.224	NS	10.004.020	124.201.270,00
	COUVERTURE en F	-8.498.601		40.430.926		-48.929.527	-69.941.463,98
	COUVERTURE en %	-1,07%			-98,5	-71,39%	-36,01%
30	CHARGES DE PERSONNEL	87.501.872		39.651.411	NS 82,9	47.850.461	50.074.082,86
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.189.686		-584.143	-32,9	1.773.829	2.771.554,91
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		158,25
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	704.080.091		685.170.029	NS	18.910.062	141.385.700,25
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		1.247,30
42	REVENUS DES BIENS		0	-436.200	-100,0	436.200	292.096,80
43	RECETTES DIVERSES		784.231.049	765.261.568	NS	18.969.481	123.955.970,79

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION E	B13 - B12	BUDGET 2012	COMPTE 2011
RUBRIQU	JE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGE1 2012	CONFIE 2011
P02 - GES	STION TRANSVERSALE DES RESSOURCES HUMAI	NES				l	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		42.000	-157.144	-78,9	199.144	43.212,0
203 - GES	STION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET ACHATS						
	Postes fixes	115,293 ETP		-0,207 ETP	-0,2%	115,500 ETP	110,986 ETP
3	CHARGES	20.057.686		-826.563	-4,0	20.884.249	22.542.981,05
4	REVENUS		731.729	-273	0,0	732.002	1.090.937,5
	COUVERTURE en F	-19.325.957		826.290		-20.152.247	-21.452.043,4
	COUVERTURE en %	-96,35%			-0,1	-96,50%	-95,16%
30	CHARGES DE PERSONNEL	17.310.152		-308.314	-1,8	17.618.466	16.939.058,3
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.426.234		-463.378	-16,0	2.889.612	3.295.750,56
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	296.300		-79.871	-21,2	376.171	2.246.133,07
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	25.000		25.000	ND		62.039,1
42	REVENUS DES BIENS		345.400	0	0,0	345.400	379.272,06
43	RECETTES DIVERSES		386.329	-273	-0,1	386.602	711.665,49
P04 - GES	STION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET	BIENS ASSOCIÉS	·)				
	Postes fixes	252,700 ETP		-0,100 ETP	0,0%	252,800 ETP	239,375 ETP
3	CHARGES	355.571.028		3.437.785	1,0	352.133.243	357.922.812,3
4	REVENUS		124.666.803	11.335.308	10,0	113.331.495	125.998.208,24
	COUVERTURE en F COUVERTURE en %	-230.904.225 -64,94%		7.897.523	-4,2	-238.801.748 -67,82%	-231.924.604,0° -64,80%
30	CHARGES DE PERSONNEL	26.639.170		156.070	0,6	26.483.100	25.536.324,9
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	167.082.468		-958.246	-0,6	168.040.714	152.573.678,4
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		38.227,0
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	161.041.564		5.678.157	3,7	155.363.407	175.771.321,47
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	144.531		-1.385.000	-90,6	1.529.531	1.344.407,0
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES				ND		2.255.300,0
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	663.295		-53.196	-7,4	716.491	403.553,4
42	REVENUS DES BIENS		108.472.860	983.324	0,9	107.489.536	109.066.679,3
43	RECETTES DIVERSES		5.483.196	256	0,0	5.482.940	7.019.481,10
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		3.400.000	3.400.000	ND		
46	SUBVENTIONS ACQUISES		7.290.747	6.951.728	NS	339.019	7.643.247,7
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER				ND		2.255.300,0
					0,0	20.000	13.500,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		20.000	0	0,0	20.000	13.300,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES //ELOPPEMENT ET GESTION DES SYSTÈMES INFO	RMATIQUES	20.000	U	0,0	20.000	13.300,0

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

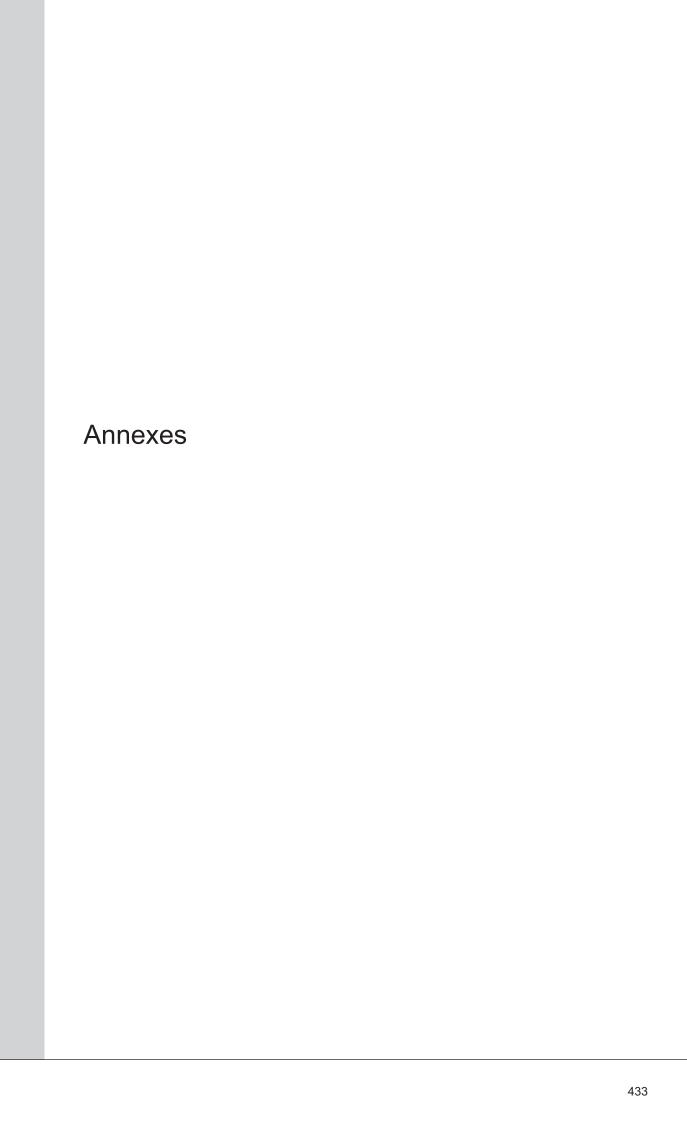
NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION B	13 - B12		COMPTE OCC
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
POS - DÉVEI	OPPEMENT ET GESTION DES SYSTÈMES INFO	OPMATIQUES					
3	CHARGES	135.478.237		6,273,943	4,9	129.204.294	132.715.047,82
4	REVENUS		1.683.129	913.022	118,6	770.107	1.484.542,66
	COUVERTURE en F	-133.795.108		-5.360.921		-128.434.187	-131.230.505,16
	COUVERTURE en %	-98,76%			-0,7	-99,40%	-98,88%
30	CHARGES DE PERSONNEL	43.847.090		894.610	2,1	42.952.480	43.233.410,07
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	38.637.747		-1.543.978	-3,8	40.181.725	44.809.380,95
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	52.986.400		6.923.972	15,0	46.062.428	44.664.993,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	7.000		-661	-8,6	7.661	7.263,80
43	RECETTES DIVERSES		1.545.029	776.912	101,1	768.117	1.298.562,50
46	SUBVENTIONS ACQUISES		138.100	136.110	NS	1.990	129.167,36
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES				ND		56.812,80

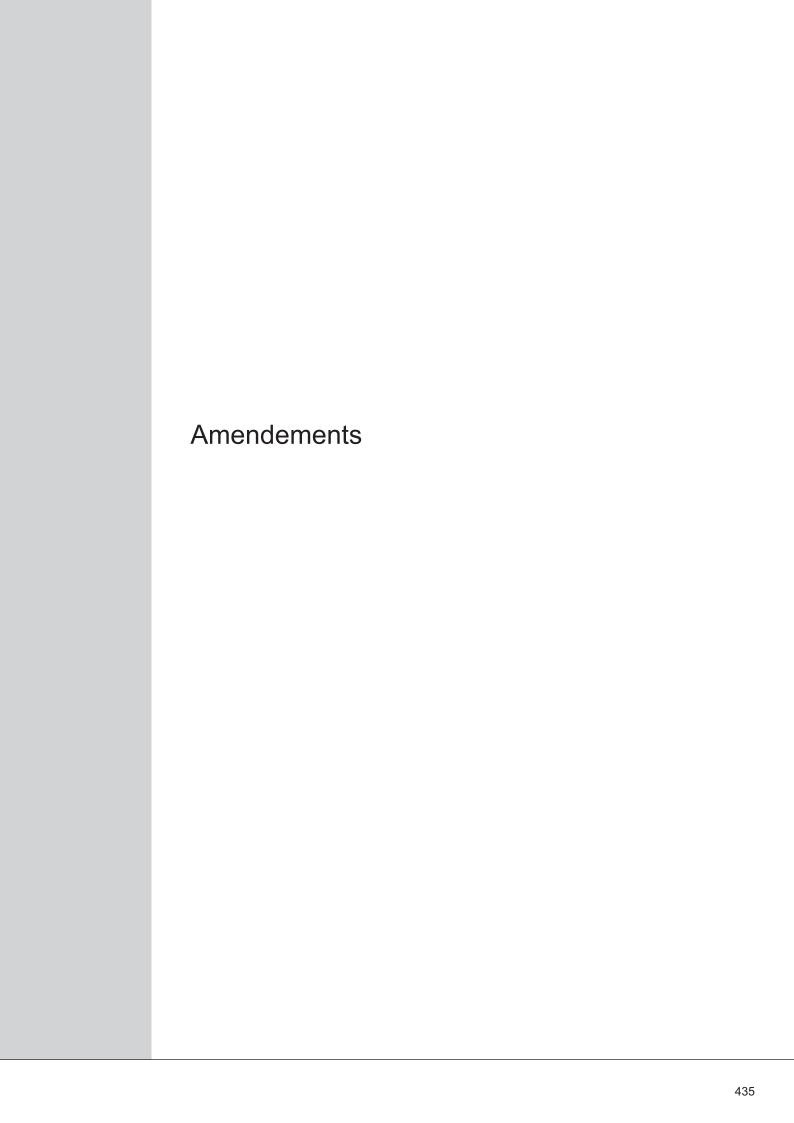
Récapitulation Q - ENERGIE

NO	LIBELLE	BUDGET	Г 2013	VARIATION B	313 - B12	PUDGET 2010	COMPTE 0014
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
Q - ENERG	<u> </u>						
	Postes fixes	20,200 ETP		20,200 ETP	ND		
3	CHARGES	21.150.786		21.150.786	ND		
4	REVENUS		57.652.309	57.652.309	ND		
	COUVERTURE en F	36.501.523		36.501.523	ND ND		
	COUVERTURE en %	172,58%			ND		
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.348.882		3.348.882	ND ND		
00	0.00.0000000000000000000000000000000000	0.0.002		0.0 10.002	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.091.284		2.091.284	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.165.300		3.165.300	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	12.024.640		12.024.640	ND		
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	520.000		520.000	ND		
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	680		680	ND		
42	REVENUS DES BIENS		43.696.854	43.696.854	ND		
43	RECETTES DIVERSES		13.385.455	13.385.455	ND		
46	SUBVENTIONS ACQUISES		50.000	50.000	ND		
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		520.000	520.000	ND		
					ND		

Q - ENERGIE

NO	LIBELLE	BUDGE	T 2013	VARIATION E	313 - B12		COMPTE
RUBRIQUE	LIBELLE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2012	COMPTE 2011
Q - ENERGIE							
Q - ENERGIE					ND		
_	Postes fixes	20,200 ETP		20,200 ETP	ND		
3	CHARGES	21.150.786		21.150.786	ND ND		
4	REVENUS		57.652.309	57.652.309	ND		
	COUVERTURE en F	36.501.523		36.501.523	ND ND		
	COUVERTURE en %	172,58%			ND		
Q01 - ENERG	GIE.						
	Postes fixes	20,200 ETP		20,200 ETP	ND		
3	CHARGES	21.150.786		21.150.786	ND		
4	REVENUS		57.652.309	57.652.309	ND		
	COUVERTURE en F	36.501.523		36.501.523	ND ND		
	COUVERTURE en %	172,58%		00.001.020	ND		
					ND		
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.348.882		3.348.882	ND		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.091.284		2.091.284	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.165.300		3.165.300	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	12.024.640		12.024.640	ND		
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	520.000		520.000	ND		
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	680		680	ND		
42	REVENUS DES BIENS		43.696.854	43.696.854	ND		
43	RECETTES DIVERSES		13.385.455	13.385.455	ND		
46	SUBVENTIONS ACQUISES		50.000	50.000	ND		
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		520.000	520.000	ND		





TOTAL ETAT - PAR PROGRAMME

		PROJET DE B	UDGET 2013		TOTAL	DES	PROJET DE BUDGET 2013				
PROGRAMME	LIBELLE			MOTIFS	AMENDE	MENTS	AMEN	IDE			
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS			
TOTAL ETAT		8'132'019'004	7'940'846'068		693'349'319	852'932'307	8'825'368'323	8'793'778'375			
RESULTAT						159'582'988	-31'589'948				
				Amendements budgétaires Amendements techniques	693'349'319 0	852'932'307 -					
	TRANSVERSAL				-3'063'553	-	-3'063'553	-			
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-3'063'553	-					
Α	FORMATION	1'920'505'156	83'466'352		-2'094'408	3'550'000	1'918'410'748	87'016'352			
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-2'130'000 35'592	3'550'000 -					
В	EMPLOI, MARCHE DU TRAVAIL	146'483'168	50'243'139		-5'632'584	-	140'850'584	50'243'139			
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-5'632'584 -	-					
С	ACTION SOCIALE	764'342'128	182'242'072		-260'804	500'000	764'081'324	182'742'072			
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-809'684 548'880	500'000					
D	PERSONNES AGEES	449'484'465	91'988'036		11'372'666	594'252	460'857'131	92'582'288			
				Amendements budgétaires Amendements techniques	160'328 11'212'338	594'252 -					
E	HANDICAP	404'617'150	68'028'621		-11'358'079	425'748	393'259'071	68'454'369			
				Amendements budgétaires Amendements techniques	438'731 -11'796'810	425'748 -					
F	ENVIRONNEMENT ET ENERGIE	82'591'010	59'574'159		-706'060	1'500'000	81'884'950	61'074'159			
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-706'060 -	1'500'000					
G	AMENAGEMENT ET LOGEMENT	139'841'923	35'659'790		-2'628'000	1'300'000	137'213'923	36'959'790			
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-2'628'000 -	1'300'000					

TOTAL ETAT - PAR PROGRAMME

		PROJET DE E	BUDGET 2013		TOTAL DES		PROJET DE B	UDGET 2013
PROGRAMME	LIBELLE			MOTIFS	AMENDE	MENTS	AMEN	IDE
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
н	SECURITE ET POPULATION	574'113'432	207'424'642		-4'348'424	1'200'000	569'765'008	208'624'642
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-4'323'045 -25'379	1'200'000 -		
1	JUSTICE	142'427'511	26'156'575		-	-	142'427'511	26'156'575
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-	-		
J	MOBILITE	363'555'377	74'234'722		-525'940	261'203	363'029'437	74'495'925
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-525'940 -	261'203 -		
К	SANTE	1'179'732'340	20'591'685		2'983'646	14'150'000	1'182'715'986	34'741'685
				Amendements budgétaires Amendements techniques	2'983'646	14'150'000 -		
L	ECONOMIE	29'068'937	59'587'588		-402'000	1'284'000	28'666'937	60'871'588
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-402'000 -	1'284'000 -		
М	FINANCE ET IMPOTS	1'091'919'715	6'776'371'315		-7'048'750	58'056'092	1'084'870'965	6'834'427'407
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-7'048'750 -	58'056'092 -		
N	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	88'486'695	2'858'700		-	-	88'486'695	2'858'700
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-	-		
0	AUTORITE ET GOUVERNANCE	62'661'307	2'469'069		-586'962	-	62'074'345	2'469'069
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-586'962 -	-		
Р	ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN	671'558'584	142'817'294		717'648'571	770'111'012	1'389'207'155	912'928'306
				Amendements budgétaires Amendements techniques	717'623'192 25'379	770'111'012 -		
Q	ENERGIE	20'630'106	57'132'309		-	-	20'630'106	57'132'309
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-	-		

ETAT

Nature	LIBELLE	PROJET DE E	BUDGET 2013	TOTA AMENDI		BUDGET 2013 VOTE		
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	
TOTAL	HORS NATURES 37/39-47/49	8'132'019'004	7'940'846'068	693'349'319	852'932'307	8'825'368'323	8'793'778'375	
TOTAL		8'172'490'617	7'981'317'681	693'349'319	852'932'307	8'865'839'936	8'834'249'988	
RESUL	TAT		-191'172'936		159'582'988		-31'589'948	
30	Charges de personnel	2'208'382'333		29'923'448	-	2'238'305'781	-	
31	Dépenses générales	449'957'029		-9'459'001	-	440'498'028	-	
32	Intérêts passifs et frais d'emprunts	262'401'835		-	-	262'401'835	-	
33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	695'206'429		668'333'336	-	1'363'539'765	-	
34	Parts et contributions sans affectation	561'407'496		6'371'250	-	567'778'746	-	
35	Dédommagements à des tiers	157'936'903		1'510'000	-	159'446'903	-	
36	Subventions accordées	3'796'726'979		-3'329'714	-	3'793'397'265	-	
37	Subventions redistribuées	24'865'050		-	-	24'865'050	-	
39	Charges imputations internes	15'606'563		-	-	15'606'563	-	
40	Impôts		5'792'257'500	-	45'655'764	-	5'837'913'264	
41	Patentes et concessions		16'427'023	-	-	-	16'427'023	
42	Revenus des biens		494'781'903	-	726'611	-	495'508'514	
43	Recettes diverses		623'687'597	-	778'270'923	-	1'401'958'520	
44	Parts à des recettes sans affectation		563'991'898	-	16'966'078	-	580'957'976	
45	Dédommagements de collectivités publiques		130'382'412	-	800'000	-	131'182'412	
46	Subventions acquises		319'317'735	-	10'512'931	-	329'830'666	
47	Subventions à redistribuer		24'865'050	-	-	-	24'865'050	
49	Revenus imputations internes		15'606'563	-	-	-	15'606'563	

TRANSVERSAL ETAT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE B	UDGET 2013	MOTIFS	TOTAL D AMENDEMI			BUDGET 2	2013
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
						-3'063'553	-	-		
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-3'063'553 -	-	budg. techn		
						-	-		-	-
Tous	130	Charges de personnel	2'208'382'333		Une vague de plend est constatée sur l'exercice 2013 correspondant à la dernière année du plend actuel. Pour le personnel administratif, les postes concernés seront bloqués pendant 6 mois. De plus, lors du réengagement d'un nouveau titulaire, un effet Noria (en sus de celui déjà inclus dans le calcul des mécanismes salariaux) sera observé. Cet amendement prend en compte, selon la liste nominative des candidats au plend 2013 reçue à ce jour (3 avril 2013), les impacts sur l'exercice 2013 des effets de blocage de poste et de Noria. Ce calcul exclu les postes de personnes partant au plend et déjà supprimés du PB13 dans le cadre d'amendements sur le programme P01 (DIP et DU). Il tient compte du fait que les postes d'éducateurs du DIP, bien que rattachés au personnel administratif et technique, ne sont pas soumis au blocage de 6 mois.	-3'063'553	-	budg.	2'205'318'780	-

A. FORMATION

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE E	BUDGET 2013	MOTIFS	TOTA AMENDI			BUDGE	ET 2013
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			1'920'505'156	83'466'352		-2'094'408	3'550'000	-	1'918'410'748	87'016'352
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-2'130'000 35'592	3'550'000	budg. techn		
	30	Charges de personnel	582'228'006		Economie sur le budget du personnel auxiliaire.	-52'000	-	budg.	582'176'006	-
A01 Enseignement	30	Charges de personnel	582'228'006		Ajustement du budget pour les prestations aux retraités de l'enseignement primaire sur la base des comptes 2012.	-200'000	-	budg.	582'028'006	-
obligatoire	31	Dépenses générales	17'281'317		Ajustement du budget d'acquisition des moyens d'enseignement compte tenu de la planification CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).	-1'000'000	-	budg.	16'281'317	-
	43	Recettes diverses		10'276'232	Ajustement du budget des recettes sur la base des comptes 2012.	-	1'300'000	budg.	-	11'576'232
A02	30	Charges de personnel	402'005'482		Economie sur le budget du personnel auxiliaire.	-280'000	-	budg.	401'725'482	-
Enseignement post-obligatoire et formation continue	46	subventions acquises		40'623'390	Ajustement de la subvention fédérale liée à la formation professionnelle. Augmentation de la participation du FFPC (fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle et continue) concernant les cours pratiques et le matériel aux examens finaux.	-	1'300'000	budg.	-	41'923'390
A03 Intégration, suivi éducatif et	30	Charges de personnel	72'386'589		Economie sur le budget du personnel auxiliaire.	-133'280	-	budg.	72'253'309	-
soutien aux familles	43	Recettes diverses		8'253'179	Ajustement du budget des recettes sur la base des comptes 2012.	-	270'000	budg.	-	8'523'179

A. FORMATION

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE I	BUDGET 2013	MOTIFS	TOTA AMENDI	L DES EMENTS		BUDGE	ET 2013
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
A04 Hautes écoles	363.00102	Allocation au fonctionnement de l'université	324'840'648		Diminution de l'indeminté cantonale à l'Université de Genève consécutive au transfert des locaux loués assumés par le DU à partir du 1.1.2013.	-430'000	-	budg.	324'410'648	-
ecoles	46	Subventions acquises			Ajustement des produits différés de subventions reçues sur la base des comptes 2012.	-	500'000	budg.	-	786'000
	30	Charges de personnel	63'719'039		Economie sur le budget du personnel auxiliaire.	-34'720	-	budg.	63'684'319	-
A05 Enseignement spécialisé	1.300 07407	Fondation Clair Bois	13'943'558		Le transfert du DSE (E01) au DIP de la somme relative au subventionnement des aides-soignantes de Clair Bois secteur "mineur".	35'592	-	techn	13'979'150	-
	43	Recettes diverses		3'329'018	Ajustement du budget des recettes sur la base des comptes 2012.	-	180'000	budg.	-	3'509'018

B. EMPLOI, MARCHE DU TRAVAIL

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE E	BUDGET 2013	MOTIFS	TOTA AMENDE			BUDGET	2013
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			146'483'168	50'243'139		-5'632'584	-		140'850'584	50'243'139
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-5'632'584 -	-	budg. techn		
	30	Charges de personnel	37'772'768		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-76'372	-	budg.	37'696'396	-
B01 Réinsertion	31	Dépenses générales	1'582'601		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-123'755	-	budg.	1'458'846	-
des demandeurs d'emplois	35	Dédommagements à des tiers	97'050'000		Frais de formation cantonaux : prévision de croissance du nombre de places disponibles revue à la baisse. Stagnation de la progression du nombre d'ARE (allocation retour à l'emploi) en fonction des possibilités du marché / baisse de la moyenne des salaires en comparaison historique. Anticipation sur 2013 d'une partie de la baisse (PCEF - programme cantonal d'emploi formation) prévue au PFQ. Reprise d'une partie de ces charges (allocations complémentaires sociales) par les prestations complémentaires familiales.	-5'250'000	-	budg.	91'800'000	-
B02 Surveillance	30	Charges de personnel	8'757'368		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-37'851	-	budg.	8'719'517	-
du marché du travail	31	Dépenses générales	639'331		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-144'606		budg.	494'725	-

C. ACTION SOCIALE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE E	BUDGET 2013	MOTIFS		L DES EMENTS		BUDGE	T 2013
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			764'342'128	182'242'072		-260'804	500'000		764'081'324	182'742'072
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-809'684 548'880	500'000	budg. techn		
	30	Charges de personnel	3'723'025		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-44'534	-	budg.	3'678'491	-
C01 Accès à l'assurance maladie	31	Dépenses générales	243'154		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-9'784	-	budg.	233'370	-
	43	Recettes diverses		45'464'543	Ajustement de cette nature de revenus (restitution du trop perçu par les assurances maladie versé par le SAM), en fonction du résultat des comptes 2012.		500'000	budg.	-	45'964'543
	30	Charges de personnel	5'785'400		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-77'253		budg.	5'708'147	-
	31	Dépenses générales	282'905		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-60'886		budg.		
	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	7'000'000		Le déploiement des prestations complémentaires familiales oblige à doter le programme C02 pour le risque de constitutions de provisions liées à la gestion des dossiers. Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève (neutre, voir E02).	500'880	-	techn	7'500'880	-
C02 Soutien à la famille	365.03200	Solidarité femmes	706'019			19'980		budg.	725'999	
	365.03600	Viol secours	286'881		Amandamenta du Crand Canasil assertés en 2ème débat la 25 04 2012	8'120		budg.	295'001	
	365.04802	SOS femmes	345'230		Amendements du Grand Conseil, acceptés en 3ème débat le 25.04.2013	9'770		budg.	355'000	
	365.04902	Arabelle foyer d'hébergement	53'001			14'990		budg.	67'991	
	366.00302	Allocations familiales pour personnes non actives	28'000'000		Ajustement du dossier en rapport avec le service cantonal d'allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative (CAFNA). Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève (neutre, voir C03).	200'000		techn	28'200'000	

C. ACTION SOCIALE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE E	BUDGET 2013	MOTIFS	TOTA AMENDI	L DES EMENTS		BUDGET	Γ 2013
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
	30	Charges de personnel	1'007'799		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-18'018		budg.	989'781	-
	31	Dépenses générales	102'041		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-31'987		budg.	70'054	-
	365.07512	Diverses actions sociales et ponctuelles	1'084'013		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-488'640		budg.	595'373	-
	363.00121	Hospice général - fonctionnement	60'628'760		Dans le cadre de la réduction des -2.9MF imposée par le CE, le DSE au travers du calcul de répartition a affecté -95 373 CHF en trop sur la ligne HG, programmes 1003 et C05.	73'866	-	techn	60'702'626	-
	365.07512	Diverses actions sociales ponctuelles	1'084'013		Cot amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève.	-95'373	-	techn	988'640	-
C03 Mise en oeuvre et	365.06010	Association ARGOS	2'998'388			-292'337	-	budg.	2'706'051	-
conduite des mesures d'action sociale	365.14710	Subvention non monétaire - Caritas Genève - Utilisation immeuble	38'025		Ajustement des subventions ARGOS au budget à celles inscrites dans son contrat	3'500	1	budg.	41'525	-
	365.16011	Subvention non monétaire - Association Argos - Utilisation immeuble	-		de prestations. Le DU est informé pour la mise à jour d'un revenu équivalent à la nouvelle subvention tacite (P04). Fin du prêt effectué à ARGOS en 2012. CARITAS, le DU est informé pour la mise à jour d'un revenu équivalent à la nouvelle subvention tacite (P04).	286'506	·	budg.	286'506	-
	365.16010	Subvention non monétaire - Association Argos - Intérêts sur prêt	9'750			-9'750	-	budg.	-	-
	366.00200	Indemnités LAVI	1'490'000		Ajustement du dossier en rapport avec le service cantonal d'allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative (CAFNA). Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève (neutre, voir C02).	-200'000		techn	1'290'000	-

C. ACTION SOCIALE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE I	BUDGET 2013	MOTIFS		L DES EMENTS		BUDGE*	Γ 2013
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle		Charges de personnel	9'553'558		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-77'440		budg.	9'476'118	-
	30	Charges de personnel	131'421		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-2'649		budg.	128'772	-
	31	Dépenses générales	15'126		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-5'645		budg.	9'481	-
C05 Actions en	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	-		En lien avec la gestion du domaine asile, il est utile de doter le PB 2013 pour couvrir le risque d'une provision éventuelle en rapport avec des dossiers en régularisation. Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève. (voir E01)	48'000	-	techn	48'000	-
matière d'asile et de migration	365.05110	Pluriels - centre de consultation et d'études ethnopsychologiques pour migrants	233'627		Economie demandée par la commission des finances sur la subvention "pluriels".	-33'627		budg.	200'000	-
	363.00121	Hospice général - fonctionnement	17'652'402		Dans le cadre de la réduction des -2.9MF imposée par le CE, le DSE au travers du calcul de répartition a affecté -95 373 CHF en trop sur la ligne HG, programmes C03 et C05. Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève.	21'507	-	techn	17'673'909	-

D. PERSONNES AGEES

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE B	UDGET 2013	MOTIFS	TOTA AMENDI			BUDGE AMEN	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			449'484'465	91'988'036		11'372'666	594'252		460'857'131	92'582'288
					Amendements budgétaires	160'328	594'252	budg.		
					Amendements techniques	11'212'338	-	techn		
	30	Charges de personnel	1'068'888		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-21'547	-	budg.	1'047'341	-
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur	31	Dépenses générales	123'023		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-45'911	-	budg.	77'112	-
des personnes âgées	363.10136	Subvention non monétaire - EMS MRPS - utilisation immeuble	183'305		Ajustement de la subvention tacite pour l'EMS MRPS. Le DU est informé pour la mise à jour d'un revenu équivalent correpondant à la nouvelle subvention tacite (P04). Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève.	282'355	-	budg.	465'660	-
	30	Charges de personnel	6'938'795		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-54'569	-	budg.	6'884'226	-
D02 Soutien	366.00123	Prestations complémentaires fédérales - AVS	211'938'457		Ajustement de la ventilation des prestations complémentaires fédérales et cantonales, AVS et AI, en fonction des comptes prévisionnels 2012.	24'312'503	-	techn	236'250'960	-
individuel aux personnes âgées	366.00126	Prestations complémentaires cantonales - AVS	76'624'101		(voir E02) Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève.	-13'100'164	-	techn	63'523'937	-
	43	Recettes diverses		32'735'088	Rubrique de revenus légérement sous-évaluée compte tenu des comptes 2012, à condition que le rythme de récupération soit maintenu par le SPC.	-	594'252	budg.	-	33'329'340

E. HANDICAP

			PROJET DE E	BUDGET 2013			L DES			ET 2013
Programme	Nat.	Libellé			MOTIFS	AMEND	EMENTS		AME	NDE
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			404'617'150	68'028'621		-11'358'079	425'748		393'259'071	68'454'369
			404 017 130	00 020 021		-11 000 070				
					Amendements budgétaires	438'731	425'748	Ŭ		
					Amendements techniques	-11'796'810	-	techn		
	30	Charges de personnel	1'174'025		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-23'667	-	budg.	1'150'358	-
	31	Dépenses générales	135'124		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-50'427	-	budg.	84'697	-
	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	198'000		En lien avec la gestion du domaine asile, il est utile de doter le PB 2013 pour couvrir le risque d'une provision éventuelle en rapport avec des dossiers en régularisation. (voir C05) Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève.	-48'000	,	techn	150'000	
	365.00405	EPH - Fondation Aigues- Vertes	16'819'634		Ajustement de la subvention EPH Fondation Aigues-Vertes en fonction du planning des nouvelles places.	211'200	-	techn	17'030'834	-
	365.00237	Enveloppe destinée à l'annualisation et l'ouverture des nouvelles places EPH	2'011'972		Transfert du DSE au DIP de la somme relative au subventionnement des aides- soignantes de Clair Bois secteur "mineur" (35'592 F en A05). Le DIP est informé pour la mise à jour d'une charge équivalente à la subvention correspondante. Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève.	-246'792	-	techn	1'765'180	-
E01 Mise en	363.00501	EPH Etablissement public pour l'intégration - EPI	56'994'068			167'470	,	budg.	57'161'538	-
oeuvre et conduite des actions en faveur	365.00232	EPH Centre espoir (Armée du salut)	4'334'177			25'471	1	budg.	4'359'648	-
des personnes handicapées	365.00405	EPH Aigues vertes	16'819'634			98'845	-	budg.	16'918'479	-
	365.00504	EPH Clair Bois	19'024'716			55'902	-	budg.	19'080'618	-
	365.00603	EPH Fondation Ensemble	9'569'201		Amendements du Grand Conseil, acceptés en 3ème débat le 25.04.2013	56'236	-	budg.	9'625'437	-
	365.00702	EPH Foyer Handicap	18'469'793			54'270	-	budg.	18'524'063	-
	365.00802	EPH Association La Corolle	2'807'462			21'000	-	budg.	2'828'462	-
	365.00902	EPH Fondation Trajets	6'653'928			19'500	-	budg.	6'673'428	-
	365.02002	EPH Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes - SGIPA	18'116'331			53'230	-	budg.	18'169'561	-

E. HANDICAP

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE I	BUDGET 2013	MOTIFS	TOTA AMENDI	L DES EMENTS		BUDGE AME	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
	30	Charges de personnel	4'971'716		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012.	-39'099	-	budg.	4'932'617	-
E02 Soutien	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	14'984'660		Le déploiement des prestations complémentaires familiales oblige à doter le programme C02 pour le risque de constitutions de provisions liées à la gestion des dossiers (neutre, voir C02). Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève.	-500'880	-	techn	14'483'780	-
financier individuel aux personnes handicapées	366.00128	Prestations complémentaires fédérales - Al	149'854'743		Ajustement de la ventilation des prestations complémentaires fédérales et cantonales, AVS et AI, en fonction des comptes prévisionnels 2012.	-24'312'503	-	techn	125'542'240	-
·	366.00131	Prestations complémentaires cantonales - Al	55'168'299		(voir D02) Cet amendement n'engendre pas de variation du résultat de l'Etat de Genève.	13'100'164	-	techn	68'268'463	-
	43	Recettes diverses		23'452'846	Rubrique de revenus légérement sous-évaluée compte tenu des comptes 2012, à condition que le rythme de récupération soit maintenu par le SPC.	-	425'748	budg.	-	23'878'594

F. ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE E	BUDGET 2013	MOTIFS	TOTA AMEND	L DES EMENTS		BUDGET	Γ 2013
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			82'591'010	59'574'159		-706'060	1'500'000		81'884'950	61'074'159
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-706'060 -	1'500'000	budg. techn		
F03 Gestion des	31	Dépenses générales	9'087'450		Répartition de l'économie de 25 millions F décidée par le Conseil d'Etat le 1er mars 2013.	-386'580	-	budg.	8'700'870	-
eaux	46	Subventions acquises		1'761'420	Subventions supplémentaires accordées par la Confédération dans le cadre de projets de renaturation, notamment celui de la renaturation de l'Aire 3ème étape.	-	1'500'000	budg.	-	3'261'420
F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air	31	Dépenses générales	7'515'324		Répartition de l'économie de 25 millions F décidée par le Conseil d'Etat le 1er mars 2013.	-319'480	-	budg.	7'195'844	-

G. AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE E	BUDGET 2013	MOTIFS	TOTA AMENDI			BUDGET AMEN	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
AMENAGEMENT ET LOGEMENT			139'841'923	35'659'790		-2'628'000	1'300'000		137'213'923	36'959'790
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-2'628'000	1'300'000	budg. techn		
G02 Aménagement du territoire	31	Dépenses générales	16'090'588		Afin de participer à la réduction des charges de l'Etat de Genève, le budget des dépenses générales du programme G02 est diminué.	-1'400'000	-	budg.	14'690'588	-
G03 Conformité des constructions et	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	6'134'101		Afin de participer à la réduction des charges de l'Etat de Genève, le budget des provisions du bonus à la rénovation (LDTR) est réduit. Ces provisions correspondent aux engagements pris par l'Etat qui devront être payés les années suivantes.	-500'000	-	budg.	5'634'101	-
des chantiers	366.05050	LDTR bonus à la rénovation	4'000'000		Le budget des subventions à la rénovation (LDTR) est revu à la baisse.	-500'000	-	budg.	3'500'000	-
G04 Géodonnées de référence et	30	Charges de personnel	8'182'149		Afin de participer à la réduction des charges de l'Etat de Genève, deux postes d'auxiliaires sont supprimés au registre foncier.	-228'000	-	budg.	7'954'149	-
garantie des droits réels	43	Recettes diverses		15'067'877	Les recettes perçues en application du règlement sur le tarif des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle (E 1 50.06) ont été ajustées au niveau des comptes 2012.		1'300'000	budg.	-	16'367'877

H. SECURITE ET POPULATION

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE E	BUDGET 2013	MOTIFS	TOTAL AMENDE	-		BUDGE	T 2013
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	CHARGES	REVENUS
								Budg.		
			574'113'432	207'424'642		-4'348'424	1'200'000	-	569'765'008	208'624'642
					Amendements budgétaires	-4'323'045	1'200'000	budg.		
					Amendements techniques	-25'379	-	techn		
	T	ı								
H01 Population, droit de cité et migration	30	Charges de personnel	276'105'467		Le service des légalisation (1.7 ETP), rattaché à la direction départementale des finances, est transféré à l'Office cantonal de la population (Service des passeports et de la nationalité). Ce transfert ne nécessite pas d'amendement, dans la mesure où il n'y a pas de changement de programme. Toutefois, compte tenu du taux d'activité réel des personnes affectées à ce service, le transfert des postes s'élève à 1.5 ETP. Le solde de 0.2 ETP reste ainsi affecté à la direction départementale des finances et occasionne un transfert du programme H01 au programme P01.	-25'379	-	techn	276'080'088	-
	31	Dépenses générales	1'110'011		Ajustement du budget 2013 par rapport à l'état des comptes 2012 (diminution de F 54'000 sur les dépenses générales du SG qui se répartissent à hauteur de F 540 sur la H01)	-540	-	budg.	1'109'471	-
	30	Charges de personnel	276'105'467		Suite à la clôture des comptes 2012, un réajustement budgétaire a été rendu possible sur les heures de nuits ainsi que les coûts liés à la caisse de pension et de prévoyance.	-2'250'000	-	budg.	273'855'467	-
	31	Dépenses générales	26'343'003		Suite à la clôture des comptes 2012 un réajustement budgétaire a été rendu possible sur les frais généraux de la police.	-800'000	-	budg.	25'543'003	-
H02 Sécurité publique	363.00118	Fondation des parkings	10'169'870		Amendement de la commission des finances.	-198'505	-	budg.	9'971'365	-
	45	Dédommagements de collectivités publiques		32'355'500	Contrat de prestations entre la Confédération suisse et la République et canton de Genève concernant l'octroi d'une contribution fédérale pour l'activité relative au Groupe diplomatique de la police de Genève (2013-2016).	-	800'000	budg.	-	33'155'500
H03 Sécurité civile	362.07211	Matériel	90'000		Amendement de la commission des finances.	-60'000	-	budg.	30'000	-

H. SECURITE ET POPULATION

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE E	BUDGET 2013	MOTIFS	TOTAI AMENDE			BUDGE	ET 2013
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
	363.00105	Habillement et équipement des musiques cantonales	30'000			-741	-	budg.	29'259	-
	363.00203	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales	60'000			-1'482		budg.		
H04 Armée et	363.00302	Rétribution des chefs de musique	159'400		Amendement de la commission des finances sur toutes les subventions	-3'937		budg.		
obligation de servir	365.00312	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)	500		monétaires du programme H04. (-8000 francs linéaires).	-12	-	budg.	488	-
	365.00614	Musée militaire genevois	54'000			-1'334		budg.		
	365.00716	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)	20'000			-494	-	budg.	19'506	-
	30	Charges de personnel	30'050'891		Faisant suite aux débats budgétaires, les charges de personnel de l'office du personnel ont été revues à la baisse de 120'000 francs, compte tenu du fait que cet office a cloturé ses comptes au dessous de son budget en 2012.	-120'000	-	budg.	29'930'891	-
H06 Exécution des poursuites et faillites	31	Dépenses générales	8'144'927		Faisant suite aux débats budgétaires, les dépenses générales de l'office des faillites ont été revues à la baisse de 100'000 francs.	-100'000	-	budg.	8'044'927	-
	43	Recettes diverses		30'593'693	Suite aux bouclement des comptes 2012, l'office des faillites augmente ses revenus de 400'000 CHF.	-	400'000	budg.	-	30'993'693

H. SECURITE ET POPULATION

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE I	BUDGET 2013	MOTIFS	TOTAL AMENDE			BUDGE	ET 2013
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
H07 Privation de	30	Charges de personnel	83'833'021		Suite à la clôture des comptes 2012, un réajustement budgétaire a été rendu possible sur les coûts liés à la caisse de pension et de prévoyance.	-750'000	-	budg.	83'083'021	-
mesures d'encadrement	363.10115	Fondation romande pour toxicomanes NM	6'000		Amendement de la commission des finances.	-6'000	-	budg.	-	-
H08 Droits humains		Association Vires - subvention non monétaire - location	30'000		Jusqu'en 2012, le DS versait à l'association Vires, active dans la prise en charge des auteurs de violences domestiques, une subvention non monétaire de F 30'000. Cette subvention couvrait, entre autres, une prestation d'hébergement offerte par Vires aux auteurs de violence dans des locaux mis à disposition par l'Etat. C'est cette prestation qui justifiait la subvention non monétaire. Dans le cadre du renouvellement du contrat de prestations pour la période 2013-2016, la subvention a été revue à la baisse, car Vires n'offre plus de prestations d'hébergement. En contrepartie de la subvention non-monétaire supprimée dans le programme H08, un revenu non-monétaire d'un montant identique est enlevé dans le programme P04. L'impact sur le résultat de l'Etat est donc neutre.	-30'000	-	budg.	-	-

J. MOBILITE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE B	UDGET 2013	MOTIFS		L DES EMENTS		BUDGE	T 2013
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			363'555'377	74'234'722		-525'940	261'203	-	363'029'437	74'495'925
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-525'940 -	261'203	budg. techn		
J01 Transports et mobilité	31	Dépenses générales	9'185'425		Répartition de l'économie de 25 millions F décidée par le Conseil d'Etat le 1er mars 2013.	-391'990	-	budg.	8'793'435	-
	31	Dépenses générales	16'289'939		Répartition de l'économie de 25 millions F décidée par le Conseil d'Etat le 1er mars 2013.	-693'950	-	budg.	15'595'989	-
J02 Infrastructures routières et de transports publics	35	Dédommagement s à des tiers	19'200'000		Dans le cadre du chantier de construction de la tranchée couverte de Vésenaz, suite à la recommandation de l'ICF et conformément à la décision du 6 février 2013 de la délégation du Conseil d'Etat aux finances, reclassement en charges de fonctionnement des mesures d'accompagnement liées au renforcement de la ligne TPG initialement prévues en investissement.	560'000	-	budg.	19'760'000	-
	46	Subventions acquises			Cet amendement permet de répondre à une recommandation de l'ICF (observation n° 8 du rapport 12-12a) demandant la comptabilisation au bilan des subventions d'investissement reçues antérieures à 2005. Le montant de l'amendement correspond aux produits différés supplémentaires induits par cette comptabilisation.	-	261'203	budg.	-	28'722'964

K. SANTE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE E	BUDGET 2013	MOTIFS		L DES EMENTS		BUDGE AMEN	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			1'179'732'340	20'591'685		2'983'646	14'150'000		1'182'715'986	34'741'685
					Amendements budgétaires Amendements techniques	2'983'646	14'150'000 -	budg. techn		
	30	Charges de personnel	1'738'501		Diminution des charges de personnel dans l'Etat-Major du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.	-22'208	-	budg.	1'716'293	-
	31	Dépenses générales	987'893		Diminution des dépenses générales.	-236'000	-	budg.	751'893	
	363.00117	Indeminité de fonctinnement HUG	505'778'539		Diminution des effectifs de la cellule "Communication" des HUG.	-400'000	-	budg.	505'378'539	
	363.00119	Indemnité de fonctionnement cliniques Joli-Mont et Montana	19'093'606		Diminution de l'indemnité de fonctionnement compte tenu du résultat des comptes 2012 et des perspectives 2013.	-450'000	-	budg.	18'643'606	
	363.00157	IMAD - Indemnité de fonctionnement	142'702'620		Diminution de l'indemnité de fonctionnement compte tenu du résultat des comptes 2012 et des perspectives 2013.	-1'000'000	-	budg.	141'702'620	-
K01 Réseau de soins	365.00204	Maintient, aide et soins à domicile, autres institutions	1'557'140		Diminution tenant compte des dépenses effectives 2012 et des perspectives 2013.	-300'000	-	budg.	1'257'140	
	365.00419	Unités d'accueil temporiaire	391'000		Diminution tenant compte des dépenses effectives 2012 et des perspectives 2013.	-100'000	•	budg.	291'000	-
	43	Recettes diverses		13'132'188	L'année 2012 a vu l'introduction d'une modification légale concernant la prise en charge par les assureurs maladies d'une part des investissements des hôpitaux. Pour l'année 2012, les HUG ont déjà versé un montant de 11,6 millions qui a été imputé dans les comptes 2012 de l'Etat de Genève. Toutefois, à ce jour, il reste encore un montant estimé à 5,7 millions qui concerne l'année 2012 et qui sera versé à l'Etat de Genève au cours de l'exercice 2013. De plus, selon les dernières estimations pour l'année 2013, le montant qui sera restitué à l'Etat de Genève s'élève à 16,7 millions. Or, le PB2013 ne tient compte actuellement que d'un montant de 12 millions. Il convient donc de tenir compte de l'écart de 4,7 millions.		10'400'000	budg.		23'532'188

K. SANTE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE E	BUDGET 2013	MOTIFS		L DES EMENTS		BUDGE AMEN	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
K01 Réseau de soins	43	Recettes diverses		23'532'188	En date du 6 décembre 2012, la Direction générale de la santé a signé un contrat avec Service Sinistres Suisse SA (SSS) pour le recouvrement des parts cantonales versées aux établissements lors d'une hospitalisation pour cause d'accident avec un tiers responsable. Sur le plan financier, il a été estimé selon les dernières inforamtions, que le montant récupérable représente environ 1% des montatns versés aux Hôpitaux universitaires de Genève pour les soins hospitaliers somatiques aigus. Ce pourcentage représente un montant se situant entre 2.5 et 5 millions par année. Pour 2013, et compte tenu de l'absence d'historique sur les récupérations effectives, il est proposé d'inscrire en recettes un montant correspondant à la moyenne de la fourchette, soit un montant de 3.75 millions.	-	3'750'000	budg.	-	27'282'188
	30	Charges de personnel	3'380'661		Diminution des charges de personnel dans l'Etat-Major du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.	-20'746	-	budg.	3'359'915	-
	31	Dépenses générales	537'159		Diminution des dépenses générales.	-126'000	-	budg.	411'159	
K02 Régulation sanitaire	35	Dédommagements à des tiers	6'300'000		Compte tenu des modifications légales intervenues au 1er janvier 2012 concernant notamment le libre choix de l'hôpital par le patient, il a été constaté en 2012 une augmentation importante de la part cantonale devant être versée aux hôpitaux hors canton pour des séjours de résidents genevois. Pour 2012, le montant prévu au budget s'élevait à 6,2 millions alors que selon les dernières factures reçues, le montant s'élève à 12,5 millions. Pour 2013, et compte tenu que la tendance ne va pas s'inverser, il convient d'ajuster le montant prévu au budget sur la base des coûts actuellement connus pour 2012.	6'200'000	-	budg.	12'500'000	
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la	30	Charges de personnel	11'974'723		Diminution des charges de personnel dans l'Etat-Major du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.	-26'400	-	budg.	11'948'323	-
santé et prévention	31	Dépenses générales	2'281'075		Diminution des dépenses générales.	-535'000		budg.	1'746'075	

L. ECONOMIE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE B	BUDGET 2013	MOTIFS	TOTA AMENDI			BUDGE	Г 2013
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	CHARGES	REVENUS
								Budg.		
			29'068'937	59'587'588		-402'000	1'284'000		28'666'937	60'871'588
					Amendements budgétaires	-402'000	1'284'000	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
		Dépenses générales	865'460		Diminution des dépenses générales.	-202'000	-	budg.	663'460	
L01 Développement et soutien à	363.00103	Subvention FAE	6'700'000		Diminution de l'indemnité de fonctionnement compte tenu du résultat des comptes 2012 et des perspectives 2013.	-100'000	-	budg.	6'600'000	-
l'économie	43	Recettes diverses			Augmentation de la facturation des taxes d'équipement prélevées par la FTI et restituées à l'Etat de Genève.	-	1'284'000	budg.	-	2'056'872
L03 Régulation du commerce		Dépenses générales	424'849		Diminution des dépenses générales.	-100'000	-	budg.	324'849	-

M. FINANCE ET IMPOTS

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE E	BUDGET 2013	MOTIFS	TOTAL AMENDE			BUDGE	ET 2013
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			1'091'919'715	6'776'371'315		-7'048'750	58'056'092		1'084'870'965	6'834'427'407
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-7'048'750 -	58'056'092	budg. techn		
	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	196'760'000			-13'200'000	-	budg.	183'560'000	-
MO4 loop 24a	34	Parts et contributions sans affectation	195'210'750		Amendement de la commission des finances portant sur les estimations fiscales.	6'371'250	-	budg.	201'582'000	-
M01 Impôts, taxes et droits	40	Impôts			Amendement de la commission des finances portant sur les estimations fiscales. Mise à jour en fonction des dernières estimations disponibles (janvier 2013).		45'655'764	budg.	-	5'837'913'264
	43	Recettes diverses		94'000'000		-	-5'000'000	budg.	-	89'000'000
	44	Parts à des recettes sans affectation		416'760'756		-	16'966'078	budg.	-	433'726'834
	42	Revenus des biens			Suite aux bouclement des comptes 2012 et une meilleure visibilité sur l'année 2013, le service du contentieux augmente ses revenus de 200'000 CHF sur les récupérations d'ADB.	-	200'000	budg.	-	257'794'716
M02 Gestion des actifs et des passifs des	42	Revenus des biens		257'594'716	Correction des revenus non-monétaires liés à l'amendenement supprimant la subvention non-monétaire pour la fondation romande pour toxicomanes en H07.	-	-6'000	budg.	-	257'588'716
patrimoines financier et administratif	42	Revenus des biens		257'594'716	Ajustement des subventions ARGOS à celles inscrites dans le contrat de prestations. Fin du prêt effectué à ARGOS en 2012.	-	-9'750	budg.	-	257'584'966
	43	Recettes diverses		14'537'750	Suite aux bouclement des comptes 2012 et une meilleure visibilité sur l'année 2013, le service du contentieux augmente ses revenus de 250'000 CHF en reprise de provision sur les conventions signées.		250'000	budg.	-	14'787'750

M. FINANCE ET IMPOTS

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
M04 Production et perception des impôts	30	Charges de personnel	63'777'896		Faisant suite aux débats budgétaires, les charges de personnel de l'AFC ont été revues à la baisse de 120'000 francs, compte tenu du fait que cette direction a cloturé ses comptes au dessous de son budget en 2012.	-120'000	-	budg.	63'657'896	-
	31	Dépenses générales	7'694'938		Faisant suite aux débats budgétaires, les dépenses générales de l'AFC ont été revues à la baisse de 100'000 francs.	-100'000	-	budg.	7'594'938	-

N. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGE	Т 2013
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			88'486'695	2'858'700		-	-	-	2'154'000	-
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-		budg. techn		
	362.07456	Subvention aux communes, dans le cadre du fonds MNS	64'000			-14'000	-	techn	50'000	-
N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois	365.07456	Subventions aux institutions privées, dans le cadre du fonds MNS	180'000		Réallocation, entre les natures à 8 positions, du budget des subventions versées par l'office du patrimoine et des sites en fonction des comptes (sans changement sur l'ensemble de la nature 36). Cette adaptation n'a aucun impact sur le programme N03.	220'000	-	techn	400'000	-
	366.07456	Subventions aux personne physiques, dans le cadre du fonds MNS	1'910'000			-206'000	-	techn	1'704'000	-

O. AUTORITE ET GOUVERNANCE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE E	BUDGET 2013	MOTIFS	TOTAL AMENDE			BUDGE	T 2013
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			62'661'307	2'469'069		-586'962			62'074'345	2'469'069
					Amendements budgétaires Amendements techniques	-586'962 -		budg. techn		
O03 Conseil d'Etat	31	Dépenses générales	2'841'623		Ajustement du budget 2013 par rapport à l'état des comptes 2012 (diminution de F 54'000 sur les dépenses générales du SG qui se répartissent à hauteur de F 25'920 sur la 003).	-25'920	-	budg.	2'815'703	-
O04.01 Audits de la	30	Charges de personnel	3'573'342		Suite au vote de la nouvelle constitution, laquelle donne à la Cour des Comptes la tâche d'évaluer des politiques publiques, les dépenses de la Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) ont été réduites de moitié au PB2013, afin de refléter sa dissolution dans le courant de l'année 2013. Cette réduction s'est élevée à 260'000 francs pour les charges de personnel et à 106'000 francs pour les dépenses générales.	160'000	-	budg.	3'733'342	-
Cour des Comptes	31	Dépenses générales	166'462		Afin d'assurer la tâche de l'évaluation des politiques publiques dès le deuxième semestre 2013, il convient de mettre à disposition de la Cour des Comptes, la part pro rata temporis du budget dévolu historiquement à la CEPP. Déduction faite des etons de présences aux commissaires de la CEPP, le montant concerné est estimé à 160'000 francs pour les charges de personnel et 100'000 francs pour les dépenses générales.	100'000	-	budg.	266'462	-
O04.02 Evaluations de politiques publiques	31	Dépenses générales	106'162		Faisant suite aux débats budgétaires, les dépenses générales de la CEPP ont été revues à la baisse de 48'000 francs.	-48'000		budg.		
O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD	31	Dépenses générales	125'369		Application de la décision du Conseil d'Etat d'utiliser une partie des reports budgétaires en 2013.	-6'206	-	budg.	119'163	-
O04.08 Audits et expertises de l'ICF	31	Dépenses générales	107'607		Faisant suite aux débats budgétaires, les dépenses générales de l'ICF ont été revues à la baisse de 18'000 francs.	-18'000	-	budg.	89'607	-

O. AUTORITE ET GOUVERNANCE

Programme	Nat.	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGE		ET 2013
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
005	30	Charges de personnel	885'333		Diminution des charges de personnel dans l'Etat-Major du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.	-15'860		budg.	869'473	-
Développement durable	31	Dépenses générales	198'331		Diminution des dépenses générales.	-50'000		budg.	148'331	
O06 Exercices des droits politiques	31	Dépenses générales	5'911'375		Application de la décision du Conseil d'Etat d'utiliser une partie des reports budgétaires en 2013 et ajustement du PB2013 par rapport aux comptes 2012.	-442'428	-	budg.	5'468'947	-
	30	Charges de personnel	1'022'094		Diminution des charges de personnel dans l'Etat-Major du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.	-40'548	-	budg.	981'546	-
O08 Régional et transfrontalier	31	Dépenses générales	412'051		Diminution des dépenses générales.	-100'000		budg.	312'051	
	365.09601	Projets régionaux et transfrontaliers	400'000		Diminution de l'enveloppe de financement des projets compte tenu du décalage de la mise en œuvre des projets à ce jour.	-100'000	-	budg.	300'000	-

Programme	Nat.	Nature	Libellé	PROJET DE I	BUDGET 2013	MOTIFS	TOTAL AMENDE				T 2013
				CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
				671'558'584	142'817'294		717'648'571	770'111'012	-	1'389'207'155	912'928'306
						Amendements budgétaires Amendements techniques	717'623'192 25'379	770'111'012	budg. techn		
P01 Etats-majors et activités de support départementales / CHA	31	31	Dépenses générales	264'933		Ajustement du budget 2013 par rapport à l'état des comptes 2012 (diminution de F 54'000 sur les dépenses générales du SG qui se répartissent à hauteur de F 21'060 sur la P01)	-21'060	-	budg.	243'873	-
P01 Etats-majors et activités de support départementales / DF	30	30	Charges de personnel	6'065'896		Le service des légalisation (1.7 ETP), rattaché à la direction départementale des finances, est transféré à l'Office cantonal de la population (Service des passeports et de la nationalité). Ce transfert ne nécessite pas d'amendement, dans la mesure où il n'y a pas de changement de programme. Toutefois, compte tenu du taux d'activité réel des personnes affectées à ce service, le transfert des postes s'élève à 1.5 ETP. Le solde de 0.2 ETP reste ainsi affecté à la direction départementale des finances et occasionne un transfert du programme H01 au programme P01.	25'379		techn	6'091'275	-
	31	31	Dépenses générales	1'256'973		Faisant suite aux débats budgétaires, les dépenses générales du SG ont été revues à la baisse de 34'000 francs.	-34'000	-	budg.	1'222'973	-
P01 Etats-majors et	30	30	Charges de personnel	18'056'789		Economie sur le budget du personnel auxiliaire du DIP.	-500'000	-	budg.	17'556'789	-
activités de support départementales / DIP	30	30	Charges de personnel	18'056'789		Ajustement du budget de formation des enseignants compte tenu de la nouvelle planification.	-300'000	-	budg.	17'756'789	-

Programme	Nat.	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2013	
				CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
P01 Etats-majors et	30	30	Charges de personnel	10'491'205		Transfert de la direction générale des systèmes d'information (DGSI) aux ressources humaines du DS dans le cadre d'un processus de mobilité. (P05 vers P01).	129'813	-	techn	10'621'018	-
activités de support départementales / DS	31	31	Dépenses générales	664'879		Suite à la clôture des comptes 2012 un réajustement budgétaire a été rendu possible sur les frais du sécrétariat général.	-200'000	-	budg.	464'879	-
P01 Etats-majors et activités de support départementales / DU	30	30	Charges de personnel	12'062'100		Afin de participer à la réduction des charges de l'Etat de Genève, des postes sont supprimés (3.95 ETP fixes et 0.45 auxiliaires).	-536'000	-	budg.	11'526'100	-
P01 Etats-majors et activités de support départementales / DSE	30	30	Charges de personnel	6'069'934		Ajustement des charges en fonction des comptes de l'exercice 2012. (-0.3 ETP).	-50'000	-	budg.	6'019'934	-
P01 Etats-majors et activités de support départementales / DARES	30	30	Charges de pesonnel	5'707'925		Diminution des charges de personnel dans l'Etat-Major du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.	-80'238	-	budg.	5'627'687	-
	31	31	Dépenses générales	289'631		Diminution des dépenses générales.	-84'000		budg.	205'631	

Programme	Nat.	Nature	Libellé	PROJET DE I	BUDGET 2013	MOTIFS	TOTAL AMENDE			BUDGET 2013	
				CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
	30	30	Charges de personnel	48'342'193		Une vague de plend est constatée sur l'exercice 2013 correspondant à la dernière année du plend actuel. A ce jour (27.2.2013), 358 demandes sont d'ores et déjà déposées. Ce nombre correspond à un budget de 28.5 mios versus 11,5 mios inscrits au PBbis déposé. Un amendement de 17 mios est déposé afin de couvrir ces demandes.	17'000'000	-	budg.	65'342'193	-
P02 Gestion transversale des ressources humaines	30	30	Charges de personnel	65'342'193		Au 08.04.2013, 625 demandes ont été déposées pour le petit Etat. Ce nombre de demandes correspond à une charge globale de 53,1 millions. Budget initial PBbis déposé = 11,5 mios 1er amendement déposé en février 2013 = 17,0 mios Rectification imputation Plend HES = 2,3 mios 2ème amendement destiné à couvrir la charge supplémentaire = 22,3 mios	22'300'000		budg.	87'642'193	
	30		Charges de personnel	48'342'193		Faisant suite aux débats budgétaires, les charges de personnel (hors nature 307) de l'OPE ont été revues à la baisse de 120'000 francs, compte tenu du fait que cette direction a clôturé ses comptes au dessous de son budget en 2012.	-120'000	-	budg.	48'222'193	1
	31	31	Dépenses générales	1'193'532		Application de la décision du Conseil d'Etat d'utiliser une partie des reports budgétaires en 2013.	-3'846	-	budg.	1'189'686	-

Programme	Nat.	Nature	Libellé	PROJET DE	BUDGET 2013	MOTIFS	TOTAL AMENDE			BUDGET 2013	
				CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
P02 Gestion transversale des ressources humaines	33	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	22'046'755		La loi 10847 instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) prévoit que l'Etat effectue un versement exceptionnel à la CIA de 762'616'923 francs d'ici le 31 décembre 2013. Ce versement a été provisionné dans les comptes de l'Etat au 31 décembre 2012. La charge effective de ce versement (762'616'923 francs) sera présentée dans la nature 33 dans les comptes 2013, compte tenu de son caractère exceptionnel.	762'616'923	-	budg.	784'663'678	-
	33	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	784'663'678		En date du 10 avril 2013, le Conseil d'Etat a pris une première décision entrainant le transfert d'un certain nombre de biens immobiliers d'ici au 31 décembre 2013. Sur la base d'une expertise indépendante réalisée par le département de l'urbanisme en collaboration avec le département des finances et la direction de la CIA, les objets qui seront transférés à la CIA présentent une valeur de transfert de 166 millions, supérieure de 81 millions à la valeur nette comptable inscrite au bilan de l'Etat. Cette différence de valeur permet de diminuer la charge prévue de 763 millions à 682 millions.	-80'583'587		budg.	704'080'091	
	43	43	Recettes diverses		21'614'125	La provision sera intégralement utilisée en 2013, ce qui générera un revenu du même montant dans la nature 43. Cette opération n'aura pas d'effet sur le résultat, dans la mesure où elle a été intégralement prise en charge dans les comptes 2012.		762'616'923	budg.	-	784'231'048
P03 Gestion financière transversale et achats	30	30	Charges de personnel	17'511'335		Faisant suite aux débats budgétaires, les charges de personnel de la DGFE ont été revues à la baisse de 120'000 francs, compte tenu du fait que cette direction a cloturé ses comptes au dessous de son budget en 2012.	-120'000	-	budg.	17'391'335	-
	31	31	Dépenses générales	2'476'234		Faisant suite aux débats budgétaires, les dépenses générales de la DGFE ont été revues à la baisse de 34'000 francs.	-50'000	-	budg.	2'426'234	-

AMENDEMENTS DU GRAND CONSEIL AU PROJET DE BUDGET 2013 FONCTIONNEMENT - issus du 3ème débat (25.04.2013)

P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nat.	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2013		MOTIFS	TOTAL AMENDE			BUDGI	ET 2013
				CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
	31	31	Dépenses générales	168'693'468		Afin de participer à la réduction des charges de l'Etat de Genève, le budget des dépenses générales du programme P04 est diminué.	-1'611'000	-	budg.	167'082'468	-
	42	42	Revenus des biens		107'930'499	Jusqu'en 2012, le DS versait à l'association Vires, active dans la prise en charge des auteurs de violences domestiques, une subvention non monétaire de F 30'000. Cette subvention couvrait, entre autres, une prestation d'hébergement offerte par Vires aux auteurs de violence dans des locaux mis à disposition par l'Etat. C'est cette prestation qui justifiait la subvention non monétaire. Dans le cadre du renouvellement du contrat de prestations pour la période 2013-2016, la subvention a été revue à la baisse, car Vires n'offre plus de prestations d'hébergement. En contrepartie de la subvention non-monétaire supprimée dans le programme H08, un revenu non-monétaire d'un montant identique est enlevé dans le programme P04. L'impact sur le résultat de l'Etat est donc neutre.		-30'000	budg.	-	107'900'499
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	42	42	Revenus des biens		107'930'499	Cet amendement est en lien avec les amendements déposés par le DSE portant sur les objets suivants: Argos: nouvelle subvention non-monétaire (+ 286'506 F) Caritas: adaptation de la subvention non-monétaire (+ 3'500 F) Maison de retraite Petit-Saconnex (EMS MRPS): adaptation de la subvention non-monétaire (+ 282'355 F) L'augmentation des charges non-monétaires comptabilisées au DSE en C03 et D01 est compensée par une augmentation de revenus non-monétaires équivalente au DU en P04. L'impact sur le résultat de l'Etat est donc neutre.	-	572'361	budg.		108'502'860
	46	46	Subventions acquises			Cet amendement permet de répondre à une recommandation de l'ICF (observation n° 8 du rapport 12-12a) demandant la comptabilisation au bilan des subventions d'investissement reçues antérieures à 2005. Le montant de l'amendement correspond aux produits différés supplémentaires induits par cette comptabilisation.	-	6'951'728	budg.	-	7'290'747
P05 Développement et gestion des systèmes informatiques	30	30	Charges de personnel	44'033'242		Transfert de la direction générale des systèmes d'information (DGSI) aux ressources humaines du DS dans le cadre d'un processus de mobilité. (P05 vers P01).	-129'813	-	techn	43'903'429	-



Liste des programmes par département responsable

01 Chancellerie d'Etat

- O03 Conseil d'Etat
- O04 Services généraux :
- O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD (CHA)
- O06 Exercices des droits politiques

02 Finances

- H06 Exécution des poursuites et faillites
- M01 Impôts, taxes et droits
- M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- M03 Péréquation financière intercantonale
- M04 Production et perception des impôts
- O04 Services généraux :
- 004.02 Evaluation des politiques publiques
- O04.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques
- O04.04 Surveillance des fondations et institutions (jusqu'en 2011)
- 004.08 Audits et expertises de l'ICF
- P02 Gestion transversale des ressources humaines
- P03 Gestion financière transversale et achats

03 Instruction publique, culture et sport

- A01 Enseignement obligatoire
- A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation
- A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles
- A04 Hautes écoles
- A05 Enseignement spécialisé
- N01 Culture
- N02 Sport et loisirs

04 Sécurité

- H01 Population, droit de cité et migration
- H02 Sécurité publique
- H03 Sécurité civile
- H04 Armée et obligation de servir
- H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
- H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H08 Droits humains
- O04 Services généraux :
- 004.07 Archives d'Etat
- O07 Genève internationale
- P05 Développement et gestion des systèmes informatiques
- Q01 Energie

05 Urbanisme

- G01 Accès au logement
- G02 Aménagement du territoire
- G03 Conformité des constructions et des chantiers
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois
- P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

06 Intérieur, mobilité et environnement

- F01 Protection de l'environnement
- F03 Gestion des eaux
- F04 Nature et paysage
- F05 Politique agricole
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- J01 Transports et mobilité
- J02 Infrastructures routières et de transports publics
- O04 Services généraux :
- 004.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Liste des programmes par département responsable

07 Solidarité et emploi

- B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
- B02 Surveillance du marché du travail
- C01 Accès à l'assurance-maladie
- C02 Soutien à la famille
- C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
- C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
- E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées
- L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

08 Affaires régionales, économie et santé

- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention
- L01 Développement et soutien à l'économie
- L03 Régulation du commerce
- O05 Développement durable
- O08 Régional et transfrontalier

Présidence

P01 Etats-majors et activités de support départementales

11 Grand Conseil

O01 Grand Conseil

12 Cour des comptes

O04 Services généraux :

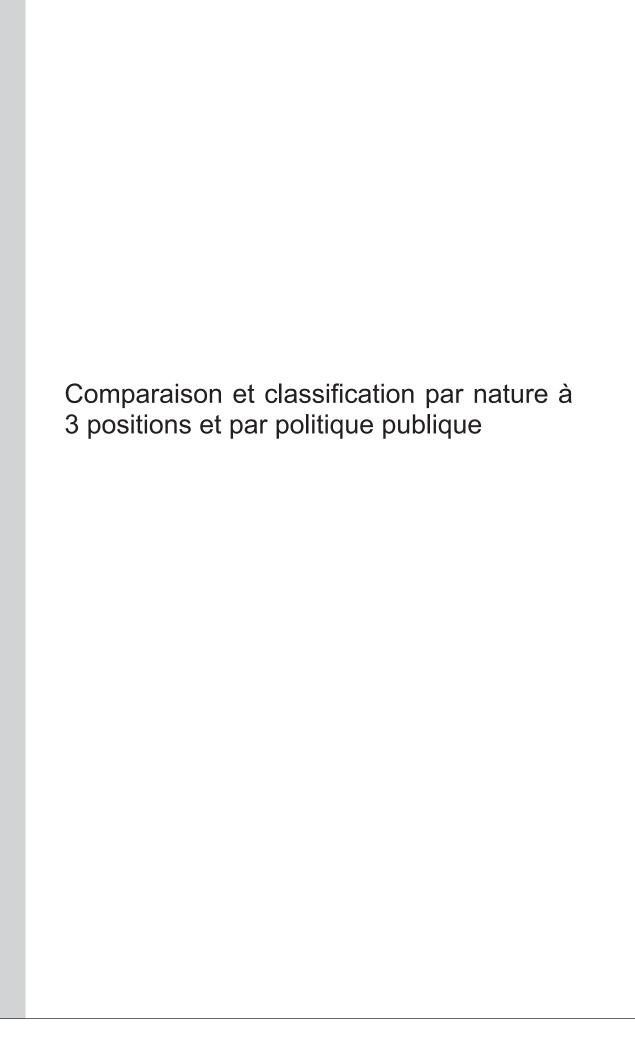
O04.01 Cour des comptes

13 Constituante (jusqu'en 2012)

O02 Constituante (jusqu'en 2012)

14 Pouvoir judiciaire

101 Pouvoir judiciaire



Comparaison par nature des charges de fonctionnement 2013/2011

Nature	Libellés	Budget 2013	Écart par rap Budget 20		Budget 2012	Compte 2011
30	Charges de personnel	2'238'305'781	59'956'251	2.8%	2'178'349'530	2'141'209'081.40
300	Autorités, commissions et juges	45'429'971	1'553'839	3.5%	43'876'132	40'673'198.55
301	Traitements du personnel	1'043'181'258	12'061'890	1.2%	1'031'119'368	1'011'791'288.58
302	Traitement du corps enseignant	722'129'940	-4'926'619	-0.7%	727'056'559	726'314'723.93
303	Assurances sociales	151'396'081	4'330'592	2.9%	147'065'489	137'978'641.19
304	Caisse de pension et de prévoyance	210'816'011	6'282'361	3.1%	204'533'650	193'863'355.88
305 306	Assurance maladie et accidents Prestations en nature	12'890'178 3'718'250	385'101 -70'112	3.1% -1.9%	12'505'077 3'788'362	12'509'076.72 3'087'397.60
307	Prestations aux retraités	66'190'358	40'082'983	153.5%	26'107'375	28'328'777.30
308	Activation des charges de personnel en investissement	-26'148'295	-251'167	1.0%	-25'897'128	-22'266'198.60
309	Formation, recrutement, div. charges	8'702'029	507'383	6.2%	8'194'646	8'928'820.25
31	Dépenses générales	440'498'028	-2'121'820	-0.5%	442'619'848	418'735'050.72
310	Fournitures de bureau, imprimés, matériel	25'414'606	980'087	4.0%	24'434'519	23'851'034.27
311	Mobilier, machines et véhicules	1'809'750	-862'725	-32.3%	2'672'475	1'521'155.89
312	Eau, énergie, combustibles	41'600'375	60'929	0.1%	41'539'446	37'113'622.17
313	Marchandises	18'359'442	-508'905	-2.7%	18'868'347	16'179'055.13
314 315	Entretien des immeubles	80'785'565 23'463'537	3'417'117 -34'447	4.4%	77'368'448 23'497'984	71'975'847.45 21'450'919.41
316	Entretien de mobilier par des tiers Loyers, fermages, redevances	63'732'366	-34 447 -185'166	-0.1% -0.3%	63'917'532	55'940'838.91
317	Débours	14'256'789	-125'270	-0.5%	14'382'059	14'530'160.71
318	Honoraires, prest. de service de tiers	171'075'598	-4'863'440	-2.8%	175'939'038	176'172'416.78
32	Intérêts passifs et frais d'emprunts	262'401'835	-20'487'165	-7.2%	282'889'000	300'403'636.01
320	Engagements courants	5'395'000	100'000	1.9%	5'295'000	4'639'940.55
321	Dettes à court terme	2'490'000	390'000	18.6%	2'100'000	3'312'843.92
322	Dettes à moyen et long terme	240'064'000	-1'450'000	-0.6%	241'514'000	242'708'867.04
323	Dettes envers des entités partic.	2'396'000	- 100 000	0.0%	2'396'000	1'525'223.75
328	Frais et coûts financiers	750'000	250'000	50.0%	500'000	552'309.26
329	Autres intérêts passifs	11'306'835	-19'777'165	-63.6%	31'084'000	47'664'451.49
33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'363'539'765	731'708'338	115.8%	631'831'427	942'793'378.46
330	Amortissements du patrimoine financier	20'000	-	0.0%	20'000	125'416.11
331	Amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif	242'824'600	3'864'870	1.6%	238'959'730	275'065'741.36
332	Amortissements des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	33'494'600	7'893'226	30.8%	25'601'374	18'302'348.43
333	Dépréciations d'actifs	150'000	-87'285	-36.8%	237'285	139'418.20
335	Moins-values non réalisées sur placements financiers	_	_		_	4'380'417.25
	·	_			_	4 300 417.23
336	Amortissements sur subventions d'investissements accordées PA	63'111'200	3'350'588	5.6%	59'760'612	59'381'942.30
337	Moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine administratif	85'646'413	85'646'413		-	18'534'175.73
338	Provisions	233'160'801	51'978'197	28.7%	181'182'604	321'439'458.26
339	Créances irrécouvrables et autres charges	705'132'151	579'062'329	459.3%	126'069'822	245'424'460.82
34	Parts et contributions sans affectation	567'778'746	36'692'959	6.9%	531'085'787	496'190'043.10
340	Part des communes aux recettes	162'850	-	0.0%	162'850	161'943.25
346	Comp. fin. aux communes françaises	201'582'000	21'982'000	12.2%	179'600'000	176'871'979.16
348 349	RPT (parts et contributions) Autres parts	366'033'896	14'710'959	4.2%	351'322'937	319'151'993.60 4'127.09
35	Dédommagements à des tiers	159'446'903	-5'557'302	-3.4%	165'004'205	149'663'805.16
350	Confédération	23'735'398	-1'825'602	-7.1%	25'561'000	25'754'404.85
351	Cantons	35'457'685	5'856'800	19.8%	29'600'885	30'161'755.59
352	Communes	22'023'820	2'401'500	12.2%	19'622'320	15'038'505.55
353	Propres établissements (dédommagements à des	560'000	560'000	12.2,0	-	-
355	tiers) Dédommagement à des institutions privées	14'000'000	-4'600'000	-24.7%	18'600'000	19'613'866.62
356	Dédommagement à des personnes physiques	63'670'000	-7'950'000	-11.1%	71'620'000	59'095'272.55
36	Subventions accordées	3'793'397'265	54'552'365	1.5%	3'738'844'900	3'614'991'154.44
360	Confédération	953'746	32'967	3.6%	920'779	1'221'554.74
361	Cantons	100'101'850	6'133'274	6.5%	93'968'576	91'379'462.05
362	Communes	8'935'874	2'217'216	33.0%	6'718'658	4'980'742.32
363	Propres établissements	1'924'372'532	160'447'007	9.1%	1'763'925'525	1'756'135'861.53
364	Sociétés d'économie mixte	32'205'167	-2'960'127	-8.4%	35'165'294	32'700'800.80
365	Institutions privées	451'419'470	-161'378'277	-26.3%	612'797'747	553'617'199.10
366	Personnes physiques	1'259'835'379	49'919'482	4.1%	1'209'915'897	1'162'970'833.56
367	Etranger	15'573'247	140'823	0.9%	15'432'424	11'984'700.34
	Totaux intermédiaires	8'825'368'323	854'743'626	10.7%	7'970'624'697	8'063'986'149.29
37	Subventions redistribuées	24'865'050	731'450	3.0%	24'133'600	236'726'166.62
371	Cantons	554'250	-36'750	-6.2%	591'000	829'746.50
372	Communes	885'000	239'000	37.0%	646'000	1'626'893.30
373	Propres établissements	300'000	-	0.0%	300'000	208'134'880.82
374	Sociétés d'économie mixte		-75'000	-100.0%	75'000	417441404.05
		23'075'800	654'200	2.9%	22'421'600	4'744'434.95
375	Institutions privées	E01000	E01000			
375 376	Personnes physiques	50'000 15'606'563	-50'000 -997'185	-50.0%	100'000	21'390'211.05
375 376		50'000 15'606'563 15'606'563	-50'000 -997'185 -997'185	-50.0% - 6.0% -6.0%	100'000 16'603'748 16'603'748	21'390'211.05 15'092'443.53 15'092'443.53

Comparaison par nature des charges de fonctionnement 2013/2011

Nature	Libellés	Budget 2013	Écart par rap Budget 20		Budget 2012	Compte 2011
40	Impôts	5'837'913'264	310'317'594	5.6%	5'527'595'670	5'637'599'113.35
400	Impôts sur le revenu et la fortune	3'854'586'337	168'386'337	4.6%	3'686'200'000	3'700'924'673.34
401	Impôts sur le bénéfice et capital	1'311'591'809	147'291'809	12.7%	1'164'300'000	1'240'517'422.48
402	Impôts fonciers	173'277'618	8'277'618	5.0%	165'000'000	166'117'273.89
403	Impôts spéciaux	100'000'000	-	0.0%	100'000'000	100'622'032.06
404	Produit de l'enregistrement et du timbre	163'500'000	-16'500'000	-9.2%	180'000'000	203'231'686.82
405	Produit des successions	116'500'000	16'500'000	16.5%	100'000'000	98'604'817.61
406	Autres impôts cantonaux	118'457'500	-13'638'170	-10.3%	132'095'670	127'581'207.15
41	Patentes et concessions	16'427'023	1'148'800	7.5%	15'278'223	14'065'063.14
410	Patentes Concessions	16'047'023 380'000	998'800 150'000	6.6% 65.2%	15'048'223 230'000	13'864'838.24 200'224.90
42	Revenus des biens	495'508'514	29'673'072	6.4%	465'835'442	667'791'138.39
			1			
420 421	Revenus des biens du PF - Banques Revenus des biens du PF - Créances	278'227 167'200'992	-7'500 61'986'653	-2.6% 58.9%	285'727 105'214'339	74'176.43 92'756'599.65
	Revenus des biens du PF - Creances Revenus des biens du PF - Capitaux du					
422	patrimoine financier	11'408'708	-42'000	-0.4%	11'450'708	10'798'798.23
423	Revenus des biens du PF - Immeubles du PF	-	-6'415'885	-100.0%	6'415'885	7'536'857.92
424	Plus values réalisées et non réalisées sur	7'050'000	1'500'000	27.0%	5'550'000	17'070'639.91
425	les placements du PF Prêts du patrimoine administratif	39'926'910	-8'717'776	-17.9%	48'644'686	43'897'469.61
	Part. perm. du patrimoine adm.	64'719'400	5'971'250	10.2%	58'748'150	63'132'503.00
427	Immeubles du patrimoine administratif	191'479'626	-23'201'470	-10.8%	214'681'096	150'340'611.97
428	Plus-values sur les actifs du patrimoine administratif	8'060'147	-	0.0%	8'060'147	259'482'974.15
429	Autres revenus	5'384'504	-1'400'200	-20.6%	6'784'704	22'700'507.52
43	Recettes diverses	1'401'958'520	776'161'067	124.0%	625'797'453	851'296'303.31
431	Emoluments administratifs	137'401'495	-1'212'134	-0.9%	138'613'629	153'202'305.79
432	Pensions d'établissements spécialisés	8'344'586	-1'302'080	-13.5%	9'646'666	6'721'207.34
433	Ecolages	756'441	81'380	12.1%	675'061	664'327.80
434	Redevances d'util. et prest. de service	27'874'082	-17'486'769	-38.6%	45'360'851	24'478'368.21
435	Ventes de marchandises	6'401'976	440'550	7.4%	5'961'426	5'670'097.03
436	Dédommagements de tiers	180'409'064	36'694'754	25.5%	143'714'310	187'417'541.50
437	Amendes	64'278'623	6'339'000	10.9%	57'939'623	104'927'922.06
438	Remboursement frais administratifs Utilisations et dissolutions de provisions,	400'000 976'092'253	752'606'366	0.0%	400'000 223'485'887	412'899.00 367'801'634.58
44	autres produits Parts à des recettes sans affectation	580'957'976	49'180'618	9.2%	531'777'358	623'457'723.54
		555 555 575		1 11		
440 442	Part à des recettes fédérales	446'060'078 26'460'756	40'966'078 5'114'125	10.1% 24.0%	405'094'000 21'346'631	494'313'702.54 28'638'947.00
442	Part à l'impôt anticipé RPT (parts à des recettes)	108'437'142	3'100'415	24.0%	105'336'727	100'505'074.00
	Dédommagements de collectivités					
45	publiques	131'182'412	-5'774'381	-4.2%	136'956'793	135'136'636.81
450	Confédération	63'383'172	-1'209'339	-1.9%	64'592'511	69'586'700.93
451	Cantons	8'959'855	799'555	9.8%	8'160'300	9'823'530.35
452	Communes	58'829'385	-5'364'597	-8.4%	64'193'982	55'726'405.53
453	Propres établissements	10'000	-	0.0%	10'000	-
46	Subventions acquises	329'830'666	11'675'293	3.7%	318'155'373	336'205'086.85
460	Confédération	308'877'523	7'642'908	2.5%	301'234'615	301'146'142.81
461	Cantons Propres établissements	198'160 250'000	-40'000 -255'000	-16.8% -50.5%	238'160 505'000	172'851.00 769'525.90
463 464	Fonds alloués par des tiers	3'736'832	-255'000 51'826	-50.5% 1.4%	3'685'006	3'526'702.96
466	Personnes physiques	1'920'000	-165'000	-7.9%	2'085'000	1'837'532.00
467	Subventions étrangers	300'000		0.0%	300'000	154'127.80
468	Produits différés de subventions d'investissement	11'713'031	9'757'403	498.9%	1'955'628	13'635'298.03
469	Autres subventions	2'835'120	-5'316'844	-65.2%	8'151'964	14'962'906.35
,,,,	Totaux intermédiaires	8'793'778'375	1'172'382'063	15.4%	7'621'396'312	8'265'551'065.39
47	Subventions à redistribuer	24'865'050	731'450	3.0%	24'133'600	236'726'166.62
470	Confédération	24'865'050	731'450	3.0%	24'133'600	139'575'927.62
471	Cantons	-		3.070		97'150'239.00
	Imputations internes	15'606'563	-997'185	-6.0%	16'603'748	15'092'443.53
497	Facturations internes	15'606'563	-997'185	-6.0%	16'603'748	15'092'443.53
	Totaux généraux	8'834'249'988	1'172'116'328	15.3%	7'662'133'660	8'517'369'675.54
	50.10.00.0	2 22 / 240 000			. 552 100 000	3 3

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement Budget 2013

	LIBELLÉ	ÉTAT DE GENÈVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement
30	Charges de personnel	2'238'305'781	1'118'463'383	46'179'125	19'908'451	7'881'459	6'040'788	38'359'903
	Autorités, commissions et juges	45'429'971	206'344	114'660	34'245	29'013	31'867	232'200
301	Traitements du personnel	1'043'181'258	206'962'020	38'056'420	16'531'275	6'538'640	5'002'949	31'971'605
302	Traitement du corps enseignant Assurances sociales	722'129'940 151'396'081	721'626'390 77'656'524	3'191'481	1'388'221	- 547'270	419'635	2'692'568
304	Caisse de pension et de prévoyance	210'816'011	107'291'827	4'407'649	1'918'218	752'148	575'305	3'746'785
305	Assurance maladie et accidents	12'890'178	2'044'913	83'915	36'492	14'387	11'032	70'828
306	Prestations en nature	3'718'250	1'800	-	-	-	-	61'750
307	Prestations aux retraités Activation des charges de personnel en investissement	66'190'358 -26'148'295	1'525'000	-	-	-	-	-500'000
309	Formation, recrutement, div. charges	8'702'029	1'148'565	325'000		-	-	84'168
31	Dépenses générales	440'498'028	49'592'127	1'953'571	657'456	410'182	323'346	29'628'913
310	Fournitures de bureau, imprimés, matériel	25'414'606	14'764'300	160'655	68'530	28'161	21'597	362'770
311	Mobilier, machines et véhicules	1'809'750 41'600'375	975'843	722	3'943	3'234	2'317	155'897 103'700
313	Eau, énergie, combustibles Marchandises	18'359'442	4'680'484	2'638	4'207	121	- 86	896'870
314	Entretien des immeubles	80'785'565	-	-	-	-	-	11'636'546
315	Entretien de mobilier par des tiers	23'463'537	952'178	21'057	7'043	1'647	1'180	307'383
316	Loyers, fermages, redevances	63'732'366	2'765'491	125'592	27'847	7'207	5'732	660'049
317	Débours Honoraires, prest. de service de tiers	14'256'789 171'075'598	3'118'463 22'335'369	200'667 1'442'240	25'084 520'802	8'314 361'499	8'065 284'367	634'930 14'870'768
	Intérêts passifs et frais d'emprunts	262'401'835	-	1 772 240	-	-	-	-
320	Engagements courants	5'395'000	-	-	-	-	-	-
321	Dettes à court terme	2'490'000	-	-	-	-	-	-
322	Dettes à moyen et long terme	240'064'000	-	-	-	-	-	-
323	Dettes envers des entités partic.	2'396'000	-	-	-	-	-	-
328 329	Frais et coûts financiers Autres intérêts passifs	750'000 11'306'835		-		-		-
	Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'363'539'765	22'285'675	331'100	51'590'880	24'245'620	14'633'780	7'004'490
330	Amortissements du patrimoine financier	20'000	20'000	-	-	-	-	-
331	Amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif	242'824'600	3'645'275	16'700	-	100	-	5'058'190
332	Amortissements des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	33'494'600	29'000	400	-	-	-	157'400
333	Dépréciations d'actifs	150'000	150'000	-	-	-	-	-
336	Amortissements sur subventions d'investissements accordées PA	63'111'200	10'589'900	-	-	3'446'700	-	1'715'500
337	Moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine	85'646'413	_	-	_	-	_	_
338	adminis Provisions	233'160'801	7'086'884	192'000	47'870'880	17'769'300	12'463'300	61'800
339	Créances irrécouvrables et autres charges	705'132'151	764'616	122'000	3'720'000	3'029'520	2'170'480	11'600
34	Parts et contributions sans affectation	567'778'746	-	-	-	-	•	162'850
340	Part des communes aux recettes	162'850	-	-	-	-	-	162'850
346 348	Comp. fin. aux communes françaises RPT (parts et contributions)	201'582'000 366'033'896	-	-	-	-	-	-
	Dédommagements à des tiers	159'446'903	7'379'800	91'800'000			-	137'125
350	Confédération	23'735'398	-	14'130'000	-	-	-	75'000
351	Cantons	35'457'685	7'379'800	-	-	-	-	59'500
352 353	Communes Propres établissements (dédommagements à des tiers)	22'023'820 560'000	-	-	-	-	-	2'625
355	Dédommagement à des institutions privées	14'000'000	-	14'000'000	-	-	-	-
356	Dédommagement à des personnes physiques	63'670'000	-	63'670'000	-	-	-	-
36	Subventions accordées	3'793'397'265	719'514'028	350'000	691'851'688	428'269'749	372'218'974	6'411'159
360	Confédération	953'746		-	-	-	-	-
361	Cantons	100'101'850 8'935'874	92'245'811	-	120'663	-	-	2001200
	Communes Propres établissements	1'924'372'532	3'595'000 442'324'916	-	1'000 78'459'625	15'893'655	62'184'173	200'300 437'459
	Sociétés d'économie mixte	32'205'167	23'494'744	-	-	-	-	247'500
	Institutions privées	451'419'470	83'020'343	350'000	10'983'883	104'220'741	110'355'454	4'971'500
	Personnes physiques	1'259'835'379	74'833'214	-	602'286'517	308'155'353	199'679'347	50'000
367	Etranger Totaux intermédiaires	15'573'247 8'825'368'323	1'917'235'014	140'613'796	764'008'476	460'807'010	393'216'887	504'400 81'704'440
37	Subventions redistribuées	24'865'050	1911 233 014	-	1'200'000	-	-	22'140'650
371	Cantons	554'250	-	-	-	-	-	504'250
372	Communes	885'000	-	-		-	-	114'000
373 375	Propres établissements Institutions privées	300'000 23'075'800	-	-	300'000 900'000	-	-	21'522'400
376	Personnes physiques	50'000	-	-	900 000	-	-	- 1 022 400
39	Imputations internes	15'606'563	269'000	4'000	397'000	5'826	4'174	438'729
397	Facturation interne	15'606'563	269'000	4'000	397'000	5'826	4'174	438'729
	Totaux généraux	8'865'839'936	1'917'504'014	140'617'796	765'605'476	460'812'836	393'221'061	104'283'819

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement Budget 2013

G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sports et loisirs	O Autorité et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyen	Q Energie	
41'626'008	437'311'252	108'754'696	28'101'711	16'948'824	10'042'114	63'587'192	9'200'050	38'633'058	243'918'886	3'348'882	30
282'000	233'600	36'467'157	8'000	184'770	105'000	8'500	382'200	6'996'924	62'090	51'400	300
34'854'230	347'441'220	57'303'460	27'235'276	13'916'888	8'246'552	52'677'644	7'282'255 20'297	25'787'918	160'640'916 483'253	2'731'989	301 302
2'937'740	29'053'734	7'840'163	2'277'807	1'179'618	698'362	4'405'085	642'525	2'741'555	13'491'074	232'720	303
4'119'443	46'891'608	6'515'675	3'128'894	1'591'648	952'433	6'380'152	850'231	2'927'770	18'439'572	326'651	304
77'270	9'670'553	206'241	59'921	31'039	18'367	115'810	16'899	72'103	354'287	6'122	305
-	3'006'100	-	30'000	-	-	-	-	-	618'600	-	306
-	-	-	-	-	-	-	-	-	64'665'358	-	307
-650'000 5'324	-50'000 1'064'437	-140'000 562'000	-4'709'868 71'681	- 44'860	21'400	-	5'643	106'788	-20'098'427 5'262'163	-	308 309
15'629'092	50'852'659	16'212'617	24'389'424	2'909'127	988'310	7'594'938	4'135'300	15'249'926	217'879'756	2'091'284	31
314'904	2'676'037	1'005'700	177'200	149'948	120'900	708'624	97'712	2'591'903	2'132'080	33'583	310
32'200	284'515	16'000	28'110	160'408	2'400	7'407	10'982	38'167	86'592	1'013	311
-	1'000	-	2'655'300	-	-	-	-	-	38'840'375	-	312
17'600	9'621'768	25'000	1'611'250	426'148	61'000	6'276	214	14'112	990'968	700	313
7'000	48'000	-	12'210'355	-	-	- 04/570	- 01400	4041440	56'883'664	-	314
9'911 106'000	1'782'184 948'113	6'000 400'000	392'960 38'780	85'659 33'549	5'500 80'000	21'576 57'714	2'162 93'506	131'418 167'556	19'735'379 58'198'719	300 16'511	315 316
146'260	6'184'374	421'094	486'129	121'531	145'400	100'859	244'200	1'032'187	1'356'452	22'780	317
14'995'217	29'306'669	14'338'823	6'789'340	1'931'884	573'110	6'692'482	3'686'524	11'274'582	39'655'526	2'016'397	318
_		5'000				262'396'835		_			32
-	-		•	-	-		-	•	•	•	
-	-	5'000	-	-	-	5'390'000	-	-	-	-	320
-	-	-	-	-	-	2'490'000 240'064'000	-	-	-	-	321 322
-	-	-	-	-	-	2'396'000	-	-	-	-	323
-	-	-	-	-	-	750'000	-	-	-	-	328
-	-	-	-	-	-	11'306'835	-	-	-	-	329
8'207'301	29'918'400	4'829'477	54'643'710	33'374'848	478'584	183'605'400	1'525'975	428'517	923'270'708	3'165'300	33
		-				_					330
			-	-			-	-	-		
344'400	3'898'600	193'000	53'681'210	180'200	124'700	45'400	25'875	139'100	175'006'550	465'300	331
575'600	30'900	_	_	_	_	_	100	84'500	32'616'700	-	332
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	333
136'200	509'900	-	856'500	32'906'100	288'800	-	-	-	12'661'600	-	336
-	-	-	-	-	-	-	-	-	85'646'413	-	337
5'534'089	24'050'000	4'036'477	6'000	261'548	30'084	88'780'000	1'500'000	204'917	20'613'522	2'700'000	338
1'617'012	1'429'000	600'000	100'000	27'000	35'000	94'780'000	-	-	596'725'923	-	339
-		-	-			567'615'896	-	-	-	-	34
_	_	-	-	-		_	-	-	-		340
-	-	-	-	-	-	201'582'000	-	-	-	_	346
-	-	-	-	-	-	366'033'896	-	-	-	-	348
126'195	15'049'841	-	29'278'398	14'991'000	-	-	40'044	223'500	421'000	-	35
-	-	-	9'518'398	12'000	-	-	-	-	-	-	350
400405	15'034'841	-	-	12'509'000	-	-	40'044	13'500	421'000	-	351
126'195	15'000	-	19'200'000 560'000	2'470'000	-	-	-	210'000	-	-	352 353
-	-	-	300 000	-		-	-	-	-	-	355
-	-	-	-	-			-	-	-		356
71'595'402	36'357'665	12'480'000	226'412'201	1'114'416'479	17'053'769	-	73'585'335	7'521'644	3'334'532	12'024'640	36
-	-	-	864'246	-	89'500	-	-	-	-	-	360
-	-	-	-	1'669'610	1'248'500	-	-	-	2'662'766	2'154'500	361
605'000	305'168	-	-	-	-	-	242'500	45'000	-	3'941'906	362
10'865'000	11'779'905	-	217'971'905	1'075'483'303	7'472'319	-	1'500'272	- 0441055	-	- 010441500	363
1'811'402	12'740'644	-	4'222'456	- 37'248'566	340'000 7'903'450	-	4'170'000 65'574'563	641'355 4'948'036	- 451'766	3'311'568 2'616'666	364 365
58'314'000	1'703'948	12'480'000	4 222 456	15'000	7 903 450	-	2'098'000	4 948 036	220'000	2010000	366
-	9'828'000	-	3'353'594	-	-	-	-	1'887'253	-		367
137'183'998	569'489'817	142'281'790	362'825'444	1'182'640'278	28'562'777	1'084'800'261	88'486'704	62'056'645	1'388'824'882	20'630'106	
-	966'000	-	-	-	-	-	-	-	38'400	520'000	
-	4041000	-	-	-	-	-	-	-	-	50'000	371
-	401'000	-	-	-	-	-	-	-	-	370'000	372 373
-	565'000	-	-	-	-	-	-	-	38'400	50'000	375
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50'000	376
92'125	1'757'580	525'000	3'887'800	64'560	59'580	7'292'588	-	9'800	798'121	680	39
92'125	1'757'580	525'000	3'887'800	64'560	59'580	7'292'588	-	9'800	798'121	680	397
137'276'123	572'213'397	142'806'790	366'713'244	1'182'704'838	28'622'357	1'092'092'849	88'486'704	62'066'445	1'389'661'403	21'150'786	

Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement Budget 2013

	LIBELLÉ	ÉTAT DE GENÈVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement
40	Impôts	5'837'913'264	-	-	-	-	-	-	-
400	Impôts sur le revenu et la fortune	3'854'586'337	-	-	-	-	-	-	-
401	Impôts sur le bénéfice et capital	1'311'591'809	-	-	-	-	-	-	-
402	Impôts fonciers	173'277'618	-	-	-	-	-	-	-
403	Impôts spéciaux	100'000'000		-	-	-		-	-
404	Produit de l'enregistrement et du timbre Produit des successions	163'500'000 116'500'000	-	-	-	-	-	-	-
406	Autres impôts cantonaux	118'457'500	-	-	-	-		-	-
41	Patentes et concessions	16'427'023	-	82'100	-	-	-	15'353'340	-
410	Patentes	16'047'023		82'100	_	-		15'353'340	-
411	Concessions	380'000	-	-	-	-	-	-	-
42	Revenus des biens	495'508'514	230'901	-	-	7'976	47'810	4'002'000	79'700
420	Revenus des biens du PF - Banques	278'227	-	-	-	-	-	-	-
421	Revenus des biens du PF - Créances	167'200'992	8'901	-	-	7'976	47'810	-	-
422	Revenus des biens du PF - Capitaux du patrimoine financier	11'408'708	2'000	-	-	-	-	-	-
423	Revenus des biens du PF - Immeubles du PF	-	-	-	-	-	-	-	-
424	Plus values réalisées et non réalisées sur les placements du PF	7'050'000	50'000	-	-	-	-	-	-
425	Prêts du patrimoine administratif Part. perm. du patrimoine adm.	39'926'910 64'719'400	-	-	-			5'000	-
427	Immeubles du patrimoine administratif	191'479'626	-	-	-	-	-	3'997'000	42'900
428	Plus-values sur les actifs du patrimoine administratif	8'060'147	-	-	-	-	-	-	-
429	Autres revenus	5'384'504	170'000	-	-	-	-	-	36'800
43	Recettes diverses	1'401'958'520	35'951'240	15'407'881	52'982'658	33'353'022	25'977'549	32'940'797	34'884'690
431	Emoluments administratifs	137'401'495	199'550	1'095'867	2'200	22'813		1'167'397	28'179'262
432	Pensions d'établissements spécialisés	8'344'586	7'004'386	-	-	-	-	-	-
433 434	Ecolages Redevances d'util. et prest. de service	756'441 27'874'082	756'441 2'675'560	-	-	-	-	11'349'549	200'000
435	Ventes de marchandises	6'401'976 180'409'064	2'299'650 17'137'731	4210021004	-	4510041020	4017441000	512'030 15'910'489	39'700 316'728
436	Dédommagements de tiers Amendes	64'278'623	1/ 13/ /31	13'903'991 216'023	6'258'459	15'094'832	12'714'929	206'600	247'000
438		400'000	-	-	-	-	-	-	-
439	Utilisations et dissolutions de provisions, autres produits	976'092'253	5'877'923	192'000	46'721'999	18'235'377	13'262'620	3'794'732	5'902'000
44	Parts à des recettes sans affectation	580'957'976	-	-	-	-	-	-	-
440	Part à des recettes fédérales	446'060'078	-	-	-	-	-	-	-
442 448	Part à l'impôt anticipé RPT (parts à des recettes)	26'460'756 108'437'142	-	-	-	-	-	-	-
	Dédommagements de collectivités								
45	publiques	131'182'412	6'990'900	34'750'158	-	-	-	1'792'080	-
450	Confédération	63'383'172	-	34'750'158	-	-		1'694'360	-
451 452	Cantons	8'959'855 58'829'385	6'640'900 350'000		-			70'000 27'720	-
453	Propres établissements	10'000	-	-	-	-	-	-	-
46	Subventions acquises	329'830'666	43'843'310	3'000	129'759'414	59'221'290	42'429'009	6'985'943	1'995'400
	Confédération Cantons	308'877'523 198'160	40'970'925 38'160	-	129'758'413	59'221'290	42'428'710	6'530'923	7'000
463	Propres établissements (subventions acquises)	190 100	250'000	-	-	-	-	-	-
464 466	Fonds alloués par des tiers	3'736'832 1'920'000	562'225	-	1'001	-	299	-	1'920'000
	Subventions étrangers	300'000		-	-	-		300'000	-
468	Produits différés de subventions	11'713'031	811'700	3'000	-	-	-	122'200	68'400
ļ	d'investissement Autres subventions	2'835'120	1'210'300	-	-	-		32'820	-
	Totaux intermédiaires	8'793'778'375	87'016'352	50'243'139	182'742'072	92'582'288	68'454'368	61'074'160	36'959'790
47	Subventions à redistribuer	24'865'050	-	-	1'200'000	-		22'140'650	-
470	Confédération	24'865'050	-	-	1'200'000	-	-	22'140'650	-
49	Imputations internes	15'606'563	35'000	-	-	-	-	607'500	263'500
497	Facturations internes	15'606'563	35'000	-	-	-	-	607'500	263'500
	Totaux généraux	8'834'249'988	87'051'352	50'243'139	183'942'072	92'582'288	68'454'368	83'822'310	37'223'290
		2 33 7 2 13 300	2. 55. 652			52 552 250	- 12 .0 . 000	11022010	5. 220 230

Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement Budget 2013

H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyen	Q Energie	
-	-	-	-	-	5'837'913'264	-	-	-	-	40
-	-	-	-	-	3'854'586'337	-	-	-	-	400
-	-	-	-	-	1'311'591'809	-	-	-		401
-	-	-	-	-	173'277'618	-	-	-	-	402
-	-	-	-	-	100'000'000	-	-	-	-	403
-	-	-	-	-	163'500'000	-	-	-	-	404
	-	-	-		116'500'000	-	-			405
	-	-	401000	-	118'457'500	-		-	-	406
35'000 35'000		-	12'000 12'000	-	564'583 564'583	-	380'000	-	-	410
-	-	-	-	-	-	-	380'000	-	-	411
412'176	-	32'060'460	6'300	48'300'885	257'778'966	-	53	108'884'433	43'696'854	42
1'000	-	-		-	277'227	-	-	-		420
6'400	-	-	-	-	167'063'679	-	53	66'173	-	421
-	-	-	-	-	11'020'375	-	-	-	386'333	422
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	423
-	-	-	-	-	7'000'000	-	-	-	-	424
324'776	-	-	-		39'602'134	-	-	-		425
-	-	-	-	42'000'000	19'964'400	-	-	-	2'750'000	
80'000	-	32'060'460	-	6'265'885	-	-	-	108'472'860	40'560'521	427
-	-	-	-	-	8'060'147	-	-	-	-	428
-	-	-	6'300	35'000	4'791'004	-	-	345'400	-	429
163'084'811	26'156'575	13'565'170	32'426'185	12'561'803	112'047'618	2'082'923	2'064'016	793'086'126	13'385'455	43
80'891'380	11'081'000	50'000	2'450'850	10'458'500	885'795	-	634'881	132'000	150'000	431
1'255'200	-		-	-	-	85'000	-	-	-	432
-	-	-	-		-	-	-	-	-	433
5'528'270	2'020'000	-	750'970	29'000	-	46'900	26'000	1'342'233	3'905'600	434
1'559'500	333'106	35'000	45'800	-	-	6'100	695'890	875'200	-	435
11'501'461	10'910'469	12'980'170	28'559'565	1'769'303	20'374'073	44'923	457'245	12'444'841	29'855	436
62'049'000	1'012'000	-	358'000	190'000	-	-	-	-	-	437
-	-	400'000	-	-	-	-	-	-	-	438
300'000	800'000	100'000	261'000	115'000	90'787'750	1'900'000	250'000	778'291'852	9'300'000	439
-	-	-	-	•	580'957'976	-	-	-	-	44
-	-	-	-		446'060'078	-	-	-	-	440
-			-	-	26'460'756 108'437'142	-		-	-	442 448
40'609'274		-	-		43'615'000	-	25'000	3'400'000	-	45
23'513'654	-	-	-	-	-	-	25'000	3'400'000	-	450
2'248'955	-	-	-	-	-	-	-	-	-	451
14'836'665	-	-	-	-	43'615'000	-	-	-	-	452
10'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	453
4'483'382	•	28'870'294	2'297'200	8'900	1'550'000	775'777	-	7'557'747	50'000	
3'882'097	-	25'552'391	160'000	-	-	296'555	-	179'219	50'000	460 461
	-		- 160 000	-	-	-	-	-	-	463
418'085		80'000	2'137'200			479'222		58'800		464
+10005		- 80 000	2 137 200		-	4/9222	-	- 58 800		466
-	-	-	-		-	-	-	-	-	467
183'200	-	3'237'903	-	8'900	-	-	-	7'277'728	-	468
-	-	-	-	-	1'550'000	-	-	42'000	-	469
208'624'643	26'156'575	74'495'924	34'741'685	60'871'588	6'834'427'407	2'858'700	2'469'069	912'928'306	57'132'309	
966'000	-	-	-	-	-	-	-	38'400	520'000	
966'000	-	-	-	-	-	-	-	38'400	520'000	470
8'563'950 8'563'950	1'437'650 1'437'650	4'610'760 4'610'760	-	-		-	-	88'203 88'203	-	49
218'154'593	27'594'225	79'106'684	34'741'685	60'871'588	6'834'427'407	2'858'700	2'469'069	913'054'909	57'652'309	
2.0 104 000	2. 304 223		0	33 37 1 000	200.421.401	2 000 1 00	_ 400 000	0.0 304 000	0. 002 000	

Effectifs par politique publique et par département

Evolution du nombre de postes par politique publique (2011 à 2013) ETP Permanents / Auxiliaires / Agents Spécialisés

Politique publique ETAT (Nouvelle structure)	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013
A Formation	7'253.27	7'327.25	7'404.49
B Emploi, marché du travail	457.30	370.80	358.30
C Action sociale	164.70	165.69	168.80
D Personnes âgées	67.50	67.03	66.74
E Handicap	51.20	50.68	50.36
F Environnement	264.27	295.64	270.64
G Aménagement et logement	289.01	302.55	306.94
H Sécurité et population	3'030.29	3'085.34	3'188.48
I Justice	573.42	609.05	674.95
J Mobilité	243.66	253.93	258.13
K Santé	121.64	117.47	113.89
L Economie	72.05	72.46	71.71
M Finance et impôts	517.91	511.66	517.25
N Culture, sports et loisirs	64.40	53.65	57.60
O Autorité et gouvernance	215.66	206.48	200.87
P Activités de support et prestations de moyen	1'299.43	1'301.29	1'276.13
Q Energie			22.47
Total Général	14'685.71	14'790.98	15'007.74

Ecart Budget 2013 vs. Budget 2012							
en nombre de postes	en %						
77.24	1.05%						
-12.50	-3.37%						
3.11	1.88%						
-0.29	-0.43%						
-0.32	-0.63%						
-25.01	-8.46%						
4.39	1.45%						
103.14	3.34%						
65.90	10.82%						
4.19	1.65%						
-3.58	-3.05%						
-0.75	-1.04%						
5.59	1.09%						
3.95	7.35%						
-5.61	-2.72%						
-25.16	-1.93%						
22.47							
216.75	1.47%						

Entités contôlées	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013
A Formation	2'039.82	2'919.14	2'927.42
C Action sociale	735.20	774.00	816.00
F Environnement		1'640.00	
G Aménagement et logement		79.63	82.63
J Mobilité		1'953.46	2'026.52
K Santé	9'879.54	10'557.34	10'519.20
L Economie		995.69	1'000.93
Q Energie			1'645.00
Total entités contrôlées	*1&*2 12'654.56	18'919.26	19'017.70

Ecart Budget 2013 vs. Budget 2012							
en nombre en % de postes du budget							
8.28	0.28%						
42.00	5.43%						
-1'640.00							
3.00	3.76%						
73.06	3.74%						
-38.14	-0.36%						
5.24	0.53%						
1'645.00							
98.44	0.52%						

Autres subventionnés	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013
A Formation	597.21	809.29	832.62
D Personnes âgées	3'693.31	3'514.40	3'550.13
E Handicap	513.30	600.10	624.35
K Santé	212.00	213.00	214.00
Total Autres Subventionnés	*2 5'015.82	5'136.79	5'221.10

Eca Budget 2013 vs.	•
en nombre de postes	en % du budget
23.33	2.88%
35.73	1.02%
24.25	4.04%
1.00	0.47%
84.31	1.64%

Tableau comprenant les ETP des magistrats, du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et du pouvoir judiciaire.

^{*1} Total excluant les entités suivantes : AIG, TPG, SIG, FdP, FPLC, FTI, Fondations HBM, FIPOI, Palexpo SA.

^{*2} Total excluant les auxiliaires et agents spécialisés.

Evolution du nombre de postes par politique publique (2011 à 2013) ETP Permanents / Auxiliaires / Agents Spécialisés

Politique publique ETAT (Nouvelle structure)	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013	
СНА	88.83	89.83	92.33	
DF	1'100.02	1'077.40	1'076.50	
DIP	7'390.62	7'455.85	7'524.85	
PAT	1'886.22	1'912.74	1'938.64	
ENS	5'504.40	5'543.11	5'586.22	
DS	3'209.18	3'296.15	3'413.43	
PAT	1'509.38	1'561.35	1'648.63	
POL	1'699.80	1'734.80	1'764.80	
DU	690.25	692.67	671.76	
DIME	568.71	597.81	603.80	
DSE	776.35	689.85	678.35	
DARES	242.88	236.48	230.97	
Total Administration	14'066.84	14'136.03	14'291.99	
SGGC	23.97	24.30	24.30	
PJ	573.42	609.05	674.95	
Total Admin. 3 pouvoirs	14'664.23	14'769.38	14'991.24	
CdC	15.48	15.60	16.50	
Constituante	6.00	6.00	-	
Total Général	14'685.71	14'790.98	15'007.74	

Ecart Budget 2013 vs. Budget 2012							
en nombre de postes	en %						
2.50	2.78%						
-0.90	-0.08%						
69.01	0.93%						
25.90	1.35%						
43.11	0.78%						
117.28	3.56%						
87.28	5.59%						
30.00	1.73%						
-20.91	-3.02%						
5.99	1.00%						
-11.50	-1.67%						
-5.51	-2.33%						
155.96	1.10%						
-	0.00%						
65.90	10.82%						
221.85	1.50%						
0.90	5.77%						
-6.00	-100.00%						
216.75	1.47%						

Entités contôlées	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013		
UNIGE	2'039.82	2'919.14	2'927.42		
HUG	8'391.20	9'044.00	8'978.40		
HG	735.20	774.00	816.00		
IMAD	1'488.34	1'513.34	1'540.80		
AIG		802.15	801.45		
TPG		1'797.51	1'862.92		
SIG		1'640.00	1'645.00		
FdP		155.95	163.60		
FPLC		5.53	4.73		
FTI		20.25	21.00		
Fondations HBM		23.50	28.30		
FIPOI		50.60	49.60		
Palexpo SA		173.29	178.48		
Total Entités Contrôlées	*1&*2 12'654.56	18'919.26	19'017.70		

Ecart Budget 2013 vs. Budget 2012									
en nombre de postes	en % du budget								
8.28	0.28%								
-65.60	-0.73%								
42.00	5.43%								
27.46	1.81%								
-0.70	-0.09%								
65.41	3.64%								
5.00	0.30%								
7.65	4.91%								
-0.81	-14.56%								
0.75	3.70%								
4.80	20.43%								
-1.00	-1.98%								
5.19	2.99%								
98.43	0.52%								

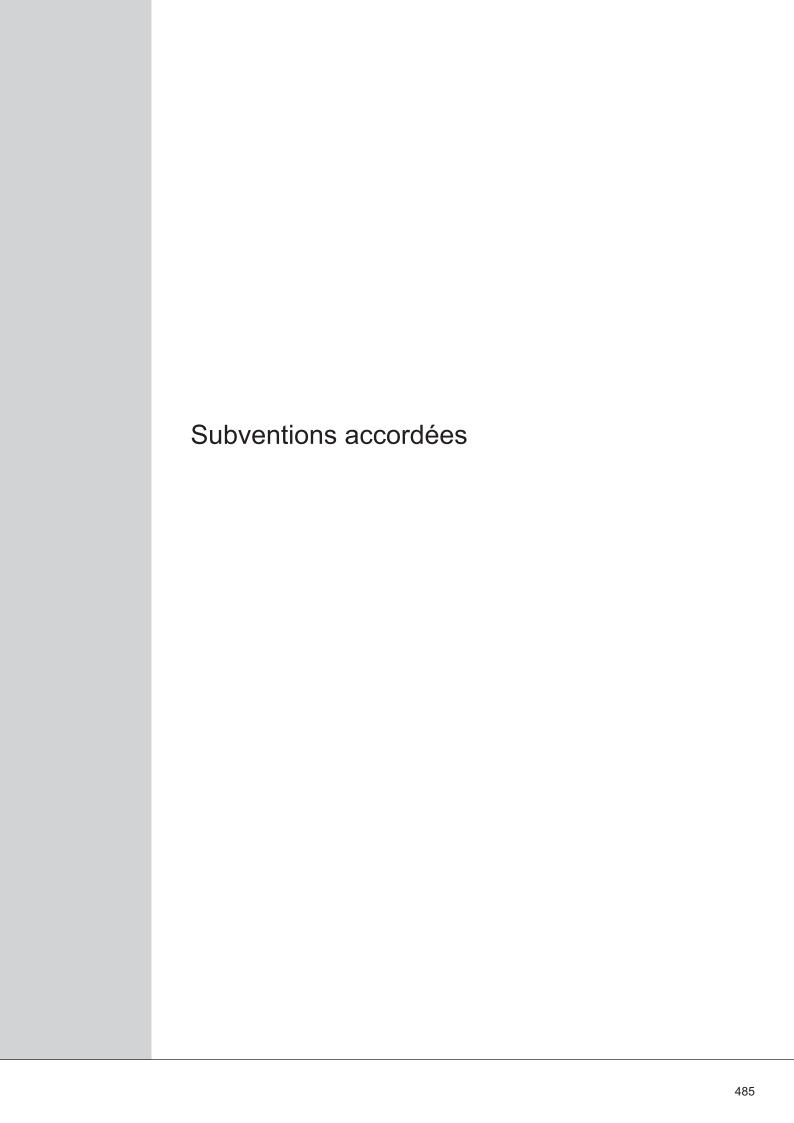
Autres subventionnés	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013	
HES	597.21	809.29	832.62	
EPI	513.30	600.10	624.35	
EMS	3'693.31	3'514.40	3'550.13	
Joli-Mont & Montana	212.00	213.00	214.00	
Total Autres Subventionnés	*2 5'015.82	5'136.79	5'221.10	

Ecart Budget 2013 vs. Budget 2012								
en nombre de postes	en % du budget							
23.33	2.88%							
24.25	4.04%							
35.73	1.02%							
1.00	0.47%							
84.31	1.64%							

Tableau comprenant les ETP des magistrats, du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et du pouvoir judiciaire.

^{*1} Total excluant les entités suivantes : AIG, TPG, SIG, FdP, FPLC, FTI, Fondations HBM, FIPOI, Palexpo SA.

^{*2} Total excluant les auxiliaires et agents spécialisés.



dept	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification	Echéance	LIAF	BUDGET 2013	VARIATIO B 2013 / B 2		BUDGET 2012	COMPTES 2011
ТОТА	L PROGRAMMES				3'793'397'265	54'552'365	1.5%	3'738'844'900	3'614'991'154.43
Total	A01 Enseignement obligatoire				1'034'463	-39'894	-3.7%	1'074'357	1'497'238.50
DIP	Contribution à la promotion de la paix +			af	107'271	-1'084	-1.0%	108'355	109'100.00
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées +			af	98'010	-990	-1.0%	99'000	99'998.50
DIP	Groupement d'associations de parents d'élèves (GAPP)			af	39'204	-396	-1.0%	39'600	40'000.00
DIP	Association mondiale pour l'école instrument de paix			af	32'177	-325	-1.0%	32'502	32'830.00
DIP	Groupement d'associations de parents d'élèves (FAPECO)			af	9'801	-99	-1.0%	9'900	10'000.00
DIP	Excursions scolaires			рр	748'000	-37'000	-4.7%	785'000	1'205'310.00
Total	A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation				36'365'155	-12'052'481	-24.9%	48'417'636	46'630'347.64
DIP	École hôtelière de Genève (EHG)	L10561	2013	ind	914'433	-9'237	-1.0%	923'670	933'000.00
DIP	École hôtelière de Genève (EHG) NM	L10561	2013	ind	117'936	-	0.0%	117'936	117'936.00
DIP	Cours à divers organismes +	L10562	2013	ind/af	727'234	-7'346	-1.0%	734'580	741'547.75
DIP	Fondation pour la formation des adultes (ifage)	L10897	2015	ind	2'272'362	-22'953	-1.0%	2'295'315	2'318'500.00
DIP	IFAGE mouvements des montants restituables de subventions	L10897	2015	ind		369'270	-100.0%	-369'270	
DIP	Association des répétitoires - ARA	L10552	2013	af	487'110	-4'920	-1.0%	492'030	497'000.00
DIP	Université ouvrière de Genève (UOG)	L10565	2013	af	1'033'025	-10'435	-1.0%	1'043'460	1'054'000.00
DIP	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises +			af	5'533'747	1'508'407	37.5%	4'025'340	2'772'989.90
DIP	Subvention qualification + (CFC pour adultes) +			af	732'396	-3'668	-0.5%	736'064	944'199.95
DIP	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises hors canton			af	532'811	224'921	73.1%	307'890	310'174.00
DIP	Université populaire de Genève			af	142'114	-1'436	-1.0%	143'550	145'000.00
DIP	Contribution à la promotion de la paix +			af	107'272	-1'083	-1.0%	108'355	109'100.00
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées +			af	98'010	-990	-1.0%	99'000	99'998.50
DIP	Université du 3ème âge			af	68'263	-690	-1.0%	68'953	69'650.00
DIP	Fondation pour l'avenir			af	20'582	-208	-1.0%	20'790	21'000.00
DIP	Fédération des cafetiers - capital de dotation - intérêts sur prêts NM			af	6'000	-	0.0%	6'000	2'750.00
DIP	Restitution de subvention en fin de contrat			af		-			-272.00
DIP	Bourses d'études			pp	12'974'304	-7'014'696	-35.1%	19'989'000	18'689'347.00
DIP	Chèques formation			pp	3'384'424	262'224	8.4%	3'122'200	3'396'622.25
DIP	Excursions scolaires, classes multicolores (post-obligatoire)			pp	796'500	-20'000	-2.4%	816'500	731'478.69
DIP	Bourses d'études NM			pp	182'000	-	0.0%	182'000	161'000.00
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques			pp	100'000	-	0.0%	100'000	
DIP	Restauration collective			pp	30'000	30'000			
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques			pp	23'000	-	0.0%	23'000	
DIP	Appui social			pp	20'000	20'000			
DIP	Allocations d'apprentissage			pp		-4'337'400	-100.0%	4'337'400	4'653'097.00
DIP	Remboursement de taxes pour le perfectionnement professionnel			pp		-1'030'000	-100.0%	1'030'000	1'038'595.00
DIP	Conversions de prêts en allocations			pp		-598'000	-100.0%	598'000	503'399.00
DIP	Remboursement des écolages de musique			pp		-478'900	-100.0%	478'900	349'569.00
DIP	Remboursement de taxes pour apprentis			pp		-454'900	-100.0%	454'900	630'052.60
DIP	Remboursement taxes			pp		-355'400	-100.0%	355'400	402'629.00
DIP	Allocations études spéciales			pp		-286'200	-100.0%	286'200	297'511.00
DIP	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) subvention extraordinaire			ns	3'112'632	12'759	0.4%	3'099'873	2'911'373.00
DIP	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) subvention ordinaire			ns	2'949'000	158'400	5.7%	2'790'600	2'729'100.00

dept	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification	Echéance	LIAF	BUDGET 2013	VARIATIO B 2013 / B 2		BUDGET 2012	COMPTES 2011
Total	A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles				93'380'424	5'053'025	5.7%	88'327'399	92'229'021.31
DIP	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)	L10790	2013	ind	28'883'613	142'345	0.5%	28'741'268	27'649'097.66
DIP	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) NM	L10790	2013	ind	1'517'592	-22'198	-1.4%	1'539'790	1'539'790.00
DIP	Association catholique d'action sociale (ACASE)	L10790	2013	ind	6'670'414	-24'209	-0.4%	6'694'623	6'162'691.00
DIP	Astural	L10790	2013	ind	5'519'846	-538'242	-8.9%	6'058'088	5'412'627.26
DIP	École protestante d'altitude (EPA)	L10790	2013	ind	1'431'287	-24	0.0%	1'431'311	1'439'920.75
DIP	Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis (AJETA)	L10790	2013	ind	1'072'032	-3'499	-0.3%	1'075'531	1'086'477.00
DIP	Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis (AJETA) NM	L10790	2013	ind	95'000	-	0.0%	95'000	95'000.00
DIP	Atelier X	L10790	2013	ind	354'448	-1'312	-0.4%	355'760	358'305.00
DIP	Astural - mouvements des montants restituables de subventions	L10790	2013	ind		-			239'726.85
DIP	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	L10808	2012	ind	23'308'127	1'014'441	4.6%	22'293'686	21'670'306.00
DIP	Groupement intercommunal animation parascolaire (GIAP)			ind	3'595'000	169'600	5.0%	3'425'400	3'280'000.00
DIP	Institution genevoise d'éducation spécialisée renforcée (IGE)			ind	500'000	500'000			
DIP	Colonies de vacances +	L10564	2013	af	1'405'463	-14'197	-1.0%	1'419'660	1'481'517.00
DIP	Pro Juventute	PL11121	2016	af	424'555	46'217	12.2%	378'338	382'160.00
DIP	Fondation suisse du service social international	PL11121	2016	af	341'319	-3'448	-1.0%	344'767	348'250.00
DIP	École des parents	PL11121	2016	af	310'114	-3'132	-1.0%	313'246	316'410.00
DIP	Centre intercantonal d'Information sur les croyances (CIC)			af	166'617	-1'683	-1.0%	168'300	170'000.00
DIP	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) - NM			af	20'000	-	0.0%	20'000	20'000.00
DIP	Groupement genevois centre entraide aux méthodes actives (CEMEA)			af	131'676	-1'330	-1.0%	133'006	129'350.00
DIP	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ)			af	127'413	-1'287	-1.0%	128'700	130'000.00
DIP	Soutien à l'enfance +			af	97'716	-987	-1.0%	98'703	69'700.00
DIP	Unions chrétiennes			af	88'209	-891	-1.0%	89'100	90'000.00
DIP	Centre consultation pour les victimes d'abus sexuels (CTAS)			af	29'403	-297	-1.0%	29'700	30'000.00
DIP	Pour enseignement mineurs, invalides places en institutions privées			af	-	-84'150	-100.0%	84'150	
DIP	Frais de placements			pp	14'776'272	3'968'000	36.7%	10'808'272	15'180'152.94
DIP	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)			pp	1'800'000	-	0.0%	1'800'000	1'818'150.00
DIP	Frais de placements			pp	353'308	83'308	30.9%	270'000	3'437'008.85
DIP	Fonds animation jeunesse			pp	280'000	-	0.0%	280'000	274'078.00
DIP	Appui social			pp	66'000	-	0.0%	66'000	20'706.75
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques			pp	10'000	-	0.0%	10'000	
DIP	Appui social			pp	5'000	-170'000	-97.1%	175'000	40'339.10
DIP	Mouvements montants restituables / Restitution subvention en fin de contrat			ns		-			-642'742.84
Total	A04 Hautes écoles				531'165'850	15'631'252	3.0%	515'534'598	519'418'532.43
DIP	Université de Genève	PL11023	2015	ind	324'410'648	725'899	0.2%	323'684'749	324'171'518.00
DIP	Université de Genève NM	PL11023	2015	ind	66'950'000	-4'546'877	-6.4%	71'496'877	69'384'327.54
DIP	Université de Genève - prestations OPE NM	PL11023	2015	ind	780'000	-	0.0%	780'000	780'000.00
DIP	Université de Genève - mouvements des montants restituables	PL11023	2015	ind	-4'694'560	1'586'000	-25.3%	-6'280'560	-2'000'049.11
DIP	Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID)	PL11122	2016	ind	15'653'737	1'026'487	7.0%	14'627'250	13'975'000.00
DIP	Institut des hautes études internationales et du developpement (IHEID) NM	PL11122	2016	ind	603'444	-594'966	-49.6%	1'198'410	1'198'410.00
DIP	Contributions intercantonales - HESSO			ind	91'412'000	6'023'510	7.1%	85'388'490	85'636'000.00
DIP	Conditions locales particulières - HESSO			ind	10'984'751	-3'885'031	-26.1%	14'869'782	6'946'679.00
DIP	Conditions locales particulieres sur charges d'infrastructure - HESSO NM			ind	6'785'130	1'594'130	30.7%	5'191'000	14'430'000.00

dept	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification	Echéance	LIAF	BUDGET 2013	VARIATION B 2013 / B 2		BUDGET 2012	COMPTES 2011
DIP	Fondation Hardt			af	39'204	-396	-1.0%	39'600	40'000.00
DIP	Bourses d'études			pp	14'055'496	14'055'496			
DIP	Taxes scolaires - HESSO			pp	3'885'000	-353'000	-8.3%	4'238'000	4'567'560.00
DIP	Conférence universitaire suisse (CUS)			ns	301'000	-	0.0%	301'000	289'087.00
Total A	A05 Enseignement spécialisé				57'568'136	3'275'760	6.0%	54'292'376	55'484'551.09
DIP	Astural	L10790	2013	ind	4'645'616	-452'996	-8.9%	5'098'612	4'555'378.74
DIP	L'Arc	L10790	2013	ind	2'409'481	312'110	14.9%	2'097'371	1'780'415.00
DIP	La Voie lactée	L10790	2013	ind	1'568'277	95'683	6.5%	1'472'594	1'286'142.00
DIP	École protestante d'altitude (EPA)	L10790	2013	ind	978'287	-16	0.0%	978'303	984'188.25
DIP	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)	L10790	2013	ind	646'110	-422	-0.1%	646'532	621'963.34
DIP	Fondation Clair-Bois	L10826	2013	ind	13'979'150	150'897	1.1%	13'828'253	13'735'080.00
DIP	Fondation Ensemble	L10826	2013	ind	7'226'884	41'671	0.6%	7'185'213	6'969'553.00
DIP	Fondation SGIPA	L10826	2013	ind	4'770'421	78'833	1.7%	4'691'588	4'634'256.00
DIP	Subsides pour la formation scolaire spéciale			pp	18'563'910	3'050'000	19.7%	15'513'910	20'915'131.60
DIP	Frais de placements			pp	2'780'000	-	0.0%	2'780'000	2'443.15
Total I	B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois				350'000	-	0.0%	350'000	301'683.00
DSE	Programme d'occupation			af	50'000	-	0.0%	50'000	1'683.00
DSE	Intermittents du spectacle			ns	300'000	-	0.0%	300'000	300'000.00
Total (C01 Accès à l'assurance-maladie				315'879'532	9'899'532	3.2%	305'980'000	276'678'252.63
DSE	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés			af	39'766	-234	-0.6%	40'000	40'000.00
DSE	ASSUAS - association suisse des assurés			af	39'766	-234	-0.6%	40'000	40'000.00
DSE	Subsides aux assurés à ressources modestes ou débiteurs			pp	279'400'000	12'000'000	4.5%	267'400'000	240'176'506.28
DSE	Créance irrécouvrables des assurés à ressources modestes			pp	36'400'000	-2'100'000	-5.5%	38'500'000	36'421'746.35
Total (C02 Soutien à la famille			PP	41'837'609	8'782'192	26.6%	33'055'417	22'310'114.57
DSE	Fédération genevoise de services privés de consultations conjugales et familiales	L10390	2012	af		-300'000	-100.0%	300'000	300'000.00
DSE	Solidarité femmes	L11012	2016	af	725'999	-1	0.0%	726'000	726'000.00
DSE	Arabelle foyer d'hébergement	L11012	2016	af	544'991	-9	0.0%	545'000	545'000.00
DSE	SOS femmes	L11012	2016	af	355'000	_	0.0%	355'000	355'000.00
DSE	Viol secours	L11012	2016	af	295'001	1	0.0%	295'000	295'000.00
DSE	Office protestant de consultations conjugales et familiales			af	179'909	179'909	515,5	200 000	200 000.00
DSE	Maison genevoise des médiations			af	124'477	-3'523	-2.8%	128'000	128'000.00
DSE	Association couple et famille			af	111'835	111'835	2.070	120 000	120 000.00
DSE	Association des familles monoparentales			af	100'652	-2'848	-2.8%	103'500	103'500.00
DSE	Compagna			af	34'037	-963	-2.8%	35'000	35'000.00
DSE	Pro-filia Genève			af	29'417	-833	-2.8%	30'250	30'250.00
DF	Legs Rothschild (Ville de Genève)			af	1'000	-	0.0%	1'000	162.32
DSE	Allocation familiales pour personnes non actives	1		pp	28'200'000	800'000	2.9%	27'400'000	19'288'446.00
DSE	Prestations complémentaires familiales	1		pp	10'086'667	7'500'000	289.9%	2'586'667	10 200 440.00
DSE	Allocation familiales dans l'agriculture	1		pp	500'000	- 300 000	0.0%	500'000	454'544.90
DSE	Prestations d'assistance FAM			pp	500'000	500'000	0.070	300 000	707 044.30
DSE	Commission cantonale de la famille			ns	48'624	-1'376	-2.8%	50'000	49'211.35
	C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale				297'738'574	14'389'972	5.1%	283'348'602	280'845'239.74
DSE	Hospice Général : fonctionnement Action sociale	L10601	2013	ind	60'702'626	205'564	0.3%	60'497'062	60'103'411.20
	Hospice Général, utilisation immeuble NM	L10601	2013	ind	30'000	_	0.0%	30'000	30'000.00
DSE									

dept	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification	Echéance	LIAF	BUDGET 2013	VARIATION B 2013 / B	_	BUDGET 2012	COMPTES 2011
DSE	Association Argos	PL11101	2016	ind	2'706'051	-287'568	-9.6%	2'993'619	2'985'144.00
DSE	Association Argos, utilisation immeuble NM	PL11101	2016	ind	286'506	286'506			
DSE	Association Argos - intérêts sur prêts NM	PL11101	2016	ind		-11'375	-100.0%	11'375	13'000.00
DSE	Croix-Rouge genevoise (CRG)	PL11054	2016	af	893'385	-6'615	-0.7%	900'000	900'000.00
DSE	Croix-Rouge genevoise (CRG), utilisation immeuble NM	PL11054	2016	af	46'610	-	0.0%	46'610	46'610.00
DSE	Centre social protestant de Genève (CSP)	PL11054	2016	af	643'546	42'035	7.0%	601'511	601'511.00
DSE	Centre social protestant Genève, utilisation immeuble NM	PL11054	2016	af	20'358	-	0.0%	20'358	20'358.00
DSE	Diverses actions sociales ponctuelles (dont Caritas et CSP pour PCLS) +	PL11054	2014	af	500'000	-250'000	-33.3%	750'000	13'500.00
DSE	Caritas Genève	PL11054	2016	af	451'656	-3'344	-0.7%	455'000	455'000.00
DSE	Caritas Genève, utilisation immeuble NM	PL11054	2016	af	41'525	12'500	43.1%	29'025	29'025.00
DSE	Entreprise sociale l'Orangerie	PL11059	2016	af	244'192	-1'808	-0.7%	246'000	246'000.00
DSE	Fondation Phénix	PLXXXXX	2016	af	367'281	-2'719	-0.7%	370'000	370'000.00
DSE	Intégration pour tous (IPT)			af	190'093	-1'407	-0.7%	191'500	191'500.00
DSE	Carrefour prison			af	173'714	-1'286	-0.7%	175'000	175'000.00
DSE	Association pour le patrimoine industriel (API)			af	149'890	-1'110	-0.7%	151'000	151'000.00
DSE	Tél 143 la main tendue			af	126'861	-939	-0.7%	127'800	127'800.00
DSE	Antenne drogue famille - association genevoise des personnes concernées par les problèmes liés à la drogue			af	35'735	-265	-0.7%	36'000	36'000.00
DSE	Bénéficiaires du droit des pauvres +			af		-490'100	-100.0%	490'100	71'700.00
DSE	Hospice Général - Prestations - Action Sociale			pp	226'265'850	15'000'000	7.1%	211'265'850	211'052'201.04
DSE	Indemnités LAVI			pp	1'290'000	-200'000	-13.4%	1'490'000	886'996.75
DSE	LAVI - association du centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions (prestations destinées aux victimes)			pp	881'000	-	0.0%	881'000	881'000.00
DSE	Remise de cotisations AVS			pp	400'000	-	0.0%	400'000	280'860.20
DSE	Conférence des directeurs des affaires sociales			ns	93'200	1'300	1.4%	91'900	89'100.00
DSE	CSIAS - conférence suisse des institutions d'action sociale			ns	27'463	9'067	49.3%	18'396	18'396.00
DSE	Commission constultative en matière d'addictions			ns	4'467	-33	-0.7%	4'500	199.55
1	C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle				40'000	-	0.0%	40'000	16'833.84
DSE	Appui social			pp	40'000	-	0.0%	40'000	16'833.84
1	C05 Actions en matière d'asile et de migration				36'355'973	2'523'915	7.5%	33'832'058	35'768'606.51
DSE	Hospice Général : fonctionnement Asile et migration	L10601	2013	ind	17'673'908	59'850	0.3%	17'614'058	17'499'443.80
DSE	Pluriels - centre de consultation et d'études ethnopsychologiques pour migrants	L11013	2016	af	200'000	-35'000	-14.9%	235'000	235'000.00
DSE	Appartenances - Genève			af	94'445	-555	-0.6%	95'000	95'000.00
DSE	Elisa asile			af	49'708	-292	-0.6%	50'000	50'000.00
DSE	AGORA - aumonerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile et des réfugiés			af	14'912	-88	-0.6%	15'000	15'000.00
DSE	Hospice Général - Prestations - Asile			pp	17'823'000	2'500'000	16.3%	15'323'000	16'788'192.96
DSE	Subvention aide au retour			pp	500'000	-	0.0%	500'000	1'085'969.75
	D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées				120'303'496	-4'696'706	-3.8%	125'000'202	125'941'700.15
DSE	EMS - Val Fleury	L10624	2013	ind	6'638'839	-566'574	-7.9%	7'205'413	7'213'892.00
DSE	EMS - Val Fleury NM	L10624	2013	ind		-151'971	-100.0%	151'971	
DSE	EMS - Maison de Vessy	L10624	2013	ind	6'418'704	-95'729	-1.5%	6'514'433	6'263'776.00
DSE	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex	L10624	2013	ind	5'672'141	-132'145	-2.3%	5'804'286	5'367'450.00
DSE	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex NM	L10624	2013	ind	465'660	282'355	154.0%	183'305	
DSE	EMS - Les Châtaigniers	L10624	2013	ind	3'932'027	217'282	5.8%	3'714'745	3'698'952.00
DSE	EMS - Enveloppe destinée à l'annualisation, à l'ouverture des nouvelles places et à l'adaptation aux soins requis	L10624	2013	ind	3'850'942	1'312'314	51.7%	2'538'628	21'412'727.00
DSE	EMS - Les Charmettes	L10624	2013	ind	3'303'172	-20'615	-0.6%	3'323'787	3'209'969.00

dept	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification	Echéance	LIAF	BUDGET 2013	VARIATIO B 2013 / B 2		BUDGET 2012	COMPTES 2011
DSE	EMS - Résidence de Bon Séjour	L10624	2013	ind	3'072'296	-64'136	-2.0%	3'136'432	2'644'004.00
DSE	EMS - Eynard Fatio	L10624	2013	ind	2'876'754	-223'017	-7.2%	3'099'771	2'647'041.00
DSE	EMS - Foyer St-Paul	L10624	2013	ind	2'850'797	-197'094	-6.5%	3'047'891	2'562'853.00
DSE	EMS - Les Charmilles	L10624	2013	ind	2'750'551	-86'983	-3.1%	2'837'534	2'950'118.00
DSE	EMS - Le Nouveau-Kermont	L10624	2013	ind	2'722'650	-52'503	-1.9%	2'775'153	2'441'638.00
DSE	EMS - Le Prieuré	L10624	2013	ind	2'707'661	-95'579	-3.4%	2'803'240	2'816'573.00
DSE	EMS - Butini	L10624	2013	ind	2'610'740	-75'269	-2.8%	2'686'009	2'646'060.00
DSE	EMS - Châtelaine	L10624	2013	ind	2'608'373	-60'184	-2.3%	2'668'557	2'613'446.00
DSE	EMS - Résidence Les Tilleuls	L10624	2013	ind	2'555'814	-33'066	-1.3%	2'588'880	2'115'793.00
DSE	EMS - Notre Dame	L10624	2013	ind	2'437'654	-60'213	-2.4%	2'497'867	
DSE	EMS - La Terrassière	L10624	2013	ind	2'434'865	-58'103	-2.3%	2'492'968	2'290'627.00
DSE	EMS - Vandelle	L10624	2013	ind	2'431'134	-66'734	-2.7%	2'497'868	
DSE	EMS - Pierre de la Fée	L10624	2013	ind	2'306'537	-66'438	-2.8%	2'372'975	
DSE	EMS - De la Rive	L10624	2013	ind	2'207'760	-31'446	-1.4%	2'239'206	1'795'426.00
DSE	EMS - Domaine de la Louvière	L10624	2013	ind	2'186'148	-51'418	-2.3%	2'237'566	1'858'623.00
DSE	EMS - Résidence Vendée	L10624	2013	ind	2'141'448	-46'610	-2.1%	2'188'058	2'171'328.00
DSE	EMS - Mouilles	L10624	2013	ind	2'088'894	-359'925	-14.7%	2'448'819	2'081'558.00
DSE	EMS - Les Bruyères	L10624	2013	ind	2'080'763	-57'656	-2.7%	2'138'419	1'990'722.00
DSE	EMS - Les Pins	L10624	2013	ind	2'055'596	-39'213	-1.9%	2'094'809	1'812'698.00
DSE	EMS - La Petite Boissière	L10624	2013	ind	2'032'260	-35'828	-1.7%	2'068'088	2'147'002.00
DSE	EMS - Foyer Vallon	L10624	2013	ind	1'997'453	-34'882	-1.7%	2'032'335	2'013'017.00
DSE	EMS - Résidence Les Arénières	L10624	2013	ind	1'986'731	-64'225	-3.1%	2'050'956	1'550'412.00
DSE	EMS - Résidence Les Arénières NM	L10624	2013	ind	76'225	_	0.0%	76'225	76'225.00
DSE	EMS - Les Lauriers	L10624	2013	ind	1'984'251	-57'879	-2.8%	2'042'130	1'882'501.00
DSE	EMS - Résidence Fort Barreau	L10624	2013	ind	1'977'606	-57'532	-2.8%	2'035'138	1'754'261.00
DSE	EMS - Résidence des Franchises	L10624	2013	ind	1'937'983	-82'834	-4.1%	2'020'817	1'982'846.00
DSE	EMS - Les Pervenches	L10624	2013	ind	1'909'035	-57'152	-2.9%	1'966'187	2'066'052.00
DSE	EMS - La Providenza	L10624	2013	ind	1'904'118	-61'289	-3.1%	1'965'407	1'975'796.00
DSE	EMS - Bessonnette	L10624	2013	ind	1'879'171	-87'902	-4.5%	1'967'073	
DSE	EMS - Résidence Happy Days	L10624	2013	ind	1'850'160	-42'700	-2.3%	1'892'860	1'860'633.00
DSE	EMS - Drize	L10624	2013	ind	1'825'631	-47'770	-2.5%	1'873'401	
DSE	EMS - Résidence de la Champagne	L10624	2013	ind	1'786'612	-46'727	-2.5%	1'833'339	1'567'021.00
DSE	EMS - Résidence Jura	L10624	2013	ind	1'632'148	-39'168	-2.3%	1'671'316	1'308'269.00
DSE	EMS - Armée du Salut - Amitié Résidence	L10624	2013	ind	1'570'453	-37'334	-2.3%	1'607'787	1'628'463.00
DSE	EMS - Résidence Mandement	L10624	2013	ind	1'476'539	-32'951	-2.2%	1'509'490	1'472'390.00
DSE	EMS - Villa Mona	L10624	2013	ind	1'453'228	-34'331	-2.3%	1'487'559	1'313'459.00
DSE	EMS - Résidence Saconnay	L10624	2013	ind	1'434'737	-49'711	-3.3%	1'484'448	1'549'201.00
DSE	EMS - Maison de la Tour	L10624	2013	ind	1'325'014	-32'154	-2.4%	1'357'168	1'239'610.00
DSE	EMS - Plantamour	L10624	2013	ind	1'320'268	-41'661	-3.1%	1'361'929	1'237'488.00
DSE	EMS - Poterie	L10624	2013	ind	1'274'194	-1'030'642	-44.7%	2'304'836	1'968'107.00
DSE	EMS - La Coccinelle	L10624	2013	ind	1'262'027	-23'168	-1.8%	1'285'195	1'266'676.00
DSE	EMS - Résidence Beauregard	L10624	2013	ind	1'257'316	-23'729	-1.9%	1'281'045	1'165'963.00
DSE	EMS - Résidence Nant-d'Avril	L10624	2013	ind	1'108'508	-28'478	-2.5%	1'136'986	1'189'694.00
DSE	EMS - Les Mimosas	L10624	2013	ind	1'062'505	-28'060	-2.6%	1'090'565	1'129'401.00
DSE	EMS - Maison de Pressy	L10624	2013	ind	933'954	-28'803	-3.0%	962'757	939'432.00
DSE	EMS - Le Léman	L10624	2013	ind	919'042	-22'376	-2.4%	941'418	908'172.00
DSE	EMS - Foyer Béthel	L10624	2013	ind	698'429	-120'546	-14.7%	818'975	821'298.00
DSE	EMS - La Méridienne	L10624	2013	ind	548'213	-230'344	-29.6%	778'557	658'449.00

dept	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification	Echéance	LIAF	BUDGET 2013	VARIATI B 2013 / B	_	BUDGET 2012	COMPTES 2011
DSE	EMS - Résidence Les Jardins de Choulex	L10624	2013	ind	120'928	-608'912	-83.4%	729'840	665'124.00
DSE	EMS - Les Marronniers	L10624	2013	ind	31'901	31'901			280'213.00
DSE	EMS - Résidence d'Hanna	L10624	2013	ind		-608'085	-100.0%	608'085	1'154'012.20
DSE	EMS - Les Genévriers	L10624	2013	ind		-			292'983.75
DSE	EMS - La Rhodanienne	L10624	2013	ind		-			141'655.20
DSE	Association d'aide et accompagnement des Personnes Agées en EMS et de leurs Familles (APAF)			af	99'415	-585	-0.6%	100'000	100'000.00
DSE	Pro Senectute			af	30'421	-179	-0.6%	30'600	30'600.00
DSE	Mesures de soutien aux personnes âgees (101 LAVS)			pp	189'100	-150'000	-44.2%	339'100	
Total I	D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées				307'966'253	15'900'058	5.4%	292'066'195	293'468'771.86
DSE	Prestations complémentaires fédérales - AVS			pp	236'250'960	28'140'424	13.5%	208'110'536	224'804'751.16
DSE	Prestations complémentaires cantonales - AVS			pp	63'523'937	-12'502'536	-16.4%	76'026'473	61'103'728.52
DSE	Abonnements TPG - AVS			pp	4'287'330	209'130	5.1%	4'078'200	3'837'869.78
DSE	Prestations d'assistance - AVS			pp	3'898'200	53'040	1.4%	3'845'160	3'722'061.44
DSE	Service social - AVS			pp	5'826	-	0.0%	5'826	360.96
Total I	E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicap	ées			172'539'627	2'771'293	1.6%	169'768'334	161'919'505.93
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI)	L10621	2013	ind	57'161'538	3'045'296	5.6%	54'116'242	50'535'797.00
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) utilisation immeuble NM	L10621	2013	ind	4'758'219	558'000	13.3%	4'200'219	4'200'219.00
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - utilisation réseau cantonal NM	L10621	2013	ind	165'000	-	0.0%	165'000	165'000.00
DSE	EPH Foyer Handicap	L10621	2013	ind	18'524'063	203'263	1.1%	18'320'800	18'124'739.00
DSE	EPH Foyer Handicap, utilisation immeuble NM	L10621	2013	ind	260'820	-	0.0%	260'820	260'820.00
DSE	EPH Fondation Aigues Vertes	L10621	2013	ind	17'129'679	464'564	2.8%	16'665'115	15'330'895.00
DSE	EPH Fondation Aigues vertes, utilisation immeuble NM	L10621	2013	ind	994'320	-	0.0%	994'320	994'320.00
DSE	EPH Fondation Trajets	L10621	2013	ind	6'673'428	187'103	2.9%	6'486'325	6'039'926.00
DSE	EPH Fondation Trajets, utilisation immeuble NM	L10621	2013	ind	18'396	-	0.0%	18'396	18'396.00
DSE	EPH Centre Espoir (armée du salut)	L10621	2013	ind	4'359'648	64'290	1.5%	4'295'358	4'312'958.00
DSE	EPH Fondation Pro entreprise sociale privée	L10621	2013	ind	3'201'896	-8'532	-0.3%	3'210'428	3'075'787.00
DSE	EPH Association La Corolle	L10621	2013	ind	2'828'482	198'272	7.5%	2'630'210	2'552'209.00
DSE	EPH La Maison des Champs	L10621	2013	ind	1'813'321	95'937	5.6%	1'717'384	1'578'183.00
DSE	Enveloppe destinée à l'annualisation et l'ouverture des nouvelles places EPH	L10621	2013	ind	1'765'180	-3'387'169	-65.7%	5'152'349	5'967'754.00
DSE	EPH Réalise	L10621	2013	ind	685'544	-284	0.0%	685'828	685'828.00
DSE	EPH Association pour l'appartement de jour (APAJ)	L10621	2013	ind	633'894	30'089	5.0%	603'805	603'805.00
DSE	EPH Association Arcade 84	L10621	2013	ind	487'127	-103	0.0%	487'230	468'030.00
DSE	EPH Association Point du Jour	L10621	2013	ind	296'579	17	0.0%	296'562	296'562.00
DSE	Enveloppe pour placement des personnes handicapées psychiques	L10621	2013	ind	184'516	-195'484	-51.4%	380'000	136'060.00
DSE	EPH Clair-Bois	L10826	2013	ind	19'080'618	623'534	3.4%	18'457'084	17'744'225.00
DSE	EPH Clair-bois, utilisation immeuble NM	L10826	2013	ind	205'092	-	0.0%	205'092	205'092.00
DSE	EPH Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA)	L10826	2013	ind	18'169'561	891'836	5.2%	17'277'725	16'506'525.00
DSE	EPH Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA), utilisation immeuble NM	L10826	2013	ind	325'772	-	0.0%	325'772	325'772.00
DSE	EPH Fondation Ensemble	L10826	2013	ind	9'625'437	102'506	1.1%	9'522'931	9'228'933.00
DSE	EPH Fondation Ensemble, utilisation immeuble NM	L10826	2013	ind	30'544	-	0.0%	30'544	30'544.00
DSE	Fondation Cap loisirs - utilisation immeuble NM	L10398	2012	af		-84'000	-100.0%	84'000	-
DSE	Fondation Cap Loisirs	PL11102	2013	af	994'257	-5'843	-0.6%	1'000'100	1'000'100.00
DSE	Pro-Infirmis	L11008	2013	af	298'247	-1'753	-0.6%	300'000	159'500.00
DSE	Association Cérébral Genève - location NM	PL11095	2013	af	124'345	-	0.0%	124'345	124'345.00

Pk.1193	dept	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification	Echéance	LIAF	BUDGET 2013	VARIATI B 2013 / B	_	BUDGET 2012	COMPTES 2011
Desc	DSE	Accordation Cárábral Canàva	DI 11005	2012	of	70/522	167	0.6%	80,000	80'000.00
DEC Found February Condomination February Condomination Condominat										205'000.00
Section Subventions accord controland - CIIS all 198832 .1/168 .0.6% .200000 .0.5% .			FLITIUS	2013						286'822.50
DSE Insieme Genève - association genevoise de parents et d'amis de personnes mentalement handicaptès af 159'065 -935 -0.6% 160'000 1										200 022.50
DSE Association autrement aujourchui										
DSE Association Parole af 124/270 -7-70 -0.6% 125/000 1	DSE	Insieme Genève - association genevoise de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées			at			-0.6%		160'000.00
DSE Association actif	DSE	Association autrement aujourd'hui			af	154'293	-907	-0.6%	155'200	155'200.00
SE Association generoties d'insertino sociale (ACIS) 487350 288 Association d'avylus pour preprieme methies therein tourise d'information sociale (ACIS) 487350 2766 294 -0.95 407000 -0.05 30000		Association Parole			af			-0.6%		125'000.00
DES Association Anystates pour personnes mentiament handicapées af 34796 -204 -0.6% 33000 DE Association Danse habitic Danse	DSE	Association actif			af	104'884	-616	-0.6%	105'500	105'500.00
Association Danse habite	DSE	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)			af	48'068	-282	-0.6%	48'350	48'350.00
Facts Langland-Aubert (enfance malharuscuse) 8	DSE	Association Anyatas pour personnes mentalement handicapées			af	39'766	-234	-0.6%	40'000	40'000.00
DEST Commission cantinate diridication NS 99'416 -584 -584 -0.6% 100'000	DSE	Association Danse habile			af	34'796	-204	-0.6%	35'000	35'000.00
Total E02 Soutien financier Individuel aux personnes handicapées 199'679'347 -790'058 -3.8% 207'579'405 194'3	DF	Fonds Langland-Aubert (enfance malheureuse)			af	300	-	0.0%	300	52.43
DSE	DSE	Commission cantonale d'indication			ns	99'416	-584	-0.6%	100'000	6'257.00
Prestations complementaires cantonales - Al	Total F	E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées				199'679'347	-7'900'058	-3.8%	207'579'405	194'340'062.52
Prestations complementaires cantonales - Al	DSE	Prestations complémentaires fédérales - Al			gg	125'542'240	-21'621'593	-14.7%	147'163'833	121'700'912.86
DEE Abonnements TPG - A		· ·							54'734'758	67'939'442.70
DSE		•								2'541'568.02
DEE Service social - Al										2'157'899.90
Total F01 Protection de l'environnement L9826 L9826 L9826 2011 ind							70000			239.04
DIME Indemnité de restructuration déchets spéciaux SIG					РР		-105'905			2'199'009.85
DIME Soutien aux act. d'info., de sensibilisation et de formation aux communes ns 100'000 -8'000 -7.4% 108'000 100'000			1,0000	2044	ام ما	100 000	700000	711170		2'000'000.00
DIME Soutien aux activités d'information, de sensibilisation et de formation à la SADEC DIME Convention intercantonale exploitation laboratorier régional ouest événements type b ns -12000 -36'405 -100.0% 36'405 -100.0% 36'405 -100.0% 36'405 -100.0% 36'405 -12000 -100.0% 36'405 -100.0% 36'405 -12000 -100.0% 36'405 -120000 -12000 -120000 -120000 -120000 -120000 -120000 -120000 -120000 -120000		•	L9020	2011		100,000	9/000	7 40/	1001000	87'128.67
DIME Convention intercantonale exploitation laboratoire régional ouest évènements type b ns -36'405 -100.0% 36'405 -100.0% 12'000										
DIME Soutien aux act. d'info., de sensibilisation et de formation aux communes ns -12'000 -100.0% 12'000						50 000				100'000.00
Total F03 Gestion des eaux 779'400 -502'800 -39.2% 1'282'200 5										441004 40
DIME					ns					11'881.18
DIME Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL) af 110'000 - 0.0% 175'000 1 110'000 1 1 10'000 1 110'000 1 1 10'000 1 10'000	Total F	F03 Gestion des eaux				779'400	-502'800	-39.2%	1'282'200	576'373.09
DIME Fonds cantonal de renaturation : participation à des privés pp 50'000 - 0.0% 110'000 1 150'0000 1 150'0000 1 150'0000 1 150'0000 1 15	DIME	Fonds cantonal de renaturation : participation dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers			af	394'400	-402'800	-50.5%	797'200	191'918.14
DIME Fonds cantonal de renaturation : participation à des privés pp 50'000 - 0.0% 50'000 150'0000 150'0000 150'0000 150'0000 150'0000 150'0000 150'0000 150'0000 150'0000 150'0000 150'0000 150'0000 1	DIME	Manœuvre du barrage du seujet			af	175'000	-	0.0%	175'000	173'000.00
DIME Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes ns 50'000 -100'000 -66.7% 150'000	DIME	Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL)			af	110'000	-	0.0%	110'000	101'649.95
DIME Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes NS 50'000 -100'000 -66.7% 150'000	DIME	Fonds cantonal de renaturation : participation à des privés			рр	50'000	-	0.0%	50'000	40'000.00
DIME Fondation Neptune Fondation Neptune	DIME	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes			ns	50'000	-100'000	-66.7%	150'000	69'805.00
DIME Fondation Neptune - prestations et locaux NM PL10976A 2016 af 54'000 - 0.0% 30'000 - 0.0% 0.0% - 0.0% 0.0% 0.0% - 0.0% 0.0	Total I	F04 Nature et paysage				849'259	-8'500	-1.0%	857'759	837'721.00
DIME Fondation Neptune - prestations et locaux NM PL10976A 2016 af 54'000 - 0.0% 30'000 - 0.0% 0.0% - 0.0% 0.0% 0.0% - 0.0% 0.0	DIME	Fondation Neptune	PL10976A	2016	af	253'459	-	0.0%	253'459	252'559.00
DIME Fondation Neptune - capital de dotation NM PL10976A 2016 af 30'000 - 0.0% 30'000 0.0% 30'000 0.0% 0.0% 30'000 0.0%	DIME	·	PL10976A	2016			-			51'322.05
DIME Subventions relatives à la faune af 30'000 - 0.0% 30'000							_			30'000.00
DIME Subventions relatives à la nature et aux sites naturels af 26'500 -8'500 -24.3% 35'000 DIME Fonds forestier : subventions diverses + af 10'000 - 0.0% 10'000 DIME Subventions associations diverses + af 10'000 - 0.0% 10'000 DIME Subventions associations diverses + af 7'000 - 0.0% 7'000 DIME Subventions associations diverses + af 7'000 - 0.0% 7'000 DIME Subventions associations diverses + af 7'000 - 0.0% 7'000 DIME Subventions associations diverses + af 7'000 - 0.0% 7'000 DIME Subventions associations diverses + af 7'000 - 0.0% 7'000 DIME Subventions associations diverses + af 7'000 - 0.0% 7'000 DIME Subventions associations diverses + af 10'000 - 0.0% DIME Subventions associations diverses + af 10'000 - 0.0% DIME Subventions associations diverses + af 10'000 DIME Subventions associations diverses + af 10'							_			29'350.00
DIME Fonds forestier : subventions diverses +							-8'500			15'000.00
DIME Subventions relatives à l'éducation à la nature af 10'000 - 0.0% 10'000 DIME Subventions associations diverses + af 7'000 - 0.0% 7'000							-			71'917.60
DIME Subventions associations diverses + af 7'000 - 0.0% 7'000							_			
							_			1'000.00
DIME Subventions liées aux dégâts dus à la faune							_			381'202.35
DIME Fonds forestier: subventions aux communes (liées aux subventions fédérales) ns 43'300 - 0.0% 43'300							_			5'370.00
DIME Indemnités aux pêcheurs professionnels pour l'écoulement du poisson blanc 10.0% 2'000 - 0.0% 2'000		,								0.00

dept	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification	Echéance	LIAF	BUDGET 2013	VARIATION B 2013 / B	_	BUDGET 2012	COMPTES 2011
Total	F05 Politique agricole				4'632'500	-398'750	-7.9%	5'031'250	4'307'491.02
DIME	Fondation pour les zones agricoles spéciales	L10764	2014	ind	100'000	-	0.0%	100'000	100'000.00
DIME	Opage promotion agricole	L10993	2016	ind	2'531'250	91'250	3.7%	2'440'000	2'440'000.00
DIME	Opage - prestations de service et mise à disposition de locaux NM	L10993	2016	ind	90'000	-50'000	-35.7%	140'000	140'000.00
DIME	Opage - capital de dotation NM	L10993	2016	ind	150	-	0.0%	150	150.00
DIME	Vulgarisation (dont AgriGenève)	L10984	2016	af	405'000	3'000	0.7%	402'000	215'000.00
DIME	Améliorations structurelles			af	540'000	-200'500	-27.1%	740'500	
DIME	Contributions pour des prestations écologiques			af	440'000	70'000	18.9%	370'000	
DIME	Promotion de l'agriculture			af	182'100	-164'500	-47.5%	346'600	6'680.00
DIME	Prêts cantonaux de désendettement et AEP à taux préférentiels NM			af	150'000	-42'000	-21.9%	192'000	
DIME	Viticulture			af	100'000	-75'000	-42.9%	175'000	85'000.00
DIME	Contrôle des mesures paiements directs			af	44'500	-	0.0%	44'500	42'000.00
DIME	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs			af	20'000	-20'000	-50.0%	40'000	
DIME	Agriculture : subventions diverses +			af		-5'000	-100.0%	5'000	
DIME	Agriculture : autres subventions +			af		-3'000	-100.0%	3'000	
DIME	Union maraichère de Genève, vulgarisation			af		_			120'000.00
DIME	Bio Genève, vulgarisation			af		-			10'000.00
DIME	Union fruitière lémanique			af		_			6'000.00
DIME	Groupement technique horticole			af		_			8'000.00
DIME	Interprofession du vignoble et des vins de Genève			af		_			35'000.00
DIME	Encouragement à la production animale			af		_			19'600.00
DIME	Encouragement à la production animale			pp		_			39'500.00
DIME	Modes de production et matières premières renouvelables			pp		_			66'227.10
DIME	Préservation espace rural et ressources naturelles			pp		_			56'830.97
DIME	Améliorations structurelles et mesures sociales			pp		_			281'393.00
DIME	Améliorations foncières			pp		_			1'998.00
DIME	Contributions pour des prestations écologiques			pp		_			348'372.20
DIME	Prêts cantonaux de désendettement et aep à taux d'intérêts 0% NM			pp					118'138.00
DIME	Office intercantonal de certification			ns	13'500	_	0.0%	13'500	12'500.00
DIME	Centrale suisse de culture maraîchère			ns	9'000	_	0.0%	9'000	8'626.00
DIME	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs			ns	7'000	-3'000	-30.0%	10'000	3'523.80
DIME	Mesures d'urgence en faveur de l'agriculture genevoise			ns	7 000	-3 000	-30.076	10 000	-4'023.05
DIME	Améliorations foncières			ns		-			146'975.00
	G01 Accès au logement			115	65'499'000	700'000	1.1%	64'799'000	63'839'443.00
		1.400=6	0045						
DU	Cité Universiaire Extension NM	L10974	2015	ind	430'000	287'000	200.7%	143'000	143'000.00
DU	Cité Universitaire Extension	L10974	2015	ind	256'000	149'000	139.3%	107'000	5001000 00
DU	Cité Universitaire NM	L10975	2015	ind	539'000	-	0.0%	539'000	539'000.00
DU	Cité Universitaire	L10975	2015	ind	350'000	-	0.0%	350'000	390'000.00
DU	FIDP intérêts sur dotations NM			ind	7'515'000	100'000	1.3%	7'415'000	7'247'017.00
DU	FPLC intérêts sur dotations NM			ind	3'350'000	300'000	9.8%	3'050'000	2'385'350.00
DU	Dotation LGL sans intérêts et à taux réduit NM			ind	50'000	-	0.0%	50'000	48'513.00
DU	Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RPSL)			af	50'000	-	0.0%	50'000	50'000.00
DU	Subvention au logement social			pp	19'500'000	-2'850'000	-12.8%	22'350'000	23'468'076.25
DU	Subvention en faveur des habitations mixtes			pp	11'814'000	1'114'000	10.4%	10'700'000	9'274'069.20
DU	Allocations de logement "secteur libre"			pp	11'550'000	990'000	9.4%	10'560'000	10'395'973.50
DU	Allocations de logement "secteur subventionné"			pp	9'400'000	310'000	3.4%	9'090'000	9'863'541.05

dept	LIBELLÉ	LIAF: Loi de	Echéance	LIAF	BUDGET 2013	VARIATIO		BUDGET 2012	COMPTES 2011
ŏ	LIBELLE	ratification	Loncario	2011	BODGET 2013	B 2013 / B	2012	DODGET 2012	COMPTES 2011
DU	Prises en charge des loyers impayés de personnes évacuées et relogées			pp	50'000	-	0.0%	50'000	7'403.00
DU	Subvention épargne logement			pp	40'000	-	0.0%	40'000	
DU	LUP intérêts dotations communales (42618052) NM			ns	605'000	300'000	98.4%	305'000	27'500.00
Total (G02 Aménagement du territoire				57'200	-	0.0%	57'200	48'200.00
DU	Subvention pour la communaute d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT)			af	48'200	-	0.0%	48'200	48'200.00
DU	Subventions diverses			af	9'000	-	0.0%	9'000	
Total (G03 Conformité des constructions et des chantiers				6'039'202	-500'000	-7.6%	6'539'202	262'473.00
DU	Association handicap architecture urbanisme (HAU)			af	69'900	-	0.0%	69'900	20'000.00
DU	Assoc.centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés			af	9'302	-	0.0%	9'302	9'268.00
DU	LDTR bonus à la rénovation			pp	3'500'000	-500'000	-12.5%	4'000'000	233'205.00
DU	Bonus conjoncturel à l'énergie			pp	2'460'000	-	0.0%	2'460'000	
Total I	H01 Population, droit de cité et migration				325'600	-	0.0%	325'600	372'600.00
DS	Fondation romande de détention administrative			af	250'000	-	0.0%	250'000	297'000.00
DS	Fondation romande de détention administrative NM			af	75'600	-	0.0%	75'600	75'600.00
Total I	H02 Sécurité publique				10'072'705	-	0.0%	10'072'705	9'071'443.97
DS	Fondation des parkings	L10751	2013	ind	9'971'365	-	0.0%	9'971'365	8'970'103.97
DS	Musique de la police			af	42'984	-	0.0%	42'984	42'984.00
DS	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman			af	32'338	-	0.0%	32'338	32'338.00
DS	Polycom NM			ns	26'018	-	0.0%	26'018	26'018.00
Total I	H03 Sécurité civile				170'200	-302'050	-64.0%	472'250	290'926.75
DS	Instruction			af	129'150	-6'050	-4.5%	135'200	80'620.00
DS	Matériel			af	30'000	-60'000	-66.7%	90'000	26'321.65
DS	Sécurité civile: diverses subventions +			af	4'400	-	0.0%	4'400	4'400.00
DS	Fédération des corps de sapeurs-pompiers			af	4'000	-	0.0%	4'000	4'000.00
DS	Association pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers			af	1'000	-	0.0%	1'000	1'000.00
DS	Sécurite civile : matériel (institutions privées)			af	1'000	-	0.0%	1'000	
DS	Instruction			af	650	-	0.0%	650	
DS	Subvention matériel et équipement			af		-236'000	-100.0%	236'000	174'585.10
Total I	H04 Armée et obligation de servir				541'900	-	0.0%	541'900	521'354.75
DS	Musée militaire genevois			af	52'666	-1'334	-2.5%	54'000	54'000.00
DS	Compagnie 1602 - locaux NM			af	36'000	-	0.0%	36'000	36'000.00
DS	Musée militaire genevois - locaux NM			af	35'000	-	0.0%	35'000	35'000.00
DS	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)			af	19'506	17'506	875.3%	2'000	2'000.00
DS	Fonds d'aide international au développement FAID, locaux NM			af	5'000	-	0.0%	5'000	5'000.00
DS	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)			af	488	-12	-2.4%	500	500.00
DS	Rétribution des chefs de musique			ns	155'463	-14'537	-8.6%	170'000	155'607.35
DS	Elite corps de musique, locaux NM			ns	75'000	-	0.0%	75'000	75'000.00
DS	Landwehr corps de musique, locaux NM			ns	75'000	-	0.0%	75'000	75'000.00
DS	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales			ns	58'518	-1'082	-1.8%	59'600	60'000.00
DS	Habillement et équipement des musiques cantonales	1	1	ns	29'259	-541	-1.8%	29'800	23'247.40

dept	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification	Echéance	LIAF	BUDGET 2013	VARIATION B 2013 / B		BUDGET 2012	COMPTES 2011
Total I	H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement				3'073'648	330'050	12.0%	2'743'598	2'578'120.74
DS	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	L10790	2013	ind	1'089'700	168'000	18.2%	921'700	921'700.00
DS	Association la Pâquerette des Champs	L10495	2012	af	250'000	20'000	8.7%	230'000	230'000.00
DS	Association la Pâquerette des Champs NM	L10495	2012	af	30'000	-	0.0%	30'000	30'000.00
DS	Fondation romande pour toxicomanes NM			af	-	-6'000	-100.0%	6'000	5'500.00
DS	Pécule et vêtements			pp	1'451'838	148'050	11.4%	1'303'788	1'260'733.19
DS	Reclassement des détenus liberés			рр	252'110	-	0.0%	252'110	130'187.55
Total I	H08 Droits humains				22'173'612	-412'000	-1.8%	22'585'612	21'353'779.60
DS	F-information - filigrane	L10896	2015	af	515'000	-	0.0%	515'000	515'000.00
DS	Centre de contact suisse-immigrés (CCSI)	PL10983	2015	af	300'000	-	0.0%	300'000	300'000.00
DS	Association d'entraide aux réfugiés Camarada	PL10983	2015	af	290'000	-	0.0%	290'000	290'000.00
DS	Centre de contact suisse-immigrés - location NM	PL10983	2015	af	78'612	-	0.0%	78'612	76'164.00
DS	Fédération genevoise de coopération (FGC)	PL11022	2016	af	3'000'000	-	0.0%	3'000'000	3'000'000.00
DS	Association Vires	PL11100	2016	af	300'000	-130'000	-30.2%	430'000	430'000.00
DS	Association Vires NM	PL11100	2016	af		-30'000	-100.0%	30'000	30'000.00
DS	Aide aux pays en voie de développement (dont CAGI)			af	8'010'000	-	0.0%	8'010'000	7'587'184.00
DS	Comité International Croix-Rouge (CICR)			af	4'500'000	-	0.0%	4'500'000	3'000'000.00
DS	Aide aux missions des pays les moins avancés (PMA)			af	1'548'000	248'000	19.1%	1'300'000	1'348'092.00
DS	Coopération au développement dans le tiers-monde			af	270'000	-	0.0%	270'000	270'000.00
DS	Bureau de l'intégration : autres subventions +			af	180'000	-	0.0%	180'000	286'270.60
DS	Association Face-à-Face			af	150'000	-	0.0%	150'000	
DS	Subventions accordées aux communes			af	120'000	-	0.0%	120'000	
DS	Université populaire albanaise			af	110'000	-	0.0%	110'000	110'000.00
DS	Association Maison Kultura			af	100'000	-	0.0%	100'000	100'000.00
DS	Bureau de l'intégration : Cours de français			af	100'000	-	0.0%	100'000	74'288.25
	Bureau de l'intégration : Cours de langue d'origine			af	100'000	-	0.0%	100'000	75'000.00
DS	Diverses associations féminines +			af	88'000	-	0.0%	88'000	40'000.00
DS	Subventions liées à des mandats de prestations +			af	74'000	-	0.0%	74'000	
DS	Association Tierra Incognita			af	70'000	-	0.0%	70'000	70'000.00
DS	Association Violence que faire			af	20'000	-	0.0%	20'000	19'248.00
DS	Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG)			af		-			48'000.00
DS	Financement du dispositif d'intégration des permis F et B Réfugiés - Forfait intégration			ns	2'250'000	-500'000	-18.2%	2'750'000	3'684'532.75
Total I	01 Pouvoir judiciaire				12'480'000	994'900	8.7%	11'485'100	11'230'047.63
PJ	Frais d'assistance judiciaire - Défense d'office			pp	5'600'000	14'900	0.3%	5'585'100	5'047'829.01
	Frais d'assistance judiciaire pénale			pp	5'500'000	1'500'000	37.5%	4'000'000	5'254'473.30
	Émoluments de l'assistance juridique			pp	600'000	-500'000	-45.5%	1'100'000	386'306.15
PJ	Indemnités avocats première heure			pp	500'000	-	0.0%	500'000	363'967.57
PJ	Traductions, témoins, expertises aj			рр	280'000	-20'000	-6.7%	300'000	177'471.60
Total .	J01 Transports et mobilité				226'362'201	7'393'396	3.4%	218'968'805	210'367'120.66
DIME	Transports Publics Genevois (TPG)	L10699	2014	ind	204'318'445	6'220'445	3.1%	198'098'000	186'158'749.08
DIME	Transports Publics Genevois (TPG) - utilisation des infrastructures NM	L10699	2014	ind	12'046'460	-	0.0%	12'046'460	16'069'257.40
DIME	Transports Publics Genevois (TPG) - rente annuelle de droit de superficie NM	L10699	2014	ind	907'000	-	0.0%	907'000	907'000.00
DIME	Fondation des parkings - Droits de superficie et d'utilisation de places de parc NM	L10751	2013	ind	655'343	-	0.0%	655'343	655'343.00
DIME	Fondation des parkings - Capital de dotation NM	L10751	2013	ind	3'000	-	0.0%	3'000	3'000.00
DIME	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)	L10753	2014	ind	2'751'364	37'874	1.4%	2'713'490	2'574'347.24

dept	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification	Echéance	LIAF	BUDGET 2013	VARIATI B 2013 / B	_	BUDGET 2012	COMPTES 2011
DIME	TPG Vélo SA	PL10989	2014	ind	700'000	700'000			
DIME	Unireso Frais communauté tarifaire			ind	400'000	100'000	33.3%	300'000	300'000.00
DIME	GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières et fonctionnement			af	2'968'309	480'633	19.3%	2'487'676	1'819'247.37
DIME	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF			af	864'246	32'467	3.9%	831'779	1'135'844.54
DIME	Indemnités à la SNCF pour les trains régionaux			af	385'285	-207'954	-35.1%	593'239	437'721.03
DIME	Indemnités aux TPN pour le trafic régional			af	259'749	29'931	13.0%	229'818	203'611.00
DIME	Transports collectifs - subventions diverses +			af	103'000	-	0.0%	103'000	103'000.00
Total	J02 Infrastructures routières et de transports publics				50'000	-	0.0%	50'000	-
DIME	Subventions diverses +			af	50'000	-	0.0%	50'000	
Total	K01 Réseau de soins				1'102'949'781	-7'130'341	-0.6%	1'110'080'122	1'066'618'404.12
DARES	Clinique de Jolimont et Montana	L10860	2015	ind	18'643'606	-418'254	-2.2%	19'061'860	15'626'462.52
DARES	Cliniques Jolimont et Montana, utilisation terrains et bâtiments NM	L10860	2015	ind	573'750	-	0.0%	573'750	1'575'390.00
DARES	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)	L10862	2015	ind	141'702'620	2'852'547	2.1%	138'850'073	121'265'101.00
DARES	Pavillon de la Rive	L10862	2015	ind	1'134'197	13'010	1.2%	1'121'187	1'111'899.00
DARES	Pro Senectute - Foyer de jour l'Oasis	L10862	2015	ind	668'101	6'033	0.9%	662'068	552'766.00
DARES	Le Relais Dumas	L10862	2015	ind	666'246	5'544	0.8%	660'702	478'857.00
DARES	Fondation aux 5 colosses	L10862	2015	ind	655'686	36'017	5.8%	619'669	531'424.00
DARES	Pro Senectute - Foyer de jour Le Caroubier	L10862	2015	ind	646'816	6'003	0.9%	640'813	527'612.00
DARES	Fondation Butini	L10862	2015	ind	641'757	6'670	1.1%	635'087	523'126.00
DARES	Association Livada - Foyer de jour Soubeyran	L10862	2015	ind	626'736	6'097	1.0%	620'639	549'982.00
DARES	Association Livada- Foyer de jour Livada	L10862	2015	ind	599'761	5'528	0.9%	594'233	522'312.00
DARES	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) locaux NM	L10862	2015	ind	391'790	-	0.0%	391'790	195'895.00
DARES	Foyer de jour Aux Cinq Colosses NM	L10862	2015	ind	50'000	50'000			
DARES	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) informatique NM	L10862	2015	ind		-			2'442.00
DARES	Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	L10865	2015	ind	505'378'539	423'579	0.1%	504'954'960	665'294'144.00
DARES	Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	L10865	2015	ind	188'674'505	-251'127	-0.1%	188'925'632	115'000'000.00
DARES	Mission d'intérêt général HUG	L10865	2015	ind	130'818'483	3'049'475	2.4%	127'769'008	41'957'889.60
DARES	HUG, location financement bâtiments et équipements NM	L10865	2015	ind	60'800'000	-182'375	-0.3%	60'982'375	64'049'815.72
DARES	HUG, location financement intérêts de la dette NM	L10865	2015	ind	28'500'010	-6'783'458	-19.2%	35'283'468	32'209'523.26
DARES	Mission d'intérêt général HUG (Centrale 144)	L10865	2015	ind		-			1'748'245.40
DARES	Unités d'accueil temporaire (UAT)			ind	291'000	-100'000	-25.6%	391'000	64'887.00
DARES	Sitex SA	L10862	2015	af	1'818'000	-177	0.0%	1'818'177	1'707'209.00
DARES	Coopérative de soins infirmiers	L10862	2015	af	1'795'269	-	0.0%	1'795'269	200'000.00
DARES	Maintien, aide et soins à domicile, Autres institutions +	L10862	2015	af	1'257'140	-198'522	-13.6%	1'455'662	10'000.00
DARES	Sages-Femmes à domicile	L10862	2015	af	542'000	-	0.0%	542'000	497'000.00
DARES	Croix-Rouge genevoise - Le Chaperon rouge	L10862	2015	af	415'700	-	0.0%	415'700	261'522.00
DARES	Hospitalisations secteur privé			af	15'007'167	-5'992'833	-28.5%	21'000'000	
DARES	Croix-Rouge genevoise - Proches aidants			af	150'000	67'000	80.7%	83'000	83'000.00
DARES	Actions ponctuelles d'aide à domicile +			af	50'000	-	0.0%	50'000	38'400.00
DARES	Fondation IRIS			af	20'000	-	0.0%	20'000	16'130.00
DARES	Programmes intercantonaux			ns	340'000	205'000	151.9%	135'000	
DARES	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé			ns	54'902	54'902			
DARES	Observatoire de la santé			ns	36'000	9'000	33.3%	27'000	17'369.62

dept	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification	Echéance	LIAF	BUDGET 2013	VARIATION B 2013 / B		BUDGET 2012	COMPTES 2011
Total k	K02 Régulation sanitaire				687'121	-165'433	-19.4%	852'554	759'962.92
DARES	Actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé			af	75'000	75'000			
DARES	ASI-Genève association suisse des infirmières-infirmiers section de Genève			af		-150'000	-100.0%	150'000	150'000.00
DARES	Programme latin de don d'organes			ns	261'900	-	0.0%	261'900	232'500.00
DARES	Conférence directeurs affaires sanitaires			ns	172'466	-20'188	-10.5%	192'654	192'598.96
DARES	CLASS - Conférence latine affaires sanitaires sociales			ns	131'755	-68'445	-34.2%	200'200	158'797.37
DARES	Observatoire de la santé			ns	36'000	-1'800	-4.8%	37'800	26'066.59
DARES	CDS- Académie chiropratique			ns	10'000	-	0.0%	10'000	
Total k	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention				10'779'577	-453'769	-4.0%	11'233'346	10'760'297.64
DARES	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein	L10858	2015	af	1'080'000	-	0.0%	1'080'000	1'000'000.00
DARES	Première ligne	L11016	2016	af	2'424'110	-270'890	-10.1%	2'695'000	2'695'000.00
DARES	Groupe sida-Genève	L11016	2016	af	1'743'250	-91'750	-5.0%	1'835'000	1'835'000.00
DARES	Dialogai	L11016	2016	af	694'750	-10'250	-1.5%	705'000	705'000.00
DARES	PVA (personnes vivant avec)	L11016	2016	af	200'000	-10'000	-4.8%	210'000	210'000.00
DARES	Boulevards	L11016	2016	af	146'090	146'090			
DARES	FEGPA - Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme	PL11014	2016	af	396'200	-	0.0%	396'200	396'200.00
DARES	Association pour la prévention du tabagisme	PL11014	2016	af	347'790	-102'210	-22.7%	450'000	450'000.00
DARES	Action prévention du jeu +	PL11014	2016	af	300'000	-	0.0%	300'000	223'536.74
DARES	Rien ne va plus - centre de prévention des problèmes du jeu excessif	PL11014	2016	af	154'800	-	0.0%	154'800	154'800.00
DARES	Dime de l'alcool : actions de préventions +			af	1'140'000	80'000	7.5%	1'060'000	1'060'000.00
DARES	Action de promotion de la santé +			af	525'000	50'000	10.5%	475'000	395'527.00
DARES	Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la tox			af	400'000	-	0.0%	400'000	378'000.00
DARES	Association fourchette verte			af	150'000	-	0.0%	150'000	150'000.00
DARES	Ligue genevoise contre le rhumatisme			af	131'000	-	0.0%	131'000	130'000.00
DARES	Croix-bleue genevoise			af	110'000	-	0.0%	110'000	110'000.00
DARES	Fondation Health on the net			af	80'000	-70'000	-46.7%	150'000	180'000.00
DARES	Accompagnants en psychiatrie			af	70'000	-	0.0%	70'000	70'000.00
DARES	Subventions suite à des épizooties			af	25'000	-	0.0%	25'000	2'190.00
DARES	Programme de prévention des accidents par morsure			af	20'000	-	0.0%	20'000	20'000.00
DARES	Onex santé			af		-50'000	-100.0%	50'000	50'000.00
DARES	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux			pp	15'000	-15'000	-50.0%	30'000	2'500.00
DARES	SCAV Subventions non monétaires à d'autres cantons NM			ns	170'000	-10'000	-5.6%	180'000	145'750.00
DARES	CLASS - Conférence latine affaires sanitaires sociales			ns	161'036	-78'764	-32.8%	239'800	190'207.83
DARES	Centre suisse information toxicologique			ns	82'500	1'500	1.9%	81'000	79'738.80
DARES	Fondation sécurité des patients			ns	60'000	-	0.0%	60'000	39'400.00
DARES	ISOPTH .			ns	40'000	-20'000	-33.3%	60'000	
DARES	Interassociation de sauvetage			ns	34'000	2'000	6.3%	32'000	31'730.45
DARES	Conférence directeurs affaires sanitaires			ns	32'851	-5'495	-14.3%	38'346	38'335.04
DARES	Programmes intercantonaux			ns	28'200	28'200			
DARES	Observatoire de la santé			ns	18'000	-7'200	-28.6%	25'200	17'381.78
DARES	Participation cantonale au système d'information du service vétérinaire public (SISVET)			ns		-20'000	-100.0%	20'000	

dept	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification	Echéance	LIAF	BUDGET 2013	VARIATIO B 2013 / B 2		BUDGET 2012	COMPTES 2011
Total I	 _01 Développement et soutien à l'économie				16'699'250	-1'065'694	-6.0%	17'764'944	17'766'285.50
DARES	Fondation pour le tourisme	L10786	2011	ind		_			485'000.00
DARES	Fondation d'aide aux entreprises FAE	L10871	2015	ind	6'600'000	-278'000	-4.0%	6'878'000	8'850'350.45
DARES	Office de promotion industrielle OPI	L10871	2015	ind	1'645'000		0.0%	1'645'000	1'185'000.00
DARES	Fondation d'aide aux entreprises FAE, capital de dotation NM	L10871	2015	ind	750'000	-132'500	-15.0%	882'500	825'000.00
DARES	Eclosion SA	L10999	2016	ind	1'500'000	1'500'000		002 000	020 000100
DARES	Fondation genevoise pour l'innovation technologique FONGIT	L10871	2015	af	2'040'000	2'040'000			
DARES	Fondation genevoise pour l'innovation technologique FONGIT NM	L10871	2015	af	3'750	-563	-13.1%	4'313	4'125.00
DIME	Subvention CGN (compagnie générale de navigation sur le lac léman)			af	2'150'000	-323'750	-13.1%	2'473'750	2'004'132.00
DARES	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM)			af	126'000	126'000	10.170	2 110100	2 00 1 102.00
DARES	Fondation la Muse pour la Créativité Enterpreneuriale			af	110'000	110'000			
DARES	Action de promotion			af	50'000	50'000			
DARES	FONGIT - Eclosion			af	00000	-3'841'000	-100.0%	3'841'000	2'526'000.00
DIME	Compagnie générale de navigation sur le léman (CGN), prêt NM			af		-172'540	-100.0%	172'540	170'545.95
DIME	Compagnie générale de navigation sur le léman (CGN), intérêts sur prêt NM			af		-20'091	-100.0%	20'091	19'217.30
DARES	CDEP-SO réseau promotion économique régionale			ns	700'000	-120'000	-14.6%	820'000	820'000.00
DARES	Nouvelle politique régionale (NPR) - appui à l'innovation			ns	375'000	-120 000	0.0%	375'000	375'000.00
DARES	Action en faveur de l'économie genevoise			ns	340'000	-	0.0%	340'000	213'568.80
DARES	CDEP-SO nouvelle politique régionale (NPR) - promotion sectorielle			ns	133'000	-	0.0%	133'000	133'000.00
DARES	Participation aux actions de l'OSEC				76'000	-	0.0%	76'000	75'650.00
DARES	Coopérative romande de cautionnement, capital de dotation NM			ns ns	37'500	-3'750	-9.1%	41'250	41'250.00
DARES	Léonardo				25'000	-3 / 30	0.0%	25'000	25'000.00
DARES	Office national du tourisme			ns ns	13'500	500	3.8%	13'000	23 000.00
DARES	CDEP-SO Promotion image				9'000	300	0.0%	9'000	6'946.00
DARES	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			ns	6'500	-	0.0%	6'500	6'500.00
DARES	CDEP-SO Conf. dépt économie publique de Suisse Occidentale Prix Michel Baettiq			ns	5'000	-	0.0%	5'000	0 300.00
DARES	Office suisse d'expansion commerciale			ns	4'000	-	0.0%	4'000	
				ns	338'919	-300'000	-47.0%	638'919	562'141.00
	L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques								
DSE	Arena - intérêts s/dotations et rente droit de superficie NM			af	216'600	-300'000	-58.1%	516'600	491'600.00
DU	SI Nord aviation - intérêts NM			af	122'319	-	0.0%	122'319	70'541.00
	L03 Régulation du commerce				15'600	-	0.0%	15'600	15'600.00
	Fédération romande des consommatrices, section genevoise			ns	15'600	-	0.0%	15'600	15'600.00
Total I	N01 Culture				66'942'830	1'457'626	2.2%	65'485'204	63'616'862.74
DIP	Conservatoire populaire de musique	L10780	2014	ind	13'794'081	-264'282	-1.9%	14'058'363	14'118'737.00
DIP	Conservatoire populaire de musique NM	L10780	2014	ind	92'004	-	0.0%	92'004	92'004.00
DIP	Conservatoire de musique de Genève	L10780	2014	ind	10'443'399	-136'971	-1.3%	10'580'370	10'728'863.00
DIP	Conservatoire de musique de Genève NM	L10780	2014	ind	885'000	885'000			
DIP	Institut Jaques-Dalcroze	L10780	2014	ind	4'368'256	-78'448	-1.8%	4'446'704	4'487'199.00
DIP	Institut Jaques-Dalcroze NM	L10780	2014	ind	1'238'112	-	0.0%	1'238'112	1'238'112.00
DIP	Ecoles de musique, théâtre et danse accréditées +	L10780	2014	ind	3'478'386	509'327	17.2%	2'969'059	2'583'000.00
DIP	Association pour la danse contemporaine (ADC)	L10551	2013	af	400'000	30'000	8.1%	370'000	320'000.00
DIP	Fondation des Cinémas du Grütli	L10793	2014	af	420'000	-	0.0%	420'000	420'000.00
DIP	Fondation romande pour le cinéma	L10840	2012	af	2'000'000	500'000	33.3%	1'500'000	1'300'000.00
DIP	Fondation la Bâtie - Festival de Genève	L10851	2015	af	500'000	50'000	11.1%	450'000	450'000.00
DIP	Fondation du Musée d'art moderne et contemporain (FONDAMCO)	PL11009	2015	af	1'300'000	200'000	18.2%	1'100'000	1'000'000.00

dept	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification	Echéance	LIAF	BUDGET 2013	VARIATION B 2013 / B 2013		BUDGET 2012	COMPTES 2011
DIP	Musée international de la Croix-Rouge et Croissant-Rouge	PL11009	2015	af	700'000	143'000	25.7%	557'000	557'000.00
DIP	Fondation Bodmer	PL11009	2015	af	600'000	100'000	20.0%	500'000	500'000.00
DIP	Confédération des écoles de musique	PL11087	2016	af	297'000	-	0.0%	297'000	300'000.00
DIP	Théâtre de Carouge - Atelier de Genève	PL11093	2016	af	2'600'000	-	0.0%	2'600'000	2'600'000.00
DIP	Fondation d'art dramatique (FAD)	PL11093	2016	af	2'450'000	-	0.0%	2'450'000	2'450'000.00
DIP	Théâtre Am Stram Gram	PL11093	2016	af	992'000	-	0.0%	992'000	992'000.00
DIP	Les Marionnettes de Genève	PL11093	2016	af	660'000	-	0.0%	660'000	660'000.00
DIP	Théâtre du Loup	PL11093	2016	af	350'000	-	0.0%	350'000	350'000.00
DIP	Orchestre de la Suisse Romande (OSR)	PL11094	2016	af	9'500'000	-	0.0%	9'500'000	9'500'000.00
DIP	Orchestre de Chambre de Genève	PL11094	2016	af	760'000	-	0.0%	760'000	760'000.00
DIP	Contrechamps	PL11094	2016	af	450'000	-	0.0%	450'000	450'000.00
DIP	Association pour l'encouragement de la Musique impRovisée (AMR)	PL11094	2016	af	292'800	-	0.0%	292'800	292'800.00
DIP	Concours de Genève	PL11094	2016	af	250'000	-	0.0%	250'000	250'000.00
DIP	Aide ponctuelle à la culture +			af	1'545'000	-	0.0%	1'545'000	1'445'000.00
DIP	Aide aux compagnies indépendantes +			af	1'000'000	_	0.0%	1'000'000	860'000.00
DIP	Diffusion et échanges culturels +			af	901'870	-2'500	-0.3%	904'370	764'152.00
DIP	Lieux culturels NM			af	280'000		0.0%	280'000	
DIP	Soutien à l'écrit			af	250'000	_	0.0%	250'000	250'000.00
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées +			af	200'000	_	0.0%	200'000	198'540.00
DIP	Théâtre du Grütli			af	199'250	_	0.0%	199'250	199'250.00
DIP	Théâtre Saint-Gervais			af	192'500	_	0.0%	192'500	192'500.00
DIP	Cinéma Tous Ecrans			af	180'000	_	0.0%	180'000	180'000.00
DIP	Aide aux billets jeunes			af	170'000	_	0.0%	170'000	170'000.00
DIP	Grandes manifestations +			af	150'000	-397'500	-72.6%	547'500	147'500.00
DIP	Fonction : Cinéma			af	150'000	-557 500	0.0%	150'000	150'000.00
DIP	Teatro Malandro			af	150'000	-	0.0%	150'000	150'000.00
DIP	Ateliers d'ethnomusicologie			af	129'350	-	0.0%	129'350	129'350.00
DIP	Institut National Genevois (ING)			al af	115'272	10'272	9.8%	105'000	75'000.00
DIP	` '			al af	113212	-40'272	-100.0%	40'272	40'272.00
DIP	Institut National Genevois (ING) NM				1051000	-40 27 2			
	Culture et rencontres			af	105'000 84'370	-	0.0%	105'000 84'370	105'000.00 69'473.00
DIP DIP	Projets régionaux et transfrontaliers			af		-	0.0%	67'000	
	Ecole et quartier Versoix			af	67'000	-	0.0%		67'000.00
DIP	Rencontres internationales			af	62'680	-	0.0%	62'680	62'680.00
DIP	Fondation pour l'histoire des Suisses à l'étranger - intérêts sur prêts NM			af	60'000	-	0.0%	60'000	55'000.00
DIP	Restitution de subvention en fin de contrat			af	2001000	-		0001000	-120'718.00
DIP	Bourses et résidences			pp	222'000	-	0.0%	222'000	131'423.30
DIP	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)			pp	172'000	-50'000	-22.5%	222'000	160'225.44
DU	TSR - droit de superficie NM			ns	1'735'500	-	0.0%	1'735'500	1'735'500.00
Total I	N02 Sport et loisirs				2'963'505	661'189	28.7%	2'302'316	2'005'435.45
DIP	Sport - soutien aux mouvements juniors	L10835	2012	af	836'070	143'070	20.6%	693'000	500'000.00
DU	Association Genève-Plage	PL11135	2016	af	780'000	-	0.0%	780'000	675'000.00
DU	Association Genève-Plage NM	PL11135	2016	af	520'000	520'000			
DU	Fondation les Evaux - droit de superficie NM			af	641'216	-	0.0%	641'216	641'216.00
DIP	Sport - encadrement et entrainement des jeunes (7-9 ans)			af	186'219	-1'881	-1.0%	188'100	189'219.45

dept	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification	Echéance	LIAF	BUDGET 2013	VARIATION B 2013 / B 2013 / B 2013		BUDGET 2012	COMPTES 2011
Total I	N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois				2'294'000	-	0.0%	2'294'000	2'437'077.00
DU	Subvention aux institutions privées			af	400'000	220'000	122.2%	180'000	290'807.00
DU	Frais d'entretien Cathédrale St-Pierre			af	108'000	-	0.0%	108'000	108'000.00
DU	Frais d'entretien du musée habitat rural de Ballenberg			af	32'000	-	0.0%	32'000	32'000.00
DU	Subvention aux personnes physiques			pp	1'704'000	-206'000	-10.8%	1'910'000	2'006'270.00
DU	Subvention aux communes			ns	50'000	-14'000	-21.9%	64'000	
Total (D03 Conseil d'Etat				900'000	150'000	20.0%	750'000	596'560.20
CHA	Réserve pour décisions Conseil d'Etat et Grand Conseil +			af	700'000	-	0.0%	700'000	559'000.00
CHA	Subventions diverses			af	150'000	150'000			
CHA	Subventions associations diverses			af	50'000	-	0.0%	50'000	27'500.00
CHA	Contribution à la BADAC			ns		-			10'060.20
Total (D05 Développement durable				85'000	-5'000	-5.6%	90'000	90'000.00
DARES	Soutien aux agendas 21 communaux			ns	45'000	-5'000	-10.0%	50'000	50'000.00
DARES	Prix cantonal du développement durable			ns	40'000	-	0.0%	40'000	40'000.00
Total (D06 Exercices des droits politiques				220'000	180'000	450.0%	40'000	331'400.00
CHA	Participation de l'Etat aux frais électoraux			af	220'000	180'000	450.0%	40'000	331'400.00
Total (007 Genève internationale				5'376'644	30'191	0.6%	5'346'453	3'519'910.00
CHA	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI)	L10863	2015	ind	233'652	10'687	4.8%	222'965	185'300.00
CHA	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) NM	L10863	2015	ind	190'044	-25'020	-11.6%	215'064	189'911.00
CHA	CAGI (reprise des activités de MI) NM	PL11039	2015	ind	144'500	144'500			
CHA	CAGI (reprise des activités de MI)	PL11039	2015	ind	92'700	92'700			
DS	Club suisse de la presse	L10863	2015	af	120'020	25'020	26.3%	95'000	69'525.00
DS	Club suisse de la presse NM	L10863	2015	af	97'639	-25'020	-20.4%	122'659	100'030.00
CHA	Mandat international NM	L10863	2012	ind		-272'920	-100.0%	272'920	134'000.00
CHA	Mandat international (centre d'accueil pour les délégations et ONG)	L10863	2012	ind		-92'700	-100.0%	92'700	92'700.00
DU	École internationale (diff. s/droit de superficie) NM			af	2'659'336		0.0%	2'659'336	2'659'336.00
CHA	Subventions diverses			af	150'000	150'000			
DU	FIPOI - intérêts NM			af	1'500	-	0.0%	1'500	1'375.00
DS	Mise à disposition d'un parking à l'OMC			ns	1'537'253	22'944	1.5%	1'514'309	.=
CHA	Location auprès de tiers pour ONG			ns	150'000	-	0.0%	150'000	87'733.00
Total (D08 Régional et transfrontalier				940'000	-608'500	-39.3%	1'548'500	462'370.08
DARES	GLCT - téléphérique du Salève	L10995	2016	af	260'000	-40'000	-13.3%	300'000	233'482.23
DARES	Projets régionaux et transfrontaliers			af	300'000	-568'500	-65.5%	868'500	
DARES	Service des affaires extérieures : autres subventions +			af	30'000	-	0.0%	30'000	
DARES	Interreg IV	L10062	2014	ns	350'000	-	0.0%	350'000	228'887.85
Total I	P01 Etats-majors et activités de support départementales				3'190'001	-44'005	-1.4%	3'234'006	2'958'188.40

Les exercices 2011 et 2012 ont été retraités à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification	Echéance	LIAF	BUDGET 2013	VARIATIO B 2013 / B 2		BUDGET 2012	COMPTES 2011
DIP	Subventions ponctuelles +			af	287'335	60'229	26.5%	227'106	229'400.00
DS	Présidence : subventions diverses +			af	19'900	-	0.0%	19'900	
DIP	Subvention à la restauration collective			pp	220'000	-30'000	-12.0%	250'000	228'405.80
DIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique (SR / TI)			ns	1'481'766	-74'234	-4.8%	1'556'000	1'423'605.00
DIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)			ns	1'017'000	-	0.0%	1'017'000	969'063.00
DIP	Contributions intercantonales diverses			ns	104'000	-	0.0%	104'000	56'817.00
DIP	Cotisations intercantonales			ns	60'000	-	0.0%	60'000	50'897.60
Total	P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)				1'529'531	-	0.0%	1'529'531	1'344'407.00
DU	Fondation du Stade de Genève - intérêts sur le capital de dotation NM			af	700'000	-	0.0%	700'000	550'000.00
DU	Fondation du Stade de Genève			af	375'000	-	0.0%	375'000	339'876.00
DU	Fondation du Stade de Genève - droit de superficie part Etat NM			af	310'000	-	0.0%	310'000	310'000.00
DU	Emmaüs - location NM			af	144'531	-	0.0%	144'531	144'531.00
Total	Q01 Energie				12'024'640	1'119'900	10.3%	10'904'740	6'439'685.60
DS	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables			ns	3'291'668	-3'708'332	-53.0%	7'000'000	5'641'334.00
DS	Subventions aux institutions privées			ns	2'616'666	2'616'666			
DS	Subventions aux communes			ns	2'191'666	2'191'666			
DS	Fonds énergie des collectivités publiques : subventions accordées au canton			ns	2'154'500	-	0.0%	2'154'500	
DS	Fonds énergie des collectivités publiques : subventions accordées aux communes			ns	1'750'240	-	0.0%	1'750'240	798'351.60
DS	Soutien aux activités d'information, de sensibilisation et de formation à la SADEC			ns	19'900	19'900			
DS	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables			ns		-			

+ = voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre

Légende :

NM = non monétaire ind : Indemnités af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : autres subventions non LIAF

* SUBVENTIONS 2013 SANS LIGNE PROPRE

dept	LIBELLÉ	Budget 2013
A01 I	Enseignement obligatoire	
DIP	Contribution à la promotion de la paix	107'271
	Association Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH)	32'500
	Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	74'771
A02 E	nseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	
DIP	Contribution à la promotion de la paix	107'272
	Association Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH)	32'500
	Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	74'772
DIP	Cours à divers organismes	727'234
	Centre de Bilan de Genève (CEBIG)	132'313
	Voie-F	193'570
	Association Lire et Ecrire	61'648
	Institut supérieur de formation bancaire (ISFB)	122'562
	Fondation de formation continue pour le cinéma et l'audiovisuel FOCAL	9'801
	Les autres bénéficiaires et montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire mais font l'objet de prévisions (octroi en fonction des dépenses déterminantes des organisateurs de cours et stages de perfectionnement ou par contrat de prestations)	207'340
DIP	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises	5'533'747
	Les bénéficiaires et montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire mais font l'objet de prévisions (octroi en fonction des dépenses déterminantes des organisateurs de cours et stages de perfectionnement ou par contrat de prestations)	5'533'747
DIP	Subvention qualification + (CFC pour adultes)*	732'396
	Centre de Bilan de Genève (CEBIG)	289'130
	Les autres bénéficiaires et montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (octroi en fonction des heures de formations suivies)	443'266
A03 lı	ntégration, suivi éducatif et soutien aux familles	
DIP	Colonies de vacances	1'405'463
	Centre protestant de vacances	343'035
	Association du scoutisme genevois	264'627
	Caritas-Jeunesse	168'577
	Vacances Nouvelles	93'109
	Mouvement de la jeunesse suisse romande	81'348
	Bien que les bénéficiaires sont en général les mêmes d'une année à l'autre, les montants octroyés pour les colonies et camps de vacances ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (octroi en fonction des journées de camps réelles)	454'767
DIP	Soutien à l'enfance	97'716
	Les attributions seront connues ultérieurement	97'716
C03 N	lise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale	
DSE	Diverses actions sociales ponctuelles	1'084'013
	Non connu à l'avance	1'084'013
F04 N	ature et paysage	
	Subventions associations diverses	7'000
	Divers non connus à ce jour	7'000
H03 S	écurité civile	
DIM	Sécurité civile: diverses subventions	4'400
	Association genevoise des organisations de protection civile	1'150
	Groupe régional de Genève de la société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage	1'100
	Spéléo-secours suisse - Société suisse de spéléologie	1'000
	Divers non connus à ce jour	1'150

* SUBVENTIONS 2013 SANS LIGNE PROPRE

dept	LIBELLÉ	Budget 2013
	Proits humains	
DSPE	Bureau de l'intégration : autres subventions	180'000
	Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	180'000
DSPE	Diverses associations féminines	88'000
	Association pour les archives de la vie privée	30'000
	Centre de liaison des associations féminines Genevoises	48'000
	Autres divers non connus à ce jour	10'000
DSPE	Subventions liées à des mandats de prestations	
	Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	74'000
J01 T	ransports et mobilité	
DIME	Transports collectifs - subventions diverses	103'000
	GAPP Pedibus	30'000
	Genève Roule	50'000
	Suisse Mobile	23'000
J02 Ir	frastructures routières et de transports publics	
DIME	Génie civil - subventions diverses	50'000
	Caddie Service	50'000
K01 F	Réseau de soins	
DARES	Maintien, aide et soins à domicile, Autres institutions	1'557'140
	Autres institutions	1'557'140
DARES	Actions ponctuelles d'aide à domicile	50'000
	Rubrique prévue pour le financement de projets ponctuels non connus à l'avance	50'000
K03 S	écurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	
DARES	Dime de l'alcool : actions de préventions	1'140'000
DARES	Actions ponctuelles pour des projets non connus à l'avance	140'000
	CIPRET	500'000
	FEGPA	500'000
DARES	Action de promotion de la santé	525'000
	Actions ponctuelles promotion de la santé	366'000
	Actions du programme "Promotion Santé Suisse (PSS)"	159'000
DARES	Action prévention du jeu	300'000
	Rubrique prévue pour le financement de projets ponctuels non connus à l'avance	300'000
L01 D	éveloppement et soutien à l'économie	
DARES	Actions de promotion	50'000
	Rubrique prévue pour le financement de projets ponctuels non connus à l'avance	50'000
N01 C	ulture	
DIP	Ecoles de musique, théâtre et danse accréditées	3'478'386
	Fondation ETM	920'913
[Cadets de Genève	443'741
	Ondine genevoise	238'085
	Accademia d'Archi	202'194
	Atelier Danse Manon Hotte	115'142
	Ecole de Danse de Genève	236'915
	Espace musical	371'785
	Studio Kodàly	320'359
	Non déterminé	629'252

* SUBVENTIONS 2013 SANS LIGNE PROPRE

dept	LIBELLÉ	Budget 2013
DIP	Aide ponctuelle à la culture	1'545'000
	Théâtre de l'Usine	100'000
	Compagnie La Ribot	80'000
	Association Sturmfrei	80'000
	Association Anne Bisang Production	50'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	1'235'000
DIP	Aide aux compagnies indépendantes	1'000'000
	Association Théâtre Spirale	80'000
	Compagnie l'Alakran	100'000
	Association Dreams come true	80'000
	Compagnie Alias	160'000
	Compagnie Gilles Jobin	170'000
	L&N Production - Compagnie 7273	80'000
	Compagnie Greffe	80'000
	Neopost Ahrrrt - Foofwa d'Imobilité	80'000
	Association STT	80'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas encore connus ou contrats en cours de négociation	90'000
DIP	Diffusion et échanges culturels	901'870
	Association du Bureau Culturel	30'000
	Association de soutien à la musique vivante (ASMV)	50'000
	Cave 12	60'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	761'870
DIP	Grandes manifestations	150'000
	Association Sirocco	70'000
D01 E	Festival Archipel Itats-majors et activités de support départementales	80'000
DIP	Subventions ponctuelles	287'335
	Rubrique prévue pour le financement de projets ponctuels non connus à l'avance (octroi sur étude des dossiers reçus dans le courant de l'année)	
DS	Subventions ponctuelles	19'900
	Rubrique prévue pour le financement de projets ponctuels non connus à l'avance (octroi sur étude des dossiers reçus dans le courant de l'année)	19'900